REVUE

DES

LANGUES ROMANES

Tome XLVII

(Ve Série — Tome VII)

SOCIÉTÉ DES LANGUES ROMANES
MONTPELLIER

—

MCMIV

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

HISTOIRE DES TERMES TECHNIQUES

DE LA VERSIFICATION FRANÇAISE

Alexandrin. — Les savants[1] qui se sont occupés de l'histoire de la versification française on cru jusqu'à présent que le plus ancien exemple de l'emploi de ce mot, au sens technique dont il s'agit, était fourni par le « Doctrinal de la secunde rétorique » (1432) de Baudet Harenc, dont l'unique manuscrit se trouve à la bibliothèque du Vatican (« Reg. », 146 f). Voici le passage en question : Sont dittes « lignes alexandrines » pour ce que une ligne des fais du roy Alexandre fu fait de cette taille (Voir Renan et Darembert, « Archives des Missions » I, 278). Mais je puis affirmer, avec les preuves à l'appui, que le mot « alexandrin » se trouve déjà dans un petit traité, composé avant 1425, intitulé « Les règles de la seconde réthorique », et qui est encore inédit : « Rime Alexandrine » pour faire romans est pour le présent de douze

[1] Cf. « Grundriss », § 60, ainsi que «Romania ». XXII. p. 255.

167925

silabes chascune ligne en son masculin et de XIII en féminin. Et sont à ceste exemple :

> Seigneurs or faites pais pour Dieu le Roy divin
> Chevalier et sergent escuier et meschin
> Et vous orrez chanson d'un noble palasin, etc.

(Bibl. Nat. Manuscrits. « Nouv. acq. françaises », 4237, f° 10, r°) [1].

Littré ne cite pas d'exemple antérieur à Ronsard ; Hatzfeld et Darmesteter ne remontent pas plus haut que le « Champfleury » (1529) de Geoffroi Tory (cf. B. iii. v°), cependant, même en laissant de côté les mss., ils auraient pu trouver des exemples, tant dans « L'art et science de rhétorique » (Toulouse, imprimé par Vérard, 1493, f° b. iii. r°), signé par Henri de Croy mais qu'il faut maintenant attribuer à Jean Molinet [2], que dans « Le grand et vrai art de pleine rhétorique » de Pierre Fabri (1521 [3]).

Assonance (*rime de Goret*). — Pour le mot « assonance » je ne connais pas d'exemple antérieur à celui que donne le « Dictionnaire général » de Hatzfeld et Darmesteter.

On sait que les théoriciens du moyen âge ont donné à l'assonance le nom de « rime de Goret » ou de « rime en Goret », par opposition à la rime « léonine » dont ils dérivaient le nom de celui du lion, le plus noble des animaux. Cette expression appliquée à l'assonance ne se rencontre pas avant la fin du XVe siècle : « Rime en Goret », est quant les dernières sillabes de la ligne participent en aucunes lettres.

Exemple :

> C'est le lict de nostre coute
> On le fait quant on se couche.

[1] Sans doute que ce petit traité fera partie du recueil des Arts de rhétorique du XVe siècle que M. E. Langlois prépare depuis quelque temps et qui doit paraître prochainement dans la collection des Documents inédits (cf. « Romania », janv. 1903, p. 170). — N. B. Le recueil de M. Langlois a paru depuis la première rédaction de l'article présent. Il contient, en effet, le traité dont il est question ici.

[2] Sur cette question voir la thèse de M. Ernest Langlois : « De Artibus rhetoricæ rhythmicæ », Parisiis, 1890, p. 51. sqq.

[3] Cf. l'édition de Héron, Rouen, 1890, II, p. 3.

(Jean Molinet, « L'art et science de rhétorique », b. ii. r°).

Voici un second exemple, de la même époque à quelques années près, tiré de « L'art de rhétorique pour rimer en plusieurs sortes de rime » :

Ie rime « Goret »
La rime des rimes
Se ie suis appert
Vous le veez par signes.
(A. ii. r°).

Césure. — Stengel (« Grundriss », § 102) dit qu'il trouve le mot employé pour la première fois dans les « Bigarrures » de Tabourot, dont la première édition est de 1572, et dans « La manière de faire des vers en français comme en grec et en latin » de Jacques de la Taille, qui fut imprimé l'année d'après. Hatzfeld et Darmesteter citent l'« Art poétique » de Ronsard (cf. édit. Blanchemain « Œuvres » VII, p. 320), mais seulement au sens de « élision ». Cependant le mot césure se trouve dans le même art poétique au sens moderne : Les vers alexandrins et les communs sont seuls entre tous qui reçoivent « césure » sur la sixième et quatrième syllabe (« Œuvres » VII, p. 332). Il y a plus ; il est déjà employé couramment par Peletier du Mans ; par exemple dans le passage qui suit de son « Art poétique » (1555), où il s'agit de vers de dix et de douze sillabes : Ces deus derniers ganres de vers françoes... sont ceus qui ont « césure » : car tous les autres n'an ont point (p. 57).

Cinquain. — Le plus ancien emploi de ce terme se trouve dans « l'Art de rhétorique pour rimer en plusieurs sortes de rime » (circa 1490) :

Je suis de cinq piez
Ainsi enlassez ;
« Cincquain » m'appell' on ;
En dit de chancon
Suis souvent logez.
(A. iii. r°).

Distique. — Ce mot semble avoir été employé pour la première fois, pour désigner une petite pièce composée de deux vers, dans l' « Art poëtique » de Peletier du Mans : Les vers de l'Epistre seront tous d'une mesme mesure : A la différence de l'Elégie, laquelle je suis d'opinion que se fera du vers Dodecasyllabe, accompagné du Decasyllabe : c'est-à-dire par « Distiques » (p. 67).

Dizain. — Le mot « dizain », dans l'acception dont il s'agit, se rencontre pour la première fois dans un petit traité de rhétorique de l'année 1524 ou 1525, composé par un anonyme, qui suit Molinet de près : Autre taille de Rhétorique est trouuée de dix lignes, nommée « dizains » (Bibl. Nat. f. franç. 124.34, f° 11, r°).

Douzain. — Je ne connais pas d'exemple antérieur au traité de Molinet : Autre taille de rime nommé « douzains » ou deux estas (b, ii, v°).

Elider. Elision. — Pour le verbe Hatzfeld et Darmesteter citent Robert Estienne (1549). Voici un exemple plus ancien, tiré de l' « Art poëtique françois » de Thomas Sibilet (1548) : Car, auenant ce, faut que la sizième syllabe commence d'une voiele, soubz laquele cest e femenin soit « élidé » (f° 16, r°).

Quant au substantif « élision », c'est également l'auteur de l' « Art poëtique françois » qui en fournit le plus ancien exemple : Du différent vsage de l'e masculin et femenin, et de l' « élision » de l'e femenin par l'apostrophe (f° 13. r°).

Littré ne dit rien de l'historique de ce mot, et Hatzfeld et Darmesteter renvoient au « Dictionnaire Universel » de Furetière (1690).

Enjamber. — Le plus ancien exemple de ce mot, dans l'acception dont il s'agit, se trouve dans la préface de la « Franciade » de Ronsard : J'ay esté d'opinion en ma jeunesse, que les vers qui « enjambent » l'un sur l'autre n'estoient pas bons en nostre poésie. (« Œuvres », éd. Blanchemain, III, p. 26).

Hatzfeld et Darmesteter ne remontent pas plus haut que Boileau et la Fontaine. Littré ne dit rien de l'historique de ce mot.

Envoi. — On a dû se servir de ce terme bien avant la fin du XIVe siècle, cependant je n'ai pas réussi à découvrir d'exemple de son emploi antérieur à L'«Art de dictier» d'Eustache Deschamps : Et l'«envoy» d'une balade de trois vers ne doit estre que de trois vers aussi (Œuvres, éd. De Queux de Saint-Hilaire et Raynaud VII, p. 278).

Hémistiche. — Littré cite Boileau, et Hatzfeld et Darmesteter renvoient au «Recueil» de Delboulle, qui signale l'emploi du mot dans la « Deffence » de du Bellay (cf. édit. Person, p. 90). Mais le mot « hémistiche » est déjà d'un usage courant dans l' « Art poëtique » de Thomas Sibilet, dont la première édition est de 1548, par conséquent antérieure d'une année à la « Deffence » : En ces deux vers mauvais, tu cognois en l'« hemistiche » ou se commet la couppe feminine, ie ne say quel son rompu, qui ne touche point pleinement ton aureille (f° 17. v°).

Hiatus. — Littré ne donne pas d'historique. Hatzfeld et Darmesteter reproduisent l'exemple cité par Godefroy, et qui est tiré du « Grand et vrai art de pleine rhetorique » de Pierre Fabri : « Hyatus » se faist quand e feminin termine les motz (cf. éd. Héron, II, 129). Mais dans ce passage le mot hiatus à la valeur de « élision ». Au sens prosodique, je n'ai pas rencontré d'exemple antérieur au « Traité de la poésie française » du père Mourgues (1684) : C'est à cette vicieuse rencontre de voyelles que l'on a donné le nom d'« hiatus » (p. 17). [1]

Huitain. — Le petit traité de Molinet semble fournir le plus ancien emploi de ce mot, si je ne me trompe : Autre taille de vers « huitains » appellez francois sont assez communs en plusieurs liuures et traictez comme en la Belle dame sans mercy, l'Ospital d'amours et le Champion des dames (l'«Art et science de rhétorique ». A. iii. v°).

Laisse. — Je ne connais pas d'exemple anterieur à celui cité par Go lefroy :

[1] Malherbe (cf. « Commentaire », « Œuvres » éd. Lalanne IV, p. 386). se sert du mot «entre-baillement».

De Partenoble le Galois
Sai je plus de .XL. « laisses ».

(Montaiglon et Raynaud, « Rec. des fableaux des XIIIe et XIVe siècles, I, p. 4).

Licence poétique. — Mais l'en ne treuue point ligne de neuf sillabes masculine, ne de dix feminine, ne de XI masculine, sans « licence poetique ». (Fabri, éd. Héron, II, p. 6).

Quatrain. — C'est Peletier du Mans qui semble avoir introduit le mot « quatrain » : Nous avons an Francoes de divers noms : qui sont depuis les « Quatreins » jusque aus Douzeins («Art poétique», p. 60).

Refrain. — Littré cite Charles d'Orléans (ballade 46), et Hatzfeld et Darmesteter l'«Art de dictier, d'Eustache Deschamps. Le mot « refrain » est beaucoup plus ancien ; on lit dans « Méraugis » :

Cil.....
Dit au « refrain » de sa chançon
Or du chanter toutes et tuit,
C'est li « refrains » : s'il ne s'enfuit
La jouste aura certainement.
(Éd. Michelant, p. 127).

On sait que la forme ordinaire en ancien français est « refret » (« refrait »), dont Godefroy a recueilli plusieurs exemples. On employait aussi « reprise », comme en italien (« ripresa ») :

Mon bon seignor de Bar, en ma « reprise »
Dites, chançons, que de tot son pooir
Maintaigne Amor.

(Gautier d'Épinal, éd. Lindelöf et Wallensköld, p. 89).

Rime masculine, rime féminine. — Je ne sache pas que les exemples de l'emploi technique de ces deux mots aient été recueillis par aucun lexicographe. En voici les plus anciens :

Le premier se trouve dans Jacobus Magnus (avant 1405), et le second dans le traité de l'anonyme de 1425 : Si dois donques sauoir que quant ce voieul e se prononce imparfaitement et faintement, lors la sillabe qui est terminée en tel voieul est appelée « feminine » (« Des rimes et comment se doivent faire ». Voir la thèse de A. Coville : « De Jacobi Magni vita et operibus », Paris, 1889, p. 70).

Sont de 5 couplés et le prince, qui est appelez l'envoy, et est de 11 lignes, chascune ligne de 10 silabes ou « masculin » et de 11 ou « féminin » (Bibl. Nat. Manuscrits, « f. franç. » 12434, f° 12, v°) [1].

Rime suffisante. — C'est le père Mourgues qui, le premier, s'est servi de ce qualificatif, appliqué à la rime. On lit dans son « Traité de la poésie française » (Toulouse, 1684) : La Rime masculine est « suffisante », lorsque la dernière voyelle ou diphtongue des mots, avec tout ce qui la suit, y rend un même son (p. 29.)

Rime riche. — L'historique de l'emploi technique du mot « riche » ne se trouve dans aucun dictionnaire. Stengel (« Grundriss » § 142) dit qu'il trouve cette expression employée pour la première fois dans l' « Abrégé de l'art poétique » de Ronsard. On la trouve en effet dans cet ouvrage (cf., « Œuvres », VII, p. 329), mais on peut citer au moins cinq exemples antérieurs à la date de l' « Art poétique » de Ronsard. Je me bornerai à en citer trois seulement : La seconde espèce de ryme est appelée, « riche », a cause de son abondance et plénitude. (Sibilet, « [Art poétique français », f° 22, r°). Les deux autres sont antérieurs à Sibilet de plus de cinquante ans :

Quand du verbe ou du nom ie rime
L'un contre l'autre en équiuoque
La façon passe « riche rime »
Car il est parfait équiuoque.

(« L'Art de rhétorique pour rimer en plusieurs sortes de rime ». A ii. v°. circa 1490).

[1] Molinet (A. ii, v°) se sert des expressions « parfaict » et « imparfaict », pour désigner les rimes masculines et féminines.

On lit à la même date environ dans « L'Art et science de rhétorique » de Molinet: Tant les plates redites que les redictes finies en goret et ricqueraque sont contées en termes de rhétorique et condamnées en rigoureux examen ; il les fault éviter de toute puissance et quérir termes plus « riches » et mieulx recommandés comme dictions aucunement pareilles sans estre équivoqués et contraires en significtion (b, iii. 2, v°).

Rimes plates. — L'expression « rime plate » se trouve déjà comme rubrique dans l' « Art de rhéthorique pour rimer en plusieurs sortes de rime » (c. 1490), mais les exemples (A ii v°, et A iii r°) qui suivent la rubrique « rime plate » montrent que l'auteur y attribuait un tout autre sens.

Stengel (« Grundriss » § 155) renvoie aux vers bien connus des « Epistres Morales et familières » de Jean Bouchet (imprimées en 1545), dans lesquels la règle de l'alternance des rimes est énoncée :

> Je treuve beau mettre deux féminins
> En « rime plate », avec deux masculins,
> Semblablement quand on les entrelasse
> En vers croisés... (« Epistre », CVII).

Voici deux autres exemples, dont un dans tous les cas est antérieur à l'épître mentionnée en dernier lieu. Le premier est également fourni par le procureur de Poitiers, et se trouve dans l'épître en tête de l'édition de 1536 des « Angoysses et remèdes d'amours du Trauerseur en son adolescence » (c. 1500) : Et en « rithme plate » (qu'on appelle Leonyne) ne ordonnois ne entrelassois les masculins et femenins vers. Le second exemple est tiré de « L'Art et science de rhéthorique metriffiée » de Gracien du Pont (1539) : Et par ainsi participe des dictes « platte » et croysée. De la croysée comme est dict dessus, et de la « platte » aulx deux premiers signes .iiij. et v. qui sont semblables (f° XVIII, r°).

Rimes suivies. — L'emploi de cette expression, à côté de « rimes plates », est tout récent. Selon Stengel (« Grundriss » §155) on la trouve employée pour la première fois dans l'« Art

de la poësie française et latine » de A. P. de la Croix (Lyon 1694). On y lit en effet à la page 62: La 7 Règle concerne les « Rimes suivies », c'est-à-dire, lors qu'après deux vers masculins on en met deux féminins, puis deux masculins et deux feminins ensuite, en continuant toujours ce mélange jusqu'à la fin de l'ouvrage que l'on fait. Je ferai remarquer que cette expression était déjà connue de Claude Lancelot (cf. l'édit. de 1681 de « La nouvelle méthode pour apprendre... la langue latine » p. 506), et que c'est à Richelet que revient le crédit, si crédit il y a, de l'avoir introduite : Elles (les rimes) sont « suivies », lorsqu'après deux vers féminins il y a deux masculins, puis deux féminins, ensuite deux masculins, en continuant de la sorte jusqu'à la fin de la pièce (« La versification française ». éd. 1677. p. 221).

Rime doublette. — En ancien français on employait plutôt l'expression « rime doublette » pour désigner les rimes qui se suivent uniment, deux par deux. A ce propos Stengel (« Grundriss ». § 155) cite Molinet (1493). Voici un exemple qui date de 1425 : Autre taille commune est dite « doublette » si comme le romant de la Rose (« Les règles de la seconde rhéthorique » f°. 13, v°). On se servait aussi à cette époque de l'expression « rime couplette ». A l'exemple cité par Stengel (« Grundriss » § 155), on peut ajouter :

Seize cens « couplettes » feras
Et en quatre pars les mettras.
(Froissart, « Poésies » éd. Scheler III. p. 75).

Rimes croisées. — Stengel (« Grundriss ». § 158) cite Fabri (cf. éd. Héron, II. p. 32). Il aurait pu remonter jusqu'à l'anonyme de 1524 ou 1525 : Il se treuve autre façon de « ryme croysée » qui est toute liée et lacée de quatre lignes en 4 ligues (f°. 53. v°).

Rimes mêlées. — C'est le père Mourgues qui, le premier, a employé cette expression, dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui : L'ordonnance des ouvrages de Poësie est à... « Rimes mêlées », lors que dans le mélange des vers on ne

garde d'autre règle que celle de ne pas mettre de suite plus de deux masculins, ou plus de deux féminins (« Traité de la poésie française », p. 27). Gracien du Pont (« Art et science de rhetorique metriffiée », 1539, f° XXXIII, v°) s'en était déjà servi, mais non pas dans la même acception.

Rimes normandes. — Voici, je crois, le plus ancien témoignage de l'emploi de cet adjectif, dans le sens technique dont il s'agit. Ménage, à propos de la rime « vanter: Juppiter », fait la remarque suivante dans ses « Observations » sur Malherbe (1666): Notre poète emploie ailleurs ces rimes vicieuses, que nous appelons « normandes », parce que les normands, qui prononcent e ouvert comme e fermé, les ont introduites dans notre poésie (p. 371).

Rimes redoublées. — Pour cette expression, je renvoie à la thèse de Rucktäschel (« Einige Arts Poétiques aus der Zeit Ronsard's und Malherbe's », Leipzig, 1889, p. 63), où on trouvera un exemple de l'emploi de ce terme, tiré des « Premieres Addresses du chemin de Parnasse » de du Gardin (Douay, 1630).

Rime tiercée. Rime tierce. — On s'est d'abord servi des expressions « vers tiercés » ou « rime florentine » ; ainsi Lemaire de Belges, dans un passage de la « Concorde des deux langages » (1511), où il réclame l'honneur d'avoir introduit la « terza rima » en France, s'exprime de la sorte: La premiere (partie) contiendra la description du temple de Venus, selon la mode poëtique. Et sera rhythmée de « vers tiercez », à la façon Italienne ou Toscane, et florentine : Ce que nul autre de notre langue Gallicane ha encores attenté d'ensuivre, au moins que je sache (« Œuvres », éd. Stécher, III, p. 101). Le plus ancien exemple de l'emploi de « rime tiercée » est fourni par Jean Bouchet ; on lit comme rubrique de la LXVIIe épître des « Epistres familieres » : Epistre responsive de l'acteur audict maistre Germain Colin en mesme « rime tiercée » dicte Florentine, ou est touché de diverses choses. Quant à l'expression « rime tierce », elle ne se rencontre pas avant 1548 : Les carmes de dix syllabes y sont plus communs ; rien n'empesche toutesfois d'en user d'autres,

tout ainsi que la ryme Italienne dite « Tierce », y est plus souvent usurpée (T. Sibilet, « Art poëtique », f° 68, r°).

Septain. — Autres vers « septains » de huit sillabes et de sept lignes sont trouvez en plusieurs euures dont la derreniere ligne chet en commun proverbe (Molinet, « L'art et science de rhetorique », a. iii. r°).

Sixain. — C'est également dans le traité de Molinet que se trouve le plus ancien emploi du mot « sixain » : Autre taille de vers « sixains » qui se font en moralitez et ieus de personnages en responce ou redargutions (ibid.).

Stance. — Je ne connais pas d'exemple antérieur à celui que Hatzfeld et Darmesteter empruntent au « Recueil » de Delboulle, et qui remonte à 1555.

Vers blancs. — C'est Voltaire qui semble avoir le premier fait usage de cette expression ; on lit dans l' « Avertissement du traducteur » de sa traduction de « Jules César » : Les « vers blancs » ne coûtent que la peine de les dicter, cela n'est pas plus difficile à faire qu'une lettre. Les anciens théoriciens s'étaient servi de l'expression « vers non rimés » (cf. Sibilet, « Art Poëtique », f° 75, r°).

Vers commun. — Cette appellation, appliquée au vers de dix syllabes, ne remonte pas plus haut que Ronsard : Les « vers communs » sont de dix à onze sillabes, les masculins de dix, les fœminins de onze (« Art poétique » : « Œuvres », VII, p. 331). On peut aussi, si l'on veut, se reporter à la préface de la « Franciade » (« Œuvres », III, p. 16). Du Bellay (« Deffence », pp. 116 et 142) préfère l'expression « vers héroïque », que je n'ai pas trouvée avant Sibilet, qui l'emploie couramment (cf. f° 18, r°, etc.).

Vers libres. — Avec la valeur qu'on lui donne aujourd'hui, cette expression ne se rencontre pas avant le commencement du XVIIe siècle ; cependant Du Bellay s'en était déjà servi dans la « Deffence », mais seulement comme équivalente de l'italien « versi sciolti » ou vers non-rimés : Autrement, qui ne voudroit reigler sa Rythme comme j'ay dit, il vaudroit

beaucoup mieux ne rymer point : mais faire des « vers libres », comme a fait Petrarque en quelque endroit : et de nos tens le seigneur Loys Aleman, en sa non moins docte que plaisante Agriculture (éd. Person, p. 132).[1]

Il reste maintenant à parler des poèmes à forme fixe, ainsi que de quelques autres genres, qui, bien qu'ils n'appartiennent pas strictement à cette catégorie, ont été inclus dans la liste qui suit, pour ne pas trop compliquer notre exposé.

Acrostiche. — Hatzfeld et Darmesteter citent un exemple fourni par Bullandre (1585). En voici un autre, antérieur de plusieurs années. On le trouvera dans les « Bigarrures » du seigneur des Accords (Tabourot), dont la première édition est de 1572, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer : « Acrostiches » donc sont vers qui en leurs premieres lettres contiennent quelque nom propre, ou autre mot de chose intelligible (éd. de 1591, Rouen, p. 135).

Ballade. — Pour ce mot je renvoie aux précieuses indications de P. Meyer dans la « Romania » (XIX, pp. 30-1). Je tiens cependant à faire remarquer que le mot « ballade » se trouve déjà dans le ms. Douce (308) de la Bodléienne, comme on peut s'en convaincre en lisant la copie de Steffens dans l' « Archiv » de Herrig (99, p. 342) : « Ballaide » sens demoreir. uai ou ie tan voie. a ma miete parler et fai kelle toie, etc.

Le plus ancien exemple de « Ballette », la forme française du mot qui fut supplantée, vers la fin du XIIIe siècle, par la forme provençale « ballade »[2], se trouve à la rubrique d'une des sections du chansonnier Douce.

[1] On pourrait également alléguer le titre du recueil de vers blancs de Blaise de Vigénère : « Le Psaultier de David, torné en prose mesurée ou « vers libres » (1588).

[2] Le plus ancien exemple du mot « ballada » que je connaisse en provençal, se trouve dans la « tornada » d'une des chansons de Ponz de Capduoill, qui composait vers 1190 :

Dona N'Auda, « balladas » ni chasos
No vuelh faire, que noy parle de vos
(éd. M. von Napolski, p. 52).

Le diminutif « balladelle », qu'on rencontre encore au XVe siècle, semble avoir été employé pour la première fois dans le « Dit de la Panthère d'amours » (composé vers 1300) de Nicole de Margival :

Pour estat qui ainsi chancele
S'en ay fait ceste « baladele ».
(éd. Todd, vv. 2339-40).

Bergerette. — Je ne connais pas d'exemple antérieur à celui-ci, tiré du « Dit de la Pastoure » de Christine de Pisan :

Ces pastours o leurs chevretes
Au joli chant des oysiaulx
Vous dient ces « bergieretes »
Et ces beaux motez nouveaulx.
(« Œuvres » éd. Maurice Roy II, p. 243)[1].

Chant royal. — L'expression « chant royal » apparaît déjà au XIIIe siècle, et désignait alore une chanson de danse sans aucune forme particulière, mais plus étendue que les chansons ordinaires — de cinq ou de six strophes. Ainsi Nicole de Margival, avant de citer les premièree strophes de la chanson de Adam de la Halle (« Qui a droit veut Amors servir » : Voir de Coussemaker, « Œuvres », no. XVIII) dit :

Entent qu'Adam au cuer loial
En dit en .I. sien « chant royal »
(« La Panthère d'Amour », vv. 1140-41)[2]

Appliquée au poème à forme fixe qu'on sait l'expression « chant royal » n'apparaît pas antérieurement à Froissart :

Rethorique fait virelais,
Ballades, « chans royaus » et lais,
(« Poésies » III .72. 632-3).

[1] Voir, pour la définition da ce genre de poésie, l' « Instructif de la seconde réthorique » (b. iii, r°), ou bien encore le traité de Pierre Fabri (éd. Héron II. p. 71).

[2] Nicole de Margival applique le même terme à deux autres des chansons du trouvère d'Arras. cf. « Panthère d'amour », pp. 92 et 96.

Deschamps ne connaît que « Chançon royal » (Art de dictier » : « Œuvres VII. p. 278), qui se trouve pour la première fois dans le « Roman du comte d'Anjou » de Jehan Maillart, achevé en 1316 (cf. « Romania » XIX pp.31 et 106).

Li autre dient en vielles
« Chançons royaux » et estempies,
Dances, noctes et baleries (v. 13-14).

Descort. — On sait que le mot « descort » désigne en ancien français une sorte de chanson où la forme et la musique des différentes strophes changent selon les sentiments contraires et variés qui y sont exprimés [1]. Le mot (aussi bien que la chose) semble avoir été emprunté aux troubadours par les trouvères. Voici quelques-uns des plus anciens emplois de ce mot au nord de la France :

Ne sai « descort » u lai
Mais il ot u refai, etc.
(Bartsch, « Rom. und Past ». I, 65).

Douce rien pour cui ie chant
En mon « descort » vos demant.
(Wackernagel, « Altfranz. Lieder », p. 73)

Une hore dit les et « descors »
Et sonnez douz de controvaille.
(« Roman de la Rose », éd. Michel. v, 4507-8).

[1] La meilleure définition de « descort » est encore celle des « Leys d'amors » (1356) : Descortz es dictaz mot divers, e pot haver aytantas coblas coma vers... desacordablas e variablas en accort, en so et en lengatge (cf. Gatien-Arnoult, « Monumens de la litt. romane » I p.340). On peut également citer avec avantage le début du fameux « descort » de Rambaut de Vaqueiras, qui en lui-même sert d'excellente définition :

Eras quan vey verdeyar
Pratz e vergiers e boscatges,
Vuelh un descort comensar
D'amor, per qu'ieu vauc a ratges;
Qu'una Domna m sol amar,
Mas camjatz l'es sos coratges,
Per qu'ieu fauc dezacordar
Los motz e'l sos e'ls lenguatges,
(Reynouard, « Choix » II. p. 226).

Je note en passant que Godefroy n'a pas enregistré le mot « descort » au sens plus général de « dèsaccord », « dispute » [1]. En voici deux exemples :

Amie entre vos et moi
Nait ne guerre ne « descort ».
(Wackernagel, p. 21).

Quar monter y vi tel « descort ».
Qu'il y sachierent les espées.
(Jean de Condé, II, p. 86).

Estampie. — Pour ce mot je ne connais pas d'exemples antérieurs à ceux cités par Godefroy. On pourra aussi consulter avantageusement l'étude de Paul Meyer, sur ce genre de poésie dans « Les Derniers Troubadours de Provence » (p. 81), où son origine provençale est établie.

Lai. — En ancien français ce mot n'avait pas d'autre valeur que celle de « mélodie » ou de « poème », au sens le plus général (cf. f. Wolf, « Ueber die Lais und Sequenzen, pp. 2-12). Ce n'est qu'au XIVe siècle qu'on a donné ce nom à un genre de poème à forme fixe, dont la particularité la plus frappante était que la dernière strophe devait reproduire métriquement la première. Dans ce sens je ne connais pas d'exemple de l'emploi de ce mot antérieur à l' « Art de dictier » d'Eustache Deschamps : Item, quant est des « laiz », c'est une chose longue et malaisiée à faire et trouver (« Œuvre » VII, p. 287).

Ode. — On sait que Ronsard a très catégoriquement réclamé l'honneur d'avoir introduit ce mot en français (cf. « Œuvres » II, p. 10). Le passage de l' « Art poëtique » de Peletier du Mans appuyant l'assertion du chef de la Pléiade est moins connu : Ce nom d'Ode a été introduit de notre tans, par Pierre de Ronsard ; auquel ne falhirai de témoignage, que lui estant ancor en grand'jeunesse, m'an montra quelques unes de sa façon, an notre ville du Mans (p. 64).

[1] Godefroy a également oublié « balade » et « balette. »

Tant Peletier que Ronsard se sont trompés ; « ode » est déjà employé couramment par Thomas Sibilet. En voici un exemple : Le chant lyrique, ou « Ode » (car autant vault a dire) se façonne ne plus ne moins que le Cantique, c'est à dire autant variablement et inconstamment (« Art poëtique », f° 56, v°). Le mot « ode » se trouve même au commencement du XVIe siècle dans la « Description du temple de Venus » (1511) de Lemaire de Belges, mais seulement au sens général de « chanson » :

> Là recite on d'inuention sapphique
> Maint noble dit, cantilenes et « odes »,
> Dont le style est subtil et mirifique
> (« Œuvres », III, p. 112).

Pastourelle. — Pour ce mot, très fréquent dans l'ancienne langue, je renvoie à Godefroy.

Rondet, Rondel, Rondeau. — La forme la plus ancienne est « rondet », qui apparaît plusieurs fois dans le « Roman de Renart », par exemple :

> Atant es vous Dame Boursee
> Le singesse moult escoursée.
> Chantait ce « rondet » de cuer gai
> (« Renart le Nouvel », éd. Méon, V, 6861).

Quant à la forme « rondel », Hatzfeld et Darmesteter reproduisent l'exemple cité par Littré et tiré de Machaut, et Godefroy ne donne qu'un seul exemple fourni par le roman de « Floriant » (cf. éd. Michel, 6222), dans lequel le mot est employé au sens de « danse en ronde ». Cependant le mot « rondel » se trouve déjà à la fin du XIIIe siècle comme rubrique des rondeaux d'Adam de la Halle (cf. « Œuvres » éd. De Coussemaker, p. 207), et aussi dans la « Panthère d'amours » de Nicole de Margival, qui vivait et composait à la même époque qu'Adam de la Halle :

> Si vous pri que vous veille plaire,
> Que vous veilliez tant por moi faire,
> Por allegier mon grief martire
> Que vous veilliez cest « rondel » dire (v. 2509-2512)

On pourrait aussi citer les lignes suivantes qui servent de refrain à la vingt-neuvième pastourelle du chansonnier Douce: Et chantoit li ueiz « rondoue ». Hous sis qui ot les hosiaus rous. Ie seruirai marion, an genous car ie suis ces amins. dous.

Quant au diminutif « rondelet », je ne l'ai pas rencontré antérieurement à Froissart, qui s'en sert tant dans les « Poésies » que dans le roman de « Méliador » :

Fui je requis des dames douces
Et pryé de leurs belles bouches
Qu'un « rondelet » vosisse dire
(« Poésie », I, p. 26).

Rotruenge. — Aux exemples enregitrés par Godefroy et à ceux recueillis par Paul Meyer (« Romania », XIX, p. 40), on peut ajouter les deux suivants, qui semblent prêter appui à la supposition qu'à l'origine « rotruenge » s'appliquait plutôt à la mélodie qu'aux paroles:

Mult poïssiés oïr chançons,
« Rotruanges » et noviax sons.
(« Roman de Brut », éd. Leroux de Lincy, II. p. 111).

Meinte chançon viez et novele,
Meinte gigue, meinte vïele,
Harpes, salterions et rotes,
« Rostruenges », sonnez et notes,
(« Roman de Thèbes », éd. L. Constans, II. p. 57).

Serventois. — En ancien français les exemples de ce mot, dont les plus anciens sont fournis par Wace, montrent qu'on s'en servait pour désigner les chansons ou dits d'un caractère plaisant ou satirique. Dans ce sens général du mot Paul Meyer a réuni de précieux témoignages dans la « Romania » (XIX. p. 28).

Le terme « serventois » se rencontre aussi de ci de là en ancien français pour désigner des chansons d'un caractère politique ou polémique, qui n'étaient sans doute que des imitations du « sirventès » provençal :

Quens de Flandres, por qu'il vos doive plaire,
Mon « sirventois » vueill à vous envoier,
Mais n'en tenez nul mot en reprovier,
Car vos feriez à vostre honor contraire.
(Scheler, « Trouv. Belges » II. p. 75).

A la même époque « serventois » a parfois la valeur de « chant religieux », « chanson à la Vierge » :

Et mes sires Phelipes et li bons cuens d'Artois,
Et li cuens de Nevers, qui sont pieu et cortois,
Refont en lor venue a Dieu biau « serventois ».
(Rutebeuf, éd. Kressner p. 43).

Mais ce n'est qu'au XIVe siècle qu'on a commencé à appliquer ce mot à des poésies a forme fixe, qui ne se distinguaient du « chant royal » que par leur caractère religieux et par le fait qu'ils manquaient généralement d'envoi. Dans ce sens je ne connais pas d'exemple qui remonte plus haut qu'Eustache Deschamps : « Serventois » sont faiz de cinq couples comme les chançons royaulx (« Œuvres » VII p. 281).

Sextine. — Le plus ancien exemple de l'emploi de ce mot, emprunté à l'italien au XVIe siècle, se trouve dans l' « Art poëtique » de Sibilet : Si tu veux faire des vers non rymez, et t'aider de l'exemple de Petrarque, faiz les en « Sestines » (f° 75, r°). On sait que c'est l'année d'après (1549) que parurent les « Erreurs amoureuses » de Pontus de Tyard, qui contiennent les deux seules sextines française du XVIe siècle. Il est à noter que tandis que Sibilet emploi la forme « sestine », Pontus se sert déjà de la forme du mot telle qu'elle a prévalu (cf. « Œuvres ». éd. Marty-Laveaux p. 33).

Sonnet. — Il s'agit, bien entendu, du poème à forme fixe composé de deux quatrains identiques et de deux tercets, emprunté aux Italiens vers le milieu du XVIe siècle [1]. Littré cite du Bellay (Préface de l' « Olive »); Pasquier

[1] Il n'est pas besoin de rappeler que le mot « sonet », tant en ancien français qu'en provençal, est d'un emploi fréquent, mais seulement au sens général de « mélodie » ou de « chanson ».

aussi, (« Recherches » VII p. 611), tandis que Hatzfeld et Darmesteter signalent l'emploi du mot « sonnet » comme titre d'un des poèmes de ce genre de Melin de Saint-Gelais « sur la naissance de Monsieur le Duc de Bretaigne, qui fut après l'éclipse du soleil en janvier, l'an 1544 » («Œuvres «, éd. Blanchemain I. p. 290). Mais dans ce cas-ci encore le premier et le plus ancien contexte est fourni par Sibilet : Le « Sonnet » suit l'Epigramme de bien près, et de matière, et de mesure : Et quant tout est dit, sonnet n'est autre chose que le parfait épigramme (« Art poëtique » f° 43. v°).

Triolet. — On a cru jusqu'ici que le mot « triolet », appliqué à l'ancien « rondeau simple », était inconnu avant le XVIe siècle (Stengel, « Grundriss » § 204), et que c'était Gracien du Pont qui le premier s'en était servi dans cette acception. On s'est trompé. Il faut remonter plus haut. Nous le trouvons à la fin du XVe siècle dans « La départie d'amours » « de Blaise d'Auriol, espèce d'art de rhétorique en vers qui se trouve à la suite de « La chasse et le départ d'amours (circa 1486), que celui-ci signa avec Octovien de Saint-Gelais :

Fuyez Motetz, vuydez ronds chapelletz
Et chantz royalz ; vous aussi Floretons,
Lays, Vireletz, Entrelatz, « Trioletz »
Arbres forchuz, Ballades et Chansons
Et Rameletz de toutes les façons

(« La chasse et le départ d'amours », éd. de 1509. cc. i. v°).

Villanelle. — Je ne connais pas d'exemple antérieur à celui-ci, tiré de l' « Art poétique » de Vauquelin de la Fresnaye :

La chanson amoureuse affable et naturelle
Sans sentir rien de l'Art, comme une « villanelle »,
Marche parmy le peuple aux danses, aux festins,
Et raconte aux carfours les gestes des mutins.
(éd. G. Pellissier, p. 649-50).

Le mot « villanelle » se trouve comme rubrique plusieurs

fois au XVIe siècle avant cette date [1], mais le plus ancien contexte semble bien être celui qu'on vient de lire.

Virelai. — Les plus anciens exemples de ce mot qui remontent à la première moitié du XIIIe siècle, et qui apparaissent sous les formes « virenli » et « vireli » aussi bien que « virelai » [2] (qui est rare à cette époque), désignent non pas un poème à forme fixe, comme plus tard, mais un air populaire, un « dorenlot » ainsi que la fait remarquer Paul Meyer (« Romania » XIX, p. 26). Il est même de ci de là employé comme synonyme de « ballette ».

Appliqué au poème à forme fixe qui eut une si grande vogue au XIVe et XVe siècles, on ne connaît pas d'exemple de « virelai » antérieur à Guillaume de Machaut, qui composait vers le milieu du XIVe siècle [3].

Je donne en dernier lieu l'historique des anciennes espèces de rimes, prodiguées par les grands rhétoriqueurs, et abandonnées depuis la Pléiade.

Rime annexée. — C'est l'auteur anonyme de l'« Instructif de la seconde réthorique » (circà 1500) qui semble avoir inventé ce terme :

> Ainsi se fait « rime annexée »
> Annexant vers a autre en vers
> Versifiée et composée
> Composant telz motz ou diuers
> Diversement mis et reprins, etc. (c. i. r°)

Rime batelée. — Voici, à ma connaissance, le plus ancien exemple de l'emploi de cette expression. Il se trouve dans le petit traité de Jean Molinet : En pareille forme de vers huitains se fait rhetorique « batellée »..... Et en a esté inventeur maistre Iehan Molinet de Valenciennes (b. ii, v°).

[1] L' « Art poétique » de Vauquelin de la Fresnaye ne parut pas avant 1605, mais il était commencé dès 1574.

[2] On trouve encore l'ancienne forme dans Lemaire de Belges : Faictes chapeaux, dansez au « viroly ». (« Œuvres » IV, p. 295).

[3] Voir, « Romania » XIX, p. 24-5.

Rime concatenée. — Pour la première fois dans l'«Art et science de rhethotique metriffiée » de Gracien du Pont : « Rithme concathenée » se faict quant le second couplet commence par la dernière ligne toute entière du premier couplet, et le tiers par la dernière du second. Et ainsi des aultres (f°. XXX. r°).

Rime couronnée. — Pas d'exemple de l'emploi de couronné dans ce sens antérieur à l'«Instructif » :

> Pour « vers enchainez » composer
> Ou couronnez l'on doit scauoir
> Le nota pour les disposer, etc. (c. i. v°).

Rime d'écho. — Bien que la « rime d'écho » ou « en écho » ne fût pas inconnue aux trouvères [1], le nom n'apparaît pas avant le XVIe siècle : pour la première fois dans le traité de Gracien du Pont qui semble avoir pris un vif plaisir non seulement à décrire mais à composer [2] ces tours de forces : De la dicte espèce de Rithme coronnée en descend vne aultre forme que l'on dict « Equo », pource que resonne de la sorte que les Poetes faignent vng stille et resonnance de voix loingtaine, respondante à la dernière syllabe masculine ou à deux en feminin du terme precedant comme on voyt par exemple quant l'on crie dedans vng bois, ou une vallée qu'il semble advys que quelcun responde de loing la fin du mot. («Art et science », etc : « De Rithme dicte Equo ou de Echo ». f° XLVII. v°).

Rime empérière. — C'est encore Gracien du Pont qui fournit le plus ancien exemple de l'emploi de ce terme : On faict vers espars, Rondeaulx, Ballades et Champs royaulx de vne aultre forme de coronneuse plus riche, subtille, et difficile que les formes dessusdictes. Laquelle forme on nomme « Emperiere », pource que ledict corps porte deux restes ou coronnes (Art et science, etc : De Rithme Emperiere » f° XLVII r°).

[1] Cf. « Histoire littéraire », XVI, p. 236.

[2] On peut conférer les « Controverses des sexes masculin et feminin » (Toulouse, 1534) de Gracien du Pont, violente satire contre les femmes,

Rime enchaînée. — Je ne connais pas d'exemple antérieur à celui que présente l'«Art de rhetoricque pour rimer en plusieurs sortes de rime »[1] :

Je suis rhetoricque « enchainée »
Née suis en la fin du metre
Estre puys souvent composée
Posée a destre et a senestre (A. ii. v°).

Rime entrelacée. — Cette expression semble avoir été employée pour la première fois par l'auteur de l'«Instructif de la seconde rethoricque » :

D'«Entrelassez vers » plaisans gracieux.
Eulx se forment en telle forme ainsi
Si sont plaisans et melancolieux
Lieux ont itelz de ioye et de soussi (c. i. v°).

Rime équivoque — Je n'ai pas réussi à remonter plus haut que Gauthier de Coincy, déjà cité par Littré :

Vous, grant seigneur, vous damoisel,
Qui a compas, qui a cisel
Tailliez et compassez les rimes
« Equivoques » et leonines
(Éd. Poquet, pp. 377 v. 92).

Rime kyrielle. — Le terme « kyrielle » appliqué aux rimes

où l'auteur s'est plu à accumuler de nombreux exemples de ces tours de force. On lit dans l'«Epistre de l'autheur » :

Pareillement aussi pour inciter
(Dont grandement y peuvent proufiter)
Les ieunes gens qui désirent apprendre
De composer et rhetorique entendre
Ils y verront des Rythmes bien substiles,
Aux apprentiz de tel art fort utiles, etc.

(1) Molinet se sert de l'expression « queue anuée » : Autre taille de rime qui se nome « queue anuée » pour ce que la fin du mettre est pareille en voix au commencement de l'autre et est diverse en signification (b. iii. r°).

qui répétaient périodiquement un même vers est encore une invention de Gracien du Pont: « Kyrielle » est une sorte de Rithme qui se faict à couplets de rithme platte, croysée ou riche, et fault que porte reffrain à chasque couplet (« Art et science », etc., f° XXXII r°).

Rime léonine ou léonime. — On sait qu'en ancien français on entendait par rime « léonine » la rime dissyllabique par opposition à la rime « consonnante » laquelle répondait à notre rime masculine suffisante [1]. Le plus ancien emploi de ces deux mots remonte au XIIe siècle. On le trouvera au début du roman de « Guillaume d'Angleterre », attribué à Chrétien de Troie :

Chrestiien se viaut antremetre
Sans rien oster et sanz rien metre
De conter un conte par rime
Ou « consonante » ou « léonime ».

Rime rétrograde. — Bien qu'on possède des exemples de la rime rétrograde remontant jusqu'au XIIIe siècle [2], le terme « rétrograde » ne se rencontre pas avant l' « Art de dictier » d'Eustache Deschamps, que je sache : Et pour ce sont telz motz appelez equivoques et « retrogrades », car en une mesme semblance de parler et d'escripture ilz huchent et baillent significacion et entendement contraire (« Œuvres », VII. 277).

Rime senée. — Dans la « rime senée » tous les mots devaient commencer par la même lettre. Le plus ancien exemple de l'emploi de ce mot, dans ce sens restreint, se trouve dans l' « Art et science de rhetoricque metriffiée ». Cette rime semble avoir fait les délices de Gratien ; la description qu'il en donne, prolixe et fastidieuse, occupe quatre feuillets

[1] Voir à ce propos le traité de Molinet (b. i. v°), ainsi que l'« Instructif de la seconde réthorique » (b. i, r°), ou bien encore Fabri (éd. Héron II. pp. 23 et 29). Les explications de l' « Instructif » et de Fabri montrent également que l'expression « rime léonine » avait en même temps la valeur de « rime plate ». Voir également notre article de la « Revue de philologie française » (XVII, 3, p. 178).

[2] Voir La « Panthère d'amours » de Nicole de Margival, éd. Todd. p. XXX.

de son traité. Je me borne à en citer le commencement : « Rithme senée » n'est aultre chose que celle que aulcuns modernes appellent Fratrisée. Mais vous plaira contenter du premier terme, car de la dicte fratrisée nous entendons en faire une aultre espèce ainsi nommée. Brief doncque Rithme senée est celle de laquelle toutz les termes et dictions de la ligne se commencent par une lettre [1] (f° XXXIV r°).

L.-E. KASTNER.

Oct. 1903.

[1] Un peu plus loin Gracien donne deux explications du mot « senée » dans cette acception : Et debuez noter, que ceste forme est dicte Senée, pource qu'on est contrainct sener, c'est à dire, bien asseoir et poser chascune ligne et terme, ou fault bien penser auparavant affin que telz termes et lignes obeissent à ce que dessus est dict (f° XXXIV, v°).

ÉTUDES SUR LE VERS FRANÇAIS

DEUXIÈME SÉRIE

(*Suite*)

IV

L'IATUS

D'après la règle classique l'*iatus* ou rencontre de deux voyelles quelconques est interdit entre deux mots dans l'intérieur d'un vers, à moins que les deux voyelles ne soient séparées par un *e* féminin qui s'élide ou par une consonne quelconque qui ne se prononce pas. Cette règle n'est qu'un tissu de contradictions. Du moment qu'une consonne n'a pas besoin de se prononcer pour empêcher l'iatus, c'est que la régle est faite pour les ieux ; c'est dire qu'il ne faut pas que deux voyelles se rencontrent sur le papier. A ce taux il i aurait deux iatus dans le vers suivant :

Je viens selon l'usag*e a*ntiqu*e et* solennel,

ce qui est absurde.

Si nous voulons comprendre quelque chose à la question il est indispensable que nous remontions à la cause qui a déterminé la proscription de l'iatus. C'est, comme chacun sait, le désir d'éviter la suite de deux sons dont la rencontre eût produit un effet désagréable *sur l'oreille*. Il s'agit donc de prononciation, non d'ortografe. On a proscrit la rencontre de deux voyelles prononcées. Il n'i a donc pas d'iatus dans

l'usag*e a*ntique

puisque l'*e* n'est pas prononcé. On en a conclu par une généralisation imprudente que toutes les fois qu'un *e* était élidé

devant une voyelle initiale il n'i avait pas d'iatus, et que par conséquent il n'i en avait pas dans

la journ*ée* *é*tait belle.

C'est une fausse analogie. Du moment que l'*e* est élidé, il n'existe plus et les deux *é* sont en contact. Il i a donc iatus. Il faut ajouter qu'aujourdui dans la prononciation proprement française il n'i a pas la moindre différence entre

J'ai vu ma mère immol*ée* *à* mes yeux

et

J'ai vu mon père immol*é* *à* mes yeux.

Ce vers de Racine :

Seigneur, vous m'avez v*ue* *a*ttach*ée* *à* vous nuire

ne perdrait absolument rien de sa beauté et se prononçerait exactement de la même manière s'il était au masculin :

Seigneur, vous m'avez v*u* *a*ttach*é* *à* vous nuire.

Or, comme nous l'avons mainte fois expliqué dans cet ouvrage et comme M. Saint-Saëns le proclame avec raison dans son *Harmonie et Mélodie* : « Les vers ne sont certainement pas faits pour être lus seulement des yeux, en silence ; ils sont faits pour être dits ».

Quant aux consonnes que l'on écrit, bien qu'on ne les prononce pas, la plupart ont été prononçées à une époque plus ou moins ancienne ; ainsi on a prononcé *la hache* avec un *h* aspiré ; mais aujourdui l'*h* dit aspiré ne se prononce pas plus que celui du mot *homme*, qui ne s'est jamais prononcé. L'*s* final du mot *souris* s'est prononcé au moyen âge ; on a dit la *souris est prise* en prononçant l'*s* ; mais Chifflet nous apprend qu'au XVIIe siècle il n'était déjà prononcé devant aucune voyelle. Dès le jour où une consonne a cessé d'être prononcée elle a cessé d'empêcher la rencontre des deux voyelles qu'elle séparait et l'iatus interdit a reparu malgré la règle qui l'autorisait. Pour ne pas faire l'istoire de la prononciation du français, nous ne nous occuperons guère que de la prononcia-

tion actuelle et nous devrons reconnaître qu'aucun *h*, quel qu'il soit, ne peut empêcher l'iatus et que si la poésie doit éviter :

le roi en rit

elle ne saurait tolérer :

La chanson de ma mie et du bon *roi Henri*

(Musset) ;

que toute voyelle nasale non suivie d'un *n* qui se prononce fait iatus devant une autre voyelle :

un chem*in in*terdit ;

enfin que toute voyelle suivie d'une consonne qui ne se prononce pas est exactement dans les mêmes conditions qu'une voyelle finale. Il en résulte que les poètes qui ont écrit *nud* devant voyelle n'ont pas supprimé l'iatus et n'ont été que ridicules :

C'est hideux ! Satan *nud* et ses ailes roussies

(Hugo).

En outre, si la rencontre de deux voyelles est désagréable et doit être évitée entre deux mots, le même concours de voyelles produisant le même effet à l'intérieur d'un mot doit faire rejeter de notre versification tous les mots dans lesquels il i a contact immédiat entre deux voyelles qui se prononcent. Pourtant les poètes semblent plutôt rechercher les mots de ce genre que de les fuir. Il i a entre ce fait et la règle de l'iatus une contradiction qui n'a pas échappé à certains critiques : « Quoi de plus doux que les mots *camélia*, *miette*, *suave*, *fluide*, *ébloui*, *joyeux* ? Ces mariages de voyelles dans le sein des mots ne donnent-ils pas lieu à de charmantes harmonies ? Qu'on m'explique donc alors comment, dès que les mots sont séparés, ces rencontres deviennent cacophoniques, surtout lorsqu'en réalité, dans le débit, il i a très peu de séparations de mots absolues, et que le cours de la diction unit les termes les uns aux autres presque aussi étroitement que les syllabes entr'elles » (E. Legouvé). D'Alembert avait déclaré avant lui cette proscription de l'iatus assez bizarre « parce

qu'il y a une grande quantité de mots au milieu desquels il *y* a concours de deux voyelles, et qu'il faudrait donc aussi par la même raison interdire à la poésie ». Becq de Fouquières distingue entre les cas, p. 290 et suiv. Il pense que l'on ne peut tolérer l'iatus entre deux voyelles dont la première est tonique, parce que l'accent tonique allonge la voyelle qu'il frappe et qu'une voyelle tend à abréger une autre voyelle qui la précède immédiatement. C'est une erreur étayée de deux autres erreurs. Que l'iatus est tolérable et même parfois agréable entre deux voyelles dont la première est tonique, la suite de cette étude va le montrer surabondamment. L'*u* du mot *nu* est aussi bref que possible même quand ce mot porte un accent ritmique. Une voyelle longue en iatus s'abrège en grec, mais non pas en français ; dans *l'écrou est tombé*, l'*ou* est aussi long que dans *l'écrou va tomber*. Il est bon de ne pas attribuer à une langue la fonétique d'une autre ; encore faut-il noter qu'en grec il n'i a que dans les anapestiques qu'une voyelle longue en iatus s'abrège lorsqu'elle porte le temps marqué. Il i a d'ailleurs dans le chapitre de Becq de Fouquières sur l'iatus quelques remarques excellentes, mais les principes sont faux.

Voici quelques exemples qui montreront par leur simple rapprochement que la rencontre de deux voyelles n'est nullement plus désagréable entre deux mots que dans l'intérieur d'un même mot :

1° La première voyelle est *i* :

Que la Grèce eût jeté sur l'autel de D*ia*ne
(Musset, *Rolla*).

Fît au ruisseau céleste un lit de d*ia*mant
(Id., *Une bonne fortune*).

O vent, donc, puisque vent *y a*
(La Fontaine, IX, 7).

Un cheval effaré qu*i hen*nit dans les cieux
(Hugo, *Châtiments*).

Au milieu des sanglots d'une insomn*ie a*mère
(Musset, *Rolla*).

L'*Io*nie est divine : heureux tout fils d'Homère
(SAINTE-BEUVE).

Avec des cris stridents plut une plu*ie ho*rrible
(HEREDIA, *Stymphale*).

Sur sa lèvre entrouverte oubl*iant* sa prière
(MUSSET, *Nuit de mai*).

Le scandale est de mode ; il se rel*ie en* veau
(ID., *Une bonne fortune*).

Inqui*é*tait parfois ma course ou mon sommeil
(HEREDIA, *Nessus*).

Regarde ; — elle a pri*é* ce soir en s'endormant
(MUSSET, *Rolla*).

La sour*is é*toit fort froissée
(LA FONTAINE, IX, 7) ;

« l'*s* ne se lie pas, ce que au XVIIe siècle note Chifflet » (Littré).

Que les monts de Phryg*ie é*panchent vers la plaine
(HEREDIA, *Marsyas*).

Où la Pléiade avec Sir*ius* se confond
(HUGO.)

J'entends les chiens sacrés qu*i hu*rlent sur ma trace
(HEREDIA, *La magicienne*).

Les tigres ont rompu leurs jougs et, m*iau*lant
(ID., *Bacchanale*).

Vous, avec vos pensers qu*i hau*ssent votre front
(HUGO, *Feuilles d'automne*).

Et flairent dans la nuit une odeur de l*ion*
(HEREDIA, *Fuite de centaures*).

De miel et d'ambrois*ie ont* doré cette histoire
(MUSSET, *Une bonne fortune*).

Que ce l*ien* de fer que la nature a mis

(Id., *Namouna*).

Se rall*ie in*quiet autour du père seul

(Hugo, *Feuilles d'automne*).

2° la première voyelle est *ü* :

L'attelage s*uoi*t, souffloit, étoit rendu

(La Fontaine).

...Ah! folle que t*u es*!

(Musset, *Namouna*).

Un chat-h*uan*t s'en vint votre fils enlever

(La Fontaine, IX, 1).

La tort*ue en*levée, on s'étonne partout

(Id., X, 3.).

Car ton cœur veut goûter cette douceur cr*ue*lle

(Heredia, *Artemis*).

Sentant à sa chair n*ue e*rrer l'ardent effluve

(Id., *Le tepidarium*).

Enfin, le Soleil vit, à travers ces n*uées*

(Id., *Stymphale*.).

A l'appel d*u Hé*ros s'enlevant d'un seul bond

(Id., *Persée et Andromède*).

Oh! l'affreux s*ui*cide! oh! si j'avais des ailes

(Musset, *Rolla*).

Et sa bouche éperd*ue, i*vre enfin d'ambroisie

(Heredia, *Ariane*).

Fit un jour sur sa cr*uau*té

(La Fontaine, X, 6).

Tomba, dit-on, jadis, d*u haut* du firmament

(Musset *Une bonne fortune*)

Hé bien! dit le bramin au n*uage* volant

(La Fontaine, IX, 7).

Flairent un sang plus rouge à travers l'or d*u hâle*

(Heredia, *Bacchanale*).

N*ue*, *a*llongée au dos d'un grand tigre, la Reine

(Id., *Ariane*).

Mais certains prétendent que lorsque la première des deux voyelles est un *i* ou un *ü* l'iatus peut être permis à cause de la nature même de ces voyelles qui sont très voisines des semi-voyelles, c'est-à-dire des consonnes. La raison est évidemment mauvaise puisque dans les cas considérés l'*i* et l'*ü* sont purement voyelles; nous allons voir d'ailleurs que l'étude des autres voyelles donne pour le fénomène en question des résultats analogues :

3° la première voyelle est *a*:

Avant tout, le Ch*aos* enveloppait les mondes

(Id., *La naissance d'Aphrodité*).

C'est le peuple qui vient! c'est l*a haut*e marée

(Hugo, *Feuilles d'automne*).

La fille de Minos et de Pasiph*aé*

(Racine).

On le voit *çà et* là bondir et disparaître

(Musset, *Une bonne fortune*).

L'œil était dans la tombe et regardait C*aïn*

(Hugo).

Les cinq Emirs vêtus de *soie in*carnadine

(Heredia, *Le triomphe du Cid*).

Comme le roi S*aül* lorsqu'apparut David

(Hugo).

Au mâle rugissant l*a hur*lante femelle

(Heredia, *Bacchanale)*.

Et de ressusciter la n*aïve* romance

(Musset, *Nuit de mai*).

Vous n'avez pas voulu qu'il eût la certitude
Ni la *joie* ici-bas !

(Hugo, *Contemplations*).

En hiver Isp*ahan* et Tiflis en été

(Hugo).

Le bouton colossal qui fait ployer s*a* *ham*pe

(Heredia, *Fleur séculaire*).

4° la première voyelle est *é* :

Défiant le pauvre sire

(La Fontaine, IX, 15).

La fum*ée* *y* pourvut, ainsi que les bassets

(Id., IX, 14).

Mon voisin l*éo*pard l'a sur soi seulement

(Id., IX, 3).

Balayer — j'en réponds ! — c*es* *ho*rdes devant vous

(Hugo, *Burgraves*).

Mon père vieux soldat, ma mère vend*éen*ne

(Id., *Feuilles d'automne*).

La flûte aux accords champêtres
Ne réjouit plus l*es* *hê*tres

(Lamartine, *Pensée des morts*).

Pourquoi moi-même à toi j'ose m'y r*éu*nir

(Hugo, *Burgraves*).

Et le glaive d'En*ée* *eût* épargné Didon

(A. Chénier. *Élégies*).

L'Oc*éan* était vide et la plage déserte

(Musset, *Nuit de mai*).

Que la ville étag*ée* *en* long amphithéâtre

(Hugo, *Feuilles d'automne*).

A cheval et à p*ied en* bataille rangée
(DESPORTES) ;

Malherbe remarque avec raison que l'iatus n'est pas empêché par la consonne puisqu'elle ne se prononce pas.

A rendre la brebis agré*a*ble au bélier
(HEREDIA, *A Hermès criophore*).

Où, parfois, se débat *et hen*nit un cheval
(ID., *Le Thermodon*).

Et qui, fermée *à* peine aux regards étrangers
(HUGO, *Feuilles d'automne*).

Et lutte de clarté *a*vec le météore
(VIGNY, *Eloa*).

Chronos est prisonnier ; *Géo* tremble asservie
(HUGO).

Voyoit sans s'étonner notre armée *au*tour d'elle
(RACINE, *Bajazet*).

Ils voient, irradiant du Bél*ier au* Verseau
(HERRDIA, *Le ravissement d'Andromède*) ;

« l'*r* ne se lie jamais » (Littré).

Voilà d'abord
Le cerf donné *aux* chiens. J'appuie et sonne fort
(MOLIÈRE).

Argos et Ptéléon, ville des hécatombes
(MUSSET).

La tortue enlevée, *on* s'étonne partout
(LA FONTAINE, X, 3).

5° la première voyelle est *u* (*ou*) :

Il tr*oua* l'effrayant plafond torrentiel
(HUGO, *Suprématie*).

Je pensai tout à c*oup à* faire une conquête
(MUSSET, *Une bonne fortune*) ;

« le *p* ne se lie pas » (Littré).

Sur les corps convulsifs les fauves éblouis
(Heredia, *Bacchanale*).

Mainte *roue y* tient lieu de tout l'esprit du monde
(La Fontaine, X, 1).

Sec*oué* vers le seuil les longs manteaux sanglants
(Heredia, *La magicienne*).

Le printemps sur la *joue* et le ciel dans le cœur
(Musset, *Une bonne fortune*).

En sec*ouant* leurs becs sur leurs goîtres hideux
(Id., *Nuit de mai*).

Peindrons-nous une vierge à la *joue em*pourprée
(Id., *ibid.*).

Etait duc de Sou*a*be et comte chef de guerre
(Hugo, *Burgraves*).

Le vieux Parmis les *voue à* l'immortelle Rhée
(Heredia, *Le laboureur*).

Ces exemples suffisent. On pourrait les multiplier à l'infini, mais ce serait sans utilité ; ceux que nous avons donnés valent pour ceux que nous avons omis. Ce que nous venons d'établir pour *a* convient évidemment à toutes les voyelles éclatantes, ce qui est vrai de *é* l'est aussi de toutes les voyelles claires, ce qui s'applique à *u* peut être démontré pour toute voyelle sombre. Et quand nous disons toutes les voyelles éclatantes, toutes les voyelles claires, toutes les voyelles sombres, il ne faut pas oublier d'i comprendre les voyelles nasales :

L'Oc*éan* était vide et la plage déserte
(Musset, *Nuit de mai*).

Du goujon ! c'est bien là le dîner d'*un hé*ron
(La Fontaine, VII, 4).

Leur prêta son grand *sein aux* mamelles fécondes
(Heredia, *La naissance d'Aphrodité*).

Voit un pige*on au*près : cela lui donne envie

(La Fontaine, IX, 2).

Ce qu'il est particulièrement important de remarquer ici, c'est que parmi tous les exemples que nous venons de citer il n'i en a pas un seul qui présente un iatus désagréable. Plusieurs au contraire sont délicieux et quelques-uns même ont été souvent signalés comme tels. Notre règle se trouve donc en défaut encore sur ce point, si bien qu'il n'en reste rien, puisqu'elle avait pour but d'écarter des rencontres de sons disgracieuses et qu'elle en repousse de charmantes. Au XVIe siècle l'iatus était permis sans restriction ; en voici quelques exemples irréprochables :

T*u en* pourras dicter l*oy ou* épistre

(Marot).

Vous qu*i a*vez pour moi souffert peine *et in*jure,
Qu*i à* ma seiche soif *et à* mon aspre faim
Donnastes de bon cœur votre *eau et* votre pain

(A. d'Aubigné).

*Où a*llez-vous, filles du ciel ?

(Ronsard).

Qu*i* ose a peu souvent la fortune contraire

(Régnier).

Désirerai-je un règne *ou un* empire ?.....
Pour du loyer quelque beau l*ai* écrire.....
Ne sais si Dieu les voudr*a em*ployer.....
Amende-t*oi, ô* règne transitoire

(Marot, *Ballades*).

T*u es* des vieux et jeunes adorée.....
Viens donc ic*i, ô* source de tous biens.....
Viens, fusses-t*u aux* champs Élysiens

(Id., *Cantique à la déesse Santé*).

Qu'en voyant sa grâce niaise,
On n'étoit pas moins gai n*i aise*.....

Aussi *en* riant on le pleure,
Et en pleurant on rit à l'heure
(Id., *Épitaphe de Jean Serre*).

Il demeure en danger que l'âme, qui *est* née
Pour ne mourir jamais, meure éternellement
(Malherbe).

La Garde, tes doctes écrits
Montrent les soins que tu *as* pris
(Id.).

Mais souvent les poètes de cette époque usèrent maladroitement de cette licence. C'est pourquoi le XVIIe siècle proscrivit l'iatus en bloc ; c'était un autre excès. D'aucuns ont réagi plus ou moins timidement et toujours sans principe nettement arrêté. Ne serait-il pas possible de formuler une règle précise qui conciliât tout, sauvegardant les iatus agréables et maintenant le principe excellent qui a suscité la règle du XVIIe siècle et qui consiste à écarter les concours de sons désagréables ? C'est extrêmement facile si l'on part de la nature des sons qui entrent en jeu. Les iatus agréables sont ceux qui présentent une modulation, les iatus disgracieux sont ceux qui n'ont pas de modulation. Les iatus ont une modulation quand les deux voyelles en contact ne se prononcent pas avec la même ouverture buccale, quand la première est plus fermée que la seconde ou au contraire plus ouverte ; les iatus produisent l'effet d'un bégaiement, d'un ânonnement ou d'un bâillement quand les deux voyelles se prononcent avec la même ouverture buccale, *pari hiatu*, selon l'expression de Quintilien, et ont le même point d'articulation, c'est à-dire quand les deux voyelles sont la même répétée. Ces derniers seulement sont à éviter, mais aussi bien dans la prose que dans les vers ; c'est le tipe

il va à Avignon.

En voici des exemples :

Il est bien doux d'avoir dans sa *vie innocente*
(A. Chénier, *Élégies*) ;

Ne peut laisser son n*id*, *y* fait maint et maint tour

(DESPORTES);

Malherbe note déjà que la consonne ne se prononce pas et par suite n'empêche pas l'iatus.

Elle s'en attrib*ue* uniquement la gloire

(LA FONTAINE, VII, 9).

Mon âme est deven*ue* une prison sonore

(HEREDIA, *La conque*).

Don*a* Anna pleurait. — Ils auraient bien un an

(Th. GAUTIER, *Albertus*).

Et le glaive a tranché le fil de s*a ha*rangue

(HEREDIA, *La revanche de Diego Laynez*).

... Vulcain, le Dieu cagneux,
Les emploie *à* sa forge, a confiance en eux

(HUGO, *Les temps paniques*).

L'Océ*an en* créant Cypris voulut s'absoudre

(ID., *Archiloque*).

D'une coque de noix j'ai fait un abri sûr
Pour un beau scarab*ée é*tincelant d'azur

(A. CHÉNIER, *Pannychis*).

Don Rodrigue est à la chasse
Sans ép*ée* et sans cuirasse

(HUGO, *Orientales*).

Et, le soir, tout au fond de la vall*ée* étroite

(ID., *Voix intérieures*).

Chaumière où du foy*er* étincelait la flamme

(LAMARTINE, *Milly*);

« l'*r* ne se lie jamais » (Littré).

Son cimi*er* *hé*raldique est ceint de feuilles d'ache

(HERKDIA, *Les conquérants de l'or*);

« l'*r* ne se lie pas » (Littré).

Calme, il forçait l'ess*aim in*visible et hideux
(Hugo, *Fin de Satan*).

Et que, suivant toujours le chem*in in*connu
(Heredia, *Les conquérants de l'or*).

Le ciel n'est point pour l'homme un tém*oin im*portun
(Hugo, *Chaulieu*).

Le temple est en ruine *au haut* du promontoire
(Heredia, *L'oubli*).

Depuis Endymi*on, on* sait ce qu'elle vaut
(Musset, *Une bonne fortune*).

Nous avons vu tout à l'eure que les iatus qui ne sont pas désagréables ne le sont pas plus entre deux mots que dans l'intérieur d'un même mot. La proposition contraire est également vraie : un iatus qui est désagréable entre deux mots ne l'est pas moins dans l'intérieur d'un mot :

A tout être cr*éé* possédant équipage
(Musset, *Une bonne fortune*).

Il fut tout étonné d'ouïr cette c*oh*orte
(La Fontaine, X, 14).

Où c'est la loi féroce et dure ; ici B*aa*l
(Hugo).

La blanche Ol*oo*ssone à la blanche Camyre[1]
(Musset).

Voici ton heure, ô roi de Senn*aa*r, ô chef
(Leconte de Lisle, *L'oasis*).

Les mots de ce genre sont ou des mot français d'origine

[1] Il est curieux que le vers de Chénier dont celui-ci est un ressouvenir présente aussi un iatus blâmable :

La blanche Galat*ée* et la blanche Néère.

savante comme *créer, coorte*, ou des mots étrangers. Tous sont contraires au génie propre et populaire de notre langue. Certains poètes recherchent les mots de ce genre à cause de leur étrangeté. C'est simplement de leur part un manque de goût. L'effet bizarre que ces noms produisent sur notre oreille ne suffit pas pour leur donner droit de naturalisation dans la poésie française.

Donc il n'i a d'iatus à éviter que l'iatus proprement dit, celui qui a lieu entre deux voyelles de même ouverture buccale, entre la même voyelle répétée deux fois.

Il en est de cette interdiction comme de la plupart des règles de la poésie : le poète a le droit de les violer en vue d'un certain effet à produire.

L'iatus peut faire onomatopée, peignant un bruit qui s'interrompt pour se reproduire, ou simplement se prolonge, tel le ennissement d'un cheval :

> .... l'a fait à son retour punir
> Pour avoir entendu Babieça *hen*nir
>
> (Hugo, *Le Cid exilé*).

Dans l'exemple suivant :

> A ces mots on cri*a ha*ro sur le baudet
>
> (La Fontaine, VII, 1),

c'est l'onomatopée que nous donnent les deux dernières syllabes du mot brou*aa*.

Ce sont là des bruits éclatants en *a*, en voici un clair en *é* :

> La nu*ée é*clate !
> La flamme écarlate
> Déchire ses flancs...
>
> (Hugo, *Le feu du ciel*);

puis un autre en u^n :

> D'où vient qu'à l'horiz*on on* entend ce grand bruit
>
> (Id., *Feuilles d'automne*).

L'iatus peut encore exprimer un choc, une saccade, un mouvement répété et saccadé ou simplement prolongé (suivant que l'iatus ressemble plutôt à un bégaiement ou à un bâillement) :

Puis malgré quelqu*es heu*rts et quelques mauvais pas
(La Fontaine, X, 1).

Quand un poing monstrueux, de l'ombre ou l'horreur flotte
Sort, tenant aux cheveux la tête de Charlotte
Pâle du coup de hache et rouge du soufflet,
C'est la foule ; et ceci me *heu*rte et me déplaît
(Hugo, *Année terrible*).

Après bien du travail le coche arrive *au haut*
(La Fontaine, VII, 9) ;

nous avons critiqué plus aut l'iatus de cette expression « au haut » ; il semble qu'ici elle donne bien l'impression du dernier effort de l'attelage et de l'arrêt qui le suit.

Et pendant qu'il parlait, à son br*as ha*sardeux
La grande Durandal brillait toute joyeuse
(Hugo, *Le petit roi de Galice*),

mouvement prolongé.

Et bondis à travers l*a ha*letante orgie
(Heredia, *Artémis*).

Le désir me harcèle *et hé*risse mes crins
(Id., *Nessus*),

frisson du désir.

Le bourreau vient, la foule effar*ée é*coutait
(Hugo, *Le marquis Fabrice*),

état aletant de la foule.

Qu'une femme pour vous s'est tach*ée* et honnie
(Musset, *Les marrons de feu*) ;

on peut considérer que l'iatus peint ici le oquet de la colère.

La balance inclinant son bass*in in*certain
(Lamartine, *L'infini dans les cieux*),

ésitation du plateau.

Enfin l'iatus exprime bien toute espèce d'arrêt ou de prolongement au sens le plus général de ces idées :

Là, le bruit de l'org*ie* ; — *i*ci, le bruit des fers
(Hugo, *Burgraves*) ;

séparation des deux idées pour manquer leur opposition. Après avoir exposé tous les supplices infligés aux géants, Hugo dit :

Et Prométh*ée* ! *Hé*las ! quels bandits que ces dieux !
(*Le Titan*) ;

il i a là une sorte d'arrêt équivalant à des points de suspension.

Il s'écr*ie*. *I*l a vu la terreur de Némée
(Heredia, *Némée*) ;

l'iatus prolonge le cri et peint l'état aletant de la peur.

La houle s'enfle.....
Et déferle. Lui cr*ie*. *I*l hennit, et sa queue
(Id., *Le bain*) ;

les deux cris se succèdent, s'opposent et se correspondent.

L'entraîne, et quand sa bouche, ouverte avec effort,
Cr*ie*, *i*l y plonge ensemble et la flamme et la mort
(Chénier) ;

l'iatus prolonge la note déjà si intense de *crie* et marque l'opposition des deux actions.

Vous savez, en été, comme on s'ennu*ie i*ci
(Musset, *Une bonne fortune*) ;

l'ennui fait trouver le temps long ; c'est cette idée qu'exprime le prolongement dû à l'iatus.

Aux yeux de l'Allemagne en pro*ie à* leur fureur
(Hugo, *Burgraves*) ;

l'iatus marque le déploiement de leur fureur.

Si grands que soient les rois, les pharaons, les mages
Qu'entoure une nu*ée é*ternelle d'hommages

(Id., *Zim-Zizimi*) ;

expression de l'immensité.

Regarde, avec l'Or*gie i*mmense qu'il entraîne

(Heredia, *Ariane*).

... la mer...
Verd*oie à* l'infini comme un immense pré

(Id., *Floridum mare*).

Or, de Jérusalem, où Salomon mit l'arche,
Pour gagner Béthan*ie*, *i*l faut trois jours de marche

(Hugo, *Le Christ et le tombeau*) ;

arrêt et prolongement qui suscite l'idée de la distance à parcourir.

Note sur les faux cas d'Iatus

On se demande dans tous les manuels si l'on doit élider un *e* muet devant le mot *oui* ou au contraire le laisser en iatus devant ce mot et le compter pour une sillabe. La question est tellement simple qu'il est vraiment étrange qu'elle n'ait pas été résolue par tout le monde. Le mot *oui* est en réalité *wi*; il commence par une consonne, celle qu'on appelle le *w* anglais. Par conséquent aucune voyelle ne peut s'élider sur son initiale ni être en iatus avec elle. Il n'i a pas plus d'iatus dans *le oui* que dans *le non*. La prononciation que nous venons d'indiquer était déjà celle du XVIIe siècle comme le prouvent les exemples suivants, et elle remonte à l'époque où ce mot est devenu monosillabique :

..... qu'on me vienne aujourd'hui
Demander : « Aimez-vous? » Je répondrai que *oui*

(La Fontaine, *Clymène*).

Quoi! de ma fille? — *Oui*; Clitandre en est charmé

(Molière, *Femmes savantes*).

Moi, ma mère? — *Oui*, vous. Faites la sotte un peu
(Id., *ibid.*).

Eh? c'est-à-dire *oui*? Jaloux à faire rire?
(Id., *Ecole des femmes*).

Molière a quelquefois élidé un *e* devant ce mot; mais ce n'est chez lui qu'un arcaïsme conforme à l'usage qui s'était établi alors que le mot était dissillabe :

Toi, mon maître? — *Oui*, coquin ! m'oses-tu méconnoître ?
(Id., *Amphitryon*).

Tu te dis Sosie! — *Oui*. Quelque conte frivole
(Id., *ibid.*).

C'est vous, seigneur Arnolphe? — *Oui*, mais vous...? — [C'est Horace
(Id., *Ecole des femmes*).

Chez les poètes modernes cet arcaïsme n'est plus excusable: ils se sont laissé tromper par l'ortografe dans ce cas comme dans tant d'autres :

Je voudrais à mon tour te dire, s'il te plaît,
Deux mots. — A l'épée? *Oui*. — Veux-tu le pistolet?
(Hugo, *Marion de Lorme*).

Montfleury entre en scène ? *Oui*, c'est lui qui commence
(E. Rostand, *Cyrano*).

Il n'i a pas non plus d'iatus dans les exemples tels que le suivant :

Lui dit : Ce sont ici *hié*roglyphes tout purs
(La Fontaine, IX, 8).

Le mot « hiéroglyphe » commence non par un *i* mais par un *jod*; l'*h* n'est pas aspiré : on dit *déz-iévoglifes*.

V

LA RIME

La rime est comme l'iatus un des chapitres sur lesquels on a le plus écrit et un de ceux sur lesquels on a publié le plus d'erreurs. Quelques-unes font autorité et ont passé dans l'usage courant.

En somme tout ce qui concerne la rime peut se ramener à quelques points; nous résumerons en les précisant et en les rectifiant ceux que l'on traite généralement dans les manuels et nous i ajouterons nos observations personnelles :

1° Il faut rimer pour l'oreille et non pour l'œil. Lancelot disait déjà au milieu du XVIIe siècle : « La rime n'est pas autre chose qu'un même son à la fin des mots : je dis même son et non pas mêmes lettres. Car la rime n'étant que pour l'oreille et non pour les yeux, on n'y regarde que le son et non l'écriture : ainsi *constans* et *temps* riment très bien ». Personne ne saurait plus aujourdui contester ce principe. L'idée de rimer pour les ieux, a dit un critique (Clair Tisseur, *Observations sur l'art de versifier*, p. 4), n'est pas moins plaisante que ne serait celle de peindre pour le nez.

2° La première condition pour que deux mots puissent rimer ensemble, c'est que leurs voyelles toniques soient omofones, soient la même voyelle; l'exemple des grands poètes, auquel certains croient devoir se ranger dans les cas qui leur paraissent douteux, n'est souvent qu'un exemple d'erreur et ne saurait faire autorité. Ainsi les vers suivants ne riment pas parce que les voyelles placées à la rime n'ont pas le même timbre, l'une étant ouverte et l'autre fermée :

> Ce petit-fils tyran, ce grand père opprim*é*!
> Comme janvier cherchait à plaire au mois de *mai*
>
> (Hugo, *Petit Paul*).

C'est la musique éparse au fond du mois de *mai*
Qui fait que l'un dit : J'aime, et l'autre, hélas : J'ai*mai*

(Id., *L'art d'être grand père*).

Terre de la patrie, ô sol trois fois sac*ré*,
Parlez tous ! Soyez tous témoins que je dis v*rai*

(Leconte de Lisle, *Les Erinnyes*).

Si bien qu'on croit entendre en sa voix claire et *gaie*
Sonner allègrement les sequins de la p*aie*

(Hugo, *Légende des siècles*).

Il s'était si crûment dans les excès plon*gé*
Qu'il était dénoncé par la caille et le *geai*

(Id., *Le satyre*).

Quoi ! je vais donc mourir ! O Dieu, vers qui je *vais*,
Je pardonne à tous ceux qui m'ont été mau*vais*

(Id., *Le roi s'amuse*) ;

la prononciation *je vè* existe en français, mais la seule courante et bonne est *je vé*.

Lorsqu'il eut bien fait voir l'héritier de ses tr*ônes*
Aux vieilles nations comme aux vieilles cou*ronnes*

(Id., *Napoléon II*).

Par sa mère, autrefois, la Présidente *de*... ;
Mais sous cette rigueur faisant aimer son *Dieu*

(Sainte Beuve, *Pensées d'août*) ;

ne rime pas, malgré la note par laquelle l'auteur a cru justifier cette rime.

Daigne protéger notre chasse,
Châsse
De monseigneur saint Godefroi

(Hugo, *La chasse du burgrave*).

Il est remarquable que dans cette pièce si souvent citée pour la richesse de ses rimes les deux premiers vers ne riment pas. Ce qui empêche *chasse* de rimer avec *châsse* n'est

pas la légère différence de quantité qu'il i a entre les deux *a* ; c'est que ces mots mettent en présence un *a* ouvert et un *a* fermé.

Si je pouvais couvrir de fleurs mon ange *pâle* !
Les fleurs sont l'or, l'azur, l'émeraude, l'*opale*...
Des étoiles éclore aux trous noirs de leurs *crânes*,
Dieu juste ! et par degrés devenant diaph*anes*

(Hugo).

Point de siècle ou de nom sur cette agreste p*age*.
Devant l'éternité tout siècle est du même *âge*

(Lamartine, *Milly*).

3° Cette condition, l'omofonie des voyelles, ne suffit pas : *verre d'eau* ne rime pas avec *tombeau*, ni *pain* avec *main*, ni *tue* avec *venue* ; ce ne sont là que des assonances et dans les poèmes rimés elles ne doivent être tolérées que lorsque les vers riment deux à deux ; mais dans cette condition elles sont préférables à une rime riche toutes les fois qu'il n'i a pas de raison pour mettre la rime particulièrement en relief. En voici quelques exemples que je prends au asard dans *Rolla* :

Oh ! maintenant, mon Dieu, qui lui rendra la vie ?
Du plus pur de ton sang tu l'avais rajeunie...
Tout ici, comme alors, est mort avec le temps,
Et Saturne est au bout du sang de ses enfants.....
Ainsi, mordant à même au peu qu'il possédait,
Il resta grand seigneur tel que Dieu l'avait fait.....
Son orgueil indolent, du palais au ruisseau,
Traînait derrière lui comme un royal manteau...

4° Deux mots ne riment ensemble, à proprement parler, que s'ils présentent l'omofonie non seulement de la voyelle tonique, mais encore de toutes les consonnes *prononcées* qui suivent cette voyelle, ou, dans le cas où cette voyelle est finale, de la consonne qui la précède. Ainsi *tenir* rime avec *partir*, *banni* avec *fini*, *moi* avec *loi* (la rime est constituée par la sillabe *wa*), et même *Danaé* avec *Cloé* ; dans ce dernier exemple la consonne qui précède la voyelle tonique ne

s'écrit pas, mais elle existe : c'est une sorte de souffle analogue à l'esprit doux des Grecs.

Mais dans l'exemple suivant de Hugo (*Fin de Satan*) :

Quand était né, sous l'œil fixe d'Adonaï,
Ce Nemrod qui portait tant de ruine en lui,

il n'i a pas rime, parce que l'*i* final est précédé dans le premier vers d'une légère aspiration et dans le dernier d'un *ü* consonne.

5° Qu'est-ce maintenant qu'une rime riche ? c'est toute rime qui présente l'omofonie d'un élément de plus que ceux que nous avons signalés comme indispensables dans les exemples précédents. On lit partout que la rime riche est constituée par l'omofonie de la consonne d'appui, c'est-à-dire de la consonne qui précède la voyelle tonique; c'est une erreur : *banni* et *fini* ne riment pas richement, car on ne peut s'appeler riche si l'on ne possède que l'indispensable. *Bannir* et *finir*, *parti* et *sorti*, *noir* et *soir* (c'est-à-dire *-war*), *Danaé* et *Pasifaé* sont des rimes riches.

6° Parmi les consonnes venant après la voyelle tonique nous n'avons parlé que de celles qui *se prononcent* ; il faut dire un mot de celles qui s'écrivent sans se prononcer. Doit-on tenir compte de ces dernières en quelque façon ? En principe, NON. *Etranger*, rime parfaitement avec *changé*, *changés*, *remords* avec *mort*, *cor*, *lord*, etc. Voici une raison qui le montrera avec toute l'évidence désirable : il suffirait que l'on simplifiât un peu notre ortografe (ce qui sans doute ne tardera guère, car l'ortografe française s'est toujours modifiée deux ou trois fois par siècle), pour que toutes les proïbitions ineptes fondées sur les consonnes finales qui ne se prononcent pas, aillent en bloc rejoindre leurs inventeurs. Voici des rimes qui sont irréprochables, bien qu'elles ne soient parfois aux ieux de leurs auteurs que des assonances :

Nager autour de la carène.....
C'était sur des mers lointaines
(H. DE RÉGNIER, *L'homme et la sirène*).

Et les grottes roses et noi*res*.....
Qu'il est mieux de ne pas y cro*ire*
(Id., *ibid.*).

Chaque goutte de pluie est une de mes *larmes*.....
Car j'entends ton sanglot dans le vent où s'a*larme*
(Id., *ibid.*).

Au métier où je tisse en fleurs qui leur res*semblent*.....
Dont les fils font trembler ma main qui les as*semble*
(Id., *ibid.*).

Musset fait rimer excellemment dans *Rolla* : *héritier* et *métier* avec *moitié*.

Non! croiriez-vous, je viens de le voir en tom*bant*,
Que Sirius, la nuit, s'affuble d'un tur*ban*?
(E. Rostand, *Cyrano*).

..... La sage Pénélope
Ne fut pas demeurée à broder sous son *toit*,
Si le seigneur Ulysse eût écrit comme *toi*
(Id., *ibid.*).

Chercher un protecteur puissant, prendre un pa*tron*,
Et comme un lierre obscur qui circonvient un *tronc*
(Id., *ibid.*).

Non, merci. Dédier, comme tous ils le *font*,
Des vers aux financiers? se changer en bou*ffon*
(Id., *ibid.*).

Non, merci. Déjeuner, chaque jour d'un cra*paud*?
Avoir un ventre usé par la marche? une *peau*
(Id., *ibid.*).

Dans les exemples suivants l'auteur a cru devoir tricher sur l'ortografe pour rendre la rime bonne à la fois pour l'œil et pour l'oreille. L'oreille suffit; s'il avait ortografié correctement la rime n'eût rien perdu :

Que tout l'art d'Hyagnis n'était que dans ce bu*i*;
Qu'il a, grâce au destin, des doigts tous comme lu*i*
(A. Chénier, *Les satyres*).

Oui, Carlos.— Seigneur duc, es-tu donc insens*é*?
Mon aïeul l'empereur est mort. Je ne le *sai*
Que de ce soir.....

(Hugo, *Hernani*).

Votre gendre est affreux, mal bâti, mal tour*né*,
Marqué d'une verrue au beau milieu du *né*

(Id., *Le roi s'amuse*).

Enfin voici un exemple qui présente plusieurs cas et montre matériellement combien il est absurde de continuer à observer les règles classiques :

Plus d'un aveugle, au sommet du Parnasse,
Fit retentir de sublimes accords ;
On peut citer, parmi ceux qui s'y placent,
Milton, Homère, et puis d'autres encor.
Que font aux sourds les accents que soupirent
Les favoris des immortelles sœurs?
Juge éclairé des enfants de la lyre,
L'oreille seule en connaît la valeur

(E. Debraux).

« Il est difficile, dit Quicherat, de faire avec plus d'esprit une critique plus fondée. Notre poésie a conservé, des règles méticuleuses de Malherbe, bien des entraves que la raison ne justifie pas. Si la logique avait présidé à l'établissement des règles de la rime, toutes les consonnances que l'oreille aurait déclarées pareilles, quelle que fût leur orthographe, auraient pu être associées ».

Il i a pourtant lieu de distinguer entre les consonnes finales qui ne se prononcent jamais, quelle que soit la position et le rôle sintaxique du mot, et celles qui peuvent se faire entendre si le mot est étroitement uni à ce qui suit, comme il arrive fréquemment dans les petits vers et dans certains cas d'enjambement. En considération de ces cas, certains auteurs, tels que Becq de Fouquières, pensent qu'on ne doit pas faire rimer un mot qui se termine par une consonne susceptible de se prononcer avec un mot terminé par une voyelle ou par une consonne ne se prononçant pas. La conclusion

dépasse les prémisses ; le théoricien aurait gardé la juste mesure s'il avait dit que lorsqu'un mot terminé par une consonne qui ne se prononce pas à la pause est lié de telle sorte avec le mot suivant qu'elle doive se prononcer, il ne peut rimer qu'avec un mot terminé par la même consonne se prononçant. Cette règle est évidemment justifiée : faute d'i obéir le versificateur ferait des vers sans rime, malgré l'autorité de nos plus grands poètes qui ont souvent cru rimer richement alors qu'ils ne rimaient pas du tout. Tels les exemples suivants :

On ne vit plus qu'Essling, Ulm, Arcole, Auster*litz* ;
Comme dans les tombeaux des romains abo*lis*

(Hugo, *L'expiation*).

Les jardinières, les four*mis*,
Les demoiselles, chastes *miss*

(Id., *L'église*).

Le Phébus sacré dans *Reims*,....
Des formes d'alexand*rins*

(Id., *Chansons des rues et des bois*).

Ils donnaient Chypre et Pa*phos* ;
Et leurs cheveux étaient *faux*

(Id., *ibid.*).

Le reste existait-il ? — Le grand père mou*rut*
Quand Sem dit à Rachel, quand Booz dit à *Ruth*

(Id., *Petit Paul*).

Deux verrous ont fermé sa porte pour ja*mais*,
L'un qu'on nomme Strasbourg, l'autre qu'on nomme *Metz*

(Id., *Le prisonnier*).

L'hiver à défleuri la lande et le cour*til*...
Le pétale fané pend au dernier pis*til* ;

(Heredia, *Brise marine*) ;

on prononce *courti* et *pistil*.

Dans la mare de pourpre où leurs larges pieds gl*issent*,
Prenant à quatre bras les cadavres qui g*isent*

(Lamartine, *Chute d'un ange*).

Sans doute ces vers assonent entre eux ; mais leur assonance est choquante au milieu des rimes, tandis que celle de deux voyelles finales ne l'est nullement. Dans l'exemple suivant il n'i a pas même assonance :

Ces arbres, ces rochers, ces astres, cette *mer* ;
Et toute notre vie était un seul a*imer*

(LAMARTINE, *Novissima verba*)

7° Nous avons indiqué tout à l'eure que dans nombre de cas la rime suffisante est préférable à la rime riche. Il faut ajouter que dans aucun cas la rime ne doit être trop riche. Il est rare que les éléments omofones puissent dépasser deux sillabes sans que l'auteur ait l'air de jouer sur les mots, ce qui ôte a la poésie toute valeur artistique. L'art peut être gai, il ne doit pas cesser d'être sérieux et grave. Nous ne voulons pas parler ici d'exemples comme les suivants qui ne sont pour la plupart que des plaisanteries :

Tous les sold*ats qu'Argant tua*
Ne valaient p*as Gargantua*...
Dans la bataille, *Bradamante*
Ne frappait pas d'un *bras d'amante*...
On voit à l'hôpital maint *prodigue alité*
Qui pleure amèrement sa *prodigalité*...
La croissante cherté de ces *locaux motive*
Notre départ prochain par la *locomotive*...
Au fauteuil de Delille on place *Campenon*.
A-t-il assez d'esprit pour qu'on l'y *campe* ? — *Non*.

Nous songeons à des exemples sérieux, mais où les éléments omofones, fussent-ils monosillabiques, fournissent une répétition qui semble prêter au jeu de mots, comme la répétion maleureuse de la sillabe *pai* dans ce vers de Racine :

Hélas ! si cette *paix* dont vous vous re*paissez*
Couvroit contre vos jours quelques pièges dressés

(*Britannicus*, V, 1).

A la rime l'effet est encore plus sensible et plus choquant que dans un même vers :

D'un portrait de Van Dyck ; puis sur le fin *tapis*
Agacer en jouant ses petits pieds *tapis*
A l'ombre du jupon.....

(Th. GAUTIER, *Elégies*).

Assis sur ces rochers *déserts*,
Je suis dans le vague *des airs*
Le char de la nuit qui s'avance

(LAMARTINE, *Le soir*).

Si son ordre au palais vous a fait *retenir*,
C'est peut-être à dessein de vous ent*retenir*

(RACINE, *Britannicus*, IV, 1).

Heur et malheur ! On vit ces deux hommes *s'étreindre*
Si fort que l'un et l'autre ils faillir*ent s'éteindre*

(MUSSET, *don Paez*).

Qui le saura? — Pour moi, j'estime qu'une *tombe*
Est un asile sûr où l'espérance *tombe*

(ID., *ibid.*).

Oui, c'est fini ; l'enfant a bu la coupe *sombre* ;
Sa débile raison s'évanouit et *sombre*

(HUGO, *La pitié suprême*).

Un ouvrier d'Egine a sculpté sur *la plinthe*
Europe, dont un dieu n'écoute pas *la plainte*

(HUGO, *Rouet d'Omphale*).

8° Reste la question complexe de la variété des rimes. Elle comprend deux points essentiels : l'alternance des rimes masculines et féminines et la non assonance des rimes successives. Au moyen âge on ne voyait aucun inconvénient à faire des poésies tout entières en rimes masculines ou féminines, et l'on cultivait la laisse monorime où la répétition de la même assonance n'était limitée que par l'épuisement du vocabulaire. On reconnut au bout d'un certain temps qu'il résultait de ces deux pratiques une monotonie désagréable et peu artistique. L'art vit de variété aussi bien que de renouvellement. Aussi depuis le XVIe siècle les poètes soigneux ont évité scrupuleu-

sement la succession des rimes du même sexe et des rimes assonant entre elles. On ne saurait trop louer ceux qui ont introduit dans notre poésie cette observance délicate, et par contre on ne saurait trop blâmer ceux de nos modernes décadents qui i ont renoncé, constituant le asard seul arbitre de la succession des rimes. C'est un retour non pas à l'enfance de l'art, mais à l'absence d'art, et chez la plupart de ceux qui s'en sont rendus coupables ce n'est pas l'indication d'une téorie réfléchie et arrêtée, ni d'une recherche, maleureuse peut-être, mais louable, ce n'est qu'une marque d'impuissance.

Pourtant on ne peut pas trancher ainsi la question en quelques mots. Nous ne saurions trop nous élever contre ceux qui disent : voici la règle ; tout ce qui s'en écarte est mauvais. L'art ne comporte pas de dogmes. Avant de se conformer à une règle il faut l'examiner et en peser soigneusement la valeur. Celle de l'alternance des rimes masculines et féminines était excellente à l'origine, elle est absurde aujourdui. Les poètes qui n'i ont pas obéi ont eu raison puisqu'elle est mauvaise, mais ils ont eu le grand tort d'i substituer le asard qui n'est pas un principe artistique. Cette règle était fondée sur la prononciation, comme il convient ; mais notre poésie a évolué et surtout notre langue a changé. La règle devait évoluer en même temps que la prononciation dont elle était l'interprète. Sont réputées rimes féminines toutes les finales terminées par un *e* muet et masculines toutes les autres. Cette différence était très réelle et très nette à l'époque où l'on prononçait tous les *e* à la fin des mots. Aujourdui on n'en prononce plus aucun à la pause ; ils ont disparu par évolution fonétique. En sorte qu'il n'i a plus la moindre différence sensible pour la finale entre *bagarre* et *asard*, entre *un dé* et *une idée*. Comme le disait déjà l'abbé d'Olivet au XVIIIe siècle : « Nous écrivons *David* et *avide*, un *bal* et une *balle*, un *pic* et une *pique*, le *sommeil* et il *sommeille*, *mortel* et *mortelle*, un *froc* et il *croque*, etc. Jamais un aveugle de naissance ne soupçonnerait qu'il y ait une orthographe différente pour ces dernières syllabes, dont la désinence est absolument la même ».

La distinction établie par la règle n'existant plus aujour-

dui, cette règle est sans valeur. Mais l'évolution fonétique n'a-t-elle pas substitué une autre différence à celle-là? Est-ce que toutes les finales sont aujourdui masculines ? En aucune façon. La rime *il chante* était considérée comme féminine parce qu'elle se terminait par un *e* comme la plupart des mots féminins ; or la plupart des mots terminés par un *e* muet finissent dans la prononciation, après la chute totale de cet *e*, par une consonne. Ce sont là aujourdui les vraies rimes féminines, et tous les mots dont la prononciation se termine par une voyelle sont des rimes masculines. Le sentiment de cette distinction est très net chez le peuple qui dit couramment *l'air est fraîche, une centime, la moustique, la sulfate, une légume*, parce que les mots *air, centime, moustique, sulfate, légume* se terminent par une consonne ; tandis qu'il fait masculins des mots tels que *entrée*, comme le prouve entre autres choses l'ortografe *entrer du cirque*. Il en résulte que si je dis :

J'aime mieux i croire
Que d'i aller voir,

je fais deux vers de cinq sillabes qui riment richement, en rimes féminines. Il en résulte qu'une pièce comme celle-ci de Verlaine (*Romances sans paroles*), est rimée :

C'est le chien de Jean de Nivelle
Qui mord sous l'œil même du guet
Le chat de la mère Michel ;
François-les-bas-bleus s'en égaie.

La lune à l'écrivain public
Dispense sa lumière obscure
Où Médor avec Angélique
Verdissent sur le pauvre mur...

toute la pièce est ainsi ; ce sont d'excellentes rimes ; il i en a quelques-unes dans le reste du morceau qui sont mauvaises par la faute du poète, mais cela n'ôte rien au principe. Seulement l'alternance des rimes masculines et féminines que le poète a cru fonder sur l'ortografe n'a rien de réel. En fait il i a alternance dans la première strofe, non pas que les rimes féminines soient la première et la quatrième, mais la

première et la troisième. La deuxième strofe est tout entière en rimes féminines, malgré l'ortografe. De même la strofe suivante de Lamartine (*L'enthousiasme*) est tout entière en rimes féminines, ce qui est une négligence désagréable :

Ainsi quand tu fonds sur mon âme,
Enthousiasme, aigle vainqueur,
Au bruit de tes ailes de flamme
Je frémis d'une sainte horreur ;
Je me débats sous ta puissance,
Je fuis, je crains que ta présence
N'anéantisse un cœur mortel,
Comme un feu que la foudre allume,
Qui ne s'éteint plus, et consume
Le bûcher, le temple et l'autel.

Voici deux strofes consécutives du même poète (*La poésie sacrée*) qui sont toutes en rimes masculines :

Sur mes os consumés ma peau s'est désséchée ;
Les enfants m'ont chanté dans leurs dérisions ;
Seul, au milieu des nations,
Le Seigneur m'a jeté comme une herbe arrachée.

Il s'est enveloppé de son divin courroux ;
Il a fermé ma route, il a troublé ma voie ;
Mon sein n'a plus connu la joie,
Et j'ai dit au Seigneur : Seigneur, souvenez-vous.

Ce qu'il y a de plus beau peut-être dans les observances qui nous ont été léguées par l'usage, c'est que *ils essaient*, *ils paient* constituent une rime féminine, tandis que *ils s'élevaient*, *ils se mouvaient* font une rime masculine, *parce que ces derniers sont des imparfaits* ; cf. infra *Conclusion*, 1°.

Les deux classes actuelles ne recouvrent donc qu'en partie les deux classes anciennes. Les anciennes rimes féminines terminées par *voyelle* + *e* sont devenues masculines, les anciennes rimes masculines terminées par une consonne qui a continué à se prononcer sont devenues féminines. Malgré cela, dans le plus grand nombre des cas il n'y a rien de changé. Voici, par exemple, un passage de *Rolla* qui observait bien

l'alternance avec l'ancienne classification et qui continue à l'observer de la même manière avec la nouvelle :

Regrettez-vous le temps où d'un siècle barbare
Naquit un siècle d'or, plus fertile et plus beau ?
Où le vieil univers fendit avec Lazare
De son front rajeuni la pierre du tombeau ?
Regrettez-vous le temps où nos vieilles romances
Ouvraient leurs ailes d'or vers leur monde enchanté ;
Où tous nos monuments et toutes nos croyances
Portaient le manteau blanc de leur virginité ;
Où sous la main du Christ, tout venait de renaître ;
Où le palais du prince et la maison du prêtre,
Portant la même croix sur leur front radieux,
Sortaient de la montagne en regardant les cieux ;
Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et St-Pierre,
S'agenouillant au loin dans leurs robes de pierre,
Sur l'orgue universel des peuples prosternés
Entonnaient l'hosanna des siècles nouveau-nés ;
Le temps où se faisait tout ce qu'a dit l'histoire ;
Où sur les saints autels les crucifix d'ivoire
Ouvraient des bras sans tache et blancs comme le lait ;
Où la Vie était jeune, — où la Mort espérait ?

Cette alternance produit un charme délicieux. Il est donc avantageux de continuer à l'observer, mais avec les modifications que nous avons indiquées, sans quoi elle disparaît en fait à tout moment.

Il n'en faut pas conclure qu'on ne doive jamais faire de poésies tout entières en rimes masculines ou en rimes féminines. Toutes les règles de la poésie peuvent et doivent être violées en vue d'un effet à produire. Le charme de l'alternance est dû à la variété qui en résulte, mais si l'on veut produire une impression d'uniformité, de monotomie, si l'on veut peindre un état ou une situation qui ne change pas, la non alternance des rimes se recommande entre autres procédés. Voici un exemple où Verlaine (*Romances sans paroles*) a cherché et obtenu cet effet ; le morceau est tout en rimes féminines ; il en résulte une impression de monotonie, d'uniformité, à laquelle se joint, grâce au doux pro-

longement dû à la consonne finale de ces rimes, un effet de mélancolie qui concorde avec l'idée exprimée. La pièce est d'ailleurs mal écrite :

Je devine, à travers un murmure,
Le contour subtil des voix anciennes
Et dans les lueurs musiciennes,
Amour pâle, une aurore future !

Et mon âme et mon cœur en délires
Ne sont plus qu'une espèce d'œil double
Où tremblote à travers un jour trouble
L'ariette, hélas ! de toutes lyres !

O mourir de cette mort seulette
Que s'en vont, cher amour qui t'épeures,
Balançant jeunes et vieilles heures !
O mourir de cette escarpolette !

Dans la pièce suivante le prolongement des rimes féminines, semblable au bruit d'une corde qui vibre et retentit encore après que l'archet l'a quittée, fournit une expression de douceur qui est parfaitement en concordance avec l'idée ; mais la troisième strofe, dont les rimes sont en réalité masculines, fait tache dans le tableau :

Les donneurs de sérénades
Et les belles écouteuses
Echangent des propos fades
Sous les ramures chanteuses.

C'est Tircis et c'est Aminte,
Et c'est l'éternel Clitandre,
Et c'est Damis qui pour mainte
Cruelle fait maint vers tendre.

Leurs courtes vestes de soie,
Leurs longues robes à queues,
Leur élégance, leur joie
Et leurs molles ombres bleues

Tourbillonnent dans l'extase
D'une lune rose et grise,

Et la mandoline jase
Parmi les frissons de brise
(VERLAINE, *Mandoline*).

Il i a une chanson attribuée à Malherbe qu'il convient de rappeler ici. Ses rimes, toutes féminines, en font une sorte de berceuse. La présence de plusieurs vers de 9 sillabes ritmés à 3, 3, 3 renforce encore cet effet :

L'air est plein d'une haleine de roses :
Tous les vents tiennent leurs bouches closes,
Et le soleil semble sortir de l'onde
Pour quelqu'amour plus que pour luire au monde.

On diroit à lui voir sur la tête
Ses rayons comme un chapeau de fête,
Qu'il s'en va suivre en si belle journée
Encore un coup la fille de Pénée.

Toute chose aux délices conspire,
Mettez-vous en votre humeur de rire ;
Les soins profonds d'où les rides nous viennent,
A d'autres ans qu'aux vôtres appartiennent.

Il fait chaud : mais un feuillage sombre
Loin du bruit nous fournira quelque ombre
Où nous ferons parmi les violettes
Mépris de l'ambre et de ses cassolettes.

Il est bien évident qu'une pièce toute en rimes masculines produirait un effet opposé. Verlaine paraît s'i être trompé dans la strofe suivante (*Romances sans paroles*) où il semble avoir voulu peindre la langueur, la mélancolie et la monotonie; il n'i a réussi en rien :

L'allée est sans fin
Sous le ciel, divin
D'être pâle ainsi !
Sais-tu qu'on serait
Bien sous le secret
De ces arbres ci ?

ces vers sautillants de cinq sillabes et ces rimes sèches produisent le contraire de l'effet cherché.

L'autre point que nous avons à considérer, c'est l'assonance des rimes successives, que les poètes soigneux évitent métodiquement et avec raison, car elle engendre une monotonie désagréable et antiartistique ; c'est le défaut des exemples suivants :

Une clarté d'en haut dans mon sein descendit,
Me tenta de bénir ce que j'avais maudit;
Et, cédant sans combattre au souffle qui m'inspire,
L'âme de la raison s'élança de ma lyre

(LAMARTINE, *L'homme*).

On en trouverait une dizaine d'exemples dans la même pièce qui n'a pas trois cents vers.

J'aurais dû, — mais, sage ou fou,
A seize ans on est farouche, —
Voir le baiser sur sa bouche
Plus que l'insecte à son cou.

On eût dit un coquillage ;
Dos rose et taché de noir.
Les fauvettes pour nous voir
Se penchaient dans le feuillage

(HUGO, *La coccinelle*) ;

cette dernière strofe est la pire des deux parce que ses rimes sont à la fois assonantes et du même sexe. Il en est de même des exemples suivants :

L'Océan s'entrouvrit, et dans sa nudité
Radieuse, émergeant de l'écume embrasée,
Dans le sang d'Ouranos fleurit Aphrodité

(HEREDIA, *La naissance d'Aphrodité*).

Jamais Iphigénie, en Aulide immolée,
N'a coûté tant de pleurs à la Grèce assemblée

Que dans l'heureux spectacle à nos yeux étalé
En a fait sous son nom verser la Champmêlé

(Boileau).

La vie a dispersé, comme l'épi sur l'aire,
Loin du champ paternel les enfants et la mère,
Et ce foyer chéri ressemble aux nids déserts
D'où l'hirondelle a fui pendant de longs hivers

(Lamartine, *Milly*).

Quand de ses souvenirs la France dépouillée,
Hélas ! aura perdu sa vieille majesté,
Lui disputant encor quelque pourpre souillée
Ils riront de sa nudité !
Nous, ne profanons point cette mère sacrée.
Consolons sa gloire éplorée.
Chantons ses astres éclipsés

(Hugo, *Odes et ballades*).

Mais cette règle est comme les précédentes, le poète a le droit et le devoir de la violer parfois en vue d'un effet. D'abord effet de monotonie :

Souvenir, souvenir, que me veux-tu ? L'automne
Faisait voler la grive à travers l'air atone,
Et le soleil dardait un rayon monotone
Sur le bois jaunissant où la bise détone.

Nous étions seul à seule et marchions en rêvant,
Elle et moi, les cheveux et la pensée au vent.
Soudain, tournant vers moi son regard émouvant :
« Quel fut ton plus beau jour ? » fit sa voix d'or vivant

(Verlaine, *Poèmes saturniens*).

Une impression analogue peut être obtenue par la répétition, non pas constante, mais seulement fréquente des mêmes rimes ou de rimes assonant entre elles. C'est le cas dans les deux pièces suivantes :

Une aube affaiblie
Verse par les champs

La mélancolie
Des soleils couchants.
La mélancolie
Berce de doux chants
Mon cœur qui s'oublie
Aux soleils couchants.
Et d'étranges rêves,
Comme des soleils
Couchants sur les grèves,
Fantômes vermeils,
Défilent sans trèves,
Défilent, pareils
A des grands soleils
Couchants sur les grèves

(Id., *ibid.*).

Les uit premiers vers sont sur deux rimes ; les uit derniers assonent entre eux. L'effet produit par les rimes est renforcé par la répétition à l'intérieur des vers des mêmes séries de sons ou des mêmes mots, c'est-à-dire par la répétition des mêmes impressions. De tout cela sort un effet de monotonie, et par suite, dans le cas particulier, de tristesse et de mélancolie.

L'autre pièce, bien connue, est d'une facture plus compliquée :

Il pleure dans mon cœur
Comme il pleut sur la ville,
Quelle est cette langueur
Qui pénètre mon cœur?

O bruit doux de la pluie
Par terre et sur les toits !
Pour un cœur qui s'ennuie
O le chant de la pluie.

Il pleure sans raison
Dans ce cœur qui s'écœure.
Quoi ! nulle trahison ?
Ce deuil est sans raison.

C'est bien la pire peine
De ne savoir pourquoi,
Sans amour et sans haine,
Mon cœur a tant de peine

(Id., *Romances sans paroles*).

Sans entrer dans le dernier détail de l'analise, voici les principaux éléments qui entrent en jeu dans cette pièce. D'abord la répétition des mêmes voyelles dans l'intérieur des vers et à la rime, chaque strofe ayant le même mot comme première et dernière rime, renforcé par la troisième rime:

Il pl*eu*re dans mon c*œu*r
... langu*eu*r
... c*œu*r
Je pl*eu*re sans raison
Dans ce c*œu*r qui s'éc*œu*re...
C'est b*ien* la pire p*eine*... etc.

De là l'impression de monotonie. En outre le mouvement saccadé, sautillant et continu de la pluie est exprimé tout le long de la pièce par la répétition des consonnes. La pluie fisique est surtout peinte par la combinaison des occlusives et des liquides :

*Il pl*eure dans mon cœur
*C*omme i*l pl*eut sur *l*a vi*ll*e,
*Qu*e*ll*e est cette *l*angueur
*Q*ui *p*énètre mon *c*œur ?

Dans la strofe suivante, la pluie morale est surtout exprimée par la combinaison des occlusives et des sifflantes :

Il *p*leure *s*ans rai*s*on
Dans *c*e cœur *q*ui *s'éc*œure
*Q*uoi ! nulle *t*rahison ?
*C*e *d*euil est *s*ans raison ;

et de même dans la strofe suivante. Enfin l'affluence des labiales *p*, *b*, répand dans toute la pièce comme une note sanglotante, cf. tome XLVI, p. 528 à 532 ; et la seconde rime de chaque

strofe, qui n'a pas de correspondante, mais rappelle en général par sa voyelle une autre rime, une autre note de la pièce : *ville pluie*, *écœure-cœur*, *toits-pourquoi*, donne à tout le morceau quelque chose de vague et d'imprécis.

« La rime répétée multipliant ses consonances uniformes représente en quelque sorte les modulations ou les variations d'un thème unique », remarque M. Ch. Comte, *Les stances libres dans Molière*, p. 57, à propos d'*Amphitryon*. Les trois passages de cette pièce que nous citons ci-après sont indiqués par lui :

Ce ne sont point des badinages.
Le moi que j'ai trouvé tantôt
Sur le moi qui vous parle a de grands avantages ;
Il a le bras fort, le cœur haut :
J'en ai reçu des témoignages ;
Et ce diable de moi m'a rossé comme il faut :
C'est un drôle qui fait des rages.

(MOLIÈRE, *Amphitryon*, II, 1).

C'est avec droit que mon abord vous chasse
Et que de me fuir en tous lieux
Votre colère me menace :
Je dois vous être un objet odieux :
Vous devez me vouloir un mal prodigieux ;
Il n'est aucune horreur que mon forfait ne passe,
D'avoir offensé vos beaux yeux.
C'est un crime à blesser les hommes et les Dieux,
Et je mérite enfin, pour punir cette audace,
Que contre moi votre haine ramasse
Tous ses traits les plus furieux.
Mais mon cœur vous demande grâce...

(*Ibid.*, II, 6) ;

« la rime a suivi jusqu'au bout les répétitions d'une même idée » (Ch. Comte, p. 57).

La reproduction des mêmes rimes dans le même ordre peut servir à reausser le parallélisme de deux développements :

Amph. — Est-ce que du retour que j'ai précipité
Un songe, cette nuit, Alcmène, dans votre âme
A prévenu la vérité ?
Et que m'ayant peut-être en dormant bien traité,
Votre cœur se croit vers ma flamme
Assez amplement acquitté ?
Alc. — Est-ce qu'une vapeur, par sa malignité,
Amphitryon, a dans votre âme
Du retour d'hier au soir brouillé la vérité ?
Et que du doux accueil duquel je m'acquittai
Votre cœur prétend à ma flamme
Ravir toute l'honnêteté ?

(*Ibid.*, II, 2).

Même effet produit par des rimes assonant toutes entre elles ou du moins se rappelant les unes les autres, car l'*è* et l'*é* n'assonent pas puisqu'ils n'ont pas le même timbre, mais se rappellent nettement :

Nègres de Saint-Domingue, après combien d'années
De farouche silence et de stupidité,
Vos peuplades sans nombre, au soleil enchaînées,
Se sont-elles de terre enfin déracinées
Au souffle de la haine et de la liberté ?
C'est ainsi qu'aujourd'hui s'éveillent tes pensées,
O Rolla ! c'est ainsi que bondissent tes fers,
Et que devant tes yeux des torches insensées
Courent à l'infini, traversant les déserts

(Musset, *Rolla*).

De même une accumulation de faits analogues, une énumération d'idées parallèles sera bien mise en relief par des rimes assonant ou se rappelant :

L'impie Achab détruit, et de son sang trempé
Le champ que par le meurtre il avoit usurpé ;
Près de ce champ fatal Jézabel immolée,
Sous les pieds des chevaux cette reine foulée,
Dans son sang inhumain les chiens désaltérés,
Et de son corps hideux les membres déchirés ;

Des prophètes menteurs la troupe confondue,
Et la flamme du ciel sur l'autel descendue ;
Elie aux éléments parlant en souverain,
Les cieux par lui fermés et devenus d'airain,
Et la terre trois ans sans pluie et sans rosée ;
Les morts se ranimant à la voix d'Elisée

(RACINE, *Athalie*, I, I).

Fais-lui valoir l'hymen où je me suis rangée :
Dis-lui qu'avant ma mort je lui fus engagée ;
Que ses ressentiments doivent être effacés ;
Qu'en lui laissant mon fils c'est l'estimer assez.
Fais connoître à mon fils les héros de sa race ;
Autant que tu pourras conduis-le sur leur trace :
Dis-lui par quels exploits leurs noms ont éclaté,
Plutôt ce qu'ils ont fait que ce qu'ils ont été ;
Parle-lui tous les jours des vertus de son père ;
Et quelquefois aussi parle-lui de sa mère.
Mais qu'il ne songe plus, Céphise, à nous venger :
Nous lui laissons un maître, il le doit ménager

(ID., *Andromaque*, IV, I).

Je ne crois pas que sur la terre
Il soit un lieu d'arbres planté
Plus célébré, plus visité,
Mieux fait, plus joli, plus hanté,
Mieux exercé dans l'art de plaire,
Plus examiné, plus vanté,
Plus décrit, plus lu, plus chanté,
Que l'ennuyeux parc de Versailles

(MUSSET, *Sur trois marches de marbre rose*).

Quand il passait devant les vieillards assemblés,
Sa présence éclairait ces sévères visages ;
Par la chaîne des mœurs pures et des lois sages
A son cher Danemark natal il enchaîna
Vingt îles, Fionie, Arnhout, Polster, Mona ;
Il bâtit un grand trône en pierres féodales ;
Il vainquit les saxons, les pictes, les vandales.

Le celte, et le borusse, et le slave aux abois,
Et les peuples hagards qui hurlent dans les bois

(Hugo, *Le parricide*).

Et maintenant que l'homme avait vidé son verre,
Qu'il venait dans un bouge, à son heure dernière
Chercher un lit de mort où l'on pût blasphémer ;
Quand tout était fini, quand la nuit éternelle
Attendait de ses jours la dernière étincelle,
Qui donc au moribond osait parler d'aimer ?

(Musset, *Rolla*).

La même impression d'insistance et d'accumulation peut être produite par les rimes léonines :

Le peuple est mutiné, nos amis assemblés,
Le tyran effrayé, ses confidents troublés

(Corneille).

Et quoi que nous disions, et quoi que nous songions,
Les euménides sont dans les religions

(Hugo, *Fraternité*).

Les exemples suivants sont un peu plus compliqués. Ce ne sont plus toutes les rimes qui se rappellent, mais seulement la majorité des rimes ; mais la note de leurs voyelles se répercute à l'intérieur des vers dans toute la tirade :

Sur quels pieds tombez-vous, parfums de Madeleine ?
Où donc vibre dans l'air une voix plus qu'humaine ?
Qui de nous, qui de nous va devenir un Dieu ?
La Terre est aussi vieille, aussi dégénérée,
Elle branle une tête aussi désespérée
Que lorsque Jean parut sur le sable des mers,
Et que la moribonde, à sa parole sainte
Tressaillant tout à coup comme une femme enceinte,
Sentit bondir en elle un nouvel univers.
Les jours sont revenus de Claude et de Tibère ;
Tout ici, comme alors, est mort avec le temps,
Et Saturne est au bout du sang de ses enfants ;
Mais l'espérance humaine est lasse d'être mère,

Et le *sein* tout meurtri d'avoir tant allaité,
Elle *fait* son repos de sa stérilité

(Musset, *Rolla*).

L'idée d'accumulation appelle naturellement l'idée d'insistance ; on insiste sur une idée en la répétant sous des formes différentes, mais analogues, en accumulant les faits identiques, les arguments parallèles. Nous avons déjà vu que l'insistance se peint en accumulant les répétitions et les rappels des mêmes sons à l'intérieur des vers ; mais la rime est la place où les sons sont le plus en relief; c'est donc la meilleure place pour les mettre en lumière. Le moyen le plus élémentaire d'insister par la rime est d'i répéter le même mot.

..... On les fera passer pour cornes,
Dit l'animal craintif, et cornes de licornes

(La Fontaine).

Un moyen plus compliqué mais plus artistique d'insister est de mettre à la rime des rappels de sons et de les répercuter dans l'intérieur des vers :

Trois ans, — les trois plus beaux de la belle jeunesse, —
Trois ans de volupté, de délire et d'ivresse,
Allaient s'évanouir comme un songe léger,
Comme le chant lointain d'un oiseau passager.
Et cette triste nuit, — nuit de mort, — la dernière, —
Celle où l'agonisant fait encor sa prière,
Quand sa lèvre est muette, — où, pour le condamné,
Tout est si près de Dieu, que tout est pardonné, —
Il venait la passer chez une fille infâme

(Musset, *Rolla*).

Quand le développement a une certaine étendue, il peut i avoir plusieurs séries de rimes qui assonent entre elles ou se rappellent. Tel le passage suivant du discours de Thémistocle où il n'i a guère que des rimes en *é* (*è*) et en *i*, ce qui est un moyen d'accumuler les arguments et de les rendre plus frappants, de les marquer chacun davantage. Il faut noter en

outre que dans ce cas particulier les voyelles des rimes sont des voyelles claires, c'est-à-dire incisives:

Eurybiade, à qui Pallas confie Athène,
Noble Adymanthe, fils d'Ocyre, capitaine
De Corinthe, et vous tous, princes et chefs, sachez
Que les dieux sont sur nous à cette heure penchés;
Tandis que ce conseil hésite, attend, varie,
Je vois poindre une larme aux yeux de la patrie;
La Grèce en deuil chancelle et cherche un point d'appui.
Rois, je sens que tout ment, demain trompe aujourd'hui,
Le jour est louche, l'air est fuyant, l'onde est lâche;
Le sort est une main qui nous tient, puis nous lâche;
J'estime peu la vague instable, mais je dis
Qu'un gouffre est moins mouvant sous des pieds plus hardis
Et qu'il faut traiter l'eau comme on traite la vie,
Avec force et dédain; et, n'ayant d'autre envie
Que la bataille, ô grecs, je la voudrais tenter!
Il est temps que les cœurs renoncent à douter,
Et tout sera perdu, peuple, si tu n'opposes
La fermeté de l'homme aux trahisons des choses.
Nous sommes de fort près par Némésis suivis,
Tout penche, et c'est pourquoi je vous dis mon avis.
Restons dans ce détroit. Ce qui me détermine,
C'est de sauver Mégare, Egine et Salamine,
Et je trouve prudent en même temps que fier
De protéger la terre en défendant la mer

(Hugo, *Le détroit de l'Euripe*).

Nous n'avons marqué parmi les toniques que les *e* (*é*, *è*, *ê*n) et les *i*. Mais à y regarder de plus près on trouve une série d'éclatantes *a* qui préparent et entourent la rime *lâche*: Je vois poindre une larme..., la vague instable, — quelques *ô* qui préparent la rime *opposes, choses*: Et qu'il faut traiter l'eau..., enfin des répétitions plus isolées: je sens que tout ment..., Le jour est louche..., prudent en même temps..., en défendant..., — deux premiers émistiches rimant ensemble:

Tout penche, et c'est pourquoi.....
Restons dans ce détroit.....

Dans l'exemple suivant il i a encore plus de variété parce qu'il est plus long et que les idées i sont plus diverses. Nous i trouvons des rimes en voyelles claires et d'autre part en voyelles sombres suivant les nuances d'idées exprimées ; c'est dans la pièce de Hugo intitulée *Quelqu'un met le holà* :

1° Discours des lions aux rois :

Rois, l'échevèlement que notre tête épaisse
Secoue en sa colère est de la même espèce
Que l'avalanche énorme et le torrent des monts.
.....
Vous, et vos légions, vous, et vos escadrons,
Quand nous y penserons et quand nous le voudrons,
O princes, nous ferons de cela des squelettes.
Lâches vous frissonnez devant des amulettes ;
Mais nous les seuls puissants, nous maîtres des sommets,
Nous rugissons toujours et ne prions jamais ;
Car nous ne craignons rien. Puisqu'on nous a fait bêtes,
N'importe qui peut bien exister sur nos têtes
Sans que nous le sachions et que nous y songions.
Vous les rois, le ciel noir, plein de religions,
Vous voit, mains jointes, vils, prosternés dans la poudre ;
Mais, tout rempli qu'il est de tempête et de foudre,
De rayons et d'éclairs, il ne sait pas si nous,
Qui sommes les lions, nous avons des genoux.

Il i a dans ce morceau deux notes principales, l'une claire *(è, é)*, et l'autre sombre *(ou, on)* qui convient parfaitement à l'expression d'un sourd grondement. Il faut i ajouter quelques répétions d'éclatantes : Que l'avalanche énorme et le torrent.., — Vous les rois, le ciel noir..., Vous voit..., — enfin des premiers émistiches rimant ou assonant ensemble :

Vous, et vos légions...
Quand nous y penserons...
O princes, nous ferons...
Car nous ne craignons rien...
N'importe qui peut bien...

2° Discours de Dieu aux lions :

Vous êtes les lions, moi je suis Dieu. Crinières,
Ne vous hérissez pas, je vous tiens prisonnières.

Toutes vos griffes sont devant mon doigt levé,
Ce qu'*est* sous une meule un *grain* de sénevé;
Je tolère les rois comme je vous tolère ;
La grande patience et la grande colère,
C'est moi. J'ai mes desseins. Brutes et rois, tyrans,
Tremblez, eux les mangeurs et vous les dévorants.
Sachez que je suis là. J'abaisse et j'humilie ;
Je tiens, je tords, je courbe, et je lie et délie
La vague adriatique et le vent syrien ;
Je suis celui qui prouve à tous qu'ils ne sont rien;
Je suis toute l'aurore et je suis toute l'ombre;
Je suis celui qui sème au hasard et sans nombre,
Et qui, lorsqu'il lui plaît, donne des millions
D'astres au firmament et de poux aux lions.

Nous avons là successivement toutes les notes : claire (*é*, *è*), éclatante (*a*, *an*), aiguë (*i*), sombre (*ou*, *on*), cette dernière étant réservée comme il convient à la menace finale sous forme d'un sourd grondement. Nous n'avons marqué dans le texte, pour n'en pas compliquer l'aspect, que deux notes, la claire et la sombre. La note éclatante apparaît surtout dans les vers :

La grande patience et la grande colère,
C'est moi. J'ai mes desseins. Brutes et rois, tyrans,
Tremblez, eux les mangeurs et vous les dévorants.
Sachez que je suis là. J'abaisse et j'humilie :
Je tiens, je tords, je courbe, et je lie et délie
La vague adriatique et le vent syrien.

La note aiguë commence à :

.....J'abaisse et j'humilie;
Je tiens, je tords, je courbe, et je lie et délie
La vague adriatique et le vent syrien,

et se poursuit presque jusqu'à la fin par : Je suis... quatre fois répété, et par : Et qui...

On pourrait relever enfin pour être complet (car cette observation rentre dans un chapitre précédent) les répétitions de consonnes qui contribuent aussi à insister sur chaque idée : Je tiens, je tords, je courbe, etc.

MAURICE GRAMMONT.

(*A suivre*).

LES DÉLIBÉRATIONS

DU

CONSEIL COMMUNAL D'ALBI

DE 1372 A 1388

(*Suite*)

BB 16

L'an M° CCC° LXXII°, a XXIIII dias del mes d'octombre, los senhors cossols que s'en seguo, so es assaber senhen B. d'Avisac, G^m^ Bru, Me Dorde Gaudetru, 'n Iarn Redon, Ar. Salvi, Me P. de Rieus,

Totz essemps tengro cosselh en la maio cominal, am los sot escrigs, sobre la provesio(s) dels vis, se, en lo loc de esta vila, hom ne laissara intrar dels autres loxs, de Gualhac e de la Ila e de Rabastencxs [1].

Tot[z] tengro que hom no sa laisses intrar negun vi dels digz tres lox ni de las pertenensas ; mas que hom serves e tengues las costumas de la ciutat e las letras del rey nostre senhor de pong en pong, segon la tenor d'aquelas.

L'an LXXII, a XXVI de novembre, Ar. Lumbart, juraz de la ciutat d'Albi, fe relacio, en la maio cominal, quel, de mandamen del senh Isarn Redon, cossol, era ana[t] veser una tala per bestial boy en I ort entre rieu e l'arn, que es de na Prohinas Fabressa, de cauls e de pors e de dos rasiers de

[1] Suivent les noms de 48 conseillers et notables, parmi lesquels le juge d'Albigeois.

L'Isle et Rabastens sont des chefs-lieux de cant. de l'arrond. de Gaillac ; leurs crûs, celui de Gaillac particulièrement, étaient remarquables.

plantas; loqual es estat del tot prautit e mangat per bestial boi ; et estimec ho, am lo lor trebalh, a VIII s. [1].

T[estimonis] Thomas de Foncuberta, Ar. Arrufat. B. Ciras.

L'an LXXII, a XII de desembre, los senhors cossols que s'en seguo... totz essemps tengro cosselh en la maio cominal am los sot escrigz [2].

Sobre aisso que M° lo senescalc de Tholosa [3] lor alva [4] mandat am letra que lor plagues que, lo dimecres venen, los digz senhors cossols li volguesso far honor al revit de Pelfort so filh, a Rabastencxs, loqual era anat d'aquest mon el sancte sepulcre, loqual cors era aras a Napols [5]. E totz tengro que hom hi anes e li feses tota la honor que hom pogra.

L'an M° CCC LXXII, a X dias de febrier, los senhors cossols que s'en seguo... tengro cosselh am los senhors jotz escrigz sobre la demanda que fa M° lo duc dels dos francx per fuoc enpausat[z] el mes de (blanc) propdanamen passat, que monta XIIIc (blanc) [6] francxs ; loscals M° lo duc volia remetre, ab una que d'aqui a dissapde propdanamen venen hom lin pagues a Tholosa VIIIc francx ; el demoran el volia remetre et autramen no ; de que se agro [7].

[1] Le second juré, G^m Cabède, dont le nom est au reste en interligne, assista à l'opération; c'est ce qui explique l'emploi de *lor*.

[2] Suivent les noms de 6 conseillers ou notables.

[3] Pierre Raymond de Rabastens.

[4] Correc. : *avia*.

[5] Tous les mots depuis *mon* sont cancellés. La véritable lecture de *a Napols* est anapols.

Les comptes consulaires de 1368-69 nous montrent ce Pelfort, le 23 décembre 1368, à la tête d'une troupe de gens d'armes de 50 hommes, à Cagnac. Le 7 mars suivant, il se trouvait au faubourg de la Madeleine à Albi venant de Sauveterre et se rendant à Villeneuve-sur-Vère.

[6] Le nombre des feux était donc de 650 au moins. Nous allons rencontrer le nombre exact.

[7] Suivent les noms des 75 conseillers parmi lesquels Pierre de Lafon, juge d'Albigeois.

Il s'agit des 2 francs par feu octroyés au duc d'Anjou par les communes des sénéchaussées de Carcassonne et de Toulouse, réunies dans la première de ces villes les 28 sept.-8 oct. 1372. Cf. *Les Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc*, par M. Paul Dognon, p. 612. En 1372, le duc d'Anjou obtint l'octroi de trois subsides de 2 fr.,

Totz tengro que, per aquel deute e per los autres deutes que la vila deu, hom trameses a Tholosa per malevar aquo que hom pogra, ho en autre loc, al mielhs que als senhors cossols sera vist fasedor.

Tes[timonis] M^e^ jutge d'Albeges, Pos Glieya, R. Guila.

It[em] mai volc lo dig cosselh que hom meses dos bos homes de cada gacha, los cals aguesso a provesir et a veser e reguardar de que se pagarian los sobredigz deutes, et aisso essemps am los sobredigz senhors cossols. De la guacha de Verdussa fo mes, per provesedor[s], Me G^m^ Guarnier, Frances Picart;

It. de la guacha del Vigua Duran Daunis, Sicart Nicolau;

It. de la gacha de Sta Marciana fo mes P. Donadieu, B. Col;

It. de la guacha de S. Affriqua Domenge de Monnac, P. Soelh;

It. de la guacha de S. Estefe senh Gualhart Golfier, B. Dales;

It. de la guacha de las Combas B. Esteve, Me P. Costa.

Als ascals tot lo cosselh volc e cossentic que els ne feseso a lor volontat.

It. mai demandero cosselh los digz senhors cossols als sobredigz senhors dels debatz que so entre la vila e moss. d'Albi [1], cossi s'en regirian ni canha via penrian. E totz tengro que los senhors cossols se tiresso vas el e que hom se meses en los mielhs termes que hom pogra per aver patz am el [2].

It. l'an desus, a VIII de mars, los senhors cossols que s'enseguo... tengro cosselh en la maio cominal am los senhors jotz escrigz [3] sobre l'acordi dels debats que so entre moss. d'Albi e la vila.

It. demandero mai cosselh los digz senhors cossols als digz senhors, sobre lo fag de so que la vila deu de que se paguarian e del tractat que era comensat de metre sobre cada lial de

[1] fr. et de 2 fr. Cf. *Libre de Memorias de Jacme Mascaro*, Rev. des Lang. rom., tome 34 (1890), p. 71.

[2] L'évêque d'Albi était Hugues d'Albert. Il prit possession du siège épiscopal en 1355. Nous aurons l'occasion de voir que son épiscopat ne fut qu'une longue bataille judiciaire.

[3] Dans sa délibération du 26 mars suivant le conseil nomma Gaillard Golfier pour *compromessari e tractador*.

[3] 27 conseillers ou notables sont présents.

vi [1] II d[eniers], car moss. d'Albi e la glieia hi volian cossentir, am cosselh de nostre senhor lo papa, moss. d'Albi hi volia escrieure, e de moss. lo cardenal de Pampalona son honcle. E totz tengro que la vila hi trameses I senhor cossol ho I savi home que ho saubes ben ensegre am las dichas letras de moss. d'Albi [2].

L'an M° CCC LXXIII, a XXXI del mes de mars, los senhors cossols... tengro cosselh en la maio cominal am los senhors que s'enseguo, sus lo fag dels deutes que la vila deu, de que se paguarian [3].

E totz tengro e cossentiro que hom maleves de sal la soma de miel ho de doas melia francx, e que d'aqui se pagues; que lo quin denier hom dones de guasanh a'n aquels que la comprero per aver plus leu l'argen [4].

L'an LXXIII, a VIII d'abrial, los senhors cossols tengro cosselh... sobre lo fag de las emposecios dels vis, de metre sobre cada saumada de vi III gros [5] del estrainh que es intrat en Albi de S. Miquel [6] passat ensa.

E totz tengro que hom ne feses una serqua per vila de totz aquels que sa so intratz del dia desus ensa e que hom ne leves per cada saumada III g°.

L'an M° CCC LXXIII, a VIII de mai, G^m^ Taurinas e'n G^m^ Engilbert, juratz de la ciutad d'Albi, feiro relacio en la maio cominal que els, de mandamen del(s) senhor(s) Dorde Gaudetru, cossol(s), ero anatz veser e reguardar I debat loqual

[1] La lial était la seizième partie du setier. Le setier contenait 123 de nos litres.

[2] La délibération qui suit débute ainsi : L'an M° CCC LXXIII, a XXVI de mars... Preuve évidente que, dans l'Albigeois, l'année commençait le 25 mars. Il y a lieu de tenir compte de cette observation pour la fixation du millésime. Cette délibération est la répétition de celle du 10 février.

[3] Présents 56 conseillers ou notables.

[4] La délibération qui suit est du 1er avril, et, bien que 77 conseillers ou notables soient présents, il ne fut pris aucune décision : *non demorero en re*, sous-entendu *acordans*.

[5] La valeur du gros est invariablement de 15 deniers.

[6] C'est-à-dire 29 septembre.

es entre en Gualhart del Faro e'n B. Dales; loqual debat es de una aiguieira que es en l'ostal del dig. B. a la Pelissaria que ste am l'ostal del di[g] Gualhart del Faro et am la glieia de S. Jolia ; e vist per lor lo dig debat, discero que una sot que lo dig. B. Dales avia en son ostal hostes ho la alunhes del mur, que es entre en Gualhart et el, de l'espasi de mieja cana, e la meses en tal estat que la ordura de la sot non vengues vas lo dig mur ni vas l'aiguieira que resep las aiguas del dig ostal.

It. discero mai que lo dig B. non agues a far venir neguna ordura de sas privadas a la dicha aiguieira.

It. discero mai que lo dig B. non agues a far ajust d'aiguas corrompudas ni de neguna autra ordura que aqui agues a gitar.

It. discero que ad els era vist que lo dig B. podia far passar las aiguas que el rescep dels vesis en son ostal e aquelas de so menestier per la dicha aiguieira. E totas las causas desus dichas lor es vist que rasonable es de far.

It. l'an desus, a XVI de mai, los senhors cossols... atenduda la sobredicha relacio per los sobredigs juratz facha, conogro e ordenero que las causas sobredichas els tenguesso de pong en pong enaissi coma desus es dig.

Es ordenada en mo... [1] protacol e grossada.

T[estimonis] Johan Dales, R. Astruc.

L'an desus, a VIII de mai, Ar. Lumbart e'n G[m] Cabede; juratz de la ciutad d'Albi, feiro relacio en la maio cominal, que els, de mandamen d'en Isarn Redon e de M[e] Dorde Gaudetru, cossols, ero anatz veser e reguardar una tala de blat e de trelhat que es en I ort de Beraut Tolsa, a la Fustaria [2], otral pon de Tarn d'Albi, laqual tala es estada facha per bestial boy et adzeni ; et estimero ho, am lor maltrag, ad una emina de rao.

L'an LXXIII, a II de jun, los senhors cossols ..... tengro cosselh, en la maio cominal... sobre la pagua dels deutes del premier franc per fuoc de la pagua del mes d'avan passat ; e sobre lo deute de B. Pancarota e de M[e] Ar. d'Orsalenx, de P. Taurinas e de fraire P. Ginieis.

[1] La fin du mot est illisible; peut être *modo*.

[2] Il existait une porte de ce nom dans le faubourg de la Madeleine

E totz aquetz remairo acordans que las guachas del Vigua, de S. Affriqua, de las Combas et d'otral pon se carguo e sian tengutz de paguar los deutes que son degutz a Mᵉ Ar. de Rilhac [1], de P. Taurinas, de fraire P. Ginieis ; e las guachas de Verdussa, de Stᵃ Marciana, de S. Estefe se carguo e sian tengutz de paguar los deutes del dig premier franc per fuoc, e de B. Pancarota e totas despessas que, per raso del digs deutes veguesso, que las dichas guachas, aissi cant toqua a cascuna, sia tenguda de paguar los despens que venrian per raso dels deutes de que son carguadas de paguar, fora aquels que se farian d'aissi a dimergue per tot lo jorn ; las somas dels deutes de que se so carguadas las guachas del Vigua, de S. Affriqua, las Combas e otral pon son aquetz, so es asaber a Mᵉ Ar. de Rilhac, per C cartos de civada, IIᶜ LXVI lbr. II terses. It. a P. Taurinas, IIᶜ L francx, et a frayre P. Ginieis IIIᶜ XL francxs. It. los deutes que devo paguar las guachas de Stᵃ Marciana, de S. Estefe e de Verdussa so aquetz: a nostre senhor lo rey per lo dig premier franc per fuoc VIᶜ LV francxs [2] It. al senh. Pancarota IIIIᶜ XXXIIII francxs.

It. fo hordonat, per lo voler dels sobredichs, que a paguar las causas sobredichas, pague tot home per son cap XII d[eniers] par setmana, e per C lbr. de poss[essori] XII d. per setmana, e aquels que han moble e so en aliuramen per lo moble paguo per C lbr. de moble II s. per setmana, en tal condicio que aquels que no seran aliuratz suficienmen per lo moble, que los senhors cossols, apelatz tres homes sufficiens de cascuna guacha, provesisco ; aquel que no so a pro moble que los meto a mai, e aquels que so a trop que los torno en estat degut, e aquels que no so aliuratz, que los digz senhors cossols los aliuro am cosselh dels desus ; e que los deutes desus digz els autres que avenran per temps a la vila se paguo per la forma e segon lo aliuramen desus dig.

L'an LXXIII, a XXVIII de jun, los senhors cossols .. tengro cosselh.

[1] Le scribe avait d'abord écrit *Barsalen* et puis *d'Arsalencx*. Ces deux mots ont été cancellés.

[2] Le nombre de feux, en 1373, était donc de 655 exactement.

Sobre una letra clausa que lor avia mandada maestre Philip Bona [1] que als senhors agues a plaser que al dissapde venen li volguesso far honor a Tholosa que devia esser licenciat. E totz tengro que hom hi anes e que li dones IIII tassas d'argen sobredauradas.

It. demandero mai cosselh del franc per fuoc que es aras a terme, lo premier jorn del mes de julh, de que se pagaria, car en Pos del Tilh de Carcassona lor ho avia denonciat [2].

L'an LXXIII, a XVII d'octembre [3], los senhors cossols tengro cosselh, en la maio cominal, sobre lo fag dels vis e de las vendemias que intraran d'aissi enan en la vila.

E totz tengro que negun vi de Galhac ni de la Yla ni de Rabastencxs hom no sa laisses (hom) intrar.

E mai tengro que de tota saumada de vendemia rasa que intres en vila, que hom ne pagues VII d. m^{a}, e de cada saumada comola X d., e de cascuna saumada de vi que intrara en vila per cascuna II s. VI d.

T[estimonis] P. del Bosc, Johan Rispa, sirvens, Pos Glieias.

L'an XXIII, a III d'octembre, los senhors cossols tengro cosselh sobre la provesio del derier franc per fuoc que demanda lo senhor, e sobre lo deute de la sal del terme de Martero venen.

E totz tengro que hom vendes lo soquet per l'an venen, se far se poc, ab amigable acordi de la Glieya, ho que hom tra-

[1] C'est le fils de Bernard Bonne, coseigneur d'Hautpoul, juge criminel de Carcassonne, le protecteur de la ville d'Albi On sait qu'il eut une fin malheureuse. Deux prétendants se disputaient le siège archiépiscopal de Toulouse, Vital Castelmoron, élu par le Chapitre, et Pierre Ravot, nommé par Benoît XIII. L'Université voulut, le 13 novembre 1406, installer ce dernier ; Philippe Bonne, juge Mage, qui s'opposait à cette installation, fut assailli à coups de dagues et d'épées, foulé aux pieds et tellement meurtri qu'il mourut quelques jours après. Cf. *Hist. de Lang.* IX, p. 1000 et 1001.

[2] Le conseil ne prend aucune décision.

[3] Il faut probablement lire *setembre* ; la délibération qui suit est en effet du 3 octobre ; de plus il n'est guère admissible que les vendanges se fissent dans la seconde quinzaine d'octobre.

meses a Tholosa per malevar ho autras causas de que aquest deute se pagues.

L'an LXXIII, a XIII d'octombre, los senhors cossols tengro cosselh sobre lo debat que es entre la vila el(s) senhor de Lescura [1], que lo senhor de Lescura avia hufert que los debatz que so entre el e la vila que hom ho meses en compromes en tres ho en IIII prohomes, aquels que la vila se volia, car el ho te per fag.

Et totz tengro que hom hi meses sobre aquetz debatz alcus bos homes que tractesso acordi dels digz debatz, agut cosselh de moss. d'Albi, ab una que els no poguesso re hordenar seno am cosselh dels senhors cossols e de la vila, e elegiro per tractados en Domenge de Monnac e'n B. Esteve.

L'an LXXIII, a XXI de octombre, los senhors cossols tengro cosselh dels IIIIe francxs que so degutz del derier franc per fuoc de que se paguarian e del deute de Cabestanh del terme de Martero.

E totz tengro que hom trameses a Tholosa a' n B. Col e que tractes se trobera negun cabimen de que se pagues lo deute del franc derier.

E d'autra part que hom trameses a Cabestanh per aver cabimen al deute de la sal sobredicha se hom trobaria maleu de que se pagues.

[1] Nous avons raconté ailleurs (Annales du Midi de la France, t. X, 1898), les origines de ce différend entre la ville et le seigneur de Lescure. Il remontait à 1363. Sicard III, baron de Lescure, avait émis des prétentions au droit de péage sur les biens des Albigeois situés dans sa baronnie. Il jeta une petite armée sur la juridiction d'Albi, fit des prisonniers, enleva des bestiaux et commit mille autres excès. Les habitants d'Albi coururent sus aux pillards. Finalement Sicard, qui avait assiégé l'évêque d'Albi dans son château de Combefa, fut condamné au bannissement, à la confiscation de ses biens, et à une amende de 1500 livres au profit de la ville d'Albi. Cet arrêt du Parlement fut rapporté, et, le 30 mai 1372, Sicard dut venir dans la maison commune d'Albi, pieds nus et tête découverte, demander pardon aux consuls, payer 800 fr. d'or et exempter les albigeois et les étrangers qui viendraient aux foires d'Albi de tout droit de péage.

Nous trouverons de nombreuses traces de cette affaire, notamment à la délibération du 1er janv. 1383 (vieux sty.).

Cf. Sur cette affaire : *Histoire de Languedoc*, IX, p. 757.

Conoguda causa sia a tot[z] homes que, coma fos debat e contraversia entre en Guilhem Ribieyra, habitador d'Albi, d'una part, e Brenguier Favarel, habitador del dig loc, et aco sobre una vinha e terra que lo dig G^m Ribieyra ha a Banha Vontor, e sobre una vinha e terra que lo dig Brenguier Favarel ha el loc apelat al pe de Banha Vontor, entre lasquals pocessios del dig G^m e del dig Brenguier ha I cami e mieg; et aco per las aigas que dessendiau del dig pueg de Banha Vontor e del pueg de Valcabrieyra; e cascu dizia la u a l'autre que deviau recebre las dichas aigas; e del debat fo fag e mes en compromes per las dichas partidas, so es asaber en los discretz en Johan Barieyra et a'n Pos Renhas, e aco am sagramen, segon que aqui, en presencia de mi notari e dels testimonis sots escrig[s], fon dig per lo dig G^m e Brenguier; em per amor d'aco los sobredig[s] compromessaris, so es asaber en Johan Barieira e'n Pos Renhas, volen donar fi a la dicha questio e debat, declaran lor dig, atendut que els ero estat[z] sus los loc[s] sobredigz, facha enformacio am homes espert[s] ad aco, dissero en la manieira que s'ensec, so es asaber que lo dig Ribieira fassa I valat, o fassa far, entre lo cami public que es e mieg de las pocessios del dig Brenguier e del dig G^m e la vinha e terra del dig G^m Ribieira; loqual valat recepia las aigas dissenden del pueg sobre dig de Banha Vontor e que lo dig valat sia fag d'aissi a la(s) festa de S. Andrieu propdavenen; e que, per lo dampnatge que lo dig Brenguier a receubut entro al dia presen, (que) lo dig G^m done e pague al dig Brenguier ving d. t. de la moneda al dia d'uey coren, losquals lhi pague d'aissi a Marteror propdavenen. E dissero may los digs compromessaris que lo dig Brenguier fassa o fassa far I valat al cap de la sua vinha, entre si el dig G^m Ribieyra, cami e mieg, loqual valat recepia las aigas que dissendrau del pueg de Valcabrieyra; e que cascuna de las partidas fasso[1] los dig[s] valatz en tal manieira que lo dig cami public demore e mieg; e las causas desus per lor dichas e declaradas, dissero que cascuna de las partidas fezesso d'ambidos en tal manieira que la u ni l'autre no prezesso, per fauta d'aco, negun dampnatge d'aissi enan; et el cas que d'aissi avan, per fauta

[1] L'accord du verbe se fait avec *partidas*.

de far las cauzas per lor declaradas, la I ni l'autre ne sufertava negun dampnatge, que cascu ne fos cargat a son par. E de las cauzas desus dichas los sobredigz G^m e Brenguier volgro que ieu, notari sots escrig, ne fezes e n' receubes public instrumen. Acta fuerunt hec Albie, domino Hugone eadem gracia episcopo Albiensi, domino temporali existente, in presencia et testimonio Ramundi Vinhals, Petri de Somas, Johannis Belerii, Albie, et mei Guilhemi Pruneti, clerici et notarii Albiensis publici, qui requisitus de premissis hoc instrumentum recepi(t). [1]

L'an LXXIII, a XXXI del mes d'octombre, los senhors cossols tengro cosselh en la maio cominal, sobre lo deute dels V^c francz que so degutz, a Martero, a'n Johan Pradier de Cabestanh, e dels III^c francz que so degutz de la derieira pagua dels IIII francz per fuoc a moss. lo duc [2].

E totz tengro que hom empauses VIII comus per paguar los sobredigz deutes, loscals se vendesso ; e donero los a Me Bertran Chavilho per IIII^c lbr. e per II sestiers de sal guarnitz, e que tot cant ne poira aver que sia seu e que la vila no lhi sia d'al res tenguda.

L'an LXXIII, a XXIII de novembre, los senhors cossols tengro cosselh sobre los II^cL francz de que restavo a paguar dels IIII francz deriers per fuog endigz per moss. lo duc a Narbona ; e sobre lo fag de la reparacio, de que se pagara.

E totz tengro que hom trameses a P. Taurinas et a Rodes per malevar de que se pagues ; e trameiro hi en B. Esteve [3].

L'an desus, al premier dia de jenier, en la maio cominal d'Albi.

Totz essemps tengro cosselh sobre lo accordi de la vila am

[1] Cet acte est de la main de Guillaume Prunet, le notaire des consuls.

[2] Il s'agit des 4 francs par feu octroyés au duc d'Anjou par les communes de Languedoc réunies à Narbonne les 4-24 mars 1373.

Cf. *Inst. polit. et admin.*, p. 612 et *Memor. de Jac. Masc.*, p. 71.

[3] Le 8 et le 12 décembre, le Conseil se réunit pour délibérer *sobre lo fag de la reparacio de la clausura de la vila.* Il ne prit aucune décision : *Non domorero en re.*

lo senhor de Lescura sobre aquo que lo senhor de Lescura volia donar a la vila VIII[c] francs a paguar tantost III[c], e cadans [4]... entro que tot sia pagat, e que tot home que sia talhable de la ciutat d'Albi [2]... totz [3]... mai quiti de pezatge anan e tornan per sa terra e mercadejan ; e que tot home que vengua en las fieiras d'Albi [4]... sia quiti de pezatge anan e tornan en la fieira ; e que amb aisso la vila li remeta tot aquo que avia comprat [5] de lui e tot quant li podo demandar per raso del arest e de la [s]despessas. E fo acordat, de]voler de totz o de la major partida, que hom o prengua com desus es diz, e que obligue fortmen la premieira obligacio [6]... ensa [7]... e mai que lo dich senhor pague la finansa,

L'an MCCC LXXIII, a III dias del mes de febrier, G[m] Cabede et Arnaut Lumbart, juratz de la ciutat d'Albi, feiro relacio, en la mayo cominal, que els, am en Duran Sobira e'n Bernat Parayre, cossols de la dicha ciutat, ero anatz veser, de mandamen dels senhors cossols d'Albi, lo cami cominal el rieu de Guiso que es a la partida del cami de Foys [8], davas la boria d'en P. Calvet, loqual rieu passava per lo cami cominal e donava gran dampnatge ; e regardan lo profieg comu e so que se devia far, segon que a lor semblava, dissero que la vila deu ubrir l'engolador del rieu e deu volvre l'ayga del dig rieu que passe per la mayre del rieu, enaissi coma ha acostumat de passar ; e dissero may que la vila fassa adobar lo cami sobredig, de la paissieira ensa, als despessens (*sic*) d'aquels que an las pocessios d'en desus lo pont de Guiso anan vas Foys e per lo cami de Frejairolas [9], e per totz los autres camis anan del pont ensus, so es asaber d'aquels que an las pocessios en la senhoria d'Albi. E d'aisso foro testimonis en Peire Soelh, en Guilhem Ribieira e'n Guiraut Marti, habitador[s] d'Albi [10].

[1] Un mot illisible.
[2-3] Mots illisibles.
[4] Autre mot illisible.
[5] Lecture douteuse.
[6-7] Mots illisibles.
[8] A l'est d'Albi.
[9] Comm. du cant. d'Albi.
[10] Ecriture de Prunet.

L'an M° CCC LXXIII, a VIII dias de febrier, en la mayo cominal d'Albi.

Tengro cosselh sus aquo que moss. d'Albi avia dig que no procesis hom al acordi del senhor de Lescura; quar Perreu de Bre volia la dicha terra. [1] E totz tengro que hom s'en torne a moss. d'Albi per veser ses volra tolre que no empache l'acordi, e que lhi plassa que nos done cosselh.

L'an M CCC LXXIII, a XXIII de febrier, los senhors cossols.., tengro cosselh sobre lo deute dels miels francx de la sal degutz en lo premier jorn de mars venen, e del mieg franc per fuoc del mes de febrier degut [2].

E totz tengro que hom maleve quatre melia quintals de sal per pagar los digs deutes, e que hom trameta a Cabestanh I home ab suficien poder per malevar la dicha sal.

L'an LXXIII, a V dias de mars, Ar. Lumbart e Guilhem Cabede, juratz de la ciutat d'Albi, feiro relacio, en la maio cominal, que els, de mandamen dels senhors cossols, ero anatz veser e reguardar una tala facha per motgamen de porcxs en I prat que es a la Calm de S. Amaran [3], de R. Roquas al[ias] Camiso ; et estimero la dicha tala a III s. It. per lo trebalh a II s.

A VI d'abril, l'an LXXIIII, los senhors cossols.., tengro cosselh...

Sobre aquo que los senhors cossols demandero cosselh als singulars... cossi se levero los comus per pagar los carcz de la vila ; quar dissero los senhors que alcus lor aviau reportat que foro aprofechable que lo pocessori que se obra ni es bo

[1] Le roi avait attribué la terre de Lescure à son chancelier Philippe de Savoisy. Cf. *Hist. de Lang.*, IX, p. 758, note 2 de la p. 751. On peut se demander si ce Pierre de Bre n'est pas le chevalier Pierre de Bri, un chef des tuchins, qui fut décapité avant le mois de janvier 1383-1384, Cf. *Hist. de Lang.*, IX, p. 911, note 3 de la page 910.

[2] Il s'agit des 2 francs par feu octroyés au duc d'Anjou par les communes réunies à Nîmes en décembre 1373. Ils étaient payables en 4 termes égaux, janvier-avril 1374. Cf. *Inst. pol. et adm.* p. 612 et *Mém. de Jac. Masc.*, p. 71.

[3] Au sud-est d'Albi.

que de so que es aliurat se desdusses per metat ; e lo pocessori que es de tot erm e fo de la gran mort ensa que no pagues mas la quarta part de so que es aliurat; e que lo comu de la testa se vostes e se desdusses per metat; e que lo moble no pagues mas per metat. Et agut cosselh am los digs singulars, tengro, una partida, que els teniau ad aprofechable e bo que lo pocessori bo pagues coma ha costumat, e que lo pocessori erm se aliures e que pagues so que seria razo(s); e que tot home pague de tot lo moble que aura, e que lo moble se aliure de novel; e que se voste la meitat del comu de la testa per amor de la gen paubra; e la autra partida tenc que tot lo pocessori pague coma ha acostumat e que se voste la meytat del comu de la testa, e que tot home pague del moble que aura coma es acostumat [1].

L'an M CCC LXXIIII, a XXIII d'abril, en la mayo cominal.

Tengro cosselh sobre los articles que ero adordenatz sobre la solution del deyme de las vendemias de que era mogut tractat ab los senhors canonges de Sancta-Ceselia [2], se lor plasia l'acordi tractat sus los digs articles. E totz dissero que els ni negu dels, en neguna manieyra, no consentirio ni cossento que se pague lo deyme seno en la manieyra que es acostumat; ans expressament protestero que se autra manieyra se acordava, fora aquela que es estada acostumada, que puesco aver recors a sobira; e d'aquo requeregro carta.

T[estes] Pon[cius] Glieyas, P. Boerii, al[ias] Boairo, P. Tornamira.

L'an M CCC LXXIIII, lo XX jorn de mai [3].

Per aver cosselh sus lo fach del acort fazedor del plah de la vila e de mossenher d'Albi ; e legida la carta, laqual era ordenada per las dichas part[idas], tot[z] comunalmen dissero que lo acort se fezes; e a far feiro sendix Frances de Lagrava,

[1] Ecriture de Prunet.

[2] Le chapitre métropolitain. Le nombre des prébendes canoniales était, au XIIIe siècle, de 21. Une bulle de Boniface VIII du 4 des calen. de juillet 1297, éleva ce chiffre à 31. A chacun des chanoines était attaché un vicaire. Cf. *Abbia christiana*. Vol. VI, p. 174.

[3] En tête de la liste des noms des conseillers et notables, on lit: *Feiro apelar m[e] P. de Lafon, jutge d'Albeges.*

Guilhem Brus d'Albi, enaissi coma en la carta del sendicat facha per m^e^ P. de Rius se conte.

Testimonis moss. P. de Lafon, jutge d'Albeges, Pos Glieias, Ramon Guila.

L'an M CCC LXXIIII, lo X jorn del mes de jun.

Fon dich e remasut que hom agues may gen, per aver cosselh al lus propda[venen] [1].

L'an desus, a XII de jun [2].

Fon dig e remasut que hom trameses a Tholosa e que hom feses comus am una quel moble se repares.

L'an desus, a XXV de jun, los senhors cossols, so es asaber Me Bertran de Monjuzuou, Me P. de Rieus, Me B. Lonc, Me Johan Bot, en Johan Segui, en G^m^ Rotgier, en G^m^ Esteve, n'Arnaut Chatbert, en P. Borssa, Me R. Boyer, dissero et ordenero, atendut lo cosselh desus escrig, tengut a XII de jun, l'an presen, que tot home pagues, cada senpmana, per sa testa VI d., e tota fempna veuza, tenen hosdal, III d., e per possessori de XXIIII lbr. II d., e de XXIIII lbr. de moble IIII d., e de may ho de mens a l'avinen.

L'an M CCC LXXIIII, a XXVIII de jun..., feyro apelar los sotz escrig[s] [3].

Sobre aisso que los digs cossols voliau trametre a Tholosa, a moss. lo duc, per aver gracia e per far la reparacio dels fuocx. E fo ordenat que I cossol, am sen Galhart Golfier, ano a Toloza, e que pago V^c^ franx del terme del darier franc empausat el temps de l'autre cossolat [4], e que ajo la reparacio dels fuocx, et hom prometa a pagar al dig moss. lo duc IIII^c^ franx per la reparacio, et aisso justa la relacio facha per lo dig Galhart Golfier, local fe relacio que el avia espausa[t] que la dicha reparacio passaria a IIII^c^ franx, e

[1] A partir de ce point nous ne quitterons plus qu'exceptionnellement l'écriture de Prunet.

[2] Les conseillers ou notables présents sont au nombre de 24.

[3] Les conseillers et notables sont au nombre de 27.

[4] Les communes, réunies en avril à Toulouse, avaient octroyé au duc d'Anjou 2 francs par feu, payables en deux termes égaux, en juin et août 1374. Cf. *Int. polit. et admi.* p. 613 et *Mémor. de Jac. Masc.* p. 71.

que aquels que la anaran fasso tant que los tres franx empausatz se levo justa la reparacio.

It. acosselhero que hom maleve a far tot aisso, del senh Arnaut Raynaut, IIIIe franx, e que tot[z] los sobrenomnatz ho obligo ; laqual obliganssa fo aqui meteys facha am carta receubuda per la ma de me Johan Duran, notari d'Albi.

It. volgro la major partida que lo leu del cuey se voste.

L'an M CCC LXXIIII, a XXX de julh, P. de Valencas, Gm Taurinas, Jacme Ginesta, fustiers de la ciutat d'Albi, feyro relacio, en la mayo cominal, que els ero anatz vezer, de mandamen dels senhors cossols, una am lo sen Gm Esteve, sen P. Borssa, cossols, I debat que era entre Bernat de Montels e Gm Candezas, teisseire, sobre I hostal en que tenia porcx lo dig Gm Candezas; loqual hostal es del dig Gm, so es asaber lo sotol en dejotz, e lo solier es dal dig Bernat de Montelhs ; e coma lo dig Bernat de Monthels se complaisses del dig Gm Candezas, disen que lo dig Gm, fazen sotz e tenen sos porcx, lhi donava gran dampnatge; e sus aquel dampnatge, de mandamen del[s] dig[s] senhors cossols, los sobredigs ho anero pergardar ; e vist per lor, feiro lor relacio en la forma que s'ensec, so es asaber que lo dig Gm Candezas non auze far sot ni tener porcx en lo dig sotol que es desotz lo solier del dig Bernat de Montelhs ; e non remens que lo dig Gm Candezas aja a far una porta en la ussada que es entre lo sotol sobredig e l'autre sotol que es del dig Gm. It. dissero que los senhors cossols se complaissero que l'ostal del dig Gm Candezas, loqual se te de la malautia, estava flacamen, e pergardat per lor, dissero que lo dig Gm agues a metre I estanh deforas lo seu ostal, so es asaber el claupont davas lo canto, en manieira que lo seu ostal ni los autres non pusco penre dampnatge ; et en cas que el vuelha tener porcx dins lo seu ostal que es davas lo canto, que el la hi fassa en tal manieira una sot que non done dampnatge al seu hostal ni als autres, e que la dicha sot el aja a far curar soen en manieira que ordura ni pudor non hi esta.

T[estimonis] P. Gorgori, B. Rossinhol, Johan Guitbert, al[ias] lo Ganag.

L'an desus, a I d'aost, Ar. Lumbart e Gm Cabede, juratz

sobredigs feiro relacio, en la mayo cominal, que els ero anatz vezer, de mandamen d'en Johan Segui, cossol d'Albi de l'an presen, I tala donada en I^a^ quantitat de garbas de fromen, de mossola e de seguial, que so de Johan Belier, lasquals ero el mur de la Teula ; laqual tala es estada facha per porcx. Et estimero la ad I carto de fromen, e per lor maltrag, II s.

T. Duran Daunis, R. Guila.

L'an LXXIIII, a III de setembre, Ar. Lumbart e G^m^ Cabede feiro relacio, que els ero anatz vezer, I^a^ tala que era estada donada en lo renoybre de I prat dels heretiers de G^m^ Rotgier ; loqual prat es a Prat Gaussal [1], que ste am lo flumi de Tarn ; laqual tala era estada facha per bestial, laqual estimero a III s., per lor salari II s.

L'an desus, a X de setembre...

Sobre aisso que los senhors cossols dissero e prepausero que els, e nom de la universitat, aviau a pagar a S. Miquel propdavenen II^c^ XX francxs per raso de la sal qûe hom avia malevada, temps passat, a Cabestanh. It. aviau may a pagar lo franc per fuoc [2] de Marteror propdavenen. It. deviau may, e nom que desus, al senh Ar. Raynaut IIII° franxs, losquals avia prestatz a la vila ; e que els non aviau de que ho paguesso, e que cascus vis qual remedi s'i poiria penre que hom agues de que se pagues. E fon de cosselh de totz que hom leves tot quanthom pogra levar del cabatge ongan empausat, e que hom ne pagues tot quant pagar ne poiria ; e per aquo que hi falhira que los senhors empausesso comus aquels que lor semblaria que hi faria mestiers que s'en pogues pagar.

(*A suivre*). Auguste VIDAL

[1] Aujourd'hui *Prat Graussal*.

[2] Les communes, réunies à Toulouse du 13 au 20 juin 1374, avaient octroyé au duc d'Anjou un subside de 3 francs par feu, payables en trois termes égaux à la fête de S. Michel, à la Toussaint et en février.

Les comptes consulaires nous apprennent que le duc avait fait remise à la ville d'Albi, sur ce subside, une fois de 317 francs et une autre fois de 75 fr. CC 153, art. 302.

Cf. *Inst. polit. et adm.*, p. 613.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

Revue de Gascogne, nouv. série, III, 8. — *A Clergeac* : Biane : II. La charte des coutumes, p. 409 ; — *V. Foix* : Folklore : Glossaire de la sorcellerie landaise (suite), p. 444.

Annales du Midi, n° 60. — *G. Bertoni* : Un descort d'Albertet de Sisteron, p. 593 ; — *A Vidal* : Glanures lexicographiques, p. 498.

Archiv für das studium der neueren sprachen und literaturen, CXI, 1 et 2. — *H. Morf* : Das französische volkslied, p. 122 ; — *A.-L. Stiefel* : Eine französische novelle des 15. jahrhunderts und ein indisches märchen, p. 158.

COMPTES RENDUS

Marchot (P.). — Petite phonétique du français prélittéraire (VIe-Xe siècles). Seconde partie : Les Consonnes. *Fribourg* (Suisse) 1902 [58 p.].

Cette seconde partie comprend comme la première (voyez ***RLR, XLV***, p. 91) deux chapitres, l'un portant sur le *latin vulgaire* de la Gaule du nord, et l'autre sur le *français prélittéraire*. Ici comme dans la première partie, ces deux chapitres sont de valeur inégale. Il est visible que la compétence de l'auteur est moindre pour les matières traitées dans le premier que pour celles qui font l'objet du second. Comme beaucoup trop de romanistes, il ne connaît pas suffisamment ce que nous pourrions appeler les *alentours* du romanisme. Ainsi il est parfois nécessaire de pouvoir discuter une forme latine ou germanique (pour ne pas parler des langues qui ont moins fourni au domaine roman) ; M. Marchot ne semble pas être en état de le faire. Prenons par exemple son § 22. Il i cite à côté de *thensaurus* la grafie *-onsus* du suffixe *-osus* comme un exemple d'introduction fautive de *n* entre voyelle longue et *s*, déterminée par ce fait que l'*n* dans cette position ne se prononçait pas ; or précisément *-onsus* est la forme ancienne et étimologique. Deux lignes plus loin il nous dit, ce qui est fort juste, que la chute de l'*n* devant *s* avait eu pour effet d'allonger la voyelle précédente lorsqu'elle était brève : « ainsi *mĕnse* était devenu *mēse* ». L'exemple est vraiment malheureux, puisque l'*e* de ce mot a toujours été long, dès l'indo-européen, cf. lesb. μῆννος,

v. irl. *mi*, got. *mēna*, lit. *mẽnů*, v. sl. *mĕsęcĭ*, sk. *mās-*. Au même paragrafe apparaît la question de *ministeriu* et *monasteriu* devenus **misteriu* et **mosteriu* ; pour le premier des deux mots elle n'est pas aussi difficile que le pense M. Marchot : *ministeriu* est devenu * *minsteriu* par chute de la prétonique, et le fénomène de la chute de *n* devant *s* qui s'était accompli en latin se reproduit avec la réapparition des mêmes conditions ; c'est ainsi que de nouveau aujourdui dans le midi de la France *Constant*, *transcription*, etc., se prononcent couramment et régulièrement *Costant*, *trescription*. Le *menestier* de l'Eulalie n'est peut-être pas savant, mais il est mi-savant, ce qui revient au même. Quant au second mot, *monasteriu*, il embarrasse beaucoup plus notre auteur, à cause de son *a*. Si la forme * *monisteriu* était attestée par un texte la difficulté ne serait pas plus grande que pour *ministeriu*. On l'a si bien senti que certains ont fait bon marché de la forme livrée *monasteriu* et ont restitué bravement une forme * *monisteriu* comme base du mot français *moutier*. Mais cette forme est attestée bien plus solidement que par un texte — qui peut toujours être fautif — par la forme *monestier* dans des régions du midi où l'*a* dans cette position ne devient pas *e*, et par l'allemand *münster* qui, à cause de l'umlaut, ne peut remonter qu'à * *monisterium* ; on a d'ailleurs en vieux aut allemand *munistres*, *munistre*, *munistrilih* dans *Kero* (version interlinéaire de la *regula S. Benedicti*, VIII• siècle). Ajoutons que v. irlandais *mainister* est loin de répugner à une forme de latin vulgaire * *monisterium*.

Nous ne saurions nous étendre autant sur chacun des paragrafes de M. Marchot ; ce serait refaire tout son livre. Il faut d'ailleurs ajouter, pour être juste, que tous ne fournissent pas une aussi ample matière à la critique.

Nous nous bornerons donc à quelques observations de détail sur le reste de ce chapitre :

1° En ce qui concerne le vocabulaire, il faut constater que * *garofulu* (pp. 42 et 51) ne saurait convenir au lat. vulg. de la *Gaule du nord*, car cette forme n'aurait jamais pu donner *girofle* ; — si *persica* avait été *pess(i)ca* (p. 45) dans la Gaule du nord, il n'aurait pu i donner *prĕč* dans les dialectes à métatèse ; — de même si germ. *firste* i avait été * *fiste* (p. 45), il n'aurait pas pu donner *frêt* dans les mêmes dialectes ; — si *flebile* i avait été * *febile* (p. 58), il n'aurait pas donné la vieille forme *fleble*, ni ses représentants dialectaux modernes ; — avant de poser * *iscla* comme représentant de *insula* dans la Gaule du nord (p. 46) il aurait fallu établir l'existence de * *icle* dans les régions où * *misc(u)lat* à donné *mêcle* ; — *uĕssica* (p. 51) n'est pas à côté de *uēsĭca* une prononciation défectueuse, mais un doublet absolument régulier, comme *cŭppa* à côté de *cūpa*, cf. *RLR*, *XLIV*, p. 134.

2° En ce qui concerne la téorie et l'exposition, M. Marchot pense (§ 25) qu' « une forme vulgaire *ueclu* n'est pas beaucoup plus ancienne que le phénomène de syncope » ; elle lui est au contraire postérieure, car *tl* n'a pu devenir *cl* que lorsque les deux fonèmes ont été en contact. Qu'est-ce d'ailleurs que *le* fénomène de sincope ? Il faudrait dire *les* fénomènes de sincope, car c'est à diverses reprises et à des dates très éloignées qu'il s'est produit des sincopes : la sincope française est relativement tardive ; celle de *ueclu* remonte au latin vulgaire ; celle de *rotulu, spatula* lui est postérieure. Il ne faut pas dire non plus que le groupe *tl* « était rare en latin », mais qu'à l'intérieur du mot il n'existait pas dans cette langue. — Le fénomène par lequel une forme du tipe *iustius* avait échappé à l'assibilation n'est pas de la dissimilation (p. 54), mais de la différenciation (cf. *A. Meillet, MSL, XII*, p. 14 et suiv.) ; par contre ce n'est pas à une différenciation de fonèmes qu'est dû fr. *gésier* (p. 59). Il est bon d'appeler les choses par leur nom ; l'inexactitude dans l'exposition est souvent l'indice d'une intelligence imparfaite des événements.

Il n'i a peut-être pas un seul paragrafe dans ce premier chapitre qui ne présente des taches et ne prête par quelque côté à la critique. Le second chapitre débute par deux paragrafes, 36 et 37, qui sont assez bons, et il i en a plusieurs dans le reste dont on peut faire le même éloge ; on sent que l'auteur est entré dans une période qui lui est plus familière et dans laquelle il se meut plus à l'aise. Mais il ne faudrait pas que le lecteur se figurât qu'il pourra parcourir tout ce chapitre sans eurts. Dès qu'il aura vu aux §§ 38 et 39 les groupes *cr* et *cl* devenir *gr* et *gl* dans les mots empruntés au Ve ou VIe siècle, il se demandera avec inquiétude à quel endroit l'auteur a étudié le traitement de ces groupes dans les mots éréditaires, et cette inquiétude l'accompagnera jusqu'au bout, sans que rien se présente qui puisse l'apaiser ; au contraire il notera au passage d'autres oublis ; ainsi au § 47, au milieu d'observations assez imprécises pour qu'on se demande parfois si ce ne sont pas des erreurs, il cherchera en vain ce qui concerne le groupe *bl*.

On remarquera aussi çà et là que M. Marchot ne paraît pas connaître les travaux de la Société des langues romanes ni ceux de la Société de linguistique. Il aurait trouvé des éclaircissements sur *ahaner* (p. 66) dans la *RLR, XLIV*, p. 131, sur *afre* (p. 70) dans le *Bull. de la Soc. de linguistique, X*, p. CXLVI, sur les conditions dans lesquelles le redoublement d'une consonne intervocalique n'est pas « anormal » (p. 76) dans la *RLR, XLI*, p. 288 et dans les *MSL, VIII*, p. 320 ; il aurait vu dans le *Bull. de la Soc. de linguistique, VIII*, p. LXXXIX, la loi qui a empêché **auicellus* (p. 89, note 1) d'exister en latin vulgaire (voyez *A. Meillet, Revue bourguignonne, V.*, p. 224 sqq.) ; il aurait compris d'autre part qu'un germ. **triwa*

destiné à fournir **trigua* (p. 73) est imp
similation, p. 53, où les conditions d
rappelées ; le même ouvrage lui aurait
ple de G. Paris, *peuple* (p. 65), est sans
groupe *pl* intervocalique. Sans doute il
que le groupe *pl* n'entrave pas, mais on
est la plus solide des certitudes ; pour le
destinées du *p*, ce mot a l'inconvénient
c'est-à-dire d'avoir deux sillabes cons
même occlusive, ce qui peut susciter l
redoublement et donner lieu à une ass
occlusives, c'est-à-dire empêcher le *p*
ment. M. Marchot a absolument rais
groupe n'est pas resté intact, mais il s'en
tion, et surtout il a tort d'affirmer que
trave ». Nous ne saurions trop l'en blâ
n'a pas compris que ce sont mots d'éc
qu'une pareille affirmation est contraire

La métode n'est pas meilleure du r
spécialement à l'influence des populati
de *t*, *d* intervocaliques en *d* spirant, a
de *p*, *b* en *v* et de *c*, *g* en *jod*.

M. Marchot attaque avec ardeur le
saurait l'en blâmer en principe — ;
objections qui se dressent contre les
pages (et c'est beaucoup pour une étu
en tout 36) sont consacrées à discut
de la sonorisation des intervocaliq
Ses arguments sont souvent intéress
démonstratif ni convaincant. Ce qu
c'est la quantité de subterfuges
recours pour expliquer les nombreu
plusieurs sont absolument inadmis
escamoter *veintre* ; il aurait pu voir
comprendre d'ailleurs par lui-même
prouvent absolument rien en faveur
présentent trois cas qui n'ont rien
le premier remontant à *ancora* qu
cancru qui n'a pas de voyelle entre
curidie où il ne s'agit pas d'une po

Nous conclurons donc en disan
de la première, qu'elle contient de

ble, en
nomène
ntré, p
eur po
excell
était
int im
dé
ives
enti
ilati
gro
d'
our
ble
r,

pl
in

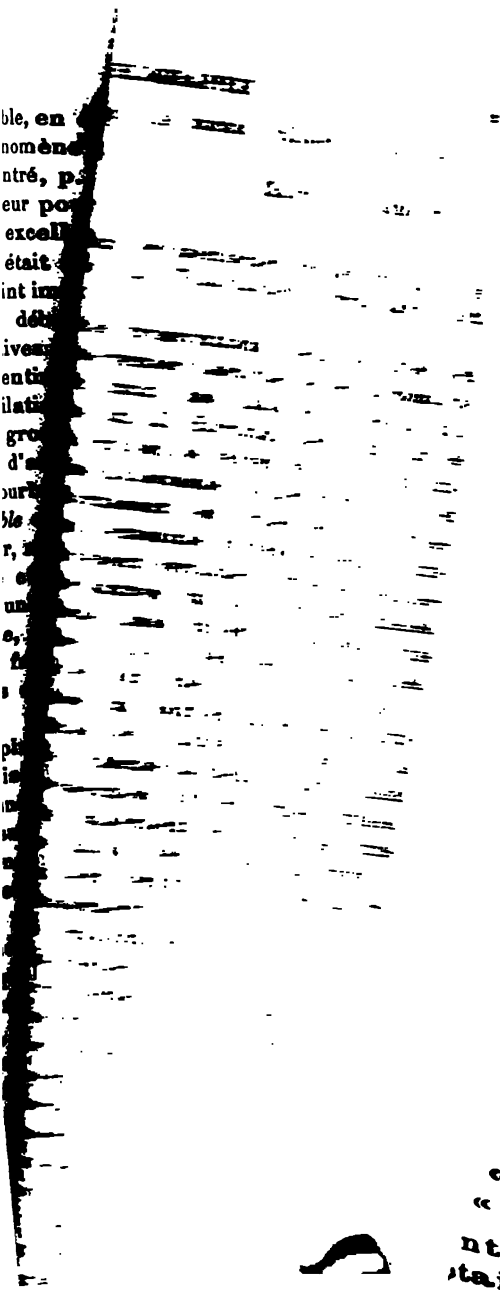

DE-LU

ALLÉE

CONSONNES.

ersistent mieux q
et finales. Pour pl
qui faisaient partie
s *combinés*, et ceux
que nous appelleron

nt naturellement les se
x ou finaux.

x persistent en général.
r ; cl, gl, pl, bl :

s ».
Drac » esprit follet (p.-ê. ra
roix ».
grand ».
pré ».
bras ».
« clef ».
« glace ».
« plein ».
« mercuriale » (plante).

nt à remarquer, sans compter l
tait, dès le latin, *réduit* [Ex. :
-Avril 1903.

destiné à fournir **trigua* (p. 73) est impossible, en cons
similation, p. 53, où les conditions du fénomène ge
rappelées ; le même ouvrage lui aurait montré, p. 169,
ple de G. Paris, *peuple* (p. 65), est sans valeur pour le
groupe *pl* intervocalique. Sans doute il est excellent p
que le groupe *pl* n'entrave pas, mais on en était sûr *a*
est la plus solide des certitudes ; pour le point important,
destinées du *p*, ce mot a l'inconvénient de débuter dé
c'est-à-dire d'avoir deux sillabes consécutives commen
même occlusive, ce qui peut susciter le sentiment inco
redoublement et donner lieu à une assimilation contin
occlusives, c'est-à-dire empêcher le *p* du groupe *pl* d'é
ment. M. Marchot a absolument raison d'affirmer que
groupe n'est pas resté intact, mais il s'embourbe un peu da
tion, et surtout il a tort d'affirmer que *doble* et *treble* « a
trave ». Nous ne saurions trop l'en blâmer, non pas tant
n'a pas compris que ce sont mots d'école et mi-savants,
qu'une pareille affirmation est contraire à une métode criti

La métode n'est pas meilleure du reste, qui consiste à
spécialement à l'influence des populations franciques le ch
de *t*, *d* intervocaliques en *d* spirant, alors qu'il est parallè
de *p*, *b* en *v* et de *c*, *g* en *jod*.

M. Marchot attaque avec ardeur les opinions reçues —
saurait l'en blâmer en principe — ; mais il s'aveugle de
objections qui se dressent contre les siennes. Ainsi ses 12
pages (et c'est beaucoup pour une étude sur les consonnes
en tout 36) sont consacrées à discuter encore une fois l'an
de la sonorisation des intervocaliques et de la chute des
Ses arguments sont souvent intéressants ; mais l'ensemble
démonstratif ni convaincant. Ce qui rend ses règles inaccep
c'est la quantité de subterfuges auxquels il est obligé
recours pour expliquer les nombreuses exceptions, subterfuge
plusieurs sont absolument inadmissibles, tel celui qui est des
escamoter *veintre* ; il aurait pu voir à ce sujet les *MSL*, *X*, p. 2
comprendre d'ailleurs par lui-même que *ancre*, *chancre* et *mercr*
prouvent absolument rien en faveur de son ipotèse, puisque ces
présentent trois cas qui n'ont rien de commun avec celui de *ui*
le premier remontant à *ancora* qui a pour finale un *a*, le seco
cancru qui n'a pas de voyelle entre le *c* et l'*r*, et le troisième à
curidie où il ne s'agit pas d'une posttonique.

Nous conclurons donc en disant de cette seconde partie, co
de la première, qu'elle contient des qualités réelles, qu'elle est d'

utilité incontestable, mais qu'on ne saurait l'utiliser qu'avec les plus grandes précautions.

Maurice GRAMMONT.

A. Horning. — Die behandlung der lateinischen proparoxytona in den mundarten der Vogesen und im Wallonischen, *Strassburg*, 1902 [32 p.].

La question du traitement des proparoxitons a déjà été agitée bien des fois. M. Schuchardt, dans le premier fascicule de ses *Romanische etymologien*, lui a fait faire un grand pas ; mais le processus qu'il suppose ne rend pas compte de tout. M. Horning, bien connu par ses travaux sur les patois lorrains, a cru bon de reprendre ce sujet en limitant autant que possible son étude au domaine vosgien et wallon ; c'est en effet une des régions qui fournissent les formes les plus variées comme produit des proparoxitons. Il examine successivement les différentes ipotèses qui ont été émises, retient certaines parties de quelques-unes d'entre elles et en propose d'autres qui lui sont personnelles. Étude très soignée et très approfondie, mais qui est loin de lever toutes les difficultés. Il ne faut pas oublier qu'il i a des questions insolubles, et il est à craindre que celle-ci n'en soit une. Sans aucun doute il i a eu dans quelques-uns des vocables qui sont en cause des substitutions ou des modifications de suffixes, et d'autre part ils ne sont pas tous entrés dans les divers patois au même moment et par la même voie ; mais, si nous sommes bien renseignés sur les formes actuelles, la documentation nous fait presque totalement défaut sur les formes antérieures. Comme dans le même patois des traitements divers se côtoient, ce n'est pas *une* ipotèse qui peut rendre compte des fénomènes ; il faut plusieurs ipotèses simultanément, et on ne voit guère le moyen de les réunir en un sistème suffisamment coérent pour qu'il s'en dégage une impression de solidité réelle et de quasi certitude.

M. Horning aborde en passant le problème de la diftongaison d'un *e* entravé par *r* + *cons.* dans certaines conditions. Le fénomène apparaît, semble-t-il, sur un domaine assez vaste. L'auteur cite en effet les mots français *tiers* et *tierce* ; la question est peut-être plus ample qu'il ne pense. Sans parler du mot *concierge* dont le *ie* remonte aussi à un *e* ouvert, il i a *cierge* et *vierge* qui paraissent avoir subi la même diftongaison, bien que leur voyelle tonique ait été primitivement un *e* fermé. Et là aussi il s'agit de mots qui ne sont pas strictement populaires, de même que quelques-uns de ceux que M. Horning signale en lorrain et en wallon n'ont probablement pas pénétré dans ces patois dès la première eure. Il résulte de là, entre autres conséquences, que c'est au moins avec imprudence que M. Horning a cru devoir poser

pour les patois lorrains une base *'ĕrpice* (*Z*, *IX*, 497) au lieu de *hirpice*. Ce petit problème est intéressant : nous tenons à le signaler.

M. G.

RECTIFICATION

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer :

Monsieur le Président,

Dans le fascicule de sept.-oct. 1903 de la *Revue*, p. 543, M. Anglade a bien voulu mentionner la traduction allemande de l'*Amiradou* que j'ai donnée au *IV. Jahrbuch der Kölner Blumenspiele*, en me louant de ce que « les juges n'ont relevé dans cette traduction que les rimes *Tarascoun* et *jung* ».

Cet éloge est immérité. Les juges n'ont pas eu à examiner une pièce qui n'était présentée à aucun concours. C'est moi-même qui, dans une note mise au bas de mon manuscrit, ai cru devoir expliquer, pour prévenir un étonnement éventuel du lecteur, que *Tarascoun* prononcé par un provençal peut rimer décemment avec *jung* prononcé par un allemand du N. O.

Je n'attache d'ailleurs pas plus d'importance à la présente rectification qu'à mes essais de versification en eux-mêmes, et j'y vois surtout une occasion excellente pour remercier publiquement M. le professeur Anglade de l'intérêt qu'il veut bien porter à mes travaux et mon ami Bertuch des précieux conseils grâce auxquels ma version de l'*Amiradou* a pu paraître sans trop de déshonneur à côté de la sienne.

Veuillez agréer, etc.

Jules Ronjat.

AVIS DE CONCOURS

Le prix Anatole Boucherie, fondé par la Société pour l'étude des Langues romanes, d'une valeur de 100 francs, sera décerné par la Faculté des lettres de Montpellier, à la fin de l'année 1904, à l'auteur du meilleur travail sur un sujet, laissé au choix des concurrents, d'histoire littéraire ou de philologie romane, comme, par exemple, une étude sur un troubadour ou un trouvère, sur un texte en vers ou en prose du moyen âge, sur un dialecte de la langue d'oc ou de la langue d'oïl.

Les mémoires présentés au concours devront parvenir au secrétariat de la Faculté des lettres, au plus tard le 1er novembre 1904.

Le Gérant responsable : P. Hamelin.

LE PARLER
DE BAGNÈRES-DE-LUCHON
ET DE SA VALLÉE

(*Suite*)

B) Groupes de consonnes.

Les groupes de consonnes persistent mieux que les consonnes isolées, surtout médiales et finales. Pour plus de clarté, nous distinguerons les groupes qui faisaient partie de la même syllabe, que nous appellerons *combinés*, et ceux qui étaient divisés entre deux syllabes, que nous appellerons *disjoints*.

1) *Groupes combinés.*

a) *En général.*

Les groupes combinés sont naturellement les seuls qui aient pu être dès le latin initiaux ou finaux.

1°) Les groupes *initiaux* persistent en général. Exemples, pour tr, dr, cr, gr, pr, br; cl, gl, pl, bl :

1°	tres,	*trés* « trois ».
	draco (?)	*Drák* « le Drac » esprit follet (p.-ê. rad. celtique)
	cruce,	*krúts* « croix ».
	grande,	*grán* « grand ».
	pratu,	*prát* « pré ».
	*braciu,	*brás* « bras ».
2°	clave,	*kláw* « clef ».
	*glacia,	*gláso* « glace ».
	plenu,	*plén* « plein ».
	bĭĭtu,	*blét* « mercuriale » (plante).

Il y a cependant à remarquer, sans compter les cas où le groupe initial s'était, dès le latin, *réduit* [Ex. :

f(l)ebile,	*fébble* « faible », d'aill. emprunté ou mi-savant;
c(l)avicula,	*kawílho* « cheville »]

ou *transformé* [Ex. :

*cline p. crine,	*klíŋ* « crinière » ; esp. clin.
*crémere p. trémere,	*krénhe* « craindre » ; montalb.
(mouillure analogique)	*krenhá*],

qu'il y a eu parfois des traitements particuliers.

1. D'abord, dans les groupes initiaux où la seconde consonne est r ou l :

1° Si dans ces groupes la première consonne est une f (fr, fl), f est régulièrement passée à *ɦ*, et celle-ci a entraîné en persistant, comme nous le savons, une voyelle d'appui entre elle et r ou l ; parfois elle est tombée avec cette voyelle. Ex. :

— fraga,	*ɦaʐágo* « fraise ».
fricare,	*ɦeʐegá* « frictionner ».
*frīctones,	*ɦeʐitús* « fritons ».
*Frontas,	*Heʐôntes* (n. de lieu).

Nous n'avons pas trouvé en luch. d'exemple pour la chute de *ɦ* devant *ʐ*. M. Luchaire cite en gascon *arrúno* « fronde » pour *'*rúno*, **ɦuʐúno*, de frunda.

— flagellu,	*ɦalajêtch* « fléau ».
flammare,	*ɦalamá* « enflammer ».
*flammine (?),	**ɦaláme*, puis *láme* « flamme ».

flore, **ɦulú*, puis *lú* « fleur, c.-à-d. meilleure partie » ; et de même *lôlo* « fleurette » vieux mot, *luʐúŋ* « fleuron, bouton », *luʐít* « moisi », *ezluʐá* « effleurer, prendre la fleur », etc.

Mais on dit cependant :

fráy « frère »,	en latin fratre.
fretá « frotter »,	— *frictare.
frúnt « front »,	— fronte,
flôk « gland, flocon »,	— floccu.
flũs « diarrhée »,	— fluxu ; mais prob. du fr. flux.

et encore *flú* « fleur », *fluri* « fleurir », *flambejá* « flamboyer », *flambûská* « passer à la flamme », etc.

Ici, comme pour f simple initiale, la persistance de *f* évite des confusions (p. ex. de *fráy* « frère » devenu °*haráy*, avec *aráy* « charrue ») ; mais le besoin de clarté n'est pas l'explication du maintien des groupes fr, fl, puisqu'on a dit *lú* « fleur », malgré le danger de la confusion avec *lú* « leur » ; c'est ici encore l'influence d'autres parlers d'oc, du français ou du latin qui explique la présence de *f* dans *flú*, *fretá*, *frúnt*, *flûs*, etc.

2° Le même phénomène de dissociation s'est produit, mais tout à fait exceptionnellement, avec les groupes analogues où la première consonne est autre que f. C'est ainsi que l'on a eu, comme nous le savons (groupes initiaux ou médiaux) :

liberáyre « libraire ».
arberilhôt « arbrisseau ».
matarík « gourdin ».
Karabyéwles (n. de pic), etc.
[*kránto* « quarante » pour **karánto*, de quadráginta ou du fr., présente le phénomène opposé].

Il y est aussi arrivé parfois que l'initiale, sans doute de très bonne heure, s'est adoucie devant r ou l (mais alors il n'y a pas eu de voyelle intercalée et r est restée *r*. C'est ainsi qu'on a *gréso*, *grêcho*, *grás* et *grôs* (de crassu et *crossu), *grédo*, *glêyzo* (mi-sav.), *drabá*, *bristulá*, etc.

2. En second lieu, dans les groupes initiaux sc, st, sp. Ils étaient dès le latin populaire précédés d'un ĭ, en d'autres termes divisés entre deux syllabes. Le luchonnais a gardé sans altération l'*e* prothétique et les groupes *sk*[1], *st*, *sp*. Ex. :

*ĭscala,	*eskálo* « échelle ».
*ĭscûtu,	*eskût* « écu ».
*ĭstatu,	*estát* « état ».
*ĭspargere,	*espárje* « répandre le fumier ».

(Mais nous écrivons généralement les formes latines sem-

[1] Pour sc devant e et i, voy. C) ci-après.

blables sans cet ĭ initial, afin de n'avoir pas à les marquer pour cela seul d'un astérisque).

2°) Les groupes *finaux*, comme les consonnes finales en général, se sont affaiblis.

1. Ainsi, nt s'est réduit à *n*. Ex.:

sunt,	*sún* « ils sont ».
volunt,	*bôn* « ils veulent ».
vadunt,	*bán* « ils vont ».
(h)abent,	*án* « ils ont ».
amant,	*áymen* « ils aiment ».

et de même *sáben* « ils savent », *léjen* « ils lisent », *párten* « ils partent », *aymáwen* « ils aimaient », et toutes les 3es personnes du pluriel en *n*.

2. x (= *ks*) finale s'est réduite à *s*. Ex.:

sĕx,	*syés* « six » [1].

(x dans ex-préfixe n'a jamais été traitée comme finale).

Mais dans les mots savants x finale a donné *ts*. Ex.:

Fēlix,	*Félits* « Félix ».

(cf., avec x médiale, Alēxis, *Alétsis* « Alexis »).

b) *En détail.*

Certains groupes combinés méritent un examen spécial. Ce sont ceux, d'origine latine ou romane [2], et médiaux, formés avec les muettes et r ou l [3].

[1] *Néts* « nuit », dans la locution *k'eynéts* « il fait nuit », ne vient donc pas, malgré les apparences, de nŏx qui aurait sans doute donné °*nwéys*, puis °*nés*, mais de *nét* (« nuit », ordinairement) issu de nŏcte, et augmenté de *s* marque du nominatif; par analogie sans doute avec *dyés* « jour » dans *ke fié dyés* « il fait jour », alors que « jour » se dit ordinairement *dyó*. Le montalb. *néts* vient de nŏcte. — *Pŭs* (et même *pũ*) « puis » suppose sans doute une forme °postiis, dérivée de post; — *Lés* (n. de village), Lĕx ou Lĕxis (LEXI, inscr.): Lĕxe aurait donné °*Léch*.

[2] Quand ils sont d'origine romane, la muette d'un côté, et r ou l de l'autre appartenaient d'abord à deux syllabes différentes. Mais ils ont souvent été traités comme groupes combinés, dans les mots savants.

[3] Pour ceux formés avec *y* ou *w*, voy. ci-dessus la Réduction des diphtongues, et ci-après C).

1°) Groupes combinés médiaux formés avec r[1].

Ils persistent primitivement, comme les groupes initiaux semblables, sauf que r n'empêche pas de traiter la consonne précédente (à moins bien entendu qu'elle ne soit appuyée d'une autre consonne)[2] comme une médiale, c.-à-d. de l'adoucir (ou de la laisser douce, si le groupe est de formation romane). — Mais ensuite, il y a eu deux traitements différents. Ou bien (le plus souvent) r est tombée, l'autre consonne persistant seule, avec l'*e* dont le groupe devenu final s'était appuyé (*r* n'a persisté à la syllabe finale que dans les mots savants); — ou bien (plus rarement) la première consonne s'est vocalisée (ce qui est de règle avec les non appuyées, sauf p adouci), et parfois r est tombée dans ce cas après elle, ainsi que l'*e* d'appui: ce dernier traitement caractérisant le luchonnais. (Voy. ci-dessus dans les Voyelles les Apparitions de voyelles nouvelles). Ainsi:

1. Avec les labiales p et b appuyé ou savant, r donne *br*(*e*) ou *b*(*e*); mais *pr*(*e*) ou *p*(*e*) avec p appuyé. Ex.:

ŏperariu,	(*d*)*awobrê* « ouvrier » (adj.).
lépore,	*lêbe* « lièvre ».
cápere,	*kâbe* « contenir ».
*cápriu,	**káybre*, auj. *kêbe* « chevron ».
vésperu,	*bêspe* « soir ».
liberu,	*libre* « libre », mot savant récent.
livre, fr. (ou lat. sav.),	*libe* « livre », m. sav. pl. anc.
árbore,	*árbe* « arbre ».

r a subi parfois une métathèse (v. plus loin). Ex.:

cápra,	*krábo* « chèvre ».
*operire p. aperire,	*urbí* « ouvrir »[3].
cŭperáre,	*kürbá* « recueillir ».
temperáre,	*trempá* « tremper ».
Vésperas,	*Brêspes* « Vêpres ».
febre (langued. ou lat. sav.),	**fiêbre*, **firêbe*, auj. *fierêbe* [aranais *fêbre*, empr. réc.] « fièvre ».

[1] Pour les groupes m-r, n-r, & s-r, voyez plus loin.

[2] Voy. plus loin les Groupes disjoints.

[3] *urbí* est plus luchonnais. Cf. l'espagnol « abrir », et le montalb. *dyĕrbe*.

(Dans *fierêbe* ce n'est même que la métathèse qui a maintenu r).

Mais les groupes p-r et b-r ont donné *wr*, p ou b se vocalisant en *w*, le premier, exceptionnellement, dans :

*cópreu, *cóbreu (?)	**kôwrye, *kôwyre*, auj. *kwéyre* « cuivre ».
aperire,	*awrí* « ouvrir », larb. ; d'où *dawrí* « ouvrir », aranais.

[Ces verbes pourraient cependant venir tous deux de **ŏperire*, par **òwrí*, ŏ tendant à donner *aw* (ŏdóre, *awdú*)] ; le second, régulièrement, dans :

fábru,	*fáwre* « forgeron ».
líbra,	*lyéwro* ou *lhéwro* « livre ». f.
laboráre,	*lawrá* « labourer ».

Febr(u)ariu (osque **Freb(r)ariu*, d'après Mohl, *Introd. à la chron. du lat. vulg.*, p. 117), **Hewrê*, puis par métath. **Hrewê*? auj. *Herewé* « Février » ; (la métath. est p.-ê. primitive ici : ** Frebariu* ; sinon on aurait conservé s. d. **Hewrê*).

Il est arrivé parfois, en languedocien, que p-r et b-r ont donné *fr*. Ex. :

*asperosu, aspericu,	*afrús* « affreux », *afrik* « tenace ».
*tubera p. tubere (?)	*trũfo* « pomme de terre ».

[Ce dernier exemple est très incertain : il semble qu'il vaut mieux remonter à l'osque ** trūf(r)i* (Mohl, *ibid.*). Comparer pour la forme *se trũfá* « se moquer »].

On dit de même en luchonnais *afrús*, *trũfo* et *trũfá s.* Cf. le fr. truffe, affreux. Mais les Aranais disent *trũfia* et *trũfá-s.* Il est donc probable que le luch. a dû jadis former (ou avoir) ici, lui aussi, le groupe *fr*, mais que s'il conserve *f* aujourd'hui, c'est qu'il a emprunté ces mots ou du moins subi pour eux une influence étrangère (française ou languedocienne).

Dans des mots comme *sufrí* « souffrir », *tchafrá* « écraser » à côté de *tchafá*, *nafrá* (m. sens), il doit y avoir eu aussi une influence étrangère (fr. souffrir, navrer (?) ; *tchafrá* par analogie ? esp. « chafar ») ; certes la métathèse de *r* était impos-

sible ici (p. ex. on ne pouvait dire °*srufi*) ; mais on aurait pu dire °*sufierí* ou °*surí* : cf. *awfrí*, béarn. *awfierí* « offrir ».

2. Avec les gutturales c et g, r donne *yr(e)*, c.-à-d. que c et g se vocalisent ; *y* peut disparaître ensuite, d'autre part *re* syllabe finale (Voy. ci-dessus les Voyelles). Les mots contenant *gr* ou *kr* sont sans doute savants. Ex. :

*socra,	**swéyra*, auj. *swéro* « belle-mère ».
socru,	**swéyr*, auj. *swé* « beau-père ».
*acrifolu,	**ayréfiew*, auj. *aréw* « houx ».
weigaro,	*gwáyre* « guère ».
nigru,	**néyre* (?), auj. *nére* « noir » (larb. *nê*) ; f. *néro*.
macru,	*mágre* « maigre ».
acre,	*ágre* « aigre ».
sacratu,	*sakrát* « sacré », m. savant.

Remarquons le maintien de *r* dans le groupe tout récent *kr* du mot *akró* « cela », de ecc(u)illúd, p. **akeró* ; larb. *akeró*, sans chute de *e* et p. suite sans groupe *kr* établi.

3. Avec les dentales t et d, r donne encore *yr(e)*, c.-à-d. que t et d se vocalisent ; ici encore *y* et *re* syllabe finale peuvent disparaître. Dans les mots savants, il a pu y avoir maintien de *tr* ou *dr*, ou assimilation ; mais tr appuyé a gardé son t même dans les mots populaires. Ex. :

vitru,	*béyre* « verre », p.-ê. emprunté.
retro,	**arrêyr*, auj. *arré* « arrière ».
Quadratu,	*Kwayrát* (n. de pic, en forme de pyramide à 4 faces).
ex-quadru,	*eskáyre* « équerre », s. d. emprunté.
patre,	**páyr*, auj. *páy* « père ».
*videre,	**béyr*, auj. *béy* « voir ».

Mais :

nostru,	*nôste* « nôtre ».
*vostru,	*bôste* « vôtre ».
ventre,	*bénte* « ventre ».
	cf. *êste* « être » pour **êstre* de **ês-re* (essere).

Et, comme mots savants, *karrát* « carré » ; *ástre* « astre » ; *kadrá* « cadrer ».

Le suff. *-ástre* « -âtre », de -astru, f. *-ástro*, est donc sans doute savant ; sinon on aurait eu **áste* et **ásto*. (Cf. sur l'inscr. de Cazaux de Larboust, TARESTE ; s. d. p. † *tarrêste*, auj. *terrêstre* « terrestre »).

Comme on le voit, les labiales, surtout p, sont dans ces groupes plus solides que les gutturales et les dentales ; c'est après elles que r est tombée, et quand elles ont donné un *w*, ce *w* a duré, tandis que les gutturales et les dentales, même c et t, se sont toutes régulièrement vocalisées sauf quand elles ont été appuyées, et que même le *y* qu'elles ont donné est souvent tombé devant r.

2°) Groupes combinés médiaux formés avec l.

Ces groupes sont traités de façons diverses.

1. Avec les labiales.

— Le groupe pl, par adoucissement du p en b, puis redoublement du *b*, donne *bbl*. Ex. :

duplu,	*dúbble* « double ».
triplu,	*tríbble* « triple ».
pŏpulu,	*pôbble* « peuple ».
cŏpulu,	*kúbble* « couple ».

Appuyé, il persiste naturellement. Ex. :

mespila,	*mésplo* « nèfle ».

— Le groupe b-voy.-l, par vocalisation régulière du b, donne *wl*. Ex. :

tabula,	*táwlo* « table ».
*pibilare p. pipulare,	*pyewlá* « piauler ».
exsibilare,	*echchewlá* « siffler », etc.

Mais, dans de nombreux mots savants, ou mi-savants, il a donné *bbl*. Ex. :

diábolu,	*dyábble* « diable ».
-ábile,	*-ábble* : *aymábble* « aimable ».
-ébile,	*-ébble* : *fébble* « faible ».
-ibile,	*-ibble* : *terríbble* « terrible ».
sabulu,	*sábble* « sable », p.-ê. du français.

Appuyé, il persiste d'abord, et, isolé par métathèse, passe à *bbl*. Ex. :

turbulare, *trubblá* « troubler ».

— Le groupe f-voy.-l, devenu final, paraît avoir donné *-f-l*; puis, par *-fel* et *-fiew*, ou peut-être directement par *-fiw*, et en tout cas grâce à la chute de *fi* affaiblie et à la production d'une diphtongue, il s'est réduit à *w*. Ex. :

*trifolu, *tréf-l*, auj. *tréw* « trèfle jaune »,
*Christopholu, * *Kristôf-l*, auj. *Kristáw* « Christophe ».

C'est le fr. qui a donné *trêflo*, *suflá*, etc.

2. Avec les gutturales.

— Le groupe cl ou mieux *k*-l a donné *ggl* dans : *sēcăle, *séggle* « seigle » ; mais comme il y a ici un ă après le c, on peut croire que la forme régulière serait **ségew* (montalb. *ségel*). Cf. *cănnăpe, *kánep* « chanvre » ; *séggle* serait alors un emprunt au français.

[Dans aquila, *ágglo* « aigle », on a affaire à qu-l].

Appuyé, il persiste naturellement. Ex. :

*cilculu p. circulu, *séwkle* « cercle ».
*salculu p. sarculu, *sáwkle* « sarcle ».
*misculare, *mesklá* « mêler ».

Cependant, il a donné généralement (notamment dans le suffixe cŭlu où il se rencontre le plus souvent), après être passé par g-l, un *y* qui a mouillé l, d'où *lh*. Ex. :

făcŭla, *fiálho* « chandelle ».
mirăcŭlu, *mixálh* « miroir ».
ŏcŭlu, *gwélh* « œil ».
artĭcŭlu, *artélh* « orteil ».
*vectĭcŭlu, *hetílh* « levier ».
*genŭcŭlu, * *ye(n)úlh*, auj. *júlh* « genou ».
*annŭcŭla p. annĭcŭla, *anúlho* « génisse ».
*acūcŭla, *aguílho* « aiguille ».

Ce n'est que dans quelques mots savants ou mi-savants qu'il a donné *ggl*. Ex. :

miraculu, *mirâggle* « miracle », doublet de *mirâlh* ;
sæculu, *syéggle* « siècle », p.-ê. du fr. ;

et sans doute aussi *bûgglo* « boucle », car buccula aurait dû donner °*búklo*.

— Le groupe g-voy.-l, par chute de g devant toute autre voyelle que a tonique, donne des diphtongues. Ex. :

tégula, *téwlo* « tuile ».

C'est seulement dans des mots savants qu'il donne *ggl*. Ex. :

regula, *arrêgglo* « règle » [1].

Appuyé, il reste *gl*. Ex. :

ūngula, *ūŋglo* « ongle ».

3. Avec les dentales.

— Les groupes tl, dl ont été ramenés à cl et à gl et traités de même. Ex. :

vĕtŭlu (= *vecŭlu), *byélh* « vieux ».

Et d'autre part, avec consonne d'appui :

(h)astŭla (= *ascŭla), *ásklo* « bûche ».
ustŭlare (= *uscŭlare), *ūsklá* « passer à la flamme ».

(*bristulá* « torréfier », de p(e)rustŭlare, doit donc être mi-savant, ou plutôt analogique, comme forme verbale.)

[1] Le montalbanais au contraire durcit b et g devant l. Il dit par exemple : *aysâple* « haïssable, c.-à-d. agaçant » ; *dûple* « double » ; *truplá* « troubler » ; *uplidá* « oublier » ; — et *réklo* « règle », *miɣâkle* « miracle », etc. ; pour « seigle », *ségel*. — D'ailleurs le redoublement luchonnais est assez délicat à expliquer. Y a-t-il eu souvenir de la disjonction latine ? mais la plupart des cas sont mi-savants. Il y a donc eu sans doute disjonction introduite, mais pourquoi ? Est-ce *l* qui s'est prononcée avec force, si bien que la muette, au sein de laquelle du reste se trouvait la coupe syllabique (V. Grammont, *La Dissimilation*, p. 58), a eu besoin de se dédoubler nettement pour rentrer en contact avec cette *l* ? Ou est-ce la voyelle précédente qui, abrégée, a eu besoin d'un appui ? Cette dernière explication conviendrait également aux formes *oyyé*, interj. ironique, du fr. « oyez », et *ubbei*, du fr. « obéir ». — Voy. pour les Redoublements la 3e Partie de la Phonétique.

Cependant quand les groupes sont restés disjoints, il y a eu assimilation de la dentale à l. Ex. :

* quátala,	*kállo* « caille » (on attend. °*kwállo*).
* rotulare,	*arrullá* « rouler ».
modulare,	*mullá* « mouler ».

Cf. *brūllá* « brûler », pris sans doute au v. fr. brusler, de p(e)rustulare [1].

3°) Groupes combinés médiaux formés avec n.

La plupart des groupes où n est la seconde consonne sont disjoints. Nous croyons cependant devoir placer ici le groupe gn, traité parallèlement à g-l issu régulièrement du suffixe cūlu, c.-à-d. ramené à *nh*, un *y* donné par le g ayant mouillé n. Ex. :

pugnu,	*pũnh* « poing ».
stagnu,	*estánh* « étang ».
agnellu,	*anhêtch* « agneau ».
signatu,	*senhát* « bénit », etc.

Dans quelques mots savants il y a eu assimilation. Ex. :

signu,	*sínne* « signe ».
dignu,	*dínne* « digne », etc. (V. plus loin).

2) *Groupes disjoints.*

On peut distinguer parmi eux, pour les examiner plus commodément, les groupes *homogènes*, c.-à-d. formés d'une consonne double ou géminée, et les groupes *hétérogènes*.

Groupes disjoints homogènes.

D'une manière générale, les groupes disjoints homogènes, qu'ils soient restés médiaux ou devenus finaux, se réduisent à une seule consonne. Ex. :

abbate,	*abát* « abbé » ;
vacca,	*báko* « vache » ;
gutta,	*gúto* « goutte » ;
gannitu,	*ganít* « cri de détresse » ;
massa,	*máso* « masse ; très » ; etc.

[1] Pour les groupes m-l, n-l, Voy. plus loin.

beccu, *bêk* « bec » ;
cattu, *gât* « chat » ;
summu, *sûm* « sommet » ;
Joanne, *Jwân* « Jean » ;
spissu, *espés* « épais » ; etc.

Les exceptions sont rares :

1°) Le groupe rr a persisté, et ne s'est réduit à *r* que quand il est devenu final. Ex. :

terra, *têrro* « terre » ;
serra, *sêrro*, anc. « scie », auj. « crête » ; etc.
ferru, *fêr* « fer » ;
Carre, *Gár* «(le pic de) Gar » ; etc.

2°) Le groupe ll a donné, comme médial, *r* ; mais, comme devenu final, *tch*. C'est là un des traits caractéristiques de la phonétique luchonnaise. Ex. :

illa, ton. *éro* « elle », procl. *era* « la » ;
squilla, *eskéro* « sonnette » ;
bella, *bêro* « belle » ;
agnella, *anhêro* « agnelle » ;
gallīna, *garyó* « geline » ;
bullire, *burí* « bouillir » ;
ampulla, *ampúro* « ampoule de sapin » ; etc.
illu, ton. *étch* « lui », procl. *etch* « le » ;
bellu, *bêtch* « beau » ;
agnellu, *anhêtch* « agneau » ;
valle, *bátch* « vallée » ;
molle, *môtch* « humide » ;
bullit, *bútch* « (il) bout » ;
pullu, *pútch* « coq » ; etc.

Il suit de là que les mots *púlo* « poule », *kabálo* « jument », *chibáw* « cheval », sont pris au français ; car ils auraient dû être °*púro*, de pulla (cf. *purík* « poussin »), °*kawáro* de caballa, et °*kawátch* de caballu. — Les dérivés où ll a donné *r* sont s. d. anciens (Ex. : *bederôt* « petit veau », *anherôt* « petit agneau », etc.) ; cependant ils peuvent avoir été formés par analogie avec les féminins (*bedêro*, *anhêro*) ; cf. les pluriels

bèri « beaux », *éri* « eux », etc., bien que ī final atone ait dû tomber (Voy. ci-dessus). En tout cas, les dérivés où *tch* se trouve (Ex.: *putchét* « petit coq », *mutchaykê* « humide ») sont récents.

Comment maintenant expliquer ces transformations de ll ?

Celle de ll intervocalique en *z* (générale en gascon) s'explique sans doute par la production d'une *l* fricative, favorisée par le redoublement. La pointe de la langue a continué à se porter en arrière pour prononcer la première l, celle-ci finissant par ne plus fournir aucune occlusion : puis de là elle est revenue en avant, vers les gencives des incisives, en vibrant légèrement sous l'influence du courant d'air passant désormais au-dessus d'elle. Mais l simple intervocalique est restée *l*, parce que, en ancien luchonnais[1], elle n'amenait pas la pointe de la langue à se porter en arrière, pour abandonner même plus tard la voûte du palais[2].

Celle de ll devenu final en *tch* s'explique s. d. à son tour par ce fait que les deux ll ont donné *lh* ; puis, *lh*, s'assourdissant comme toute finale en luchonnais, a dû donner, en vertu de la prononciation nettement dentale de *l* en luchonnais, une dentale sourde et forte, un *t*, mais un *t* mouillé, passé aisément à *tch*[3]. D'ailleurs, *lh*, même devenu final, mais ayant une

[1] En basque, l simple intervocalique elle-même est passée à *z*. Ex. : ceru « ciel », de cælu ; miru « milan », de miluu. En dauphinois des Alpes, ll, l et n (= l nasale) intervocaliques donnent aussi *z*, prononcée peut-être comme en luchonnais. — Voy. l'Appendice II.

[2] *Lizi* « lis », de lilĭu, s'explique s. d. par dissimilation, c. le béarnais *sourélh* « soleil ». *Kazà-s* « se taire », suppose peut-être *callare p. c(h)alare (montalb. *s'acalá*). — Voy. plus loin pour ll se combinant avec *y* pour donner *lh* (*talleare, *talhá* « tailler » ; malleu, *málh* « rocher » ; etc.). Voy. en outre la Morphologie pour les formes contractes *pera*, *ena*, de *per*, *en*, et de *era*.

[3] Dans la plus grande partie de la Gascogne, le *t* mouillé final s'est réduit à *t*. — Rappelons qu'à St-Béat tout *t* simple final a donné *tch* ; en d'autres termes, le parler de ce pays a dû identifier la légère mouillure donnée par ll final (*bedétch*, de vitellu) avec le souffle léger remplaçant peut-être *s* à la 2e pers. du plur. des verbes (*kantátch*, luch. *kantát*, larb. parfois *kantáts*, de cantatis) et accompagnant même tout *t* final comme toute muette finale (*kantátch*, luch. et larb. *kantát*, de cantatu ; de même *bewtátch* « beauté », luch. et larb. *bewtát*) ; — puis, il a fait passer tout cela à un *y* qui avec *t* a donné *tch*. — Voy. l'Appendice II.

autre origine (l-*y* et même ll-*y*; cl passé à gl; lg devant e ou i; etc.) ne s'est point transformé en *tch*, mais est resté *lh*.

Groupes disjoints hétérogènes.

a) *En général.*

Les groupes disjoints formés de deux consonnes différentes persistent ordinairement. La seconde consonne est la plus solide.

Nous pouvons distinguer les groupes disjoints hétérogènes restés médiaux et ceux devenus finaux.

a') Groupes disjoints hétérogènes *restés médiaux.*

1°) A leur égard, la persistance est de règle.

1. Quand la seconde consonne est dure, elle le reste, même après la vocalisation ou la chute de la première. Ex.:

vespa,	*bêspo* « guêpe »;
(h)asta,	*ásto* « manche de faux »;
esca,	*ésko* « amadou »[1];
campana,	*kampáno* « cloche »;
canta,	*kánto* « chante »;
arca,	*árko* « arche, coffre de char »;
porta,	*pôrto* « porte »;
branca,	*bráyko* « branche »; etc.
facta,	**fiáyta*, **fêyta*, auj. *fêto* « faite »;
*in-sect-áre,	**enseytáɾ*, auj. *ensetá* « entamer »;
sulcariu,	**suwkêyɾ*, auj. *sukê* « sillon »;
a(u)sculta,	**eskúwota*, auj. *eskúto* « écoute »;
ursa,	*úso* « ourse »; etc.

[Le groupe ns ne fournit qu'une exception apparente; en effet, il avait perdu son n depuis le latin; il était dès lors réduit à s; cette s est naturellement devenue z (puis *d*) entre deux voyelles. Ex.:

pe(n)sare,	*pezá* ou *pedá* « peser »;
-e(n)se,	*-és*, fém. *-ézo* ou *-édo*.]

[1] *Estafinús* « gourmet », est pour *eskafinús* (larb.).

C'est là ce qui explique le maintien, au moins dans leur première consonne dure, de certains groupes combinés, appuyés par une consonne précédente qui forme groupe disjoint avec eux. Ex.:

*cilc(u)lu p. circ(u)lu,	*séwkle* « cercle »;
ustulare (= usc(u)lare),	*üsklá* « passer à la flamme »;
nostru, vostru,	*nôste*, *bôste* « nôtre, vôtre »;
vésperu,	*bêspe* « soir »;
temperare,	* *temprár*, puis *trempá* « tremper ».

2. Pour les groupes disjoints hétérogènes dont la seconde consonne était douce, ceux d'entre eux qui étaient primitifs l'ont gardée douce. Ex.:

carbóne,	*karbúŋ* « charbon »;
*arma,	*ármo* « arme »;
pernas,	*pêrnes* « jambes »;
ardóre,	*ardú* « ardeur »;

sauf les exceptions que nous verrons ci-après.

Quand le groupe disjoint est de formation romane, la seconde consonne, s'étant adoucie avant de former groupe, est également restée douce. Ex.:

* carricare,	*kargá* « charger ».
* an(d)itare(?)	*andá* « faire les andains ».
vendita,	*béndo* « vente ».
computare,	*kundá* « conter » et « compter ».
tinnitáre,	*tindá* « tinter », mont. *dindá*.
domitare,	*dundá* « dompter ».
* comit-issa,	*Kundéso*, litt. « Comtesse » (n. de fam.).

On aurait donc dû avoir: bonitate, °*bundát* « bonté »; sanitate, °*sandát* « santé »[1].

Si l'on a *buntát*, *santát*, c'est que le suffixe *tát* a dû naître dans des mots comme: paupertate, *prawbetát* « pauvreté » p.* *paw-*

[1] Cf. en espagnol conde « comte », bondad « bonté », même verdad « vérité » s. d. par analogie; mais libertad « liberté ».

bertát, à côté de *pawbretát* ; libertate, *libertát* « liberté », mot savant où cependant *rt* est régulier (l'infl. savante peut aussi avoir agi) ; *vertáte, probable, pour veritáte, *bertát* « vérité » ; d'où par analogie *buntát*, *santát*, *bewtát* « beauté », etc. avec *-tát* pour *-dát*. Même remarque pour le suff. *-tũt*, dans *newritũt* « nourriture », formé à l'imitation de *jwentũt* « jeunesse », issu régulièrement de juventũte[1].

Ainsi donc, réserve faite de l'analogie, ces groupes persistent en général, et leur seconde consonne reste ce qu'elle était, ou, quand le groupe est de formation ultérieure, ce qu'elle était devenue.

2°) Cependant, il y a eu souvent ici soit des assimilations, soit des accommodations diverses, principalement lorsque le groupe est d'origine romane.

1. Dans les *assimilations*, c'est la seconde consonne qui a obligé la première à s'assimiler[2]. Ex. :

fémina,	*fiénno* « femme ».
damnáre,	*danná* « damner ».
septimana,	*semmáno* « semaine ».
spátula,	*espállo* « épaule » ; esp. espalda.
*rotuláre,	*arrullá* « rouler ».
*(h)irúndula,	*arrôllo* « hirondelle ».
moduláre,	*mullá* « mouler ».
*dis-junáre[3],	*dinná* « dîner ».
*ex-lacerare,	*ezlarrá* « érafler » p. *ezlaz-rá*.
*capitĕttu,	*kaddêt* « cadet ».
*inde-levâre,	*elhlhewá* « enlever ».
*ex-fortiáre,	*effursá* « efforcer », mi-sav.
*minus-fidáre,	*meffi·lá* « méfier », mi-sav.

[1] Inversement, ante- est peut-être passé par *ande- pour donner *ay-* ; cf, dans d'autres parlers gascons, *endà* (luch. *entá*, « pour ») ; et même *kandá* (luch. *kantá* « chanter »), signalé par M. Luchaire, *Id. Pyr.*, p. 240) ; il faut s. d. en rapprocher le luch. *endàlho*, *endrábo*, le bigourdan *eygalí* « câlin », etc. (Assim. inverse à la douce *n* ou *y*).

[2] « Soldat » se dit *sullát*. Dans ce mot, pris d'aill. au fr., l'assimilation s'est faite en sens inverse : *d* s'est assimilé à *l*.

[3] *Disjejunare réduit à *disjunare, a donné, en luch. comme en fr., le verbe *dinná* « dîner », issu des formes où le radical est atone ; mais *dejwá* « jeûner » (préf. de-) est issu de formes où le radical est tonique.

[*ámo* « âme » vient du fr. ou bien est pour **ámmo* de ánima.

† *dáwno* « dame » (dans le n. de lieu *Prád dez Dáwnes*), d'où *dawnéto* ou *dawanéto* « narcisse », suppose-t-il *dob(i)na pour dom(i)na, par dissimilation, ou sous une influence celtique? (Voy. Grammont, *La Dissimilation*, pp. 51, 53, 122.) On attendait °*dônno*.

sôn « sommeil », vient de somnu, mais ici mn est devenu final ; — et *sôni* « songe », qu'il soit issu de somniu ou de *sunyá* « songer », suppose pour *n* des influences analogiques. Mais on trouve en béarnais *sáwm* « premier sommeil ».

Le même fait s'est produit avec des mots savants ou empruntés. Ex. :

karrát « carré », de quadratu ; forme pop. *Kwayrát* (n. d'un pic, en forme de pyramide quadrangulaire) ; de même *karrêtch* « carreau de terre », *karrêzo* « rue », etc. ;

sinne « signe », de signu ; f. pop. *sénh* ou *sélh* « sceau » ;

sinná « signer », de signare ; f. pop. *senhá-(s)*, « se signer, faire le signe de la croix » ;

dinne « digne », de dignu ; mais pop. *denhá* « daigner » de dignare ; de même *endínne* « indigne ».

brûllá « brûler » s. doute de l'ancien fr. brusler ; car p(e)rustulare donne *bristulá* « torréfier », et ustulare (= *usc(u)lare) *ûsklá* « passer à la flamme ».

trattá « traiter », sav., de tractare ; mais tractu a donné *tráyt* « tiré » en larb.

2. Dans les *accommodations*, on peut distinguer des réductions, des accommodations proprement dites et des additions de consonnes.

1° Il y a eu des *réductions de groupes intolérables*. Ex. :

(h)osp(i)tále,	*ustáw* « maison ».
sanguinâre,	*sanná* « saigner ».

Voy. plus loin d'autres réductions, avec des groupes spéciaux (mb, nd).

2° Il y a eu des *accommodations* proprement dites, remarquables surtout avec les nasales et les sifflantes.

C'est ici encore la seconde consonne qui influe sur l'autre.

— Ainsi, n est devenue *m* devant une labiale ; m, *n* devant une dentale ; n et m, *ŋ* devant une gutturale, en entraînant la nasalisation de la voyelle précédente. Ex. :

*amit-ĭcula,	*andílho* « espèce de loquet ».
domitare,	*dundá* « dompter ».
conventu,	*kumbént* « couvent ».
*blanka,	*bláŋko* « blanche ».
branca,	*bráŋko* « branche ».
longa,	*lúŋgo* « longue ».

Les voyelles nasales et *ŋ* se sont donc produites avec n devenue finale ; avec m finale persistant exceptionnellement ; et avec m ou n devant g ou c persistants. Dans ce dernier cas, il y avait peut-être une n gutturale dès le latin dans nc, ng.

— Devant une muette douce ou encore l, m, n, les sifflantes x et s sont passées à *z*. Ex. :

*ex-lavatu,	*ezlawát* « nettoyé par les eaux ».
*ex-dentatu,	*ezdentát* « sans dents ».
*dis-locare,	*dezlugá* « démettre, disloquer ».
*dis-mandicare se,	*dezminjá-s* « s'user », etc.

D'autre part, devant une muette forte, ou après n, x donne *s* (s reste *s*). Ex. :

*ad-juxtare,	*ajŭstá* « ajouter ».
*ex-passare,	*espasá* « passer ».
*ex-cádere,	*eskáy* « échoir ».
*ex-quadru,	*eskáyre* « équerre », p.-ê. emprunté.
mixtūra,	d'où *mistrás* (s. d. p. **mistŭrás*), et *mistŭrét* (espèces de bouillies).
extraneu,	*estrálh* p. **estránh* « étranger », auj. « étrange ».
exténdere,	*estyéne* « étendre ».

Le même fait s'est produit naturellement pour x devant f ; elle est passée là aussi à *s*. Mais ensuite, f ayant donné *ĥ* et cette *ĥ* s'étant affaiblie, *s* issue de x ou de s s'est redoublée, sans doute par suite de la persistance de son caractère implosif.

(Il y en a cependant encore qui font sentir *ĥ* et qui ne redoublent point *s*). Ex. :

* ex-foliáre, *esĥwelhá*, puis *esswelhá* « effeuiller » ;
* dis-frīgdáre * *desĥixeydáx*, *desĥexedá*, auj. *dessexedá* « refroidir » ;
* dis-fácere, *desĥê*, puis *dessê* « défaire ».

Le même redoublement s'est produit dans les mêmes circonstances avec les autres consonnes. Ex. :

* in-furnáre, *enĥurná*, puis *ennurná* « enfourner » ;

Mais devant *f* rétablie ou maintenue sous des influences savantes, il y a simplement assimilation, suivant la règle générale. Ex. :

* minus-fidáre se, *meffidá-s* « se méfier » (montalb. *se mefizá*) ;
* ex-fortiáre-se, *effursá-s* « s'efforcer » ; cf. *effaní-s* ou même *esfaní s* « se faner » ;

de même, quand *ĥ* issue de f est anciennement tombée, il y a simple accommodation. Ex. :

* ex-floráre, *ezluxá* « effleurer, prendre la fleur, et non **essuluxá* ; *lú* « fine fleur », de flore.

Quant à *r*, elle n'entraîne pas l'assimilation de x ni de s, car elle se redouble en se faisant précéder d'un *a* ; x et s sont alors traitées comme médiales. Ex. :

* ex-ramáre, *echcharramá* « émonder » (pour le redoublement du *ch* issu de x, voy. ci-après, et plus loin) ;
* dis-rotuláre, *dezarrullá* « dérouler ».

Enfin, le groupe xs intervocalique donne *chch* ; voici s. d. ce qui a dû se produire. Ce groupe se rencontre surtout dans les composés avec ex- : en latin, il s'était bien réduit à x (exiliu pour exsiliu)[1] ; mais les composés ont été refaits par la

[1] Dans les inscr. [illegible] ainsi qu'on y trouve VXOR et VXSOR, [illegible], BONXVS et BONXSVS, etc. V. Sacaze, dans la *Revue des Pyrénées*, an. 1890 et suiv.

roman. Or, ex- donnait **eys-* (d'où *ech-*, *y* mouillant *s*) devant une voyelle; on a fait de cette forme la forme générale du préfixe. On a donc eu devant *s*, **eys-s*; et, la seconde *s* s'assimilant à la première mouillée, ou mieux participant à sa mouillure (ce qu'un i consécutif a dû parfois favoriser), mais continuant à former groupe disjoint avec elle, on a eu enfin *ech-ch*. Ex. :

ex-*sarritáre,	*echchartá* « essarter » ;
ex-sibiláre,	*echchewlá* « siffler » ;
ex-siccáre,	*echcheká* « sécher à fond » ;
ex-surdáre,	*echchurdá* « assourdir » ;
ex-*sūcáre,	*echchügá* « essuyer ».

D'où, par analogie, *echcharramá* pour **ech-arramár*, etc.

2° *bis*) Nous pouvons rattacher à ces accommodations les faits suivants, qui sont plutôt des cas de dissimilation ou d'assimilation :

a) Le traitement de v (= *w*) après l et r : il est devenu *b*[1]. Ex. :

málva,	*mâwbo* « mauve » ;
salváre,	*sawbá* « sauver, conserver » ;
sílva,	*séwbo* « forêt » ;
sólvere,	**sôwbe*, puis *sôbe* « tremper » ;
invólvere,	**embôwbe*, puis *embôbe* « envelopper » ; etc.
nérviu,	*nêrbi* « nerf » ;
servire,	*serbi* « servir » ;
curváre,	*kurbá* « courber » ;
*corváciu,	**kurbás*, puis *krubás* « corbeau » ; etc.

Il est donc raisonnable de rapporter :

Bŭrbe (n. de vallée), à *Bŭrvone ou *Borvine (?), acc. de Borvo ;

Arbá (n. de lieu) à Ar(e)váci (Αρεουάκοι) « Arévaques » (d'après Castillon d'Aspet). Il faut supposer *Ar(e)váci,

[1] Cf. le montalb. *mâlbo* « mauve », *salbá* « sauver » ; il est vrai que v médial même donne en montalb. *b* doux.

car dans le Bas-Comminges, comme à Luchon, v intervocalique serait resté *w*.

b) Le traitement mi-savant, parfois, de l devant des labiales (*m*, *f*, *b*) et des gutturales (*k*, *g*); elle y est devenue *r*[1]. Ex. :

marmêk « qui parle mal », de male et de *mêk* « bègue » ;
marmutá « marmotter », de male et de *môt* « mot » ;
marmuchát « taloche » (litt. « mal mouché »), où le 2e élément est pris au français ;
marfulhá « farfouiller » ;
Jürbyêlo (n. de village), de Juli -* vila?
mirgalhát « bariolé », s. d. de mille et de *galhát* « tacheté ».

Comparez les mots pris au français, ou mi-savants :

armanák « almanach » ;
parmunísto « poitrinaire » (montalb. *palmú* « poumon ») ;
karkŭl « calcul » ;
margrê « malgré » ;
karsiná « calciner » ; etc.

Ce traitement de l est récent ; le traitement ordinaire est la vocalisation (Voy. ci-après)[2].

c) Le passage de b à *d* dans les mots, pris au latin savant,

sŭdjêt « sujet », lat. subjectu ;
udjêt « objet », lat. objectu.

On aurait eu régulièrement °*sujêt* (pour **suɯyêy̯t*) et °*awjêt* ; le fr. aurait bien donné *udjêt*, mais °*sŭjêt*.

[1] Cf. le montalb. *armanák* « almanach » ; l'esp. Guillermo « Guillaume », de Wilielmo, luch. *Gilhém* ; le béarnais *perpitá* « palpiter » et même *surdàt* « soldat ». Le passage de l à *r* dans ces cas est le phénomène inverse du passage de r à *l* (vocalisée depuis) dans circulu (*sɯkle*) et sarculu (*sɯkle*). — Voy. M. Grammont, *la Dissimilation*, p. 26.

[2] Ce passage de l à *r* peut être rapproché du passage de n à *r* dans les mots montalbanais *kárbe* « chanvre », luch. *kánep* ; *Dumérk* (n. de famille), luch. *Duméŋk* « Dominique », de *Domincu (v. plus loin) ; et dans le vieux toulousain *amermá* « diminuer », de ad-*minimare ; — de d à *r* dans le luch. *merleŋgino* « mésange » par métathèse pour **medeŋglína* ; — et même (mais ici n qui passe à *r* précède au lieu de suivre) du luch. *brénho* « vendange » de vindémia ; de l'espagnol golondra (« hirondelle », de *hirúndina), hombre, sangre, etc. ; du fr. ordre, timbre, diacre, etc. Voy. ci-après les Dissimilations ; et l'Appendice II.

d) Le passage de p devenu b à *t* dans les mots comme *katsêzo* « chevet de lit », s. d. pour **kabesêza* ; *katséto* « petite tête » (comique), s. d. p. **kabeséta* ; *katseri* « sceau-de-Salomon (plante) », s. d. p. **kabeseri*, dérivés de capitiu,a (montalb. *kabés* « chevet » ; espagnol cabeza « tête » ; luch. *kabéso*, peu usité ; mais on dit *kabesáno* « pièce de cuivre faisant partie du harnais ».

Cf. *klŭtsis* « éclipse », p.-ê. de l'espagnol eclipsis, etc.

Voy. pour ces deux derniers faits les Assimilations actuelles, dans la 3e P. de la Phonétique ; et le Groupement des consonnes, dans la 1re P.

e) Le passage du groupe tl non appuyé à *tr*, dans *litrús* « qui se salit facilement » (mi-sav.) de *lŭt(ŭ)lōsu ; esp. lijoso.

f) L'affaiblissement exceptionnel de t en *d* après n dans le groupe nt (Ex. : *aynát*, *endrábo*, etc. Voy. ci-dessus).

3°) Il y a eu enfin des *additions de consonnes*.

Dans les groupes d'origine romane m-r, m-l, un *b* s'est intercalé après m ; — n-r, un *d* après n ; — s-r, un *t* après s ; — n-l, un *g* après n passée à *y*. Ex. :

1. cámera, **kám-za*, **kámbra*, puis par métath. *krámbo* « chambre » ;
memoráre-se, **mem-zár-s*, **membrá-s*, par assim. **bembrá-s*, enfin par métath. *brembá-s* « se souvenir »[1].

(Au contraire, on a *setéme* de septembre.)

1 bis. cumuláre, *kumblá* « combler » ; et *kúmble* « comble » p.-ê. pris au fr. : montalb. *kumúl*.
insimul, *ensémble* « ensemble » ; peu usité (on dit plutôt *a máso*), et p.-ê. pris au fr., car *trém* « tremble » (cf. *terro-trém* « tremblement de terre » ; anc.

[1] « Le passage de m à b devant r est inconnu dans les langues indo-européennes » (M. Grammont, *la Dissimilation*, p. 47) ; aussi faut-il supposer ici d'abord **bembrá-s*, puis métathèse.

albigeois *terratremól*), paraît venir de trémulu. — Cf. ĕbulu, *jêvo* « hièble ».

2. géneru, *yén-ʒo*, puis *jéndre* « gendre »;
téneru, *tén-ʒo*, puis par métath. *trénde* « tendre »;
*die-Véneris, * *diwén-ʒes*, puis *diwéndres* « vendredi », avec *s* ajoutée;

(Au contraire, on a *béne* de vendere.)

3. essĕre, * *ês-ʒe*, puis *êstre*, enfin *êste* « être ».
4. spĭnula, * *espíŋ-la*, puis *espíŋgla*, enfin par métathèse, *esplíŋgo* « épingle »;
*porcĭnula, * *pusíŋ-la*, puis *pusíŋglo* « soue ».

La dernière transformation est fort curieuse; elle se retrouve d'ailleurs en français (épingle) et en béarnais (*iruŋgléto* « hirondelle », p. * *iruŋ-léta*, de *(h)irundulitta, *irun-litta). Au contraire, le montalbanais a procédé ici par assimilation (*espillo* « épingle ») comme d'ailleurs le luchonnais dans *arrôllo* « hirondelle »; mais dans ce dernier n était suivie de d. Espagnol golondra de *(h)irund(i)na. — C'est le caractère disjoint du groupe qui a dû favoriser une nasalisation gutturale de n, traitée comme finale; d'où appel, grâce à l, à un *g*.

a") Groupes disjoints hétérogènes *devenus finaux*.

1°) A l'égard des groupes disjoints hétérogènes devenus finaux, la loi qui veut que les muettes devenues finales soient fortes (V. ci-dessus) vient appuyer la loi générale des groupes; la seconde consonne maintient souvent la première, et elle-même *reste ou devient forte*. Ex. :

truncu, *trúŋk* « tronc »;
*sangue, *sáŋk* « sang ».
arcu, *árk* « collier en bois pour clochette »;
largu, *lárk* « large ».
*serpe p. serpente, *sêrp* « serpent »;
corbe, *kôrp* « corbillon pour le fumier ».

sorte,	*sôrt* « sort » ;
surdu,	*súrt* « sourd » [1].
ursu,	* *úrs*, puis *ús* « ours » ;
cúbitu[(i)?],	* *kúwd* ou * *kúwt*, puis *kút* « coude » ;
vulpe,	* *búwp*, puis *búp* « renard » ; etc.

Comme on le voit, b ne s'est pas vocalisé dans corbe, mais est passé à *p*. Quant à v (devenu b après r ou l, comme nous venons de le voir), il a donné p comme *b*. Ex. :

calvu,	† *káwp* « chauve ».

Les nasales m et n [2] persistent. Ex. :

palmu,	* *páwm*, puis *pám* « empan » ;
carne,	*kárn* « chair » ;
(h)ibérnu,	*iwêrn* « hiver », auj. souv. *iwêr* ;
furnu,	*fúrn* « four », auj. souv. *fúr*.

(C'est tout récemment que *n* est tombée dans quelques mots après *r*).

Les exceptions à cette règle sont rares : mb se réduit à *m* et nd à *n* (Voy. plus loin) ; mais mp et nt suivent la règle. Ex. :

campu,	*kámp* « champ » (montalb. *kán*) ;
centu,	*sént* « cent » (montalb. *sén*).

2°) Il y a lieu de remarquer certains groupes d'origine romane formés avec t et s.

1. t final latin a-t-il contribué à la formation des groupes *ts* et *tch*, dans des formes verbales comme :

lucet,	*lũts* « il luit » ;
placet,	*pláts* « il plaît » ;
dicit,	*díts* « il dit » ;
legit,	*létch* « il lit » ;
fugit,	*fũtch* « il fuit » — ?

C'est fort douteux pour celles en *ts*, car luce, où il n'y a point de t final, donne déjà *lũts* « lumière » ; de même pace,

[1] carduu donne irrég. *kàrp* « chardon » ; mais on dit *kardiŋ* « chardonneret », etc.

[2] Pour *sôm* « sommeil », voy. ci-dessus.

pâts « paix », etc. (Voy. plus loin le traitement de c médial devant e ou i, devenu final). — D'autre part, legit et fugit auraient dû donner régulièrement (Voy. plus loin le traitement de g médial devant e ou i, devenu final) °*léy* et °*fiũy*; c'est donc l'analogie avec *léje* « lire » et *fiũje* « fuir » d'abord, et aussi avec *lũts*, *pláts*, *díts*, qui a dû donner *létch* et *fiũtch*. L'influence du t final serait donc nulle ici.

2. s finale latine a formé des groupes divers avec des consonnes précédentes. Ces groupes se sont plus ou moins réduits.

Elle a dû persister d'abord, comme nous l'avons dit (Voy. ci-dessus les Consonnes finales simples latines) dans les verbes, aux 2es et 3es personnes du pluriel, en donnant les groupes *ms*, *ts* réduits assez tard à *m* et *t* par chute simple de *s*[1].

Puis, comme signe du nominatif singulier[2]. Ex.:

corpus,	* *kôrps*, * *kôrts* (?), *kôs* « corps »;
tempus,	* *témps*, * *ténts* (?), *téns* « temps »;
* fimus,	*fiyéms* « fumier ».

(La consonne qui précède s est, on le voit, souvent tombée.)

D'ailleurs, l'analogie a étendu à un certain moment cette *s* du nominatif. (Ex.: *néts* « nuit », de *nét* issu de nŏcte, plus *s*. Voy. la Morphologie).

[1] En montalbanais, *ts* s'est réduit à *s* aux 2es personnes. Ex.: *kantás* « vous chantez », luch. *kantát*, Saint-Béat *kantâtch*, bas-comm. *kantáts*, de cantatis.

L'adverbe *tustém* « toujours » est pour * *tuts-téms*; *ts* s'est affaibli en *s* et l'autre *s* est tombée après *m* comme dans *kantàm* pour * *kantáms*, de cantamus.

Il semble que, *dans les noms*, *ts* final, issu de *t-s*, s'est réduit régulièrement à *s*. En tout cas on a *Lís*, s. d. p. * *Líts*, plur. de *lit* « avalanche », dans *era bàd de Lis*, n. de vallée; on a encore *es*, plur. de l'article masculin, pour *ets*, qui se dit encore dans la locution *ez ũz e'dz dueti*. Si on dit *ez lits*, avec *t* maintenu, ce pluriel a dû être refait, comme presque tous les autres.

[2] Le groupe final xs a-t-il existé? *fiũs* « diarrhée » vient, à cause de *f*, du fr. ou du latin savant; fluxu aurait donné °*helũch*; — *Lés* (n. de village, du canton de Saint-Béat) pourrait-il venir de Lĕx(ĭ)s? (Voy. J. Sacaze, *Épigraphie de Luchon*, p. 23, n. 5). Lĕxe aurait donné °*Lèch*; mais peut-être est-ce une forme invariable Lĕx qui a donné *Lés* (cf. sĕx, *syés* « six »).

De même, comme signe de l'accusatif pluriel, s peut avoir parfois persisté. C'est du moins ce que fait supposer l'adverbe *a-bèz-dyez-á*, litt. « il y a beaux jours ». Aujourd'hui le pluriel de *bêtch* « beau » étant *bêts* (à côté de *bèzi*), les lois actuelles de l'assimilation donneraient **a-bèd-dyez-á* (cf. *a-dèd-dyez-á* « il y a dix jours » : *dêts* « dix ») ; *-bèz-* doit donc venir directement de bell(o)s, par **bèws*, puis **bês* (cf. *tus-* dans *tustém* « toujours » ; pour **tus*, anc. *tuts*? à moins qu'il n'y ait simplement, ici comme là, dissimilation).

Mais, d'une manière générale, s marque du pluriel doit avoir été non seulement maintenue et étendue par l'analogie, mais même pour ainsi dire rapportée, les pluriels actuels ayant été très probablement refaits sur les singuliers. C'est du moins ce qui s'est produit en français (Ex. : còq, anc. plur. † cós, plur. refait còqs). Ce seraient donc, non les groupes latins (ll-s ; l*y*-s, gl-s ; n*y*-s, gn-s ; n-s), mais les groupes romans (*tch-s* ou mieux *t-s* avec *t* mouillé ; *lh-s* ; *nh-s* ; *y-s*) qui auraient donné les pluriels actuels (en *ts* ; *ls* ; *ns* ; *s* ; — avec disparition de la mouillure et de la nasalisation gutturale devant *s*). Ex. :

agnĕllu,	*anhêtch* « agneau » ; pl. *anhêts* ;
tĭliu,	*télh* « tilleul » ; pl. *téls* ;
artĭculu,	*artélh* « orteil » ; pl. *artéls* ;
ba(l)neu,	*bánh* « bain » ; pl. *báns* ;
stagnu,	*estánh* « étang » ; pl. *estáns* ;
cane,	*káy* « chien » ; pl. *kás*.

Au génitif, s est tombée ; mais elle a été maintenue dans des mots à demi savants, comme les noms des jours : *dimárs* « mardi » ; *dijáws* « jeudi » ; *diwéndres* « vendredi » ; et par analogie *dimékres* « mercredi » et même *dilũs* « lundi ». Mais on dit sans *s disátte* « samedi » et *diménje* « dimanche ». (Cf. le montalb. *dilũs*, *dimás*, *dimékres*, *ditsôs*, *dibéndres*, mais *disáte* et *diméntse* ; — et l'espagnol lunes, martes, miércoles, jueves, viernes, mais sabado et domingo).

Enfin, s s'est trouvée ou ajoutée à la fin d'un grand nombre d'adverbes, fréquemment après le groupe nt ; nt-s a été réduit depuis à *ns* (prononcé presque *nts*). Ex. :

(il)lac-intus,	**lagénts*, auj. *lagéns* « léans » ;

fr. avant (ou languedoc. *abánt*) + s, **abánts*, auj. *abáns* « avant ».

-ménte + s, **-ménts*, auj. *-méns* (montalb. *-mén*, fr. -ment). (Cf. *de-buk'a-déns* pour **-a-dénts*, de ad -dentes « face contre terre »).

Pour plus de détails, voy. la Morphologie.

b) *En détail.*

A un point de vue plus spécial, il y a lieu de remarquer, dans les groupes disjoints hétérogènes, des vocalisations de consonnes, des chutes régulières, enfin divers groupes qui fournissent des chuintantes.

1°) Vocalisations.

1. Se sont vocalisées dans les groupes disjoints hétérogènes, en donnant un *w*, les premières consonnes b, p passé à b, et l.

1° Pour b, le fait se produit régulièrement dans les groupes br et bl. Ex. :

fabru,	*fáwre* « forgeron » ;
lab(o)ráre,	*lawrá* « labourer » ;
paráb(o)la,	*paráwlo* « parole » ;
mal(e)(h)áb(i)tu,	*maláwt* « malade ».

2° La vocalisation de p est très rare, et se produit semblablement dans le groupe pr passé à br. Ex. :

aperire,	*awrí* (larb.) « ouvrir » ;
cópreu,	**kówrye*, auj. *kwéyre* « cuivre ».

3° Pour l, la vocalisation est régulière. Ex. :

sĭlva,	*séwbo* « forêt » ;
palmu,	**páwm*, auj. *pám* « empan » ;
cál(ĭ)da,	*káwdo* « chaude » ;
voltúrnu,	**bòwtúrn*, auj. *botúrn* « vent du S.-E. » ;
dulce,	**dúws*, auj. *dús* « doux » ;
Aherbélste,	**-arbéwst*, *-arbúst* dans *Larbúst* « Larboust » ;

Harbélexe, **Harbéwch*, auj. *Harbúch* (n. de famille »[1].

Il en est naturellement de même de r et de g passés à l. Ex. :

circulu, par * cílculu,	*séwkle* « cercle » ;
sárculu, par * sálculu,	*sáwkle* « sarcle » ;
ságma, par * salma,	*sáwmo* « ânesse » (fr. somme) ;
smarágda, par * smaralda,	*ezmeráwdo* « émeraude », p.-ê. du fr.

Et aussi de ll devenu par chute d'une atone premier terme (réduit à l) d'un groupe disjoint. Ex. :

bell(i)táte, *bewtát* « beauté » (montalb. *bawtát*, pris au fr. s. d.)[2].

Dans plusieurs cas, la vocalisation doit avoir été très ancienne ; c'est du moins ce que paraît démontrer le traitement de la diphtongue qui en était issue. Ainsi :

b doit s'être vocalisé de bonne heure dans les dérivés de fabru (*fiawze*) fábrica, d'où *fiôrgo* « forge, enclume », et fabricáre, d'où *fiurgá* « forger » ; il se peut pourtant que l'on n'ait eu ni * fáurica, ni * fauricáre, mais que simplement *r* ou mieux le groupe *rg* ait amené la réduction de la diphtongue *aw* dans * *fiáwrgo*, * *fiawrgár*. Cf. *uská* « entailler, s. d. p. * *awsgár*, de * absĕcáre ; d'où *ôsko* « entaille ».

[1] L'accentuation Harbélexe est justifiée par la forme (H)ARBELSIS qu'on trouve sur les inscriptions à côté de HARBILIIXIS, HARBELEXSIS (Voy. J. Sacaze, *Hist. anc. de Luchon*, pp. 40-43).

De même * Bombélexe a sans doute donné *Mumùch* (n. d'un bois des Hautes-Pyrénées) : *M* pour *B* par une légère assimilation (M. Luchaire pense même que Bonbelex est pour * Monbelex).

[2] Il suit de là que le pronom régime *-w* vient de * lu enclitique, pour illu(m) ; et que l'article luchonnais (*etch, era*) s'est formé d'une manière indépendante, de illu, illa. Au contraire, l'aranais et le louronnais donnent déjà *er-ús* « l'ours », ce qui suppose ll de illu traité comme intervocalique ; et plusieurs patois gascons présentent des formes de l'article masculin terminées par un *w*, ce qui suppose s. d. ll de ill(u) vocalisé devant un nom commençant par une consonne.

l, plus sûrement encore, a dû se vocaliser de très bonne heure pour donner :

tôp « taupe » de * talpu (masc. de talpa) ; du moins on aurait pu dire **táwp*, puisqu'on dit *báwp* « engourdi par le froid (se dit des doigts) », s. d. de balbu ; mais peut-être le *p* a-t-il réduit la diphtongue de * *táwp*, *báwp* étant maintenu par le féminin *báwbo* ; on dit *tawpatê* « taupier ».

sumê « âne » (mot aranais), de * salmariu p, sagmariu ; même phénomène : *aw* y a été traité comme au dans * ausare, *gudá* « oser », et pausare, *pudá* « poser » ; et cependant l'aranais dit bien *sáwmo* « ânesse » ; — *Subánho* (nom de vache) pourrait aussi avoir été pris à l'aranais, car * silvaniu donnait en ancien luchonnais † *sawbánh* « sauvage, habitant des forêts ».

Enfin *kumá* « se reposer à l'ombre », et non °*kawmá*, de * calmare (cf. calme), qui a dû de bonne heure être ramené à * caumare (cf. le fr. chômer) ; et cependant dans *kawmyás* « chaleur lourde » (montalb. *kalimás*) *aw* a persisté. — Voy. ci-après la Lexicologie ; et, ci-dessus, dans les Voyelles, l'Influence des consonnes sur les voyelles et les Apophonies. — Voy. aussi Mohl, *Introd. à la chron. du latin vulgaire*, p. 160 et suivantes.

2. Se sont encore vocalisées, dans les groupes disjoints hétérogènes (nous avons indiqué ci-dessus que les groupes avec r peuvent être considérés comme disjoints) en donnant un *y*, les premières consonnes d ; t passé à d ; c maintenu ou passé à g ; g ; enfin s.

1° Pour d et pour t, le fait se produit devant r ; sauf bien entendu quand une consonne précédente les a maintenus (Voy. ci-dessus). Ex. :

(h)éd(e)ra,	* *yêyɾa*, auj. *jêyɾo* « lierre » ;
créd(e)re,	* *kréyɾ*, auj. *kréy* « croire » ;
patre,	* *páyɾ*, auj. *páy* « père » ;
latráre,	* *layɾá* « aboyer ».

2° Pour c, dans les groupes disjoints ct[1], cm et cr. Ex. :

[1] Des mots comme *trattá* « traiter », *Ôttôbre* « Octobre », etc., ont donc subi une influence savante ou sont savants. On aurait dû avoir, en effet, de tractare, °*traytá*, et de ŏctŏbre, s. d. °*Òytôwɾe*, puis °*Gweylwéwɾe*. Cf. encore *Mataléno* « Madeleine ». — Pour *ayánt*, *mayᵗⁱŋ*, voy.

Mais si l'on a :

Bernardu,	*Bernát* « Bernard » ;
* Blankardu,	*Blaŋkát* « Blanchard »[1],

cela tient sans doute à un remplacement du suffixe germanique et péjoratif *-ârt*, qui existe aussi en luchonnais, par le suffixe diminutif *-át*.

On a, naturellement, *dũs* et *madũs* au plur. de *dũ* « dur » et *madũ* « mûr », qui ont perdu r au singulier même (duru, maturu).

Remarquons enfin que r finale est tombée à l'infinitif, même devant les proclitiques. De même que cantare a donné *kantá* « chanter », de même on dit *kantá-m*, *kantá-t*, *kantá-s*, *kantâ-w*, etc., pour cantár(e)m(e), cantár(e)t(e), cantár(e)s(e), cantár(e)(il)l(u), etc. Et ici r n'était pas simplement finale ; l'accentuation de formes comme *kreé-w* « le croire », *kaé-n* « en tomber », suppose la formation ancienne des locutions credér(e)(il)l(u), cadér(e))i)nd(e), avec appel de l'accent sur la syllabe précédant r (Voy. la 3e P. de la Phonétique) ; car l'accentuation normale de ces infinitifs est créd(e)re (*krέy*), cád(e)re (*kάy*). Seulement, la chute de r à la fin des infinitifs isolés a pu par analogie contribuer à sa suppression dans ces locutions verbales.

2. Il arrive cependant parfois que c'est la seconde consonne qui tombe.

1° Ainsi, dans les groupes mn, dn, xn devenus finaux, n tombe[2], avec addition d'un *e* final (comme avec les groupes br, tr, etc., où r tombe, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus : *árbe*, *nôste*, etc.). Ex. :

(h)ómine,	*ôme* « homme » ;
* levámine,	*thewáme* « levain » ;

[1] *Betrân* « Bertrand » de Bertrandu, est à part, car la chute de r devant t doit y être due à une dissimilation ; même remarque pour *dimékres* « mercredi » au lieu de **dimérkres*.

[2] L'espagnol a tourné la difficulté autrement : il a changé n en r, avec b comme soutien : Ex. : hombre « homme », de homine ; sangre « sang », de sanguine, et même hembra « femelle », de femina. — Le français a procédé de façons diverses (homme, ordre).

órdine,	*órde* « ordre » ;
fráxinu,	* *firáysne*, auj. *fiezêche* « frêne ».

2° Surtout, dans les groupes nd et mb, restés médiaux ou devenus finaux, d et b disparaissent. Le fait s'est produit, même quand b et d formaient groupe avec une r suivante, grâce à la chute de cette r. — C'est un des traits caractéristiques de la phonétique gasconne et luchonnaise [1]. Ex. :

— plumbu,	*plúm* « plomb » ;
* camba,	*kámo* « jambe » ;
cumba,	*kúmo* « col, combe », masc. *kúm* « auge » ;
palumba,	*palúmo* « colombe » ;
Septémbre,	*Setéme* « Septembre » ;
Decémbre,	*Deséme* « Décembre ».
— gránde,	*grán* « grand », fém. *gráno* ;
úndeci,	*únze* « onze » ;
múndu,	*mún* « monde » ;
rotúndu,	* *arrudún*, puis *ardún* « rond », fém. *ardúno* ;
quándo,	*kwán* (Voy. la 3e Part. p. la forme *kwánt*, devant les voyelles) ;
* tendícula,	*tanílho* « étançon » ;
ad-cum-mandare,	*akumaná* « communiquer par contagion » ;
préndere,	*préne* « prendre » ;
exténdere,	*estyéne* « étendre » ;
findere,	*fiyéne* « fendre » ; etc.

[1] Le phénomène de la réduction de nd à n se produit en basque ; mais n'a-t-il pas existé aussi, comme celui de la réduction de mb à b, dans certains tout au moins des anciens pays celtiques ? C'est du moins ce qu'on serait porté à conclure de l'inscription de Novare, où l'on voit Andekombogios, Exandecottis, Andarevisseos écrits ANOKOPOKIOS, ESANEKOTI, ANAREVIXEOS. C'est aussi ce que dit Thurneysen, cité par Korting, *Dict. 1re Ed.*, N° 1540 (irl. camm), et N° 2418 [illegible] § 12. — Dans les inscriptions luchonnaises, les groupes MB et ND sont fréquents. Ex. : SEMBVS, ANDOSE, etc. — En montalbanais le fait ne se produit pas : on dit *Setembre*, *kulúmbo*, *kámbo*, *grándo*, *fendre*, *rúndo*, etc. ; quand nd s'est trouvé final, il a dû donner * *nt*, passé à *n* : *grán* : cf. [illegible] » ; — et mb final, * *mp*, passé à *n* : *plún* : cf. *kán* « champ », comme *kán* [illegible]

Et de même dans les noms propres anciens, latins, celtibériens ou germaniques :

Convénicos (ou -as ?)	*Kuménjes* « Comminges » ;
* Bombélexe,	* *Bumúch*, puis *Mumúch* (n. de lieu) ;
— Andossu,	*Anôs* (n. de lieu et n. d'homme) [1] ;
* Vindascu,	*Benásk* « Vénasque » ;
Bertrandu,	*Betrán* « Bertrand » ;
Regimundu,	*Arramún* « Raymond ».

Comment comprendre maintenant cette disparition de b après m et de d après n? Elle tient, croyons-nous, à cette prononciation ferme, en luchonnais, de *m* et de *n* que nous avons déjà signalée. Il y a eu assimilation si l'on veut, ou plutôt (l'assimilation de la consonne suivante à la précédente étant exceptionnelle) b a été pour ainsi dire noyé dans l'articulation de m (= *b* nasal), d dans celle de n (= *d* nasal), m et n transmettant à b et à d leur nasalisation. On a donc eu à peu près **mm* et **nn*, réduits ensuite à *m* et à *n*. Ce phénomène a dû commencer avant la chute des finales atones : ce qui permet de comprendre que mb, nd devenus finaux aient donné *m* et *n*, non *mp* ni *nt*, et que l'analogie ait pu rapprocher *fiyéne* et *estyéne* des verbes où s'était produite la diphtongaison d'une voyelle libre (*fiyamá*, *fiyalá*, etc.) et par suite s. d. y amener aussi une diphtongaison.

Dans les composés, où le d et le b avaient un caractère d'initiales, on comprend que ces consonnes aient persisté. Ex. : *endrèt* « endroit » ; *embüká* « gaver » ; *kumbrayká* « faire dévier (le char) » ; *kumbéyge* « convenir » ; même *kumbént* « couvent », p.-ê. savant. Dans *Kuménjes* (v. ci-dessus), le v initial est passé à *b* sous l'infl. de n, n est passée à *m* devant ce *b*, et le groupe *mb* (bien que d'origine assez récente) s'est réduit par oubli de l'étymologie du composé, d'ailleurs latin et non roman.

[1] Bonbélexe a dû passer par *Bombélexe. Voy. ci-dessus pour ce mot. — Andossu est fréquent sur les inscriptions luchonnaises (V. J. Sacaze, *Hist. anc. de Luchon*, p. 36, etc.). — Nous croyons donner ici la véritable étymologie de *Benásk*. — Voy. la Lexicologie pour tous ces noms propres.

Ajoutons que, d'après une loi générale des groupes, une consonne persistante (ici r) a maintenu (malgré des métathèses ultérieures) les groupes mb, nd dans des mots comme :

*ex-combrare, * *eskumbrár*, puis *eskrumbá* « balayer » ;

et que le *b* ou le *d*, appelés comme appuis par les groupes m-r, n-r, ont persisté dans des mots comme :

memoráre-se, * *memrár-s* , * *membrá-s* , * *bembrá-s* , auj. *brembá-s* « se souvenir » ;
téneru, * *ténro*, * *téndre*, auj. *tránde* « tendre », fém. *tréndo*.

Au contraire, dans des mots où un t se trouvait après les groupes mb, nd, mais séparé d'eux par une voyelle, c'est lui qui a donné le *d* du groupe *nd* actuel. Ex. :

vêndita, *béndo* « vente » ;
*réndita, *arréndo* « rente ».

On voit que les formes *andá* « faire les andains », *ándo* « andain », et leurs dérivés s'expliqueraient très bien en partant de *anditáre (et d'ailleurs de *ambitáre aussi, s'il a existé). — Quant à la forme simple *andáre, quelle qu'en soit l'origine, elle donnerait régulièrement, en luchonnais et en gascon (et en catalan aussi, où existe la même loi) *aná* « aller ».

Il suit de cette loi que si l'on dit *Nubémbre* et même *Desémbre*, ces mots sont, comme *Òttôbre*, pris au fr. ; — que *demandá*, *kumandá*, *arrekumandá*, etc., ont subi une infl. fr. (aranais *demaná*, *kumaná*, *eykumaná*) ; qu'il y a encore une influence française ou savante dans des dérivés comme *kumbáno* « creux qui ressemble à une combe » (de *kúmo*, à côté de *kumirôlo* « petite combe ») ; *plumbá* « plomber » (de *plúm*) ; *Betrándo*, de *Betrán* ; — que *múnde* « monde, gens », *arrúnt*, *-úndo* « rond », *arrénde* « rendre », *grumánt*, *-ándo* « gourmand », *Alemánt*, *-ándo* « Allemand », *arribánt* « ruban », *bándo* « bande » sont pris au fr. ; et *bándu* (« grande étendue » ; et dans *suná a bándu* « sonner à toute volée », montalb. *a brandûls*), à l'espagnol ; etc.

Sabûkê « sureau », est s. d. p. **samûkê*, de * sambucariu,

par perte de la nasalisation de la labiale (V. plus loin les Assimilations).

Melík « nombril », est un mot très curieux à cause de l'apocope initiale qui doit avoir été très ancienne et s'être produite après illu, avant la chute des contre-toniques. On a pu avoir ainsi illu 'mbĭlĭcu, d'où **'mmelígo*, auj. *melík*; cf. l'italien bilico, cité par M. Grammont, *La Dissimilation*, p. 163 : d'ailleurs cas différent.

3°) Groupes qui ont *toujours* fourni des chuintantes.

Restent à indiquer les groupes disjoints hétérogènes, primitifs ou de formation romane, qui ont fourni toujours des chuintantes, quelque voyelle qui les suivît.

1. Nous trouvons d'abord ceux où c, passé d'abord à *g*, a donné après n ou d, dentales sonores, *j* [Mais après t appuyé, resté (du moins d'abord) *t*, c est resté ou mieux redevenu *k*]. Ce sont des groupes où se trouvait un i atone avant le c (groupes -nicu, a; -dicu, a; -ticu non appuyé; -dicare ou -ticare non appuyés; etc.). Ex. :

—* monicu,	*múnje* « moine » ;
canonicu,	*kanúnje* « chanoine »[1] ;
* manicu,	*mánje* « manche, m. » ;
manica,	*mánjo* « manche, f. », montalb. *márgo* ;
* man(d)icare,	*maynjáx*, puis *minjá* « manger » ;
Convénicos(ou-as ?)	*Kuménjes* « Comminges » ;
Dominicu,	*Duménjes* « Dominique » (avec *s* ajoutée) ;
die(do)minicu,	*diménje* « dimanche » ;
—*fĭdĭcu, ou * fĭtĭcu,	*hídje*[2] « foie » ;
fodicáre,	*hudjá* « fouir » ;
judicáre,	*jũdjá* « juger » ;
-áticu, a,	*-ádje*, *o* (fr. -age) ;

Mais si l'on a : *pértcho* « perche », lat. pértica ; si l'on dit

[1] Darmesteter donne pour le fr. *moniu et *canoniu ; mais en luch. on aurait eu s. d., avec ces formes, °*múnh* et °*kanúnh*. — *Duméyk* à côté de *Duménjes* supposerait *Domincum ; il y a eu peut-être influence du suffixe *-éyk*. Cf. en montalb. *diméntse* et *Duménk*.

[2] Montalb. *fétse*, de *fídicu ou *fédicu.

eskurtchá « écorcher », lat. * excorticare ; etc., ce sont là des mots empruntés, car on aurait dû avoir °*pêrko*, °*eskurká*. Cf. *márteho* « marche ! ». — Le traitement régulier se trouve dans masticāre, **mastgár*, auj. *maská* « mâcher (un dessert avec du pain) ». Au contraire, son doublet *mastegá* « mâcher » est analogique (cf. *fieregá*, de frĭcare) ; et les verbes en *-iká*, comme *prediká* « prêcher », sont savants.

2. Vient ensuite le groupe z (= *dz*) qui a toujours donné *j*. Ex. :

zelosu,	*jelús* « jaloux » ;
-izāre,	? *-ejá*, béarn. *-eyá*. (Le fr. -eyer vient s. d. de -ĭcāre ; mais *-eyá*, *-ejá* exigeraient au moins *-igiāre. Voy. la Lexicologie).

Pourtant, devenu final, il donne *s*, sans doute sous des influences analogiques. Ex. :

*(o)ryzu,	*arrís* « riz » (si ce mot n'est pas pris au fr.).

3. Enfin x (= cs) restée médiale ou devenue finale[1], a toujours donné *ch*. C'est un des traits caractéristiques du luchonnais. Ex. :

axe,	* *êch*, auj. *fiêch* « essieu »[2] ;
buxu,	*búch* « buis » ;
coxa,	*kwécho* « cuisse » ;
fráxinu,	*fierêche* « frêne » ;
laxāre,	*lichá* « laisser » ;
lixīvu,	*lichéw* « lessif » p. * *leysyéw* ;
*taxária,	*techêro* « if » ;
ex-luxellāre,	*ezlücherá* « déchirer avec les griffes » ;
*paxéllu,	*pachêtch* « tuteur » ; etc.

[1] « Ixe » se dit même *icho* en luch. (*jugá aza ícho*, expression du jeu de quilles). En béarnais et en catalan, x vaut souvent *ch*.

[2] Axe doit donner * *êch* (p. * *áys*), mais * *êch* a dû se confondre avec *fiéch* « fagot », dim. *fiechót*, issu rég. de fasce (V. ci-après pour sc devant e et i). C'est pourquoi l'on dit *etch fiêch* (et non *edj êch*) pour « l'essieu ».

De même dans les noms propres, avec une x d'origine celtibérienne :

Harbélexe, **Harbéwch*, puis *Harbúch* (nom de famille);
(I)lixõne, *Lüchúy* « Luchon ».

Comment comprendre cette transformation de x (= cs) en *ch*? C'est s. d. le *y*, produit sous l'influence de la gutturale c contenue dans x, qui s'est fondu après coup avec x réduite à *s*, pour donner *s* mouillée, puis *ch*. Ce *y* a donc disparu partout en luch., comme en espagnol (qui donne ici une jota), contrairement au montalb., qui conserve *s* comme le français[1].

(Mais x finale primitive, d'ailleurs probablement aussi par *ys*, *ch*, est devenue *s* dans sex, **sèys*, **syéys*, **syéch*, auj. *syés* « six ». — Voy. la IIIe P. de la Phonétique).

4. Nous avons vu ci-dessus que le groupe xs a été traité d'une manière analogue, mais en donnant *chch* et non *ch*. Ce redoublement s'est ensuite étendu à tous les mots contenant le préfixe *ech-* ou paraissant le contenir. Ex. :

ex-sibilare, *echchewlá* « siffler »;

et de même *echcharramá* « émonder », *echchamustá* « faire sortir le moût », *echchaykrá* « échancrer », *echchâme* « essaim », et même *echchôlo* « doloire » pour **achôlo*, de *asciola.

C) Influence spéciale de la nature des voyelles sur les consonnes.

Ce que nous avons vu jusqu'ici nous montre que le fait, pour les consonnes et les groupes de consonnes, d'être placés avant une voyelle, ou après, ou entre deux voyelles, explique pour une bonne part leur histoire.

[1] Cf. les mots esp. eje « essieu », boj « buis », lejía « lessive » ; — les mots montalb. *bùys* « buis », *kùyso* « cuisse », *daysá* « laisser », *fràyse* « frêne », *paysél* « tuteur », *lesiw* p. **leysiw* « lessif » ; — et en luchonnais *ch* dans *may-chí* « mais si », et dans les mots s. d. pris au fr. *medechiy* « médecin », *kapũchíno* « capucine », etc., où *s* médiale a pu être mouillée par un *y* produit par l'*i* long suivant.

Mais il y a des influences plus spéciales exercées sur les consonnes par les voyelles non plus simplement en tant que voyelles, mais en vertu de leur timbre particulier, c.-à-d. de leur prononciation dans l'avant ou dans l'arrière-bouche. Elles tendent, d'une manière générale, à modifier l'articulation des consonnes qui les accompagnent de manière à la rapprocher de la leur. Elles agissent dans ce sens sur toutes, mais leur action est surtout manifeste avec celles dont l'articulation est le plus apparentée à la leur, notamment avec les palatales.

Dans le passage du latin au luchonnais, il faut considérer comme voyelles ouvertes, c.-à-d. se prononçant avec l'arrière-bouche, u, o et a aussi [1] ; comme voyelles fermées ou mieux prépalatales e et i seulement. Ces dernières ont mis de la variété dans le traitement, principalement, des gutturales et des dentales. Elles les ont ou altérées, ou fondues avec elles. L'altération simple est le fait des voyelles pures, la fusion s'est produite avec la semi-voyelle *y*.

1) *Action des Voyelles pures.*

Elles n'ont agi que quand elles étaient après, et sur les gutturales seulement, simples ou en groupe.

a) *Sur les gutturales simples.*

1°) Action des voyelles *ouvertes*.

1. Sur c et g.

Les voyelles ouvertes u, o, a n'ont pu que faire articuler les gutturales simples c et g avec l'arrière-bouche ; — sans préjudice de l'adoucissement entre deux voyelles du c, ou de la chute du g ; et sans que le passage ultérieur, parfois, de a à *è* ou *e*, de ū à *ŭ* ait pu faire autre chose que faire articuler *k* ou *g* avec l'avant-bouche. Ex. :

— cubitu,	*kút* « coude » ;
*cólapu,	*kóp* « coup » ;
cápere,	*kábe* « contenir » ;
*caria,	*kéro* « ver rongeur » ;

[1] Conformément à l'italien, à l'espagnol, à la langue d'oc en général, mais non au français, chez qui a s'est de bonne heure rapproché de e.

cūra,	*kũro* « souci, cure » ;
secúndu,	*segúnt* « second », mi-savant ;
paca,	*págo* « paie » ;
pacas,	*páges* « tu paies » ;
secūru,	*segũ* « sûr ».
— gustu,	*gúst* « goût » ;
gaudiu,	*góy* « joie » ;
gáb(a)ta,	*gáwto* « joue » ;
négas,	*nêges* « tu nies » ;
figūra,	*figũro* « figure », mot fr. ou savant.
a(u)gustu,	*aúst* « août ».

2. Sur qu et *gw*.

Q se trouvant toujours devant ŭ (= *w*) a été traité de même que c devant u, c.-à-d. est resté *k*, sans que la chute ultérieure du *w* ait pu faire autre chose devant *e* ou *i* que de le faire articuler avec l'avant-bouche. Ex. :

quale,	*kwáw* « quel » ;
quando,	*kwán* ou *kán* « quand » ;
quĭd, quī,	*ké*, *ki* « que, qui » ;
quiētu,	*kyét* « tranquille, coi », mi-savant [1].

G, anciennement appelé par un *w* d'origine germanique ou romane, a été traité comme q. Ex. :

vastare,	*gwastá* « gâter » ;
ŏvu,	*gwéw* « œuf » ;
werra,	*gêrro* « guerre » (s. d. emprunté).

2°) Action des voyelles *fermées*.

Les voyelles *fermées* ou mieux *prépalatales è* (æ, ĕ), *e* (ē, œ, ĭ) et *i* (ī) ont agi différemment sur c et g, suivant qu'ils étaient initiaux, médiaux ou appuyés.

1. Elles ont fait passer :

1° g initial à *y*, et ce *y* à *j*. Ex. :

[1] *Ke-ó* « oui » (litt. « que oui ») a donné en luchonnais *kyó*, mais à Saint-Béat *tyó*, et dans le Gers *tchó* ; « qui » se dit également « *tché* » en auscitain. Cf. le larb. *dénya* « jusqu'à », luch. *díyko* ou *díykyo*, litt. « de fin (*fiy*) qu'à ».

gente, *jént* « gent », de **yént* ;
gingiva, *jinhéwo* « gencive », s. d p. **yinhyéwa*, de **yinhíwa*.

2° c (ou ch et q ramenés à c) initial à *s*. Ex. :

cælu, *sêw* « ciel » ;
centu, *sént* « cent » ;
cincta, *sínto* « ceinture » ;
*cinque p. quinque, *síyk* « cinq ».

2. Mais elles ont fait passer :

1° g médial, de très bonne heure, à *y*, en donnant des diphtongues parfois réduites depuis. Ex. :

*borrágina, *burráyno* « bourrache » ;
*viginti, **biynt*, puis *bínt* « vingt » ;
mágide, **máyd*, puis *mê* « maie, pétrin » ;
mágis, **máys*, puis *mês* « mais, plus » ;
vigiláre, *beylá* « veiller » ;
*dis-cogitáre se, **deskweydá-s*, puis *deskwedá-s* « s'oublier » ;
magistru, **máystro* (avec dépl. d'accent), puis *mêstre* « maître ».

Ce *y*, comme tout *y* resté médial en luchonnais, est ensuite passé à *j*, dans des mots comme :

fŭgere, **fúy-r*, **fúye*, auj. *fŭje* « fuir » ;
lĕgere, **léy-r*, **léye*, auj. *léje* « lire » ;

et même *sagīnu, *sajíy* « lard » (où ī tonique, et peut-être *y* aussi ont dû empêcher de dire **sáyy*, ce qui eût exigé, d'ailleurs, comme pour *mêstre*, un dépl. d'accent).

1° *bis*. Devenu final, *g* médial a donné *y*. Ex. :

rĕge, *arréy* « roi » ;
lĕge, *ley* « loi » ;
mage, *máy* « mais, bien ».

2° De même, c médial à *z* (et, s'il restait médial, à *d*). Ex :

*racīmu (?), **arrazím*, puis *arradím* « raisin » ;

placĕre, *plazé* ou *pladé* « plaisir » ; et plăcĕre, *pláde* « plaire » ;
jăcĕre, **yáz-ɾ*, **yáze*, auj. *jáde* « gésir » ;
dīcĕre, **diz-ɾ*, * *díze*, auj. *díde* « dire » ;
cĭcĕre, **séz-ɾ*, **séze*, auj. *séde* « pois » ;
*cŏcĕre p.cŏquere, **kôz-ɾ*, auj. *kôze* ou *kôde* « cuire » ;
* dōdeci, *dúdze* « douze » ; le *d* a maintenu ici le *z* comme *z* ;
* undeci, *únze* « onze » ; il y a eu ici réduction de nd à *n* (Voy. ci-dessus), puis maintien de *z* par *n*.

— făcere aurait donc dû donner **fáz-ɾ*, * *fáze* et **fáde* ; puis, si le *d* était tombé (cf. vade donnant montalb. *báy*, luch. *bé* « va » ; et généralement la chute de d médial latin, et même de *d* issu de *z* de s : larb. *nwáti* « nous autres », p. *nudáwti*, etc.), on aurait pu avoir successivement **fáe*, * *fáy*, **fêy*, enfin *fê* « faire » ; mais *jáde* et *pláde* interdisent ici cette explication. On pourrait encore songer à * fac(e)re, avec vocalisation de c devant r, d'où * *fáyɾ*, * *fêyɾ*, * *fêɾ*, *fê* ; mais ce traitement serait également exceptionnel. Disons plutôt que le verbe *fê* a subi des influences analogiques indubitables de la part des verbes en -áre. Voy. la Morphologie.

2° *bis*. Devenu final, c médial a donné *ts*, traitement caractéristique. Ex. :

dĕce, *dêts* « dix », mont. *dêts* ;
lūce, *lŭts* « lumière » ;
pace, *páts* « paix » ;
vĭce, *-béts* dans *alabéts* « alors » ;
radĭce, *arraîts* « racine » ;
pūlĭce, *pŭts* « puce » ; par * *pŭyts* ? Montalbanais *píwze*, pour * *pŭwze*[1] ?

[1] Pour la forme montalbanaise, voy. Suchier, *Le français et le provençal*, pp. 31-33. Il cite la forme *pieuze* (= *pyéwze*) comme prouvant que le « provençal » disait encore pūlĭce quand le français disait déjà *pūlce. — Le luchonnais a peut-être fait parfois comme le français. Cf. les formes *gáwto* de gab(a)ta, *déwte*, de déb(i)tu, avec pénultièmes tombées de bonne heure, sinon on aurait eu (comme ailleurs en langue

Et de même :

lucet,	*lũts* « il luit » ;
placet,	*pláts* « il plaît » ; etc.

Voy. ci-dessus pour le t de ces derniers.

3. Enfin c et g ont été maintenus tous deux, sous les formes respectives *s* et *j* (ce dernier d'abord *y*, l'autre sans doute d'abord **ts*) par une consonne précédente primitive. Ex :

1° falce,	*fáws* « faucille » ;
dũlce,	**dúws*, auj. *dús* « doux », f. *dúso* ;
cancellu,	*kansêtch* « long barreau de char, ou d'échelle » ;
baccinu,	*basíy* « bassin », p.-ê. du français ;
occidĕre,	*awside* « tuer », à côté de *awsí* ;
2° spargĕre,	*espárje* « répandre le fumier », par **espárʒye*.

d'oc) un *d* dans ces mots. Cependant le luch. a dit *rendĩta, vendĩta (Voy. ci-dessus) ; et, en ce qui concerne spécialement *pũts*, on voit que cette forme ne peut venir d'un rigoureux et quasi-primitif *pũlce, car *pũlce aurait donné **pũs*, comme dũlce *dús*. Il est plus probable qu'on a eu quelque chose comme **pũlits*, (*i* pour *e*, sous l'influence de -ce ?) d'où, par chute exceptionnelle de *l* entre les deux voyelles fort semblables *ũ* et *i* ou *e* qui permettent la diphtongue *ũy*, **pũyts*, d'où *pũts* enfin. — On pourrait penser aussi à **pũlhts* ; mais ce dernier aboutirait-il à **pũyts* ou à **pũlʒs*, c.-à-d. à *pũts*, ou à **pũls*, **pũws*, **pũs* ?

Le mot *pús* « pouce », de pollice, présente aussi de la difficulté. On attendrait, de pŏllice, **pùr(e)ts*, puis **pùrts* et **pùts* ; de pŏllice traité comme pũlice, c.-à-d. de façon à permettre soit la chute de ʒ entre *o* et *i* ou *e*, soit la mouillure de ll, non encore passé à ʒ, quelque chose comme **pùits*, **pùyts* et enfin **pwéts*, ou comme **pùlhts*, **pũls*(?), **pũws* et enfin **pũs*. Seule une forme quasi-primitive *pŏll(i)ce, *pŏlce, avec -ce appuyé, donnerait régulièrement, s. d. par **pùlts*, **pùls*, **pùws*, le luch. *pús* (comp. dũlce, *dús*, s. d. par **dúlts*, puis, *l* réduisant *ts* à *s* avant de se vocaliser, **dúls*, enfin **dúws*).

Peut-être y a-t-il eu ici influence du fr. pouce (montalb. et même larb. *pús*) et des mots *pusá* « ponsser », *pús* « pouls et poussée » (qui même contenaient eux aussi une l en latin : pulsare, pulsu). Cf. plus loin le mot *pús* « puits », dont la finale *s* pour *ts* s'explique s. d., elle aussi, par influence analogique d'un verbe, le verbe *puzá* « puiser », dont il a paru être le substantif verbal.

Nous allons voir à l'instant le traitement spécial de lg et ng.

b) *Sur les gutturales en groupe.*

Les groupes contenant des gutturales et traités différemment selon les voyelles qui les suivent sont: d'une part, sc et rc; de l'autre, lg et ng.

1°) sc devant u, o, a reste intact (c.-à-d. *sk*) même quand la voyelle suivante, finale, est passée à *e* ou tombée. Ex.:

Pasc(h)ale,	*Paskáw* (n. de famille);
esca,	*ésko* « amadou »;
piscare,	*peská* « pêcher »;
*piscat,	*péske* « il pêche »;
viscu,	*bésk* « glu »;
*Vindascu,	*Benásk* « Vénasque »; etc.

Mais les voyelles fermées ont fait passer sc à *ch*: sc étant passé à *s*, mais en donnant un *y* dont la combinaison avec *s* a produit *ch* [1]. Ex.:

pisce,	*péch* « poisson » [2];
vascellu,	*bachêtch* « grosse barrique; litt. vaisseau »;
pascere,	*pêche* « paître »;
*nascere,	*nêche* « naître » [3];
crescere,	*kréche* « croître »;
*finiscis,	* *fenéyses*, auj. *fenéches* « tu finis »;
*finiscit,	* *fenéys*, auj. *fenéch* « il finit » [4];

[1] Le montalb. donne peut-être ici les formes de transition: *péys, baysél, páyse, náyse, kréyse*; cependant, en ancien luchonnais, *y* n'était s. d. pas venu ainsi nettement devant *s*. — Cf. l'espagnol pez, pacer, nacer, crecer, mais vajilla.

[2] On dit cependant *peskído* « petit poisson »; ce mot doit avoir été tiré de *peská*. Béarn. *peskit* semblablement, à côté de *péch*.

[3] D'où *nechût* « né », par analogie; mais larb. *neskût*, directement (sauf p.-é. pour l'*e*) de *nasc-ûtu; montalb. *naskût*.

[4] finisco aurait donné °*fenésk* et finiscunt °*fenésken* (cf. esp. fenezco, mais fenecen). Mais l'analogie a fait représenter partout le suffixe inchoatif sc par *ch* (sans compter qu'on a pu dire *finiscio); d'où *fenéchi* et *fenéchen*. En montalb. il en a été ainsi à l'indicatif (*finises* s. d. p. **finéyses*, et de même *finisi, finísou*), mais non au subjonctif (*finiskòy*, etc., luch. *fenécho*). Voy. la Morphologie du Verbe. — (En luchonnais *feni* est

Ausci,	**Áwys*, auj. *Áwch* « Auch » ;
Iscittu,	**Iysít*, auj. *Ichít* (dieu pyrénéen) [1].

Voy. du reste ci-dessus les Diphtongaisons.

Dans *eskyó* « échine », mot d'origine germanique (goth. skina), sk devant i est resté *sk* (cf. le fr. échine et le montalb. *eskino*). C'est que ce mot s'est introduit après coup, à un moment où le groupe sc devant i avait déjà évolué en roman. On a donc traité sk de skina sur le modèle de *sk* conservé dans *ésko*, *peská*, etc.

Quant aux mots *syénso* « science », *eznusyént* « inconsidéré », *nèsi* « nigaud », f. *nêsyo*, où sc (de scientia, —-sciente, — nesciu) a été réduit à *s*, on peut croire que cette différence de traitement tient moins au caractère initial de sc qu'au caractère savant ou mi-savant de ces mots.

2° rc a conservé son c dur devant u, o et a. Ex. :

arcu,	*árk* « arc de cloche » ;
arca,	*árko* « coffre de char » ;
circare,	*serká* « chercher », etc.

Mais il paraît être passé parfois à *ch* devant i ou *y*. Il y a là d'ailleurs des cas obscurs. Ainsi, on a :

*furciu, a,	*fiúch*, *fiúcho* (se dit d'un bœuf ou d'une vache aux cornes recourbées) ; mais p.-ê. est-ce *fŭsciu ? Dérivés *fiuchino* « fourche de fer », *Huchéto* (n. pr. de vache) ; le premier tout au moins se rattache à fŭscĭna (m. sens), d'où il sortirait par simple changement de suffixe : -ĭna, roman et récent, pour -ĭnă.

emprunté, car finīre aurait dû donner **fií*, comme venīre *bi* ; mais peu importe ici, puisque nous ne considérons que les terminaisons).

[1] Ainsi la règle se vérifie aussi avec les noms propres d'origine celtibérienne, et la forme *Ichít*, attestée par J. Sacaze, *Hist. anc. de Luchon*, p. 5, vient régulièrement de ISCITTO, donné par les inscriptions luch. (V. J. Sacaze, *Épigr. de Luchon*, pp. 30-31].

*quercin-ola,	*kacharnôlo* « noix de galle »; mais p.-ê. est-ce *cassin-ola?
*porcinula,	à Luchon *pusíŋglo* « soue », plus au nord *puchíŋglo* ou *purchíŋglo*.

Certains prononcent merci, pris au fr., presque *mechí*. D'ailleurs rc devant e a donné simplement *rs*. Ex.:

*furcella,	*fursêzo* « quenouille » (en forme de fourche).

Enfin, nsi a peut-être amené de même, en concours avec le *nh*, *ch* dans *enchinhá* « enseigner »; d'où, peut-être par analogie, *chinháw* « morceau », litt. « signal »; et cependant *senhá-s* « se signer », et *sinná* (m. sav.) « signer », avec *s* comme *ensí* « ainsi ». Cf. *kapũchino*, *medechiŋ*, etc.

3° ng est resté *ŋg* devant les voyelles ouvertes; dans le même cas, mais comme final, il est passé à *ŋk* (lg aurait s. d. donné de même respectivement **wg* et **wk*, mais nous n'en avons pas trouvé d'exemple). Ex.:

longa,	*lúŋgo* « longue »;
longu,	*lúŋk* « long ».

Mais, devant e et i, lg et ng sont passés respectivement à *lh* et *nh*. Ex.:

— mulgere,	*mûlhe* « traire »;
cól(li)gere,	**kôlhe*, puis *kwélhe* « cueillir, ramasser »;
— longe,	*lúnh* « loin »;
gingiva,	*jinhéwo* « gencive » p. **yinhyéwa*;
jungere,	*jũnhe* « joindre, atteler »;

et de même *plánhe* « plaindre », *tánhe* « toucher, spécial. par la parenté », *aténhe* « atteindre », *empénhe* « pousser contre », etc. (montalb. *tsũntse*, *plán'se*, *aténtse*, etc.).

Comment s'expliquer ce traitement original? C'est s. d. que g a donné un *y* qui s'est combiné avec l et n; lg et ng se trouvant donc ainsi traités, devant les voyelles fermées, comme gl et gn en général.

2) *Action de* e *et de* i *en hiatus*[1], *passés à y.*

E et i en hiatus, passés à *y* dès le latin, ont une action à la fois plus large et plus profonde que e et i voyelles pures ; elle s'exerce sur presque toutes les classes de consonnes, et amène de plus graves altérations.

a) *Sur les labiales.*

1°) Quand elles sont restées médiales.

1. p devant *y* est simplement passé à *b*. Ex. :

*sapia, *sábyo* « que je sache ». — On dit aussi *sápyo* ; est-ce par analogie (avec *sáp* de sapit) ou sous une influence espagnole (esp. sapia « que je sache ») ? Mais cette dernière explication ne fait que reculer la difficulté ; aussi faut-il peut-être supposer, pour l'esp. comme pour le luch., une forme * sappia ; et ainsi c'est *sápyo* qui serait la forme ancienne et *sábyo* l'analogique (avec les formes en b).

sapyénso « sagesse », est un mot savant ; on trouve d'ailleurs à côté *sabyénso* et *sabénsyo*.

2. by intervocalique a donné **wy*, puis *wj*, réduit parfois à *j*, et vy intervocalique est resté d'abord * *wy*, puis a donné également *wj*, réduit aussi parfois à *j*. Ex. :

— rabia p. rabie,	*arráwjo* « rage » ; d'où *arrawjús* « enragé » ;
rubea,	* *arrúwya* , puis *arrújo* « rouge , fém. », par réd. de dipht. ;
*pibione p. pipione,	* *piwyúŋ*, puis *pijúŋ* « pigeon » ; (empr., ou infl. étr.? On attendait °*pyewjúŋ* : montalb. *pijún*, sûrement empr., car on devait avoir °*pitsú*) ;
*sabia p. sapia,	*sájo* « sage » fém., p. * *sáwya*? (Il y a eu ici s. d. infl. analogique, ou plutôt étrangère, française ; — masculin *sáje*).

[1] Pour *w* issu de o ou u en hiatus, rien à dire. Voy. ci-dessus le traitement de qu et *gw* ; et, dans les Voyelles, la Réduction des diphtongues latines.

(h)abea donne *ájo* « que j'aie » ; le b était s. d. tombé dès le latin (*aia).

Dans abiete, le y a disparu d'une façon obscure ; d'où *awét* « sapin » (Cf. l'espagnol abedo qui suppose *abetu ; et *parét* « mur », de pariete, esp. pared. — Voy. ci-dessus, dans les Voyelles, la Réduction des diphtongues).

— plŭvia, *plúwya, auj. *plújo* « pluie », par réd. de diphtongue ;

*lĕviáriu, *lèwyêr*, auj. *lawjê* « léger ».

Les exceptions ne sont présentées que par des mots où b*y* ou v*y* étaient initiaux ou appuyés, ou par des mots savants ou importés. Ex. :

— ad-viare se, *abyá-s* « se diriger » ; cf. *byê* « chemin », de viariu ;

—*(cu)cú(r)bia, *kúyo* « citrouille » : chute anc. de r ;

mais salvia, *sáwbyo* « sauge » ;

—*induvia, *andŭbyo* « endive » (esp. endivia, mont. *endébyo*), mi sav. ;

cavea, *gábyo* « cage », montalb. *gábyo* (ce mot, selon Suchier, *Le fr. et le prov.*, p. 29, a été emprunté anciennement au latin savant par la langue d'oc).

Liviu (Épithète celtique d'Apollon sur les inscriptions latines de Bonn) est sans doute l'origine du nom propre *Líbyu* (dieu pyrénéen, auteur des montagnes selon les Aranais), pris d'ailleurs à l'espagnol.

De même les mots *líbyo* « civière », dim. *lebyôt* (luch.) ou *libyôt* (larb.), sont empruntés à quelque dialecte faisant passer v à *b*, si du moins leur racine est celle de levâre « lever ».

2°) Mais, à la finale :

1. p*y* donne *b*. Ex. :

*sápio, *sábi* « je sais ».

2. b*y* donne **wy*, puis *y* ; cela devait être aussi le traitement de v*y*. Ex. :

rubeu, **arrúy* « rouge », s. d. par **arrúwy*; on dit aussi *arrúje*, refait sur *arrújo*;

lĕviu, auj. *lêwje* « liège »; on attendait *°lèy* pour **lêwy*; mais peut-être y a-t-il eu jadis ou féminin régulier **lêwjo*, signifiant « légère », sur lequel *lêwje* aurait été refait? Peut-être y a-t-il eu aussi des infl. étrangères.

b) *Sur les gutturales.*

1° Quand elles sont restées médiales.

1. *cy* a donné d'abord s. d. **tsy* ou **sy* (cf. ci-après le traitement de *ty*), aujourd'hui régulièrement réduit à *s*. Ex. :

facia, *fáso* « que je fasse »;
*glacia, *gláso* « glace »;

Si l'on a

Lũsyo « Lucie », lat. Lūcia (fr. pop. Luce);
plásyo « que je plaise », lat. placea,

le premier de ces mots est sans doute mi-savant; et le second, malgré l'apparence, est une forme refaite : placea aurait dû donner **plása*, qui a dû sans doute exister; mais l'ancien infinitif *plazé*, puis *pladé* (auj. « plaisir »), de placēre « plaire », rapprochait ce verbe des verbes de la 2e conjugaison (en *-é*, de *-ēre*) qui avaient gardé, en général, la terminaison *-ya*, auj. *-yo*, etc. [de *-ea(m)*] au subjonctif (Ex. : **sápya*, **bályа*, etc.); **plása* a donc été transformé par analogie avec eux en **plásya*, auj. *plásyo*. On dit aussi *plázyo*, qui a subi en outre l'influence du *z* de *plazé*. Quant à la forme dite régulière qui correspondrait à l'infinitif actuel *pláde* de *pláze* (*plăcere), et qui serait **plázo*, elle est inusitée. Voy. la Morphologie du verbe.

Signalons, en outre, la forme *fiazyó* de l'imparfait de *fiè* « faire » : facie(b)a devait donner **fiasyá*, qui serait devenu aujourd'hui *°fiasyó*; mais on a eu s. d. plutôt **face(b)a*, d'où **fiazyá* ou **fiadyá*, qui serait aujourd'hui *°fiazyó* ou *°fiadyó*; à

son tour **ʃazyá* ou **ʃadyá*, qui a dû exister, a été remplacé par *ʃazyá*, d'où *ʃazyó*, et cela sans doute à la fois sous l'influence analogique des formes du futur (*ʃazê*) et du conditionnel (*ʃazyó*) et grâce à l'affinité des sons *z* (ou *d* spirant) et *ʒ* qui permutent souvent dans diverses langues (arbos et arbor, chaire et chaise, etc.) et notamment dans divers dialectes de langue d'oc. (Voy. l'Appendice II).

2. *gy* a donné *j*, sans doute par *y*, réduction de **yy*. Ex. :

fagea,	*ʃájo* « faîne » ;
*currigia,	*kurréjo* « courroie ».

2°) Mais, à la finale,

1. *cy* donne *s* (peut-être par **tsy* ? Voy. ci-dessus c devant e ou i)[1]. Ex. :

-aciu,	*-ás* (augmentatif) ;
brac(h)iu,	*brás* « bras ».

2. *gy* donne *y*. Ex. :

fageu, *ʃáy* « hêtre » (cf. ital. faggio de fageu ; esp. haya de fagea ; mais béarn. *ʃáw* et montalb. *fáw*, de fagu) ; cf. *gáy* « geai » (qui suppose sans doute, avec l'espagnol gayo, une forme comme *gagiu).

c) *Sur les dentales.*

1°) Quand elles sont restées médiales.

1. *ty* appuyé a donné d'abord **tsy* (?), **sy*, puis *s* : ce n'est que dans quelques suffixes savants que *sy* se trouve aujourd'hui ; — mais *ty* intervocalique a donné *z*, qui passe régulièrement à *d*. Ex. :

[1] Le traitement des groupes -tiu, -ciu, -ce, se trouve en luchonnais conforme aux prévisions de M. Mohl, *Introd. à la chronologie du latin vulgaire*, p. 299. Suivant lui, dans les langues romanes, à la finale :

-tiu doit donner *ts* : luch *préts* (v. plus loin) ;
-ciu doit donner *s* : luch. *brás* ;
-ce doit donner *ts* : luch. *dêts* (v. ci-dessus).

Mais nous laissons à de plus compétents le soin de décider si cela démontre ses théories relativement aux consonnes mouillées latines.

Voy. aussi Suchier, *Le français et le provençal*, pp. 35-39 et 42.

—*drectiare	**dreysár*, puis *dresá* « dresser » ;
linteolu	*linsó* « drap de lit » ; montalb. *lensôl* ;
cantione,	*kansúy* « chanson », montalb. *kansú* ;
mulctione,	*musúy* (et *mwesúy*), « aptitude à être traite » (se dit d'une vache) ;
— -ántia,	**-ánsya*, puis *-ánso* ; *-ánsyo*, savant ;
-éntia,	**-énsya*, puis *-énso* ; *-énsyo*, savant.

On dit encore aujourd'hui, bien qu'assez peu, *abundánsyo* « abondance » ; *sũstánsyo* « substance » ; *sabénsyo* (à côté de *sapyénso* et de *sabyénso*) « sagesse » ; mais ce sont des mots mi-savants. L'influence française tend aujourd'hui à faire dire partout *-ánso* et *-énso*, qui sont d'ailleurs les formes régulières.

— titione,	**tizúy*, puis *tidúy* « tison » ; montalb. *tũzo* et *tũzú* ;
*bullitione,	**burizúy*, puis *buridúy* « ébullition ; fermentation », mi-sav. ;
ratione,	*arrazúy* « raison » ;
satione,	*sazúy* « saison » ;
*minus-pretiare,	*mesprezá* « mépriser », plus anc. *mespredá*.

Le suffixe *-syúy* de -tione est savant. Ex. :

estasyúy « fête locale », litt. « station », de statione.

La terminaison -tia a été parfois traitée régulièrement, donnant alors entre deux voyelles *-zo* ; mais ailleurs (peut-être par suite d'une confusion avec -cia) elle a donné *-so*. Selon M. Suchier, *Le français et le prov.*, le second traitement est savant, quoique très ancien. De là, notamment, les deux suffixes *-ízo* (de-ĭtia) et *-éso* (de-ĭtia traité comme *-ĭcia). On dit donc :

machantízo « méchanceté » ;
salupízo « saleté », qui supposent ĭtia ;
cf. *nôdo* « noix », p. **nôzo* (de *nŏtia p. *nŏcia ?).

Mais on dit, de justĭtia, *jüstéso* « justesse » ;
de capĭtia, *kabéso* « tête » (mot plutôt aranais [*kabésa*], mais qui a de nombreux dérivés en luchonnais) ;
et encore *nubbléso* « noblesse », *bestyéso* « bêtise », qu supposent -ĭtia traité comme *-ĭcia.

* plattea, *plàso* « place », est à part, car on a là tt ; et * ligurītia, *arregalísyo* « réglisse », est un mot mi-savant.

Plus récemment, -ītia savant a même donné *-íso*. Ex. : *jūstíso*, doublet de *jūstéso* ; et, semblablement, -itiu donne *-ísi* dans des mots savants. (Ex. : præcipitiu, *presípisi* « précipice »), tout comme -iciu. (Ex. : sacrificiu, *sakrifísi* « sacrifice ») ; cf. en latin même, spatiu ou spaciu pour « espace » (comme actuellement en luch. *diykyo*, en larb. *dèntya*, pour « jusqu'à », de *de fiiy ke a*, litt. « de fin qu'à » ; *fiiy* vieux mot pour dire « fin »).

2. *dy*, appuyé ou non, s'est réduit dès le latin à *y* (Suchier, *Ouv. cit.*, p. 35), passé depuis à *j*. Ex. :

—* tùrdiu (?)	*túrje* « tourde » : cf. pour le traitement du *y* après r, *espárje*, ci-dessus ;
—* diurnále,	*jurnáw* « journal (mesure de surface) » ;
* cadea,	*kájo* « que je tombe » ;
media,	*myéjo* « demie » ;
viridiáriu,	*berjè* « verger » ;
gaudiósu,	*gawjús* « joyeux » ;
radiáre se,	*arrajá-s* « se chauffer au soleil » ; etc.

Remarquons *awjí* « ouïr », de audire. Le *j* vient sans doute là de formes comme audiamus, qui donnerait **awjám* (« que nous entendions », auj. *awjyám*), d'où il s'est entendu par analogie à toutes les autres. — Pour les terminaisons en *-yám* et *-yát* au subj., voy. la Morphologie du verbe.

Dans *dyó* « jour », de dia, comme dans *dyés* (même sens), de dies le d a persisté devant le *y*, ce dernier étant récent, et ne s'étant formé que par déplacement d'accent. — De même dans le mot irrégulier *eyklūzyo* ou *aykłūzyo* « enclume » (de * incudi(n)a ?) l'hiatus est récent aussi (cf. *yáwte* « un autre », mais *já* « déjà ») ; et le *z* paraît d'ailleurs dénoter un emprunt.

Signalons enfin le traitement spécial du groupe ndy ; il donne *nh*. Ex. :

verecundia,	*bergúnho* « vergogne ».

2°) Mais, à la finale,

1. ty intervocalique donne *ts* (Cf. le traitement de c dans luce, *lüts* « lumière », etc.). Ex. :

pretiu, *prêts* « prix » (montalb. *prêts*).

puteu aurait donc dû donner **púts* (montalb. *púts*), mais il donne *pús* « puits »; peut-être sous l'influence du verbe *puzá* « puiser », de * pŭteare, dont *pús* serait le nom verbal régulier.

palatiu aurait de même dû donner °*paláts*; mais on dit *paláy* « palais », pris sans doute à l'ancien français (car aujourd'hui palais donnerait °*palês* ou °*palê*; cf. *chalê*, de chalet).

2. dy intervocalique réduit à *y* dès le latin, reste *y* (En montalb. il donne *ts* comme ty). Ex. :

gaudiu,	*gôy* « joie » (montalb. *gáwts*);
radiu,	*arráy* « rayon »;
mediu,	*myéy* « mi, demi » (montalb. *mêts*);
podiu,	par **pwéy* (?), *púy* « puy, hauteur » (mont. *pêts*);

3. Enfin ty et dy à la finale, mais appuyés, donnent tous deux *s* (ty peut-être par **ts*). Ex. :

— *Márs* « Mars (mois) », de Martiu;

(mais *effôrs* « effort » est le subst. verbal de *exfortiare se, *effursá-s* « s'efforcer », mi-sav.);

— *ôrs* « orge », de (h)ordeu (montalb. *ôrdí*).

d) *Sur divers groupes, donnant tous ch* (par *ys* s. d., comme x, et comme sc dev. e ou i).

1°) sy intervocalique donne *z* ou *d*. Ex. :

*pre(n)sione,	*prezúŋ* ou mieux *predúŋ* « prison »;
*ma(n)sione,	*mayzúŋ* ou anc. *maydúŋ* « maison ».

Dans *prezúŋ* comme dans *mayzúŋ* le *y* a dû influencer la voyelle précédente : on a dû jadis avoir **preyzúŋ*.

(Le suffixe *-zyúŋ*, de -sione, est savant. Ex. : *dibizyúŋ* « division »).

Mais ssy donne *ch*. Ex. :

*crassia,	**gráysa*, puis *grécho* « graisse » (mont. *gráys*, de * crassiu);

*bassiare,	**baysár* (?), puis *bachá* « baisser » (mont. *abaysá* « abaisser »).

Nous avons signalé ci-dessus (dans les Voyelles, aux Diphtongaisons) la difficulté présentée par l'adjectif *bách* « bas ».

2°) sc*y* donne *ch*, comme sc devant e ou i. Ex. :

*asciŏla,	**achôla*, auj. *echchôlo* « doloire ».

3°) ps*y* donne *ch*, peut-être en passant d'abord par ss*y* (Voy. Mohl, *Ouv. cité*, p. 156 : il y indique la prononciation isse pour ipse comme fort ancienne). Ex. :

*capsia, **káysa*, auj. *kácho* « bière », litt. « caisse » (montalb. *káyso* et esp. caja « caisse »). — Le mot *kácho* « dent aiguë », est-il le même mot ? dérivé luch. *kachâw* « grosse dent » (montalb. *kaysál* et esp. cajal, même sens).

*metipsiu p. *metipsimu (?), *madéch* « même » fém. *madécho*. — Il pourrait suffire peut être d'invoquer l'ancien i (passé depuis à e) précédant ps ou ss ; ou plutôt de recourir à *metipse. — Cf. l'arrensois *íche*, *-a*, et *ichabets* « alors », de ipsa-vice probablement. (Michel Camelat, *Et piu piu dera me laguta*, Glossaire, p. 132).

Dans *se*, *sa*, *ses*, ancien article, de ipse, ipsa, ipsos ou ipsas, conservé dans des noms propres composés, il y a eu s. d. d'abord apocope de i, puis, si l'on avait simplement *isse, réduction toute naturelle de ss à *s*, déjà faite peut-être avant l'apocope[1].

Quant au groupe roman récent *b-s*, puis *p-s*, il est passé à *ts* dans les exemples déjà cités *katsêvo*, *katséto*, etc. Cf. *klūtsis* « éclipse », s. d. de l'espagnol ; et *atsôde* « absoute », mot savant. Ainsi *ps* récent ou savant est passé à *ts* comme x (*ks*) récente ou savante.

4°) st*y* donne *ch*. Ex. :

*pistiáre,	*pichá* ; d'où *pích* « cascade » ;
*Antistianu,	*Antichán* (nom de village).

frusá « froisser », latin *frustiare, est donc emprunté au français, et *krestyán* « chrétien » est un mot savant.

[1] M. Luchaire cite plusieurs noms propres gascons anciens commençant par *Za* de ipsa (Ex. : *Zafita*) et pense que le z devait là se prononcer *ts* : c'est assez douteux.

5°) Est-ce *tt̄y* intervocalique qui a donné *ch* dans *pichôt* « petit », de *pitti-ottu[1]? — Cf. montalb. *pitsú*.

Ce traitement serait en contradiction avec celui de *plattea, *pláso* « place » ; mais cela s'expliquerait peut-être par une différence de date, celui de *pichôt* étant plus récent.

6°) *cty* appuyé de n donne *tch* dans

*punctione,	*puntchúŋ* « poinçon » ;
*puncti ūtu,	*puntchũt* « pointu » (montalb. *puntsũt*) ;

mais cantione donne *kansúŋ*, comme nous l'avons vu.

e) *Sur* l, ll, m, n *et* nn.

1°) l a donné avec *y* la mouillée *lh*[2]. Ex. :

palea,	*pálho* « paille » ;
filia,	*fílho* « fille » ;
*cilia p. ciliu,	*sélho* « sourcil » ;
tiliu,	*télh* « tilleul » ; etc.[3].

Le traitement de l est le même devant un *y* d'origine romane; mais là la fusion ne s'est pas toujours produite, ou plutôt c'est un phénomène en train de s'accomplir. Ex. :

*lirica,	**lyérgo*, auj. plutôt *lhérgo* « colchique » ;
libra,	*lyéwro* ou *lhéwro* « livre (poids) ».

2°) Le groupe ll a été traité, devant *y*, comme l (car nous

[1] La racine pitti-, qui par *pitt-ittu a donné *petit*, fr. « petit », est empruntée s. d. aux formes pittulus, pitulus, pitinnus de la basse latinité. Voy. Bellanger, *Thèse lat. sur Antonin de Plaisance*, p. 53; et la Lexicologie.

[2] Il est peu probable que H dans les inscriptions luchonnaises et gasconnes servît déjà à noter la mouillure de L et de N (Ex. : BELHEIORIGIS, SENHENNIS, LELHVNNO); elle devait ne marquer qu'une aspiration. De même X dans ILIXONI, LEXI ne devait pas se prononcer encore *ch* (ni *ts*); elle a pris cette valeur depuis.

[3] *ôli* « huile », est un mot savant, car ŏleu (= *oliu) aurait s. d. donné **ôlh*, puis °*gwélh*. Nous ne croyons pas qu'il faille faire appel, avec M. Mohl (*Introd. à la chron. du lat. vulg.*, p. 265), à une forme oleu non passée à *oliu. Il suffit que *ôli* puisse être savant. — Montalb. *ôli* également. Même remarque pour le mont. *órdia* orge » (Mohl, p. 295), luch. *órs*, de (h)ordeu.

savons que, final, il passe à *tch*, et, médial, sans *y* après lui, à *z*; sauf quand il se vocalise comme dans *bewtât* de *bellitâte). Ex.:

talleare, *dalhá* « faucher » et *talhá* « tailler »;
malleu, *máth* « rocher ».

Dans les dérivés de ce dernier mot il peut y avoir eu peut-être influence d'une racine basque mal-, signalée par M. Luchaire, car on y trouve, à côté de *malhôk*, etc., avec *lh*, *maléde*, *malédo*, avec une *l* seulement. Cf. cependant *mílo* « mille », larb. *míla*, lat. millia.

Hilhúy, nom actuel du dieu Abellion, d'après J. Sacaze, pourrait donc venir indifféremment des formes avec l ou de celles avec ll données par les inscriptions (ABELIONI, ABELIONO, ABELLIONNI); cependant la forme avec LL contenant aussi NN est sans doute moins bonne. Cf. l'inscription MONS CCAVVSS.

Si l'on dit, de gallīna, *garyó* « geline », et non °*galhó*, c'est qu'ici le *y* est tout récent: on est passé par **garía*.

3°) m a donné, avec *y*, d'abord une *m* mouillée, qui est ensuite passée à *n* mouillée, c.-à-d. à *nh*. Ex.:

vīndémia, **benémya*, **brémya*, auj. *brénho* « vendange »; et *brenhá* « vendanger »;
**créměre* p. *tréměre*, *krénhe* « craindre », s. d. sous l'influence de formes comme **crém-io*, **crém-ia*, *-iámus* (Voy. la Morphologie du verbe), d'où **krénh*, **krénha*, **krenhám*, auj. *krénhi*, *krénho*, *krenhyám*) et peut-être en même temps des verbes en *-ngĕre* (*plánhe*, *aténhe*, etc.).

Dans *semí* « je sème », pour **semyí*, il y a eu simple réduction de diphtongue (hiatus d'aill. récent. Voy. la Morphologie).

4°) n a donné avec *y* la mouillée *nh*. Ex.:

aranea, *aránho* « araignée »;
montanea, *muntánho* « montagne »;
Seniore, *Senhú*; et Senior *Sénhe* « Seigneur »;
**cotoneu*, *kudúnh* « coing »;

ba(l)neu, *bánh* « bain »[1];
Ba(l)nearias, *Banhêres* « Bagnères ».

Le traitement de n est le même devant un *y* d'origine romane, mais là la fusion ne s'est pas toujours produite, peut-être parce qu'il y a des *y* trop récents. Ex. :

nïve, **nyêw*, puis *nhêw* « neige » ;
— mais *nyadê* « nichée », p.-ê. de *nín* « nid ».

5°) Le groupe nn*y* aurait sans doute donné aussi *nh* ; mais il faut rapporter *estánh* « étain » à *stagnu p. stanniu.

Voy. *hilhá*, ci-après.

— Remarquons que *nh*, final ou médial, est passé à lh dans les mots :

extraneu, **estránh*, auj. *estrálh* « étrange » ; le montalb. *estrál* suppose aussi une phase **estrálh*, de * *estránh*.
*hinniare. *ſinhár*, auj. *ſilhá* « hennir » ; d'où *ſilhét*.

Nous avions déjà signalé cette permutation dans la Revue des Sons.

(*A suivre*). B. Sarrieu.

[1] Le montalbanais supprime toute mouillure finale : *kũn*, *pũn*, *kudún*, *estrál*, *sulél*, *fíl*, etc.

NOTERELLE PROVENZALI

VI. — Una versione del cinquecento della sestina di Arnaldo Daniello.

La traduzione della nota sestina di A. Daniello, che qui pubblico, leggesi sopra un foglietto staccato, posto in fine al cod. 1290 della Biblioteca Universitaria di Bologna. Non senza ragione questo foglietto venne aggiunto al codice bolognese, ch' è una copia del ms. M. La lezione, sopra cui fu condotta la traduzione, concorda in tutto con quella presentata dallo stesso codice di Bologna, intorno a cui sono da vedersi le notizie comunicate dal Mussafia, *Del cod. est. di rime provenzali*, Vienna, 1864, in Appendice.

Mi astengo dal presentare ipotesi o supposizioni sull' autore di cotesta traduzione. Ebbi anch' io il sospetto ch' essa fosse opera del Barbieri; ma un esame più attento della scrittura del celebre erudito cinquecentista, che scrisse di suo pugno alcune « vacchette » dell' Archivio comunale di Modena (1561-73), contenenti gli atti della comunità, mi hanno ormai allontanato da tale modo di pensare [1]. Nel sec. XVI la sestina di Arnaldo fu molto nota ed è probabile che da più parti siasi tentato di tradurla nel volgare italiano [2]. Valga la stampa di

[1] Che la versione non sia del Barbieri parmi anche dimostrato dal fatto che il nostro traduttore interpreta l'ultimo verso così: « Suo desiderio è di lei »... Il Barbieri non avrebbe forse tradotto in tal modo il verso provenzale, poichè egli afferma nella *Poesia rim.*, 97 di aver imparato da una glossa latina che con l'epiteto di *Desirat* è designato Bertran de Born. Bene è vero che la versione potrebbe essere anteriore di non poco tempo alla composizione della *Poesia rimata*.

[2] Si cfr. S. Debenedetti, *Benedetto Varchi provenzalista*, estratto dagli Atti. della R. Accad. delle Scienze di Torino, vol, XXXVII, 7, n. 2. — Di questa sestina tocca il Canello a pag. 261 della sua edizione di Arnaldo, Halle, 1884.

questo infelice tentativo alla miglior conoscenza della diffusione del provenzale in Italia nel sec. XVI[1].

I. Il fermo voler, che nel cor m'entra,
No 'l mi può punto spezzar becco nè unghia
Né adulator, quantunque a dir mal s' armi:
Et poi batterlo non ardisco con ramo né con verga,
Se posso far con fraude doue non haurò zio
Godrà gioia dentro uerziero o dentro camera.

II. Quando mi ricorda della camera
Oue so ch' a mio danno niun homo non entra
Anzi mi sono tutti più che fratello o zio,
Non ho membro né unghia che non fre misca
Più che fanciul non fa innanzi la uerga:
Tal paura ho che non ui sia troppo della mia anima.

III. Del corpo ui fosse et non dell' anima
Et me 'l consentisse colei dentro la sua camera
Che più m' impiaga il corpo che colpo di uerga
Perciò che il suo servo là ou'ella è non entra:
Di lei farò cosi come carne et unghia
Et non crederò a riprension d'amico né di zio.

IV. Anche la sorella di mio zio
Non amai più né tanto per questa anima,
Chè tanto uicino come è il dito a la unghia
Vorrei io esser (se le piacesse) dentro la sua camera:
Di me puo' fare amor, ch' entro 'l cor m' entra,
Meglio il suo uoler ch' uom forte di frale uerga.

V. Poi che fiorì la secca uerga
Et di Adam furono nipote et zio
Sì fino amor come quel, che ne 'l cor m'entra,
Non credo che fosse dentro in corpo né in anima:
O ch' io stia fuori in piazza o ne la camera
Mio cor non si parte da lei per lo spatio di una [unghia.

[1] Seguo in ogni particolare il ms. bolognese.

VI. Chè così s'appiglia et s' inunghia
Mio cor in lei come la scorza ne la uerga;
Il che mi è di gioia torre palagio et camera.
Et non amo sì fratel, cugin, nè zio
Che in paradiso doppia gioia n'haurà mia anima
Se pur huomo alcuno per bene amar ui entra.

VII. Arnaldo manda sua canzon d'unghia et di zio
Grato di suo don, che di sua verga l'arma:
Suo desiderio è di lei che in camera entra.

VII.— Quale manoscritto provenzale ebbe tra mano il Tassoni per la prima redazione delle « Considerazioni sul Petrarca » ?

Giova anzitutto notare che mentre le *Considerazioni* di Alessandro Tassoni sul Petrarca si hanno alla stampa nella loro ultima forma, la prima redazione di esse è ancora inedita e giace nell' Archivio del Collegio di S. Carlo in Modena, ove io potei consultarne il codice a mio agio. Tutti sanno che nelle *Considerazioni* del Tassoni si rinvengono qua e là citazioni di componimenti provenzali, sia a schiarimento di qualche passo, sia per ispiegare in qualche modo l'origine di alcun vocabolo. Nella redazione stampata[1] codeste citazioni sono molto frequenti e il Bacci, benemerito illustratore dell' operetta tassoniana, ha concluso ch'esse paiono dipendere dal cod. Vaticano A[2]. La conclusione è certamente troppo arrischiata. Quando il Tassoni dava l'ultima mano alle sue *Considerazioni* per darle alla stampa, egli disponeva senza dubbio di parecchi manoscritti sia originali sia in copia. Lodovico Barbieri,

[1] Si tenga sott' occhio la stampa del 1609. Il Muratori nel 1711 ristampò l'operetta del Tassoni giovandosi di un esemplare estense con postille autografe. — Appena occorrerà ch' io accenni che il Tassoni si giovò anche del Nostradamus, che cita più d'una volta e non esita a chiamare, per primo, bugiardo.

[2] O. Bacci, *Le Considerazioni sopra le Rime del Petrarca*, Firenze, 1887, pag. 33, in nota. Il Bacci aggiungeva però che la dipendenza non gli pareva diretta. — Intorno alle redazioni del Tassoni e a questa del Collegio di S. Carlo, ch' io chiamo prima, si cfr. *op. cit.*, pag. 3.

figlio di Giovanni Maria, gli aveva in parte ceduto i codici o le copie del padre e il Tassoni ne fa espressamente menzione. Piuttosto dobbiamo osservare che l'autore della *Secchia* dovè aver tra mano un solo codice di rime provenzali, quando scriveva nella loro prima forma le *Considerazioni*. Ciò si desume non soltanto dal fatto che nella prima redazione del Collegio di S. Carlo le citazioni provenzali sono rarissime, ma specialmente da ciò, che nella detta redazione alcune delle poesie occitaniche ricordate sono contradistinte da un numero d'ordine, che in realtà non esiste, ma corrisponde soltanto alla disposizione dei componimenti provenzali nel ms. posseduto dal Tassoni. Mi spiego. Se il Tassoni dice, ad es., che il componimento: *Quant vei la flor* è il primo di quelli attribuiti a Bernart de Ventadorn, ragion vuole che si concluda che il nostro poeta non conosceva altro manoscritto, all' infuori di quello che aveva tra mano, poichè dal confronto con altri canzonieri si sarebbe facilmente accorto che un particolare numero d'ordine per le poesie dei trovatori non esiste nelle raccolte delle loro rime, il cui ordinamento varia invece da manoscritto a manoscritto, meno alcune eccezioni. E infatti noi troviano nella stampa delle *Considerazioni* un periodo, la cui presenza non si può spiegare se non ammettendo, come reale, la supposizione sopra esposta. Il Tassoni così si esprime: « S' è anco tralasciato di citare « il numero delle canzoni, perciò che quella ch'era prima in « un libro s'è trovata in un altro seconda o terza ». Queste parole suonano come una specie di ravvedimento e rettificano una menda, che veramente compare nella prima redazione inedita delle *Considerazioni*. Nella quale abbiamo notato diciasette citazioni provenzali soltanto, tra cui occorre scegliere le seguenti:

c. 63v] « *L' acqua del core — Ch' ambo gli occhi m' immolla*, « disse Bernardo di Ventadorn nella settima stanza della « sua *prima* canzone in provenzale ».

c. 89r.] A proposito dei versi del Petrarca: *Se voi poteste*, « ecc.. dice il Tassoni: « Ha simiglianza con quello che « disse Sordello nella quinta stanza della sua *prima* can-

« zone in Provenzale che suona in nostra lingua : *Che già*
« *per male che mi sappia né dire né fare – Non me 'n par-*
« *tirò tanto le son benvogliente.* »

c. 95. « Sordello nella seconda stanza della sua *prima*
« canzon provenzale disse in nostra lingua : *Tanto penso*
« *in lei et tanto l'amo coralmente, — Che notte et giorno*
« *temo mi falli il pensiero.* »

Ora dobbiamo chiederci : a quale manoscritto provenzale attinse i suoi riscontri il Tassoni ? In codesto manoscritto la poesia di Bernart de Ventadorn, che contiene nella sua settima stanza i versi :

L'acqua del core
Ch' ambo gli occhi m'immolla,

— e cioè la poesia che incomincia : *Quant vei la flor e l'erba vert* — doveva avere il primo posto tra i componimenti di quel trovatore. Oltre a ciò, la poesia di Sordello, che contiene nella seconda stanza i versi :

Tanto penso in lei et tanto l'amo coralmente,
Che notte et giorno temo mi il pensiero,

e nella quinta stanza i versi seguenti :

Che già per male che mi sappia né dire nè fare
Non me'n partirò tanto le son benvogliente,

— e cioè la poesia che incomincia : *Aitan ses plus viu hom* — doveva avere pure il primo posto tra i componimenti dello stesso Sordello.

Nessuno dei manoscritti provenzali, che noi conosciamo, risponde, se ho ben veduto, a questi due requisiti. Taluno concorda in parte ; tale altro presenta un diverso numero d'ordine per ciascuna delle due poesie riferite qui sopra ; sicchè potremo aggiungere alla serie dei codici provenzali perduti, fatta conoscere in questa stessa *Revue d. lang. rom.* dallo Chabaneau, un altro manoscritto : quello di cui si servì il Tassoni per la prima redazione delle sue *Considerazioni*.

Giulio Bertoni.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, XX, 3-4. — *A. Vidal* : Les vieilles rues d'Albi (suite), p. 147.

Romanische forschungen, XVI, 1. — *M. Gross* : Geffrei Gaimar. Die komposition seiner reimchronik und sein verhältniss zu den quellen, p. 1 ; — *O. Nobiling* : Vierzeilen aus dem brasilianischen staate St. Paulo, p. 137 ; — *F. Krauss* : Die volkskunde in den jahren 1897-1902. Berichte über neuerscheinungen, p. 151.

Studj romanzi, I. — *G. Bertoni* : Le postille del Bembo sul Cod. Provenzale k, p. 10 ; — *S. Pieri* : Appunti etimologici, p. 33 ; — *A. Parducci* : La leggenda della nascita e della gioventù di Costantino Magno in una nuova redazione, p. 57 ; — *P. Toldo* : Sulla fortuna dell' Ariosto in Francia, p. 108 ; — *V. Crescini* : Ancora della voce *Garda*, p. 129.

Zeitschrift für romanische philologie, XXVII, 6. — *L. Bessard* : Les larmes dans l'épopée (fin), p. 641 ; — *L.-J. Jaroszek* : Ein beitrag zur geschichte der jotazierten konsonanten in Frankreich (suite), p. 675 ; — *C. Michaëlis de Vasconcellos* : Randglossen zum altportugiesischen liederbuch (suite), p. 708 ; — *S. Puşcariu* : Rumänische etymologien, p. 738 ; — *G. Vidossich* : Suffissi triestini, p. 749.

Romania, XXXII, 3 et 4. — *H. Suchier* : Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange, p. 353 ; — *E. Langlois* : Notes sur le « Jeu de la Feuillée » d'Adam le bossu, p. 364 ; — *J.-A. Herbert* : A new ms. of Adgar's Mary-legends, p. 394 ; — *F. Lot* : « La Mesnie Hellequin » et le comte Ernequin de Boulogne, p. 422 ; — *G. P.* : « Or est venus qui aunera », p. 442 ; — *A. Thomas* : Sur un vers du « Pelerinage de Charlemagne », p. 442 ; — *E.-S. Sheldon* : « Dehé, dehait », p. 444 ; — *A. Delboulle* : « Beltrer, — loure, loerre, — sabrenas, sabrenaud », p. 445 ; — *A. Thomas* : fr. « geline », p. 447 ; — *P. M.* : « Avoir son olivier courant, — chanjon », — charme en vers français, p. 450 ; — *G. Paris* : Le cycle de la « Gageure », p. 481 ; — *P. Toldo* : Pel « fableau » di Constant du Hamel, p. 552 ; — *P. Toynbee* : Dante's use of the word « Trattato » in the « Convivio » and « Vita nuova », p. 565 ; — *F. Lot* : Conjectures

sur « Girart de Roussillon ». I. Boson d'Escarpion. II. Odilon. III. Les Desertois, p. 572 ; — *Id.* : Orson de Beauvais, p. 577 ; — *P. Meyer* : Wauchier de Denain, p. 583 ; — *G. Raynaud* : « Le dit du hardi cheval », p. 586 ; — *E. Langlois* : Traités mis à l'index au XIIIe siècle, p. 588 ; — *Id.* : Integrum > « entre » p. 591 ; — *G.-T. Clark* : Les explosives sourdes entre voyelles en italien, p. 593.

Revista lusitana, VII, 4. — *J.-J. Nunes* : Dialectos algarvios, p. 244 ; — *M.-M. de Barros* : O Guinêense, p. 268 ; — *J. Leite de Vasconcellos* : Silva Mirandesa, p. 282 ; — *J. Moreira* : Notas philologicas, p. 302.

Zeitschrift für franzōsische sprache und litteratur, XXVI, 5 et 7. — *K. Glaser* : Die mass- und gewichtsbezeichnungen des franzōsischen (zweiter teil), p. 171 ; — *K. Morgenroth* : Zum bedeutungswandel im franzōsischen, p. 221 ; — *L.-E. Kastner* : History of the Terza Rima in France, p. 241 ; — *A. Schulze* : Zu Cligés 626 ff., p. 254 ; — *M.-J. Minckwitz* : Gedenkblätter für Gaston Paris, p. 261.

Giornale storico della letteratura italiana, XLIII, fasc. 1. — *C. de Lollis* : Intorno a Pietro d'Alvernia, p. 28 ; — *G. Bertoni* : Nuovi tarocchi versificati, p. 55.

Revue de Gascogne, nouv. sér., IV, 2. — *A. Clergeac* : Les hôpitaux de Gimont, p. 49.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Paul Mariéton. — Jasmin (1798-1864), *Paris, E. Flammarion*, in-12 [88 p.].

Cet ouvrage est une tentative de vulgarisation française, parisienne même, des œuvres du grand poète agenais, complétée par une traduction de *Marthe la Folle* et d'assez nombreux extraits. Les fêtes du Centenaire de Jasmin, célébrées le 7 août 1898, avec le concours des Cadets de Gascogne et de leur président, M. G. Leygues, ont été la raison même de sa publication.

« Nous ramenons pour la première fois, dit M. P. Mariéton, à l'orthographe félibréenne les textes de Jasmin, du moins le plus possible, respectant les scories de son parler,... communes à tous les patoisants d'alors. L'épuration, due à l'école d'Avignon, en a débarrassé désormais la langue d'oc (p. 8) ».

Il faut protester contre de semblables assertions. Leur moindre défaut est de considérer l'orthographe avignonnaise comme définitive et définitivement à l'abri de toute retouche. La langue et la graphie de Jasmin ont été certainement contaminées par le français, mais il n'est pas encore prouvé qu'elles l'aient été autant que celles des productions de l'école chère à M. P. M.

En règle générale, d'ailleurs, tout poète mort, tout poète entré comme celui d'Agen dans l'immortalité la moins contestée, a droit au respect intégral du fond et de la forme de ses œuvres. Si désirable qu'elle soit, l'unité graphique des dialectes de la langue d'oc ne peut être qu'un fait d'avenir. Elle ne saurait s'obtenir par la voie d'une artificielle rétroactivité.

M. Boyer (d'Agen), à qui l'on doit une édition des œuvres complètes de Jasmin en quatre volumes, « gâtée, dit M. P. M., par une orthographe illogique (p. 5) », aurait quelque raison de faire remarquer à son contradicteur que la prononciation de l'Avignonnais comme celle de l'Agénais traite de façon identique l'*r* intérieur de certains temps des verbes. Si Jasmin écrit *diyo* (dirait), *mouriyo* (mourrait), *fayo* (ferait), la première édition des *Margarideto* de Roumanille traduit fidèlement la prononciation d'Avignon et de Saint-Rémy en écrivant *diyé*, *mouriyé*, *fayé*, plus tard transformés en *dirié*, *mouririé*, *farié*. Or, M. P. M., qui admet cette dernière graphie pour toutes les publications avignonnaises, est sans raison valable lorsqu'il maintient la forme agénaise. En bonne règle et pour être conséquent avec sa théorie, il aurait dû orthographier *diriò*, *mouririò*, *fariò*, etc.[1]

La suppression de l'*y* dans *fray*, *may*, *beyre*, *daycha*, etc. ; celle du groupe *ill* dans *mitraillo*, *batailloun*, *abilla*, etc., fourniraient encore à M. B. la matière d'observations justifiées. M. M. a substitué un *i* à l'*y* de l'ancienne graphie, maintenu par Jasmin dans toutes ses œuvres, et un *h* à son *ill*, mais cela ne l'a pas empêché de contredire sa règle en usant (pp. 27 et 43) du groupe *lh* et en imprimant *felhuts*, *aurelho*, *felhage*, *felhos*, *cabelho*, *ensourcilhairo*. Or, lorsqu'on constate, avec le développement littéraire du groupe béarnais, les modifications récentes introduites par le groupe de Monségur dans la graphie du Sud-Ouest de la France, on peut se demander si nos petits-fils ne réviseront pas sur les deux points qui précèdent les décisions trop hâtivement prises par Roumanille et l'école d'Avignon.

[1] La chute de l'*r* de l'infinitif est un fait de prononciation générale d'Avignon à Agen. Le dialecte de Montpellier écrit *dirié*, *mouririé*, *cantarié*, mais il prononce *diyé*, *mouriyé*, *cantayé*.

C'est la forme Montpelliéraine *aurié* (aurait) que M. P. M. laisse passer par erreur dans la citation, p. 27, d'un morceau de *Françounetto*. Le texte de Jasmin donne *auyo*.

Telles sont les remarques générales que suggère l'idée de M. P. M. Si l'on s'attachait a relever les erreurs d'ordre plus infime, pour ne pas dire distractionnel, *suzent* et *couzion* avec un *z*, *masquo* avec un *qu*, *affadits* avec deux *f* (p. 9), *attenge* (p. 20) avec deux *t*, seraient considérés comme des coquilles de l'ordre le moins contestable par tous les protes des imprimeries du Comtat.

Les modifications dont on n'aperçoit pas la raison sont plus nombreuses, s'il est possible, que celles pratiquées au nom du principe général de la graphie avignonnaise.

Les lignes suivantes n'ont pas la prétention de les avoir relevées une à une. Elles ne sont qu'un faible spécimen des inexactitudes — dialectales ou autres — qu'une initiative imprudente entraîne toujours avec elle :

P. 8, au lieu de *sens estre*, lisez *sans esta* ;

P. 9, au lieu de *tiialho*, lisez *touaillo* ; *trembli*, l. *trambli* ; *dina*, l. *dinna* ; *quun*, l. *quin* ; *tourno*, l. *torno* ; *Santo-Crous*, l. *Sento-Crouts* ;

P. 20, au lieu de *qu'est*, lisez *qu'es* ; *cansoun* (singulier), l. *cansous* (pluriel) ; *gratilous*, l. *gratillous* ; *s'ecarto*, l. *s'escarto* ;

P. 21, au lieu de *lai*, lisez *ley* (lait) ; *buès*, l. *bouès* ;

P. 27, au lieu de *perlo*, lisez *paillo* ; *sus*, l. *sur* ; *duberto*, l. *ouberto* ; *menimo*, l. *menino* (grand-mère) ;

P. 40, au lieu de *ben*, lisez *bien*, qui a été, d'ailleurs, maintenu sept lignes plus bas ; *diacha-li*, l. *daycha-li* ; *tuas*, l. *tias* ; *pauvret*, l. *pauret* ; *noun*, l. *nou* ; *lour complet*, l. *lur couplet* (leur chanson, leur couplet) ; *sens*, l. *sans* ;

P. 41, au lieu de *et la nosto*, lisez : *es la nostro* ; *empluyas*, l. *emplouyas* ; *sens faissou* (singulier), l. *sans fayssous* (pluriel) ; *per la bisito*, l. *pel la bizito* ; *en liò*, l. *au lot* ;

P. 43, au lieu de *sus*, lisez : *sul* ; *gigants*, l. *geants* ; *brabets*, l. *brabet* ; *maugrat*, l. *malgré* ;

P. 44, au lieu de *desempiei*, lisez *desunpey*.

Parmi de rares références bibliographiques, M. P. M. signale, p. 23, n. 1, une version en vers français de l'*Aveugle de Castelculier*, publiée à Montpellier en 1883. On doit aussi à M. Alexandre Westphal, qui en est l'auteur, des imitations du *Voyage à Marmande* et des *Deux Jumeaux*, éditées à Montpellier, l'une au commencement, l'autre à la fin de l'année 1884, et qui ne méritent pas l'oubli qui en est fait. *Marthe la Folle* les suivit à peu de distance, mais ne fut point imprimée, en dépit du succès qu'elle obtint à la seconde félibrée de Villa-Louise.

A ces quatre imitations, M. W. en a joint deux nouvelles, celles de

Françounette et de la *Semaine d'un fils*. Il les a éditées toutes sous le titre de *Poèmes rustiques, tirés des Papillotos de P. Jasmin et librement interprétées en vers français*, Cahors, A. Coueslant, 1898, in-16, 160.

Ce petit volume a d'avance une place d'honneur parmi les œuvres que la poésie française a fait naître à Montpellier et en Languedoc.

Le personnalisme de Jasmin n'est pas douteux; M. P. M. n'a fait sur ce point que constater un état d'esprit fatalement créé par les ovations sans précédent du poète et du diseur, mais il importe de le dire, ce personnalisme si peu contestable n'allait point jusqu'à rendre le poète insociable ou dédaigneux à l'égard de ses confrères en gai savoir. Celui qui affirmait à Peyrottes que, tout en aimant la gloire, les succès d'autrui n'avaient jamais troublé son sommeil, n'a point, que je sache, cru « embaumer pour jamais dans un suaire étincelant la gloire du parler des ancêtres ». A quoi rimeraient en pareil cas les vers de passion hautaine et fière de l'épitre à M. Dumon :

Lou pu gran pèssomen que truque l'hôme, aci,
Acò quan nostro may, bieillo, feblo, desfèyto,
S'arremôzo touto, et s'allièyto
Coundannado pel medeci.
A soun triste cabès que jamay l'on nou quitto,
L'èl sur soun èl et la ma dins sa ma,
Poudèn bé, per un jour, rabiscoula sa bito,
Mais, hélas, anèy biou per s'escanti douma.
N'és pas atal, Moussu, d'aquelo ensourcillayro,
D'aquelo lengo muzicayro,
Nostro segoundo may; de sabens francimans
La coundannon à mort dezunpèy très-cens ans ;
Tapla biou saquela; tapla sous mots brounzinon ;
Chez elo, las sazous passon, sonon, tindinon ;
Et cent-milo-milès enquèro y passaran,
Sounaran et tindinaran !

Il semble que M. P. M. a tout intérêt à retirer sur ce point sa trop poétique affirmation.

Le titre de première félibrée, indûment donné (p. 65) au petit Congrès d'Arles (25 août 1852)[1], la comparaison de Roumanille à saint François d'Assise (p. 69), la qualification de poème accolée (p. 79) au *Carga Magalonensis*, de Moquin-Tandon, doivent également disparaître de la seconde édition de M. P. M.

[1]. M. P. M. rectifie lui-même son erreur en écrivant les lignes suivantes à la page 3 de son intéressante notice biographique sur *Mistral*, extraite

Il nous paraît difficile que Roumanille qui, dans sa sphère Comtadine, fut aussi personnel que Jasmin, n'ait pas eu à souffrir de la lettre spirituelle, mais trop prolixement vaniteuse où il raconte la conversation qu'il eut avec l'auteur de *Maître l'innoucento*, au cours de la soirée que ce dernier et Mlle Roaldès donnèrent dans la salle de la Bourse d'Avignon (janvier 1848). Tout au moins pourrait-on trouver cavalière et déplacée une partie des propos de Roumanille. Jasmin ne s'étant point rappelé que son interlocuteur lui avait dédié une de ses *Margarideto*, lui aurait dit : — « Je croyais que le nom de Roumanille était celui d'un poète mort ». L'irascible Avignonnais répondit de la manière suivante à la distraction de son confrère d'Agen : — « Je ne suis pas mort encore, je suis même beaucoup plus jeune que vous et, qui sait, Dieu peut vouloir que j'écrive votre épitaphe ».

Évidemment, s'il n'y pas là de quoi fouetter un chat d'Avignon ou d'Agen, il n'y a pas non plus de quoi grossir les exemples du *Manuel de la bonne compagnie*, littéraire ou non.

La vérité vraie, en ce qui touche les rapports de Jasmin et du groupe qui suivit, de 1846 à 1852, la direction de Roumanille, pourrait bien être celle-ci :

L'auteur de *Maître*, de bonne heure saturé d'honneurs et d'ovations littéraires, depuis longtemps fêté à Bordeaux, Toulouse, Pau, Carcassonne, Béziers, Montpellier, Nîmes et Marseille, comme l'incarnation même de la langue du Midi, ne dut voir dans les premiers essais de Roumanille qu'un mouvement complémentaire du sien, organisé par quelques jeunes gens, de bonne volonté sans doute, mais d'avenir encore indéterminé, à l'extrémité du domaine que sa propre parole fécondait et transportait depuis vingt ans. Rien d'étonnant dès lors à la méprise qui eut le don de susceptibiliser si vivement Roumanille et à l'absence du poète agénais au Congrès d'Arles. On sait, d'ailleurs, que le recueil des *Prouvençalo*, publié quelques mois auparavant par l'auteur des *Oubreto*, compte deux pièces du coiffeur d'Agen à côté des premiers essais d'Aubanel, de Mistral et d'Anselme Mathieu [1].

de la *Grande Encyclopédie*, t. XXIII (Paris, Lucien Duc, 1898), grand in-8°, 8 pages :

« Un nouveau Congrès, dû à l'initiative de J.-B. Gaut, eut lieu à Aix (1853), suivi d'un nouveau recueil collectif *lou Roumavagi dèi troubaire*. Ainsi s'appelaient encore les renovateurs provençaux ; Mistral leur donna le nom mystérieux de félibres, dans l'assemblée restée légendaire de Font-Ségugue (21 mai 1854) ».

[1] Ces deux pièces : *Al Curé-poèto* et *Sen Bincèn de Pol*, se lisent pp. 87 et 285 des *Prouvençalo, poésies diverses, recueillies par J. Roumanille*,

Les pages de M. P. M. sont terminées par l'éloge que Mistral lut en 1870 devant la statue de Jasmin. Et cet éloge est deux fois traité de « sirvente », alors que le mot bien connu de l'ancienne langue exigerait l'emploi de « sirventés » ou « sirventois ».

Per la nacioun e pèr li fraire
Que reston à l'oustau et que menon l'araire,
Et parlon voulountous la lengo dóu terraire,
Es un triountle aqueste jour ;
Vaqui perqué, iéu, de Prouvènço,
Vène di Prouvençau paga la redevènço
Au grand troubaire dóu Miejour !

E tout d'abord, à la Gascougno
Que, fasènt soun devé sèns crento ni vergougno,
Mantèn sa viéio lengo e pèr elo temougno,
Salut emé li bras dubert !
Maugrat lou flot que vèn la batre,
Dóu bres de Jaussemin au païs d'Enri-quatre
Vosto noublesso noun se perd !

Après avoir lu les vers du grand poète de Maillane, on regrettera que M. P. M. ne les ait pas fait suivre des strophes, plus harmoniques d'allure et d'inspiration, composées par Gabriel Azaïs à propos de la même solennité.

La rareté croissante des *Vesprados de Clairac*, où ces strophes se lisent, m'assure que le lecteur languedocien ne jugera point leur reproduction inopportune :

Lou tems es un grand degalhaire,
So qu'un siecle a bastit, un autre ou ven desfaire ;
Quand, priouns, n'a sul roc pausat lous foundamens,
L'ome eternalo crei soun obro :

auteur de li Margarideto, li Club, la Ferigoulo, li Capelan, etc., précédées d'une introduction par M. Saint-René-Taillandier, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier, et suivies d'un glossaire. Avignon, Séguin aîné, 1852, in-12. XLVIII-438 pages.

Dans ce titre le personnalisme de Roumanille peut se déduire de l'énumération de ses œuvres littéraires et politiques et de son propre portrait placé en regard du titre lui-même.

De ces deux pièces, la seconde seule a pris place dans l'édition populaire des *Papillôtos*, publiées en 1860 chez Firmin Didot frères.

publiés depuis deux siècles. — Beaucoup de lecteurs seront heureux de constater, par la belle étude qui est faite dans ces *Propos littéraires* du livre de Henri de Michel, sur l'*Idée de l'État*, que la curiosité de M. Faguet se tourne de plus en plus vers les questions politiques et sociales. — Le volume est précédé, en guise de préface, d'une amusante consultation. — « Vous me demandez, écrit M. Faguet à un de ses amis, quelle est l'influence du critique. — Il n'en a aucune et j'en suis enchanté. — Pourtant on lit les critiques. — On les lit, réplique M. Faguet, quand ils sont intéressants. On les lit, comme on lit un roman, un poème, un livre de philosophie. Mais on ne les lit pas pour les consulter sur ce qu'il faut aller voir, ni sur ce qu'il faut lire. Écoutez un peu autour de vous. Jamais vous n'entendrez dire : « Il faut aller voir cela. Un tel, de tel journal, dit que c'est bon. » Telle est la thèse de M. Faguet. Je lui accorde que je n'ai jamais entendu dire : il faut lire cela parce que M. Faguet dit que c'est bon. On ne dit pas ces choses-là, parce qu'on affiche l'indépendance et surtout parce qu'on ne veut pas avoir l'air d'être en retard, d'avoir été obligé d'attendre l'avis du critique pour connaître l'existence et l'intérêt d'un livre. Mais beaucoup de choses qu'on n'entend jamais dire se font tout de même. M. Faguet aurait des scrupules de conscience terribles, nous dit-il, s'il croyait qu'il pût avoir une influence sur le succès d'un ouvrage. Je regrette d'avoir à donner des scrupules de conscience à M. Faguet : mais il y a plusieurs livres dans ma modeste bibliothèque qui n'y sont entrés que parce que M. Faguet en avait fait cas.

Joseph VIANEY.

Joseph Nève, directeur honoraire des Beaux-Arts. — *Antoine de la Salle, sa vie et ses ouvrages d'après des documents inédits*, Paris, Champion, et Bruxelles, Falk fils, 1903, in-12°, 4 fr.

En 1881, M. Joseph Nève avait publié, mais sans la mettre dans le commerce, une œuvre inédite d'Antoine de la Salle, *le Réconfort de Madame du Fresne*, conservée en manuscrit dans la Bibliothèque royale de Belgique. Les travaux consacrés depuis à Antoine de la Salle ont encouragé M. Nève à donner au public une nouvelle édition du *Réconfort*, mais en la faisant précéder d'une étude sur l'auteur.

Cette notice, de près de cent pages, n'est pas seulement le résumé des écrits antérieurs ; elle résulte aussi de recherches personnelles, faites dans les ouvrages les plus divers et dans plusieurs dépôts d'archives ; elle précise sur plusieurs points la biographie, assez mal connue encore, de l'écrivain. Après des renseignements sur Bernard de la Salle, M. Nève aborde la vie d'Antoine, son fils ; il nous le

montre en Italie, à la suite des ducs d'Anjou, et à Arles, où il exerça les fonctions de viguier; il étudie les précepteurats confiés à La Salle par René d'Anjou et Louis de Luxembourg; il passe rapidement en revue ses ouvrages authentiques: *la Salade*, *la Salle*, *le Petit Jehan de Saintré*, *le Réconfort*, *la Journée d'Onneur et de Prouesse*, le traité des *Anciens tournois et faictz d'armes*. Enfin, examinant les présomptions et les prétendues preuves d'après lesquelles on a fait d'Antoine de la Salle l'auteur des *Quinze joyes de mariage* et des *Cent nouvelles nouvelles*, M. Nève montre qu'aucune de ces deux œuvres ne saurait vraiment lui appartenir.

De la p. 100 à la p. 289, le volume contient, outre diverses pièces justificatives et un index, l'édition du *Réconfort*, une *Lettre inédite d'Antoine de la Salle à un nouveau religieux* et des extraits de *la Salade* et de *la Salle*, soigneusement revus sur les manuscrits. Le plus étendu de ces extraits est consacré au *Paradis de la Reine Sibylle*, cette curieuse variante de la légende du Tannhaüser.

Le livre de M. Nève a donc son mérite et son utilité. Mais il n'est pas de ceux qui interdisent pendant un assez long temps l'accès d'un sujet aux érudits. Il y a peu de mois, un anonyme, et qui paraît tenir beaucoup à rester anonyme, s'est fort ingénieusement appliqué, en s'appuyant sur la fameuse énigme des *Quinze joyes*, à prouver que l'auteur de cette satire était Pierre II, abbé de Samer (près de Boulogne) en 1378 [1]. Plus récemment, M. Labande, conservateur du Musée Calvet d'Avignon, a communiqué à l'Académie de Vaucluse le résultat de recherches très étendues et très fructueuses. Le testament (vainement cherché par M. Nève) qu'Antoine de la Salle avait fait avant de s'embarquer pour l'Italie, les pièces relatives à son mariage, des documents sur ses possessions de Provence, et beaucoup d'autres textes aussi importants constituent les riches matériaux d'une étude que M. Labande se propose de publier sous peu dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

Eugène Rigal.

Emile Faguet, *de l'Académie française*. — *Dix-septième siècle, études littéraires*. Nouvelle édition revue et augmentée. — Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1903, in-16, 3 fr. 50.

Quand nous avons rendu compte des *Propos de théâtre* de M. Faguet, nous avons remarqué que ce volume contenait une étude sur *Polyeucte* et une étude sur *Athalie*, qui faisaient déjà partie du volume bien connu sur le *Dix-septième siècle*. Nous ignorions alors qu'une édition

[1] *Une énigme d'histoire littéraire. L'auteur des XV joyes de mariage*. Paris, 1903, plaquette 8°.

remaniée de ce dernier ouvrage allait paraître, d'où étaient exclues les études sur *Polyeucte* et sur *Athalie* (ainsi que l'étude, moins importante, sur le *Misanthrope*). Ces articles rentraient mal dans un cadre destiné à contenir uniquement des portraits de grands écrivains, et leur suppression est heureuse, en somme. M. Faguet a aussi supprimé — parce qu'il l'avait utilisé ailleurs — le portrait de Mme de Maintenon. Mais il a ajouté deux importants chapitres sur Descartes et Malebranche, et il a renforcé les chapitres sur Corneille, Molière et Racine par des paragraphes nouveaux, qui s'insèrent fort bien là où M. Faguet les a placés, mais qui, juxtaposés, formeraient aussi une très intéressante *Dramaturgie du XVIIe siècle classique*. C'est ainsi que trois pages et demie sur *la poétique de Corneille* ont fait place à trente-cinq pages sur *la poétique de Corneille* et *le parti cornélien ;* la *poétique de Molière* obtient vingt-cinq pages au lieu de quatre et demie ; de douze pages et demie sur *la poétique de Racine* et *Racine écrivain* on passe à trente-cinq pages sur *l'éducation littéraire, la poétique* et *la poésie de Racine*.

On pourrait chicaner sur quelques détails. Il n'est pas exact de dire, p. 142, que les théoriciens de 1625 à 1650 « veulent l'unité de temps et l'unité de lieu comme corollaires et surtout comme garanties de l'unité d'action » ; c'est ce qu'ils devraient faire, mais ce n'est pas ce qu'ils font. — Il y a une inadvertance dans cette phrase de la p. 309 : « C'est chez Molière que furent représentés *les Frères ennemis*, au moment du plus grand succès de Molière (*École des Femmes, Tartuffe* joué à la cour) et *Alexandre* et *Andromaque*, au temps de *Don Juan* et du *Misanthrope* et de *Tartuffe* joué à la ville » ; *Andromaque* a été jouée par la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, après la brouille de Racine et de Molière. — Il y a une vue ingénieuse, mais que la chronologie rend difficilement acceptable dans ce passage des pp. 310-311 : « De 1652 (*Pertharite*) à 1659 (rentrée de Corneille avec *Œdipe*), il y avait eu une sécession de Corneille pendant laquelle Boursault et Quinault avaient paru au premier rang avec un théâtre galant et doucereux ; Racine arrive en réaction et cherche des sujets *d'abord* contre Quinault, *puis* contre Corneille revenu et non sans succès. C'est par là que Racine a paru cornélien d'abord par opposition à Quinault (*Thébaïde, Alexandre*), puis parut et fut enfin anticornélien avec *Andromaque* et toutes ses autres pièces » : *la Thébaïde* et *Alexandre* étant de 1664 et 1665, postérieures de cinq et de six ans à la rentrée de Corneille, on ne voit pas bien pourquoi Racine aurait attendu 1667 pour réagir contre son grand prédécesseur[1].

Eugène Rigal.

[1] Quelques fautes d'impression. Il faut lire, p. 42 : « A la liberté, qui

Jules Lemaître, *de l'Académie française*. — *Opinions à répandre*, 1901 ; — *Théories et impressions*, 1903. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 2 vol. in-18, à 3 fr. 50.

Le premier des volumes que nous annonçons contient quelques morceaux d'un intérêt purement littéraire, notamment trois contes symboliques, où l'on trouve le charme que M. J. Lemaître sait donner à ces sortes de récits. Mais la plupart des articles (*la colonisation, la patrie et l'armée, l'enseignement, la lutte contre l'alcoolisme*, etc.) se rattachent à la campagne politique et sociale de « la Patrie française » ; je les ai lus ou relus avec intérêt, mais je n'ai point à en parler, la revue où j'écris n'étant faite ni pour *répandre*, ni pour combattre les *opinions* de M. J. Lemaître.

Je ne dirai rien, pour le même motif, d'une partie du volume qui a suivi : *Théories et impressions*. Mais, si les *théories* exposées sont des théories politiques et si quelques-unes des *impressions* sont des impressions politiques aussi, l'histoire s'est fait ici une place : l'*étude* documentaire sur *une petite ville sous le Directoire* et l'*histoire* fictive (et d'ailleurs exquise) *d'une « merveilleuse »* sont instructives, malgré leurs tendances. Surtout, une bonne partie du volume n'a aucune visée politique et ne rappelle plus que l'auteur des *Impressions de théâtre ;* du reste, elle porte pour titre particulier : *A travers l'histoire du théâtre*. A propos de publications, de représentations, de conférences diverses, M. Lemaître parle de Rutebeuf, des *Contents* d'Odet de Turnèbe, du *Cid*, du *Romancero*, de Thomas Corneille, de Gresset, de l'opéra-comique et du théâtre de la foire, de Népomucène Lemercier, de Sébastien Mercier, etc. Tous ces articles sont agréables, et çà et là quelque vue ingénieuse fixe l'attention. N'oublions pas *Touristes d'autrefois*, où, après avoir examiné les voyages de Chapelle et Bachaumont, de La Fontaine, de Regnard et d'autres écrivains du XVIIe siècle, M. Lemaître montre combien le sentiment de la nature s'est tranformé en France avec J.-J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre et leurs successeurs[1].

Eugène Rigal.

est absolue en soi, il offre » ; — p. 81 : « le meilleur que le parfait (et non : l'imparfait) ait pu faire » ; — p. 103 : « une petite contradiction, *peu* apparente peut-être » ; — p. 114, dans le texte de Malebranche : « Je ne sais si les Français ont tout à fait droit (et non : tort) de se moquer des Éthiopiens et des sauvages » ; — p. 141 : « Rayssiguier (et non : Raisséguyer) » ; — p. 173 : « détesté (et non : testé) ».

[1] P. 127, vers 4, lire : « *mit* au centre de tout » ; p. 196, l. 4 : « vous êtes ».

Antonio Boselli. — Una cronaca semidialettale del secolo XVII, con introduzione e glossario. Un vol. in-12, 50 pp. Parma, Zerbini, 1903.

Quoique faite à l'occasion d'un mariage (Nozze Pietro Borri-Clelia Andina), cette publication est soignée et sérieuse. Elle comprend (pp. 1-15) une étude sur la chronique et son auteur, des remarques sur la langue, ou plutôt (p. 15) « ce jargon particulier caractérisé par un effort constant pour s'éloigner du dialecte et se rapprocher de la langue noble », le texte de la chronique (pp. 15-43), et un glossaire assez complet (pp. 45-50), où sont notées et traduites les formes parmesanes locales et les formes italiennes. Signalée par notre collaborateur M. Restori dans un appendice bibliographique à son mémoire *La battaglia del 29 guigno 1734 ed i primi documenti del dialetto urbano di Parma*, cette chronique était restée jusqu'à présent inédite. Elle méritait d'être publiée, comme toute source narrative encore inconnue. C'est l'œuvre de J. Pietiro (Pietro) Bellino (1584-1656), de Villa del Carzeto di Soragna, qui occupa certaines fonctions municipales dans son pays natal, et qui ne semble pas en être jamais sorti. Sa chronique se compose d'une série de 65 chronogrammes espacés inégalement de 1606 à 1650, et consacrés aussi bien aux récoltes de fèves et aux vendanges qu'aux répressions de complots, aux nouvelles militaires, et aux changements de princes et de papes. L'histoire générale n'a point de fait nouveau à y prendre. Quelques données précises intéressent l'histoire économique et la météorologie. L'intérêt du texte est surtout de montrer quelles nouvelles de Parme, de l'Italie et du vaste monde, parvenaient dans une petite bourgade, et quels sentiments étonnés ou indignés ces nouvelles inspiraient à un brave homme. — L'importance philologique du texte paraît plus grande: Boselli a soigneusement relevé tout ce qu'il fournit à la connaissance de ce dialecte ou parler rudimentaire, qui n'y est du reste représenté que sous une forme imparfaite. Nous renvoyons les spécialistes aux notes de l'éditeur. — Bien que l'édition soit très soignée, je voudrais un éclaircissement supplémentaire. Les chronogrammes sont imprimés ici sous des numéros d'ordre progressifs, mais dans un étrange désordre chronologique: par ex., de 1 à 5, 1606, 1612, 1636, 1645, 1612; 9-10-11, 1637, 1626, 1642; de 20 à 26, 1647, 1621, 1622, 1644, 1601, 1624, etc. Ce numérotage et ce désordre sont-ils dûs à l'auteur, à un copiste ancien, ou à l'éditeur moderne? Et n'y aurait-il pas eu avantage à les corriger?

Léon-G. Pélissier.

H. Affre. — Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue. Un vol. grand in-8°, VII-469 pp. [publié par la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron]. Rodez, imprimerie Carrère, 1903.

Ce gros livre, à deux colonnes, de texte compact, représente assurément beaucoup de travail et d'érudition. L'auteur nous avertit dans son introduction qu'il y a consacré les trois quarts de sa longue existence; que, pendant les années 1862-1879, il a fouillé tant pour l'établissement de l'inventaire officiel et des inventaires municipaux que pour ses recherches personnelles, les archives départementales de l'Aveyron, communales (de Rodez (bourg et cité), Millau, Espalion, Saint-Affrique), hospitalières, et les minutiers des notaires. On voit dans son livre qu'il y a fait bonne récolte de documents et d'informations de tout genre. C'est un labeur très méritoire.

Ce labeur restera inutile, ou peu s'en faut, tant moralement que matériellement. On ne pourra ni le citer, ni s'en servir, car il est dépourvu à la fois de références et d'index. Sans suspecter les recherches et les lectures paléographiques de l'auteur, on aimerait à savoir dans lequel de ces nombreux dépôts aveyronnais il faut rechercher et collationner chacune des innombrables pièces qu'il signale ou qu'il cite par fragments, par exemple la transaction du 22 mai 1402 entre le curé de Saint-Amans de Rodez et les prêtres de cette église (*Absoutes*, p. 1), le rapport de Monvallat en l'an VI sur la fabrication des bas (*Bas*, p. 37), un acte de fauchage de l'an 1598 passé dans l'étude d'Antoine Coderc (*Fauchage*, p. 184), etc., etc Il y a environ cent quarante études de notaires dans le département (dont une douzaine seulement ont versé leurs archives au fonds départemental) : dans laquelle faut-il chercher le minutier de Coderc ? Des références complètes et précises eussent été nécessaires ici.

Des index ne l'étaient pas moins. L'auteur a en effet semé les notes et les documents à pleines mains, mais de la façon la plus désordonnée et sous des rubriques d'une diversité déconcertante, tour à tour et pêle-mêle empruntées à la géographie, aux institutions, au vocabulaire abstrait, aux coutumes, aux mots locaux, aux noms propres, etc. Ainsi sous la lettre F nous avons de suite: (pp. 184-187), *famine, fauchage, fauconnerie, fauve, fenêtre, féodalité, fer, fête du Saint-Voile*. Les rubriques sont mal choisies, et ce n'est pas toujours le mot important qui est en vedette : il faut, par ex., chercher fête du *Saint-Voile* à fête, maison *épiscopale* et maison *de Refuge* [1], à

[1] C'est-à-dire la maison commune ou publique, *lou bon houstal*. Il faut rapprocher de cette narquoise appellation le discret et ironique

maison, office des *quatre chandelles* à office. Notez qu'aux mots soulignés on ne trouve aucun renvoi aux mots choisis comme rubriques. Les rubriques sont des mots indifféremment français, rouergats ou latins, les articles placés sous des mots des deux dernières catégories étant presque exclusivement des explications philologiques. Il y a confusion aussi entre les articles historiques, petits mémoires sur telle ou telle question et les articles purement philologiques expliquant l'étymologie et le sens de mots et d'usages locaux (tels *massip, mazuc, miquelle, neules, offertous*); une table des matières aurait permis de classer sous des catégories logiques, — droit, cuisine, habitation, coutumes religieuses, etc., — les articles de même matière actuellement dispersés au hasard. En l'état présent, le lecteur qui voudra étudier la cuisine en Rouergue saura-t-il seulement sous quels mots il doit chercher, — *mortayrol, neules, hypocras, froges*, — alors que manque le mot *cuisine* lui-même? Il n'y trouvera ni *habitation* ni *mobilier*, mais il devra rapprocher *horloge, paille, chélit, archibanc, éclairage*, etc., pour réunir quelques notions sur ces matières. Je pourrais multiplier ces exemples.

M. Affre aurait mieux mérité des travailleurs s'il ne s'était pas borné à grouper au petit bonheur ses renseignements sur des fiches, à intituler ses fiches au hasard, et s'il n'avait pas cru qu'il suffisait d'un jeu de fiches ainsi composé pour faire un dictionnaire. Son dictionnaire ne rendra des services pratiques qu'après une refonte complète, ou tout au moins après l'adjonction d'une table et d'index des noms et des matières. Et encore, je le répète, on ne pourra s'en servir qu'avec précaution, vu le manque de références.

Léon-G. Pélissier.

Lefèvre (E.) Bibliographie mistralienne. Frédéric Mistral. Bibliographie sommaire de ses œuvres, avec l'indication de nombreuses études, biographies et critiques littéraires. Notes et documents sur le félibrige et la langue d'Oc. Marseille 1903. [Édition de l'Ideio Prouvençalo, 24 rue Paul; in-8, 154 pp.].

M. Lefèvre a placé sa bibliographie sous la protection d'une citation du bibliographe historien Langlois, et il a eu l'ambition louable d'appliquer à la bibliographie de l'œuvre déjà si considérable de Mistral la rigoureuse méthode que décrit cette citation. Il me permettra

euphémisme « *La bonne hôtesse* », mis à la mode par quelques contemporains pour désigner les mondaines dont les salons ont pour enseigne, comme disait Daudet, « Ici l'on aime ».

de lui dire, comme M. Jeanroy dans les *Annales du Midi* (XVI, p. 149-151) qu'il n'y a pas parfaitement réussi, et de reprendre à mon compte la plupart des critiques que lui adresse ce savant sur : l'ampleur démesurée et quasi impossible à remplir du cadre, la confusion entre ce qui est propre à Mistral, commun à lui et au félibrige en général, l'introduction de la *langue d'Oc* ancienne autant que moderne dans ses dépouillements, la difficulté que l'obligation de recourir sans cesse des chapitres principaux à l'appendice apportera à l'emploi de son livre, — typographiquement peu clair et mal présenté. J'ajouterai : le manque de divisions logiques dans cet effroyable fatras de productions relatives à Mistral, et l'absence de tout signe de sélection entre les études utiles, les médiocres et les inutiles. Un bibliographe, — même sans prétendre faire une bibliographie critique, — devrait tenir à ne pas signaler de la même manière, sur Mistral, par exemple, la célèbre et profonde étude de Gaston Paris, l'*Histoire du Félibrige* de Jourdanne, et certaine publication sur le Museon Arlaten, exploitation audacieuse et réussie de la naïveté masculine par une jolie femme. Ne faudrait-il pas avertir que ceci est un chef-d'œuvre, ceci un très utile manuel, et ceci encore un tas de papier ? Mais, ces critiques faites, il faut reconnaître bien haut le grand labeur et le mérite des recherches de M. Lefèvre. Il a eu la patience de fouiller les revues et les journaux provençaux les plus éphémères, et il a relevé, presque sans lacunes, toutes les productions, vers ou prose, de Mistral. Si le Félibrige, pour fêter son cinquantenaire, le 21 mai 1904, décidait de publier une édition collective des pièces détachées de son *subre capoulié*, M. Lefèvre mériterait mieux que personne de la diriger. En tout cas il aura l'honneur de l'avoir, presque à lui seul, rendue possible en en retrouvant tous les matériaux.

Quelques additions ou notes de détail pour terminer. Le chapitre VII (*Documents mistraliens*) et son § 6, *Popularité*, les plus difficiles à rédiger, sont aussi les moins satisfaisants. Mais où fallait-il se borner ? M. Lefèvre, qui a sûrement visité le Museon Arlaten, paraît y avoir négligé plusieurs affiches et réclames évidemment inspirées de *Mireio*, qui n'a jamais été plus à plaindre. Puisque il citait l'estampe destinée aux *chato* qui prennent la coiffe, il devait citer aussi l'autre estampe de Lelée, *La promenade des Lices*, qui n'est ni plus ni moins mistralienne que la première. A la foire aux santons de Marseille, M. L. verra un *cassaïré* fringant et moderne, accompagné d'un chien : le santounié, adroit félibrégeant a donné au maître et à son ami les traits de Mistral et de Panperdut, sans doute, à moins que ce soit Panpanet. Au Musée Réattu, en Arles, M. L. verra aussi et pourra même acheter des Mireio « en mante » et sans mante, fort lestement modelées par Mlle Pauline Véran. Comme trait vraiment curieux de la popula-

rité de Mistral et du caractère mystique qu'elle tend à prendre, notons l'usage qui s'introduit dans beaucoup d'anciennes et *enracinées* familles provençales, que les *novis*, pendant leur voyage de noces, aillent faire un pèlerinage à Maillane et demander au maître une sorte de bénédiction « provençale ». — Par contre, si fantastique que cela paraisse, il y a dans Arles même des gens qui ignorent Mistral. Pour orner son chapitre *Popularité* d'un amusant contraste, je citerai à M. L. une savoureuse anecdote dont j'ai été témoin en Arles, au bureau de poste, sur la place de la Loge, à deux pas du Museon Arlaten, le 19 septembre 1903. Mistral s'y présente au guichet et montre au rond de cuir tapi derrière le grillage son feutre gris et son visage si reconnaissable. Il n'est pas reconnu. Il décline son nom : « *Comment ça s'écrit?* » interroge le postard[1]. La voilà bien, n'est-ce pas, la popularité de « Mistral, roi dans Arle et pape dans Maillane » ?

Léon-G. PÉLISSIER.

Urbain Mengin. — *L'Italie des Romantiques*, un vol. in 8°, XXIV-394 pp. Plon, Paris 1902.

« Je n'ai guère fait que grouper, pour chacun des poètes dont il est ici question, les passages de ses œuvres et de sa correspondance qui se rapportent à l'Italie »... « C'est encore en suivant les textes que j'ai résumé les aventures de voyage et les fantaisies poétiques. » (*Préface* p. I.)

Il ne faut pas demander à l'auteur, après cet aveu naïf, plus qu'il n'a voulu faire : des résumés de voyages d'écrivains en Italie et des descriptions anecdotiques. Il a fait six résumés de ce genre, trois pour des auteurs français (Chateaubriand, Mme de Stael, Lamartine, Musset) ; trois pour des auteurs anglais (Byron, Shelley, Keats). Sitôt que son manuscrit fut, comme l'animal du fabuliste, « d'une grosseur raisonnable » il y mit un point final et l'alla porter à la Sorbonne. La vieille dame, en veine d'indulgence, et reconnaissante à l'auteur de ne prétendre d'elle qu'un minimum d'attention, lui offrit en échange le bonnet doctoral. C'est l'essentiel. Il reste du livre ce titre.

Il est fâcheux que l'auteur ait mis une préface à ces six tableaux,

[1] Que « Monsu Frédéri » se console ! Pareille mésaventure arriva à l'un de mes amis qui demandait un jour l'adresse d'un musicien illustre, dans sa rue, dans sa maison, à son concierge : « M. Massenet est-il chez lui ? — Massenet ? *Nous n'avons pas* ça *dans la maison.* » Et il fallait entendre ce fonctionnaire ! Le visiteur ne se trompait pourtant que d'une porte.

et qu'il ait essayé, en vingt quatre petites pages, d'y exposer son plan, d'y justifier ses choix, et d'y développer de multiples considérations. On comprend mal les motifs parfois étranges de l'admission des sept romantiques ci-dessus nommés et de l'exclusion des autres. Ainsi justifie-t-il l'élimination de G. Sand : « Si belles que soient certaines pages des *Lettres d'un voyageur*, il m'a paru qu'elles n'ajoutaient guère à celles des poètes venus avant Georges Sand. J'avais déjà dans ces études tant de descriptions de Venise qu'une nouvelle aurait pu paraître fastidieuse. » Où est cependant l'intérêt d'une description? et toute vision de Venise par une Sand ou par un Musset, un Taine ou un Gautier, Barrès ou d'Annunzio ne mérite-t-elle pas d'être retenue et étudiée. Pouvait-on exclure Stendhal, en dépit de «son style sec», alors qu'il a écrit *L'abbesse de Castro, Vittoria Accoramboni*, et toutes les chroniques qu'il a tirées des manuscrits de Naples et de Rome et dont les copies sont aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale? George Sand ne devait-elle pas être retenue aussi pour son *Teverino Teverini*, dont les premières pages expriment avec tant d'intensité la joie romantique de l'arrivée en Italie. « Le bon Dumas », avec l'histoire de l'abbé Faria et le carnaval romain de Monte Cristo, Victor Hugo, avec le début de Ratbert qui semble copié sur quelque vieille fresque, devaient-ils être repoussés avec tant de dédain ? Et comment, puisque la Corse est italienne de mœurs et de langue, oublier Mérimée et Colomba ? — Dans cette préface, l'auteur a voulu faire tenir aussi (de quelle façon sommaire on le devine) une revue générale de ce que les Français ont pensé de l'Italie depuis le XVe siècle jusqu'au XIXe (pp. XXI-XXIII), des considérations sur l'état de la poésie en Italie à l'époque romantique (pp. VIII-XVIII), sur Alfieri et Léopardi *(ibid.)* sur les limites du goût romantique en matière d'art (p. XX) et sur la transformation de l'Italie moderne (pp XVII-XIX). Naturellement il ne manque pas de gémir sur la décadence de Venise, ce qui devient vraiment trop un lieu commun : « Ce qui est la tristesse des tristesses, on arrive en chemin de fer *dans* la ville jadis si bien isolée *dans* ses lagunes. » Remarquons que les quartiers qu'on voit d'abord en arrivant de terre ferme à Venise en gondole sont loin d'être pittoresques, *et n'ont jamais* été les plus pittoresques. Le contraste est bien plus émouvant, plus prenant, d'être brusquement jeté du wagon de la *Rete adriatica* sur le quai des Scalzi, de se trouver tout d'un coup en plein Canalazzo, au lieu d'émousser sa sensation dans sa lente et lourde traversée de la lagune. Du reste il n'est interdit à personne de quitter le train à Padoue, de s'y embarquer sur la Brenta et de descendre le fleuve paisible jusqu'à Fusina, comme les anciens voyageurs, en évoquant les cortèges patriciens, les étapes du voyage d'Henri III comme l'a fait Nolhac, et l'ultra-

romantique gondole du *Songe d'une après-midi d'automne*. Et enfin pourquoi, si l'on veut retrouver Venise isolée et purement marine, ne point y arriver par Chioggia, en gondole : il est impossible alors de se douter de l'existence du chemin de fer.

M. Mengin paraît connaître assurément fort peu les antécédents de son sujet. Il ignore nos voyageurs, archéologues, curieux de mœurs politiques, du XVIe au XVIIe siècle. Ne serait-il pas intéressant de suivre de Villehardoin, ou, si l'on veut, de Commynes à Musset, ce que les Français ont vu, compris et goûté de Venise ? De ce polisson de Bouchard au grave Seignelay, de Thomassin Mazaugues à Caylus et à Barthélemy, combien d'artistes, descripteurs, dessinateurs, ont contribué à former le goût des touristes pour l'antique et la ruine. Il ne cite point Piranese, ce premier interprète romantique de l'antiquité, qui fait la transition entre le paysage historique à *fabbriche* de Poussin et la vision de l'agro romano de Chateaubriand. N'est-ce point Hubert Robert, Granet, Forbin, Fabre, qui ont rendu populaire la figuration romantique des couvents, des religieux, des ermites, que la poésie et le théâtre leur ont si fréquemment empruntés ; et ne faudrait-il pas chercher dans Léopold Robert le créateur des types de l'Italien et de l'Italienne, tels que les verront Lamartine ou Dumas, et qui durent jusqu'à M. Hébert ? Il semble qu'on ne pourrait faire une étude d'ensemble sur l'Italie des romantiques sans comparer sans cesse la peinture aux lettres.

Mais ce n'est pas ce qu'a voulu l'auteur. Pour trouver le plan de l'ouvrage que sa préface peut faire croire qu'il a peut-être entrevu, mais qu'il a délibérément écarté, il faut se référer à l'article de M. Lanson, *Revue d'histoire littéraire de la France*, (t. IX, pp. 496-500). M. Mengin pour sa part s'est borné à en trouver le titre : « L'Italie des Romantiques », et ce titre restera.

Léon G. PÉLISSIER.

J. Bessou. — Countes de la tata Mannou ; — Bagateletos, *Rodez, Carrière.*

L'auteur du poème *Dal brès a la toumbo*, dont le succès a été si grand parmi les populations rurales de l'Aveyron et auprès de tous ceux qui s'intéressent au développement des lettres languedociennes, a publié récemment deux nouveaux volumes, un de contes populaires, *Countes de la tata Mannou*, et un de poésies diverses et de fables, *Bagateletos*. Tous deux sont écrits dans le dialecte de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue, où réside M. l'abbé Bessou, curé de Saint-André-de-Najac. On retrouve dans ces deux ouvrages les mérites qui ont assuré le succès du poème du même auteur : une peinture animée des mœurs du paysan aveyronnais,

l'amour sincère et profond du milieu où vit le poète et le conteur, une observation fine et parfois doucement ironique, l'élévation des sentiments auxquels prête un attrait special la naïve bonhomie dont leur expression est revêtue, enfin une connaissance approfondie du dialecte employé et une mise en œuvre ingénieuse de son abondant et pittoresque vocabulaire. Tous les ouvrages de M. J. B. ont un profond accent de terroir, dont l'impressisn ne s'efface jamais. La Fontaine a cru, dans sa fable du *Renard et des raisins*, devoir nous prévenir que son renard est gascon, sinon normand ; on n'a pas besoin d'être édifié par l'auteur pour reconnaître tout de suite que le chien Floran, le coq Kirol et le hérisson Croumirou, aussi bien que *la Tourlho et lou Tourlhou* et *Moussu Penpelet* et tous les autres acteurs de ces contes sont des enfants de l'Aveyron. Les moindres détails des contes de la *tata Mannou* sont empreints de la même couleur locale. L'auteur y fait revivre, dans la topographie la plus précise, les mœurs et les idées du public pour lequel il les a écrits et donne ainsi à ses récits une saveur toute particulière.

M. l'abbé J. B. a cru devoir employer une orthographe qui lui est propre. Il a cherché, ne s'adressant pas exclusivement à un public lettré, à trouver dans une orthographe phonétique un procédé d'écriture plus facilement compréhensible pour ses lecteurs. Mais il n'est pas toujours aisé de rendre les sons par l'écriture ; sans vouloir entrer dans l'examen du ou des systèmes de M. J. B. (car il en a eu plusieurs), nous lui ferons observer qu'il est difficile de proscrire à la fois l'emploi du *z* et du *ç* et de parvenir avec la seule lettre *s* à rendre le son de l'*s* dur et de l'*s* doux. Ainsi dans la préface des *Bagateletos* (p. 23), nous trouvons, presque à la même ligne, les mots *plaso* (pour *plaço*) et *fraso* dans lesquels la même lettre *s* prend deux sons différents. Remplacer le *ç* par l'*s* double, écrire *plasso* par exemple ne remédierait pas à l'inconvénient signalé ; car *plasso* ne se prononce pas comme *plaço*.

Pourquoi aussi, sans doute sous le prétexte que dans la 3e personne de l'imparfait du subjonctif des verbes en *a*, dont la désinence est *esse*, la dernière syllabe est atone, pourquoi aller jusqu'à supprimer cette syllabe en écrivant *petassès* pour *petassesse* (Countes, p. 82)? C'est le sens même du mot qui est altéré par cette orthographe.

M. J. B. ne se dissimule pas du reste toutes les difficultés que soulève l'invention d'un bon système orthographique. Il a déjà modifié son orthographe au cours de ses divers écrits, et il est à croire qu'il aura lieu de la modifier encore dans les ouvrages que nous attendons de lui.

A. G.

G. Dottin et J. Langouët. — Glossaire du parler de Pléchâtel, *Paris, Welter*, 1901 [CLX, 220 p.], 9 fr.

Quand M. Dottin publia son *Glossaire des parlers du Bas-Maine* (voyez RLR, XLII, p. 472) il embrassait un domaine assez étendu et avait à utiliser de nombreux documents recueillis par d'autres, qu'il ne pouvait accepter qu'après un minutieux contrôle. Ici il ne s'agit que d'un seul village et tout a été rassemblé par l'auteur lui-même sous la dictée de J. Langouët, un de ses élèves, qui connaissait pratiquement le patois de Pléchâtel et avait commencé à en réunir les matériaux depuis plusieurs années. Il en résulte que ce glossaire présente une unité plus étroite que le précédent et sans doute une exactitude encore plus rigoureuse. La transcription est aussi précise que possible et le vocabulaire assez complet. On sait qu'il serait chimérique de prétendre dresser sans aucune omission le dictionnaire d'un parler encore vivant ; mais les auteurs on fait des efforts louables pour se rapprocher du but ; ils ont même joint aux mots de la langue courante une grande quantité de noms propres, noms de famille, prénoms, sobriquets de personnes ou d'animaux, lieux dits, etc. Ils ont muni l'ouvrage de deux cartes, l'une de la commune de Pléchâtel, l'autre de la Haute-Bretagne montrant la place qu'occupe géografiquement ledit Pléchâtel au milieu de son dialecte.

J. Langouët a fait suivre le glossaire de notes intéressantes sur les usages, traditions et croyances populaires de son village, et de quelques fragments de la littérature orale.

Une longue introduction est consacrée à l'étude générale des parlers de la Haute-Bretagne et à la grammaire du parler de Pléchâtel. La première partie est l'œuvre de M. Dottin seul, la seconde est due à la collaboration des deux auteurs.

On voit qu'ils ont entouré leur lexique de tout ce qui peut le compléter et le rendre aisément utilisable. Il est à souaiter qu'il paraisse beaucoup d'ouvrages du même genre et aussi bien faits. Qu'on ne se figure pas que l'*Atlas linguistique de la France* de MM. Gilliéron et Edmont doive dispenser à l'avenir des études sur un patois particulier ; nous espérons au contraire qu'il les suscitera en grand nombre. L'Atlas ne donne et ne peut donner que les indications générales et les grandes lignes ; c'est aux monografies à compléter et à préciser.

Il n'i a guère que l'introduction qui nous paraisse prêter à quelque critique. Les faits i ont été soigneusement classés, mais leurs groupes restent isolés ; on ne voit pas le lien qui les réunit ; on ne saisit pas comment les divers fénomènes s'expliquent et sont déterminés

les uns par les autres. C'est un travail de filologue, non de linguiste. Tout cela ne vit pas, bien qu'il s'agisse d'une langue vivante. L'auteur l'a disloqué et coupé en petits morceaux comme on pourrait faire d'un cadavre, mettant d'un côté les muscles, d'un autre les vaisseaux, d'un troisième les os ou encore autre chose ; mais la coordination qui fait du tout un ensemble n'apparaît nulle part. Ce défaut de coésion et de continuité est surtout sensible dans l'étude sur les patois de la Haute-Bretagne, parce que les faits i sont plus nombreux et plus divers. Il est vrai que M. Dottin n'a prétendu nous donner ici qu'un résumé de la question et qu'il nous annonce pour plus tard une istoire complète des parlers de cette région. Nous espérons que cette istoire ne se fera pas longtemps attendre, et que là nous verrons le cadavre se ranimer, ses membres épars se rejoindre et la vie circuler dans tout cet organisme.

Maurice Grammont.

L. Guillemaut. — Dictionnaire patois de la Bresse Louhannaise, avec l'origine et l'étymologie des mots, *Louhans*, *Romand*, 1902 [XII, 334 p.].

M. Guillemaut, médecin et sénateur de son département après en avoir été député, occupe ses nombreux loisirs à publier tout ce qui lui paraît intéressant au sujet de sa région : istoire, superstitions, cultures, etc. La langue ne devait évidemment pas être négligée et l'auteur a mis tous ses soins à la faire connaître avec sa saveur locale. Malheureusement pour un pareil travail la bonne volonté ne suffit pas ; certaines connaissances sont nécessaires, qui font totalement défaut au docteur-parlementaire.

La partie étimologique, à laquelle il paraît attacher une grande importance (p. III et IV), est dénuée de toute valeur. Donnons-en deux exemples : 1° il tire *applier* « mettre les bœufs sous le joug » (qui remonte à *applicare*) de *adligare* ; 2° à propos de *utau* « principale chambre de la ferme, cuisine » (qui représente tout simplement *hospitale*), il nous dit que l'étimologie en est difficile ; il nous parle de lat. *urere* « brûler », de lat. *ostium* « porte », de vha. *hutta*, de la loi de Grimu (*sic !*), de gr. *keimoi* (*sic !*), sans pouvoir faire un choix parmi toutes ces erreurs. Avec ces deux cas, pris au petit boneur, le lecteur sera suffisamment édifié. Mais en somme l'étimologie est une question très secondaire ; si M. Guillemaut n'i entend rien, d'autres seront plus compétents, et s'il nous a donné, comme il nous l'annonce, le patois de Louhans, nous avons lieu d'être satisfaits.

Mais on est bien obligé de reconnaître dès les premières pages qu'il ne sait pas son patois, ni ce que c'est qu'un patois, quels sont

ses rapports avec le français et comment on peut le faire connaître. Il cite le mot *castrer* « châtrer » et il dit : « Du latin *castrare*. Pourquoi ce mot a-t-il fait en français *châtrer*, et non *castrer* qui est patois ? » Cela se passe de commentaire. Il nous enseigne dans sa préface, d'après un autre, qu'il i a quatre parlers différents à distinguer dans la Bresse louhannaise ; mais rien de cette classification n'apparaît dans le dictionnaire. Tout i est pêle-mêle, et ce qu'on i trouve surtout, ce n'est pas du patois, mais du français vulgaire, argotique, grossier, des locutions de casernes ou de bouges, qui ont leur intérêt sans doute et qui sont répandues aujourdui à peu près dans toute la France, à Louhans comme partout, mais qui ne sont pas originaires de Louhans, et sont du reste connues. M. Guillemaut n'a d'ailleurs pas plus le sentiment de ces locutions-là, même des plus simples et des plus courantes, que de celles qui sont franchement dialectales. C'est ainsi qu'il explique *cré* dans *cré mâtin* « par aphérèse du latin *acris*, âcre, âpre ».

Quand au vrai patois de Louhans, ce livre en fournit assez peu pour qu'il soit difficile de s'en faire une idée juste et précise. On voit bien que c'est du bourguignon, et qui ressemble au jurassien comme un frère, mais nous défions qui que ce soit de tirer de ce dictionnaire ce qui caractérise le patois louhannais. Le tout est du reste toujours plus ou moins francisé et écrit avec une ortografe tellement peu sistématique, tellement fantaisiste, qu'il faut des trésors d'ingéniosité pour s'i reconnaître ; le mot *jacasse*, par exemple, qui désigne une « femme bavarde », est écrit *geacace* !

La conclusion, c'est que le dictionnaire du patois de Louhans est encore à faire.

Maurice GRAMMONT.

A. Constantin et **J. Désormaux.**— Dictionnaire savoyard publié sous les auspices de la Société Florimontane, *Paris* et *Annecy*, 1902 [LXII, 446 p.]

A. Constantin avait formé le projet de doter sa province d'un dictionnaire aussi complet et aussi exact que possible des divers patois qu'on i parle encore. Pendant dix ans il avait amassé des matériaux, allant lui-même les recueillir de village en village ou se les faisant adresser par de devoués correspondants ; mais la mort est venue interrompre ses travaux avant qu'il i eût mis la dernière main. Ses manuscrits et ses notes furent confiés à M. J. Désormaux, qui se chargea de les classer, de les vérifier, de les compléter et d'en tirer le meilleur parti possible. La part du travail qui revient au

second auteur dans l'œuvre commune n'est donc pas moindre que celle que l'on doit attribuer au premier.

Le dictionnaire contient deux catégories de mots, ceux du français local, qui sont répandus dans toute la région et que l'on ortografie à la française, — puis les mots patois proprement dits, qui sont présentés avec une ortografe spéciale et l'indication de leur lieu d'origine. Une carte, accompagnant l'ouvrage, permet de reconnaître dans les deux départements la position géografique de chacun des villages signalés. L'ortografe adoptée ne présente peut-être pas toutes les qualités désirables ; M. Désormaux a voulu la faire telle qu'elle pût satisfaire à la fois les romanistes et le grand public, ce qui est évidemment poursuivre une chimère, et il a été obligé par là de se constituer un sistème plus compliqué que la plupart de ceux qui sont généralement usités.

Le plus souvent M. Désormaux n'indique pas l'étimologie des mots qu'il relate ; il en propose pourtant quelques-unes, mais de valeur très inégale. Il les a empruntées à des sources diverses, qu'il n'a pas choisies avec assez de critique. L'étimologie n'est plus aujourd'hui un jeu d'amateurs et demande des connaissances spéciales et précises. C'est pourquoi les explications qu'il a cru devoir tirer des notes de A. Constantin ou des publications de M. Regnaud sont à rejeter purement et simplement.

Ces réserves faites, nous n'avons guère que des éloges à adresser à cet important ouvrage. C'est un des dictionnaires dialectaux les plus riches qui existent jusqu'à présent. Les mots qu'il donne sont très nombreux et presque tous sont présentés sous plusieurs formes rapportées chacune à leur lieu d'origine. Le seul regret que l'on puisse éprouver à ce point de vue, c'est que les diverses formes d'un même mot ne soient point toutes réunies en un même article, ou qu'elles ne renvoient pas toutes les unes aux autres. L'auteur a pourtant fait de louables efforts pour faciliter les recherches. Ainsi à propos d'un mot il nous indique souvent ses principaux sinonimes ; si le mot désigne un objet complexe, il est rare qu'il ne nous en nomme pas les principales parties ; fréquemment aussi, au lieu de signaler simplement le mot isolé, il nous le donne dans des frases courantes, dans des formules locales, relatives à certains usages qu'il nous explique. Divers mots lui ont même servi de prétexte à des articles enciclopédiques : au mot *jeux*, il nomme et décrit les principaux jeux du pays ; au mot *cris*, il signale avec leur dénomination locale les cris des divers animaux ; au mot *femme* (*fĕnă*), il relate quantité de dictons et de proverbes ; au mot *emprô*, il réunit nombre de formulettes enfantines.

On a dit que les patois de la Savoie n'offrent pas d'intérêt. Franchement nous ne voyons pas sur quels arguments peut bien reposer cet aforisme, mais il est certain que le présent dictionnaire lui donne le plus formel démenti. Le vocabulaire de cette région est au moins aussi riche que celui de la plupart des autres, et sa fonétique est des plus variées. Un domaine où le *c* latin appuyé donne suivant les lieux *tch*, *ch*, *t*, *ty*, *ts*, *st*, *s*, *p*, *f*, *χ*, ne peut point passer pour avoir une fonétique banale.

Ce dictionnaire n'est pas complet, cela va de soi ; il partage ce défaut avec tous les glossaires de langues vivantes. M. Désormaux s'en est parfaitement rendu compte, aussi nous annonce-t-il des publications complémentaires. Elles doivent comprendre non seulement un supplément au dictionnaire, mais des textes, une grammaire et une fonétique. Cette dernière partie, étant donné la manière dont l'étimologie est traitée dans le dictionnaire, n'est pas sans nous inspirer quelques inquiétudes, mais nous espérons que l'apparition du livre les dissipera.

Maurice GRAMMONT.

H. Grein. — Studien über den Reim bei Théodore de Banville. Ein beitrag zur geschichte der französischen verstechnik, *Kiel*, 1903 [75 p.].

Ce sujet n'a qu'un intérêt très restreint, et en effet l'auteur n'aboutit à aucune conclusion générale. En deors des diverses questions de détail qui devaient forcément se présenter au cours du travail, tout se réduit en somme à peu près à ceci : Banville, qui a fait un Traité de poésie française, s'est-il conformé dans ses œuvres à ses propres préceptes ? L'apôtre de la rime riche ne rime-t-il que richement, et comment sont constituées ses rimes ?

M. Grein répond à ces questions par des statistiques, et l'on ne voit pas quel autre procédé il aurait pu employer. Il distingue les simples assonances, les rimes suffisantes, les rimes riches, les rimes doublement riches, triplement riches, etc. C'est parfait si ces différentes catégories ont été au préalable rigoureusement définies ; sinon, la statistique croule. M. Grein a mal défini. Ainsi il place dans les simples assonances la rime *soleil* : *pareil* et dans les rimes suffisantes *fleur* : *cœur* ; ces deux rimes ont exactement la même valeur étant constituées l'une et l'autre par *voyelle* + *consonne*, dans le second cas *ėr*, dans le premier *ėy*. Il place dans les assonances *foi* : *roi* et dans les rimes riches *pli* : *pâli* ; ces deux rimes sont équivalentes et constituées toutes deux par *consonne* + *voyelle*, dans le premier cas *ıoa* et dans le second *li*. D'ailleurs aucune de ces rimes n'est riche ; comme

nous l'avons montré il i a déjà longtemps (*R L R*, *XLII*, p. 162), on ne peut s'appeler riche lorsqu'on ne possède que l'indispensable ; or si vous ôtez son *l* à la rime *li*, il ne reste pas une rime, mais une assonance. M. Grein met dans les rimes riches *fleurs* : *couleurs*, et dans les rimes suffisantes *soir*: *noir* ; les conditions sont les mêmes, *consonne* + *voyelle* + *consonne*, *lêr* et *war*. Il en est ainsi d'un bout à l'autre. En résulte-t-il que ses statistiques soient entièrement à refaire ? non ; mais elles demandent à être fortement corrigées ; diverses catégories doivent changer de classe, ce qui modifiera les totaux et le pourcentage. On verra que la moyenne des rimes riches de Banville n'est pas particulièrement élevée ; ce qui a pu donner l'impression du contraire, ce sont les rimes ultra-riches des odes funambulesques.

Après cette statistique, M. Grein étudie la constitution fonétique des rimes de Banville. Ici encore il part de principes flottants ou faux. Ce qui fait qu'un *a* ne rime pas avec un autre *a*, un *e* avec un autre *e*, n'est pas que l'un soit long et l'autre bref, mais que l'un soit ouvert et l'autre fermé ; *mai* ne rime pas avec *parfumé*, *dirai-je* ne rime pas avec *neige*, mais *gais* et *fatigués* constituent une rime irréprochable.

Faute d'avoir des principes nets, notre auteur perd dix pages (25-35) à discuter des futilités, dont les questions ont été embarrassées par l'empirisme asardeux des gens incompétents et qui auraient pu être réglées d'un mot. Il peut être curieux, au point de vue de la mentalité d'un poète, de savoir qu'il a cru employer une rime riche là où il n'a mis qu'une assonance ; mais au point de vue scientifique, la seule chose qui importe est ce qu'il a fait et non ce qu'il a cru faire.

Il i a d'autres questions, comme celles qui sont abordées dans le chapitre *Lautliche wechselbeziehungen zwischen reim, reimfolge und versinnern* (p. 39 et suiv.), qui ne pouvaient pas êtres résolues par une simple statistique. Le relevé brutal des faits ne suffisait pas ; ils demandaient à être interprétés avec une finesse que l'on cherche en vain chez l'auteur.

Les conclusions de M. Grein, on le conçoit aisément après ce que nous venons de dire, ne sont pas très solides, au moins dans le détail ; pourtant l'impression générale qui se dégage de son livre reste juste : c'est que l'œuvre de Banville est d'un bout à l'autre en contradiction formelle avec les téories qu'il a lui-même préconisées.

Maurice GRAMMONT.

P. Regnaud. — L'origine des idées éclairée par la science du langage, *Paris, Alcan*, 1904 [VIII, 120 p.].

Les filosofes se plaignent parfois de ne pas pouvoir utiliser les résul-

tats de la linguistique, parce que les travaux des linguistes ne sont abordables qu'aux spécialistes. Ce reproche n'est fondé que sur une généralisation imprudente : si les notions de linguistique n'étaient pas ordinairement absentes de la culture générale des filosofes, ils ne s'adresseraient pas quand ils veulent aborder cette science au premier nom mis en avant par la réclame, et ils s'épargneraient les déceptions qui les rebutent.

Mais voici que M. Alcan leur offre une pâture qui doit supprimer d'un coup leurs plaintes et leurs regrets. C'est M. Regnaud, dès longtemps connu et couronné par l'Institut pour avoir découvert l'origine du langage, qui comble la lacune. Certains trouveraient peut-être que ses remarques filosofiques sont puériles, que les étimologies sur lesquelles il s'appuie sont généralement fausses, que les mots qu'il prend pour point de départ n'ont souvent pas la signification qu'il leur attribue, qu'il connaît visiblement très mal les langues dont il parle et en ignore totalement l'istoire et l'évolution ; mais il i a vingt ans qu'il répand et professe son incompétence et que l'Université de Lyon en est fière.

Maurice GRAMMONT

OUVRAGES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

H. d'Arbois de Jubainville. — Éléments de la grammaire celtique (déclinaison, conjugaison), *Paris, Fontemoing*, 1903 [VIII, 180 p.].

Le grand celtiste français, M. d'Arbois de Jubainville, déjà connu des romanistes par ses *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, nous donne un nouveau livre de vulgarisation scientifique, comme il sait si bien les faire. Sous une forme claire, élégante et agréable, il a réuni en un petit volume tout ce qui concerne la déclinaison et la conjugaison celtiques. C'est un vrai service qu'il a rendu. Il i a encore aujourdui quantité de gens qui parlent du gaulois et du celtique sans savoir ce que ces noms représentent au juste ; il i en a même qui veulent en tirer notre langue française et nos patois, sans en connaître un mot. Ils trouveront là le vrai celtique, sous sa forme exacte, résultant de la comparaison du gaulois avec le brittonique et l'irlandais. Ceux d'entre eux chez lesquels la maladie n'est pas encore devenue incurable seront certainement guéris après la lecture de cet ouvrage. Quant aux romanistes, — nous voulons dire ceux qui sont dignes de ce nom, — lorsqu'ils auront à s'occuper d'une forme celtique, ils ne seront pas

obligés désormais de s'en rapporter et de croire sur parole; ils pourront juger par eux-mêmes. Seulement la déclinaison et la conjugaison ne constituent pas toute la grammaire : c'est uniquement la morfologie. Il manque encore la fonétique, qui n'est pas la partie la moins importante ; mais M. d'Arbois nous promet de la publier bientôt, et il tiendra ses engagements. Nous faisons des vœux pour que ce soit le plus tôt possible. M. G.

J. Vendryès. — De hibernicis uocabulis quæ a latina lingua originem duxerunt, *Paris, Klincksieck*, 1902 [200 p.].

Bien qu'il ait paru un peu avant le précédent, ce livre le complète d'une façon très eureuse. L'irlandais ne peut guère intéresser les romanistes pour lui-même; il est très important, comme le montre le livre de M. d'Arbois pour la comparaison avec les autres langues celtiques; mais en général les romanistes se soucient aussi peu de cette comparaison que de ses résultats. Seulement l'irlandais contient un très grand nombre de mots empruntés au latin; il est capital pour un romaniste d'en avoir la liste et de savoir sous quelle forme ils ont été introduits. Il n'est pas indifférent non plus de posséder un exemple aussi beau et aussi net des modifications que subissent les mots en passant d'une langue dans une autre. Nous avons déjà fait connaître l'auteur dans cette Revue (XLV, p. 333) à propos de son livre *Recherches sur l'histoire et les effets de l'intensité initiale en latin*; il n'est donc pas besoin de répéter qu'il travaille avec une métode sûre et un soin scrupuleux. M. G.

Salvioni (C.). — Del plurale femminile di 1ª declinazione esposto per *-a* ed *-ăn* in qualche varietà alpina di Lombardia (Estratto dai *Rendic del R. Ist. Lomb. di sc. e lett.*, serie II, Vol. XXXV, p. 905-919), 1902.

Cette question intéressante a été abordée pour la première fois par M. Ascoli, puis reprise d'abord par le même, et ensuite par MM. Schuchardt, Morf, Meyer-Lübke et Salvioni. Ce dernier, muni maintenant d'une documentation nouvelle et plus complète, i revient encore pour en préciser le détail. Les fénomènes qu'il examine sont fort curieux et on ne peut que lui savoir gré de faire tous ses efforts pour les mettre en pleine lumière. M. G.

Salvioni (C). — Di un documento dell' antico volgare Mantovano. (Estratto dai *Rendic. del R. Ist. Lomb. di sc. e lett.*, serie II, vol. XXXV, p. 957-970), 1902.

M. V. Cian a publié dans le *Giorn. stor. d. lett. ital., Suppl.* V,

1902, des extraits étendus de l'œuvre littéraire du mantouan Vivaldo Belcalzer, qui vivait au commencement du XIVe siècle et avait traduit en son dialecte une enciclopédie latine. On comprendra combien ce document a d'importance pour un linguiste, si l'on considère qu'il est non seulement de date ancienne mais de date certaine, qu'il n'i a pas à chercher en quel patois il est rédigé puisqu'on le sait à l'avance, enfin que le texte n'est suspect d'aucune espèce d'altération puisque celui que M. Cian a découvert au Bristish Museum est l'exemplaire même que l'auteur avait offert à son seigneur Guido Bonacolsi. M. Salvioni était tout désigné, par sa connaissance spéciale des dialectes de la région, pour étudier ce texte au point de vue de la langue. Il l'a fait sans retard, et ce sont les observations fonétiques, morfologiques et lexicologiques résultant de son examen, qu'il nous donne ici. M. G.

C. Porta. — Lament del Marchionn di gamb avert. Testo e note di C. Salvioni. Illustrazioni di R. Salvadori, *Milano*, 1903 [30 p.].

M. Salvioni a entrepris une nouvelle édition des œuvres du poète C. Porta. Il nous en donne un premier spécimen avec le *Lament del Marchionn di gamb avert*, l'un des meilleurs poèmes de son auteur. C'est une édition critique très soignée, reposant sur la collation du manuscrit de l'auteur et des cinq principales éditions. Le texte est parsemé d'illustrations pleines d'esprit et de talent, qui suivent l'action pas à pas et la font délicieusemeut vivre aux ieux. En somme excellente et superbe édition, qui fait souaiter que tout le reste des œuvres de Porta paraisse bientôt dans les mêmes conditions.

M. G.

C. Salvioni. Vecchie voci pavesi (Estratto dal *Boll. d. Soc. pavese di storia patria*, anno III, fasc. 1), *Pavia*, 1903 [8 p.].

M. Salvioni étudie les trois mots *guacharato*, *manipasto* et *çineto*, et montre que les deux premiers et peut-être le troisième sont empruntés au français ou au provençal. M. G.

C. Salvioni. — Vestigia italiane del tipo flessionale singolare *formica* plurale *formicae* (Estratto dai *Rendic. del R. Ist. Lomb. di sc. e lett.*, ser. II, vol. XXXVI, p. 607-610), *Milano*, 1903.

Après avoir examiné dans la *Romania* les représentants populaires du tipe sg. *amika* — pl. *amici*, M. Salvioni signale ici quelques continuateurs du tipe parallèle sg *formica* — pl. *formicae*.

M. G.

C. Salvioni. — Del pronome enclitico oggetto suffisso ad altri elementi che non sieno la voce verbale (Estratto dai *Rendic. del R. Ist. Lomb. di sc. e lett.*, Ser. II, vol. XXXVI, pp. 1013-1022), *Milano*, 1903.

Dans la langue littéraire et dans quelques dialectes d'Italie un adverbe prépositionnel peut s'adjoindre un pronom enclitique de la même manière et dans les mêmes conditions que le font en général un gérondif, un participe ou un infinitif. Ce fénomène est connu, mais mal connu. M. Salvioni en cite de nombreux exemples empruntés à la langue littéraire et en outre au vénitien et à la région de Novare et de la Valsesia ; puis il en propose une explication qui diffère de celle de M. Meyer-Lübke. Selon lui, un composé comme *dietrogli* ne s'explique que par une expression telle que *andar dietrogli*, dans laquelle le verbe et l'adverbe apparaissent simultanément et sont si étroitement unis qu'ils équivalent à un mot unique, si bien que la place de l'enclitique i est indifférente et que l'on peut dire à volonté *andargli dietro* ou *andar dietrogli*. M. G.

A. Tobler. — Vermischte beiträge zur französischen grammatik (Extrait des Sitzungsberichte d. k. pr. Akad. d. wissenschaften zu Berlin, ph.-hist. classe, XLIX, p. 1072-1092), *Berlin*, 1902.

M. Tobler, qui s'est fait une spécialité de l'étude des questions de sintaxe en ancien français, examine ici la valeur de la négation *ne* dans les proportions subordonnées dépendant de *contredire*, *défendre*, *veer*, *noiier*, *escondire*, *tolir*, etc. Il avait déjà touché d'autres fois à différents points de ce sujet. Sa documentation est, comme toujours, remarquablement riche. M. G.

L. Sütterlin. — Zur kenntniss der heutigen pikardisch-franzischen mundarten (Sonderabdruck aus der *Zeitschr. f. rom. phil.*, XXVI, 274-300, 428-451, 692-715).

M. Sütterlin a fait en 1894 près de Heidelberg la connaissance de deux ouvriers français originaires des environs de Beauvais. Il s'est mis à les fréquenter le plus qu'il a pu pour recueillir et apprendre dans une certaine mesure le patois de leur pays. Après avoir mis ses notes en ordre, il est venu en France en 1896, faire un petit séjour dans les départements de l'Oise et de la Somme, pour vérifier, compléter et étendre ses informations. C'est le résultat de ces diverses enquêtes qu'il nous donne ici. Les deux premiers articles comprennent la fonétique, et le troisième la morfologie avec quelques considérations sur la place dialectale des patois étudiés. C'est de la linguistique

très terre à terre, ou plutôt c'est une classification de documents d'après les données de la linguistique. Les travaux de ce genre doivent être encouragés : ils peuvent fournir des indications utiles et rendre des services, surtout lorsqu'ils sont accompagnés d'un glossaire.

M. G.

L. Vignon. — Les patois de la région lyonnaise (Extrait de la *Revue de philologie française et de littérature*, t. XII, 1-44, XIII, 1-41, 88-103, 161-212, XIV, 1-27, 113-145, 177-217, 265-293, XV, 1-25, 161-228, XVI, 1-83).

M. Clédat a entrepris dès 1887 une enquête sur les patois de l'Est en envoyant des questionnaires aux instituteurs de seize départements, et il avait commencé à en publier les résultats en les classant et les interprétant dans sa Revue, lorsqu'il a été obligé par certaines circonstances d'interrompre ce travail. Il a transmis ses notes à M. Vignon qui en a tiré les études que nous signalons ici. Les questions traitées sont d'une part le pronon *on* et ses représentants, d'autre part les pronoms personnels. On est étonné de voir figurer dans la région lyonnaise ou franco-provençale par exemple le département des Vosges ; mais qu'importe, puisque les formes n'apparaissent jamais sans leur lieu d'origine. Il i a quelques lacunes, bien que l'auteur ait complété les renseignements de l'enquête par ceux que pouvaient lui fournir les vocabulaires et les études dialectales déjà publiées. Il i a quelques erreurs imputables aux correspondants qui, en leur qualité d'instituteurs, n'ont pas toujours pu s'arracher à l'obsession du français, de son ortografe et de sa grammaire. Il i a enfin quelques explications contestables ; mais toutes les critiques de détail que l'on peut faire à ces études ne les empêchent pas d'être très précieuses. Elles nous fournissent sur les questions envisagées une documentation infiniment plus précise et plus complète que celle que nous possédions jusqu'alors, elles classent les faits d'une manière commode et elles déterminent avec assez d'exactitude les limites géografiques de l'emploi de telle forme ou de telle tournure.

M. G.

A. Constantin et **J. Désormaux.** — Parabole de l'Enfant prodigue. Recueil de traductions en patois savoyard collationnées dans treize localités de la Haute-Savoie et de la Savoie, avec une carte, des remarques philologiques et une traduction en latin étymologique, *Annecy*, 1903 [38 p.].

C'est un premier complément au *Dictionnaire savoyard* dont nous rendons compte ci-dessus. On sait que la traduction en patois de

cette parabole, — et il en serait de même de n'importe quel texte français, — donne presque toujours des résultats fautifs ou médiocres, parce que beaucoup d'expressions françaises n'ont pas de correspondant exact dans les patois. Pour obvier autant que possible à cet inconvénient, les auteurs ont pris pour point de départ une adaptation très simple de la parabole, et ils ont soigneusement vérifié toutes les traductions. Il en résulte qu'elles peuvent rendre des services par la comparaison des variantes fonétiques ou morfologiques qu'elles suscitent. Les observations filologiques qui suivent les textes sont peu importantes.

M. G.

K. Vossler — Stil, rhythmus und reim in ihrer wechselwirkung bei Petrarca und Leopardi (Estratto dalla *Miscellanea di studi critici* ed. in on. di Arturo Graf), 1903 [30 p.].

M. Vossler étudie le ritme et la rime comme moyens d'expression dans Pétrarque et Léopardi. Ses observations sont pénétrantes et ses conclusions ont une réelle portée. Les deux auteurs qu'il a choisis présentent une antitèse lumineuse : dans Pétrarque la forme est déterminée d'avance et l'idée avec son expression vient la vivifier ; dans Léopardi c'est l'idée avec ses moyens d'expression qui détermine la forme.

M. G.

Henri d'Alméras. — *Les Romans de l'histoire.* — *Cagliostro (Joseph Balsamo). La franc-maçonnerie et l'occultisme au XVIIIe siècle, d'après des documents inédits.* Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1904, in-18. 3 fr. 50.

Il n'est pas facile de connaître exactement la vie de Joseph Balsamo (soi-disant comte de Cagliostro), car ses ennemis, comme ses amis et lui-même, en ont noyé les détails vrais dans une mer de mensonges. Mais les documents ne manquaient pas pour rectifier un bon nombre des légendes qui se sont formées sur le compte du célèbre empirique ; et M. d'Alméras les a mis en œuvre avec conscience et bonne humeur. Il nous a de plus donné des renseignements curieux sur la franc-maçonnerie et sur l'occultisme au XVIIIe siècle. Si son récit ressemble encore à un roman, c'est un roman beaucoup plus réel que celui du vieux Dumas et qui n'en offre que plus d'intérêt. En précisant certaines références et en supprimant quelques pointes, M. d'Alméras fera mieux sentir toute la valeur de son étude, qu'il faut rappro-

cher de celles de M. Funck-Brentano sur *l'Affaire du Collier*, *le Drame des poisons* ou *la Bastille des Comédiens*.[1] E. R.

Albert Soubies. — *Les membres de l'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut. Première série*, 1792-1816. Paris, Flammarion, 1904, 8°, 6 fr.

M. Albert Soubies, dont j'ai eu maintes fois l'occasion de recommander ici même les travaux, commence la publication d'un ouvrage qui rentre peu dans notre cadre et que je ne puis dès lors signaler que sommairement C'est une suite de notices, auxquelles on pourrait reprocher leurs références insuffisantes, mais qui sont rédigées d'après les meilleures sources, enrichies d'extraits bien choisis d'études ou d'auteurs oubliés, égayées par des anecdotes piquantes, sur les artistes et les écrivains qui ont successivement fait partie de l'Académie des Beaux-Arts. Le volume qui a paru va de 1795 à 1816 et sera suivi de trois autres. E. R.

Adolf Tobler. — *Vom französischen Versbau alter und neuer Zeit. Zusammenstellung der Anfangsgründe.* 4ᵉ *Auflage.* Leipzig, Hirzel, 1903, 8°.

L'ouvrage de M. Tobler sur le vers français a, depuis 24 ans bientôt, rendu tant de services, qu'il est évidemment inutile d'en faire l'éloge. En France, il est surtout connu par la traduction de MM. Karl Breul et Léopold Sudre, à laquelle M. Gaston Paris avait donné une importante préface. Mais cette traduction date déjà de 1885 et a été faite sur la deuxième édition. Or, comme M. Tobler n'est pas de ceux qui ne daignent pas revoir et améliorer leurs ouvrages, comme il a donné une troisième édition en 1893 et une quatrième en 1903, il faut bien savoir que la traduction française ne saurait plus nous suffire. C'est dans le volume de 1903 qu'il faudra chercher ce que pense M. Tobler des théoriciens les plus récents et des plus récents poètes, des vers qui sont de la prose (ceux de maints décadents ou symbolistes) et de la prose qui est en vers (celle de M. Mæterlinck, par exemple, en maints endroits). Quelques travaux trop récents n'ont pu être utilisés, notamment les *études sur le vers français* de M. Grammont; mais les autres ont été mis à profit par la conscience et la science, aussi remarquables l'une que l'autre, de l'éminent romaniste de Berlin. E. R.

[1] Pourquoi du nom de Svedenborg, M. d'Alméras — ou son imprimeur — tire-t-il toujours l'adjectif Svendeborgien? — Pourquoi écrit-il Kœhl, au lieu de Kehl? — P. 20, n., il faut lire: « Joseph (et non Jacques) Balsamo »; — p. 294, n. 2: « *la Police dévoilée* de (et non du) Manuel ». — P. 309. l. 12, ne faut-il pas intercaler les mots: « mois de novembre » dans: demain soir, 3 du présent 1786 »?

Le gérant responsable : P. Hamelin.

ÉTUDES SUR LE VERS FRANÇAIS

TROISIÈME SÉRIE

L'ARMONIE

Du Vers Français

« Le caractère agréable ou désagréable des sensations est réglé par des lois scientifiques qu'il ne serait pas impossible de déterminer un jour ».

(M. Guyau, *L'art au point de vue sociologique*).

Tout le monde parle de l'armonie des vers en ce sens que chacun dit parfois : Ce vers est très armonieux, ou ce vers n'est pas armonieux. Demandez aux personnes qui paraissent être les plus compétentes en ces matières sur quoi elles fondent de pareils jugements. Elles vous répondront que c'est affaire de sentiment. Ce sentiment est-il précis? Non ; car il diffère d'une personne à une autre et chez la même personne suivant les circonstances ou les dispositions d'esprit. Un vers dit d'une certaine manière paraîtra armonieux à beaucoup de personnes qui le trouveront inarmonieux s'il est dit autrement. Prenez deux vers au asard et demandez lequel des deux est le plus armonieux ; vous verrez la plupart de vos interlocuteurs fort embarrassés et parmi les personnes qui se décideront à prendre parti, à peu près la moitié seront en faveur de l'un, et l'autre moitié en faveur de l'autre. Ce sentiment est donc beaucoup trop vague pour pouvoir servir de critérium.

Les traités de versification française, quand ils parlent de l'armonie, répètent en général le précepte de Boileau :

Fuyez des mauvais sons le concours odieux,

ce qui veut dire, en interprétant ce vers de la façon la plus favorable : faites des vers armonieux. Mais en quoi cela consiste-t-il ? Boileau ne paraît pas l'avoir bien su lui-même, car beaucoup de ses vers sont totalement dépourvus de toute espèce d'armonie ; tel, sans aller chercher plus loin, le second de l'*Art poétique* :

Pense de l'art des vers atteindre la hauteur.

Il faut pourtant remarquer qu'il i a certains vers, en fort petit nombre, que l'on s'accorde presque unanimement à trouver merveilleusement armonieux :

..... de quel amour blessée
Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée
(Racine).

Sur la plage sonore où la mer de Sorrente
Déroule ses flots bleus.....
(Lamartine).

On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère
(Racine).

Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèle
(Hugo).

Voici la verte Ecosse et la brune Italie
(Musset).

Booz ne savait point qu'une femme était là,
Et Ruth ne savait point ce que Dieu voulait d'elle
(Hugo).

La généralité du sentiment qui considère ces vers comme particulièrement armonieux doit reposer sur quelque chose de réel. En les examinant de près on doit pouvoir trouver en eux en quelque sorte le substratum de ce sentiment. Ce

n'est évidemment pas l'idée qu'ils expriment ; il n'i a guère que le troisième que l'on pourrait déclarer beau à cet égard. Le second et surtout le cinquième, qui ne contient que des noms propres et leurs épitètes, ne signifient même à peu près rien. Ce n'est pas non plus que les poètes i aient évité la répétition des mêmes consonnes : le second contient 3 *s*, 4 *r*, et 3 *l* ; le troisième 3 *l*, 3 *r*, 2 *s*, 2 *m*, 2 *c* ; le quatrième 4 *f*, 3 *r*, 3 *d*, 2 *t*. Ce n'est pas le ritme ; nous avons dans ces vers les principaux tipes ritmiques de l'alexandrin classique, et la preuve que ce n'est pas là ce qui rend un vers armonieux, c'est qu'il i a un si grand nombre de vers ritmés de la même manière qui n'exercent pas le moindre charme sur notre oreille. Quel est dont le seul élément commun à ces différents vers? la musique ; une musique vague et rudimentaire, mais pourtant délicieuse. Elle est produite évidemment par les voyelles, sons qui, nous l'avons déjà vu, peuvent dans une certaine mesure être considérés comme des notes.

Mais tous les vers de douze sillabes ont douze de ces sortes de notes ; comment se fait-il qu'ils ne soient pas tous également armonieux ? La réponse est évidente : c'est que ce ne sont pas les mêmes notes et qu'elles ne sont pas disposées de la même manière. Pour prendre une comparaison dans un art différent de la poésie, la musique proprement dite, choisissez dans un beau morceau une suite de douze notes, brouillez-les et mettez-les dans un ordre quelconque, vous obtiendrez la plupart du temps quelque chose de tout à fait incoérent.

Il faut que ces voyelles se suivent dans un certain ordre : voilà tout le secret de l'armonie du vers français. Mais énoncer ce jugement, ce n'est pas dévoiler le secret. Les vers précédemment cités ne présentent pas les mêmes voyelles dans le même ordre. Les deux premiers ont cependant quelque chose de commun qu'il est bon d'examiner de près. Ils sont tous deux divisés par le ritme en groupe de trois sillabes ; or dans le premier les trois voyelles du troisième groupe sont la répétition dans le même ordre des trois voyelles du premier : *uuũ | uuũ*. Dans le second vers les trois dernières voyelles du second émistiche reproduisent à peu près les trois dernières voyelles du premier. La dernière est nasale, mais

elle a à peu près le même substratum oral *ò* que celle à laquelle elle correspond : *è òò* | *ë òò*ⁿ. Cela suffit-il ? évidemment non, puisque des vers qui présentent la même reproduction exacte où à peu près de trois sons ne sont pas particulièrement armonieux :

Là le coteau poursuit le coteau qui recule

(LAMARTINE).

D'ailleurs les cinq autres vers que nous avons cités ne présentent pas le même fénomène ; et pour prendre de nouveau une comparaison à la musique, que penserait-on d'un fragment de douze notes dans lequel l'auteur, après avoir porté toute son attention sur le choix et la disposition de six notes, aurait laissé au asard le soin de déterminer et d'ordonner les six autres? Il paraît donc nécessaire que les deux autres groupes de trois voyelles concourent pour une part égale à l'armonie de l'ensemble. Pourtant ils ne se reproduisent pas de la même manière ; mais nous avons vu dans le second vers que la reproduction n'était qu'approximative. Cela doit suggérer l'idée de rechercher si une simple correspondance de sons de même nature ou de même qualité ne produirait pas un effet analogue à celui qui résulte de la reproduction proprement dite. Les deux mesures que nous avons laissées de côté dans le second vers paraissent confirmer cette ipotèse : *sur la pla-* | *où la mer* fournissent les voyelles *ü a a* | *u a è*. Le premier groupe contient une voyelle palatale suivie de deux voyelles non palatales ; le second groupe contient une voyelle palatale précédée de deux voyelles non palatales. C'est bien ce que nous avait donné *vous mourû-* | *où vous fû-*, deux voyelles non palatales suivies d'une voyelle palatale. Seulement dans le cas que nous considérons maintenant l'ordre des fonèmes est renversé d'un groupe à l'autre. Dans les deux groupes *-ge sonore* | *de Sorrente* il n'i avait pas de voyelle palatale, mais une certaine voyelle *è* suivie d'une autre voyelle *ò* répétée ; c'est quelque chose d'analogue évidemment. Il semble que ces constatations nous font pénétrer plus avant dans la nature de ces groupes de 3 voyelles, et qu'ils sont constitués en dernière analise par un élément d'une certaine

nature et deux éléments d'une certaine nature différente. Si nous examinons les deux groupes laissés de côté dans le premier vers : *-tes aux bords* | *-tes laissée*, nous i trouvons bien encore une voyelle commune *è*, mais les deux autres ne se correspondent pas, elles s'opposent, les unes n'étant point palatales tandis que les autres le sont : *è ó ò* | *è è é*. Dans les deux groupes *sur la pla* | *où la mer* nous avions trouvé opposition dans l'ordre des éléments, ici nous trouvons opposition dans leur nature : ce second fénomène ne doit pas plus nous surprendre que le premier.

Voyons si les résultats obtenus s'appliquent aux autres vers que nous avons cités :

On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère.

Les groupes de trois voyelles se correspondent bien deux à deux, l'ordre des éléments i étant renversé : u^n $è^n$ *i* | *è i a* || *é a è* | *è a è*.

Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèle.

Ici il i a une difficulté : les deux derniers groupes *é u è* | *a ó è* se correspondent bien en ordre inverse, mais les deux premiers ne se correspondent pas. Dans le premier la voyelle palatale est entre les deux autres, dans le second elle les suit.

Voici la verte Ecosse et la brune Italie.

Difficulté analogue : *a i a* et *è é ò* ne se correspondent pas.

Faut-il en conclure que nous nous sommes engagé sur une mauvaise voie et que les correspondances que nous avions relevées et qui semblaient expliquer ce que nous cherchons, étaient dues à un pur asard ? Avant d'abandonner la question, il sera prudent de l'examiner de plus près et de s'assurer que nous n'avons négligé aucun de ses éléments.

Pourquoi, lorsque nous avons étudié les deux premiers vers, avons-nous considéré leurs voyelles par groupes de trois, plutôt que par groupes de quatre ou de deux ou de six ? parce que nous nous sommes laissé guider par le ritme qui divise ces deux vers en quatres tranches égales et que nous

avions été frappé de la correspondance vocalique de deux de ces tranches dans le second vers : *-ge sonore | de Sorrente.* Mais dans le premier vers nous avions quatre sillabes de suite se correspondant dans les deux émistiches : *vous mourûtes | où vous fûtes.* Ne pouvions-nous pas dire qu'il i a dans ce vers deux groupes de quatre sillabes se reproduisant et deux groupes de deux sillabes *aux bords | laissée* se correspondant par opposition ? Rien ne nous prouve en effet à priori que les voyelles doivent se grouper pour l'armonie comme pour le ritme. Le second vers ne s'accommode pas de cette division en 4, 2-4, 2 car si *sonore* et *Sorrente* se correspondent bien, *sur la plage* et *où la mer de* ne se correspondent pas. Mais un groupe de quatre sillabes équivaut évidemment à deux groupes de deux sillabes. N'est-ce pas par groupes de deux que les voyelles se correspondent ?

Premier vers : *u u | u u || ü è | ü è || ó ò | è é.*

Le deuxième vers s'accommode aussi de cette division, mais les groupes qui se correspondent ne sont pas disposés dans le même ordre dans chaque émistiche

sur la | mer de || plage | où la || sonore | Sorrente ;

cette correspondance n'est pas facile à saisir.

On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère ;

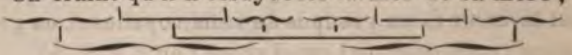

ceci va bien : les deux divisions extrêmes de chaque émistiche se correspondent entre elles et les deux divisions intermédiaires s'opposent l'une à l'autre ; le rapport est facile à saisir.

Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèle ;

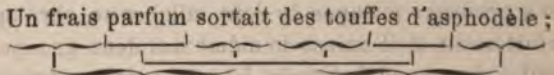

même observation.

Voici la verte Écosse et la brune Italie
a i a è é ò é a ü i a i

Les quatres premières divisions et la sixième se reproduisent très bien, mais la cinquième est d'un tipe différent.

Et Ruth ne savait point ce que Dieu voulait d'elle ;
é ü è a è è^{n} è é õ u è è

même observation : la cinquième division ne correspond à aucune des cinq autres.

Résumons : la division en groupes de trois dont s'accommodent bien les trois premiers vers ne convient pas au quatrième, la division en groupes de deux dont peuvent s'accommoder les quatres premiers ne convient ni au cinquième ni au septième. Inutile d'examiner les divisions en groupes de quatre ou en groupes de six, puisque ce sont des multiples de la division en groupes de deux.

Nous savons qu'au point de vue du ritme les vers ne sont pas tous divisés de la même manière ; pourquoi, en ce qui concerne l'armonie, n'i aurait-il qu'un seul tipe ? Le deuxième vers qui s'accomode si bien de la division en groupes de trois voyelles tandis que la correspondance des groupes de deux voyelles i est à peu près insaisissable est précisément divisé par le ritme en groupes de trois sillabes. Le quatrième vers n'est pas divisible en groupes de trois voyelles tandis que la correspondance des groupes de deux i est très claire ; or le ritme divise précisément ses sillabes en 4, 2-2, 4, c'est-à-dire en groupes de deux ou en multiples de deux. Le cinquième vers n'est divisible ni en groupes de trois voyelles ni en groupes de deux ; mais comment est-il ritmé ? en 2, 4-3, 3 :

Voici la verte Écosse et la brune Italie ;
a i a è é ò é a ü i a i

or les trois premiers groupes de deux sillabes se correspondent parfaitement et il en est de même des deux groupes de trois voyelles du second émistiche. Le même sistème très clair convient aussi très bien au sixième et au septième vers qui sont ritmés de la même manière.

Voilà le secret de l'armonie du vers français : elle résulte de la correspondance des voyelles groupées par deux ou par

la dernière triade est suffisamment déterminée parce que la sombre est tonique.

Les grelots des troupeaux palpitaient vaguement

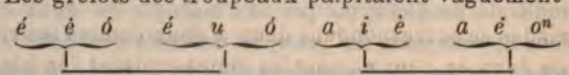

(Id., *Ibid.*);

la dernière triade est suffisamment déterminée parce que la nasale est tonique.

S'il i a deux fois la même voyelle accompagnée d'une autre voyelle de la même espèce, comme dans *tu lui dis*, *-ge sonore*, c'est évidemment cette dernière qui se distingue des autres. Enfin si une voyelle se trouve dans les deux triades qui se correspondent, les autres voyelles étant différentes, c'est cette voyelle répétée qui détermine la direction de la triade, comme dans - *tes aux bords*, - *tes laissée*.

Deux triades se correspondent en ordre direct :

Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée

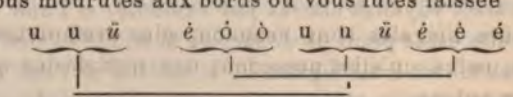

ou en ordre inverse :

Sur le marbre votif...

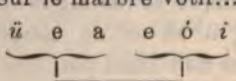

en se reproduisant, comme dans l'exemple précédent, ou en s'opposant, la voyelle unique étant claire dans l'une et grave dans l'autre, les deux voyelles de même nature étant graves dans l'une et claires dans l'autre :

Ce n'est plus votre fils, c'est le maître du monde,

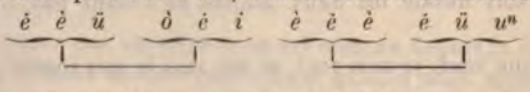

enfin en se reproduisant pour l'un des éléments et s'opposant pour l'autre :

emières divisions et la sixième se reproduisent
la cinquième est d'un tipe différent.

ne savait point ce que Dieu voulait d'elle ;
é a è èⁿ é é õ u è è

tion : la cinquième division ne correspond à
q autres.
la division en groupes de trois dont s'accommo-
trois premiers vers ne convient pas au qua-
ision en groupes de deux dont peuvent s'accom-
tres premiers ne convient ni au cinquième ni au
utile d'examiner les divisions en groupes de qua-
oupes de six, puisque ce sont des multiples de la
groupes de deux.
ons qu'au point de vue du ritme les vers ne sont
visés de la même manière ; pourquoi, en ce qui
armonie, n'i aurait-il qu'un seul tipe ? Le deuxième
accomode si bien de la division en groupes de
elles tandis que la correspondance des groupes de
elles i est à peu près insaisissable est précisément
r le ritme en groupes de trois sillabes. Le quatrième
st pas divisible en groupes de trois voyelles tandis que
spondance des groupes de deux i est très claire ; or le
ivise précisément ses sillabes en 4, 2-2, 4, c'est-à-dire
upes de deux ou en multiples de deux. Le cinquième
'est divisible ni en groupes de trois voyelles ni en grou-
deux ; mais comment est-il ritmé ? en 2, 4-3, 3 :

oici la verte Écosse et la brune Italie ;
a i a è é ò é a ü i a i

trois premiers groupes de deux sillabes se correspon-
parfaitement et il en est de même des deux groupes de
voyelles du second émistiche. Le même sistème très clair
ient aussi très bien au sixième et au septième vers qui
ritmés de la même manière.
là le secret de l'armonie du vers français : elle résulte
correspondance des voyelles groupées par deux ou par

I

LES VERS EN TRIADES [1]

L'armonie de ces vers est d'autant plus facile à saisir, c'est-à-dire d'autant plus grande :

1° Que leurs triades se correspondent en ordre direct ;

2° Qu'elles se correspondent deux à deux ;

3° Qu'elles se reproduisent au lieu de s'opposer ;

4° Que l'armonie est décomposable en un plus grand nombre de sistèmes.

La correspondance des triades est tout à fait comparable à celle des rimes et produit sur l'oreille un effet analogue. Il en résulte que, de même que les rimes plates n'ont nullement besoin d'être riches, de même la ressemblance des triades doit être d'autant plus grande et leur correspondance d'autant plus facile à saisir que celles qui se correspondent sont plus éloignées l'une de l'autre :

1° *Les triades se correspondent deux à deux*, comme les rimes plates. Il peut i avoir quadruple répétition de la même :

La Floride apparut sous un ciel enchanté
a ò i a a ü u ėⁿ è oⁿ oⁿ é

(Heredia, *Jouvence*).

ou en exades :

[1] Nous devons prévenir le lecteur qu'un simple examen, même attentif, de ce qui suit, ne suffira pas pour le mettre en état d'apprécier par lui-même l'armonie d'un vers. Il sera nécessaire qu'après s'être bien pénétré des définitions préliminaires il s'exerce sur mille ou deux mille vers de suite. Quand il aura étudié ainsi mille vers la plume à la main, puis mille vers par son oreille seule, l'éducation de cette dernière sera suffisante pour qu'il saisisse du premier coup le degré d'armonie d'un vers.

ou enfin en diades :

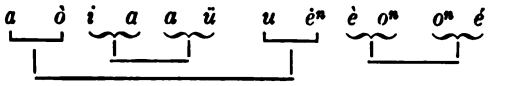

..... Mais moi, je ne verrai
Ni l'oiseau revenir ni la feuille renaître

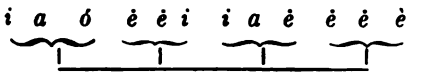

(Hugo, *Burgraves*).

ou en exades :

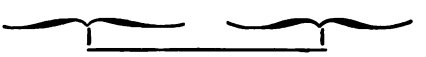

ou enfin en diades :

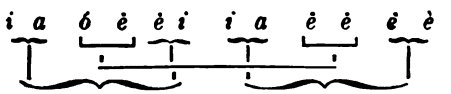

Les deux exemples suivants présentent les mêmes sistèmes de correpondances. Pour abréger nous nous contenterons de transcrire les voyelles sans répéter les combinaisons d'accolades et de traits, et dorénavant nous n'indiquerons plus en général qu'un sistème de correspondances.

C'est ma mère, et je veux ignorer ses caprices
è a è é ė ö i ò ė é a i

(Racine, *Britannicus*).

L'étranger est en fuite, et le juif est soumis
é o^n é è o^n i é ė i è u i

(Id. *Athalie*).

Mais ce fénomène est rare; le plus souvent la seconde triade correspond à la première et la quatrième à la troisième, sans qu'il i ait correspondance d'un émistiche à l'autre:

Tu n'es pas remonté comme l'aigle à son aire
ü è a ë u^n é ò ė è a u^n è

(Musset, *Namouna*).

Et par là le génie est semblable à l'amour
é a a é é i è o^{n} a a a u
(Id., *Ibid.*).

Un poète est un monde enfermé dans un homme
ė^{n} ò è è ė^{n} u^{n} o^{n} è é o^{n} ė^{n} ò
(Hugo, *Légende*).

Fatigués de porter leurs misères hautaines
a i é ė ò é ė i è ė ó è
(Heredia, *Les conquérants*).

D'un côté le soleil et de l'autre la nuit
ė^{n} ó é ė ò è é ė ó ė a i
(Hugo, *Le retour de l'empereur*).

Où jamais un soupir ne resta sans écho
u a è ė^{n} u i é è a o^{n} é ó
(Baudelaire, *Lesbos*).

Un matin, dans la plaine il rencontre un berger
ė^{n} a e^{n} o^{n} a è i o^{n} u^{n} ė^{n} è é
(Hugo, *Le roi de Perse*).

Et leur source est profonde à donner le vertige
é ė u è ò u^{n} a ò é ė è i
(Id., *Eviradnus*).

Vers sa chute à grands pas chaque jour s'achemine
è a ü a o^{n} a a é u a ė i
(Racine, *Britannicus*).

J'ai voulu que des cœurs vous fussiez l'interprète
é u ü ė é ė u ū é e^{n} è è
(Id., *Bérénice*).

On ignore s'il voit, on ne sait s'il entend
u^{n} i ò ė i a u^{n} é é i o^{n} o^{n}
(Hugo, *Petit roi de Galice*).

Et reçoivent, la nuit, la visite des aigles
é ė a ė a i a i i ė é è
(Id., *Les rayons et les ombres*).

Chacun d'eux voit son crime, et le reste est chimère
a ė^{n} ö a u^{n} i é ė è è i è

(Id., *Inferi*).

Et la ronce se mit à pousser là-dessus
é a u^{n} ė ė i a u é a ė ü

(Id., *La Comète*).

N'ayant pu l'éveiller, il s'était endormi
è o^{n} ü ė è é i é è o^{n} ò i

(Id., *Petit Paul*).

Elle donne un baiser confiant et sans crainte
è ė ò ė^{n} è é u^{n} i o^{n} é o^{n} e^{n}

(Id., *Segrais*).

Une femme ne vit et ne meurt que d'amour
ü ė a ė ė i é ė ė ė a u

(Musset, *Les marrons du feu*).

Labourer des champs d'ombre arrosés par l'Erèbe
a u é ė o^{n} u^{n} a ò é a é è

(Heredia, *Le laboureur*).

Sa parole semait la puissance des charmes
a a ò ė ė è a i o^{n} ė é a

(Id., *Jason et Médée*).

Il avait tout le jour travaillé dans son aire
i a è u ė u a a é o^{n} u^{n} è

(Hugo, *Booz endormi*).

.....Un serment.....
Dure autant qu'un pourpoint, — parfois plus, souvent moins
ü ó o^{n} ė^{n} u e^{n} a a ü u o^{n} e^{n}

(Id., *Burgraves*).

Les moissons, pour mûrir, ont besoin de rosée
é a u^{n} u ü i u^{n} ė e^{n} ė ò é

(Musset, *Nuit d'octobre*).

Dioscures brillants, divins frères d'Hélène
i ò ü ė i o^{n} i e^{n} è ė é è

(Heredia, *Pour le vaisseau de Virgile*).

Mes amis à présent me conseillent d'en rire
é a i a é o^{n} ė u^{n} è ė o^{n} i

(Musset, *Namouna*).

Les grands sphinx qui jamais n'ont baissé la paupière
é o^{n} e^{n} i a è u^{n} è é a ó è

(Heredia, *Vision de Khem*).

Laisse là tes moutons, viens conduire des hommes
è ė a é u u^{n} e^{n} u^{n} i ė é ò

(La Fontaine, X, 10).

Le vieillard souriant poursuivait son chemin
ė é a u i o^{n} u i è u^{n} ė e^{n}

(Hugo, *Burgraves*).

Et je suis le moins las, moi qui suis le plus vieux
é ė i ė e^{n} a a i i ė ü ö

(Id., *Aymerillot*).

Il commande au soleil d'animer la nature
i ò o^{n} ó ò è a i é a a ü

(Racine, *Athalie*).

2° *Les triades se correspondent de deux en deux*, comme les rimes croisées. Pour plusieurs des exemples cités dans la classe précédente on aurait pu songer à ce second tipe de correspondance ; mais les correspondances les plus simples et les plus immédiates sont celles qui frappent le plus aisément l'oreille et il convient de ne citer dans cette seconde classe que les vers qui visiblement ne rentrent pas dans la précédente :

Admirable portrait qu'il n'a point achevé
a i a ė ò è i a e^{n} a ė é

(Musset, *Namouna*).

Sous l'azur triomphal, au soleil qui flambloie
u a ü i u^{n} a ó ò è i o^{n} a

(Heredia, *Le Cydnus*).

Et ce fut là-dessus qu'il se fit musulman
*é ė ü a ė ü i ė i ü ü o*ⁿ

(MUSSET, *Namouna*).

Chez ces peuples dorés qu'a bénis le soleil
é é ė ė ò é a é i ė ò è

(ID., *ibid.*).

Le printemps sur la joue et le ciel dans le cœur
*ė e*ⁿ *o*ⁿ *ü a u é ė è o*ⁿ *ė ė*

(ID., *Une bonne fortune*).

J'écoutais cependant cette simple harmonie
*é u è ė o*ⁿ *o*ⁿ *è ė e*ⁿ *a ò i*

(ID., *Une soirée perdue*).

Le linceul était rouge et Kanut frissonna
*ė e*ⁿ *ė é è u é a ü i ò a*

(HUGO, *Le parricide*).

Ne fais pas un forfait plus affreux que le mien !
*ė è a ė*ⁿ *ò ė ü a ö ė ė e*ⁿ

(ID., *Les Burgraves*).

Laisse-toi conseiller par le ciel radieux
*è ė a u*ⁿ *è é a ė è a i ö*

(ID., *Les rayons et les ombres*).

La comtesse à son bras s'appuyait en silence
*a u*ⁿ *è a u*ⁿ *a a i è o*ⁿ *i o*ⁿ

(MUSSET, *Portia*).

Cependant son visage était calme et serein
*ė o*ⁿ *o*ⁿ *u*ⁿ *i a é è a é ė e*ⁿ

(ID. *ibid.*),

Tout tremblait, tout fuyait, d'épouvante saisi
*u o*ⁿ *è u i è é u o*ⁿ *ė è i*

(HUGO, *Burgraves*).

Il s'en va dans l'abîme et s'en va dans la nuit
i o^n *a* o^n *a i* *ė* o^n *a* o^n *a i*

(Id., *Légende*).

La naissance et la mort sont deux coups de sonnette
a è o^n *é a ò* u^n *ö u ė ò è*

(Id., *ibid*).

C'est que l'un est la griffe et que l'autre est la serre
è ė $ė^n$ *è a i é ė ó è a è*

(Id., *Eviradnus*).

Nous couchons sur la pierre et buvons aux ruisseaux
u u u^n *ü a è é ü* u^n *ó i ó*

(Id., *Légende*).

Souviens-toi que Cybèle est la mère commune
u e^n *a ė i è è a è ė ò ü*

(Chénier, *Idylles*).

Je le sais, mais enfin je vous aime, et je crains
ė ė é è o^n ϵ^n *ė u è é ė* e^n

(Corneille, *Polyeucte*).

Sur sa lèvre entr'ouverte oubliant sa prière
ü a è o^n *u è u i* o^n *a i è*

(Musset, *Nuit de mai*).

Les petits et les grands sont égaux à leurs yeux
é ė i é é o^n u^n *é ó a ė ö*

(La Fontaine, XII, 21).

3° *Les triades se correspondent en kiasme*, comme les rimes embrassées, c'est-à-dire la première à la quatrième et la seconde à la troisième :

Tout m'afflige et me nuit et conspire à me nuire

(RACINE, *Phèdre*).

u a i é ė i é u^{n} i a ė i

Il l'avait à son brick emportée en causant

i a è a u^{n} i o^{n} ò é o^{n} ó o^{n}

(MUSSET, *Namouna*).

Pour savoir si son Christ est monté sur la croix

u a a i u^{n} i è u^{n} é ũ a a

(ID., *ibid*).

Et le mien a pour lui qu'il n'est point historique

é ė e^{n} a u i i è e^{n} i ò i

(ID., *ibid.*).

...on eût dit que sa mère

L'avait fait tout petit pour le faire avec soin

a è è u ė i u ė è a è e^{n}

(ID., *ibid.*).

Leur prêta son grand sein aux mamelles fécondes

ė è a u^{n} o^{n} e^{n} ó a è ė é u^{n}

(HEREDIA, *Aphrodité*).

Et le ciel fait l'airain comme il fait le héros

é ė è è è e^{n} ò i è ė é ó

(HUGO, *Légende*).

Hippolyte rêvait aux caresses puissantes

i ò i ė è è ó a è ė i o^{n}

BAUDELAIRE, *Femmes damnées*).

Cette fleur avait mis dix-huit ans à s'ouvrir

è ė è a è i i i o^{n} a u i

(MUSSET, *Portia*).

N'avait fait resplendir les soleils éclatants
a è è è o^{n} i é ò è é a o^{n}

(Heredia, *Aphrodité*).

Baiserait sur son front la beauté de son cœur
è è è ü u^{n} u^{n} a ó é è u^{n} è

(Musset, *Namouna*).

La raison du plus fort est toujours la meilleure
a è u^{n} ũ ü ò è u u a è è

(La Fontaine, I, 10).

Que de soins m'eût coûtés cette tête charmante
è è e^{n} ü u é è è è è a o^{n}

(Racine, *Phèdre*).

Et nul n'a disputé...
Leur inerte poussière à l'oubli du cercueil
è i è è u è a u i ü è è

(Heredia, *Sur le livre des amours*).

II

LES VERS EN DIADES

En principe les vers en diades sont moins armonieux que les vers en triades, parce que le nombre des divisions étant plus grand, l'attention risque davantage de se disperser et de s'égarer. C'est dire que les vers en diades sont d'autant plus armonieux que leurs éléments se correspondent dans un ordre plus simple et plus régulier. Voici, par ordre d'armonie décroissante, les différents tipes que nous rencontrons ; nous désignons les six diades par les nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Il peut i avoir sextuple reproduction de la même diade :

Nos nuits, nos belles nuits ! nos belles insomnies !

ó i ó è è i ó è è eⁿ ò i

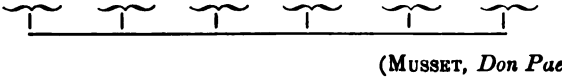

(Musset, *Don Paez*).

ou en tétrades :

ou en triades :

ó i ó è è i ó è è eⁿ ò i

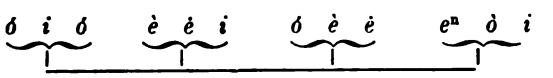

ou en exades :

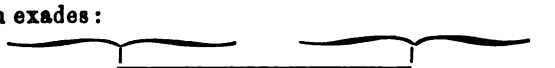

Avait dans ses grands yeux quelque mélancolie

a è ɔⁿ é ɔⁿ ö è è é oⁿ ò i

(Id., *Une bonne fortune*).

Il devenait tout miel, tout sucre et tout caresse
i ė ė è u è u ü é u a è
(Id., *Namouna*).

Un vieux pirate grec l'avait trouvé gentille
ėⁿ ö i a ė è a è u é oⁿ i
(Id., *ibid*);

mais c'est un cas assez rare ; voici les autres tipes :
1-2-3, 4-5-6 :

La langue de ton peuple, ô Grèce, peut mourir
a oⁿ ė ė uⁿ ė ó è é ö u i
(Id., *Les vœux stériles*).

Vêtu de probité candide et de lin blanc
è ü ė ò i é oⁿ i é ė eⁿ oⁿ
(Hugo, *Booz*).

Lorsque la fosse attend il faut qu'on y descende
ò ė a ó a oⁿ i ó uⁿ i é oⁿ
(Musset, *Portia*).

Penchant ton front qu'argente une précoce neige
oⁿ oⁿ uⁿ uⁿ a oⁿ ü ė é ò ė è
(Heredia, *L'exilée*).

Il n'en faut point douter, vous vous plaindrez toujours
i oⁿ ó eⁿ u é u u eⁿ é u u
(Racine, *Britannicus*).

1-2, 3-4, 5-6 :

Par quel serment d'enfer êtes-vous donc lié ?
a è è oⁿ oⁿ è è ė u uⁿ i é
(Musset, *Don Paez*).

Si ce n'est pas un fou, ce serait donc un dieu

i é è a ɛ̃ u é ɛ̀ è uⁿ ɛ̃ ö

(Hugo, *La Vérité*).

Il lui donna lui-même un sac plein de pistoles

i i ò a i è ɛ̃ a ɑ̃ é i ò

(Musset, *Namouna*).

Les tièdes voluptés des nuits mélancoliques

é è ɛ̀ ò ü é é i é oⁿ ò i

(Id., *Lucie*).

Mortelle, subissez le sort d'une mortelle

ò è é ũ i é ɛ̀ ò ũ ɛ̀ ò è

(Racine, *Phèdre*).

Les larmes du matin qui pleuvent goutte à goutte

é a ɛ̀ ũ a ɑ̃ i ɛ̀ ɛ̀ u a u

(Heredia, *Pan*).

Car la lumière est femme et se refuse aux vieux

a a ũ è è a é ɛ̀ ɛ̀ ü ó ö

(Hugo, *Eviradnus*).

1-2, 3-6, 4-5 :

Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge

oⁿ è è ó é u u oⁿ é ö u ü

(Racine, *Athalie*).

L'archange à son sommet vient aiguiser son glaive

a oⁿ a uⁿ ò è ɑ̃ è i é uⁿ è

(Hugo, *Les montagnes*).

Mais un précoce automne avait passé sur elle

è ɛ̃ é ò ó ò a è a é ü è

(Musset, *Don Paez*).

Les Faunes indolents couchés dans les roseaux

é ó è e^{n} ò o^{n} u é o^{n} é ò ó

(Id., *Rolla*).

Fit au ruisseau céleste un lit de diamant

i ó i ó é è é^{n} i è i a o^{n}

(Id., *Une bonne fortune*).

Qui tous auroient brigué l'honneur de l'avilir

i u ó è i é ò é è a i i

(Racine, *Britannicus*).

Pour que l'agneau la broute il faut que l'herbe pousse

u è a ó a u i ó é è è u

(Hugo, *Archiloque*).

1-4, 2-3, 5-6 :

Je sais que tout déplaît aux yeux d'une captive

ê é é u é è ó ö ü è a i

(Racine, *Iphigénie*).

Etinceler l'azur des mers Adriatiques

é e^{n} è é a ü é è a i a i

(Heredia, *La dogaresse*).

Fit son bûcher suprême et son premier autel

i u^{n} ü é ü è é o^{n} è é ó è

(Id., *Sur l'Othrys*).

La peine d'acquérir, le soin de conserver

a è è a é i è e^{n} è u^{n} è é

(La Fontaine, X,5).

Tu dresses des autels aux Monts hospitaliers

ü è è é ó è ó u^{n} ò i a é

(Heredia, *L'exilée*).

1-4, 2-5, 3-6 :

Cet homme au front serein vient de la part de Dieu

è ò ó uⁿ è eⁿ eⁿ é a a è õ

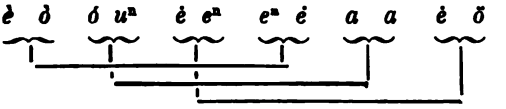

(Hugo, *Les lions*).

Le sabre est un vaillant, la bombe une traitresse

é a è éⁿ a oⁿ a uⁿ ũ é è è

(Id., *Le cimetière d'Eylau*).

1-3, 2-5, 4-6 :

Avec des sons de flûte et des frissons de soie

a i é uⁿ é ũ é é i uⁿ é a

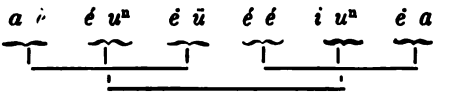

(Heredia, *Le Cydnus*).

Debout dans sa montagne et dans sa volonté

é u oⁿ a uⁿ a é oⁿ a ò uⁿ é

(Hugo, *Burgraves*).

Ses pins sont les plus verts, sa neige la plus blanche

é eⁿ uⁿ é ü è a è é a ü oⁿ

(Id., *Les montagnes*).

Rien n'appartient à rien, tout appartient à tous

eⁿ a a eⁿ a eⁿ u a aⁿ e a u

(Musset, *Namouna*).

Essoufflez-vous à faire un bœuf d'une grenouille

é u é u a è eⁿ é ü é é u

(Id., *ibid.*).

1-6, 2-5, 3-4 :

Et que le vent, la nuit, tordait au flanc des monts

é é é oⁿ a i o è ó oⁿ é uⁿ

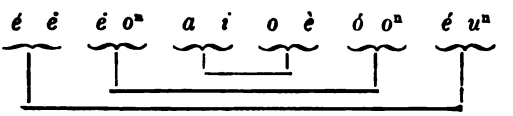

(Hugo, *Burgraves*).

D'Anvers à Ratisbonne, et de Lübeck à Spire
o ⁿè a a i ò é è ü è a i
(Id., *ibid.*).

On est si bien tout nu, dans une large chaise
uⁿ è i eⁿ u ü oⁿ ü è a è è
(Musset, *Namouna*).

1-6, 2-3, 4-5 :
Ah ! passe vite, ami, ne pèse point sur elle
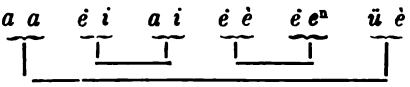
(Heredia, *Épigramme funéraire*).

L'attente d'être heureux devient une souffrance
a oⁿ è è è ö è eⁿ ü è u oⁿ
(Musset, *Don Paez*).

1-3-5, 2-4-6 :
C'était un bel enfant que cette jeune mère
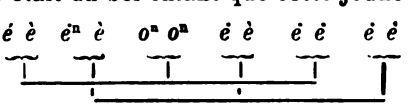
(Id., *Une bonne fortune*).

Mais j'en veux dire un point qui fut ignoré d'eux
è oⁿ ö i èⁿ eⁿ i ü i ò é ö
(Id., *ibid.*).

Car sa beauté pour nous, c'est notre amour pour elle
a a ó é u u è ò a u u è
(Id., *Namouna*).

Heureux qui peut dormir sans peur et sans remords
è ö i ö ò i oⁿ è é oⁿ è ò
(Heredia, *Le lit*).

1-6, 2-4, 3-5 :
Chansons, rêves d'amour, rires, propos d'enfant
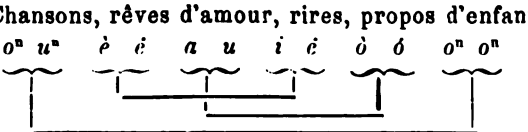
(Musset, *Lucie*).

1-2-4, 3-5-6 :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer

*o*ⁿ *a* *é u*ⁿ *i a* *è è* *u é* *u é*

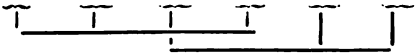

(Racine, *Britannicus*).

Ne vaudrait-il pas mieux que nous devinssions frères

é ó *è i* *a ö* *é u* *é e*ⁿ *u*ⁿ *è*

(Hugo, *Mariage de Roland*).

Ils vont jusqu'à tuer ce qui n'a pas vécu

*i u*ⁿ *ü a* *ü é* *é i* *a a* *é ü*

(Id , *Comte Félibien*).

C'est imiter quelqu'un que de planter des choux

è i *i é* *è é*ⁿ *é é* *o*ⁿ *é* *é u*

(Musset, *Namouna*).

N'éclaircirez-vous point ce front chargé d'ennuis ?

é è *i é* *u e*ⁿ *é u*ⁿ *a é* *o*ⁿ *i*

(Racine, *Iphigénie*),

1-4-5, 2-3-6 :

Ainsi notre espérance est bien souvent trompée

*e*ⁿ *i* *ò è* *é o*ⁿ *è e*ⁿ *u o*ⁿ *u*ⁿ *é*

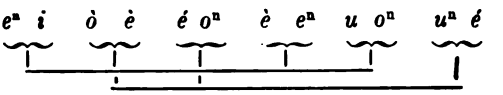

(Hugo, *Burgraves*).

1-2-6, 3-4-5 (c'est-à-dire 1-2—6, 3—4-5 :

Le champ qui les reçut les rend avec usure

*é o*ⁿ *i é* *é ü* *é o*ⁿ *a è* *ü ü*

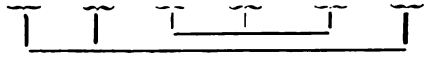

(Racine, *Athalie*).

Les vers en tétrades et en exades ne nous arrêteront pas longtemps parce qu'en somme ce ne sont que des vers en diades, dont les éléments remplissent certaines conditions de groupement et de correspondance. On pourrait appeler vers en tétrades tous les vers en diades du tipe 1-2, 3-4, 5-6, puisque les diades s'i correspondent deux à deux et forment des tétrades par cette correspondance :

Les tièdes voluptés des nuits mélancoliques

é è ė ò ü é é i é o^{n} ò i

(Musset).

Mais nous avons appelé vers en triades et en diades ceux dans lesquels les triades et les diades se correspondent entre elles ; pour garder ici le même principe de dénomination, nous ne pourrons appeler vers en tétrades que ceux dans lesquels les trois tétrades se correspondent. Ils sont rares et cette manière de les diviser n'offre aucun intérêt particulier :

Nos nuits, nos belles nuits ! nos belles insomnies !

ó i ó è ė i ó è ė e^{n} ò i

(Id.).

Il i a même cet inconvénient grave que la deuxième tétrade est à cheval dans les vers du mode classique sur la coupe de l'émistiche, d'où discordance entre le ritme et l'armonie. En somme ce mode de division ne convient bien qu'au vers romantique du tipe 4, 4, 4 :

J'ai vu le jour, j'ai vu la foi, j'ai vu l'honneur

é ü ė u é ü a a é ü ò ė

(Hugo).

Où rien ne tremble, où rien ne pleure, où rien ne souffre

u eⁿ é oⁿ u eⁿ é é u eⁿ é u

(Id.).

On peut appeler vers en exades tous ceux dans lesquels les deux émistiches se correspondent soit par reproduction soit par opposition, soit en ordre direct soit en ordre inverse :

Quelque croix de bois noir sur un tombeau sans nom

è é a é a a ü énuⁿ ó oⁿ uⁿ

(Musset).

Et rapporter son cœur aux yeux qui l'avaient pris

é a ò é uⁿ é ó ö i a è i

(Id.).

Peignant sur son col blanc sa chevelure brune

è oⁿ ũ uⁿ ò oⁿ a é é ü é ũ

(Id.).

Ni l'oiseau revenir, ni la feuille renaître

i a ó ê é i i a é é é è

(Hugo).

Cette fleur avait mis dix-huit ans à s'ouvrir

è é é a è i i i oⁿ a u i

(Musset).

Ce qu'ici-bas j'écris, là-haut Dieu le copie

é i i a é i a ó ö é ò i

(Hugo).

Mais il est rare que cette division semble en quelque sorte s'imposer et devoir être préférée à toute autre comme dans le second de ces deux vers de Musset *(Lucie)* :

Et toi, charme inconnu dont rien ne se défend,
Qui fis hésiter Faust au seuil de Marguerite.

i i é i é ó ó é ê a ê i

Nous savons déjà dans quels vers ce tipe a sa place naturelle ; c'est dans ceux qui sont ritmés à 2-4, 3-3, — 4-2, 3-3, ou 3-3, 2-4. Ce sistème est très armonieux, plus armonieux que la plupart des sistèmes en diades, bien qu'il ait un léger défaut, à savoir que les diades i sont en nombre impair. Ce défaut devient surtout sensible quand elles sont du tipe égal : l'oreille risque de s'égarer. Les trois diades doivent se trouver dans le même émistiche. Ainsi le vers de Musset cité plus aut :

Voici la verte Écosse et la brune Italie,

se divise de la manière suivante au point de vue de l'armonie :

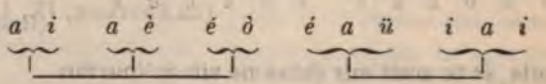

Il se prêterait également bien à la suivante :

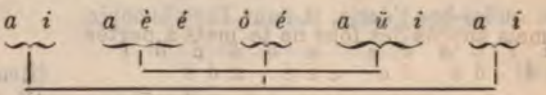

Cette division est même très séduisante sur le papier parce que tous les éléments commencent par une voyelle éclatante pour finir par une voyelle claire et que les deux triades séparent l'une de l'autre les trois diades avec une régularité parfaite. Néanmoins ce sistème est depourvu de toute existence réelle, parce que le ritme et les séparations des mots empêcheront toujours toute oreille de le saisir.

Voici de beaux exemples de vers en diado-triades :

Ondoyaient au soleil parmi les fleurs des eaux

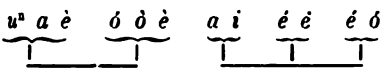

(Musset, *Rolla*).

Sont allés chez Pallas pleurer leur impuissance

uⁿ a é é a a è é è eⁿ i oⁿ

(Racine, *Britannicus*).

L'ombre était nuptiale, auguste et solennelle

uⁿ é è ü i a ó ü é ò a è

(Hugo, *Booz*).

Jadis on guerroyait, maintenant on s'amuse

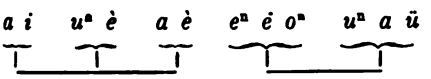

(Id., *Burgraves*).

Le blé, riche présent de la blonde Cérès

è é i è é oⁿ è a uⁿ è é è

(La Fontaine, IX, 11).

Jouis, et te souviens qu'on ne vit qu'une fois

u i é è u eⁿ uⁿ è i ü è a

(A. Chénier).

Jamais auprès des fous ne te mets à portée

a è ó è é u è è è a ò é

(La Fontaine, IX, 8).

Vit dans ses larges yeux étoilés de points d'or

i oⁿ é a è ö é a é è eⁿ ò

(Heredia).

Et vous avez souffié sur le souffle de Dieu

e u a é u é ü è u è è õ

(Musset, *La coupe et les lèvres*).

Quand il voyait passer quelque pauvre glaneuse
*o*ⁿ *i* *a è* *a é* *è ė ó* *ė a ő*

(Hugo, *Booz*).

Et que ta main peuplait des oublis de ton cœur
é ė *a e*ⁿ *ė è* *é u i* *ė u*ⁿ *ė*

(Musset, *Namouna*).

La rive est aux deux bords de guerrières jonchée
a i *è ó* *ő ò* *ė è è* *é u*ⁿ *é*

(Heredia, *Le Thermodon*).

Je les appelle gueux et voleurs, c'est leur nom
ė é *a è* *ė ő* *é ò ė* *è ė u*ⁿ

(Hugo, *Paroles de géant*).

La Bélisa passait sur sa mule au galop
a é *i a* *a è* *ũ a ũ* *ó a ó*

(Musset, *Don Paez*).

Ceux dans lesquels les diades sont égales sont sensiblement moins armonieux :

Qui nous vins d'Italie, et qui lui vins des cieux
*i u e*ⁿ *i a i* *é i* *i e*ⁿ *é ő*

(Id., *Lucie*).

Mais la pauvre Espagnole au cœur était blessée
è a ó *è a ò* *ó ė* *é è* *è é*

(Id., *Namouna*).

Plus belle qu'Artémis aux forêts d'Ortygie
ũ è *ė a* *é i* *ó ò è* *ò i i*

(Leconte de Lisle).

Booz ne savait point qu'une femme était là,
ò ò é a è eⁿ ü é a é è a
Et Ruth ne savait point ce que Dieu voulait d'elle
é ü é a è eⁿ é é ö u è è
(Hugo, *Booz*).

Noter que s'il i avait *pas* au lieu de *point* dans chacun de ces deux vers, le sens n'en serait nullement modifié ; mais ils perdraient presque toute leur armonie. Elle ne serait plus réductible qu'en diades ne correspondant pas aux séparations des mots.

Pardonne, ô Donato ! grâce avant que je meure
a ò ó ò a ó a a oⁿ é é é
(Id., *Burgraves*).

Nous sommes à peu près de stature pareille
u ò é a ö è é a ü é a è
(Musset).

Comme un soldat blessé que renverse une balle
ò éⁿ ò a è é é oⁿ è ü é a
(Id.).

Tu n'es que le mangeur de l'abjecte matière
ü è é é oⁿ é é a è é a è
(Hugo, *Légende*).

Devant mon empereur que ramène mon Dieu
é oⁿ uⁿ oⁿ é é é a è é uⁿ ö
(Id., *Burgraves*).

Le Bœuf héréditaire armoyé sur la chappe
é é é é i è a a é ü a a
(Heredia, *L'estoc*).

Je vous dirais qu'Hassan racheta Namouna
é u i è a oⁿ a é a a u a
(Musset).

V

VERS PEU ARMONIEUX

Nous venons de passer en revue les différents tipes des vers dans lesquels les divisions de l'armonie coïncident avec celles du ritme. Ce sont les plus armonieux de beaucoup ; mais nous avons noté au passage qu'ils ne le sont pas tous au même degré, que ceux des dernières classes en diades, par exemple, le sont beaucoup moins que ceux des premières.

Ce serait une erreur de croire que tous les vers qui ne rentrent pas dans ces diverses catégories sont totalement dépourvus d'armonie. Ils en ont moins sans doute, mais nous pouvons les ranger encore dans différentes classes et arriver par des dégradations successives à ceux qui n'ont pas d'armonie du tout.

Nous devons dire quelques mots tout d'abord des émistiches qui ne sont ritmés ni à 3-3, ni à 2-4 ou 4-2, mais à 1-5 ou 5-1 ou dans lesquels il n'i a pas de division nette. L'oreille peut être dirigée tout d'abord par la présence d'un accent tonique là où il n'i a pas d'accent ritmique. Cet accent tonique est primaire comme dans cet exemple :

L'œil *était* dans la tombe et regardait Caïn

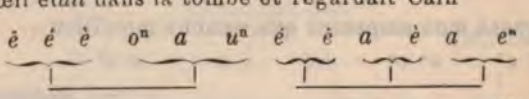

(Hugo).

ou secondaire comme dans les suivants :

Pourquoi ce choix ? Pourquoi cet atten*d*rissement ?

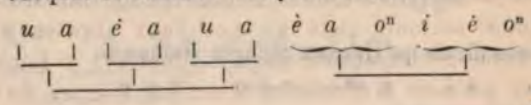

(Id.).

Dans le *rui*ssellement formidable des ponts

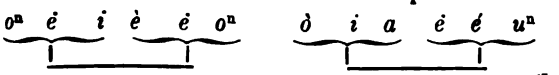

(Id.).

Une lib*a*tion de gouttes de rosée

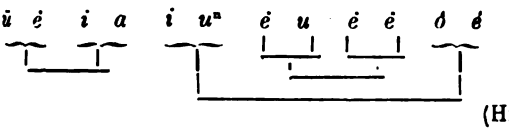

(Heredia).

Je ne *son*gerai plus que rencontre funeste

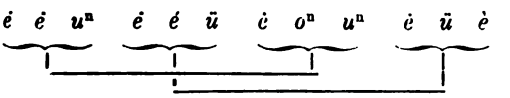

(La Fontaine, IX, 2).

Pour que le *com*pagnon des Naïades se plaise

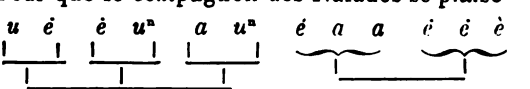

(Heredia).

Seul de ses *a*ffranchis tu m'es toujours fidèle

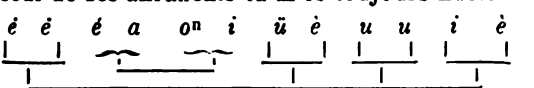

(Racine).

Et l'Euxin vit...

Fuir des ét*a*lons blancs rouges du sang des Vierges

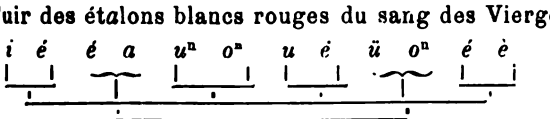

(Heredia).

Dans tous ces vers l'oreille est nettement guidée par l'accent tonique secondaire dû à l'accentuation binaire. Cet accent tombe toujours dans un mot deux sillabes avant l'accent tonique principal : *com*pagn*on*, lib*ation*. Si l'une des sillabes qui précède la finale contient un *e* muet qui ne se prononce pas dans la prose, cette sillabe ne compte pas

pour la place de l'accent secondaire, bien qu'on la prononce en poésie, parce que le mot garde en vers son accent secondaire sur la même sillabe qu'en prose : ruissel(le)ment, attendris(se)ment. Enfin des expressions comme « étalons blancs, je ne verrai plus » ne forment qu'un mot métrique.

Mais souvent l'oreille ne trouvant de repère nulle part ésite et risque de manquer la division qui fournit les correspondances. L'armonie est faible, et elle ne subsiste même à proprement parler que si l'émistiche est divisible de deux manières ; dans ce cas en effet l'oreille s'arrête forcément à l'une des deux :

Aime pour sa jeunesse et pour sa loyauté

è ė u a ė è é u a a ó é

(Hugo, *Burgraves*).

L'aube sur les grands monts se leva frémissante

ó ė ü é o^{n} u^{n} ė ė a ė i o^{n}

(Id., *Le jour des rois*).

Ah ! si la rêverie était toujours possible !

a i a è ė i é è u u ò i

(Musset, *Namouna*).

Mais si vous ne régnez, vous vous plaignez toujours

è i u ė é é u u è é u u

(Racine, *Britannicus*).

Il arrive aussi, quand c'est le second émistiche qui n'offre pas de division nette, que le premier indique à l'oreille un certain mouvement, un certain sistème de division et la guide alors pour le second ; elle n'a plus qu'à se laisser aller à l'impulsion acquise :

Le Christ déraciné tremble sur le Calvaire

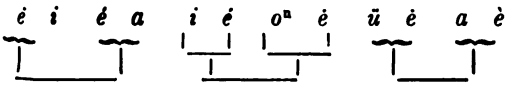

(Hugo).

Mais l'armonie des vers tels que les suivants, qui ne bénéficient d'aucune des particularités que nous venons d'envisager, est particulièrement faible :

Pâle comme Morphée, et plus belle que lui

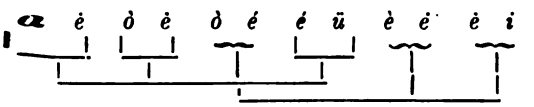

(Musset, *Namouna*)

L'impatient Néron cesse de se contraindre

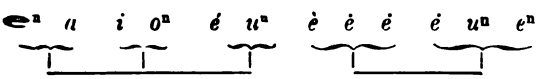

(Racine).

Être dans le désert, c'est vivre en un linceul

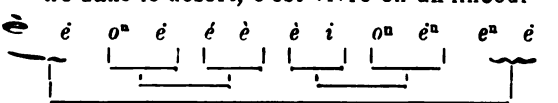

(Hugo, *L'aigle du casque*).

Et sous mes pinceaux naît, vit, court et prend l'essor

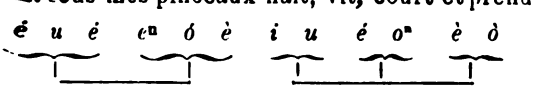

(Heredia).

Il n'i a pas lieu d'insister davantage sur les vers de ce tipe. Ceux dans lesquels les divisions de ritme sont nettes, mais ne coïncident pas avec celles de l'armonie nous retiendront plus longtemps. La plupart d'entre eux ont une certaine armonie, car il n'est pas indispensable que les divisions de l'armonie concordent avec celles du ritme. Mais il va de soi que lorsqu'il i a discordance entre ces deux séries de divisions, l'oreille qui est dirigée par la plus forte, la plus nettement marquée, celle du ritme, risque fort de ne pas saisir l'autre. Il n'i a qu'une oreille délicate et très exercée qui i réussisse le plus souvent.

Nons classerons les vers dans lesquels il i a discordance entre les divisions du ritme et celles de l'armonie, par ordre d'armonie décroissante.

1° Les plus armonieux sont ceux dans lesquels le ritme est du tipe 3-3-4-2, 3-3-2-4 ou 2-4-3-3, 4-2-3-3 et dans lesquels l'armonie peut se diviser à la fois en diades et en triades. Il i a toujours en effet dans ces vers un émistiche où le ritme et l'armonie concordent. L'oreille choisit généralement le sistème de division qui fait coïncider l'armonie avec le ritme dans le premier émistiche :

C'est ainsi que ma muse, aux bords d'une onde pure

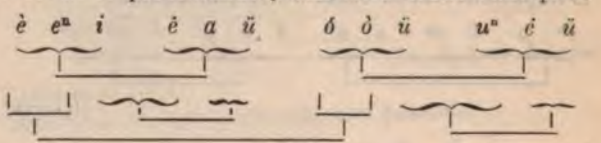

(La Fontaine).

Pour les sept exemples suivants nous ne donnerons plus de schèmas : le lecteur pourra aisément les constituer :

Qu'il imite, s'il peut, Germanicus mon père

(Racine, *Britannicus*).

Aux petits des oiseaux, il donne leur pâture

(Racine, *Athalie*).

Regarder dans ses yeux l'azur du firmament

(MUSSET, *Une bonne fortune*).

Il était le faucheur, la terre était le pré

(HUGO, *Sultan Mourad*).

Et l'Aurore pieuse y fait chaque matin

(HEREDIA).

Cléopâtre debout en la splendeur du soir

(ID.).

Mais comment se fait-il, madame, que l'on dise

(MUSSET, *Namouna*).

Dans les vers suivants le premier émistiche est ritmé en diades ; nous ne donnerons de schèma que pour le premier :

La lune était sereine et jouait sur les flots

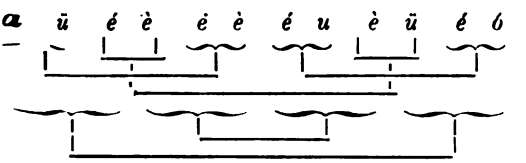

(HUGO, *Orientales*).

Combien de poux faut-il pour manger un lion ?

(ID., *Le petit roi de Galice*).

La nuit fait le hibou si le jour fait le cygne

(ID., *Légende*).

Les fleuves vont aux mers, les oiseaux vont au ciel

(ID., *Paroles dans l'épreuve*).

Dieu seul peut nous voir tous quand sur terre il regarde

(ID., *Légende*).

Il meurt silencieux, tel que Dieu l'a fait naître

(Musset, *Namouna*).

Il jette un drap mouillé sur son père qui râle

(Id., *ibid.*).

Et l'ombre où rit le timbre argentin des fontaines

(Heredia).

2° Les vers sont ritmés à 3-3-4-2, 3-3-2-4 ou 4-2-3-3, 2-4-3-3 ; leur armonie n'est divisible qu'en triades ou en diades. (La possibilité d'une division supplémentaire en diades asimétriques n'augmente pas l'armonie).

α — Ce sistème concorde avec le ritme du premier émistiche :

Et le Persan superbe est aux pieds d'une juive

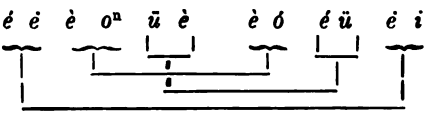

(Racine, *Esther*).

Je ne prends point pour juge une cour idolâtre

(Id., *Bérénice*).

Un cœur plus expansif, une jambe mieux faite

(Musset, *Namouna*).

L'un sculptait l'idéal et l'autre le réel

(Hugo, *Le temple*).

J'ai cloué sur des croix tous les petits enfants

(Id., *Inscription*)

Cette faucille d'or dans le champ des étoiles

(Id., *Booz*).

Semble un grand oiseau d'or qui guette au loin sa proie

(Heredia).

Où l'Hybla plein de miel mire ses bleus sommets

(Id.).

β — Ce sistème concorde avec le ritme du deuxième émistiche ; armonie très difficile à saisir :

Comme eux vous fûtes pauvre, et comme eux orphelin

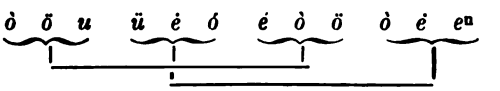

(Racine, *Athalie*).

Sa réponse est dictée et même son silence

(Id., *Britannicus*).

Hélène daigna suivre un berger ravisseur

(A. Chénier).

Le soleil était loin, la terre etait voisine

(Musset).

Je crois qu'une sottise est au bout de ma plume

(Id.).

Et les os des héros blanchissent dans les plaines

(Hugo, *Aymerillot*).

Et la terre subit la sombre horreur des vents

(Id., *Temps paniques*).

Soyez-lui, toi, légère, et toi, silencieuse

(Heredia).

3° Les vers ne sont ritmés qu'en mesures de trois sillabes, ou qu'en mesures de deux et quatre sillabes, tandis que l'armonie est une combinaison de triades et de diades :

Ai-je mis dans sa main le timon de l'État

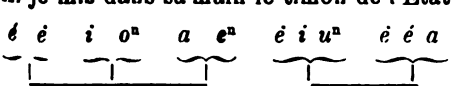

(Racine, *Britannicus*).

Et la chair marchandée au soleil se tordait
(Musset, *Namouna*).

Le péril de l'enfant fait songer à la mère
(Hugo, *L'aigle du casque*).

Sous la pourpre flottante et l'airain rutilant
(Heredia).

Cols abrupts, lacs, forêts pleines d'ombre et de nids !
(Id.).

Mais vous avois-je fait serment de le trahir ?
(Racine, *Britannicus*).

Le sphinx aux yeux perçants attend qu'on lui réponde
(Musset).

La rutilante ardeur de ses premiers éclats
(Heredia).

4° Vers ritmés en mesures de deux et quatre sillabes ; vers ritmés en mesures de trois sillabes ; vers ritmés moitié en mesures de trois et moitié en mesures de deux et de quatre. L'armonie est divisée dans le sistème contraire :

α — triades :

Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits

é a a é é u é a è è é i

(Racine, *Athalie*).

Eh bien, ne mangeons plus de chose ayant eu vie
(La Fontaine, X, 6).

Cet œil s'abaisse donc sur toute la nature
(Lamartine).

Tu parcourais Madrid, Paris, Naple et Florence
(MUSSET).

L'esprit n'y voit pas clair avec les yeux du cœur
(ID.).

Les souffles de la nuit flottaient sur Galgala
(HUGO, *Booz*).

S'éveillent en sursaut de l'éternel sommeil
(HEREDIA).

β — diades simétriques :

Vos yeux seuls et les miens sont ouverts dans l'Aulide

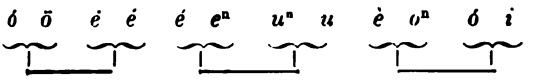

(RACINE, *Iphigénie*).

Et quel temps fut jamais si fertile en miracles ?
(ID., *Athalie*).

Thraséas au Sénat, Corbulon dans l'armée
(ID., *Britannicus*).

Sa petite médaille annonçait un bon coin
(MUSSET, *Namouna*).

La vestale songeait dans sa chaise de marbre
(HUGO, *Légende*).

Ineffable lever du premier rayon d'or
(ID., *Sacre de la femme*).

γ — diado-triades :

Ramènent tous les ans ses premières années

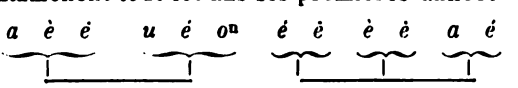

(RACINE, *Britannicus*).

Une vierge en or fin d'un livre de légende

(Musset).

Elle baissa son voile et se prit à pleurer

(Id.).

Et, couchée au soleil, elle rêvait dans l'herbe

(Hugo, *L'hydre*).

5° L'armonie n'est divisible qu'en diades qui se correspondent sans simétrie ; dans ce cas elle est à peu près nulle. Pourtant une oreille extrêmement délicate et exercée peut encore saisir des degrés dans cette catégorie ; elle i distingue trois classes :

α — le vers est ritmé en diades ; c'est le cas le moins désagréable à l'oreille :

Las de se faire aimer il veut se faire craindre

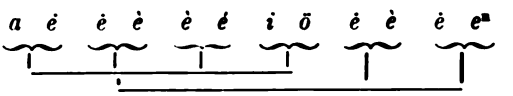

(Racine, *Britannicus*).

Vous le dirai-je enfin ? Rome le justifie

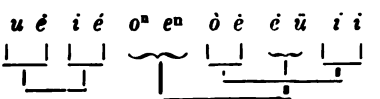

(Id., *ibid.*).

Et le Flamine rouge avec son blanc cortége

(Heredia).

(même schéma).

β — le vers est ritmé en diades et triades :

La racine du chêne entrouvre le granit

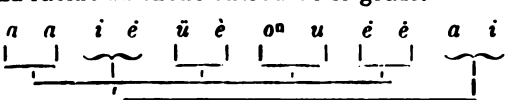

(Hugo, *Les rayons et les ombres*).

Ils étaient dans le bruit, ils sont dans le silence

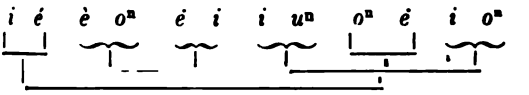

(Hugo, *Zim-Zizimi*).

Et flairent dans la nuit une odeur de lion

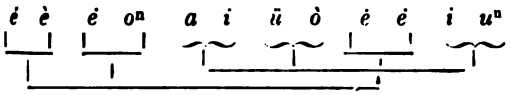

(Heredia).

7 — le vers est ritmé en triades :

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte

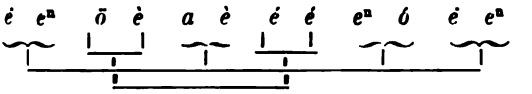

(Racine, *Athalie*).

Qui ne livre son front qu'aux baisers des étoiles

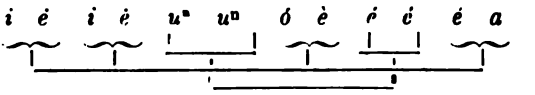

(Hugo, *Les montagnes*).

D'une blanche lueur la clairière est baignée

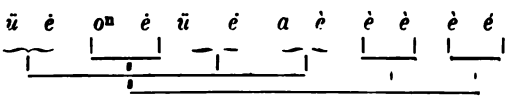

(Id., *Éviradnus*).

IV

VERS DÉPOURVUS D'ARMONIE

Ce sont ceux qui ne peuvent être ramenés à aucune formule. Aucun groupement des voyelles qui fournisse une correspondance n'est possible, et l'oreille reste désagréablement impressionnée par cette série de sons qui se succèdent sans ordre et sans lien. Néanmoins ici encore il i a des degrés ; il peut se faire que le vers tout entier soit dépourvu d'armonie, ou bien que l'un de ses émistiches pris à part soit armonieux; dans ce dernier cas l'oreille est moins fortement blessée, elle trouve une sorte de compensation, de soulagement. Mais pour qu'un émistiche pris à part soit armonieux, il faut que les divisions de son ritme et celles de cette armonie coïncident strictement, et si elle est en triades, que ces triades aient une modulation nette ; si elle est en diades, que ces diades soient inégales :

α — L'un des émistiches pris à part est armonieux :

C'est que lorsque Junon vit son beau sein d'ivoire

*i u*ⁿ *ó e*ⁿ *i a*

(Musset).

Martial est en vente au prix de cinq deniers

*ó i é e*ⁿ *é é*

(Heredia).

Quel que tu sois, issu d'Ancus ou né d'un rustre

*o*ⁿ *ü u é è*ⁿ *ü*

(Id.).

Salua d'un grand cri la chute du Soleil

a ü é ü ò è

(Id.).

Ils savent compter l'heure et que leur terre est ronde

*é ė ė è è u*ⁿ

(MUSSET),

Sur le seuil de l'étable où veille saint Joseph

*u è ė e*ⁿ *ò è*

(HERREDIA).

L'errant troupeau qui broute aux berges du Galèse

ó è ė ü a è

(ID.).

Inscris un fier profil de guerrière d'Ophir

ė è è ė ò i

(ID.).

Le pontife Alexandre et le prince César

*é ė e*ⁿ *ė é a*

(ID.).

Vous m'avez de César confié la jeunesse

*u*ⁿ *i é a ė è*

(RACINE),

Tu la reconnaîtras, car elle est toujours triste

a è è u u i

(HERRDIA).

La ville s'est changée en un palais de fées

*a i ė è o*ⁿ *é*

(MUSSET).

Partaient, ivres d'un rêve héroïque et brutal

*a è i ė ė*ⁿ *è*

(HEREDIA).

Car il a vu la lune éblouissante et pleine
a i a ü a ü

(Id.).

Les volumes des morts et celui du vivant
é ò ü é é ò

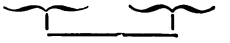

(Id.).

A l'éclair d'un sourire a tressailli d'orgueil
a é è ėⁿ u i

(Id.).

β — Aucun émistiche n'est armonieux :

A l'ombre du platane où nous nous allongeons
(Heredia).

Quel est le bon plaisir de votre courtoisie ?
(Musset).

Pour saluer l'enfant qui rit et les admire
(Heredia).

Le maître de ce clos m'honore. J'en suis digne
(Id.).

Autour du sceptre noir que lève Rhadamanthe
(Id.).

De ses bras familiers semble lui faire accueil
(Id.).

L'incorruptible cœur de la maîtresse branche
(Id.).

Le camp s'éveille. En bas roule et gronde le fleuve.
(Id.).

Où chaque roi, gardant la pose hiératique
(Id.).

Nous avons essayé de faire passer notre oreille par dessus la césure de l'émistiche de la manière suivante :

C'est que, lorsque Junon vit son beau sein d'ivoire

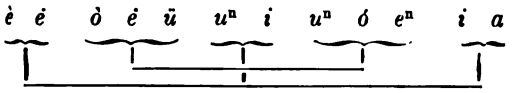

Pour saluer l'Enfant qui rit et les admire

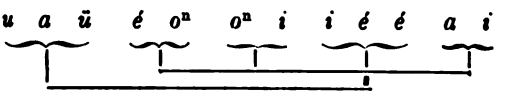

Mais d'abord plusieurs des vers que nous avons cités ne permettent pas de semblables combinaisons, et d'autre part dans les vers de coupe vraiment classique notre oreille n'a jamais pu s'abituer à faire un pareil saut, à admettre une telle discordance; cette construction ne peut se faire que sur le papier.

VII

CLASSEMENT DE QUELQUES POÈTES AU POINT DE VUE DE L'ARMONIE

D'après ce qui précède nous sommes en mesure de déterminer exactement le degré d'armonie d'un vers ou d'une série de vers. Par conséquent nous pouvons comparer entre eux et classer à ce point de vue spécial de l'armonie les différents poèmes d'un même auteur ou d'une manière générale l'ensemble des œuvres de nos divers poètes. Il suffit pour cela de faire des statistiques, d'additionner et de comparer; c'est un travail purement matériel.

Nous donnerons quelques indications sur la manière dont ces statistiques doivent être faites et interprétées.

Il faut tout d'abord mettre à part les vers qui n'ont pas d'armonie du tout. Mais leur compte ne suffit pas. Supposons que nous veuillons comparer deux poèmes de 100 vers chacun et que nous trouvions dans l'un 5 vers sans armonie et 10 dans l'autre, il n'en résultera nullement que le second est deux fois moins armonieux que le premier, car il peut se faire que dans celui-ci les 95 autres vers soient d'une manière générale très peu armonieux et qu'au contraire l'autre contienne 90 vers très armonieux. Il faut donc prendre en considération non seulement le nombre des vers armonieux, mais aussi la qualité de leur armonie.

Parmi les vers peu armonieux, il faut faire le total de ceux dans lesquels l'armonie est en discordance avec le ritme. Ceux dans lesquels le ritme et l'armonie concordent fourniront un autre total, mais un total comprenant des éléments fort disparates qu'il est indispensable de distinguer. Les plus armonieux, nous l'avons vu, sont les vers en triades; au contraire l'armonie de ceux qui ne se divisent qu'en diades asimétriques est presque nulle; ces deux catégories ne peuvent évidemment pas figurer ensemble. Il faut aussi compter à

part les vers en diado-triades puisqu'ils sont presque aussi armonieux que ceux en triades, et mettre dans une dernière classe les vers en diades simétriques comprenant à la fois des vers très armonieux et d'autres d'une armonie moindre. Il n'est pas utile de subdiviser cette dernière catégorie.

D'après ces principes nous avons examiné trois morceaux de 100 vers chacun dans six de nos poètes. Ces trois morceaux étant pris dans des œuvres diverses la combinaison des résultats qu'ils fournissent offre une certaine garantie et donne une espèce de moyenne pour chacun de ces poètes; néanmoins nous ne pouvons considérer les conclusions qui en ressortent que comme des indications; pour arriver à quelque chose de réellement précis et certain, il faudrait faire porter les statistiques sur des morceaux beaucoup plus nombreux et plus étendus.

Voici ce que nous avons obtenu et la classification qui en résulte :

Les 100 premiers vers de la scène des fauteuils (IV, 2) dans *Britannicus* se répartissent ainsi :

48 vers ont un sistème d'armonie d'accord avec le ritme, à savoir:

14 en triades
8 en diado-triades
23 en diades simétriques
3 en diades asimétriques;

48 vers ont un sistème d'armonie en désaccord avec le ritme;

4 vers sont dénués d'armonie.

Les 100 premiers vers de la scène de la déclaration de *Phèdre* (II, 5) se répartissent ainsi :

50 vers ont un sistème d'armonie d'accord avec le ritme, à savoir:

12 en triades
8 en diado-triades
24 en diades simétriques
6 en diades asimétiques;

48 vers ont un sistème d'armonie en désaccord avec le ritme ;
2 vers sont dénués d'armonie.

Les 100 premiers vers de la 4e scène de l'acte IV d'*Iphigénie* se répartissent ainsi :

44 vers ont un sistème d'armonie d'accord avec le ritme, à savoir :
11 en triades
9 en diado-triades
18 en diades simétriques
6 en diades asimétriques ;
54 vers ont un sistème en désaccord avec le ritme ;
2 vers sont dénués d'armonie.

La combinaison de ces trois produits donne la moyenne suivante pour Racine :

47 vers concordent avec le ritme, dont :
12 en triades
8 en diado-triades
22 en diades simétriques
5 en diades asimétriques ;
50 sont en discordance ;
3 n'ont pas d'armonie.

Pour savoir combien de vers ont une armonie de bonne qualité, il suffit de retrancher du total des vers présentant concordance entre le ritme et l'armonie le nombre de ceux qui sont en diades asimétriques, ce qui donne un total de **42** pour 100.

Les 100 premiers vers de chacune des trois pièces suivantes de V. Hugo : l'*Année terrible*, *Aymerillot*, *Petit Paul*, fournissent les chiffres suivants ; le quatrième chiffre, en italique, représente la moyenne produite par la combinaison des trois autres :

Concordants.....	53, 46, 49,	*49*
Triades.....	11, 10, 6,	*9*
Diado-triades.....	7, 2, 8,	*6*
Diades simétriques.....	29, 28, 24,	*27*
Diades asimétriques.....	6, 6, 11,	*7*

Discordants	45, 50, 49,	*48*
Sans armonie	2, 4, 2,	*3*

Il i a donc en moyenne **42** vers qui présentent une bonne armonie.

Les 100 premiers vers des trois pièces suivantes de Musset : *Namouna*, *Nuit de mai*, *A la Malibran*, donnent les chiffres suivants :

Concordants	50, 43, 39,	*44*
Triades	14, 9, 7,	*10*
Diado-triades	7, 9, 8,	*8*
Diades simétriques	24, 18, 18,	*20*
Diades asimétriques	5, 7, 6,	*6*
Discordants	47, 53, 55,	*52*
Sans armonie	3, 4, 6,	*4*
Bonne armonie	**38**	

Les 100 premiers vers des trois pièces suivantes de Leconte de Lisle : *Le Runoïa*, *Glaucé*, *Les Erinnyes*, donnent :

Concordants	46, 42, 38,	*42*
Triades	9, 12, 2,	*8*
Diado-triades	7, 4, 11,	*7*
Diades simétriques	25, 22, 20,	*22*
Diades asimétriques	5, 4, 5,	*5*
Discordants	50, 56. 59,	*55*
Sans armonie	4, 2, 3.	*3*
Bonne armonie	**37**	

Les 100 premiers vers des trois pièces suivantes de Boileau : *A mon esprit*, *Art poétique*, *Lutrin*, donnent :

Concordants	39, 38, 32,	*36*
Triades	11, 13, 12,	*12*
Diado-triades	7, 6, 12,	*8*
Diades simétriques	19, 18, 6,	*14*
Diades asimétriques	2, 1, 2,	*2*
Discordants	57, 53, 64,	*58*
Sans armonie	4, 9, 4,	*6*
Bonne armonie	**34**	

Les 100 premiers alexandrins des trois pièces suivantes de Lamartine : *L'Immortalité*, *Les laboureurs* dans *Jocelyn*, *La chute d'un ange*, donnent :

Concordants	40, 42, 39,	*40*
Triades	8, 8, 8,	*8*
Diado-triades	4, 8, 7,	*6*
Diades simétriques	24, 18, 15,	*19*
Diades asimétriques	4, 8, 9,	*7*
Discordants	54, 51, 53,	*53*
Sans armonie	6, 7, 8,	*7*
Bonne armonie	**33**	

Ces statistiques placent donc nos six poètes au point de vue de l'armonie dans l'ordre suivant : *Racine*, *Hugo*, *Musset*, *Leconte de Lisle*, *Boileau*, *Lamartine*.

Racine et V. Hugo viennent nettement au premier rang avec chacun 42 vers sur 100. Si l'on s'en tenait à ce total il faudrait les placer *ex æquo* ; c'est ici que le détail de ces 42 vers est instructif : Racine est très sensiblement plus armonieux que Hugo parce qu'il présente 20 vers sur 100 en triades et diado-triades tandis que Hugo n'en a que 15.

Musset et Leconte de Lisle viennent après, l'un avec 38 et l'autre avec 37. Il i a de même une différence sensible entre les deux parce que le premier présente 18 vers sur 100 en triades ou diado-triades et le second seulement 15.

Boileau se place notablement plus bas avec 34 vers sur 100 ; mais il ne faut pas oublier que s'il n'avait pas tant de vers discordants, il figurerait au premier rang avec Racine puisqu'il a comme lui 20 vers sur 100 en triades ou diado-triades.

Quant à Lamartine, il est nettement le dernier, non pas tant parce qu'il ne donne que 33 vers ayant une bonne armonie (c'est en somme le même chiffre que Boileau), que parce que sur ces 33 vers il n'en a que 14 en triades ou diado-triades.

Certains s'étonneront peut-être de trouver l'*armonieux* Lamartine en si mauvaise place. Nous ne saurions mieux faire que de les renvoyer à l'article qu'a publié sur lui

Leconte de Lisle. Ils i trouveront très nettement exposées les raisons pour lesquelles ce poète perd tant à être examiné de près.

Les statistiques de ce genre peuvent servir à comparer non seulement deux poètes entre eux, mais aussi les diverses œuvres d'un même poète. Ainsi il est très remarquable que les différentes pièces qu'un poète a composées à une même époque fournissent en général à peu de chose près les mêmes chiffres; tandis qu'il n'en est pas toujours de même pour deux poèmes dont l'un est postérieur de quinze ou vingt ans à l'autre. La comparaison des 100 premiers vers de *L'année terrible* avec les 100 premiers d'*Aymerillot* est très suggestive à cet égard. Si on lit successivement ces deux morceaux on sent bien vite que ce n'est plus le même art : le poète est devenu vieux; la poésie a baissé, la langue et le ritme ont perdu leur souplesse, mais l'armonie a augmenté ; l'auteur a sensiblement perfectionné son instrument à ce point de vue qui est malheureusement dans une certaine mesure secondaire. L'étude de l'armonie par statistiques peut donc fournir un précieux concours pour étudier l'évolution de l'art d'un poète.

L'ARMONIE DES VERS DE MOINS DE DOUZE SILLABES

Le vers de douze sillabes est depuis le XVIIe siècle le vers français par excellence. Becq de Fouquières a montré lorsqu'il s'est occupé du ritme à quoi il devait son trionfe et sa supériorité. C'est au nombre de ses sillabes, douze, qui est « celui dont les éléments peuvent se grouper suivant le plus grand nombre de combinaisons, chaque groupe étant, avec le nombre total, dans un rapport exact et facile à apprécier... Le nombre douze est celui que l'oreille analyse le plus aisément puisqu'elle peut le diviser en groupes de deux, de trois, de quatre ou de six sons » (p. 10). L'étude que nous venons de faire sur l'armonie fait comprendre sans explications, que le raisonnement appliqué au ritme par Becq de Fouquières convient également bien à l'armonie.

Un vers de douze sillabes isolé est un vers; il a son ritme complet et son armonie forme un tout. Un vers de dix sillabes isolé n'est un vers que dans certaines conditions. Les vers qui n'ont que uit sillabes ou moins de uit sillabes ne sont des vers qu'à condition de n'être pas isolés. Il est facile de comprendre que si l'armonie au lieu d'appartenir en propre à un vers se répartit sur tout un groupe, elle perd de sa précision, devient beaucoup plus vague. Elle devient en même temps beaucoup moins intéressante; aussi nous bornerons-nous à donner quelques indications sur l'armonie des vers de moins de douze sillabes.

Le vers de dix sillabes, le grand vers de l'ancienne poésie française, peut être souvent considéré comme une unité. Dans ce cas son armonie se ramène à six diades ou à deux diades et deux triades réparties dans un ordre que détermine la place de la coupe.

Voici quelques exemples coupés après la quatrième sillabe. On notera que le second membre du vers comprend tantôt deux triades, tantôt trois diades:

Maint chef périt, maint héros expira ;

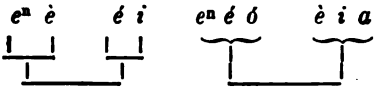

Et sur son roc Prométhée espéra

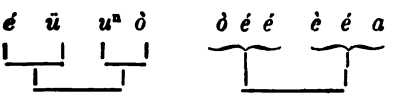

De voir bientôt une fin à sa peine.

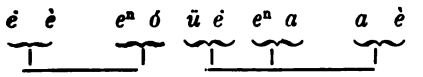

C'étoit plaisir d'observer leurs efforts ;

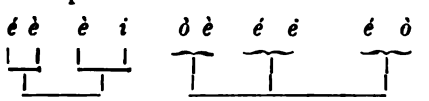

C'étoit pitié de voir tomber les morts.

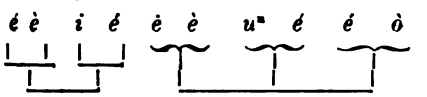

(La Fontaine, VII, 8).

Rappelons que la sillabe *oi* se prononçait *wè* à l'époque de La Fontaine ; cela nous dispensera de tout commentaire sur notre notation.

Ajoutons ici trois exemples modernes, deux de Hugo et un de Musset (coupé à 5). On remarquera combien sont inférieurs aux autres en armonie les vers qui commencent par deux triades et par conséquent ne tiennent pas compte de la coupe :

Que de printemps passés avec leurs fleurs !

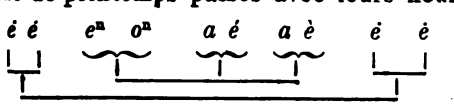

Que de feux morts, et que de tombes closes !

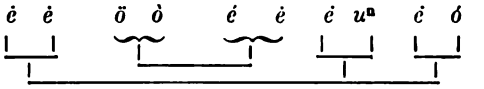

Se souvient-on qu'il fut jadis des cœurs ?

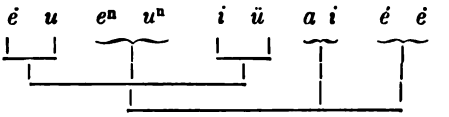

Se souvient-on qu'il fut jadis des roses ?

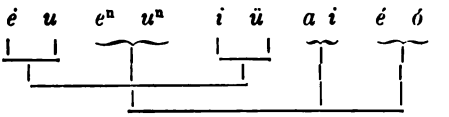

Elle m'aimait. Je l'aimais. Nous étions

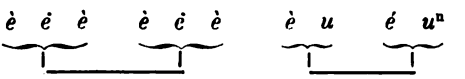

(*mauvais*).

Deux purs enfants, deux parfums, deux rayons.

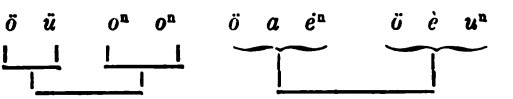

(*Contemplations*).

Jeunes amours, si vite épanouïes,

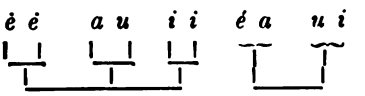

Vous êtes l'aube et le matin du cœur.

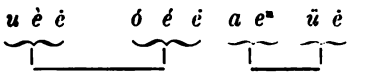

(*mauvais*).

Charmez l'enfant, extases inouïes !

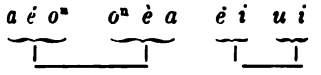

(*mauvais*).

Et, quand le soir vient avec la douleur,

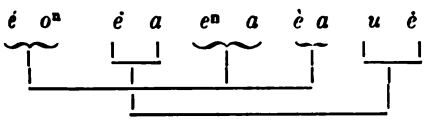

Charmez encor nos âmes éblouïes,

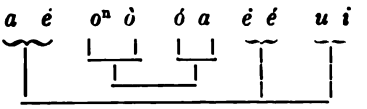

Jeunes amours si vite évanouïes !

(*Contemplations*).

J'ai dit à mon cœur, à mon faible cœur :

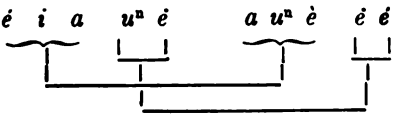

N'est-ce point assez d'aimer sa maîtresse ?

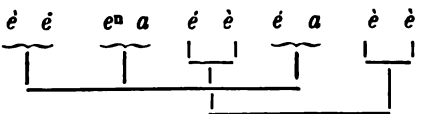

(*mauvais*).

Et ne vois-tu pas que changer sans cesse,

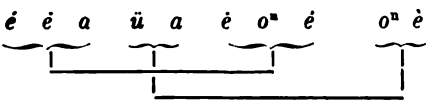

C'est perdre en désirs le temps du bonheur ?

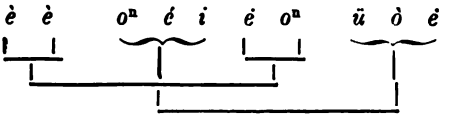

Il m'a répondu : Ce n'est point assez,

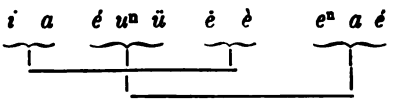

Ce n'est point assez d'aimer sa maîtresse ;

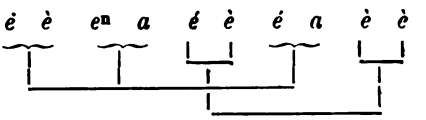

(*mauvais*).

Et ne vois-tu pas que changer sans cesse
Nous rend doux et chers les plaisirs passés !

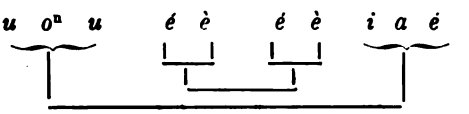

(Musset, *Chanson*).

L'armonie du vers de 8 sillabes est forcément divisée e quatre diades. En voici quelques jolis exemples :

Tircis qui pour la seule Annette

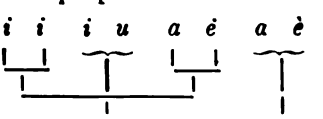

Faisoit résonner les accords

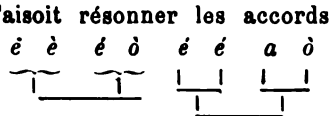

D'une voix et d'une musette

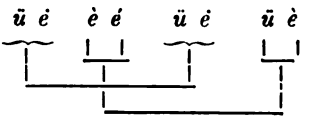

Capables de toucher les morts,

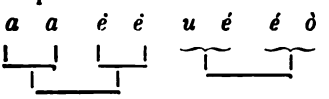

Chantoit un jour le long des bords

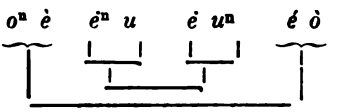

D'une onde arrosant des prairies

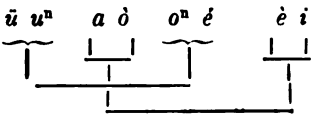

Dont Zéphyre habitoit les campagnes fleuries.

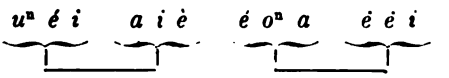

(La Fontaine, X, 11)

Un mort s'en alloit tristement

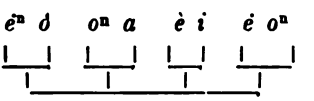

S'emparer de son dernier gîte ;

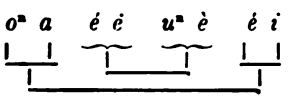

Un curé s'en alloit gaîment

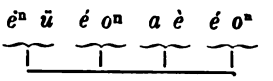

Enterrer ce mort au plus vite.

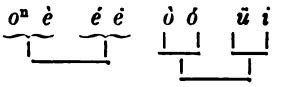

(Id., VII, 11)

Ce que le flot dit aux rivages,

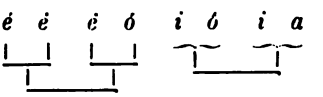

Ce que le vent dit aux vieux monts,

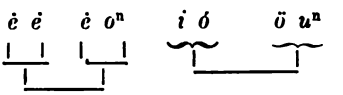

Ce que l'astre dit aux nuages,

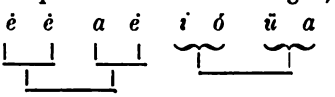

C'est le mot ineffable : Aimons !

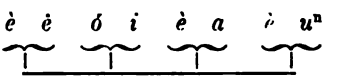

(Hugo, *Contemplations*).

Si vous n'avez rien à me dire

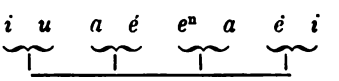

Pourquoi venir auprès de moi ?

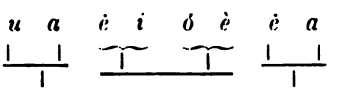

Pourquoi me faire ce sourire

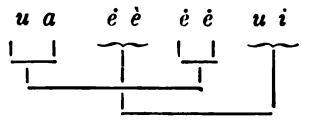

Qui tournerait la tête au roi ?

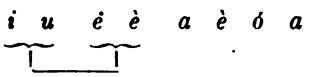

(Id., *ibid.*)

Avez-vous vu dans Barcelone

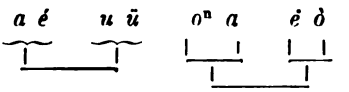

Une Andalouse au sein bruni ?

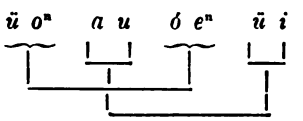

Pâle comme un beau soir d'automne

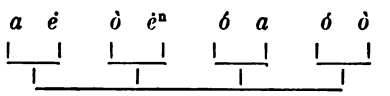

C'est ma maîtresse, ma lionne !

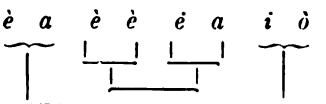

La marquesa d'Amaëgui.

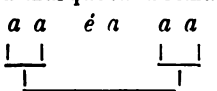

(Musset, *L'andalouse*).

Dans les deux derniers exemples cités le dernier vers n'a pas d'armonie propre. Le fait est très fréquent dans tous les vers de moins de 12 sillabes quand ils sont groupés en strofes, comme c'est ici le cas ; ils ne constituent plus alors des unités. Mais on remarquera bien vite que ces strofes sont d'autant plus agréables qu'elles contiennent un plus grand nombre de vers ayant leur armonie propre.

Le principal charme des strofes en petits vers vient de la variété du ritme, de la rime et des voyelles. C'est pourquoi la suivante est très défectueuse :

Pour le bal qu'on prépare,
Plus d'une qui se pare
Met devant son miroir
Le masque noir.

(MUSSET, *Venise*).

toutes les rimes sont en *-ar* ; il en résulte une monotonie désagréable.

Pour les vers de moins de 8 sillabes, ils ne vont que par strofes ou par séries; la rime leur suffit. Différentes combinaisons sont possibles, aucune nécessaire, pour l'armonie vocalique. Très agréables sont celles qui recouvrent le ritme. Il peut i avoir correspondance d'un vers à l'autre ; ils forment alors des unités par groupes; le fait est d'ailleurs rare : c'est une réussite. Nous réunissons par des traits les correspondances qui n'ont pas lieu dans le même vers :

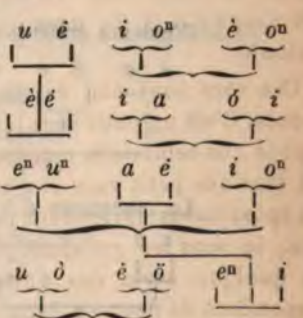

Tout ce qui prend naissance
Est périssable aussi ;
L'indomptable puissance
Du sort le veut ainsi

JOACHIM DU BELLAY.

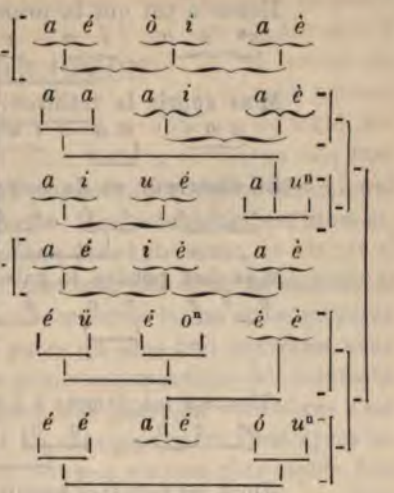

Assez dormir, ma belle.
Ta cavale isabelle
Hennit sous tes balcons.
Vois tes piqueurs alertes,
Et sur leurs manches vertes
Les pieds noirs des faucons.

(MUSSET, *Le lever*).

Les vers qui ont un nombre impair de sillabes sont pour la plupart des inventions peu eureuses. Il est facile de comprendre pourquoi. Nous sommes abitués à compter le nombre des sillabes et comme nous ne les comptons pas l'une après l'autre, mais par groupes, il est bon que le nombre total des sillabes du vers soit un multiple de celui des groupes. « Pour qu'un vers ait sa pleine cadence, il faut, si possible, que les divers membres composants aient, pour le nombre de syllabes, des diviseurs communs » (Clair Tisseur, *Modestes observations*, p. 91). Le vers de 11 sillabes est boiteux de quelque façon qu'on le construise. Le vers de 9 ne cesse de l'être que s'il est coupé à 3, 3, 3 ; mais il est alors d'une désespérante monotonie.

Ces vers sont peu usités. Seul le vers de 7 a eu un grand succès. C'est un petit vers léger et sautillant, un peu moins rapide que celui de 8, mais sautillant à cause de sa boîterie. En tant que petit vers il n'a pas d'armonie propre. Pourtant les eptasillabes deviennent particulièrement armonieux lorsque, le sens les groupant par deux (c'est-à-dire en faisant en quelque sorte des unités de 14 sillabes), ils se correspondent de deux en deux comme dans l'exemple suivant :

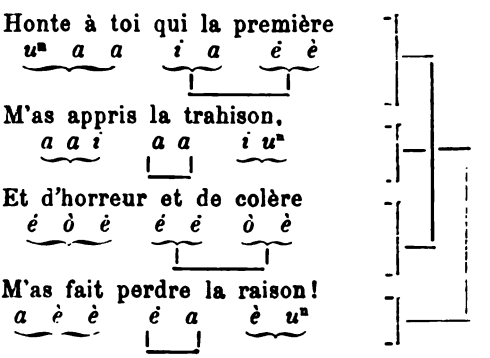

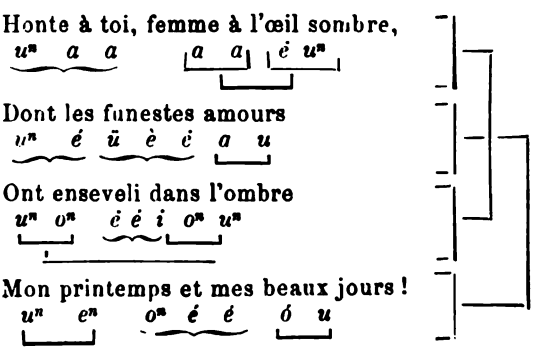

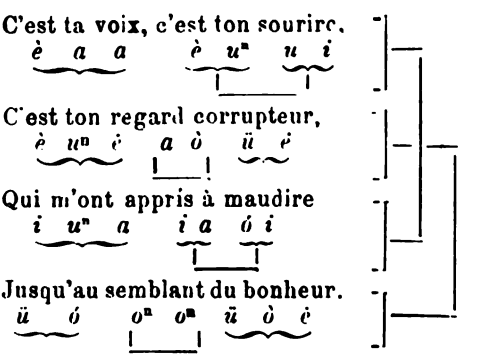

(Musset, *Nuit d'octobre*).

CONCLUSION

L'armonie naît du jeu des voyelles se correspondant, non pas une à une, mais par groupes. Il en a toujours été ainsi et l'on n'imagine pas qu'il en puisse être autrement.

Les moyens d'expression sont tous des effets de contraste. En ce qui concerne le ritme, les mesures lentes et les mesures rapides entrent en lumière parce qu'elles font contraste avec la moyenne des mesures ; le trimètre romantique fait contraste avec le tétramètre classique ; une pièce en vers libres n'est qu'une suite de contrastes : un vers plus court vient après un vers plus long, un vers plus lent suit un vers plus rapide. Les sons, voyelles ou consonnes, deviennent expressifs par leur répétition, parce que la langue des vers où ces répétitions apparaissent leur doit un aspect particulier qui fait contraste avec l'aspect ordinaire. Et il en est ainsi non seulement des moyens d'expression que nous avons étudiés, mais encore de tous ceux que nous avons passés sous silence. Car nous n'avons pas eu la prétention d'épuiser un sujet illimité ; nous avons simplement voulu établir les principes généraux et les vérifier par quelques séries d'exemples. Ainsi l'effet que peut produire un rejet, et que nous n'avons pas examiné, est dû à une discordance entre le ritme et la grammaire ; c'est un contraste. Ainsi encore nous avons montré qu'un son essentiel d'un mot peut être mis en relief par la répétition dans d'autres mots de ce même son ou de sons analogues qui l'étaient et le soutiennent ; mais on peut obtenir un effet du même genre en laissant ce son, après l'avoir mis en bonne place, absolument isolé, c'est-à-dire en ne l'entourant que de sons de nature très différente. Dans les vers suivants le mot *tragique* est mis en valeur par sa position ritmique ; mais son *i*, cette note aiguë si caractéristique, surgit au milieu des autres parce qu'elle est seule de son espèce ; pas de voyelle tonique dans ces deux vers qui ne soit éclatante ou sombre, pas une qui soit claire :

Les Centaures, prenant les femmes sur leurs croupes,
Frappent l'homme, et l'horreur tragique est dans les [coupes

(Hugo, *Le Titan*).

A regarder les choses d'un autre biais les vers à effet sont presque toujours en contradiction avec une des règles courantes de la versification. Il est défendu de supprimer la coupe de l'émistiche, il est défendu d'enjamber, il est défendu de morceler les vers, il est défendu de répéter les mêmes sons d'une manière sensible, il est défendu de ne pas alterner les rimes masculines et féminines, il est défendu d'employer successivement plusieurs rimes assonant ensemble, il est défendu d'accepter des iatus. Or nous avons vu quels effets puissants et vraiment poétiques ont été dus souvent à la violation même de ces observances. Qu'on se garde d'en conclure que pour être un grand poète il suffit de faire bon marché des règles. Toutes les interdictions qu'elles formulent sont excellentes pour la majorité des cas ; car les vers nettement expressifs, même dans la poésie descriptive, ne peuvent jamais être qu'une minorité. La plupart des vers d'une pièce doivent se borner, en ce qui concerne la forme, à être armonieux, bien ritmés et bien rimés. Le poète doit donc observer soigneusement les règles que nous a léguées un vieil usage, mais en sachant qu'il peut à l'occasion i déroger.

L'emploi des moyens d'expression n'est d'ailleurs artistique qu'à condition de n'être pas exagéré ; il ne faut pas que le lecteur ou l'auditeur puisse les remarquer nettement à première vue, mais que ce soit seulement leur résultante qui produise sur lui l'impression voulue. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de l'indiquer en passant, et il est bon d'i insister encore ici. Voici par exemple un passage de Mathurin Régnier où l'emploi des moyens d'expression atteint ses extrêmes limites :

Et le fer refrappé sous les mains résonnantes
Défie des marteaux les secousses battantes,
Est battu, combattu, et non pas abattu,
Ne craint beaucoup le coup, se rend impénétrable,

Se rend en endurant plus fort et plus durable,
Et les coups redoublés redoublent sa vertu.

Par le contraire vent en soufflantes bouffées
Le feu va rattisant ses ardeurs étouffées :
Il bruit au bruit du vent, souffle au soufflet venteux,
Murmure, gronde, craque à longues halenées,
Il tonne, étonne tout de flammes entonnées :
Ce vent disputé bouffe et bouffit dépiteux.

Tout commentaire est inutile ; l'auteur a voulu montrer à quel résultat détestable peut mener l'abus de certains procédés et il i a parfaitement réussi. C'est au poète à avoir le goût assez délicat pour trouver la juste mesure. Il doit, pour ce qui est des moyens d'expression, faire porter son effort sur deux points: d'abord choisir ceux qui conviennent le mieux à l'idée exprimée (nous avons vu que l'on peut quelquefois ésiter entre plusieurs) et les employer dans la proportion exacte où cette idée les comporte ; d'autre part les éviter soigneusement toutes les fois que la pensée ne les demande pas.

Alors vous croyez, nous dit-on, que le poète fait tous vos beaux raisonnements, et qu'au milieu de l'inspiration, quand l'émotion et l'entousiasme l'ont saisi, quand la passion fait palpiter son cœur, quand l'éloquence va jaillir de ses lèvres, il s'épuise à peser la valeur propre ou combinée des dentales, des labiales et des sifflantes, à calculer des écos de voyelles et des rappels de sonorités? — Non pas ; mais nous savons que les poètes, s'ils s'astreignent à certaines règles parce que c'est l'usage, obéissent aussi à d'autres dont ils ne connaissent pas de formules et qui sont chez eux à l'état de sentiment. Ils ne calculent pas les effets, mais ils les sentent et ne sont satisfaits que lorsqu'ils ont trouvé l'expression adéquate de l'idée. Sans doute il n'est pas rare que certains effets se présentent en quelque sorte d'eux-mêmes, produits par le asard de la forme des mots ou de leur rapprochement; mais, à moins d'être des artistes médiocres, il n'abandonnent rien au asard et n'accueillent son apport qu'après l'avoir reconnu et souvent perfectionné. « C'est affaire au vrai poète, dit Clair Tisseur, de sentir la chose d'instinct, sauf à la passer à l'alambic une fois faite ». Quand l'expression idéale qu'ils entrevoient

se refuse à eux, sans qu'ils aient l'espoir de la rencontrer jamais, ils renoncent à l'idée. « Il n'y a pas, écrivait A. de Musset, de si belle pensée devant laquelle un poète ne recule si la mélodie ne s'y trouve pas » ; ce qu'il dit de la mélodie est également vrai de tous les détails de facture et d'expression. Lorsqu'ils se résolvent à noter une forme provisoire, c'est qu'ils comptent trouver mieux un jour. Alors ils se retouchent tant que leur oreille délicate et leur sentiment aiguisé les i invitent, et ce n'est souvent qu'après de nombreux essais qu'ils arrivent à se satisfaire.

Quelques exemples montreront clairement comment s'accomplit ce travail de correction des poètes. Soit ces vers du *Mariage de Roland* (v. 18 et suiv.) :

> Les bateliers pensifs qui les ont amenés
> Ont raison d'avoir peur et de fuir dans la plaine,
> Et d'oser, de bien loin, les épier à peine.

Victor Hugo avait mis d'abord :

> Les bateliers *hâlés* qui les ont amenés.

MM. P. et V. Glachant (*Papiers d'autrefois*, p. 122) constatent qu'il a « renoncé à une épithète de nature, purement physique, pour accorder la suprématie à une épithète morale ». Matériellement cette observation est presque exacte, quoique dénuée d'intérêt ; mais, à i regarder de près, elle porte à faux. Les bateliers ne sont pas pensifs ; ils ont peur et s'enfuient, ce qui indique un tout autre état mental. Ils n'étaient pas pensifs quand ils les ont amenés parce qu'ils ne se doutaient pas de ce qui allait se passer, et s'ils ont pu être pensifs un instant ce n'est que pendant celui qui a précédé immédiatement leur peur et leur fuite ; mais il n'est pas question de ce moment-là. Il en résulte que « pensifs » fait l'impression d'une cheville. Au contraire, « hâlés » rendait parfaitement l'idée que le poète avait voulu faire entrevoir et était, à proprement parler, une épitète morale. Ces ommes étaient « hâlés » au moral comme au fisique ; ils avaient le cœur rude et endurci comme le corps, l'émotion et la crainte

leur étaient inconnues ; pourtant cette fois la peur les avait saisis et ils fuyaient. Pourquoi a-t-il remplacé ce mot si pittoresque et si juste par « pensifs » qui ne rend pas son idée et répond mal à la situation ? Parce qu'il était obligé d'abandonner « hâlés » et qu'il n'a pas trouvé mieux que « pensifs ». Avec « hâlés » on avait cinq fois reproduction ou rappel de la sillabe *-lés* :

Les bate*liers* hâ*lés* qui *les* ont ame*nés*,

et les trois polisillabes du vers avaient un *a* dans leur première sillabe : b*a*teliers, h*â*lés, *a*menés. La discordance entre l'idée et l'expression, que nous avons signalée plus aut (t. XLVI, p. 449), était telle qu'il en résultait une vraie cacofonie. En écrivant « pensifs » Hugo a rendu son vers faible comme idée, mais excellent comme facture.

Dans *Booz endormi* au lieu de :

Les souffles de la nuit flottaient sur Galgala,

la première version était :

Un souffle tiède était épars sur Galgala

(*Papiers d'autrefois*, p. 135) ; « était épars » est au moins aussi juste que « flottaient » et l'on peut regretter l'idée que suggérait le mot « tiède ». Mais les saccades choquantes qui résultaient des quatre occlusives dentales : « *tiède était é-* » ont obligé Hugo à une retouche. Il l'a opérée avec tant d'abileté et de boneur, en disposant savamment jusqu'à la fin de ce vers les moyens d'expression employés dans le précédent (cf. *supra*, t. XLVI, p. 522), qu'il a fait de l'ensemble un tout qu'on ne saurait disjoindre, un tableau d'une ravissante poésie, deux des vers les plus merveilleux qui existent.

Dans *Aymerillot* (v. 162, V. Glachant, *Revue universitaire*, 1899, t, I, p. 501), au lieu de :

Ces douves-là nous font parfois si grise mine
Qu'il faut recommencer à l'heure où l'on termine,

le poète avait d'abord écrit :

Qu'il faut recommencer quand on croit qu'on termine.

La leçon définitive rend son idée avec moins de clarté et de précision. Il s'est néanmoins résigné à l'accepter pour éviter les saccades que faisait naître dans la première rédaction, sans que l'idée les justifiât, la quintuple répétition des occlusives *c*, *q*, dans un même vers.

Au vers 119 de la même pièce on lit dans le manuscrit (Id., *ibid.*) :

Il appela les plus fameux, les plus fougueux ;

il a remplacé *fameux* par *hardis*, pour éviter une insistance due à la répétition de *f* et à la rime léonine, qui, vu l'idée à exprimer, est suffisamment sensible par la répétition de « les plus » et qui devenait par son exagération un artifice vulgaire.

Après la bataille se terminait primitivement par ces deux vers :

Mon père se tourna vers son housard tout blême :
— Bah, dit-il, donne-lui la goutte tout de même.

(*Papiers d'autrefois*, p. 133). « Donner la goutte » est l'expression juste, on pourrait presque dire tecnique ; mais elle est triviale. Est-ce là ce qui a déterminé Hugo à l'écarter ? c'est peu probable ; mais ce qui est certain, c'est qu'il a été choqué par la cacofonie qui résultait du curt des dentales :

... *dit*-il, *d*onne-lui la gou*tte* *t*out *de*...

L'eureuse correction qui a supprimé ces saccades s'est étendue forcément au vers qui était d'abord :

Et dit : — Donne la goutte à ce pauvre blessé,

et cela a suffi pour rendre excellente une petite pièce primitivement assez faible.

Tout le monde a présents à l'esprit, au commencement du *Sacre de la femme*, les quatre vers délicieux qui débutent par ces mots : « L'éden pudique et nu ». Voici ce qu'ils étaient d'abord :

L'éden charmant et nu s'éveillait, et, donnant
De la distraction même au ciel rayonnant,
Les oiseaux gazouillaient un murmure si tendre
Que les anges penchés tâchaient de les entendre.

Le dernier vers était pénible et désagréable à l'oreille, le premier était plat, le second lourd, prosaïque et abstrait ; la langue était lâche et imprécise, les idées mal coordonnées et mal digérées. Un poète aussi soigneux et aussi avisé que Victor Hugo ne pouvait pas laisser ce passage sans le reprendre et le refondre. Mais ne nous occupons ici que du premier vers : pourquoi en a-t-il retiré l'épitète « charmant » et pourquoi l'a-t-il remplacée par « pudique » ? Selon MM. Glachant (*Ibid.*, p. 130), c'est par le souci d'i introduire un qualificatif « plus rare ». Sans doute « charmant » était banal à cette place, mais ce qui a déterminé sa retraite, c'est qu'il assonait lourdement avec *donnant* et *rayonnant*, et fai-ait tache, avec ses deux voyelles éclatantes, au milieu d'une description qui exigeait des voyelles claires (cf. *supra*, t. XLVI, p. 474-480). Ce qui a fait choisir « pudique » plutôt que tout autre mot n'est pas sa rareté, mais la recherche de l'antitèse : l'idée de nudité appelle par antitèse celle de candeur, de pudeur, d'innocence, de pureté. Or, seul parmi les adjectifs exprimant ces idées, « pudique » présentait deux voyelles claires.

Pour l'avant dernier vers d'*Eviradnus*, la première leçon donne (V. Glachant, *Revue universitaire*, 1899, t. 1, p. 508) :

S'approchant d'elle avec un fier sourire ami,

et l'édition :

S'approchant d'elle avec un doux sourire ami.

Au point de vue de l'idée, il n'est pas interdit de préférer « doux » à « fier », quoiqu'il fasse un peu pléonasme avec

« ami », mais « fier » était peut-être plus plein de sens, étant donné le caractère d'Eviradnus, le rôle qu'il venait de jouer, et l'antitèse apparente que ce mot faisait avec « ami ». Seulement avec « fier » le vers était presque totalement dépourvu d'armonie (cf. *supra*, chap. VI, α p. 238), tandis qu'avec « doux » il a une armonie très satisfaisante en diades conformément au ritme (tipe 1-4, 2-3, 5-6, *supra*, p. 216), et même en triades (cf. *supra*, p. 234, 4° α).

Il serait aisé de multiplier les exemples de ce genre et de les emprunter à des poètes très divers. Ceux-là suffisent. Ils montrent nettement pour quelles raisons et de quelle manière les poètes se corrigent. Il est vrai que certains sont incapables de revenir sur ce qu'ils ont une fois écrit ; nous en avons signalé un exemple plus aut (t. XLVI, p. 215). C'est pour eux une infériorité notable ; il en résulte que leurs œuvres sont très inégales et que trop souvent les faiblesses i déparent les plus belles choses. On se demande en vain sur quoi peut bien reposer cette légende d'après laquelle les poètes, quand l'inspiration leur vient, produiraient leurs œuvres sans travail, sans effort, spontanément et presque inconsciemment, comme la plante pousse ses feuilles quand le souffle du printemps l'a suffisamment réchauffée. On connaît depuis l'antiquité le pénible labeur de Virgile. On a depuis longtemps des documents prouvant que les fables de La Fontaine n'ont atteint leur forme définitive et en général si parfaite qu'après avoir été refondues à tel point que souvent pas un seul mot n'est resté à la place qu'il occupait dans la première rédaction. Le *Buch der Lieder* de Heyne est plein de poésies d'un tour si facile, si naturel qu'il ne semble pas que le poète ait jamais pu les concevoir sous une autre forme ; c'est d'un monceau de ratures qu'elles ont surgi avec leur aisance et leur grâce délicieuse. On sait aujourdui avec quel soin Hugo, jusqu'au moment de donner ses œuvres au public, les reprenait sans cesse, biffant, précisant, développant sans relâche. D'autres exemples encore permettent de supposer un travail analogue de la part des poètes sur la manière de composer desquels on n'est pas directement renseigné. Certains sont mieux doués que d'autres, ont plus de facilité, mais en définitive ceux qui ont été les plus parfaits sont ceux qui ont su le mieux se corriger.

Mais, penseront peut-être quelques-uns, maintenant que les lois de l'armonie sont formulées, que les moyens d'expression sont pour la plupart classés et définis, ne suffira-t-il pas d'avoir quelque sens critique pour arriver à ne plus faire, avec un peu de travail, que des vers qui soient tous de tous points excellents ? Qu'on se détrompe ; d'abord il faut distinguer dans un vers, comme nous l'avons dit dans l'introduction, le fond et la forme ; toutes les règles du monde sont impuissantes à faire naître une idée poétique, et même une forme irréprochable. Clair Tisseur a dit avec justesse dans ses *Modestes observations* : « Savoir désosser un vers ne vous en fera pas jaillir un beau, tout armé du cerveau, mais cela peut vous retenir d'en faire un mauvais ». Nous avons constaté ce qu'ont fait les poètes, nous n'avons pas prétendu creuser une ornière qu'ils doivent suivre à l'avenir. « Il n'y a pas de recette pour faire les chefs-d'œuvre, dit M. Saint-Saëns dans son *Harmonie et mélodie*, et ceux qui préconisent tel ou tel système sont des marchands d'orviétan ».

Sans doute les principes qui dominent les moyens d'expression et leur emploi sont éternels. « Tout sentiment, écrit Guyau dans *l'Art au point de vue sociologique*, se traduit par des accents et des gestes appropriés. L'*accent* est presque identique chez toutes les espèces : accent de la surprise, de la terreur, de la joie, etc. ; il en est de même du *geste*, et c'est ce qui rend immédiate l'interprétation des signes visibles ; l'art doit reproduire ces accents et ces gestes pour faire pénétrer dans l'âme, par suggestion, le sentiment qu'ils expriment ». Ce que l'auteur appelle des *accents* et des *gestes*, c'est en poésie des *sons* et des *mouvements* ; ceux qui conviennent à l'expression de tel sentiment sont d'une manière générale toujours et partout les mêmes. Mais dans le détail, — ces études en sont la meilleure preuve, — leur variété et leurs combinaisons sont infinies.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que l'emploi de tels moyens d'expression est exclu par telle forme de vers. Ainsi il est évident qu'il ne peut pas être question dans un poème en vers de forme fixe des effets que l'on obtient dans une pièce en vers libres par les changements de mètre.

Pour nous en tenir à notre alexandrin, il n'était au commen-

cement du XVIe siècle qu'un élément de douze sillabes composé de deux membres de six séparés par une pause ou césure. « Un compte net de douze, une suspension de la voix, ou repos, à la sixième sillabe, afin sans doute que l'existence du nombre fût bien sentie, c'était tout pour la métrique du grand vers » (Renouvier, *Victor Hugo*). On avait « l'habitude de prendre l'hémistiche en bloc, sans aucune considération d'accent intérieur assez marquée pour y faire sentir une mesure en le subdivisant lui-même, et y introduisant des cadences variées suivant la place de cet accent » (Id., *Ibid.*). D'un pareil vers tous les moyens d'expression que l'on peut obtenir en diversifiant les éléments ritmiques étaient forcément exclus.

Mais un vers sillabique de douze sillabes avec une seule division est un mètre singulier ; les éléments sont trop longs pour être nets, et c'est probablement pour cette raison que Ronsard trouvait que « les alexandrins sentent trop la prose très facile, sont trop énervés et flasques, si ce n'est pour les traductions, auxquelles, à cause de leur longueur, ils servent de beaucoup pour interpréter le sens de l'auteur ». C'était probablement le sentiment général à cette époque, car jusqu'au XVIIe siècle l'alexandrin n'eut pas grand succès. On avait trop de liberté dans l'intérieur d'un émistiche et le remplissage avait beau jeu. Ceux qui avaient de l'oreille n'i sentaient pas un vers. On s'est étonné que Ronsard qui était un chercheur et un novateur n'ait pas compris le parti qu'il i avait à en tirer. Rien n'est plus naturel au contraire ; Ronsard ne connaissait l'alexandrin que tel qu'il était de son temps et ne pouvait ni prévoir ni créer la forme qu'il aurait plus tard : les évolutions ne se devancent pas.

Mais du temps même de Ronsard, grâce à lui-même, quoiqu'il ait relativement peu employé ce mètre, grâce à Agrippa d'Aubigné, grâce surtout à Régnier et un peu à Malherbe, sans qu'ils s'en doutassent, l'alexandrin évoluait. Le vers classique se préparaît. Il était extrêmement rare qu'un alexandrin n'eût pas d'autre accent tonique important que celui de la sixième et celui de la douzième sillabe. La plupart du temps il i en avait un autre dans l'intérieur de chaque émistiche. Ceux qui terminaient les émistiches recevaient un relief par-

ticulier de la pause dont ils étaient suivis ; mais il arrivait fréquemment que la pause de la césure fût très faible parce que le dernier mot du premier émistiche était étroitement uni par la sintaxe au premier du suivant; dans ces conditions et pour les mêmes raisons l'accent de la sixième sillabe était relativement faible. Il n'était pas rare dès lors qu'un accent secondaire fût aussi fort que celui de la sixième et même qu'il fût suivi d'un arrêt aussi marqué que celui de la césure. En voici quelques exemples empruntés à Agrippa d'Aubigné :

Toi Seigneur, qui abats, qui blesses, qui guéris ;

l'accent tonique de *blesses* est évidemment aussi fort que celui de *abats*, et celui de *Seigneur* est même plus fort.

Sous toi, Hiérusalem meurtrière, révoltée,
Hiérusalem, qui es Babel ensanglantée ;

l'accent tonique de *toi* dans le premier vers est au moins aussi fort que celui de *Hiérusalem*, et dans le second celui de *Hiérusalem* est certainement plus fort que celui de *es*.

Venez, célestes feux ! Courez, feux éternels !
Volez ! Ceux de Sodome oncque ne furent tels;

il est clair que l'accent tonique de *volez* est plus fort que celui de *Sodome*, et que ce mot est même suivi d'un arrêt plus considérable que celui de la césure.

Petit à petit les poètes se rendirent compte de l'existence de ces accents secondaires ; ils comprirent les effets qu'on en pouvait tirer En en définitive au milieu du XVIIe siècle l'alexandrin était devenu un vers de douze sillabes avec une césure fixe après la sixième, deux accents toniques fixes à la sixième et à la douzième, et deux accents secondaires à place variable dans l'intérieur de chaque émistiche. Du moins le plus grand nombre des vers classiques sont construits de cette façon. La césure les partage en deux éléments, les accents toniques les partagent en quatre. Les deux sistèmes

de division se superposent. Cette division en quatre morceaux est le point capital de l'étape classique. Les poètes classiques n'en ont jamais eu nettement conscience ; mais ils paraissent en avoir eu le sentiment à partir d'une certaine époque. Malherbe ne l'a jamais eu, mais il semble s'être développé chez Corneille à partir de *Polyeucte* et chez Racine à partir d'*Andromaque*. Cela est évidemment indémontrable ; mais un examen attentif de la versification de leurs œuvres est en faveur de cette opinion. Les accents secondaires devenant souvent aussi forts que celui de la sixième sillabe s'élèvent à la auteur d'un accent ritmique ; dès ce moment l'alexandrin est un vers ritmé, à quatre mesures en général. Il n'est plus alors ni « énervé ni flasque » ; ses quatre divisions lui donnent une fermeté et une netteté qui fait la beauté du vers classique. C'est alors qu'il est susceptible de toutes les cadences variées et de tous les moyens d'expression fondés sur le ritme que nous avons relevés chez lui.

Mais il faut avouer qu'au point de vue métrique, c'est de nouveau un vers bizarre : il est à la fois sillabique et ritmique, ce qui est presque contradictoire. Car dans un vers purement ritmique la mesure est marquée par le retour et le nombre des accents ritmiques, le nombre des sillabes étant quelconque. Ici le nombre des sil'abes est fixe et celui des accents ritmiques ne l'est pas absolument ; chose étrange.

Au XVIIIe siècle, jusqu'à Chénier, il n'i a pas de poète à proprement parler. On se contente de reproduire plus ou moins abilement la versification classique. Pendant cette période morte, l'évolution ne perd pas ses droits ; c'est une période d'incubation. Aussi quand paraît Chénier, on s'aperçoit que le vers a changé, et on s'en aperçoit surtout lorsqu'arrive l'école romantique. Comment la versification romantique est sortie de la versification classique par la fusion du vers de la comédie avec celui de la tragédie, nous l'avons exposé en détail dans cette *Revue* même, t. XLVI, p. 5 et suiv. ; nous ne pouvons ici que renvoyer à cet article. Mais nous devons constater le résultat acquis à cette nouvelle étape : l'élément ritmique, qui s'était glissé dans l'alexandrin au XVIIe siècle, est devenu prédominant ; le nombre des sillabes reste fixe, mais la césure séparant les deux émistiches

est souvent très faible, et elle est même nulle dans le trimètre proprement dit. Les deux accents secondaires sont devenus primaires comme celui de la sixième sillabe, et dans le trimètre il n'i a plus sur cette sillabe qu'un accent tonique, sans accent ritmique. Le vers classique subsiste dans les mêmes pièces à côté du vers romantique et ils ont le même nombre de sillabes, mais ce qui les distingue c'est la manière dont ils sont ritmés. Le poète classique sentait vaguement que son vers était ritmé, le poète romantique en a nettement conscience. Une pièce romantique, étant composée de vers ritmés différemment, est comparable à une pièce en vers libres, et susceptible des divers moyens d'expression fondés sur les changements de ritme que nous avons examinés plus aut.

Hugo n'a jamais supprimé la césure de l'émistiche sur le papier. Il veut que la sixième sillabe ait toujours au moins un léger accent tonique et ne tolère pas que la septième sillabe soit constituée par un *e* féminin appartenant au même motque la sixième. Cette étape en appelait invinciblement une autre qui a été réalisée par ses sucesseurs : la suppression de toute séparation de mots après la sixième sillabe, mais avec le maintien d'un accent tonique au moins secondaire sur cette sillabe.

Tenez, à la pr*emière* du Cid, j'étais là
(E. Rostand, *Cyrano*);

ce vers n'est même pas un trimètre ; c'est un tétramètre parfaitement ritmé.

Empanaché d'indépendance et de franchise
(Id., *ibid.*);

c'est ici un trimètre, avec un accent tonique secondaire sur la sixième sillabe, qui en réalité ne diffère en rien, sinon sur le papier, de celui-ci de Hugo :

Elle est la terre, elle *est* la plaine, elle est le champ ;

car « elle est la plaine » n'est qu'un seul mot métrique avec un accent secondaire sur *est*. Ceux-ci de Leconte de Lisle sont exactement du même tipe :

Le café rouge, *par* monceaux, sur l'aire sèche...
La queue en cercle *sous* leurs ventres palpitants...
Sur les murailles, *sur* les arbres, sur les toits...

La dernière étape est accomplie et l'évolution a atteint son terme lorsqu'on supprime à la sixième sillabe l'accent secondaire :

Dans chacune de vos exécrables minutes...
Comme des merles dans l'épaisseur des buissons...
Abou-Sayd, et ses compagnons, bras et flancs...
Et les taureaux, et les dromadaires aussi...
De ses enfants et de la royale femelle...

(Leconte de Lisle).

Dans ces vers l'accent secondaire est sur la septième sillabe. Dans celui-ci du même poète il est sur la cinquième :

Et l'oiseau bleu dans le maïs en floraison.

A ce moment les poètes peuvent disposer dans une même pièce, pour ne parler que de la césure à l'émistiche, non plus seulement de l'alexandrin classique à césure forte, mais encore de l'alexandrin à césure faible, de l'alexandrin sans césure mais avec un accent tonique au moins secondaire sur la sixième sillabe, enfin de l'alexandrin sans césure après la sixième ni accent tonique sur elle. Comme moyen d'expression le vers n'a rien gagné depuis Hugo ; mais les poètes ont sous la main un instrument plus souple encore et plus délicat, permettant une cadence encore plus variée : ressource pour le talent, danger pour la médiocrité.

De l'alexandrin de XVIe siècle au trimètre du XIXe la transformation a été normale, mais si l'on compare l'un à l'autre il semble qu'il s'est produit quelque colossal bouleversement. On dirait que l'ouragan d'une révolution a passé sur l'alexandrin. Or toute révolution, même apparente, amène forcément deux mouvements opposés : l'un de réaction, l'autre d'exagération.

Les réactionnaires sont ceux qui s'obstinent encore aujourd'hui à ne pas quitter le mode classique, et se condamnent à

refaire toujours les mêmes vers que d'autres ont déjà faits. Comme si l'on pouvait faire le vers de Racine ou celui de Hugo mieux ou même aussi bien que Racine et que Hugo ! « Autre siècle, autre art », a dit ce dernier (*W. Shakespeare*). Ils enfantent des nouveau-nés vieillots et souffreteux, ils s'épuisent en efforts stériles, mais cette tentative se renouvelera toujours. Elle durera jusqu'au moment où l'on ne fera plus le vers classique que comme nos licéens faisaient autrefois des vers latins et sans que ses produits méritent plus d'intérêt. Que de talent perdu pour n'avoir pas compris que nous avons marché !

Du côté de l'exagération, nous trouvons ceux qui ont conclu du mouvement romantique que les règles sont des lisières bonnes tout au plus pour les esprits débiles et qu'il suffit de rimer richement pour avoir fait une œuvre qui doive soulever l'admiration des siècles. Tous les tipes de vers apparaissent chez eux, mais le asard seul détermine leur emploi. Leurs productions sont encore plus négligeables, s'il se peut dire, que celle des réactionnaires.

Pourtant presque tout le monde sent que notre vers est défectueux et plusieurs ont demandé des réformes. « Le plus grand malheur de notre versification est d'avoir conservé la mesure des sillabes et les conditions de leur homophonie telles que les avait établies le XVIe siècle, d'accord avec la prononciation réelle d'alors : la prononciation a changé, et les règles qui l'avaient pour base ont été servilement maintenues, en sorte que nos vers sont incompréhensibles dans leur rythme et leur rime non seulement à l'immense majorité de ceux qui les entendent ou les lisent, mais encore, si on va bien au fond des choses, à ceux même qui les font » (G. Paris, Préface du livre de M. Tobler). « Il serait souhaitable que des poètes de talent parvinssent à débarrasser notre code poétique de quelques règles trop étroites, relativement jeunes, qui l'entravent inutilement, comme l'interdiction générale des iatus, ou la loi inviolable de l'alternance régulière des rimes masculines et féminines, ou certaines prescriptions trop formalistes pour le compte des sillabes. La rime même admettrait peut-être certaines modifications » (E. d'Eichtal, *Du rythme dans la versification française*).

« L'abîme s'est creusé trop large entre la langue parlée et la langue poétique pour qu'il ne soit pas devenu indispensable de le combler » (Psichari, *Revue Bleue*, juin 91).

C'est le sentiment de ces défauts qui a fait naître les écoles que l'on désigne sous les noms de décadentes, simbolistes et autres encore. Elles sont l'expression du besoin de changement assez généralement répandu aujourdui. Qu'ont-elles produit jusqu'à présent? rien qui doive subsister, a-t-on dit, et il n'est pas besoin d'être profète, pour confirmer ce présage. A quoi aboutiront-elles ? à leur disparition.

Le XVIe siècle a fourmillé d'écoles analogues. Il i en a à toutes les époques où un vieux régime sombre pour en laisser surgir un nouveau. Il est rare qu'il en sorte une seule œuvre, mais leur rôle est considérable : elles accusent les tendances et préparent l'avenir. Les évolutions se font lentement; certaines transformations sont quelquefois pénibles : ces écoles remplissent les périodes de transition.

Les idées simboliques ou étranges qu'ont pu exprimer celles du XIXe siècle, le vocabulaire prétentieux ou baroque qu'elles ont pu employer n'ont pas d'importance, puisqu'il n'en restera rien. Mais au point de vue de la facture il i a deux tendances principales qu'elles rendent évidentes, et où l'on peut à notre sens entrevoir l'avenir de notre vers, parce que ces deux tendances sont logiques et que leur réalisation est appelée par l'évolution normale du vers français.

Nous ne voulons pas parler ici de la rime ni de l'iatus ; nous avons indiqué plus aut les modifications que nous paraissent comporter à l'eure actuelle les règles qui les concernent.

Nous faisons allusion à deux faits de bien plus grande importance. La langue dont se servent nos poètes, même après avoir supprimé toute distinction entre les termes nobles et les termes roturiers, après avoir accueilli le vocabulaire tout entier et i avoir même introduit quantité de néologismes, est une langue arcaïque. Si neuves que puissent être les idées développées, si moderne que soit le vocabulaire qui les exprime, la prononciation obligatoire est une prononciation morte depuis trois siècles.

Toute poésie, à l'origine, s'est servi de la langue vivante, et s'est fondée sur elle. En Grèce, pour ne citer qu'un exem-

ple, tous les genres poétiques emploient le dialecte parlé dans la région où ils naissent. Ils ont atteint leur plus aut développement chacun dans son dialecte ; c'était la période de production originale. Postérieurement apparut la poésie d'imitation; on imita les modes poétiques, on imita leurs langues qui devinrent purement artificielles et intelligibles seulement pour un cercle restreint. C'est la période de décadence. Que l'on compare Quintus de Smyrne à Homère et l'on entreverra l'abime qui sépare la seconde de la première. A Rome la poésie classique, purement artificielle, érudite, arcaïsante pour la langue, grécisante pour le fond et la forme, n'a jamais été qu'une poésie d'amateurs. Pour qu'une poésie puisse être réellement vivante, il faut qu'elle emploie la langue de son pays et de son temps. Supposez Aristophane écrivant dans la langue d'Homère ou Schiller dans celle de Hans Sachs !

Actuellement la langue de notre poésie est arcaïque et par-conséquent artificielle sur trois points principaux :

1° L'*e* MUET. — Parmi les *e* que l'on écrit aujourdui il en est qui se prononcent et d'autres qui ne se prononcent pas. Nous n'avons pas à faire ici leur istoire mais seulement à constater l'état actuel de la prononciation et à montrer dans quelle mesure les poètes tendent à s'i conformer. Il faut distinguer plusieurs cas. Quand l'*e* est en contact avec une voyelle atone dans l'intérieur d'un mot, comme dans *jouerai*, *remerciement*, *tuerie* il ne se prononce pas aujourdui ; souvent même il ne s'écrit plus, comme dans *joliment*, *prairie*, *roulette*. Cet *e* forme toujours une sillabe en ancien français ; mais dès le XIVe siècle on commence à ne plus le compter ; voir à ce sujet chez *Tobler* le chapitre intitulé *Détermination du nombre des syllabes*. Aujourdui les poètes ne le comptent plus jamais et quand A. Barbier écrivit :

> Toujours, ô mon enfant ! toujours les vents sauvages
> De leurs pieds vagabonds balayeront les plages
>
> (*La Nature*),

il a commis un arcaïsme blâmable.

Quand l'*e* suit la voyelle tonique comme dans *prie*, *pries*,

prient, il comptait également toujours pour une sillabe en ancien français ; il n'est plus jamais prononcé aujourdui. Ici l'usage des poètes n'a pas suivi la prononciation, si ce n'est quand l'ortografe elle-même s'i est conformée comme dans les imparfaits en *-oie*, *-oies*, devenus *ais*, dans le subjonctif *soie*, *soies* devenu *sois*, dans *eaue* devenu *eau*. Les mots dans lesquels l'*e* continue à être écrit ne peuvent entrer dans l'intérieur d'un vers que si l'*e* est final et élidé devant une voyelle. Telle est la règle classique ; elle comporte une exception : les imparfaits et les conditionnels en *-aient* et les deux subjonctifs *aient* et *soient* peuvent entrer dans l'intérieur d'un vers sans que leur *e* compte pour une sillabe. Les poètes du siècle dernier ont commencé à étendre cette liberté à toutes les finales de verbes en *-aient*, *-oient*, *-ient*, *-uent*, *-éent*, *-ouent* :

En second lieu nos mœurs qui se *croient* plus sévères
(Musset).

Les yeux qu'on ferme *voient* encore
(Sully-Prudhomme).

Rient en dessous, mettant leurs masques de travers
(Bouchor).

Les mondes *fuient* pareils à des graines vannées
(Sully-Prudhomme).

On ne saurait que les louer de cette généralisation ; il est temps qu'elle devienne complète et qu'on ne rencontre plus dans nos vers d'archaïsmes comme celui-ci :

On dit qu'elle a des gens qui se *noi-ent* pour elle
(Musset).

Ces mêmes imparfaits en *-aient* placés à la rime constituent une rime masculine ; mais Hugo emploie encore *voient : soient* comme rime féminime. En réalité toutes ces rimes sont masculines puisque l'*e* ne se prononce pas.

Pour les formes en *-e*, *-es* la règle classique est impitoyable ;

elle n'en admet aucune dans l'intérieur du vers. Mais il i a bien longtemps que les poètes ont éprouvé le besoin de les admettre conformément à leur prononciation, c'est-à-dire sans compter l'*e*. Ronsard disait déjà : « Tu dois oster la dernière *e* féminine, tant des vocables singuliers que pluriers qui se finissent en *ée* et *ées*, quand de fortune ils se rencontrent au milieu de ton vers. Exemple du féminin plurier :

Roland avoit deux épé es en main.

Ne sens-tu pas que ces *deux épé-es en main* offencent la délicatesse de l'aureille ? Et pour ce, tu dois mettre :

Roland avoit deux épé's en la main

..... Autant en est-il des vocables en *oue* et *ue* comme *roue*, *joue*, *nue*, *venue* et mille autres qui doivent recevoir syncope au milieu de ton vers, si tu veux que ton poème soit ensemble doux et savoureux. Pour ce tu mettras : rou', jou', nu', etc. ».

On trouve déjà cette suppression de l'*e* au XVe siècle (cf. *Tobler*, *ibid.*). Aux XVIe et XVIIe elle est fréquente :

Toy qui levant la *veue* trop haute
(Baïf, 8 sill.).

A *veu'* d'œil mon teint jaunissoit
(Régnier).

Et la *livrée* du capitaine
(Marot, 8 s.).

Lassée d'un repos de douze ans
(Malherbe, 8 s.).

Mantoue, tu ne vois point soupirer ta province
(Cornille).

Bon ! jurer ! ce serment vous *lie*-t-il davantage ?
(La Fontaine).

Hé bien, me plains-je à tort ? me *joues*-tu pas, Amour ?
(La Fontaine).

A la *queue* de nos chiens, moi seul avec Drécar
(Molière, *Les Fâcheux*).

Les flots co:tre les flots font un *remu*-ménage
(Molière, *Dépit amoureux*).

Mais il faut dire que les mêmes poètes, sans en excepter Ronsard, comptent cet *e* pour une sillabe dans d'autres passages. Ils ne s'affranchissent de la règle que timidement et exceptionnellement :

Mais, comme crois, *Destinée* fatale
(Marot, 10 s.).

Ah! longues nuits d'hiver, de ma *vie* bourrelles
(Ronsard).

Et par lui la cité de *Troie* fut brûlée
(Ronsard).

Ne me reproche point qu'oisif j'*aie* vécu
(Ronsard).

La *partie* brutale alors veut prendre empire
(Molière, *Le dépit amoureux*).

Anselme, mon mignon, *crie*-t-elle à toute heure
(Molière, *Étourdi*).

Dans la première moitié du XIXe siècle les exemples sont plus rares, mais non moins significatifs :

Pas un qu'avec des pleurs tu n'*aies* balbutié
(Musset, *Namouna*).

Avant que tu n'*aies* mis la main à ta massue
(Hugo, *Feuilles d'automne*).

Un vieux pirate grec l'avait trouvé gentille
(MUSSET, *Namouna*).

Que mes *joues* et mes mains bleuiront comme celles
D'un noyé.....
(MUSSET).

Ne m'a-il pas *jetée* sous tes pas comme on trouve
(LAMARTINE, *Jocelyn*).

Tout sur terre où nous voilà,
Etait en *remue*-ménage
(BANVILLE).

Le crucifix, le bloc, l'*épée* hors de la gaîne
(LECONTE DE LISLE).

La *Baie* des Trépassés blanche comme la craie
(BRIZEUX).

Les poètes décadents ont accentué cette tendance ; nous attendons qu'elle se réalise complètement et que tous les mots de ce genre entrent librement dans le vers à n'importe quelle place.

Enfin quand l'*e* vient après une consonne soit dans l'intérieur soit à la fin d'un mot, il était encore toujours prononcé et comptait toujours pour une sillabe en ancien français. Aujourdui il n'est plus prononcé que dans les conditions que nous avons déterminées dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, VIII, 53-90. Il en était déjà de même au XVIIe siècle ; cf. Thurot, II, 748. En poésie d'après la règle classique il doit toujours faire sillabe. Ici les poètes se sont montrés plus timides que dans les cas précédents. Pourtant dès le XVIe siècle on voit se manifester une tendance à supprimer l'*e* muet là où il ne se prononce pas :

Tu t'abuses toi-même, ou tu me *porte* envie
(DESPORTES).

La suppression de l'*s* permet de justifier pour les ieux l'éli-

sion de l'*e* ; en réalité cette grafie prouve qu'on ne prononçait ni l'*e* ni l'*s*. C'est le même artifice que l'on trouve dans Agrippa d'Aubigné :

Toi, Seigneur, qui abats, qui blesses, qui guéris,
Qui donnes vie et mort, qui *tue* et qui nourris,

et ailleurs dans le même Desportes :

Jupiter, s'il est vrai que tu fusse' amoureux ;

Malherbe a blâmé l'ortografe de ce vers et aussi celle des deux suivants où c'est l'*e* qui n'est pas écrit :

Des chardons *inutils* et des herbes méchantes...
Des fortes mains d'*Hercul'* veux-je arracher la masse.

Ronsard supprime de même parfois un *e* muet final :

Fait à houppes de soie, et si bien *ell'* le traite
(Ronsard, *Églogues*).

Mais plus *ell'* nous veut plonger
Et plus *ell'* nous fait nager.
(Ronsard, 7 sill.).

Chez les modernes, si on laisse de côté les chansonniers qui sont à part, les exemples sont fort rares, mais il faut reconnaître qu'ils n'ont rien de choquant :

Que tu ne *puisse* encor sur ton levier terrible
(Musset, *La coupe et les lèvres*).

Et recouvrant le fer de son *bourlet* d'écorce
(Lamartine, *Jocelyn*).

Quelque soit la main qui me serve
(Lamartine, *Recueillements*).

Tu l'*emporte*, il est vrai ; mais lorsque tu m'abats
(Lamartine, *La mort de Jonathas*) ;

il était bien facile de dire : Tu l'emportes, c'est vrai... mais le vers n'i aurait rien gagné.

Parmi les décadents c'est M. Jean Moréas qui a le plus nettement accusé cette tendance. Seulement il ne paraît pas s'être toujours rendu exactement compte de l'état réel de la langue ; car il lui arrive parfois de supprimer des *e* qui se sont toujours prononcés et d'en compter que l'on ne prononce pas. Il est évident que notre poésie doit arriver à brève échéance à ne plus compter que les *e* qui se prononcent et à négliger ceux qui sont réellement muets. Notre vers ne pourra qu'i gagner en sonorité.

Il est à peine besoin de rappeler que pour cette question, comme dans tout le cours de ce livre, nous ne considérons que le français proprement dit et que les prononciations provinciales, comme celle du Midi où l'on prononce *vingte-cinq* en trois syllabes, sont pour nous sans intérêt.

2° La diérèse. — Il s'agit des groupes de deux voyelles dont aucune n'est *e* et dont la première est *i*, *ou*, *o*, *ü*, c'est-à-dire une voyelle susceptible de devenir semi-voyelle. Doivent-ils être comptés pour deux sillabes ou pour une seule ? Istoriquement la question est fort complexe ; on en trouvera une bonne exquisse chez *Tobler* (chapitre cité plus aut). Les règles classiques (relatées en grande partie chez *Quicherat* et chez *Le Goffic et Thieulin*) sont purement empiriques, artificielles, parfois contradictoires et souvent flottantes.

On trouve fréquemment des contradictions pour le même mot chez le même poète :

Le sud, le nord, l'*ou-est* et l'est et Saint-Mathieu
(Hugo).

A cause du vent d'*ouest* tout le long de la plage
(Id.).

Rome était la *tru-ie* énorme qui se vautre
(Hugo).

Les soupiraux infects et flairés par les *truies*
(Id.).

De sa vue, *hier* encor, je faisais mon délice
(Coppée).

Or, ce fut *hi-er* soir, quand elle me parla
(Id.).

Et baisant tout bas son *rou-et*
(Musset).

Ne chercherait-on pas le *rouet* de Marguerite ?
(Id.).

Marqué du *fou-et* des Furies
(Musset).

J'oserais ramasser le *fouet* de la satire
(Id.).

Me font rire. Piaillez, mesdames les *chou-ettes*
(Hugo).

Pas de corbeau goulu, pas de loup, pas de *chouette*
(Id.).

Oh ! l'affreux *su-icide* ! Oh ! si j'avais des ailes
(Musset).

Mon enfant, un *suicide*. Ah ! songez à votre âme
(Id.).

Sur la terre où tout jette un *miasme* empoisonneur
(Hugo).

Mêlé dans leur sépulcre au *mi-asme* insalubre
(Id.).

L'*opi-um*, ciel liquide
(Th. Gautier, 6 sill.).

D'*opium* usé
(Id., 4 sill..).

C'est le pendant des sillabes « communes » chez les poètes classiques latins, qui leur permettaient d'employer dans le

même vers le mot *patrem*, par exemple, indifféremment avec la première sillabe longue ou brève. C'est la marque la plus évidente d'une langue artificielle, et bien que ce ne soit en apparence qu'une chose sans importance elle peut avoir les conséquences les plus graves et devenir un germe de mort pour la poésie qui l'admet. Il n'i a qu'un principe admissible : se conformer à la prononciation de la langue vivante. La poésie de l'ancien français faisait ainsi ; mais la prononciation a notablement changé sur ce point comme sur beaucoup d'autres. La poésie d'aujourdui ne peut suivre que la prononciation d'aujourdui. On doit compter pour deux sillables « (les) passions », comme « (nous) passions ». On trouvera la prononciation actuelle de ces groupes exposée en détail dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, VIII, p. 71 et suivantes (article cité plus aut).

On peut noter d'ailleurs sur ce point une tendance des poètes à se conformer à la prononciation à mesure qu'elle évoluait. Le fait le plus caractéristique est l'emploi uniquement avec diérèse depuis l'époque classique (grâce surtout à l'influence de Corneille) des groupes dont la première voyelle est *i* quand ils viennent après une liquide précédée d'une autre consonne :

Vous *devri-ez* pleurer nos morts
(Sully-Prudhomme).

Le *sangli-er* lancé comme un rocher qui roule
(Id.).

Il travaillait sans plainte, *ouvri-er* solitaire
(Id.).

J'aime. Philée ainsi parla le *quatri-ème*
(Id.).

Sous les verts marronniers et les *peupli-ers* blancs
(Musset).

On peut constater aussi nombre de sinérèses réalisées

depuis la période de l'ancien français et accueillies par nos poètes :

écu-elle en ancien français, mais
Mille petits cailloux volaient vers son *écuelle*
(Catulle Mendès).

di-acre en ancien français, mais
Comme un *diacre* à Noël, à côté du curé
(Musset).

Mais à côté de cela combien devons-nous relever de contradictions et l'on peut même dire de reculs :

quotidien dans Augier, mais
Pour gagner notre pain, tâche *quotidi-enne*
(Coppée).

assiette dans Musset, mais
De te voir à ce point hors de ton *assi-ette*
(Augier).

piéton en ancien français, mais
Embaumaient, énervants, et sur les *pi-étons*
(Coppée).

bruire en ancien français, mais
La chute du moulin *bru-it* comme autrefois
(Coppée).

piano chez Musset, mais
Pareil au *pi-ano* de valse et de quadrille
(Coppée).

Ces exemples sont d'autant plus mauvais qu'il s'agit de vers familiers.

Il ressort clairement de là que, pour cette question, nos poètes sont actuellement comme le limier qui a perdu la piste et qui court de droite et de gauche en quête d'un indice qui le remettra sur la bonne voie. Comme l'a dit Becq de Fou-

quières, « faute de s'être rendu compte des principes supérieurs de la métrique qu'ils appliquent instinctivement, les poètes ont parfois des audaces irréfléchies qui les jettent en dehors des règles les plus certaines, ou au contraire ils hésitent à briser les entraves d'autres règles que rien ne justifie ». Dans les cas de ce genre, c'est au théoricien à leur montrer le vrai chemin.

3° L'*h* ASPIRÉ. — L'*h* dit aspiré ne s'aspire pas et même ne se prononce pas du tout, mais détermine une prononciation particulière devant lui : il empêche la liaison d'une consonne et l'élision d'un voyelle. C'est état est flottant aujourd'hui et depuis fort longtemps [1] ; la langue tend à supprimer totalement l'*h* aspiré et les effets qu'il produit (voir le détail de la question dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, VIII, p. 86 et suivantes), mais cette évolution, empêchée par les livres et l'enseignement, n'est pas encore terminée. La poésie n'a pas qualité pour devancer la langue parlée. Pourtant certains poètes ont cru pouvoir parfois élider une voyelle devant un *h* dit aspiré :

Très mauvais *gîte*, *hormis* qu'en sa valise
(LA FONTAINE).

Je meurs au moins sans *être haï* de vous
(VOLTAIRE).

Des vers de ce genre font regretter que ces exemples ne soient pas encore devenus des modèles.

Quand ces réformes relatives à l'*e* muet, à la diérèse et à l'*h* aspiré seront définitivement accomplies nous aurons conservé le beau vers sillabique de Racine et de Hugo, mais avec

[1] « La plus saine et la plus commune opinion est qu'il faut dire et écrire *alte* sans *h*... Or est-il que je pose en fait, après le témoignage d'une quantité de personnes irréprochables, auquel je joins encore ma propre observation, que dans tous les livres on n'a point vu *alte* imprimé ni écrit avec un *h* » (Vaugelas, II, 335). Cf. Molière, *Dépit amoureux*, 975 :

Nous verrons. Mais Lucile... *Alte*! son père sort.

un compte de sillabes conforme à celui de la langue réellement vivante. Il sera lui-même rendu par là plus vivant et en même temps plus sonore et plus armonieux. Nous l'avons vu en effet, l'armonie est d'autant plus grande que les éléments qui entrent en jeu pour la constituer sont mieux modulés : l'e muet qui n'existe dans les vers que par une prononciation artificielle, quoique obligatoire, ne vaut pas pour la modulation une voyelle plus nette et mieux timbrée.

Voilà donc une première tendance : elle porte sur la langue. La seconde, que nous annonçions tout à l'eure, touche d'une manière beaucoup plus intime à la facture même du vers. Nous avons indiqué que notre vers lorsqu'il est devenu ritmique tout en restant sillabique devenait un vers bizarre. En effet la superposition de ces deux sistèmes presque incompatibles produit forcément une sorte de discordance. Dire qu'un vers est sillabique c'est faire entendre qu'il a un nombre de sillabes fixes, avec au besoin un point de repère quelque part (la césure de l'émistiche) et rien de plus. Un vers ritmique au contraire à un nombre fixe d'accents ritmiques ou de mesures déterminées par eux et un nombre de sillabes quelconque. Or notre vers classique a un nombre de sillabes fixe avec un nombre de mesures qui ne l'est pas obligatoirement. Sans doute le nombre des sillabes de chaque mesure n'est fixe et égal que dans le tipe relativement rare 3. 3. 3. 3 :

Ma fortu\ne va prendre | une fa/ce nouvelle

(Andromaque).

Le plus souvent, il est très variable, mais non pas libre, car le total des sillabes comprises dans un émistiche ne peut pas être inférieur ni supérieur à six. Hugo et ses successeurs ont fait craquer la cuirasse émistiche. Ils ont ainsi donné plus de liberté au ritme et plus de variété aux mesures ; mais ils ont simplement substitué à la cuirasse étroite de l'émistiche une cuirasse plus ample, celle du vers. Le total des mesures comprises dans un vers ne peut pas comprendre un nombre de sillabes autre que douze.

Une évolution commencée ne s'arrête que lorsqu'elle est achevée. Tant qu'elle n'a pas atteint son terme, une fase appelle la suivante. Celle qui s'imposait après Hugo consistait à briser cette dernière entrave. Les décadents l'ont tenté avec juste raison :

Et j'aurais voulu voir | son om|bre sur la mer
Et son visa|ge pendant qu'il rêvait | à voix haute
Debout à la proue | et lui parler | peut-être,
Car le navire | était ancré | près de la côte ;
Mais les rochers | me le cachaient | et cette tête
Qui dort | sur mes genoux, | lourde et charmante,
M'a fait rester | assis | dans l'aube blanche...

(H. de Régnier, *L'homme et la Sirène*).

L'avenue, | comme un lit de fleuve | aux berges plates,
Entre des pentes | aux gazons fins | et miroitants,
Et jusqu'aux bois, | aux lignes là-bas, | des mers loin-
Entre des arbres, | et des corbeilles | écarlates, [taines,
L'avenue, | tel un cours de fleuve | intermittent, [nes.
Roule et roule | les sombres flots | de ses ondes humai-

(R. de Souza).

Dans ces deux passages Régnier et Souza comptent encore les sillabes à peu près à la classique, et croient avoir fait œuvre fort originale quand ils ont mis côte à côte des vers qui n'en ont pas exactement le même nombre.

La différence du total des sillabes est en effet peu considérable entre ces vers, mais elle pourrait être très grande. Dans un poème ritmé à forme fixe et dont chaque vers contient quatre mesures un vers peut être constitué par quatre monosillabes ou au contraire par quatre mesures ayant chacune de une à six ou même sept sillabes. Les deux vers suivants mettent en contact les deux extrêmes :

Science | art, | vie, | mort,
Si l'on vous osait dire | que vous ignorez tout | et que
[vous n'en savez rien | et que l'on vous en adore.

Ce n'est pas là autre chose que des schémas, mais ils font nettement ressortir le principe : ces deux vers sont égaux entre eux.

Ces vers, tout comme les vers purement classiques, pourraient à la rigueur n'être pas rimés ; ce seraient encore des vers, seulement ils ne se distingueraient pas d'une prose ritmée régulièrement. Telles sont ces petites frases de *Flaubert* que nous prenons dans *Bouvard et Pécuchet :*

C'était un rire | particulier, | une seule note | très basse,
Toujours la même | poussée | à de longs | intervalles

Ses yeux | étaient bridés | aux pommettes
Et il souriait | d'un petit air | narquois

D'un côté | une tonnelle | aboutissait | à un vigneau
De l'autre | un mur | soutenait | les espaliers ; [pagne
Et une claire-voie, | dans le fond, | donnait | sur la cam-

Tout ce qui distinguerait cette poésie de cette prose, c'est que, tandis que les petites frases de Flaubert sont précédées et suivies d'autres qui sont ritmés autrement, dans la poésie toute la pièce serait ritmée d'une manière uniforme. On n'obtiendrait par là qu'un instrument très inférieur à la prose et d'une désespérante monotonie, tous les membres de frases se terminant obligatoirement avec le vers. La rime est donc indispensable à ce mode poétique pour lui fournir toutes les ressources du vocalisme et de l'enjambement sous toutes ses formes, pour le rendre tolérable. Tel quel, il n'a jamais été employé par personne à notre connaissance ; car les deux passages que nous venons de citer ont été extraits arbitrairement par nous de pièces en vers libres et le ritme fixe que nous i avons signalé n'i a été mis qu'inconsciemment par leurs auteurs.

Il n'i a d'ailleurs pas chance que ce mode ait jamais grand succès. La monotonie lui est tellement inérente qu'il faudrait plus de génie peut être pour la rompre sans cesse qu'il n'en a fallu à Victor Hugo pour faire « Aymerillot».

Mais le vers proprement classique est aussi bien monotone

par nature, et nos plus grands poètes classiques n'ont pas pu toujours le garantir de ce défaut. Les romantiques i ont introduit une grande variété en modifiant son sistème de coupes, ce qui en a fait au point de vue du ritme, comme nous l'avons montré plus aut p. 271, un vers libre. A côté de cela les classiques et romantiques disposaient d'ailleurs de leur vers libre, celui de La Fontaine, dans lequel le nombre des sillabes varie et avec lui, d'une manière généralement proportionnelle, celui des accents ritmiques.

Le vers purement ritmé est évidemment susceptible de quelque chose de très analogue. Il est certain qu'il peut i avoir un vers ritmique libre comme il i a un vers sillabique libre. Les décadents nous en ont donné de nombreux exemples ; malheureusement aucune de leurs pièces ne peut passer pour un modèle parce qu'aucun n'est un chef-d'œuvre. Mais la maladresse de l'ouvrier ne saurait prouver que l'instrument soit défectueux. Nous avons étudié plus aut, un morceau de M. de Régnier qui est en quelque sorte le chef de l'école qui versifie de cette manière ; nous en rappellerons ici deux autres de la même école qui sont souvent cités :

Flavie,
Je l'ai revue, un soir,
Près de la source où je vais boire au soir
Depuis de longs vieux jours de vie
Menant mes porcs ;
Elle s'est penchée à boire à sa main en coupe ;
Je n'osai lui parler songeant aux jours d'alors ;
Mais comme je lui dis : Flavie !
Parlant de l'autre vie,
De Marc et Lise et de la troupe,
De ce qu'ils diraient en me voyant là
Avec mes pourceaux et mon vêtement
Et mon épieu pour toutes armes,
Elle me regarda si tristement
Que je sentis de chaudes larmes :
O pauvre cœur, dit-elle, et s'en alla.
Souvent, toute une nuit, j'ai songé à cela

(Viélé Griffin, *Le Porcher*).

Danse sans rêve et sans trêve ;
Il n'est d'inutiles ébats
Que ceux que tu danses pour moi,
Oh toi l'exsangue, oh toi la frêle, oh toi la grêle,
A qui mes baisers
Firent un tapis triomphal rosé
Des aurores où nous menâmes
Nos pas, nos regards et nos âmes,
Nos sens jaloux, nos âmes grêles ;
Tu demeures la ruine éclairée par les torches
Tandis que les grands vents ululent sous les porches
Soufflетant de folioles errantes les écussons

(G. Kahn, *Les palais nomades*).

Sans doute ces trois pièces ne sont pas très mauvaises ; mais on est loin de pouvoir dire qu'elles soient bonnes ; c'est faiblement pensé, pauvrement écrit et même mal ritmé. Quand à prétendre que ce n'est que de la prose et même de la mauvaise prose ; non pas. La présence de la rime (ou assonance) suffit à les distinguer par tous les moyens d'expression qu'elle permet. On peut trouver aisément de la prose tout aussi bien ritmée et même mieux. En voici des exemples qui ne sont pas exceptionnels dans les œuvres de nos prosateurs :

Un dimanche | ils se mirent en marche | dès le matin,
Et, passant | par Meudon, | Bellevue, | Suresnes, | Auteuil,
Tout le long du jour,
Ils vagabondèrent | entre ces vignes,
Arrachèrent | des coquelicots | au bord des champs,
Dormirent | sur l'herbe,
Burent | du lait,
Mangèrent | sous les acacias | des guinguettes,
Et rentrèrent | fort tard,
Poudreux, | exténués, | ravis.

(Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*).

Le lendemain, | on repartait | dès l'aube ;
Et la route,
Toujours la même,

S'allongeait | en montant | jusqu'au bord de l'horizon.
Les mètres de cailloux | se succédaient,
Les fossés | étaient pleins d'eau,
La campagne | s'étalait | par grandes surfaces | d'un vert [monotone | et froid,
Des nuages | couraient | dans le ciel,
De temps à autre | la pluie | tombait

(FLAUBERT, *ibid.*).

L'artifice tipografique qui consiste à faire rentrer plus ou moins les différentes lignes proportionnellement au nombre de leurs accents ritmiques n'a aucune importance ; mais c'est plus beau pour l'œil que de les faire commencer toutes au même niveau. Nous citerons encore deux passages de ce genre que nous empruntons à Guyau (*L'art au point de vue sociologique*) ; le premier est une sorte de strofe de Flaubert (*Salammbô*), qui contient même des vers blancs classiques :

Des rigoles coulaient dans les bois de palmiers ;
Les oliviers faisaient de longues lignes vertes ;
Des vapeurs roses flottaient dans les gorges des collines ;
Des montagnes bleues se dressaient par derrière,
Un vent chaud soufflait,
Des caméléons rampaient sur les feuilles larges des cactus.

L'autre est une description de la Révolte dans *Germinal* de Zola. Nous le reproduisons tel que l'a disposé *Guyau*, p. 335, avec une seule modification à la sixième ligne avant-dernière :

Quelques-unes tenaient leur petit entre les bras,
Le soulevaient, l'agitaient,
Ainsi qu'un drapeau de deuil et de vengeance.
D'autres, plus jeunes,
Avec des gorges gonflées de guerrières,
Brandissaient des bâtons ;
Tandis que les vieilles, affreuses, hurlaient si fort
Que les cordes de leurs cous décharnés semblaient se rompre.
Et les hommes déboulèrent ensuite,
Deux mille furieux,
Des galibots, des haveurs, des raccommodeurs,

Une masse compacte qui roulait d'un bloc ;
Serrée, confondue,
Au point qu'on ne distinguait ni les culottes déteintes,
Ni les tricots de laine en loques,
Effacés dans la même uniformité terreuse.
Les yeux brûlaient ;
On voyait seulement les trous des bouches noires,
Chantant la Marseillaise,
Dont les strophes se perdaient en un mugissement confus,
Accompagné par le claquement des sabots sur la terre dure.
Au-dessus des têtes,
Parmi le hérissement des barres de fer,
Une hache passa, portée toute droite ;
Et cette hache unique,
Qui était comme l'étendard de la bande,
Avait, dans le ciel clair,
Le profil aigu d'un couperet de guillotine ;
A ce moment le soleil se couchait :
Les derniers rayons, d'un pourpre sombre, ensanglantaient la plaine.
Alors la route sembla charrier du sang,
Les femmes, les hommes continuaient à galoper,
Saignants comme des bouchers en pleine tuerie...

Sans doute ces morceaux de prose sont aussi bien ritmés que ceux de poésie précédemment cités, et surtout ils sont beaucoup mieux pensés et plus fermement écrits. C'est même si l'on veut de la prose poétique, mais ce n'est nullement de la poésie. *La rime est absolument indispensable à toute espèce de vers libres.* C'est elle qui marque où les vers finissent ; sans elle il n'i a qu'un seul des moyens d'expression fondés sur le ritme qui soit possible, celui qui provient du contraste des mesures lentes avec les mesures rapides ; tous les autres sont rigoureusement exclus. Les effets dus à la discordance entre le ritme et la sintaxe sont exclus. Ceux qui sont produits par le vocalisme sont presque tous exclus, et la couleur vocalique disparaît en partie. Même les effets reposant sur le jeu des consonnes ne peuvent plus se déployer avec la même intensité.

Enfin la pensée n'ayant plus d'ailes pour voler, marche prosaïquement.

Il n'a manqué jusqu'à présent au vers ritmé libre qu'un poète qui sût le manier. Il faut reconnaître d'ailleurs que c'est un instrument beaucoup plus délicat que le vers classique, mais aussi combien plus puissant, combien plus varié. Aucune nuance qui lui échappe, aucun effet qui lui soit étranger.

Voilà donc deux tipes de vers qui se présentent : le vers sillabique de Racine, de Hugo, et des fables de la Fontaine, mais fondé sur la langue réellement vivante ; et d'autre part le vers ritmé à forme fixe ou surtout à forme libre. On s'arrêtera évidemment à l'une de ces deux manières ou l'on ne fera plus de vers. En deors de ces deux modes rien de possible en français pour le moment.

Qu'il vienne un poète digne de ce nom et il pourra user de l'un de ces deux instruments sans aucune restriction. S'il est vrai, comme l'a dit d'Eichtal, que « toute tentative trop radicale et trop précipitée sera nécessairement stérile », et que « l'art doit procéder par évolution et non par révolution », le poète n'a plus à craindre ces mauvais présages ; il ne s'agit pas d'une révolution, mais de l'achèvement d'une évolution dont la plus grosse part est accomplie ; il n'i a pas de voies nouvelles à frayer, le chemin est ouvert.

Maurice GRAMMONT.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

Archiv für das studium der neueren sprachen und literaturen, CXI, 3 et 4. — *L. Jordan* : Die « Geisel Ogier », p. 324 ; — *L. Gauchat* : Gibt es mundartgrenzen ? p. 365.

Romanische forschungen, XVII. — *C. Decurtins* : Rätoromanische Chrestomathie, VI.

Zeitschrift für romanische philologie, XXVIII, 1 et 2. — *C. Nigra* : Metatesi, p. 1 ; — *Sandfeld Jensen* : Die konstruktion *de* im rumänischen, p. 11 ; — *H. Schuchardt* : Trouver (drittes stück), p. 36 ; — *Santorre Debenedetti* : Intorno ad alcune postille die Angelo Colocci, p. 56 ; — *G. Baist* : Labialisierung des nebentonigen vokalischen R, p. 94 ; — *A. Zimmermann* : Lat. *ie* statt lat. *ĕ*, p. 96 ; — *Id.* : Zum *-utus* partizip im romanischen, p. 97 ; — *M. Friedwagner* : Zu Zeitschrift XXVI, 475, p. 97 ; — *H. Schuchardt* : Entre chien et loup, p. 98 ; — *Id.* : Ital. « caffo ; patta » ; — Bask. « ope, opil » et lat. « offa, offella » ; — Zum iberischen, p. 98 ; — *C. Nigra* : A proposito del metodo d'investigazione nella storia della parola, p. 102 ; — *G. Baist* : Etymologien, p. 105 ; — *J. Ulrich* : « Chaucirer » ; — fr. « grincer », rät. « sgrizchiar », p. 113 ; — *W. Meyer-Lübke* : Franz. « geline », p. 114. — *H. Schuchardt* : Etymologisches, p. 129 ; — *S. Pieri* : Il dialetto della Versilia, p. 161 ; — *H. Schuchardt* : ital. *corbezzolo*, span. *madroño*, sard. *olidone*, franz. *micocoulier*, span. *babazorro*, ital. *ciabatta*, p. 192 ; — *A. Horning* : afr. *mais* (= *mauvais*), p. 197.

Journal des Savants, II, 2. — *A. Thomas* : L'Atlas linguistique de la France, p. 89 ; — *J. Vendryès* : La linguistique indo-européenne, p. 118.

Bulletin hispanique, VI, 1. — *A. Thomas* : Roger Bacon et les étudiants espagnols, p. 18 : — *M. Goyri de Menéndez Pidal* : Romance de la muerte del principe D. Juan, p. 29.

Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des études du Couserans, IX, 5. — *F. Pasquier* : Privilèges et libertés des trois Etats du

Comté de Foix à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, p. 231.

Romania. XXXIII, n° 129. — *P. Meyer* : Notice du ms. med. Pal. 141 de la Laurentienne (Vies des saints), p. 1 ; — *P. E. Guarnerio* : Postille sul lessico sardo, p. 50 ; — *Ov. Densusianu* : Notes de lexicographie roumaine, p. 71 ; — *G. Huet*: La parabole des faux amis, p. 87 ; — *A. Thomas* : Encore l'ancien français *gers*, p. 91 ; — *A. Longnon* : Estourmi de Bourges, p. 93 ; — *L. Brandin* : Un fragment de la vie de saint Gilles, p. 95.

Revue de philologie française et de littérature, XVIII, 1. — *L. Vignon* : Les patois de la région lyonnaise. Le pronom régime de la 3e pers. (suite) : le régime direct au masculin pluriel, p. 1 ; — *H. Yvon* : Etude sur notre vocabulaire grammatical : le mot « indéfini », p. 46 ; — *E. Bourciez* : Sur l'étymologie de « biais » ; — *L. C.* : « Qui vive ? ».

Annales du Midi, n° 62. — *H. Guy* : Les quatrains du seigneur de Pybrac (*suite et fin*), p. 208 ; — *G. Millardet* : Gascon *subio* « haie », p. 222, — De la réduction du *ñ* a *y* en gascon, p. 224.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 2e sér., t. XXXI. — *J.-B. Bergez* : Histoire de la fondation du Bager d'Oloron en Béarn, p. 1.

Revue hist., scient. et litt. du département du Tarn, t. XIX, 2e série, n° 6. — *A. Vidal* : Armement d'une compagnie d'arbalétriers albigeois en 1360, p 301.

Revue de Gascogne, nouv. sér., IV, 3 et 4. — *V. Foix* : Folklore: Glossaire de la sorcellerie landaise (suite), p. 123 et 185.

Revista de archivos, bibliotecas y museos, terc. ép., año VIII, 2 y 3. — *E. Mele y A. Bonilla y san Martin* : Dos cancioneros españoles, p. 162 ; — *P. Quintero* : Una carta de Juan de Herrera, p. 176 ; — *N. Hergueta* : Documentos referentes à Gonzalo de Berceo, p. 178 ; — *A. P. y M.* : El Aguila del agua, representación española de Luis Vélez de Guevara, p. 180 ; — *M. S. y S.* : Fantasia politica. Sueño de Feliz Luzio. Diàlogo de un vivo y dos muertos. Prologo, p. 200 ; — *M. S. y S.* : Glosa al romance « Triste estaba el Padre Santo », p. 209.

Revista Lusitana, VIII, 1. — *A. Fokker* et *G. Vianna* : Malaio e português, p. 1 ; — *J. Leite de Vasconcellos* : Poesia et ethnographia, p. 29 ; — *A. d'Azevedo* : Documentos antigos da Beira, p. 35 ; — *J. Leite de Vasconcellos* : Poetas populares portugueses, p. 45 ; — *Id.* : Dialectos interamnenses, p. 51.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Pierre Devoluy. — Les noms de la carte dans le Midi, essai sur les noms de lieux du comté de Nice, *Nice, typ. Malvano,* 1903.

La plupart des travaux publiés jusqu'ici sur les parlers de la *terra nova de Provensa* manquent à la fois de sûreté dans l'information et de clarté précise dans l'exposition. La brochure du capoulié du Félibrige Pierre Devoluy vient à son heure pour rompre une tradition fâcheuse à tous égards. Un examen méticuleux y ferait peut-être découvrir quelques défauts secondaires, — d'ailleurs bien excusables chez un homme qui n'est pas linguiste de profession, alors que des erreurs énormes rendent inutilisables les travaux de beaucoup de gens se disant tels —, mais l'ensemble demeure comme un excellent résumé de traits généraux et un guide utile pour des recherches ultérieures plus détaillées.

La première partie de l'ouvrage établit clairement la *provençalité* des parlers du Niçard et distingue nettement celui de Nice, étroitement apparenté, notamment par la chute de *s* au pluriel des noms, aux parlers voisins de Cannes, Toulon, Marseille, etc..., des parlers de la montagne, tant sur le versant politiquement italien que sur le versant politiquement français des Alpes, ceux-ci plus voisins des parlers de la haute Provence et du haut Dauphiné par la transformation de *c* en spirante devant *a*, le maintien de *s* au pluriel, etc..... Le langage de Menton présente une curieuse association des caractères généraux des parlers de Provence avec certains traits des parlers de la montagne, comme la chute de *l* finale romane, et certains autres communs aux parlers italiens voisins, comme les pluriels féminins en *e* et la vocalisation de *l* en *i* après les occlusives.

Tous ces parlers présentent d'ailleurs une frappante concordance dans le vocabulaire, spécialement dans la toponymie, à laquelle est consacrée la deuxième partie de l'ouvrage. Celle-ci est un lexique alphabétique où chaque article donne à côté du mot dans sa forme typique, présentée en provençal d'Arles, comme en tête des articles du *Tresor dóu Felibrige*, d'abord les principales variantes dialectales régulièrement orthographiées suivant les règles félibréennes, puis les différentes défiguration que leur ont fait subir les cartes sardes et que les cartes françaises ont généralement maintenues ou aggravées. Ce répertoire pourra rendre de grands services et aux romanistes et aux topographes : il serait un guide excellent pour la révision de la nomenclature usitée sur les cartes, où deux couches superposées de cacographie rendent la plupart des noms absolument méconnaissables.

Jules RONJAT.

R. M. Lathiube. — Ine brassaie de contes en bia laingage potevin assaraie in p'tit pretout dons le départemont daux Deux-Sèvres. *Paris, Maisonneuve*, 1899, in-12.

Il y avait naguères en Poitou deux Lacuve, animés l'un et l'autre du plus grand zèle pour la conservation de leur patois, et tous deux l'écrivant avec agrément. L'auteur des *fables* bien connues *en patois poitevin* est mort à Melle en décembre 1899; l'autre, son cousin, auteur du recueil dont on vient de lire le titre, est le même qui nous a donné, il y a quelques années, une *histoere de Meurlusine*, que la *Revue* a, dans le temps, signalée et louée. La publication dont nous rendons compte ne mérite pas moins d'être recommandée aux linguistes et surtout aux folkloristes. Les derniers y retrouveront, narrés avec la bonhomie narquoise qui caractérise les paysans de l'ouest, nombre d'histoires plaisantes qu'ils reconnaîtront bien vite, sous leur nouvelle forme, pour les avoir entendues ou lues ailleurs, et les premiers sauront y découvrir, sous la graphie un peu incertaine de l'auteur, des cas intéressants de phonétique, de morphologie et même de syntaxe.

E. V.

H. Barthe. — Morceaux choisis des principaux écrivains espagnols, classés d'après les genres littéraires. Deuxième partie : poésie. *Paris, Gamber ; Albi, Fabre*, 1903, in-12 de 327 p.

M. Barthe, professeur au lycée d'Albi, offre à ses collègues de l'enseignement secondaire un recueil de poésies espagnoles, abondant et varié[1], où il n'est peut-être aucun morceau qui n'ait son genre d'intérêt[2]. Certains seront peut-être d'avis qu'une place trop large a été faite aux auteurs de second ordre ; ce reproche serait, je crois, peu fondé : il ne faut pas oublier, en effet, que les élèves ont déjà entre les mains des extraits ou certains ouvrages complets des principaux auteurs espagnols.

Je critiquerais plus volontiers la distribution des matières. M. B. a tenu à la classification par genres ; soit. Ce plan est acceptable, à condition qu'on s'en tienne à trois ou quatre divisions très générales ; mais ici nous avons six sections, où l'on s'étonne de retrouver

[1] Je ne connais pas la première partie du recueil (prose), précédemment publiée.

[2] M. B. a multiplié les morceaux dramatiques, avec raison, ce me semble ; mais il eût été indispensable d'expliquer en deux mots la situation. La plupart de ces scènes, ainsi isolées, sont difficilement intelligibles ou perdent une partie de leur intérêt.

les antiques et peu vénérables divisions des La Harpe et des Batteux. La conséquence est que certains morceaux pourraient aisément passer d'une section dans l'autre ; par exemple, des extraits du même poème se trouvent à la fois dans la première et la quatrième (pp. 14 et 219). D'autre part, malgré la multiplicité desdites sections, on trouve dans la même des morceaux qui n'ont aucun rapport entre eux, comme une tirade épique (p. 60), des *redondillas* satiriques (p. 68) et des « anacreontica » (p. 97)[1]. Mais je n'insiste pas sur ce défaut, véniel en somme, dans un recueil où chaque morceau a son individualité et son intérêt propre.

La partie vraiment médiocre de l'ouvrage me paraît être l'annotation, composée presque uniquement de rapprochements littéraires. M. B., qui y a apporté tous ses soins, sera sans doute fort étonné de ce reproche ; mais il y a là une question de principe. Qu'on signale aux élèves les imitations directes et assurées, rien de mieux [2]. Mais quelle est l'utilité de faire concourir vingt auteurs, anciens et modernes, sur des thèmes comme le sourire de l'enfant ou les charmes d'une matinée de printemps? Ces rapprochements peuvent servir, dans une classe, à piquer et réveiller l'attention, mais ils tiennent, dans un livre où l'espace est mesuré, une place qui devrait être réservée à autre chose.

Je veux dire, naturellement, à l'explication précise de termes obscurs, rares, ou détournés de leur sens, de particularités de syntaxe, d'idiotismes etc. On trouvera bien quelques éclaircissements de ce genre ; mais ici encore, M. B., entraîné par sa passion des rapprochements, compare plus qu'il n'explique, et l'un ne remplace nullement l'autre [3]. Certaines de ces notes grammaticales sont vraiment déconcertantes : quelle singulière idée que celle de remarquer (n° 63)

[1] Il y en a d'autres dans la première partie (p. 28).

[2] J'en signalerai une de ce genre : le morceau de Hita sur le pouvoir de l'argent (p. 210) est traduit librement d'une pièce des *Carmina Burana* (p. 43), dont est imitée aussi une pièce française du XIIIe siècle, *Dan Denier* (Jubinal, *Jongleurs et trouvères* p. 94).

Certains rapprochements, non entre les mots, mais entre les œuvres, s'imposaient ; il fallait dire que le *Bernardo* de Valbuena est une imitation de Boiardo et de l'Arioste ; au passage cité pouvait être comparé le morceau de Pulci sur le même sujet (*Morgante*, ch. XXVI-XXVII.

[3] Surtout quand il n'y a aucun rapport entre les deux locutions rapprochées, comme dans la n. 2 de la p. 67 où *magüer* est « comparé » au fr. *maugré*. Il serait prudent aussi de s'interdire les emprunts à une langue que l'on connaît mal ; il est évident que l'italianisme *denare* (p. 210), le latinisme *scripteurs* (p. 233) n'ont rien à voir avec le français du moyen âge ; *mercier* (p. 60) n'est pas pour *remercier* par apocope. — P. 3, n. 2 *callando* n'est pas un participe présent, mais un gérondif.

que les anciens possesifs *mo, to, so* « sont plus voisins du français moderne » que *mi, ti, si*, que *ge* (pronom de la 3e personne) pour *se* ne doit pas être confondu avec l'anc., fr. *ge* pour *je* ! Il y a des choses que l'on peut dire pour égayer une classe, pour fournir aux intelligences paresseuses un point d'appui mnémonique, mais que l'on n'imprime pas : telle cette liste (p. 241, n. 4) de « synonymes apparents » (lisez « homonymes approximatifs ») en français et en espagnol. Avertissez, si vous le voulez, vos élèves que *accionar* veut dire « gesticuler », non « actionner » ; mais que font dans cette liste *cachete* et *acecinar* ? M. B. craint-il la confusion avec « cachette » et « assassiner » ? S'il voulait nous divertir, il pouvait trouver mieux. J'ai vu dans des copies de baccalauréat *gobierno* traduit par « giberne » et *el anciano bebe* par « le vieux bébé » ; mais je n'engagerai aucun grammairien à prémunir contre ces erreurs.

Un autre point important est l'établissement des textes. Je regrette que M. B. n'ait presque jamais dit à quelles éditions il empruntait les siens (c'eût été une première indication sur le degré de confiance à leur accorder) ni s'il avait tenté de corriger ces éditions. Je n'ai examiné que quelques morceaux, choisis parmi les plus anciens ; le texte m'a paru lisible, mais non irréprochable. Celui de l'Archiprêtre de Hita (p. 209 ss.) est assez correct, bien que M. B. n'ait pas utilisé l'édition Ducamin [1]. Pour le morceau emprunté au *Poème du Cid*, il semble que M. B. ait fait un choix arbitraire entre les leçons de l'éd., Pidâl et celle de Ochoa (vers 19 *la*, 39 *le*, 40 *alçava à* avec Ochoa) ; il a même ajouté à celle-ci quelques fautes qui importent au sens (6 *nos* pour *vos* ; 16 *non* pour *nos* ; 33 un vers omis). On se demande en outre pourquoi dans certains morceaux la graphie ancienne est conservée, tandis qu'elle est modernisée dans d'autres.

Une lacune qui me semble plus regrettable que toute autre concerne les questions de versification, si importantes et si compliquées ; il n'y a pas un mot sur les différentes formes de vers ou de strophes. Ces questions, évidemment, n'intéressent pas l'éditeur : aussi arrive-t-il fréquemment que des strophes soient imprimées sans séparation, comme le serait un morceau narratif. On ne se douterait pas que la poésie de Villasandino (p. 65) est en huitains, les extraits de l'*Alejandro* (p. 64) et de Hita (p. 209) en quatrains ; M. B. n'a pas vu que dans le 3e morceau (p. 5) les v. 1, 3, 5 de chaque strophe ont *régulièrement* une rime intérieure. — Quel ne sera pas l'embarras de l'élève qui, voyant — et il serait bien excusable de le faire — dans

[1] Au v. 21 du deuxième morceau, le ms. a *faser* pour *fasia*, au v. 22 *todo lo* pour *todoslos*.

les vers de Mena [1] (p. 66) des hendécasyllabes ordinaires, essaierait de les scander. Il fallait expliquer en quelques mots ce que c'est que l'*arte mayor*, ou du moins renvoyer a l'excellent article de M. Morel-Fatio sur ce sujet (*Romania*, XXIII, 209).

Malgré ces défauts, le livre de M. B. peut rendre de réels services, à condition d'être soigneusement contrôlé et complété par les professeurs qui l'utiliseront [2].

A. JEANROY.

Emile Faguet, de l'Académie française. — *Propos littéraires, deuxième série*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1904, in-18, 3 fr. 50.

La deuxième série des *Propos littéraires* n'a — comme, au reste, la première — qu'un seul défaut : c'est que certains articles en étant déjà un peu anciens ne satisfont qu'à moitié la curiosité du lecteur. L'un est intitulé *Victor Hugo et ses derniers critiques* ; mais, daté de 1887, il ne parle que des volumes de MM. Stapfer et Dupuy. L'autre, *sur l'Alexandrinisme*, est étonnamment riche en idées « suggestives » sur l'art, reprend avec force et avec pénétration la question de Sainte-Beuve : « Qu'est-ce qu'un classique ? » et se termine par des vues ingénieuses sur la littérature récente ; mais cette littérature récente est déjà un peu loin de nous, parce que l'article est de 1894. — Défaut provisoire, car d'autres articles compléteront ceux que je signale ; défaut qui a même un avantage, car il ne nous est pas indifférent de savoir quelle idée se faisait, il y a dix ans, de notre littérature un critique tel que M. Faguet.

Çà et là quelques doutes viennent à l'esprit. Est-il vrai que, vainqueur à Waterloo, Napoléon fût resté pacifique (ainsi que le dit l'article sur le « 1815 » de M. Houssaye) ? et, même en ce cas, l'Europe, qui avait juré la perte du conquérant dès 1813, eût-elle consenti à le laisser sur le trône ? — L'étude si élogieuse et, en somme, si juste sur M. Brunetière fait-elle assez de réserves sur la théorie de l'évolution des genres ? — Le jugement sur le *Victor Hugo* de M. Dupuy ne contraste-t-il pas un peu trop avec la belle étude que M. Faguet lui-même a consacrée au poète dans son *dix-neuvième siècle* ?

A côté des scrupules inspirés par la lecture des *Propos littéraires*

[1] Le poème de Mena est, non épique, mais allégorique ; il eut été bon de dire qu'il est imité de la *Divine Comédie* et de notre *Roman de la Rose*.

[2] Pourquoi ne pas avoir facilité le travail à ceux-ci en leur indiquant les principales éditions ou études critiques? La liste eût été, malheureusement, assez brève.

s'il fallait placer les réflexions fécondes qu'elle suggère, ce compte-rendu, qui doit être court, s'étendrait singulièrement. Et à quoi bon ? Qui voudrait se contenter de lire un compte rendu et se refuser le plaisir de voir directement jaillir tant d'idées de toutes sortes ?

La variété des tons pris par M. Faguet est surprenante. A côté d'une réfutation méthodique et « terre à terre » — bien entendu, c'est M. Faguet qui emploie cette expression — des exagérations de Taine et de M. Krantz sur la doctrine de Boileau, voici un amusant et instructif paradoxe *pour La Rochefoucauld*. A coté d'une grave étude où est loué et discuté le livre excellent de M. Ducros sur l'*Encyclopédie*, voici de fines remarques sur les relations de Stuart Mill et d'Auguste Comte. Et, pêle-mêle, signalons, avec des articles sur des romans de M. René Bazin ou de M. Paul Margueritte, des observations sur Lassalle et le socialisme, une spirituelle et sympathique biographie de Sarcey, des vues sur l'évolution des idées générales, sur l'histoire de l'éloquence politique et sur la tristesse contemporaine, une étude charmante sur *la Sophie de Rousseau* et sur l'éducation féminine d'après Jean-Jacques et Fénelon.

Le dernier mot de celui qui vient de lire un recueil de M. Faguet est toujours celui de l'enfant auquel on a donné quelques douceurs et qui en est heureux, mais non satisfait : « Encore ! »[1].

Eugène Rigal.

N. M. Bernardin. — *Contes et Causeries*. Paris, Delagrave, in-16, 3 fr. 50.

Je ne puis insister sur le recueil de M. Bernardin, d'abord parce qu'il contient un article sur mon *Théâtre français*, ensuite parce que le savant historien de Tristan l'Hermite ne s'y est aucunement piqué d'érudition. Quelques contes et fantaisies agréables y sont groupés sous ce titre général : *Ce que nous enseignent les bêtes*. Ernest Legouvé et le P. Gratry y sont l'objet d'aimables études, et nous y faisons ou refaisons connaissance avec l'abbé Michel de Saint-Martin, l'amusant *mamamouchi*, qui fut si bien mystifié à Caen en 1687. Voici maintenant des conférences de l'Odéon : sur l'*Étourdi*, sur *Britannicus*, sur Montfleury et *la Femme juge et partie*, sur Collé et la *Partie de chasse de Henri IV*, sur Madame de Genlis et *Galatée*. Et le livre, qui avait d'abord été annoncé sous le titre de *Causeries du samedi*, comprend

[1] Quelques fautes d'impression. P. 57 (et non 5) lire : *les choses se sont assez souvent disposées ainsi* (et non : ne sont) ; p, 90, l. : *le repos de la litterature personnelle épuisée*; — p. 249, l. : *Soulary* (et non Saulary); — p. 294, l. : *la somme qui procure tout juste sa sa subsistance à l'ouvrier marié* (et non : célibataire); — p. 307, l. : *égale rien* (et non : égal rien).

enfin des causeries faites aux samedis du même Odéon sur l'*Ame de la rue*, l'*Ame des bêtes*, les *Poésies de Camille Saint-Saëns*, les *Rois poètes*, la *Chanson du travail*. Il y a quelque chose d'un peu factice dans ces morceaux chargés de préparer le public à l'audition de tels ou tels poèmes ; les hommes et les choses de l'Odéon y sont aussi l'objet d'éloges passablement complaisants. Mais tous sont bien composés, bien informés, spirituels à la fois et instructifs : leurs auditeurs ont pu les applaudir sans scrupule. Je n'en dirais pas autant de tous les discours qui ont été prononcés dans le même théâtre, fussent-ils de « la spirituelle conférencière » dont les Biterrois, moins galants que les Parisiens de la rive gauche, ont médiocrement goûté le livret de *Parysatis*.

Eugène Rigal.

OUVRAGES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

A. Meillet. — Etudes sur l'étymologie et le vocabulaire du vieux slave, 1re partie. (Bibliothèque de l'Ecole des hautes études, 139e fascicule). *Paris, Bouillon*, 1902.

Les langues slaves n'intéressent pas directement les romanistes, sauf quand ils s'occupent du roumain. Les emprunts des autres langues romanes aux langues slaves sont en effet une quantité à peu près négligeable ; mais ceux du slave au roman sont plus nombreux et il n'est pas indifférent de savoir par quelle voie et sous quelle forme ils ont été opérés. C'est pourquoi nous signalons ici cet ouvrage de M. Meillet dont 8 pages (179-187) sont consacrées à la question qui nous occupe. Les mots romans qui ont pénétré dans le domaine slave i sont arrivés par la voie germanique, mais pas tous dans le même état : les uns avaient été auparavant germanisés dans leur forme, les autres sont parvenus intacts. L'auteur avait déjà effleuré ce sujet dans les *M S L, XI*, p. 179, à propos des emprunts du slave au germanique ; il i revient ici avec plus de détails. Il est intéressant de savoir que v. sl. *križĭ* comme vha. *chrūzi* suppose **crūcem*, et que de même v. sl. *kaležĭ* « calicem », *banja* « balneum » reportent à des formes avec *a* long ; d'autre part *banja* remonte à **banea* et non à *balnea*. *Lactūca* est arrivé, non avec un *k* devant le *t*, mais avec un *c* palatalisé, comme dans le roman du nord et de l'ouest. *Pastyrjĭ* représente *pastūrium*, c'est-à-dire **pastōrium* germanisé ; *monastyrjĭ* indique **monastārium*, c'est-à-dire **monastōrium* au lieu de *monasterium*. Par contre, en face de vha. *scintula* qui est le latin *scindula*, le slovène donne *skodla* qui est *scandula*, en face de vha. *pfalanza* le

slave a *polata* « palatium » sans la nasale et de même il a *pogača* « it. focaccia » en regard de vha. *fochenza*. Mais nous n'avons pas à énumérer tous les détails que contient cette étude ; nous voulons seulement engager les romanistes à la lire : il leur arrive d'employer moins bien leur temps. M. G.

C. Salvioni. — Ancora i nomi leventinesi in *-engo* (Estratto dal *Boll. Stor. d. Svizzera italiana*, vol. XXV, p. 93-101), *Bellinzona*, 1903.

M. Salvioni revient sur cette question parce que J. Hunziker a soutenu que la fréquence du suffixe *-engo* dans la Leventina était la preuve d'une influence « allemande » toute particulière dans cette région. Franchement il i a des tèses qui ne méritent pas une réfutation. Celle de Hunziker n'a pour elle que le chauvinisme étroit de son auteur. La discussion de M. Salvioni se fonde sur des arguments dont la certitude est tellement incontestable qu'on regretterait qu'il eût pris la peine de les présenter, s'il n'avait trouvé là l'occasion de compléter nos renseignements sur l'extension de ce suffixe et de poser le problème de son origine. M. G.

C. Salvioni. — Bricciche bonvesiniane (Estratto dalla *Miscellanea di studi critici* ed. in on. di Arturo Graf), 1903 [14 p.].

M. Salvioni examine successivement 14 mots ou formes de la langue de Bonvesin, qui n'ont pas reçu jusqu'à présent d'explication satisfaisante, et, grâce à sa connaissance spéciale des parlers de la Lombardie, il en précise la valeur ou en éclaircit l'origine. M. G.

H. Schuchardt. — Bericht über die auf Schaffung einer künstlichen internationalen Hilfssprache gerichtete Bewegung, *Wien* 1904.

Chargé par l'Académie impériale des Sciences de Vienne de présenter un rapport sur la création d'une langue internationale auxiliaire, M. Schuchardt conclut essentiellement à la nécessité et à la légitimité de cette mesure, mais il ne considère pas le problème comme résolu par telle ou telle des langues artificielles qui se disputent présentement l'attention du public, et estime qu'il appartient à l'Association internationale des Académies de prendre la direction d'un mouvement qui conduirait à la solution définitive.

J. R.

Divers Almanachs en Langue d'Oc. — Il s'en publie trop pour que nous songions même à les énumérer. Bornons-nous à en signaler deux comme particulièrement intéressants au point de vue dialectologique. L'*Almanac patoues de l'Ariejo*, qui paraît à Foix,

typ. Gadrat aîné, depuis 1891, contient des contes, quelques vers, et des proverbes souvent curieux, dans tous les parlers du département de l'Ariège, celui de Foix, presque entièrement *moundi*, ceux de Quérigut, Axat, etc...., qui présentent déjà des traits catalans, et le gascon du Couserans. L'*Almanac de la Gascougno*, supplément de la *Revue de Gascogne* depuis 1898 (Auch, typ. Cocharaux), est une véitable mosaïque des parlers d'entre Garonne et Pyrénées, souvent représentés par des pièces d'une lecture agréable, avec mention de la provenance locale à la fin de chaque article et dans une table des matières spéciale. J. R.

G. Bertoni. — *Per la fortuna dei Trionfi del Petarca in Francia.* Modena, Libreria Vincenzi e Nipoti, 1904 [62 p.].

Cet opucule apporte une utile contribution à l'histoire de la fortune de Pétrarque en France au XVIe siècle. Il montre le succès obtenu par la traduction en prose des *Trionfi* par George de La Forge. Il signale trois manuscrits, deux de la Nationale, un de l'Arsenal, contenant une traduction en alexandrins des mêmes *Trionfi* par Simon Bourgoyn. Dans l'un de ces manuscrits chaque *Triomphe* est précédé d'un rondeau. C'est un exemple de plus à ajouter à ceux sur lesquels on s'appuyait pour montrer que nos poètes ont essayé de faire pénétrer la substance pétrarquiste dans la vieille forme française du rondeau. M. G. Bertoni est bien au courant des plus récents travaux publiés en France et en Italie sur la littérature française du XVIe siècle. J. V.

INFORMATION

La Correspondance de Chateaubriand.

M. Louis Thomas prépare une édition de la correspondance générale de Chateaubriand, et nous prie d'annoncer qu'il sera reconnaissant pour toute communication qui pourra lui être faite à ce sujet. Aux détenteurs de lettres inédites de Chateaubriand, M. Thomas demande de vouloir bien les faire paraître le plus tôt qu'il leur sera possible et de lui signaler leur publication. Aux amateurs qui, possédant des autographes de Chateaubriand, ne voudraient pas en faire connaître le texte eux-mêmes au public, M. Thomas saurait gré de les lui communiquer, comme il remercie d'avance toutes les personnes qui pourront l'aider, soit à donner un texte meilleur ou plus complet des lettres ou fragments de lettres déjà connues, soit à éclairer ce texte de quelque détail nouveau, soit à retrouver des lettres déjà imprimées, mais enfouies dans quelque ouvrage, recueil ou journal insoupçonné. Les communications ou demandes de renseignements devront être adressées à M. Louis Thomas, 26, rue Vital, Paris (XVIme).

Le Gérant responsable: P. Hamelin.

LE POÈTE NIMOIS BIGOT

ET SES POÉSIES LANGUEDOCIENNES

(Conférence faite à la Société d'Enseignement populaire de l'Hérault)

La ville de Nimes vient d'élever un buste à la mémoire de Bigot. Si l'excellent homme, dont la modestie était sincère, avait pu prévoir l'hommage qui lui serait rendu après sa mort, il s'en fut sans doute montré fort surpris. Mais cet hommage a été si spontané, si évidemment dépourvu de toute pensée à côté, qu'il honore à la fois l'homme qui en est l'objet et ses actifs admirateurs.

L'occasion s'offre donc de parler de lui, mais l'éloge de ce poète sera fait ici par un scientifique sans prétention littéraire. Bigot méritait évidemment mieux. Mon excuse, que je m'empresse de présenter, sera dans mon tempérament de méridional, voire de *Clapassié*. J'aime notre Midi, son clair soleil, son ciel pur, même ses garigues brûlées et le cri strident de ses cigales. J'aime donc ceux qui l'ont chanté dans sa langue harmonieuse, chaude et colorée. Et peut-être dois-je cela au lait de ma nourrice qui ne parle pas plus le français que le sanskrit ! Séduit de longue date par les qualités poétiques de Bigot, il m'a semblé que sa réputation, vraiment trop locale, méritait de s'étendre, et que ce modeste n'était pas apprécié à sa valeur hors de sa petite patrie nimoise. Pour être en grande partie volontaire, son effacement n'en est pas moins injuste, et ce serait une vraie joie pour moi, si je parvenais, avec mes faibles moyens, à faire apprécier ce poète, à faire aimer cet homme de conscience et de droiture.

Et j'entends bien que ses concitoyens (ils viennent de le

prouver), n'ont pas mérité le reproche d'injustice. Ceux qui l'ont connu l'ont aimé. A chaque réunion annuelle de l'Académie de Nimes, dont il était membre depuis 1861, la séance se terminait par la lecture prévue, attendue, désirée et toujours applaudie d'une œuvre nouvelle du poète languedocien, qui déridait la docte assemblée. D'autre part, il fut populaire en son pays, connu et compris du peuple qu'il connaissait et comprenait si bien lui-même, et plus fier encore de ses succès dans les réunions ouvrières que des ovations académiques. Aussi parle-t-on souvent de lui dans les assemblées populaires, où son nom une fois connu n'est plus oublié de personne. Lire çà et là quelques-unes de ses poésies y suffit déjà ; montrer l'homme dans son œuvre est mieux. J'y vais tâcher, comptant grandement sur l'intérêt du sujet pour faire oublier l'insuffisance de l'orateur.

***

Les vies les plus belles sont parfois celles qui n'ont pas d'histoire. Mais notre admiration et notre respect doivent aller chercher dans leur retraite les hommes qui passent en faisant silencieusement le bien, et qui recouvrent toutes leurs vertus du voile de la vraie modestie. Tel fut Bigot, dont la vie tout entière peut être résumée en quelques mots :

Né en 1825, dans la classe ouvrière, il dut, bien que ses parents eussent une certaine aisance et une assez large culture intellectuelle, gagner sa vie de bonne heure, et quitter l'école à l'âge de treize ans. Mais, quoiqu'il en dise lui-même avec trop d'humilité, il sut trouver le temps de s'instruire, et de s'élever par ses propres forces bien au-dessus de sa condition première, en mettant à profit les quelques répits de la lutte pour l'existence. Plus habile d'ailleurs à la poésie qu'aux affaires, portant plus haut son esprit et son cœur que sa fortune pécuniaire, il est mort à soixante-douze ans, le 7 janvier 1897, après une vie plus utile aux autres qu'à lui-même, et au cours de laquelle les douleurs les plus cruelles ne lui furent pas épargnés !

C'est tout ! Et l'exposé détaillé de l'existence de cet homme de bien ne nous offrirait rien de plus ; il a traversé la vie en

s'efforçant d'y passer inaperçu, comme il traversait les rues de Nimes, de son petit pas discret, perdu dans la foule, songeant à quelque fable nouvelle, et n'attirant l'attention des passants que par la fine expression de son visage et de son sourire, un tantinet narquois.

Mais l'homme va nous être révélé par l'œuvre.

***

Ses premières poésies furent écrites en français. Je n'ai point l'intention de les étudier ici : la plupart sont des œuvres de jeunesse, qui sans doute seraient plus appréciées, si la personnalité de l'auteur ne s'était affirmée avec plus d'éclat dans les œuvres languedociennes. Les poésies françaises ont beaucoup souffert du voisinage. Il est certain que l'originalité de Bigot ne s'y montre pas avec la même allure que dans ses œuvres locales, mais l'on y retrouve pourtant les grandes qualités morales et intellectuelles de l'auteur : conscience droite, conviction profonde, modestie sincère, sagesse d'esprit, amour des pauvres et des humbles, cœur compatissant aux tristesses de l'humanité. Tout cela, joint à de réels mérites poétiques aurait suffi largement à donner à l'auteur une place honorable dans le monde des lettres : mais la voie n'était pas encore trouvée.

C'est donc dans ses œuvres languedociennes que nous allons chercher à connaître notre poète : et comme il n'a rien à cacher, l'analyse de ses qualités nous sera rendue facile ! Nous n'avons qu'à feuilleter ses pages, à méditer les morales de ses Fables : il s'y montre tout entier. Regardons.

***

Bigot était protestant, et très sincèrement religieux : ses poésies, ses œuvres françaises surtout, le montrent à chaque page. Mais sa religion était large et haute, tolérante et intellectuelle ; elle consistait bien moins dans les pratiques extérieures du culte (qu'il suivait pourtant assidûment), que dans l'application constante des principes de haute morale, compatibles pour lui avec les dogmes les plus différents :

Dé fés mancavo lou sermoun...
Démouravo tan yun dou temple !

dit-il de son oncle Jacques qu'il élève pourtant si haut : c'est pour lui péché véniel, qui mérite toute indulgence, car la fraternité humaine domine pour lui toutes les distinctions religieuses, mesquines et misérables :

Sé nosti viel èroun dins la batésto
Pér catouli, gorjo-négro ou jasioou,
Embrassen-nous ; Diou règlara lou resto
Et cerquen pas dé bouro sus un ioou !

Il ne refuse pas d'avance le salut à ceux qui pensent autrement que lui, pourvu qu'ils soient gens de conscience et de bien :

L'ome yun dou bon Diou, es l'ome qué faï maou !
Qu'on siègue catouli, qué l'on siègue iganaou,
Quan à faire lou bén on plègo pas sa vido,
La Biblo saouvo pas, nimaï l'aïgo bénido !

Et la fausse dévotion n'a pas d'ennemi plus ardent :

On po barra sis yols et se foundre en prièro,
Ou soou, en aïsséjan, lima si coutiyoun,
Parla toujour dou ciel et dé la dévoutioun,
Et pamen pas rampli soun dévé sus la tèro.

Le résultat de cette large tolérance, c'est que les œuvres de ce parpaillot convaincu, sont lues et applaudies dans les milieux acquis à la libre-pensée, et dans les réunions catholiques, ainsi que nous l'apprit M. l'abbé Delfour dans un éloge qu'il fit de notre poète. Par le temps qui court, cet hommage n'est point banal !

Avant tout, il veut faire et il fait œuvre morale ; entre les pages de tous ses livres passe un souffle généreux. L'aimable raillerie de cet humoriste incomparable cesse dès qu'il s'agit d'honneur, de famille, de bonté, de justice, de charité ; il

semble se découvrir devant les grands sentiments qui élèvent les âmes et raffermissent les cœurs ; et sa lyre est toujours prête à vibrer pour célébrer le foyer domestique, l'amour filial et conjugal, le travail, la liberté, tout ce qui est bon, juste ou beau.

Il est remarquable en outre qu'il a toujours su mettre les rieurs du côté du bon sens, et c'est-là, au premier chef, œuvre de moraliste : partout cette qualité si rare, éclate en ses écrits : gros bon sens parfois, un peu rude et fruste, s'exprimant sous forme d'une satire un peu épaisse, mais toujours solide et résistant. Chez lui le beau rôle est aux braves gens, et la morale ne perd jamais ses droits. Est-ce donc là chose aisée, et n'est-il pas plus facile de faire rire aux dépens du bouc que du renard ?

Il nous démontre aussi que l'on peut amuser ses lecteurs, voire les secouer d'un rire inextinguible, sans jamais blesser les convenances. Ce n'est point, certes, que le langage qu'il prête à ses personnages, le langage des Rachalans, soit toujours d'une absolue correction ! La couleur locale y perdrait singulièrement ! Non : peut être même a-t-il bien fait d'atténuer dans des éditions successives quelques expressions un peu trop... pittoresques ! Le mot cru ne l'effraie pas plus qu'il n'effrayait Molière : il ne nous effraie pas non plus. Mais jamais l'expression ni l'idée n'offensent la morale ; jamais on ne verra chez lui une situation risquée ou équivoque, une gravelure ou même une plaisanterie déplacée. Gaulois, quelquefois ; grivois, jamais. On l'a souvent comparé au La Fontaine des Fables : l'idée n'est venue à personne de le rapprocher du La Fontaine des Contes.

*
* *

Il est du peuple, ai-je dit, et loin de renier son origine, il a soin de s'en montrer fier, et il éprouve pour les ouvriers une affection touchante, qui nous le fait aimer lui-même. Il aime le peuple comme on doit l'aimer, car à côté des bons conseils et des témoignages de fraternelle amitié. il ne lui ménage pas la vérité à l'occasion. Il est plein d'une exquise tendresse pour les pauvres, les humbles, les déshérités, ses

vrais amis, dont il voudrait adoucir les souffrances : il les plaint et les console, mais il sait aussi leur dire que leur misère est parfois leur propre ouvrage, et il ne se montre pas plus tendre pour l'ouvrier flâneur, fainéant, débauché, que pour les bourgeois inutiles et prétentieux qu'il sait pourtant houspiller de si vigoureuse façon !

Sé y a dé méstres san counscienço
Manco pas dé varlé fourfouyur, lâche et gus
Qué couroun ou traval... per yé dourmi dessus !

Mais pour lui, l'ouvrier courageux et honnête, le travailleur manuel, reste le modèle à suivre ; il n'hésite pas à le placer haut dans son estime et à lui dire :

Sé la suzou bagno toun pan
Té plagnes pas, viel travayaïre ;
Lèvo lou fron, car siès pus gran
Qué l'ome qué viou san ren faïre !

C'est qu'il admire et qu'il chante le travail, émancipateur et moralisateur de l'humanité. Toute son œuvre est un hymne au travail. Ecoutez ces quelques vers où il montre le labeur des hommes les réunissant dans la fraternité universelle :

Travayén : lou traval dou paoure es la richesso,
Avén pas qu'aquéla et l'ounou !
Messieus, chacun soun rén ; n'aoutri avén per noublesso
Nosti bras et nostro suzou !
Mascara dé carboun ou blanchi dé poussieiro
Ah ! séguen fiers dé nostre sor
Lou travayaïre, émb' un fiou d'or :
Courduro puple à puple, et frountieiro à frountieiro.

Il veut mal de mort aux paresseux de toute condition, et la mendicité lui apparaît comme une bassesse indigne d'un homme libre. Il aime le peuple : donc il le veut fier, et il le lui dit en toute occasion.

Oui il aime les travailleurs et partout dans ses écrits se

retrouve le souci constant de leurs intérêts : à tout instant il leur crie : *C'asse-cou !* et cherche à leur ouvrir les yeux sur les faux amis qui les entourent et les exploitent. Ici, il leur montre les financiers qui les grugent, là les aigrefins qui les volent, ailleurs les politiciens sans scrupule qui se servent d'eux pour vivre à l'aise après les avoir mis en avant. Il flagelle sans pitié les exploiteurs de la crédulité populaire, cause fréquente, et souvent trop consciente, hélas, de la misère et du chômage.

Les citations se pressent : n'en abusons pas :

Manco un députa, crido un losso ;
Noumas-mé ; quan serai ilaï
L'ouvrié rébalara carosso !
Lou nomoun, par... et dé qué faï ?
Ah ! més d'aïgo à soun vin : Tranquile coumo un anjo
Jano tiro dou fio la castagno... et la manjo !

Et surtout la morale de Bertrand et Raton :

Que d'ome-sinje en poulitiquo
Embé lou paoure puple ajissoun coumo acò !
Embé dé bèou discour yé montoun lou cocò !
L'embraïgoun dé lampioun, dé cris et dé musiquo ?
.....
Ansin lou sinje adré, pousso lou ca, péchaïre !
Ansin lis éntrigan poussoun li travayaïre.
Janò trovo tou béou — quan lou flatoun surtou ;
S'és mestre, voou sa par dé castagno et d'ounou,
Èro un agnel, voou estre un loù
Sé més en grèvo, sé révolto !
Za ! l'èmpougnoun ou pus éspés.
Un paou maï dé misèro és tou ço que récolto !
El, és din la gamato ! — Oh ! maï li qué l'y an més
Au soupégu gagna lou grès,
Et manjoun caou, et bévoun frés !
Janò, té méscles pa' n di qu'embouyoun l'éscagno !
Soumés-té i lei dé la natioun.
Ou brasas di révoulutioun

Tus, rabinaras tis arpioun,
D'aoutri manjaran li castagno !

Et qu'on ne s'y trompe pas ! Ce n'est point là le langage d'un homme qui cherche à détourner le peuple de ses justes revendications : c'est l'acte d'un bon citoyen, courageux et honnête, voyant juste et droit, ne croyant pas qu'il soit nécessaire de flatter les gens pour leur prouver son affection, et mettant toutes ses forces à montrer à ceux qu'il aime quels sont leurs ennemis véritables. C'est le franc-parler d'un homme qui prend dans son amour du Bien, le droit de dire à chacun ce qu'il pense :

Sabès qué sus lou grès coumo dédin la baïsso
Garde toujour moun fran-parla
Sé vous pessugue, quiales pas !
Escampiye en risèn mi quatre vérita,
Piei, quaou li voou li pren, quaou li voou pas, li laïsso.

La condition précaire et malheureuse de beaucoup d'ouvriers est donc l'objet de sa constante préoccupation, et non seulement ce sujet revient sous une forme ou sous une autre dans la plupart de ses Fables ou de ses œuvres de sentiment, mais encore il lui consacre entièrement de nombreuses pièces, où se montrent avec sa bonté, sa charité et son amour éclairé du peuple, son antipathie profonde pour l'égoïsme de certains riches.

Mais au fond sa philosophie est souriante et lui fait prendre les choses du bon côté :

Dé qué ser dé sé chagrina,
Moun Diou, la vido és bén proun courto !
Qué manjón dé cébo, ou dé tourto,
Pouden pas dos fés déjuna !
.....
Lou michan san resto à quaou sé carcino,
Après la pluèjo arrivo lou bèou tem !

Et peut-être est-il permis de trouver que cette philosophie est un peu trop celle de la résignation. Il réclame la justice

pour ceux qui travaillent, mais, tout en reconnaissant que les sentiments de charité, de fraternité, de solidarité qu'il invoque à tout instant sont plus souvent dans les paroles que dans les actes, c'est d'eux qu'il paraît attendre l'amélioration souhaitée avec tant d'ardeur. Il semble un peu sceptique sur les résultats d'une lutte qui lui semble celle du Pot de terre et du Pot de fer, et qui, pour lui, ne profite guère qu'aux ambitieux, tandis que le peuple en paie toujours les frais : et son erreur est de généraliser une observation trop souvent exacte.

*
* *

Or, ce peuple, cette population ouvrière, objet de sa constante sollicitude, nous les trouvons personnifiés, photographiés pour ainsi dire, dans l'œuvre du poëte. Bien plus, c'est seulement quand il en parle ou qu'il les fait agir qu'il se montre réellement supérieur ; chez lui ce n'est pas un paysan quelconque, un artisan de France qui agit, c'est l'ouvrier *de Nîmes* ; ce qui domine partout, c'est le caractère local, non seulement des personnages, mais aussi du cadre, voire des actions effectives ou des sentiments exprimés. Tout ce qui parle, agit, rit, pleure ou chante dans Bigot, le fait à la mode de Nîmes, et l'on peut dire sans le diminuer, que sa personnalité, son originalité caractéristique semblent s'évanouir, chaque fois qu'il veut sortir de ce domaine. Parler ainsi n'est point l'amoindrir : il a sans doute cultivé un jardin de faible étendue : mais les fleurs en sont-elles moins belles? Et n'est-ce pas quelque chose que d'avoir créé un type qui désormais restera?

Ce type, c'est le *Rachalan*, le paysan de Nîmes, un frère du *Travayadou* Montpelliérain, brave homme dans la force du terme, honnête, serviable et bon, pitoyable aux malheureux, gagnant sa vie bien juste, mais malgré tout rempli de dignité et de simplicité ; travailleur et sobre bien qu'il vante souvent le bon vin, il n'a pas (ou plutôt, il n'avait pas, hélas, car les temps sont déjà bien changés !), abandonné le sain jus de la treille pour l'abominable et terrifiant poison vert. Foncièrement gai, d'une gaité bon enfant, un peu lourde parfois, le

rachalan est au fond assez peu sentimental bien qu'il chante volontiers ses amours. Il est plutôt goguenard, non sans quelque trivialité, mais sa malice inoffensive est émoussée par sa bonne humeur.

Il ne faut pas trop lui demander d'effort intellectuel. A son retour des champs, brûlé par le soleil nimois, dont les rayons réfléchis par les pierres grises de la garigue semblant frapper deux fois, il mange et va dormir, sans tracasser son imagination un peu engourdie. Et pourtant, quand il parle de ce qu'il connaît bien, de son chez lui, des objets familiers qui l'entourent, son langage devient pittoresque et coloré, ses expressions font image, il donne la vie autour de lui. Du reste assez résigné à un sort médiocre, mais supportable, ne cherchant peut-être pas assez à élargir un horizon trop étroit, volontiers dédaigneux de ce qui n'est pas lui et tombant ainsi parfois dans le péché d'orgueil.

Au physique une physionomie assez fruste, mais non sans finesse, ordinairement maigre et sec, il répond à merveille au portrait qu'en a tracé Bigot quand il nous décrit le *Rat des Champs* :

> Un ra, travayadou dou plan dé Bachalas,
> Lou moure rabina, rufe, coulou dé tèro,
> La vesto dé futéno acoutado à soun bras,
> Li brayo pétassado et li souyè dé couble ;
> Lí man dariès l'ésquino ; un rachalan di double !

En somme plus de fond que d'apparence, quelques travers et de grandes qualités dont quelques-unes sont des vertus.

Tout cela, Bigot, qui se proclame lui-même un vrai Rachalan, le possède au plus haut degré. Mais il a de plus que son personnage favori, une grâce plus souriante, une émotion plus mouillée, une malice plus fine, une sensibilité plus profonde. C'est un rachalan qui a de l'éducation et du talent. Il n'en a que mieux dessiné le type si spécial et si vrai qui lui servait de modèle et dont il nous montre si exactement la façon de vivre de penser et de sentir. Dans une étude intéressante sur le poète [1], M. Paulhan a fait justement remar-

[1] M. *M. Bigot et ses fables patoises*: Nemausa, juin-juillet 1883.

quer combien les mots, le style, la langue, l'esprit, la composition générale, les caractères crayonnés, se trouvaient en harmonie complète, combien la systématisation de l'ensemble était remarquable, et il n'hésite pas à attribuer à cette convergence des qualités le fini et la perfection de l'œuvre. — Rien n'est plus exact à notre avis.

*
* *

Je ne puis cependant m'empêcher de faire ici un reproche, non au rachalan, qui est peu responsable de son apathie, mais à l'auteur qui semble trop adopter les idées régnantes dans le milieu qu'il nous décrit.

Le Rachalan nimois ne sent pas le besoin de l'instruction : il a pour les savants une sorte de dédain, à moins que le sentiment dominant ne devienne la méfiance vis-à-vis de ceux qui lui apportent la science. Il est certain qu'à l'heure actuelle, les idées sur ce point se modifient à Nîmes comme ailleurs, mais Bigot ne semble pas avoir suffisamment compris que dédaigner l'Enseignement du peuple c'était mal servir ses intérêts, c'était le vouer à cette vie végétative où tant de gens le voudraient à jamais plongé, c'était en somme lui enlever tout moyen de devenir digne de la liberté. Aussi est-on surpris de rencontrer çà et là dans ses livres des passages comme ceux-ci :

Gachas, lis aime pas, vostis omes dé testo
Quan n'aoutri travayan, soun bons per faïre festo.
etc.

ou encore :

Aï pas jamaï rascla mi pè dinc uno éscolo
Maï y aï passa davan, et trove qué n'y a proun.
Car dé n'en saoupre tro, faï vira la boussolo !

et toute la morale de la Cigale et la Fourmi.

Le reproche est sérieux, et l'on permettra sans doute à un adepte convaincu de l'Enseignement populaire d'y insister un peu, car il est évident que l'ignorance du peuple est la base

du Césarisme. Il est surprenant que Bigot, prêt pour la classe ouvrière à tous les dévouements, n'ait pas au contraire crié de toutes ses forces les bienfaits de l'Instruction.

Il est probable qu'il a été frappé de ce que, dans la période de transition que nous traversons, l'instruction n'est pas encore suffisamment généralisée pour faire de tous les hommes des citoyens dignes de ce nom. Il a vu sans doute autour de lui, des travailleurs, humblement restés dans la sphère où ils sont nés, vivre heureux en somme, avec une touchante résignation, avec une dignité qui mérite tous les respects, tandis que d'autres, à demi-instruits, travaillés par des aspirations nouvelles mal définies, inquiets de l'avenir, vaguement conscients de leur ignorance, mais incapables encore d'une notion claire de la Vérité, devenaient trop souvent la proie et les victimes de politiciens sans scrupule, et se trouvaient peut-être moins réellement heureux. Il ne s'est pas rendu assez compte que c'était là une étape nécessaire entre l'ignorance des masses, cause et condition de tous les esclavages, et le but final, lointain sans doute, mais lumineux : l'émancipation intellectuelle des travailleurs et l'avènement définitif de la véritable liberté.

Si le bonheur consiste à se contenter de son sort, à ne jamais jeter les yeux autour de soi, à éviter avec soin toute cause de perturbation dans l'ordinaire train de la vie, oui l'on a droit de considérer l'instruction comme suspecte ; mais si le bonheur est de se sentir un homme, de vivre la vie d'un libre citoyen, qui s'intéresse à tout ce qui fait la force du corps social dont il est membre ; de voir s'élargir peu à peu l'horizon si borné qui nous entoure, et sans rien prendre à personne, de se faire peu à peu la place à laquelle on a droit ; de se dire enfin qu'on a travaillé pour sa part infime à la marche en avant vers l'idéal de Justice, alors il faut aimer l'Instruction : il faut l'appeler, la saisir, la répandre à pleines mains, comme une manne bienfaisante, comme le pain commun de l'humanité. Le peuple commence heureusement à le savoir, puisqu'il réclame la science comme un droit.

Pour en revenir à Bigot, peut-être l'ai-je trop vite accusé, et les quelques passages incriminés ne sont-ils que des boutades. En effet dans une autre pièce il nous donne en deux

vers toute la philosophie des universités populaires qui n'existaient pas encore :

Dounen lou van is idèio nouvèlo ;
Podoun tua pas qué cé qu'es malaou.

Ne trouvez-vous pas comme moi que ce passage fait oublier tous les autres ?

***

Il est remarquable que Bigot s'est tenu et surtout a été tenu en dehors du mouvement littéraire de l'Ecole du Félibrige. A quoi tient cet ostracisme, cette sorte d'exclusion réciproque, qui dure encore actuellement, car on ne rencontre guère le nom de notre poëte dans les recueils publiés par les Félibres et auxquels collaboraient même les amis personnels de Bigot? A un reproche qu'on lui adressa toujours, et que pour ma part, je me permets de trouver mal fondé, dussè-je par cette outrecuidante observation attirer à mon tour les foudres sur ma tête, s'il se trouve ici quelque Félibre (et où ne s'en trouve-t-il pas ?).

L'école du Félibrige a cherché et cherche encore a reconstituer avec nos patois actuels une langue véritable. Elle renouvelle de nos jours la tentative des troubadours du XIIIe siècle. Elle fait œuvre littéraire au premier chef, formule des règles grammaticales et orthographiques, trace des allées sablées dans l'*armas* de la langue populaire, s'efforce de faire entrer dans son cadre les divers dialectes méridionaux. Sous la plume félibréenne, la langue provençale se relève, devient coquette, voire mignarde, prend des allures de grande dame. et ne laisse pas de faire bonne figure, en face de la langue française elle-même. Mais pour obtenir ce résultat, il est nécessaire, comme on le comprend, de modifier et parfois profondément le parler local si variable, notre patois, ou plutôt nos patois méridionaux. Il s'en suit que la langue nouvelle court le danger d'être peu ou mal comprise par le peuple. Je sais bien que les Félibres discutent fort cette assertion, et sont convaincus que toute la population pro-

vençale ou languedocienne les lit et les comprend parfaitement. J'en suis moins certain qu'eux : je reste persuadé que si on fait lire aux paysans de Maillane tel passage de *Mireio* ou des *Isclo d'Or*, bien des mots, bien des phrases, bien des pensées même échappent à ces auditeurs mal préparés à ces modifications de leur langue, et à cette orthographe qui répond plutôt à l'étymologie des mots qu'à leur véritable prononciation.

Voici d'ailleurs le raisonnement fort acceptable de quelques-uns:

La langue provençale s'en va: c'est un fait. L'instruction obligatoire, l'acheminement des populations rurales vers les villes, la facilité croissante des communications qui rompt l'isolement des villages, accélèrent chaque jour ce mouvement: le résultat fatal est proche, et déjà nos enfants ne nous comprennent plus quand nous leur parlons languedocien. Conservons donc le plus que nous pourrons de cette belle langue, et puisqu'elle est destinée à devenir sous peu une langue de lettrés, rendons-la aussi littéraire que possible. Le langage populaire est envahi et gâté à plaisir par une foule de gallicismes ou d'expressions fâcheuses. C'est un jardin abandonné où les belles fleurs disparaissent sous la poussée brutale des mauvaises herbes: il faut le bêcher, le sarcler, l'émonder: le pain littéraire du peuple est trop grossier: affinons en le goût et faisons en une nourriture plus pure et plus délicate.

C'est là belle pensée et belle œuvre, digne d'encouragement et d'admiration; mais c'est une œuvre de philologie (encore que certains Félibres aient l'aveuglement de croire que leur langue rénovée, loin de disparaître, deviendra générale dans le midi, ce qui est une singulière illusion !). Cette rénovation, poursuivie avec la compétence et le talent que chacun sait, personne ne le suit avec plus d'intérêt que nous. Loin de nous d'attaquer en rien le mérite des Félibres: mais si leur raisonnement est excellent on peut en faire un autre non moins bon, et que voici :

Nous voulons écrire pour le peuple : nous voulons être lus et compris par tous, non seulement les lettrés, les savants, les intellectuels, mais aussi et surtout les ouvriers: nous vou-

lons fixer dans nos vers la langue *actuelle*, telle qu'on la parle dans les faubourgs et dans les campagnes. Vous nous répondez : ce n'est plus une langue, c'est un patois : soit: nous écrivons en patois. Notre œuvre n'ira point contre celle des Félibres: nous faisons seulement autre chose qu'eux. Et voici comment Bigot lui-même, qui, il faut bien le dire, manquait un peu de foi dans le renouveau de la langue, s'explique avec franchise et netteté dans la préface de ses « *Bourgadieiro* ».

« Je n'ai pas la prétention d'écrire une langue, mais un patois, le patois de ma ville natale, l'idiome de nos travailleurs avec sa rudesse et son harmonie.

« J'ai essayé de noter ce bruit qui s'éteint.

« Pour conserver à l'idiome Nimois sa physionomie propre, j'ai écrit autant que je l'ai pu comme on prononce, et donné à chaque lettre la valeur qu'elle a dans la langue française. C'est en définitive par ceux qui parlent ou qui peuvent parler le français que je puis être lu, ceux qui ne parlent et ne comprennent que le patois ne sachant pas lire. »

Voilà la profession de foi. Bigot a voulu rester un poète local, indépendant, parlant au peuple la langue du peuple. Etait-ce donc assez pour lui dire « *Vade retro* » ? Il est vrai que les reproches lui furent parfois adressés amicalement et poétiquement, témoins ces vers de Roumieux que l'on me pardonnera de citer après d'autres :

D'ounte ven que fas pas coumo ieu, cambarado ?
Perque laïsses ta muso, ô moun fraïre, ô Bigot,
Quouro pimpado e lindo, e quouro espeiandra lo,
Un ped caoussa de sedo, e l'autre d'un esclop
.....
De Mireio, crei-me, cargo ie la teleto
E poura camina sens crenta à soun cousta.

Eh bien, non ; adopter la langue de Mistral, c'était manquer son but ; c'était échouer dans sa tentative, peu ambitieuse sans doute, mais pratique: c'était risquer de n'être apprécié par aucun des Rachalans de Nimes; c'était faire perdre à toutes ses poésies cette saveur toute locale qui en fait le

charme, cette note nimoise pure et claire qui donne le ton à toute son œuvre. C'était renoncer à être un poète populaire, c'est-à-dire à l'ambition première de Bigot. En fait, Bigot, bon poète, est populaire ; Mistral, grand poète, ne l'est pas. Que reste-t-il donc ? Une question d'orthographe ? Les explications données par Bigot dans sa préface justifient sa manière de voir à cet égard. En tous cas, lorsque l'inimitable Martin, dont le nom est inséparable de celui de Bigot, venait devant le public ravi réciter ces fables colorées et vivantes qui déridaient les plus moroses, l'orthographe n'entrait pas en ligne de compte dans le plaisir ressenti. On avait devant soi un véritable artiste disant les vers d'un vrai poète.

Libre à chacun de préférer une opinion à une autre et de comprendre à sa manière le renouveau de la littérature provençale ; pour nous qui ne sommes point exclusifs dans nos admirations et qui lisons avec joie, Mistral, Roumanille ou Bigot, nous estimons que c'est faire acte de despotisme et d'intolérance littéraire (une des pires intolérances) que d'écarter systématiquement tous ceux qui ne pensent pas comme nous.

***

Je ne parlerai pas ici de la métrique des vers de Bigot. Mon incompétence sera mon excuse. Je ferai remarquer seulement que la plupart de ses poésies sentimentales sont écrites en vers courts de 8 à 10 pieds. Cependant il affectionne l'alexandrin. Presque toutes ses fables sont en vers libres, souvent de bonne facture et de belle sonorité, mais n'ayant pas, cela va de soi, la légèreté ailée du vers de La Fontaine.

***

Dans l'œuvre languedocienne de notre poète, nous pouvons distinguer des genres assez divers, que nous grouperons sur quatre chefs : les poésies sentimentales ; les pièces sociales destinées aux ouvriers ; les œuvres humouristiques ; les fables.

*
* *

Les pièces sentimentales abondent, toujours harmonieuses et musicales, souvent touchantes ; il faut cependant avouer que le voisinage des Fables leur fait du tort, comme les vers de Bigot patois éclipsent ses vers français. Il est certain que la note personnelle est moindre et que l'originalité s'atténue d'autant. Et pourtant, qu'on lise et qu'on relise ces poésies gracieuses : on y verra le poète lui-même, à la fois doux et grave, souriant et mélancolique, plein de finesse et de bonhomie ; et dans certaines pièces il se montre tout à fait supérieur: ce sont précisément celles où il est bien lui-même, où ses vers se rapportent à ses souvenirs personnels. Quelle respectueuse émotion il éprouve à parler du psautier de sa grand-mère :

Embé toun furèou dé futéno,
Qué sé baro emb' un cabiyé,
Embé toun escrituro anciéno,
Libre que ma gran légissié,
Vaï, agues pa poou qu'esfoulisse,
Toun papiè pu jaoune que blan
Es embé respè que t'ouvrisse
Viel siaoume dé ma paouro gran !

Et quels souvenirs de jeunesse, attendris et souriants, dans *Marioun*, dans *Mioun*, dans bien d'autres encore ! Et dans ces regards jetés sur le passé qu'il regrette, le côté jovial est toujours indiqué :

Un soir, vouyei tè faïre uno brassado,
Ou vouyès pas ; té tenguère li bras !
Tus, as toujour agu la man lévado,
Per un poutoun, aguère dous moustas !
Aco pétè coumo uno jirouflado !
Ti cinq anchoio, en souvéni de tus
Yeu jour aqui démourèroun marcado...
Digo, Marioun, t'en souvènes pas pus?

Comme il aime son vieux maître d'École et comme on sent cette affection, même quand il raconte irrévérencieusement les farces d'écoliers qu'il lui faisait avec ses confrères en gaminerie :

Pa pu léou qu'avié dina
Fasiè soun som, péchaïreto !
Yé rescoundian si lunéto,
Y'escampavian soun taba.
Nosto plumo lou gratavo
Souto lou nas, tout plan-plan...
Zou ! Yé mandavo la man
E piei tourna maï rouncavo !

A côté de cela, les descriptions les plus poétiques :

Lou sourél espinchounavo
Din la nèblo dou matin,
E l'arounze dou camin
Souto l'aïgagnaou briyavo...

Jamais il ne tombe dans la mièvrerie : au contraire, l'expression est plutôt un peu rude et ne produit que plus d'effet au milieu de ces sentiments délicats.

*
* *

Les poésies ou l'auteur s'occupe de la condition des ouvriers sont assez nombreuses pour former dans son œuvre une catégorie spéciale, bien que ce sujet le hante et se retrouve partout. J'ai trop longuement dit plus haut quels étaient les sentiments de Bigot à cet égard pour y revenir : il me suffira d'indiquer ici le caractère de ces pièces, faites de pitié douloureuse et délicate pour ceux qui souffrent, et d'indignation énergique pour ceux qui font ou qui laissent souffrir. Mais la forme, parfois sérieuse et grave, est souvent aussi imagée, attrayante, originale. Les trouvailles d'expressions, le style alerte et cinglant, les comparaisons ou les oppositions inattendues qui vont se multiplier dans les Fables, se montrent

ici déjà, et contribuent à fixer la pensée de Bigot dans la tête de ses lecteurs.

*
* *

Dans un tout autre ordre d'idées, on trouve çà et là dans ses œuvres, de petits récits anecdotiques et humouristiques, trop rares à notre gré, pleins de charme, de gaîté fine et malicieuse, de raillerie satirique sans ombre de méchanceté. L'*Oli* par exemple est un modèle de ce genre. Et avec *Bé-dé-Ser*, nous arrivons même à la grosse farce, sans que jamais le rire soit de mauvais aloi. Mais ces récits ont tant de points commun avec les Fables dont il va maintenant être question qu'il suffit de les signaler à l'attention.

*
* *

C'est sans contredit dans ses Fables que Bigot a mis le meilleur de lui-même ; c'est là que le poète, le moraliste, le philosophe, l'observateur, le coloriste, le metteur en scène, brillent de tout leur éclat ; c'est là que nous devons porter maintenant toute notre attention.

Bigot intitule ses fables : *Fable imitée de La Fontaine*. Cela est trop modeste, et cela est inexact. La Fontaine est inimitable, et notre auteur ne l'a point copié. Sans doute le sujet d'ensemble est le même chez les deux. Mais c'est là trésor commun où chacun à droit de puiser, et La Fontaine lui-même ne s'est point caché d'avoir pris chez les Grecs ou les Hindous la trame de ses broderies artistiques. Cela dit, rien ne rapproche plus les deux fabulistes, et l'œuvre de Bigot est absolument personnelle. Il a si complètement refondu les personnages, leur caractère, leurs idées, leur moral, leur costume, leur allure, qu'il ne reste rien du type primitif. Est cela est si vrai que les moins bonnes fables de Bigot sont celles où il a voulu suivre de très près son illustre prédécesseur. Le poète Reboul disait à Bigot en parlant de La Fontaine :

S'aquel gran mestre, aquel flambeou
Poudiè sourti de son toumbeou

T'ounourariè d'uno embrassado,

. . . . . .

Car piha d'aquela façoun
Es enrichi lou que l'on raubo.

Il n'y a donc pas à comparer, à assimiler deux choses tout à fait distinctes. Chaque fois que la comparaison devient possible, il est évident que notre poète est tout à fait inférieur! Ce qu'il faut, c'est montrer en quoi cette œuvre nouvelle est originale et séduisante. Il ne faut point rapprocher mais distinguer.

La première différence, d'où découlent la plupart des autres, est que La Fontaine écrit en homme du monde qui s'adresse à des esprits cultivés et affinés, saisissant tout à demi-mot. Bigot est un rachalan qui parle à des rachalans, gens d'esprit moins alerte et qui ont besoin qu'on appuie et qu'on explique avec détails. De là nécessité de présenter ses personnages d'une façon tout à fait différente.

Ainsi étudions les rapports de l'animal avec l'homme: dans La Fontaine, ce qui est humain chez l'animal mis en scène, ce sont les sentiments et les pensées, jamais l'aspect extérieur. Les animaux pensent et se conduisent comme des hommes : ils restent animaux par leur forme, par leurs gestes : jamais ils ne sont affublés d'habits d'homme ; jamais ils n'accomplissait d'acte matériel spécial à l'humanité. Aussi Taine et d'autres après lui [1] ont-ils pu reprocher non sans raison à Granville, d'avoir fait un véritable contre-sens en habillant comme des hommes les personnages de La Fontaine. Mais si Granville, avait illustré les fables de Bigot, cette erreur serait devenue une qualité nouvelle. En effet, chez notre fabuliste local, à peine l'animal est-il entré en scène que le voilà muni d'un métier d'homme, d'un costume d'homme ; ses pattes deviennent des mains susceptibles d'agir comme des mains d'homme. Il fume, il se mouche, il attise le feu, en un mot l'anthropomorphisme est absolu. Et chose singulière, l'animal reparaît çà et là sous sa forme première, d'où mélange

[1] Voy. Paulhan, *loc. cit.*

bizarre et parfois déconcertant. Écoutez par exemple la description du cheval dans la fable : *Le Cheval et le Loup :*

Un gros chival dé Moussu Gresso,
D'aquéli foutraou dé chival
Qué vous rébalarien lis Aréno, il aval
Proche lou pon dé la Bastido
Pitre large, ésquino éspoumpido,
San cabustre, l'ouréyo en l'er
Dinc un gran pra prégnè lou ver.

Voilà, n'est-ce pas l'animal ; voyons plus loin :

Un bon matin, Messieus, nadè dins la mounédo ;
Save pas d'ounte y'é végnié,
S'aviè trouva quaouque papié
S'aviè gagn'à la loutarié,
Cé qué ya de soulide és qué dé longo aviè
Civado dins la grupio et fen ou rasteyè.
Pourtavo li débas de sédo
Un gran col réde, un capel aou,
Béviè frés et manjavo caou.
Doun, per vous acaba, lou chival qué vous parle
Un matin, dinc un pra, lon di saouze, counten,
Li man dariès li rén fasiè de vaï et vèn
Et pipavo, én mandan lou fum dou cousta d'Arle.

Le mélange est-il assez complet ?

On a reproché à Bigot ce procédé : M. l'abbé Delfour en particulier y voit une offense à l'une des règles fondamentales de la Fable : il me semble au contraire que c'est un charme de plus, une note personnelle qui contribue à l'originalité de l'auteur. Celui-ci peut dans tous les cas en tirer (et il n'y manque pas) des effets de contraste du plus haut comique. N'oublions pas d'ailleurs pour qui l'on écrit, et que le bon peuple Nimois se représente bien mieux l'animal en scène, sous ces traits humanisés. Il faut que l'image le frappe, qu'il accepte sans effort l'invraisemblance du récit, et pour cela que la plante ou l'animal deviennent presque complètement un homme : et la figure, la tête du personnage émerge

seule pour donner au tableau une irrésistible gaîté. Et par là les Fables de Bigot sont appréciées également des rachalans du faubourg et des membres de la très illustre Académie de Nîmes ; le repas est fait pour le peuple, mais la cuisine est si bonne que les hauts seigneurs saturés de bonne chère en apprécient fort la saveur : c'est un banquet démocratique préparé par un cordon bleu !

Chez La Fontaine les qualités et les sentiments de l'homme et de l'animal sont merveilleusement fondus en un mélange indéfinissable et charmant, qui ravit les dilettanti, les amoureux d'esprit fin et d'aimable poésie. Chez Bigot les traits plus gros sont heurtés, les impossibilités, les antithèses s'entrechoquent comme à plaisir, et de ces contrastes jaillit le rire, un rire franc, large et sonore. La lecture des fables de Bigot devrait être plus employée pour le traitement rationnel de la neurasthénie !

On remarquera encore que chez La Fontaine l'action matérielle tient très peu de place : la pièce est presque entièrement dans le domaine psychologique. C'est juste l'inverse chez Bigot dont les personnages parlent abondamment et agissent constamment, mais sont en somme fort simples et d'analyse enfantine. Ces personnages ne sont point accoutumés à se mouvoir dans l'abstraction : les auditeurs ordinaires des fables sont en effet habitués à la vie pratique, et ne sauraient saisir les nuances délicates de sentiments quintessenciés ; puisqu'on veut les intéresser aux idées qui animent les acteurs du drame, il faut concréter ces idées par l'action; il faut aussi que cette action leur rappelle des faits ou des localités familiers et que les figures du tableau se détachent sur un paysage connu.

De là quelques procédés, fort légitimes sans doute, mais très habituels et tout à fait caractéristiques de Bigot.

Chaque personnage a un métier connu, énoncé dès la présentation, en rapport avec son caractère, et qui déjà dès le début, nous donne une idée de la condition sociale, du milieu, de l'âge, de l'intelligence, etc., mieux que toute description :

Un chaïne, ancien luchaïre, et fésur d'embarras,
.....

Un loù, coumpagnoun charpentiè.....
.....
Uno vieïo tartugo, ancièno bugadieïro.....
etc.

Toujours aussi, la description physique du personnage est faite avec détails; nous savons s'il est gras ou maigre, bancroche ou grêlé, nous connaissons sa démarche, ses tics, et la silhouette, caricaturale presque toujours, est lestement enlevée :

Véj'ici qu'un rinar, un fin éstansïur
Paoure, maïgre, gréla coumo un garçoun tayur...

après ce Renard, voici le Chien, dans *Le Loup et le Chien* :

Un chin dogo, varlé dé quaouque gros moussu
Sé passéjavo ou frés: brayo jaouno, habi blu,
Trés méntoun éspandi sus sa camiso blanco,
Mié pan dé graïsso ou mén sus soun rèble et sis anco!
L'ourias féndu'mbé l'ounglo !....

Voyez la démarche de la Grue dans les *grenouilles qui demandent un roi:*

.... un foutraou dé passéroun
Qué quan marcho, sèmblo qué trouyo !
Qu'a lou bè lon, et l'arpioun du !

Et cette description minutieuse et pittoresque porte aussi et surtout sur le costume, sur le détail d'habillement par lequel l'auteur tient à fixer le personnage dans le souvenir. On vient de le voir pour le Chien. Voici

Un ra, marchan dé bla, véouse dé sa ségoundo.
Un dimenche matin, ras dou *cros dé la fon*
Se passéjavo en large, en lon,
Rasa de frés, la panso roundo
Crespe ou capel, souyè brounza
Vesto novo et col empésa !

Il est inutile de multiplier les citations.

Enfin l'œuvre nimoise est toujours dans un cadre nimois. Le poëte local indique les points exacts où se déroule l'action: le nom de personnages connus à Nimes arrive inopinément à tout propos: et le récit en acquiert un air de vérité, une saveur du cru fort goutée des lecteurs, locaux eux aussi, et qui ne cachent pas leur plaisir en retrouvant çà et là de vieilles connaissances: c'est le *Vala dou Baou*, c'est le *Pè-de-la-Gruyo*, les *Très-Pieloun*, le *Bos dis Espesso*; c'est aussi le restaurateur *Cadé dé la Grio*, le confiseur *Villaret*, voire le maire *Margarot*. Le rat de ville et le rat des champs se rencontrent et,

En cascayan, van touti dous
Quicha'n grun ou cafè *Pelous* ;
D'aqui-van ver *Duran* en rasclan li muraïo.

La fille trop fière:

Vouyé pas travaya i tapis su li mestiè.
Ni y tresso dé *Guérin*, ni y lacé dé *Payè*...

C'est un procédé sans doute, mais sur les lecteurs et les auditeurs ordinaires de ces fables, il est d'un effet certain.

Les paysans, comme les peuples primitifs, s'expriment volontiers en sentences. C'est aussi la coutume des Rachalans, et rachalan lui-même Bigot n'a garde d'y manquer. Les proverbes fourmillent dans ses œuvres, soit dans la bouche de ses personnages, soit dans celle de l'auteur lui-même au début ou à la fin des Fables, dans l'avant-propos ou dans la morale.

Béguén din noste go, cassen din noste armas,
Et niflén pa jamaï pu yun qué noste nas!

T'espandigués pas maï qué cé qu'as dé lençoou
Despensés pas siei yars quan ouras pas qu'un soou!

Et même si l'auteur n'émet pas un proverbe connu, courant, il donne à la plupart des vérités qu'il proclame une forme sententieuse, aphoristique qui les fixe dans le souvenir:

En tout tém l'ome qué sé baïsso
Trovo pasturo pér sa maïsso,
Et lou qué voou pa'ntèndr'acó
Resto réde, et manja quan pó!

Il débute et termine volontiers par là : c'est une entrée en matière et une conclusion, et cela aussi, avouons-le, cadre merveilleusement avec la tournure d'esprit de son auditoire, enchanté de voir dès le début où il va le mener, et point du tout fâché qu'on lui mâche le morceau jusqu'à la fin en le dispensant de conclure.

Et voici la conséquence nécessaire de tout ce qui précède : c'est que les Fables de Bigot sont toujours longues ; l'image vivante nait ici des détails amoncélés : chaque fait demande une ample paraphrase qui constitue justement la part personnelle de l'auteur. Les meilleures fables de beaucoup, sont celles où il a éparpillé sur 200 vers quelques lignes de La Fontaine. Voyez à cet égard *Les Grenouilles qui demandent un roi*. Chez La Fontaine, c'est un récit rapide, d'une concision extrême : le maximum de choses avec le minimum de mots ; puis le lecteur, resté seul avec lui-même, trouve matière à réflexions et à conclusions, qui varieront d'ailleurs suivant sa tournure d'esprit. Le lecteur du même récit paraphrasé par Bigot n'a qu'à se laisser faire : l'auteur pense pour lui, développe pour lui, lui fournit toute une gerbe d'amusantes images et d'idées ingénieuses, enfin lui donne la conclusion morale par dessus le marché. Et par là les fables de Bigot sont adéquates à leur milieu, à leur lecteurs, à leur auteur. On ne voit bien ni une fable de La Fontaine diluée, ni une fable de Bigot concise : le meilleur des deux s'envolerait.

Quant à l'expression elle-même, elle est chez Bigot tout à fait remarquable : et cela tient sans doute à la richesse et au coloris de la langue, mais certainement aussi à la façon dont il l'emploie. Comme toutes les langues un peu primitives, celle-ci se prête surtout à l'expression des idées concrètes, représentant les objets avec leurs qualités visibles. Mais elle est sonore et brillante, et Bigot a le talent de jouer en virtuose de cet instrument si vibrant et si clair, qui sous des doigts malhabiles risque de rendre des sons criards. Je ne veux pour preuve de cette maestria que le plaisir éprouvé par certaines personnes, peu familiarisées avec le languedocien, lorsqu'elles écoutent ces Fables, d'où se dégage une telle vie que les auditeurs arrivent à saisir le sens des phrases sans bien

comprendre les mots isolés. Je m'empresse d'ajouter que le plaisir n'est complet que pour les autres ! Il est plus grand encore quand on se trouve en présence de ces mots ou de ces images qu'on se sent incapable de rendre en français. Comment exprimeriez-vous, s'il vous plaît : *espinchouna* et *esperpessigna* ? N'essayez pas ! vous ne pourrez même pas traduire *pécaïré !* Dès que vous touchez à ces mots, le parfum s'évapore et la couleur s'efface ! Soyons plus sage que Siébel, et contentons-nous de regarder ces fleurs, puisqu'elles se fanent entre nos doigts.

Il est vrai que ces expressions sont à tout le monde, et loin de moi la pensée que d'autres n'en ont pas fait le plus brillant usage. Mais j'insiste sur sur le sens du pittoresque développé au plus haut degré chez notre poète. Il a constamment des trouvailles originales, des contraste extraordinaires, des rapprochements inattendus, souvent entachés comme on l'a vu, d'une certaine trivialité. Mais cette trivialité est en rapport presque nécessaire avec les personnages mis en scène, avec le milieu où ils évoluent ; l'image, je l'ai dit, n'est jamais grivoise mais remarquablement pittoresque, et elle est choisie dans la vie ordinaire des paysans ou des ouvriers.

En dehors même des fables proprement dites, ces caractères se retrouvent : voici Bé-de-ser, le lourdaud cordonnier, lancé dans une brûlante déclaration : il dit son émotion à la première rencontre de la Dulcinée :

Et pieï vosti beous yeul ! Quan lis aoussès, élas !
Séntiguère moun cur glissa din mi débas !

Il dit aussi sa souffrance devant les cruautés de la belle :

Fasés veni moun fron jaoune coumo la gaoulo.
Tiras, tiras moun cur, coumo une cagaraoulo !

Enfin il se jette à ses pieds, mais sans grâce ainsi qu'il appert de son expression :

M'émplastre à vosti pè, coumo une pel dé figo !

Remarquez en passant l'usage constant, presque abusif de la comparaison, et la puissance d'action de cette figure de rhétorique sur les cerveaux populaires. Ecoutez encore le pauvre Bé-dé-ser exprimant à sa manière la passion qui le dévore, lorsque la froide Marianne lui demande des preuves de sa sincérité :

Mé vésès pas véni rouje coumo un dindar
Et tourtiya moun quiou coumo fan li canar ?
Vésès pas qué moun fron és coumo un fron dé vièyo.
Qué tramble davan vous coumo dé jalaèyro ?
Vous aïme, et vous ou jure, ici, sus moun lignoou,
Vous aïme cén cò maï qué cé qué li rayoou
Aïmoun quan an bèn fam li castagno roustido
Maï qué cé qu'un malaou aïmo l'aïgo boulido,
Maï qué cé qu'un voulur aïmo çé qu'és pas sioou !
Vous aïme cén cò maï qué cé qué m'aïme, yiou !

Il y a, vous le voyez, une comparaison à chaque vers, et toujours prise dans la vie de chaque jour du rachalan. J'ai pris ces derniers exemples si typiques en dehors des fables, mais celles-ci fourniraient mille citations.

Si les mots en eux-mêmes, si les expressions ou les phrases ont déjà une telle puisance de vie qu'on sente l'action se dérouler en les entendant prononcer, leur association doit amener et amène souvent de remarquables effets d'harmonie imitative. Je n'en veux citer qu'un exemple : voici le soliveau lancé par Jupin dans la mare aux Grenouilles, et la terreur et la fuite éperdue de la gent marécageuse, et le grand silence qui succède à ce grand tapage :

La fusto par,
Crèbo lou ciel coumo uno tèlo,
En passan sé dourdo is estèlo,
Et leou ! cabusso d'amoundaou
Ou mitan dou Vala-dou-Baou !
Ou bru qu'un Rei d'aquélo méno
Faguè 'n arrivan, li granouyo, za !

Gagnèroun si traou ou foun dou vala,
Dé drécho ou dé gaoucho, ou creirés sans péno,
Gn'agné qué la poou li faguè toumba
Dou maou d'estouma.
Din si baoumo, ésfrayado, escoutavoun, li paouro !
Tout èro siaou ;... soulé, lou chó cantava, et l'aouro
En siblan, fasiè dé razé
Din li rouzé ?...

Du reste cette harmonie est fréquente dans les poésies de langue provençale : les œuvres de Mistral en sont pleines : elle se retrouve sous d'autres formes, dans les poésies sentimentales ou légères de la plupart de nos poètes méridionaux. Et même l'abus de ce genre mène vite à la mièvrerie et à l'affectation : les vers de nos poéticules sont un peu trop remplis de « *passérounets* » et de « *riouchiouchiou !* » Mais c'est une erreur dans laquelle Bigot n'est point tombé, même en ses œuvres de sentiment ; on sent qu'il n'a pas cherché l'harmonie : elle a coulé de sa plume.

De tout ce qui précède jaillit une impression d'ensemble. Ces développements nécessaires, ces multiples détails accumulés autour des personnages, cette originalité du dialogue, cette vivacité d'expression, forment de véritables tableaux colorés et animés, qui semblent sortir de leur cadre. En lisant ou entendant quelques vers, il semble que l'on *voie* réellement le personnage habillé de pied en cap, ou la scène décrite, d'une rare intensité de vie. Voyez plutôt cette noce campagnarde où s'esbaudissent les animaux, et dites si on n'assiste pas réellement aux gambades de la bande joyeuse.

La noço countugnè. Fourmo, figo blanquéto
Sé mesclèroun i tourto, i croquan, i barquéto ;
Li cansoun et li cacalas
Arousa dé vin blan, gayèroun lou répas;
Un sinje énd'un viaouloun mounta sus la crédanço
Cridè : Messieus, aqui gn'a proun :
En plaço pér la contro-danso!
Et batiè la mésuro en rasclan soun viaouloun :

Alor tout quitè la boumbanço !
Dinc un vira dé man tout acò ségué 'n trin :
Li saoumo éndi lioun, li lèbre émbe li chin
Li cavalo éndi por, lis our éndi mounino
Fasien d'éscarlimpado à sé roumpre l'ésquino
Tou saoutavo et viravo ; uno cabro énd'un gal
Crébèroun lou plafoun én fasén d'éntréchal ;
Un bou, députa 'nvalida dé l'avan-véyo
Fasiè trambla li vitro én dansan la bouréyo,
E, faouto dé ménaïro, un canar viel garçoun,
Dos ouro, émb' un nabé, valsè dinc un cantoun !

Voilà un tableau complet, précis, détaillé, que la bouffonnerie la plus saugrenue n'empêche point d'être vivant ! Il y a là une façon personnelle de présenter les choses, de marquer chaque être et chaque objet de son trait caractéristique, un sens du comique, un art de donner aux scènes une forme dramatique, et de faire marcher parallélement l'action et le dialogue, qui expliquent déjà cette impression. Il y faut ajouter que l'auteur semble toujours croire lui-même à la réalité de ses invraisemblables récits : il y croit en effet, et sans beaucoup de peine nous y pouvons croire aussi : cela tient évidemment à ce qu'ici les vrais personnages ne sont point ceux dont nous voyons le profil : l'animal habillé qui parle ou qui se meut n'est là que comme une sorte de masque dont la présence n'enlève rien à l'existence réelle du vrai personnage, c'est-à-dire, l'homme, l'ouvrier nimois, dont il exprime les idées et les sentiments. Par une puissance d'illusion, une sorte d'autosuggestion, nous voyons un personnage à travers l'autre et dès lors l'invraisemblance s'estompe, et la vie du tableau devient intense.

*
* *

J'en arrive à la morale des fables, et, n'en déplaise à La Fontaine, ici la palme revient hautement à son très modeste émule. Les qualités de droiture, de conscience, de sensibilité cordiale, de sagesse aimable mais sans faiblesse, qui faisaient rechercher et estimer Bigot par tous ceux qui le connaissaient,

nous les retrouvons dans ses fables, et surtout à la fin de celles-ci, car toute fable comporte une morale. Or les morales, ou plus exactement la morale de La Fontaine a été souvent jugée avec sévérité et non sans motifs. Lorsqu'il dit que

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

il semble constater simplement un fait, mais il n'est pas loin de trouver cette loi assez naturelle et de s'y plier sans protestation. On avait l'épine dorsale assez souple à la Cour du Roi-Soleil, et bien souvent le prince des fabulistes s'accomode allègrement d'aphorismes fort discutables. En tous cas il laisse volontiers le lecteur se démêler avec sa conscience : il lui abandonne le soin de tirer lui-même la conclusion, et peu lui chaut dans quel sens iront les réflexions qu'il suggère.

Rien de pareil à craindre avec Bigot. Une fois le rideau baissé sur son petit drame, il apparaît est vient prendre nettement parti. Et ses conclusions sont toujours profondément honnêtes : d'aucuns ont même trouvé qu'elles l'étaient trop, et que la préoccupation de montrer partout et pour toute chose une application à la morale sociale finissait par diminuer la gaité malicieuse des récits. J'avoue que ce défaut, s'il existe, ne m'a frappé nulle part: la gaité jaillit à chaque vers, à profusion ! Mais il est certain qu'au moment ou la fable finit, le ton change. On sent que pour l'auteur c'est une partie essentielle de l'œuvre, la plus importante peut-être. L'on se demande même parfois, sans le regretter d'ailleurs, s'il n'a pas composé ses fables, en vue de la morale à en tirer. En tout cas on est nécessairement frappé de la rectitude de son jugement. Il éprouve les colères des honnêtes gens et ne peut rencontrer l'hypocrisie, la bassesse, le charlatanisme, la paresse, la fourberie, sans les flageller d'importance. Mais par contre il admire le travail, et ne se permettrait jamais l'ombre d'une raillerie contre les honnêtes gens : jamais un travailleur quel qu'il soit, ne lui semble ridicule : il réserve sa verve et ses plus cinglantes railleries pour l'inutile ou le fainéant, qu'il soit en blouse ou en redingote, pour les hommes sans dignité, les égoïstes ou les lâches.

Nous pouvons prendre au hasard dans ses morales : voici

celle du *Savetier et du Financier*. On se rappelle que La Fontaine ne conclut pas.

Bravò, moun Sabarnaou, bravò, faguères bén !
Sé rendre ésclavo per d'arjen
Es pa d'un ome. Din la vido
Vioure dé pan, dé cébo, émbé d'aïgo-boulido
Empacho pas d'estre counten.
D'un ta d'éstansïur suvigues pa la drayo
Paoure énfan dou traval, as travaya, travayo.
S'as dé cur et dé bras, té laïsses pa' ssista
Vèn, s'ou foou, ta camiso, et gardo ta fierta !
Quatre méno dé jén méritoun dé caloto :
L'ouvriè tiraïre de caroto,
Qué vioou dé charita quan pò gagna soun pan ;
L'ome qué s'aplatis pér un bou dé ruban ;
Lou pouèto qué vén soun can ;
Lou citouyen qué ven soun voto !

On le voit, ce n'est pas lui qu'on pourrait accuser d'
être aux méchants complaisant.

Et pourtant ce n'est pas un Alceste, car il ne hait que la moitié de l'humanité, la moitié mauvaise et vicieuse. Mais il en connaît une autre, dont il aime et admire les vertus, dont il voit et soulage les souffrances. Il a répandu autour de lui par son exemple et sa plume les plus sages enseignements, et dans une terre fertile il a semé la bonne semence. Enfin il a fait œuvre de moraliste tout en amusant et attendrissant ses concitoyens. De son œuvre on peut dire mieux que de beaucoup de Théâtre :

Castigat ridendo mores.

Oui son domaine est restreint, oui son horizon est un peu borné : mais il l'a voulu ainsi, et dans sa sphère volontairement petite, son action a été bienfaisante et son but a été atteint. Ce poète du peuple a été par surcroit justement apprécié des lettrés : il en était heureux avec modestie. Mais il était plus joyeux et plus fier de se sentir entouré du respect, de l'estime et de l'affection de tous ceux qui l'approchaient. Ce n'est point là mince éloge, et j'en sais de plus illustres qui n'ont jamais su le mériter.

Louis PLANCHON,
Professeur à l'Université de Montpellier.

L'ALTERNANCE DES RIMES

DEPUIS

OCTAVIEN DE SAINT-GELAIS JUSQU'A RONSARD

Le seul travail d'ensemble qui existe sur cette importante question est la thèse de M. Banner [1], travail consciencieux et méritoire en somme, dans lequel les résultats de Quicherat, de Gramont, de du Méril et de Lubarsch ont été réunis et arrangés avec méthode, mais qui d'ailleurs ne présente aucune preuve de recherches personnelles.

Mon intention n'est pas de refaire le travail de Banner. Je me propose seulement de corriger ou de compléter quelques-uns de ses renseignements, et d'une façon plus générale, de combler quelques lacunes dans l'histoire de la règle de l'alternance des rimes depuis le commencement du XVIe siècle (pour être plus exact depuis la fin du XVe siècle), époque à laquelle cette loi, qui plus tard allait devenir si tyrannique, fait son apparition dans la poésie française. On trouve, il est vrai, quelques strophes de ci de là dans les poésies de Thibaud, de Conon de Béthune, du châtelain de Coucy et des autres trouvères où la succession des rimes est observée, mais il n'y a jamais eu de parti pris chez les anciens poètes français, et on citerait un beaucoup plus grand nombre de strophes où il n'est fait aucunement attention à l'usage actuel en ce qui concerne l'agencement des rimes masculines et féminines.

Le premier poète français qui se soit avisé, sérieusement, de faire alterner les rimes masculines et féminines est Octovien de Saint-Gelais, non seulement dans ses *Epistres d'Ovide* (1498), mais aussi dans sa traduction de l'*Enéide*, parue en

[1] *Ueber den regelmässigen Wechsel männlicher und weiblicher Reime in der französischen Dichtung. Marburg*, 1883.

1500, et également composée en rimes plates. Il n'y a pas le moindre doute que l'alternance des rimes était voulue de la part d'Octovien. On a eu tort cependant de prétendre, comme l'a fait Banner (p. 28), qu'il s'y est rigoureusement astreint. Il suffit de parcourir les quelques premiers feuillets des *Epistres d'Ovide* pour se convaincre que ce procédé n'a jamais été, pour lui, une loi absolue et inviolable. Au verso du feuillet 3, par exemple, on lit :

Comment as tu les pauillons du roy
Osé surprendre par cautelle nocturne,
Et tant de gens en la nuyt taciturne
Occire et mectre en ung estat commun,
Quand tu uestois a compaignie que d'ung.
Las ! ie ne scay quel auis te menoit,
Et peu pour vray de moy te souvenoit.

Plus loin, au recto du feuillet 6, il y a six rimes masculines de suite :

Souuent ie crains que peri tu ne fusses,
Dedans Ebron le fleuve, et que tu ne peusses
Tirer ta nef de ce périlleux pas.
Dont bien appert que ne t'obliay pas.
Souuent ay fait humble priere aux dieux,
Affin certes qu'il t'en aduint mieux,
Et mainteffois ay dit en grant esmoy :
S'il est en vie il viendra deuers moy [1].

Les infractions à la règle sont encore plus fréquentes et plus marquées dans les *Les Eneydes de Virgile translatées de latin en français*. J'ai compté jusqu'à dix rimes féminines dans le passage que voici :

Un iour entre autres que le temps fut plaisant,
Et que chascun en sa nef déduysant,

[1] Cf. desse : promesse : offences : ances (f° 6, v°), songnieuse : curieuse : ordonnée : habandonnée (f° 7, r°), extreme : mesme : parolles : frinolles (*ibid.*), reparée : desemparée : petite : merite (*ibid.*), etc.

Mettoit peine de surmonter les undes
Des grandes mers doubteuses et profondes.
Encor estoit en veue assez facille,
Et en pouuoir d'estre veue de Fecille,
Yoyeulx et aysez suyvoient leur fortune,
Sans nul péril ou deffiance aucune,
Quant pour certain Juno par trop cruelle,
Qui en son cueur gardait playe immortelle,
En elle mesme remplie de tristesse,
Va dire: lors il est temps que ie cesse,
N'ay ie pouoir de mettre promptement
Arrest et fin à mon commencement.

(F° XCI. r°) [1]

Vu l'extraordinaire réputation dont jouissait Octovien de Saint-Gelais comme poète parmi ses contemporains on aurait pu croire qu'il trouverait aussitôt des imitateurs, mais, à l'exception de Pierre Gringore, qui semble avoir eu un sentiment vague des exigences de la règle de l'alternance des rimes lorsqu'il composa *Les folles entreprises* (1505), son premier ouvrage, la tentative de l'évêque d'Angoulême passa inaperçue. Jean Lemaire de Belges, qui dans plus d'un endroit a chanté les louanges de l'auteur du *Séjour d'honneur*, et qui était si soucieux de tout ce qui touchait à la forme, n'a pas cru devoir suivre l'exemple de son prédécesseur, soit dans ses compositions en rimes plates, telles que les *Épistres de l'amant verd*, ou dans celles où il s'est servi de la rime croisée, comme, par exemple, dans *La description du temple de Vénus* (1511), dont les seize premiers vers sont exclusivement masculins. Jean Marot non plus ne s'en est nullement soucié. On n'a qu'à citer les premières rimes du *Voyage de*

(1) Voir *les œuvres de Virgille translatées de latin en français*, publiées par Galliot du Pré, Paris, 1529. Voici d'autres exceptions dans les quelques premiers feuillets de la traduction d'Octovien *apparens : parens ; griez : repetz* (f° XCII r°) *confors : fors* ; *entonnoit : couroit* (ibid): *gaignées : baignées : pleine : estreine* (ibid); *pars : espars : espandus; rendus: impetueux : défectüeux* (ibid.). *conuenable : délectable : isle : fertile* (f° XCIII r°) *attache : arrache : umbre : nombre* (ibid) *terre : erre : areine: peine* (ibid.) *menues : venues : parfaictes : deffaictes* (ibid.).

Gênes (1507), pour s'en convaincre : *armes* : *vacarmes* : *ployez* : *employez* : *murs* : *futurs* : *manières* : *banières* : *longtemps* : *contens* : *trosne* : *Bellone* : *Jupiter* : *arrêter* : *Itales* : *fatales* : *fors* : *effors* : *loingtains* : *haultains* : *dars* : *souldars* : *persuasions* : *dilations* : *regarder* : *suader*, etc. Voici, pour rendre la démonstration plus complète, les rimes du début du *Voyage de Venise* (1508), également de Jean Marot : *Dieux* : *glorieux* : *mérite* : *desherite* ; *fourneaulx* : *métaulx* : *unique* : *Herculique* : *superbe* : *herbe* : *concorde* : *discorde* : *gestes* : *célestes* : *alors* : *Mavors* : *solemnitez* : *dignitez* : *majesté* : *presché* : *tentes* : *savantes* : *aymer* : *mer*, etc. Il serait facile d'accumuler les preuves. A quoi bon? Qui aime la statistique pourra, s'il veut, se reporter aux *Loups ravissans* de Robert Gobin (1503), à *La nef des dames vertueuses* de Symphorien Champier (même année), à *L'espinette du jeune prince*, de Simon Bougouinc (1508), et aux autres ouvrages publiés dans les premières vingt années du XVIe siècle. Ce n'est que vers la fin du premier quart du XVIe siècle que la question de la succession des rimes fut reprise par Jean Bouchet. Octovien, on a vu, s'y était conformé plus ou moins régulièrement, en tant que cela lui était commode. Bouchet, au contraire, s'y est rigoureusement astreint sans l'enfreindre jamais depuis 1520, date de la publication de ses *Opuscules* [1]. C'est également au procureur de Poitiers que revient le crédit, si crédit il y a, d'avoir le premier appelé l'attention sur la nouvelle règle et de l'avoir recommandée, à plusieurs reprises, à ses contemporains. On a déjà cité les lignes suivantes, écrites en 1537, et qui se trouvent dans la CVIII[e] épître des *Epistres familières* du poète poitevin [2].

> Je treuue beau mettre deux féminins
> En rime plate, avec deux masculins,

[1] Avant cette date Jean Bouchet n'a pas suivi la règle de l'alternance des rimes. On n'a qu'à parcourir ses premières œuvres, depuis *L'amoureux transy sans espoir* (1500) jusqu'au *Temple de bonne renommée* (1516), pour s'en convaincre.

[2] Par une singulière erreur, MM. Thieulin et le Goffic (*Traité de versification française*, p. 74), attribuent ces vers à Octavien de Saint-Gelais.

Semblablement quant on les entrelasse
En vers croisés.

On aurait dû faire remarquer qu'il se trouve au moins quatre autres passages dans les œuvres de ce même poète (si toutefois il mérite ce nom), où il est question de la succession des rimes, ce qui montre à l'évidence combien grande était l'importance qu'il y attachait. Selon Bouchet lui-même ce serait Louis Ronssart, seigneur de la Poissonnière [1], qui lui aurait appris à faire alterner régulièrement les deux espèces de rimes. On lit, en effet, dans l'édition de 1532 des *Triumphes de la noble et amoureuse dame* le passage qui suit, dans lequel il s'agit aussi de la césure épique que l'auteur fut un des premiers à éviter, ainsi que je l'ai démontré ici même [2] :

Quant il vous pleut à Paris me appeller,
Et des secretz aulcuns me reveller,
Du tant noble art de doulce rethorique,
Dont vous avez le scauoir et pratique.
Par le moyen de quoy ie corrigeay,
A la rigueur de toute quadrature,
Et du rentrer et clore en l'ouverture.
Et tous mes vers de epistres leonyns
Ie entremeslay depuis de feminins
Et masculins, deux a deux, dont la taille
Résonne fort s'il aduient qu'on n'y faille.
Mais peu de gens gardent celle rigueur
Car a la faire y a peine et longueur.
(a. iii. r°).

Le procureur de Poitiers revient sur ces deux mêmes questions, dans l'épître au seigneur d'Estissac qui se trouve en tête de l'édition de 1536 des *Angoysses et remèdes d'amours du*

[1] Ce Loys Ronssart, un des protecteurs de Jean Bouchet, n'est autre que le père du grand Pierre Ronsard. Le poète poitevin nous donne des détails fort intéressants sur le père de Ronsard dans la 101e de ses *Epitaphes*, la CXXVIe *Epistre familière*, et aussi dans l'épître dont nous venons de reproduire le début.

[2] *Revue des langues romanes*, juillet 1903.

trauerseur en son adolescence. Faisant allusion aux premières éditions de cette œuvre de jeunesse (la première est de 1501), il s'exprime de la sorte : *Je ne synalymphoys lors les quadratures de la rithme de dix et unze piedz comme ont tousiours faict Georges* [1], *Clopinel (sic), Castel: Ian le Maire et aultres irréprehensibles orateurs Belgiques qui est nécessairement requis. Et en rithme plate (qu'on appelle Leonyne) ne ordonnois ne entrelassois les masculins et femenins vers comme a communement fait monseigneur Octovien de S. Gelais, evesque d'Angoulesme, en ses Epsitres d'Ouide et Eneides de Virgille par luy de latin en françois traduictes.*

Il ressort de cette citation que le véritable modèle de Bouchet était bien Octovien de Saint-Gelais. Du reste le passage qu'on vient de lire est confirmé de la façon la plus explicite par le LXXIIe des *Épistres familières*, adressée à un certain Michel Desarpens :

Ie t'ay rescript quant a synalympher
La quadrature, et le metre lympher,
Et amolir par rime feminine
Incontinent après la masculine,
I'entends vers qu'on nomme leonins
Comme ceulx-cy, car les vers masculins
Et feminins faictz de deux à deux metres,
Dont Virgile vse, exametres aussi,
Mesmes quant sont bien composez sans si,
Ainsi qu'as faict par ta lettre seconde,
D'invention et matiere feconde,
Ou peu de gens ont pris peine et labeur
Fors Saint-Gelais le tresvif translateur
Qui fait telz vers es espitres d'Ouide.
Mais il laissà la quadrature vuyde [2].

Il s'agit encore une fois de l'alternance des rimes dans la

[1] C'est-à-dire Georges Chastelain.

[2] Par là Bouchet veut dire qu'Octovien de Saint-Gelais n'a pas évité la syllabe de surcroît facultative à l'hémistiche, la césure "épique" comme on l'appelle, que les poètes français, jusqu'à Clément Marot, étaient libres d'employer.

LXVIIe. *Epistre familiere*, ou *epistre responsive de l'acteur dict maistre Germain Colin*[1] *en mesme rime tiercée dicte Florentine*, ou *est traicté de diuerses choses :*

De vers tiercez as voulu disposer
La tienne epistre en rime florentine
Dont i'ay voulu semblablement user.
I'ay adiousté vne clere courtine
Entrelassant tousiours vers masculins
Pour la doulceur de rime feminine.

Malgré l'insistance avec laquelle le poète poitevin est revenu, jusqu'à satiété, sur cette même question, ses efforts ne suscitèrent que très peu d'imitateurs. La règle n'est pas inconnue à Pierre Fabry, l'auteur du *Grand et vrai art de pleine rhétorique* (1520). Il la recommande même pour le chant royal : *Le facteur... doibt user à son champ royal de ligne féminine et puis masculine ou de masculine et puis féminine* (éd. Héron, Rouen, 1890, II, p. 101). Vers cette même époque l'alternance des rimes fut observé par Crétin dans ses *Chroniques de France*, restées manuscrites. C'est en effet ce que nous dit l'auteur anonyme d'un Art de rhétorique de l'année 1524 ou 1525, signalé par M. Ernest Langlois [2] : *Laquelle façon de rime* (*rime doublette* i. e rime plate) *est a present bien enrichie par monseigneur Crétin, pere des orateurs modernes, lequel en ses compositions a trouvé ceste digne et nouvelle manière qu'il use en telle ryme de deux vers masculins et de deux apres feminins... et de la dicte invention icelluy Cretin a usé en son œuvre qu'il fait sur le Recueil des Cronicques de France et autres ses œuvres* [3]. Il y a aussi très peu d'infractions à la règle dans le *Blazon des hérétiques* de Gringore qui est

[1] i. e. Germain Colin Bucher.

[2] *De artibus rhetoricae rhythmicae. Parisiis*, 1890, p. 81.

[3] Crétin ne s'est pas astreint à la règle en dehors de ses *Chroniques*. On l'a trouve bien observée dans quelques courtes pièces en rimes plates, telles que le poème qu'il adressa à François premier sur Villon (Voir *Poésies*, éd. Coustelier, Paris, 1723, p. 188), ou dans *l'Epistre envoyée a feu Monsieur l'Admyral* (ibid., p. 203), mais ce ne sont là que des cas isolés.

de 1524. Un peu plus tard on voit Antoine du Saix, de Bourg en Bresse, se conformer rigoureusement à la nouvelle prescription dans le *Blason de Brou* (1530), les *Petis fatras d'un apprentis* (1531), et dans la seconde partie de l'*Esperon de discipline* (1532), après l'avoir negligée dans la première partie de ce dernier ouvrage. Par contre, l'exemple du procureur de Poitiers n'exerça pas la moindre influence sur aucun autre des poètes de la première moitié du XVIe siècle [1], et si Clément Marot a suivi, à quelques exceptions près, la règle de la succession des rimes dans la traduction des *Psaumes* c'est que le mélange régulier des deux espèces de rimes répondait dans ce cas à une expérience toute particulière.

La tentative de Jean Bouchet avait échoué. Il fallait un poète avec plus de crédit, et surtout avec plus de talent, que le procureur de Poitiers, pour faire accepter sa manière de voir. Ce poète, il n'est à peine besoin de le dire, devait être Ronsard, qui le premier promulgua la règle de l'alternance des rimes dans l'*Abrégé de l'art poëtique* (1564), avec une importante restriction, dont il sera traité tout à l'heure. Voici ce fameux passage, si souvent cité et qu'on nous pardonnera de reproduire une fois de plus: *Après, à l'imitation de quelqu'un de ce temps* [2], *tu feras tes vers masculins et féminins tant qu'il te sera possible, pour estre plus propre à la musique et accord des instruments, en faveur desquels il semble que la Poésie soit née... Si de fortune tu as composé les deux premiers vers masculins, tu feras les deux autres féminins, et paracheveras de mesme mesure le reste de ton Elegie ou Chanson, à fin que les musiciens les puissent plus facilement accorder* (*Œuvres*, éd. Blanchemain, VII, p. 320). De la lecture de ce passage deux impressions distinctes mais très nettes se dégagent: que le chef de la Pléade

[1] D'aucuns (e. g. Du Méril, *Mélanges archéologiques et littéraires*, Paris, 1850, p. 402, en note) ont voulu prétendre que Charles Bourdigné avait eu le sentiment de la valeur de l'alternance des rimes lorsqu'il écrivit la *Légende de Pierre Faifeu* (1526). Ils n'ont pas bien regardé. Les infractions à la règle sont beaucoup trop nombreuses pour qu'on puisse songer un moment à souscrire à cette opinion.

[2] Allusion à Jean Bouchet que Ronsard avait sans doute entendu discuter plus d'une fois cette question avec son père, le seigneur de la Poissonnière.

n'a pas formulé la règle avec le rigorisme qu'on lui prête trop souvent, secondement qu'il a été induit à recommander la succession des rimes afin que le même air pût s'appliquer à toute une composition lyrique, ou même à toute pièce en vers, puisque, aux yeux de Ronsard, la poésie toute entière était inséparable de la musique et devait être chantée ou au moins déclamée [1].

Bien qu'en somme Ronsard ait laissé l'application de l'alternance des rimes à la discrétion du poète, telle était l'autorité du grand Vendômois parmi ses contemporains en matière de poésie qu'on ne tarda pas à lui attribuer l'invention d'un principe qu'il n'avait fait que renouveler, tout en lui donnant, il est vrai, une raison d'être: *Le premier qui y mit la main*, dit Etienne Pasquier dans les *Recherches de la France*, *fut Ronsard, lequel premièrement en sa Cassandre, et autres livres d'amours, puis en ses Odes, garda cette police de faire suivre les masculins et féminins sans aucune mélange d'iceux* (liv. VII, chap. 7). Le président Fauchet [2], et plus tard Deimier [3], s'expriment dans le même sens.

Il ne faudrait pas conclure de cette assertion que *l'ordonnance de Ronsard* ait fait partie, dès l'abord, du programme littéraire de la Pléiade. On connaît les paroles quelque peu dédaigneuses de du Bellay: *Il y en a, qui fort superstitieusement entremeslent les vers masculins avecques les féminins... Je treuve cette diligence fort bonne, pourveu que tu n'en faces point de religion, jusques à contraindre ta diction pour observer telles choses* (*Deffence et illustration de la langue française*, éd. Person, p. 142). Au contraire, il y a tout lieu de croire que la nouvelle école ne s'en est guère souciée à son début. Ronsard lui-même ne s'y conforme pas encore dans les *Amours de Marie*, ni du Bellay dans l'*Olive* et dans sa tra-

[1] Conférez les lignes suivantes de l'*Art poétique*: *Je te veux aussi advertir de hautement prononcer les vers quant tu les feras, ou plus tôt les chanter, quelque voix que tu puisses avoir, car cela est bien une des principales parties que tu dois le plus curieusement observer* (*Œuvres*, VII, p. 332).

[2] *Recueil de l'origine de la langue et poésie française*, éd. de 1586, p. 86.

[3] *L'Académie de l'art poétique*, Paris, 1610, p. 315-6.

duction en rimes plates d'une partie de l'*Enéide*, ni non plus Baïf dans ses divers livres d'*Amours*. A plus forte raison la règle est inconnue à Pontus de Tyard, à Jacques Peletier du Mans, et aux autres précurseurs de l'école ronsardienne, tandis qu'elle est fidèlement observée par tous les poètes de *la seconde volée*. Ce n'est qu'à partir de 1555 environ que la succession des rimes, qui dès lors devient un des principes reconnus de la versification française, fut définitivement acceptée et mise en pratique par tous les poètes. Dans le théâtre cependant l'ancien usage persiste plus longtemps. L'altermance n'est observée qu'en partie dans la *Didon* et pas du tout dans la *Cléopâtre*, de Jodelle, qui, du reste, l'a également négligée dans toutes ses compositions lyriques. Il en est de même de la *Famine* (1571) de Jean de la Taille, bien qu'à partir de Garnier on ne trouve plus généralement d'exceptions pour la tragédie. Quand à la comédie, les infractions à la règle sont beaucoup plus nombreuses et durent aussi longtemps qu'on emploie le mètre de l'ancienne farce, c'est-à-dire jusqu'au commencement du XVIe siècle. Je me contenterai de citer l'*Eugène* de Jodelle, les *Esbahis* de Jacques Grévin, la *Trésorière* du même auteur, et la *Reconnue* de Rémi Belleau. Avant de conclure cette étude il convient de faire remarquer qu'au XVIe siècle on n'a pas interprété la règle de l'alternance des rimes avec la même sévérité que depuis Malherbe ; dans la poésie lyrique proprement dite un poète passait pour avoir observé la succession des rimes quand chaque strophe reproduisait le même ordre dans le sexe des rimes que celui de la strophe initiale, ce qui était parfaitement logique, puisque dans ce cas la condition que le même air devait s'appliquer à toute la chanson était satisfaite : *Quant aux vers lyriques*, dit Ronsard, *tu feras le couplet à ta volonté, pourvu que les autres suivent la trace du premier* (*Œuvres*, VII. p. 320). Pasquier, à propos de Ronsard, s'exprime dans le même sens : *Et surtout dedans ses Odes*[1], *sur le*

[1] On appelait au XVIe siècle les odes qui ne remplissaient pas cette condition *odes irrégulières* ou *odes non mesurées*. Ronsard en composa quelques-unes au commencement de sa carrière poétique, mais il se refusa de les ranger, dans le recueil de 1550, parmi ses Odes proprement dites.

règlement du masculin et féminin, par lui pris au premier couplet, tous les autres qui suivent vont d'un mesme fil. Quelquefois vous en trouverez de tous féminins, quelquefois de tous masculins: chose toutefois fort rare, mais tant y a que sur le modelle du premier couplet, sont composez tous les autres (*Recherches*, liv. VII, chap. 7), On pourrait également alléguer le témoignage de Fauchet : *A quoi je pense que Pierre de Ronsard, prince de notre poésie française, et les autres venus depuis lui, ont eu esgard: faisans suivre, aux autres poèmes que les Odes, deux vers de ryme masculine à deux de ryme féminine, et au contraire* (*Recueil*, p. 86). Enfin on lit les lignes suivantes dans un avertissement en tête des *vers lyriques* de du Bellay : *je n'ay (lecteur) entremeslé fort superstitieusement les vers masculins avecques les féminins, comme on use en ces vaudevilles et chansons qui se chantent d'un même chant, par tous couplets, craignant de contraindre et de gesner ma diction pour l'observation de telle chose. Toutefois à fin que tu ne penses que j'aye dédaigné cette diligence, tu trouveras quelques odes, dont les vers sont disposez avecques telle religion. Comme, La louange de deux demoiselles; Des misères et calamitez humanies, le chant du désespéré et les louanges de Bacchus.*

La reproduction des deux premiers couplets du *Chant du désespéré* confirme de la façon la plus explicite les paroles de Ronsard, de Pasquier et de Fouchet :

La Parque si terrible
A tous les animaux,
Plus ne me semble horrible,
Car le moindre des maux,
Qui m'ont fait si dolent,
Est bien plus violent.
Comme d'une fontaine
Mes yeux sont dégouttans,

Le poète nous en avertit par ces lignes de son avis *Au lecteur* : *Il est certain que telle ode* (l'ode à Peletier) *est imparfaite pour n'estre mesurée ne propre à la lire, comme sont encore douze ou treize que j'ai mises en mon Bocage, sous autre nom que d'odes, pour cette mesme raison, servans de témoignage par ce vice à leur antiquité* (*Œuvres*, II. p. 10).

Ma face est d'eau si pleine,
Que bientost je m'attens,
Mon cœur tant soucieux
Distiller par les yeux.

Ce n'est que depuis Malherbe que la règle de l'alternance des rimes a été appliquée dans la poésie lyrique avec la même rigueur que dans tous les autres genres. On peut dire par conséquent que c'est Ronsard qui a imposé le principe de l'alternance des rimes masculines et féminines, et Malherbe qui a donné à la règle sa forme définitive[1].

L. E. KASTNER.

Juillet 1903.

[1] Qui voudrait donner l'histoire complète de la règle d'alternance aurait à étudier la réforme de l'*école symboliste*, qui, il n'est guère besoin de le rappeler, s'est depuis longtemps affranchie de cette entrave.

LES DÉLIBÉRATIONS

DU

CONSEIL COMMUNAL D'ALBI

DE 1372 A 1388

(Suite)

L'an desus, a XX de setembre, los senhors cossols ordenero que, atendut lo cosselh tengut a X de setembre, en la mayo cominal, et atendut que els no podiau suplir en autra manieira a pagar lo franc per fuoc de S. Miquel propdavenen, els endissero et ordenero a levar VI comus per pagar lo franc sobredig.

It. may, l'an el dia desus, los sobredigs senhor[s] cossols ordenero que, atendut que ganre de gens aviau pagat en la intrada de las vendemias del an LXX e dels X s. per tonel que paguec hom l'an LXXI, e de l'intrada de las vendemias e del vi de l'an LXXIII, e que covenia que se comuniques, et que lor fos redut ad aquels quen aviau pagat ; ordenero e endissero X comus per pagar ad aquels que auriau pagat a la intrada de las vendemias sobredichas e del vi.

L'an desus, a XXIIII de setembre, G[m] Cabede fe relacio que el anec vezer una tala que era estada facha per porcx dins l'ostal de Isarn Cozi ; losquals porcx aviau escampat una quantitat de vi e de agras, loqual era em pipotz. Laqual tala estimec, enformat am P. Pal e am Johan Bayona fo la dicha tala, diss que monta II s. IV d., e per so maltrag, XII d.

L'an desus, lo darier dia de setembre, Ar. Lumbart, jurat, fe relacio que el era anat vezer una tala facha per buous el

prat de Beraut Tolsa, loqual es a Causels [1]; e ditz que lo renoubre del prat es estat pascut per buous e per lo prautimen que aviau fag en I fenier de fe que avia en lo dig prat, loqual aviau asestrit; e per lo dampnatge del renoubre el estimec XVIII s. e per lor maltrag II s.

L'an desus, a VI d'octombre, Ar. Lumbart e G[m] Cabede, jurat[z] sobredigs, feiro relacio que, de mandamen d'en Ar. Chatbert, cossol de l'an presen, els ero anatz vezer l[a] tala facha en una quantitat de milh, que era en una terra de Johan de Fons, asetiada al Montelh, que ste am la terra de Gorgori Laurs; laqual tala era estada facha per buous; laqual estimero ad una e[m]y[n]a de milh, e per lor salari II s.

L'an desus, lo segon jorn d'octombre...

Tengro cosselh sus aquo que dissero e prepausero que, de voluntat e de cossentemen d'alcus singulars de la vila, els aviau empausats VI comus per pagar lo franc per fuoc degut a S. Miquel propda passat, e que sus aquo cascu vis e dones cosselh en qual manieira se levariau, que hom pogues subtamen provezir a pagar lo dig franc.

E totz los sobrenomnatz o la major partida, tengro que may foro aprofechable que hom vendes los digs VI comus mar que hom agues de se moneda, ho se carguesso, aquels quels comprarieu, de setisfar la ont es degut a lor perilh, may que se la vila los levava ; quar perilh fora que hom no los pogues ben levar per la paubrieira de la gen, e que en las miejas vengues gran despens sus la vila.

L'an LXXIIII, a XIIII de jenier, los senhors cossols bailero ad Amblart de Lacort de Mausans [2], habitador d'Albi, la garda dels porcx de la vila am aitals coviens que lo dig Amblart promes que be e fizelmen el gardes los porcx e l'autre bestial que hom lhi bailara, aissi quant es acostumat de bailar al porquer de la vila; et el cas que negun porc ho autra bestia a luy bailada en garda, coma desus es dig, se perdes ho preses dam-

[1] Ruisseau qui se jette dans le Tarn, au point où se trouvait le port vieux de la ville, à quelques mètres à peine en amont du pont neuf.

[2] Nom primitif de la commune actuelle de Rouffiac, cant d'Albi.

pnatge, en colpa de luy, que estia a la conoissenssa dels senhors cossols de la presen ciutat. Laqual causa lo dig Amblart de Lacort promes a far, juran sus los IIII S. avangelis de sa propria ma drecha corporalmen tocatz.

T[estes] R. Boerii, Poncius Glieyas.

L'an LXXIIII, a XXIX de jenier, los senhors cossols tengro cosselh, en la mayo cominal, sobre la provesio de far metre en excequcio las letras que hom avia agudas de Franssa de la reparacio dels fuocx, e que cascus hi regardes d'on poiria hom aver so que costaria, quar los digs senhors cossols non aviau moneda de que se pogues far.

E totz los sobrescrig[s] cossols e singulars tengro que los XII comus fags en dezembre, l'an desus, e la resta d'aquels se vendesso al miels que los senhors cossols poiriau, ni a lor sera vist fazedor a suplir a la causa sobredicha.

L'an dessus, a VI de mars, los senhors cossols tengro cosselh en la mayo cominal.

Sobre aisso que los senhors dissero que, per la necessitat e per la provesio de la vila, els aviau trames a Toloza Me D. Gaudetru per saber am moss. Emeric Pelicier, collector del papa, se el volgra far aver a la vila Ia quantitat de blat que avia en esta vila per la necessitat de las gens de la vila ; e lo dig me Dorde lor avia tornada resposta que lo dig moss. lo collector era prest de far aver lo dig blat a la presen ciutat et a las gens d'aquela davan tot autre loc ; per que cascus dones cosselh se tengro ad aprofechable que los dig[s] senhor[s] cossols retenguesso lo dig blat per la provesio de las gens de la vila al melhor mercat que poiriau.

E totz tengro que hom agues e restengues lo dig blat al melhor marcat que poiria.

L'an LXXV, a XXVI de mars, los senhors cossols tengro cosselh.

Sobre aisso que los senhors cossols dissero quels, e nom de la universitat, so obligatz al vescomte de Brunequel [1] en gran quantitat de pecunia, de laqual so tengut[z] de donar de

[1] La vicomté de Bruniquel appartenait, à cette époque, aux de Comminges.

gasanhatge certa soma de pecunia, e que els so estat[z] requeregut[z] per lo dig vescomte que els lhi setisfasso la moneda en que lhi son tengutz. It. so obligatz al comandaire de S. Antoni [1] de pagar XXX francxs d'aur. It. so obligat[z] per lo deute de la sal a Cabestanh en la soma de LXX francxs ; e non re mens may al sen Ar. Raynaut en una granda soma de pecunia ; e so estatz requeregut[z] de setisfar los deutes desus dig[s] e que els non au denier ni mealha de que pago a las causas sobredichas, e que cascus vis qual cosselh poiria hom penre que la viia non sufertes despens ni dampnatge. E sus aquo tengro totz, o la majer partida, que los digs senhors cossols serco o fasso cerquar maleu de que setisfesso lo gazanhatge del deute del vescomte de Brunequel, e de que pago los deutes sobredigs ; e s'en troba maleu que lo prengo al melhor marquat que poirau, justa lor arbitre.

L'an desus, a VI d'abril, los senhors cossols tengro cosselh a la mayo cominal.

Sobre aisso que los digs senhors cossols dissero que, alcunas vetz, era estat parlat del nombre dels cossols d'Albi, e dig motas vetz, per diversas personas, que, atendut la paubrieira de la ciutat d'Albi, seria may de profieg a la dicha ciutat que lo nombre dels cossols del dig loc se mermes e que a lor dava a vejaire que seria profieg. Per que dissero que cascus dones sus aisso bon cosselh, quen tenriau may aprofechable ni se acosselhariau que se mermes. E totz tengro ad aprofechable que lo nombre dels dig[s] cossols se mermes e tornes a VI ou a VII [2].

L'an desus, a XII d'abril, los senhors cossols...

Sobre aisso que los senhors cossols dissero que els e la universitat d'Albi ero obligat[z] al rector de Sta Marciana [3] en

[1] L'hôpital de Saint-Antoine du Viennois, situé presque en face de la porte du Vigan.

[2] Le Conseil revient sur cette question le 14 avril et se prononce dans le même sens, mais en aggravant sa décision : *e que la electio se mudes* Le Conseil entendait-il demander le changement du mode électoral, ou bien seulement le changement du jour de l'élection !

[3] Une des paroisses d'Albi. L'église était située en face de celle de Saint-Salvi, dont la rue seule la séparait.

LXX sestiers de fromen e L sestiers de civada, per loqual blat ero estatz amonestatz e no podiau penre aver espera de luy seno que hom lhi encartes, per sestiers de fromen, VIII francx, et per sestier de civada, L s. ; per que cascus dones cosselh quen fariau. E totz tengro que, el cas que el volgues laissar lo sestier del fromen per VI franx, et lo sestier de la sivada per II francxs, que hom lho encartes e s'en acabes am el ; et el cas que non ho volgues far que hom lhi reda lo blat, e que cascus se talha que segon sa cota preste del blat de que hom lo pague.

L'an desus, a XV de may, los senhors cossols tengro cosselh a la mayo cominal. Sobre aisso que dissero que els, de necessitat, aviau mestiers, per setisfar ad alcus deutes que la vila devia, de malevar de calacom entro la soma de VIII[c] francx, e que els trobavo maleu del thesaurier de moss. d'Armanhac de fromen entro la soma desus dicha o may se de may avia hom mestiers, segon que hom lor avia dig, totas a for, lo sestier de fromen, de VIII francx, e que daria sosta entro a Marteror. Per que cascus vis quen seria fazedor. E sus aquo totz tengro que los digs senhors cossols prengo lo dig maleu al miels et al melhor mercat que poirau.

L'an desus, a VIII de julh, los senhors cossols tengro cosselh, en la mayo cominal....

Losquals senhors cossols dissero e prepausero que, d'autras vetz, els temps dels autres senhors cossols, [1] era estat tengut cosselh, et aqui estat aponchat que per ganre de carex e de deutes que la vila devia e deu, hom leves I reyre deyme dels blatz e de las vendemias ; et aras de noel los digs senhors cossols presens dissero que a lor convenia per forsa que de III[m] floris d'Arago que hom devia al vescomte de Brunequel que hom lhin pague de presen o d'aissi a la propdana festa de la Magdalena II[c] franx, ho en autra manieira el vol far la clamor per tota la soma al sagel de Buou Vays [2], de

[1] Allusion à une délibération du 19 juin précédent.

[2] Beauvais, cant. de Salvagnac, arrond. de Gaillac. Cette bastide fut fondée par Jean de Marigny, évêque de Beauvais, le 25 mai 1342. Cf. *Hist. de Lang.* IV, p. 541. *La Revue du Tarn* (II 136-146) a publié une

que ses fazia la vila sufertaria mot gran dampnatge.. It. que de cossentimen de tot lo comu, la reparacio dels fuocx es facha, e cove que passe en Fransa, avans que hom s'en pusca adjudar; laqual costara de passar en Fransa III[c] franx, de que la vila a mot gran necessitat que se fassa. Per que cascus diga se sera de cosselh que hom passa lo dig reyre deyme e que se venda al may hufren ; o que veja hom de que se pagarau los carcx sobredigs els autres que la vila deu E demorero que lo dig reyre deyme se fassa e se leve, en la manieira que als senhors cossols sera vist ; e que de presen hom empause XX comus que se levo de que se communique lo dig reyre deyme e setisfassa hom ad aquels que auriau may pagat en lo reyre deyme que no montariau los XX comus ; e que lo blat que hom auria agut de las gens se comte al for que valria lo jorn de Martero.

L'an desus, a XXX d'aost, G[m] Cabede, jurat, fe relacio que el era anat vezer una tala facha per bestial en una quantitat de milh que era en l[a] terra de G[m] Palhier que es el lo[c] apelat a Messac que ste am las terras de m[e] Berthomieu Canchauzier et am lo cami cominal ; laqual tala estimec a I carta e mieja de milh e XII d. per son salari. T[estes] Poncius Glieyas, Johannis Talhaferri, precones Albie.

L'an desus, lo premier dia de setembre, los senhors cossols tengro cosselh.

Sobre aisso que, coma en l'an presen fos estat ordenat far reyre deyme del blat e dels [1] vendemias, et aquel del blat sia levat, que dissero los digs senhors cossols e demandero cosselh als singulars sus la manieira del levar las vendemias. E tengro totz que, el loc del dig reire deyme de las vendemias, atendut que lo dig reire deyme no se poiria levar ses grans despens, ordenero e tengro que hom leves certa cauza per saumada de vendemia, que se pague a l'intrau de las portas, so es asaber que tota pressona [2] talhabla de la ciutat d'Albi,

traduction de la charte de fondation qui fut approuvée par le duc de Normandie, à Agen, le 13 septembre 1343, et confirmée plus tard par Charles VI.

[1] Correc. *de las*.

[2] Correc : *perssona*.

quen meta vendemia dins la vila, que pague de cada saumada de carr que sia comola (pague) II gr° e m., e de cada saumada raza de carr II gros, e de cada saumada de bestia comola pague II gr°, e de cada saumada raza de bestia I gr° e mieg, e que saumada de aze o faisses pago a l'avinen. Et aisso desus dig ordenero esser fag, reconoguda per lor la voluntat del rey nostre senhor o del senescalc de Carcassona o de aquels a qui se apertenria

Item, l'an el dia desus, los senhors cossols, am cosselh e de voluntat dels singulars, elegiro per crida publica de la ciutat d'Albi, so es asaber Johan Talhafer, recubreire, loqual sia per companho, en lo dig offici, de Pos Glieyas.

It. l'an el dia desus, les senhors cossols, de cosselh e de voluntat dels singulars, elegiro per juratz et per vezedors de las talas que se fan en la ciutat et en la juridiccio d'Albi, so es asaber P. Tamparel, R. Vigoros, e G^m^ Blanc, una am G^m^ Cabede que era davan jurat.

L'an desus, a XV de setembre.

Sobre aisso que coma d'autras vetz fos estat tengut cosselh sobre lo leu de la emposicio de la intrada de la vendemia de l'an presen e fos estat aponchat, o miels se conte el cosselh tengut a XI de setembre, l'an presen, so es asaber que vendesso o bailesso a levar la dicha emposicio de la vendemia al miels que poiriau per suplir a las causas contengudas et explicadas en lo dig cosselh, so es asaber de aver moneda per paguar en Frances et als autres trebalhs per aver la reparacio complida ; per que dissero los dig[s] senhors cossols que els trobavo qui volia penre a levar la dicha emposicio en la manieira que s'ensec, so es asaber que hom dones de levar la dicha emposicio de la vendemia II s., per lbr. de tot quant levariau de la dicha emposicio, e que al despens de la vila degues estar, en cada porta de la vila, hun sirven, losquals agues[so] a compellir de paguar la dicha emposicio de tota persona talliabla de la ciutat d'Albi, am aitals coviens que aquels que au ufert a levar, devo de mantenen prestar e bailar als dig[s] senhors cossols IIII^c^ franx sus lo leu de la dicha emposicio, protestat per los digs levadors que, el cas que los digs leva-

dors non levesso tant quant montara la dicha soma dels digs IIIIe franxs, que hom lor hi estes e lor ho restituis, et se may ne levavo que sian tengutz de redre. Dissero may los digs senhors cossols que els no trobavo ni a compra ni a leu miels, segon que lor era vist, ni neys qui ho volgues comprar ni levar ad autre for. Per que dissero los digs senhors cossols als singulars sobreescrig[s] que cascu hi vis e dones cosselhs se ho bailero a levar am la condicio desus dicha. E sus aquo, regardat per los digs singulars et yssimen per los digs senhors cossols que no trobavo miels, atendut la gran necessitat de moneda, que los dig[s] senhors cossols, e nom de la dicha universitat, aviau per paguar a la reparacio dels fuocx sobredicha et en autres carcx que la dicha universitat avia, dissero e acosselhero que la dicha emposicio se bailes a levar en la forma et am las condicios sobredichas.

L'an desus, a XXVI de setembre, Gm Cabede, jurat, fe relacio que el, una am P. de Bert, ero anatz vezer una tala que era esta[da] donada per bestial en una quantitat de panis que es en una terra de Azemar Blanquier, laqual es al Ga de Lescura, que ste am las terras d'en Gm Nicolau et am las terras de Patau, laqual tala estimec a III cartos de panis, e per lor salari II s.

L'an desus, a VI d'octombre, Gm Cabede e Peire de Bert, jurats de la ciutat d'Albi, feiro relacio que els ero anatz vezer una tala facha en una quantitat de fe que era en barsels en I prat de Bernat Rata, que es a Rayguada, que ste am los pratz de la Malautia del Viga et am lo cami cominal ; laqual tala es estada facha per bastial boy ; laqual tala estimero a X quintals de fe e per lor salari II s.

L'an desus, lo darier dia de novembre.

Sobre aisso que los digs senhors cossols dissero e prepausero que la universitat d'Albi es obligada a diverses crezedors, tant a Toloza quant en d'autras partz, en diversas summas de pecunia, per lasquals somas veno tot jorn comessaris e sirvens sus la vila, e que els non au de que setisfar als digs crezedors. Per que dissero als sobredigs singulars que lor donesse cosselh cossi pogro far que setisfezesso als digs cre-

zedors, en tal maniera que la vila no sufertes lo gran despens que de tot jorn sufertava. Et auzit per los digs singulars, los carezels deutes en que la vila d'Albi era tenguda, a lor explicatz per los digs senhors cossols, dissero, la major partida, que tota persona del dig loc fos aliurada, e que cascu pague als carex de la vila segon que auria valen tant en bes mobles quant en no mobles, e que los digs senhors fezesso et empauzesso comus aitans quant lor semblara que abastesso a pagar los digs deutes, als cals comus cascu pagues segon que seria trobat que auria valen.

L'an desus, a IX de mars.

Sobre aisso que los digs senhors cossols dissero e prepausero que motz de singulars de la dicha ciutat so obligatz al rector de Ste Marciana [1], e nom de la universitat, de que de tot jorn so amonestatz et escumengatz et en autra manieira molestat[z], et aquo per la soma de IIII^c^ LXV franx, e que los digs senhors cossols non au de que setisfasso al dig rector en tot ni en partida. Totas vetz los digs senhors cossols aviau empauzatz, encaras non ha gayre, XII comus, tant per alcus autres deutes degutz a moss. lo duc, per loqual sa avia agutz comessaris e gran gast, quant per lo dig deute del dig rector ; dels quals XII comus son estatz levatz per rigor de que hon ha setisfag al dig deute del dig moss. lo duc, si que hom non ha levat plus otra II^c^ franx e que els non podiau plus levar, mar que cascus vis cossi se levariau las restas dels digs XII comus de que hom pusca satisfar al dig rector. E cascu tenc que los digs senhors cossols los bailesso a levar per cunhs o en autra manieira al miels que poiriau.

L'an LXXV, a XIX de mars...

Sobre [aisso que] los capitols [demandavo] de far lo aliuramen ni que se apelaria moble ni en qual forma anaria hom avan. E fon dig per alcus que en esta vila es de costuma que quant hom avia fag I aliuramen que aquel devia durar IIII ans e que de tot aquel terme hom non hi devia re ennovar, et que encaras non avia gayre de temps que hom avia fag I aliuramen

[1] L'obligation remontait au 14 avril 1375 ; elle était signée de 42 notables et portait sur la somme de 666 francs, 17 sous. BB 16.

dels mobles e que aquel devia tener e durar per lo terme dels digs IIII ans, et encontra las cauzas acostumadas hom no devia far; et fon dig per d'autres e comunamen per totz cossi se regiria hom, quar lo senhor, so es asaber moss. d'Albi e sos officiers, aviau facha enhibicio als digs senhors cossols que els non auzesso levar negun talh entro que hom de novel aja fag lo aliuramen, e que cascu pague segon que aura bonamen e justa. E tengro totz que anesso alcus al sobredig senhor e a sos officiers als quals la dicha bezonha se apartenia, e que hom lor disses que no volguesso far negunas enebicios contra las causas acostumadas, e que lor plagues que lo temps dels IIII ans se fenis, avans que procesisso en autre aliuramen, atendut lo aliuramen fag o miels desus es dig.

L'an LXXVI, a I d'abril...

Sobre aisso que los digs senhors cossols dissero et prepausero que l'an passat, quant las gens d'armas ero a Telhet [1] e per tot aqui, fo de cosselh de motz de bos homes de la presen ciutat que, ad aquela fi que las dichas gens d'armas no damnegesso lo loc ni las gens, que hom lor presentes, a cascu capitani, de IIII o de V que ni avia, una pipa de vi; laqual causa fon facha; losquals capitanis exceptero lo dig presen, dizen que adonc non aviau mestiers, mas el cas que (que) se endevengues, el[s] prendiau lo dig presen. Et aras de presen los dig[s] capitanis so vengutz a Vilafranca [2] et en d'autres locx entorn la dicha ciutat, et au demandadas las dichas pipas de vi que so V pipas. Dissero may los digs senhors cossols que els non aviau denier de que puesco satisfar a paguar lo dig vi; per que demandero cosselh als digs singulars se lo dig vi se paguara ni de que. E totz tengro que, atendut que lo dig vi fo promes, cove que se pague, quar se non ho fazia, perilh seria de sufertar may de dampnatge, et que hom tries L o LX o IIII^{XX} o C personas delsqual[s] hom agues soque costariau las dichas V pipas de vi, e que so que bailariau que lor fos desdug dels premiers talhs que hom faria d'aissi avan.

L'an desus, a IX d'abril...

Sobre aisso qne dissero los senhors cossols que, per alcus

[1] Cant. d'Alban, arrond. d'Albi.
[2] Chef-lieu de cant. de l'arr. d'Albi.

de la presen ciutat era estat dig que hom dones als capitanis que ero alotjatz a Vilafranca XII pipas de vi, afi que hom agues patu de lor e de totas las autras gens d'armas estan en lo dig loc, afi que no nos dampnegesso, e que hom lor dones may certa quantitat de civada. Dissero may los digs senhors cossols que sobre aisso hom ne avia agut alcun parlamen am los digs capitanis, e creziau que, fazen aquo, hom agra patu de lor et assiguransa. Per que dissero que cascu regardes quen fora fazedor, et el cas que fos vist de donar, que cascu veja de que se fara, quar els non au de que ho poguesso paguar. Et, auzidas las paraulas sobredichas per los singulars sobreescrigs, totz tengro que hom certifiques moss. d'Armanhac [1] dels dampnatges que las dichas gens d'armas donavo, e que entre tant hom lor fezera [2] aver viures per lor argen; e que hom no lor dones al res quant a presen, de ssa que hom agues saubuda la ententa de moss. d'Armanhac ; e se pueys covenia que hom lor dones las dichas pipas de vi e la sivada, dissero totz o la major partida que els no se cossentiau que lor fos donat seno que la Glieya e la clercia ne pagues la tersa part.

L'an desus, a XXIX d'abril...

Sobre aisso quo dissero los dig[s] senhors cossols que las gens d'armas de Vilafranca aviau mandat en esta vila que hom lor dones certz viures, quar qui ho fezes els dero aseguranssa a las gens et als bestials d'esta vila que hom pogues far seguramen sas fezendas aitant quant els estariau el dig loc de Vilafranca. E sus aquo els aviau [3] ...

L'an desus, a XVI de may...

Sobre aisso que los digs senhors cossols dissero e prepausero que la universitat d'Albi es obligada al vescomte de Brunequel en la soma de XVII[c] e XXXVIII franx ; en tant que per lo dig deute lo dig vescomte volia far excequcio contra la vila ; mas que, tractant alcus amicx, els entendiau que,

[1] Le comte d'Armagnac était Jean II, fils de Jean Ier, à qui il succéda en 1373, comme comte d'Armagnac, de Fézensac et de Rodez, vicomte de Lomagne, d'Auvillar, etc.

[2] Correc. : *fezes*.

[3] Délibération inachevée.

paguan lo gazanhatge que hom deu donar per los digs deniers, lo dig vescomte se sessara de far la excequcio que entendia a far per lo deute sobredig ; loqual gazanhatge monta IIc XXVIII franxs [1]. Dissero may que, a satisfar las cauzas sobredichas, els non aviau d[enier] ni mealha. Per que cascu vis e regardes qual provesio se podia metre a las cauzas sobredichas. E sus aquo totz tengro que may era expedien de setisfar lo gazanhatge quel principal ; e per setisfar lo dig gazanhatge, dissero que hom empauzes II comus e quart [2], e que hom veja se trobara qui los volra comprar, e que se cargue de paguar lo dig gazanhatge o al mens IIc franx, que hom done los digs II comus e quart per los digs IIc franx qui may non troba.

L'an MCCCLXXVI, a XXVII de jun...

Sobre aisso que dissero e prepausero lo digs senhors cossols que, gran temps ha, avia hom parlat de aver fieyras en esta vila [3], e que a lor semblava que se hom ne pogues aver doas dins l'an en esta vila que fora grand profieg. Per que cascus vis e dones cosselh quen faria hom ni quen tenriau ad aprofechable. E totz tengro e dissero que gran profieg fora a la presen ciutat que pogues aver las dichas fieiras, e que se hom podia que hom las agues ; e sus aquo totz essemps dissero que se hom las podia aver, que la una fos lo jorn de S. Cirici [4] e l'autra lo jorn de Ste Cezelia [5].

[1] L'intérêt ressort donc à plus de 13, 12 pour cent.

[2] Le produit d'un commun est facile à déterminer ; il est donné par l'équation $\frac{228}{2,25} = 113$ et une fraction. Mais il est probable que le Conseil escomptait des non-valeurs représentées par le quart de commun.

[3] Il semble qu'il y ait contradiction entre cette délibération de laquelle il résulte que la ville n'avait pas de foires, et la note que nous avons consacrée à Sicard de Lescure (Délibér. du 13 oct. 1373). La ville proprement dite n'avait pas de foires, en effet ; mais le Castelviel, qui forme aujourd'hui un quartier de la ville et qui alors dépendait du comté de Castres, et était une communauté distincte, en possédait au moins une ainsi qu'en témoignent les comptes consulaires. La première foire d'Albi fut créée en 1420 par le Dauphin, le futur Charles VII ; elle se tint le 18 novembre. A cette occasion, la ville offrit du vin aux marchands de Réalmont venus pour inaugurer la nouvelle foire, et fit promener un bœuf précédé de musiciens. CC. 176.

[4] 16 juin. — [5] 22 novembre.

L'an LXXVI, a XXXI de jun...

Sobre aisso que los digs senhors cossols dissero e prepausero que lo bastart de Landorra [1] avia trames, per I escudier, una letra de crezenssa que hom dones fe a las paraulas que lo dig escudier explicaria loqual escudier expliquec que lo dig bastart era alotjat a S. Benezech [2], otra Tarn, et entorn aqui am gran fag d'autras companhias de la partida del comte d'Armanhac ; e que las gens d'armas de las companhias sobredichas foro vengudas alotjar als barris d'Albi, se lo dig bastart no fos [3] e que hom dones quelque causa al dig bastart, afi que las dichas companhias non aguesso razo de venir ni de volvre de part dessa ni de venir als digs barris. E sus aquo los digs senhors dissero que cascus vis qual resposta faria hom al dig bastart ni se hom lhi donaria o no. E sus aquo totz tengro que, atendut que la vila era paubra e non avia que donar, e que se hom donava al dig bastart, covenria que hom dones als autres capitanis ; que non era expedien que hom lhi dones denier ni mealha, mas afi de far melhor resposta e que lo dig bastart non agues tanta de razo de far dampnatge, coma auria se hom lhi fazia resposta que non auria re, que hom lhi escriusses e lhi fezes resposta de boca, que la vila era tant paubra et tant oprimegada que non avia ni podia re donar ; mas, per honor de luy, se de las vitalhas de la presen ciutat lhi plaziau, e trameti [4] I o II o III saumiers, que hom los lhi trametria carguatz de pa e de vi. E dissero may que, afi que lo dig escudier que avia portada la letra de la crezensa fassa melhor relacio al dig bastart, (que) hom lhi dones dos franx.

L'an LXXVI, a VI de julh....

Sobre aisso que los digs senhors cossols dissero e prepau-

[1] Sur ce chef de routiers, cf, *Hist. de Lang.* IX pp 859, 871, 878, 891, 892, 1124. Il fut tué au combat de Rabastens, livré le 21 juillet 1381, entre les troupes du comte de Foix et celles du duc de Berry Cf. *Evénement relatifs à l'Albigeois pendant la querelle du comte de Foix et du duc de Berry* de 1380 à 1382, par M. Ed. Cabié p. 21. Cf. également *Hist. de Lang.* IX. p. 892.

[2] Saint-Benoît, cant. de Carmaux, arrond. d'Albi.

[3] Phrase inachevée ; il faut sous-entendre par exemple *estat contradisent a'n aquo.*

[4] Correc : trametia.

sero que, en la sempmana propda passada, los senhors canonges de la glieya de Sta Cezelia d'Albi los aviau tramezes querre, e lor aviau dig que de saentras ero estatz mogutz alcus tractatz sobre la ordenacio del deyme de las vendemias, so es asaber que los dig[s] canonges demandavo qne hom fezes acort am lor, que hom lor dones per lor dreg del dig deyme de las dichas vendemias certa parso, so es asaber o la dotzena part o la tretzena, e que de so en que hom demoraria, hom lor portes quiti de culhiduras e de portaduras, am ganre d'autras condicios per els explicadas. Per que dissero los digs senhors cossols que cascus vis se seria aprofechable de far aquel acort e que cascus dones cosselh lo melhor que poiria e regardes qual via seria may aprofechabla, de far aquel acort o de estar az aco que hom ha acostumat de paguar. E sobre aisso, auzit per los sobrenompnatz las cauzas per los digs senhors cossols explicadas sobre lo dig deyme, totz tengro que hom pagues lo dig deyme aissi quant hom ha acostumat tostemps de paguar et en autra manieira no.

L'an MCCCLXXVI, a VIII de julh...

So es asaber sobre aisso que los digs senhors cossols dissero e prepausero que d'autras votz era estat tengut cosselh que hom vigues se hom pogra acabar am lo senhor que hom agues en esta vila doas fleiras, so es asaber la una lo jorn de S. Cirici et l'autra lo jorn de Sta Cezelia ; e que sus aquo los digs senhors cossols s'en ero tiratz vas mossenher d'Albi per saber sa voluntat se a luy plagra, losquals senhors reportero que al dig moss. d'Albi plazia be. It. dissero que lo jutge de Bezers, loqual era de presen en esta vila, avia, entre las autras cauzas, una comessio sobre la rebellio el tumult loqual afermava que era estada facha per alcunas gens d'esta vila sobre la tracha del blat, que lo cosselh de moss. lo duc volia far traire d'esta vila, l'an LXXV. Per que dissero los senhors cossols que cascus vis se hom segria ni trametria degu per segre que hom aja en esta vila las dichas fleiras, e se aquel que ho segria veiria se poiria ajudar ni aver gracia a l aquels que son accusat[z] de la tracha del blat sobredig. E totz tengro que expedien era de aver las dichas fleiras e que hom hi tramezes I bon home sufficien per segre

que hom las agues ; e que, seguen las dichas fieiras, vigues se poiria aver gracia a tols [1] aquels que son acuzat[z] ni seriau colpables del tumult de la tracha del blat sobredich, e a totz aquels que son acuzatz ni seriau colpables de la diruicio dels barris del Cap del pont de Tarn ni dessa.

L'an desus, lo premier dia d'aost, G^m^ Cabede e P. de Bertz, juratz, feiro relacio que els ero anatz vezer, una tala facha per bestial en una quantitat de milh que es en una terra de Berthomieu de Labroa, que es el loc apelat a Guiso que ste am las suas terras meteissas et am las terras de P. Calvet, etc., laqual tala estimero a 1 carto e m. de milh, e per lor salari XX d.

L'an desus, a XII d'aost,...

Sobre aisso que los digs senhors cossols dissero que alcus singulars de la presen ciutat ero citatz a Toloza per la diruicio del barri del Cap del pont. Per que demandero cosselh se la vila ho preyra ni ho menara. E totz tengro que, coma los senhors cossols de l'an passat aguesso dezavodada la dicha diruicio, e que nul temps de lor cosselh no se era fag, no lor semblava ges que la vila o degues penre, e que per neguna causa la vila non ho prezes, mas que se hom lor podia donar als digs citat[z] e prevengutz, per razo de la dicha diruicio, negun seiors per via de preguarias o en autra bona manieyra, que a lor semblava que los digs senhors, e nom de la universitat, o deuriau far, e tengro que se fezes aitant quant hom poiria.

L'an desus, a XVII d'aost, P. de Bert, jurat, fe relacio que el e G^m^ Cabede, son companh, juratz, ero anatz vezer una tala facha per bestial en una quantitat de milh que es en una terra que es d'en G^m^ Sudre de Pueg Gozo [2], que es a Raygada, que ste am lo cami cominal et am lo riu de Guizo, etc. ; laqual tala estimero a una e[m]y[n]a e m^a^ de milh, e per lor trebalh II s.

L'an desus, a XIX d'aost,

Sobre aisso que los digs senhors cossols dissero que la uni-

[1] Correc : *totz*.

[2] Puygouzon, cant. d'Albi.

versitat era obligada a pagar II franx per fuoc [1] losquals ha endigs de novel moss. lo duc d'Anjo. It. en la soma de IIII^{c} francxs que deu hom al sen Ar. Raynaut. It. que deu hom per la renda que se vendec al filh de moss. n'Ot Ebral [2] et a'n G^{m} Colobres, que monta la soma de II^{c} L francxs et en d'autres diverses carcxs e que els non aviau I d. que poguesso paguar als carcxs desus digs. Per que cascus vis de que se poiran pagar los carcxs desus digs. E totz tengro que hom empauzes XVI comus dels quals se paguesso e se levesso de se los VIII comus, e que los autres VIII se levesso per emposicio de vendemia, o en autra manieira, aissi quant als senhors cossols de la presen ciutat seria vist fezedor. It. fon dig per totz los sobredigs cossols e singulars que los comtes dels IIII ans propda passatz se aujo e que siau ausit[z] per aquels que los digs senhors cossols hi volrau deputar.

L'an LXXVI, a XXIII de aost, G^{m} Cabede e Peire de Bert, juratz de la ciutat d'Albi, feiro relacio quels ero anat[z] vezer una tala dada per gens en una vinha et en I rodorier de Bertomieu Combret, que es el loc apelat a Pestraus, que ste am la vinha de P. Canhac, etc.; laqual tala es estada facha per gens talhen e trencan los dig razins el dig rodor; laqual tala estimero a IIII s. e per lor salari II s.

L'an LXXVI, a XXIII de setembre, G^{m} Cabede, jurat de la ciutat d'Albi, e Bertomieu Renhas, affanaire del dig loc, feiro relacio, que els ero anatz vezer 1 valat loqual hom ha fag de novel el cami molinar que es sobre la glieya de S.

[1] Les communes réunies en juillet-août à Nîmes d'abord, au Pont-St-Esprit ensuite, avaient octroyé au duc d'Anjou un subside de 2 francs par feu à percevoir de septembre à février, et la gabelle sur le sel jusqu'au 1er mars 1378.

Cf. *Inst. polit. et adm.*, p. 613.

[2] Ot Hébral était seigneur de Tonnac et de Rouyre. Dans les documents conservés tant aux archives de la ville d'Albi qu'aux archives départementales, il est prénommé Ot, Hoto. Cet Hébral, Ebral ou Hébrail, que nous rencontrerons encore, était propriétaire de deux moulins sur la Vère, Roudier et de Corilhes. Arch. dép. E 222.

On trouve des Ot ou Hot Hébral jusqu'en 1483. Cf. au mot Hébrail *Extraits de registres de notaires, documents des XIVe-XVIe siècles*, par M. Charles Portal.

Amaran [1], losquals conogro que lo dig valat es estat fag el cami public e que aquel que l'a fag far lo deu covegar et arasar e tornar en l'estat que era davant que non hi agues valat, a son despens e que pague per lor trebalh II s.

L'an MCCCLXXVI, a XXVIII de setembre.

Sobre aisso que los digs senhors cossols dissero e prepauzero que P. de Galart [2] e sas gens, que ero en lo loc de Tersac et en lo loc de Girossencxs, [3] se perforsavo de donar a la presen ciutat grans dampnatges, tan en penre gens e bestials et autras provesios e motas d'autras cauzas ; e que aviau mandat que se hom no fazia patu am lo dig P. de Galart e que lhi dones finansa, que els donariau tot lo dampnatge que poiriau, e que no laissariau reculhir las vendemias. Per que demandero cosselh los digs senhors cossols al[s] sobredig[s] singulars cossi s'en regiriau ni que fora aprofechable que s'en fezes o per via de finansa o de rezestir a lor o en qual maniera s'en regiriau may aprofechable a la presen ciutat et als habitans d'aquela. E sus aquo, auzidas per los singulars desus digs las cauzas a lor per los digs senhors cossols dichas et explicadas, totz dissero que se hom lor fazia neguna rebellio, que, atendut que els ero sus lo pays per moss. d'Armanhac, (que) fora perilh que lo dig moss. d'Armanhac ne agues gran desplazer, e que donesso a la presen ciutat mot gran dampnatge, per [que] acosselhero et tengro que, atendut que els poyriau donar gran damp-

[1] Il existe encore tout un quartier rural de ce nom : à la métairie de M. Bories, située dans ce quartier, se voient les ruines d'une chapelle actuellement convertie en étable à bœufs. La métairie est longée par le chemin qui conduit à la mouline, désignée aujourd'hui sous le nom de Mouline de Cambon.

[2] Ce Pierre de Galart était à la solde du comte d'Armagnac, et passa plusieurs fois aux Anglais. Quelques mois auparavant, il s'était emparé de Lugan, dans le canton de Lavaur, et y avait mis le feu. Cf. *Hist. de Lang.* éd Privat, IX, 857, 852, 859 et 879, X, 1549, 1553 à 1555; *Annales de Villefranche* (Cabrol) I, 306, et *Revue du Tarn*, XVII, 3 à 5. La famille de Galart comprenait les trois branches de Terraube, St-Severs et l'Isle Bouzon. M. Moulens a consacré 5 volumes à la généalogie des de Galart.

[3] Terssac, canton d'Albi; Giroussens, canton de Lavaur.

natge, tant en aprionar las gens els bestials, quant que tolriau las vendemias, que seria mot gran dampnatge, (que) qui miels far non podia, que hom agues patu am lo dig P. de Galart e que hom fines am el, al miels que hom poiria ni los digs senhors cossols poiriau far ni tractar ni far tractat.

L'an MCCCLVI, et III d'octombre.

Sobre aisso que dissero los senhors cossols qu e motas vetz era estat tractat que hom agues patu e segurtansa de Peire de Galart o de sas gens que ero en lo loc de Tersac, e que hom fezes qualque finansa am els afi que hom pogues seguramen reculhir las vendemias e las autras bezonhas far, que las gens no se perdesso, e que hom ne era estat motas vetz per parlar am lo dig Peire de Galart et am son loctenen, e que hom avia aitant alonguat coma hom avia pogut per vezer se negun bon remedi s'i preyra per lo senescalc de Carcassonna o per autres que rezistis al dig P. de Galart et a sas gens; e que sus aquo los digs senhors cossols aviau trames al cosselh de Carcassona et a moss. d'Armanhac per saber se pogro aver negun remedi, jasia aisso que non aviau aguda encaras neguna resposta e duptavo se que, en aquest mieg, hom prezes grau dampnatge per lo dig P. de Galart e per sas gens. Per que cascus dones sus aqui lo melhor cosselh que pogra. E sus aquo totz dissero que hom prolongues may dos jorns qui podia o se hom avia, en aquest mieg, agut degun bon remedi, Dieus cumbe l'[1] autramen que los digs senhors cossols fasso tractat e fasso la finansa al miels que poyriau.

It. l'an el dia desus, los sobredigs senhors cossols dissero e prepauzero als digs singulars que Pos Glieyas, crida e servidor lor, dizia que el devia esser quiti e lo(r)s digs senhors lo deviau tener quiti de totz talhs e comus et autras emposicios per los senhors cossols de la presen ciutat empausatz et empausadors, et aquo per totz sos bes e per sa testa. Per que sus aquo dissero que cascus vis e disses se hom lo tengra quiti dels bes e de la testa. E totz tengro e dissero que lo dig Pos no devia esser quiti mas tant solamen per sa testa, per

[1] Peut-être tumbe.

que cascu volia que lo dig Pos pague e contribuisca per totz sos bes coma I autre talliable del dig loc e que de la testa tant solamen sia quiti.

It. l'an el dia desus, dissero may los digs senhors cossols als digs singulars que els aviau fag metre en Duran Vayssieira en arest afi que hom vis se Johan Vaissieira, so filh, loqual s'en era anat am los deniers que devia paguar a las gens de la establida de S. Miquel de Lescura [1] per la finansa que lo dig Johan avia facha am las dichas gens per l' quantitat de bestial que aviau pres de las gens de Monredondes [2], de que las dichas gens d'armas mandavo levar merca en esta vila, quar lo dig Johan no lor avia paguada la dicha finansa. E fon de cosselh que lo dig Duran fo mes en arest, quar per aventura meira diligencia que lo dig Johan tornera e paguera la dicha finansa; aras lo dig Duran se era ufert que se hom lo relaxes del arest, (que) el feira sa bona diligencia de sercar lo dig Johan e de cobrar la pecunia de la dicha finansa; et el cas que lo pogues trobar ni aver la dicha pecunia, que la dicha pecunia el bailaria als dichs sonhors cossols per setisfar a las dichas gens d'armas, et aquo promeira, el e sa molher, juran sus los S. Avangelis. E sus aquo totz tengro que mal vagra que am aquela condicio lo dig Durand fos relaxat del arest, quar lor semblava que tenen arestat per aquo no s'i fezez may ni mens [3].

L'an desus, a X d'octombre...

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que coma fos estat apunchat que hom dones a Pero de Galart CL francxs am aital condicio que lo dig Perro dones al loc d'Albi et de Caslus [4] et a lors pertenensas et a las gens del dig loc sal e segur condug, aital quant hom lolh trameira ordenat; e coma hom

[1] L'église paroissiale de Lescure était St-Michel, monument roman que l'Etat vient de restaurer à grands frais; on n'y célèbre le culte que dans de rares occasions. L'église paroissiale actuelle était la chapelle du château des barons de Lescure.

[2] Montredon-Labessonié, chef-lieu de cant. de l'arrond. de Castres.

[3] Suit le texte en latin de l'engagement pris par Durand Vayssière et sa femme.

[4] Carlus, cant. d'Albi.

aja trames lo dig sal condug ordenat al dig P. e lo dig no lo avia volgut trame seno a temps, so es asaber entro a Nadal, per que dissero se per aquel sal condug, loqual era al terme desus dig, hom lhi donaria la dicha finansa. E totz tengro que hom escriusses al dig P. de Galart que tramezes lo sal condug ses negun terme; et el cas quel tramezes que hom lhi dones la dicha finansa et autramen no, o seria deliberat per major cosselh.

L'an desus a XXII d'octombre...

Sobre aisso que dissero los senhors que G^m Ebra[r]t de Lescura ha motas vetz escrig e mandat, e non re mens el meteiss dig que hom lo fezes paguar de CX francxs en que Johan Vaissieira lhi era tengut per razo de una quantitat de bestial qu'avia finat ab luy; en autra manieira el levera merca; et aras de presen cove que hom lhi fassa resposta. Per que dissero los senhors cossols als sobre digs singulars que lor donesso cosselh qualresposta lhi faria hom, ni se acosselhavo que hom respondes al dig Ebrart que hom estaria a la conoissensa de moss. d'Armanhac e se la vol penre que hom ho fassa; en autra manieira que hom no lhi done denier ni mealha.

L'an MCCCLXXVI, a XXVII d'octombre, ad Albi et en la mayo cominal del cossolast del dig loc, personalmen constituitz, so es assaber los honorables e discretz senhors en Galhart Golfier, Me Dorde Gaudetru, en Duran Daunis, en P. Alric, al[ias] Rigaut, en Bernat Esteve, cossols de la ciutat d'Albi, per lor et e nom de la universitat del dig loc, d'una part; e Me Dorde de Laroca, notari d'Albi, d'autra; las dichas partidas dissero e prepausero que saentras era estada moguda questio entre los sendic[s] dels digs senhors cossols els capitanis desus digs d'una part, el dig Me Dorde d'autra, sus la garda de la vila, so es asaber que los digs capitanis mandavo lo dig Me Dorde de anar en gagh et en la garda de las portas coma I autre habitan del dig loc; lo dig Me Dorde disia que el non era tengut de far lor mandamen sus las cauzas desus dichas ni de gardar mar per lo mandamen de las gens del rey, per razo quar lo dig Me Dorde era clerc de nostre senhor lo rey de Fransa et era notari de las emposicios del dig nostre

senhor lo rey. Sobre aisso las dichas partidas vengro davant los presidens de la cort del rey d'Albi ; et aqui meteiss, auzidas las razos desus dichas per los digs presidens, los digs presidens remeiro las dichas partidas a Paris, al premier parlamen propda venen de Normandoyss. Per so las dichas partidas, venen ad acort de las causas sobre dichas, volgro que lo dig ajornamen fos de tot en tot cassat et anullat ; e volgro que aquestz covienhs fosso aissi escrigs per mi G^m Prunet, notari d'Albi, en testimoni d'en Johan Clavairolas e de Bertomieu Just, habitadors d'Albi.

L'an MCCCLXVI, a VII de novembre, Me G^m Engilbert, massonier, fe relacio... que el, una am en Bernat Esteve, cossol de la presen ciutat... era anatz vezer un debat de una ayguieira que es en l'ostal de B. Rocas, assetiat a la carrieira del Potz del Viga [1], que ste am l'ostal de G^m Poderos ; laqual ayguieyra dava dampnatge a l'ostal del dig G^m Poderos et a las gens de tot lo cairat, quar era facha en prejudici de tot lo carairat ; per que diss lo dig m^e G^m que la dicha aiguieira s'en deu vostar del loc en que es, e que aqui ont es no deu aver pong de ayguieyra en prejudici del dig G^m Poderos ni de las gens del dig carairat sobredichas. Et aqui meteiss lo sen Galhart Golfier, m^e Dorde Gaudetru, en Duran Daunis e'n Bernat Esteve, cossols de la presen ciutat, auzida premieiramen la relacio sobre... [2]

L'an LXXVI, a XXIII de dezembre...

Sobre aisso que los digs senhors cossols dissero e prepauzero que las companhias que demoro en establida en lo loc de Florentinh so vengutz [3] en esta vila e lor an mandat que hom lor done dels viures, en autra manieira els no poiriau estar de far mal e dampnatge. Per [que] dissero los digs senhors cossols e demandero cosselh als digs singulars quen fariau ni que lor respondriau, e, se es de cosselh que hom lor done, que lor donara hom. E sus aquo totz tengro que, per esquivar

[1] Cette rue n'existe plus ; elle était située non loin de la rue actuelle de la Sérieys.

[2] Inachevé.

[3] Correc : *vengudas*.

may de mals e de dampnatges, (que) hom lor done II pipas de vi e X sestiers de sivada, ho may ho mens, segon que miels hom poiria acordar ni tractar.

L'an desus, lo premier dia de mars.

Sobre aisso que los senhors cossols dissero que moss. lo viguier d'Albi [1] era vengut a lor e lor avia dig que se el podia re far per els ni per la presen ciutat, que el ho faria voluntiers ; et otra aquo los avia azempratz que els lhi volguesso ajudar de so que lor plagra, quar el seria mogut per far tot lo be el plazer que far poiria per lor e per la vila. Per que cascus dones cosselh quelh respondria hom. E sus aquo totz tengro que, atendut que el poiria far ganre de bes e de plazers a la presen ciutat, totz tengro que hom lhi dones doas pipas de vi e IIII sestiers de fromen.

L'an LXXVII, a XV de jun.

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que saentras, per alcus cossolats, lors predecessors, es estada facha gracia als marreliers de Sta Cezelia del comu de la lor testa, et aco a contemplacio dels senhors canonges de la dicha glieya; a que aras de novel so vengutz los digs marreliers als digs senhors cossols e lor au sopleguat que lor fasso gracia dels digs comus de lor testa, coma saentras per los autres senhors cossols, lors predecessors, es acostumat de far Per que dissero los senhors cossols e demandero cosselh als digs singulars si remetriau ni quitariau als digs mareliers los digs comus de lor testa o no. Et auzit per los digs singulars las cauzas per los senhors cossols esplicadas, totz tengro et acosselhero que los digs marreliers paguo comu per lor testa e per los autres bes coma I autre talliable de la presen ciutat, e que neguna remessio ni quitansa no lor sia facha dels digs comus de lor testa.

L'an LXXVII, a XXVII de jun..

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que la presen universitat es obligada a diverses crezedors en diversas et en

[1] Pierre Leu, damoisel, seigneur de Grandmont, 1373-77. Cf. *Liste des Viguiers* d'Albi, *Annuaire du Tarn*, 350-56.

grandas somas de pecunia, tant al supcidi quant a d'autres, e que els non au de que puesco setisfar, jasia aisso que alcunas restas de comus saentras empausatz son degudas, mar no se podo levar subdamen, especialmen quar lo aliuramen novelamen fag non es claus ni aponchat cossi deia cascu paguar. Per que sus aisso los senhors cossols demandero cosselh qual provezio metra hom que hom puesca aver de que hom puesca setisfar als deutes sobredigs que la vila non suferte dampnatge. E sus aquo totz tengro que lo aliuramen se clauza e que cascus pague de so que aura segon lo aponchamen fag per lo cosselh contengut en las instruccios bailadas als aliuradors. It. tengro totz e volgro que quant degun comu se empauzaria d'aissi avan que hom no pague pong per testa, mas per so gatge, e que tot home talliable pague per so gatge XII d. e tota fempna talliabla pague per so gatge VI d. It. dissero e tengro totz que hom meta emposicios als forn[s], que leve hom de cascun sestier de fromen e de mossola que se cozera XVI d. e de cascun sestier de mestura e de seguel XII d. ; laqual emposicio se leve als forns e se pague per las personas de qui lo blat e lo dig pa cera ; e que la dicha emposicio se comunique per via de comus, agut licencia del senhor, e aquo foras pa de venda. It. sus lo dampnatge que la creguda de l'aygua avia donat al pont de Tarn, fon dig que hom lo fassa adobar.

L'an MCCCLXXVII, a XII de julh...

Sobre aisso que los senhors cossols dissero als singulars que lor donesso cosselh de la manieira de levar comu, quar alcus dizo que may de profieg seria que tota persona que aja XX s. o una lbr. tor. que pague per la premieyra lbr. certa soma, o XII d. o II s. o may ho mens segon que seria vist fazedor, may que se levava en la forma que es acostumat. E sus aquo, auzit per los digs singulars las cauzas desus dichas, totz tengro que, quant degun comu se empauzaria, que tota persona pague per la premieira lbr. que aura valen (pague) XII d. o II s. o may o mens, segon lo voler e la eleccio dels senhors cossols; e per cascuna lbr. que auriau may valen de pocessori, mealha ; e tota persona que non aja re valen, que pague per cascun comu dos s. o XII d. o may o mens,

segon la eleccio dels senhors cossols, so es asaber aitant quant paguaria per la premieira lbr. de so que auriau valen.

L'an desus, a XXVIII d'aost, G^m Blanc e'n P. Albert, juratz, feiro relacio que els ero anatz veser una tala facha per bestial en una pessa de milh que es en una terra de Bertomieu de Labroa, que es a Raigada, que ste am los pratz de la malautia del's) Viga et am las terras d'en Galhart Golfier, loqual milh era del dig Bertomieu ; laqual tala estimero a una cartieira de milh e per lor salari II s. [1].

L'an desus a XXIIII de setembre.

Sobre aisso que los senhors cossols dissero e prepauzero que moss. lo duc avia de novel empausatz II francxs per fuoc [2], losquals covenia que se paguesso subdamen, e que els non aviau de que tant subdamen ho poguesso paguar, jasia aisso que els aviau empausat I talh loqual se levava per gachas ; loqual talh era estat empausat tant per aquel deute quant per los autres en que la vila es obligada ; mar empro del dig talh no se podiau tant subdamen levar deniers de que hom setisfezes tant a las paguas que covenia far cochadamen al dig subsidi quant a d'autres deutes cochatz que la vila devia. E semblava lor que se hom empauses emposicio sobre las vendemias propdavenens, que hom mezes sobre cascuna saumada de car VII d. m^a, e tota autra vendemia, fos saumada de bestia o de aze ho cossi que intres, que pagues a l'avinen, que hom ne levera miels e plus leugieiramen moneda ; totas vetz que de so que las gens paguariau al [3] dicha intrada, que aquo que cascus auria paguat se desdusses de la soma que lhi montaria lo dig talh empausat per los senhors cossols novelamen. It. dissero may los senhors cossols que ganre de gens estranhas que non ero del talh ni del gag de la presen ciutat metiau et aviau mes blat et enten-

[1] Le même jour, les jurés constatent un dégât semblable dans un champ de *milh*, à Messac. L'estimation de la perte est de trois quartières de *milh*.

[2] Décision des communes réunies à Carcassonne, du 5 août au 8 septembre. Le premier terme était payable le 29 septembre. Cf. *Inst. polit. et adm.*, p. 614.

[3] Correc: a la.

diau a metre vis dins la presen ciutat, e que a lor semblava que se al dig estranhatge hom fezes paguar certa causa per cascu sestier de blat e per cada sestier de vi ad ajutori dels carcxs de la presen ciutat, que fora be fag. It. dissero may los digs senhors cossols que, en la fieyra de Rodes propda passada, alcus merchans mazeliers d'esta vila ero anatz a la dicha fieyra, e que, estan aqui, l dels digs merchans mazeliers parlan am l home de Rodes, lo dig home de Rodes lhi avia dichas aitals paraulas : Anatz vonh ! que non avem cura de vos autres, yretges d'Albeges ! E ssus aquo, vengutz que foro los digs mazeliers de la dicha fieyra, els vau reportar las dichas enjurias que lor ero estadas dichas al dig loc de Rodes; e saubudas per los senhors cossols et enformatz per personas dignas de fe que aviau auzit quant las dichas enjurias foro dichas, los senhors cossols encarguero Me Ar. Paya que anava a Tholoza que el portes l ajornamen contra aquel que avia dichas las dichas enjurias, a respondre per davan moss. lo duc ho davant son cosselh sobre fag enjurios. Per que demandero cosselh los senhors cossols als singulars se voliau que hom segues lo dig ajornamen e se deffendes de las enjurias sobre dichas.

E sus aquo, auzidas per los digs singulars totas las cauzas per los senhors cossols prepauzadas, quant a la premieira totz tengro que hom mezes la dicha emposicio de las vendemias, exceptat Me P. de Rieus, P. Costa, Pos Galaup, Johan Camps, habitadors, segon que dizo, del barri del Cap del pont [1], que dissero que aitant quant era per els ni per los habitans del dig barri, els no se cossentiau a metre la dicha emposicio de las vendemias, quar els se ufriau de presen, per lor e per los autres habitans del dig barri, de paguar aitant quant

[1] C'est la partie de la ville située sur la rive droite du Tarn ; elle date probablement de la construction du pont, c'est-à-dire des environs de 1035. A l'origine le *Cap del Pont* dépendait, au point de vue administratif, judiciaire et militaire, du consulat de Cordes, de même qu'il faisait partie de la sénéchaussée de Toulouse, alors que la ville proprement dite était rattachée à celle de Carcassonne. Cette situation, qui fut la cause de quantité de procès dont les pièces sont conservées aux archives de la ville, ne prit fin que vers le milieu du XIVe siècle.

montaria la part que a lor se poc apertener del dig subsidi, mar que hom lor digua que monta.

It. quant de metre certa causa sobre cascun sestier de blat e de vi d'estranhatge, coma desus es dig, totz essems tengro que s'en leves certa causa als miels que los senhors cossols poiriau.

It. quant a segre lo ajornamen desus dig sobre las dichas enjurias, totz tengro que, atendut que las dichas enjurias tocavo a tota la presen ciutat, e non re mens a tot Albeges, (que) hom ho segues en tal manieira que aparegues que las gens d'Albi ni d'Albeges no son tocatz d'aquel crim.

L'an desus, a VII de dezembre, G^m^ Cabede he Peire Albert, juratz, feiro relacio que els ero anatz vezer I debat que avia Johan Baldi am moss. Guiraut del Clop, capela, sobre I hieisset que lo dig Johan Baldi dizia que avia en una terra que ha lo dig Johan a la Cepa, que ste am la terra del dig m^e^ Guiraut et am la terra de Helias Carle, al[ias] Bonafos; loqual hieisset es aras valat et es entre la terra del dig m^e^ Guiraut e la terra del dig Helias. E dissero los digs jurats que lo dig valat deu esser cami, per loqual cami la dicha terra del dig Johan Baldi deu aver hieisset, et dissero que lo dig valat sia covegat et tornat en cami, al despens d'aquel qoe li a fag.

(A suivre). Auguste VIDAL.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

Revue hispanique, X, 1 et 2. — *Ch.-Ph. Wagner* : The sources of « El cavallero Cifar », p. 4 ; — *R. Foulché-Delbosc* : Le « commandeur grec» a-t-il commenté le « Laberinto »? p. 105 ; — *A. Restori* : Il « Manojuelo de romances », parte primera, di Gabriel Lasso de la Vega, p. 117 ; — Trois poésies du XVe siècle, p. 149 ; — Dialogo entre Lain Calvo y Nuño Rasura, 1570, p. 160 ; — Vingt-six lettres de Gongora, p. 184 ; — *L. Barrau-Dihigo* : A propos des « Gesta comitum Barcinonensium », p. 226 ; — Testamento de Pedro Rodriguez de Fonseca, 1419, p. 227 ; — Coplas de « Trescientas cosas mas », II, p. 234 ; — *R. Foulché-Delbosc* : L'auteur de la « Picara Justina », p. 236 ; — *F. de Haan* : ¡ *So concejal* ! p. 241 ; — *H. Vaganay* : L'espagne en Italie, II, p. 246.

Zeitschrift für französische sprache und litteratur, XXVII, 1 et 3. — *E. Brugger* : Beiträge zur erklärung der arthurischen geographie, p. 69 ; — *G. Cohn* : Textkritisches zum Cliges, p. 117.

Archivio glottologico italiano, XVI, 2. — *C. Salvioni* : Spigolature friulane, p. 219 ; — *Id.* : Fr. « flageolet », p. 243 ; — *Id.* : Illustrazioni sistematiche all' « Egloga pastorale e Sonetti ecc. », p. 245 ; — *Id.* : Piém. *avàši* « acquazzone », p. 322 ; — *G. Parodi* : Studj liguri, p. 333 ; — *C. Salvioni* : Friul. « bòse », p. 366 ; — *G. Vidossich e C. Salvioni* : Etimologie, p. 367.

Bulletin du parler français au Canada, II, 9 et 10. — *E. R.* : Canada et Québec, p. 257 ; — *N.-E. Dionne* : Canada ; origine et étymologie du mot, p. 260 ; — *E. Rouillard* : La langue française à l'île Maurice, p. 267 ; — *O. Asselin* : Le parler franco-canadien, p. 269 ; — Lexique canadien-français (*suite*), p. 277 et 316 ; — *Abbé C. Roy* : Etude sur l'histoire de la littérature canadienne, p. 290.

Zeitschrift für romanische philologie, XXVIII, 3. — *A. Neumann* : Zur Charakteristik des Dialektes der Marche, p. 273 ; — *H. Schuchardt* : Zur Methodik der Wortgeschichte, p. 316 ; — *Radu I. Sbiera* : Die Physiologie der romänischen Vokale *ă* und *î*, p. 326 ; —

A. Zimmermann : Wie sind die aus dem Romanischen zu erschliessenden vulgärlateinischen Suffixe *attu*(*a*) *ottus*(*a*) und *ita* entstanden, p. 343; — *G. Bertoni* : Il cod. estense, f. lat. 873, p. 351 ; — *K. Meyer* : « Tristan und Isolde » und keltische Sage, p. 353 ; — *A. Tobler* : Zu Perrots gereimter Inhaltsübersicht in der Pariser Handschrift Frç. 375, p. 354; — *J. Subak* : Kleine Nachträge zu Körting, lat.-rom. Wört., p. 357; — *H. Schuchardt* : lat. « cisterna », p. 362; — *J. Ulrich* : Etymologien, p. 364 ; — *M. Fuchs* : Altfranz. Adjekt. « entre », p. 365.

Neuphilologische mitteilungen, 3 et 4. — *K.-S. Laurila* : Ueber Lautwandel, p, 57 ; — *J. Poirot* : Sur l'origine de deux expressions françaises, p. 73 ; — *W. S.* : Le miroir des dames et des demoiselles, p. 76.

Romania, XXXIII, n° 130. — *F. Lot* : Notes historiques sur « Aye d'Avignon », p. 145; — *P. Meyer* : « L'enfant voué au diable », rédaction en vers, p. 163; — *A. Piaget* : « La belle dame sans merci » (*suite*), p. 179 ; — *A. Thomas* : Etymologies lyonnaises, p. 209 ; — *S. Pieri* : Il tipo avverbiale di « carpone-i », p. 230 ; — *P. Meyer* : « Les trois Maries », mystère liturgique, p. 239; — *J.-T. Clark* : « nd » et « mb » protoniques en italien, p. 246; — *R.-J. Cuervo* : « Mana » y « maná », « maguer » ó « magüer », p. 255 ; — *P. E. Guarnerio* : Ancora di *ti*-(*zi*-), elemento ascitizio in parecchi appellativi d'animali nei dialetti sardi, p. 258 ; — *A. Thomas* : Prov. « amenla, conobre », fr. « cerneau, noyau », p. 261.

Archiv für das studium der neueren sprachen und literaturen, CXII, 3 et 4. — *L. Jordan* : Quellen und komposition von « Herzog Ernst », p. 328; — *G. Bertoni* : Ricerche sulla « Somme le Roi » di Frère Laurent, p. 344.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Chamard (**H.**). — Joachim Du Bellay, La deffence et illustration de la langue françoyse, édition critique. *Paris*, 1904, Fontemoing [XXI-381 p.].

Cette édition, qui est l'heureux complément d'un livre donné en 1900 par l'auteur sur *Joachim Du Bellay*, mérite à tous égards d'être qualifiée d'édition savante.

Elle reproduit, comme il convenait, le texte de l'édition *princeps*, sauf qu'elle corrige la ponctuation et les fautes d'impression évidentes, distingue les u des v et les i des j. Un appareil critique très complet donne toutes les variantes des autres éditions du XVIe siècle. Ces variantes sont presque toutes purement orthographiques : elles ren-

dront moins de services qu'elles n'ont coûté de peine. Mais, comme elles sont très nombreuses et que les éditions de la *Deffence* s'étendent entre 1549 et 1597, on aura là, pour faire l'histoire de notre orthographe pendant un demi-siècle, un ensemble d'exemples très imposant.

Le commentaire est fort abondant. Il augmente d'un grand nombre de textes nouveaux la liste déjà longue qu'on pouvait dresser des emprunts faits par Du Bellay aux auteurs anciens. Une série de phrases de la *Deffence* sont rendues à Cicéron, à Quintilien, à Pline le jeune, à Pline l'ancien, etc.

Mais ce qui fait l'intérêt principal de ce commentaire, c'est qu'il montre avec une richesse singulière de preuves, combien la *Deffence* fut une œuvre de combat. Les allusions incessantes que Du Bellay fait à l'école de Marot ; les critiques perpétuelles qu'il dirige contre Sibilet, le théoricien de l'école ; les idées qu'il emprunte à Tory, Dolet et autres devanciers : tout cela est signalé et éclairci avec une rare précision. Des passages, demeurés jusque là passablement obscurs ou dont on ne voyait pas la portée, deviennent très lumineux.

Le commentaire philologique est un peu sacrifié au commentaire historique.

Par la sûreté de la méthode, par l'étendue et la solidité de l'érudition, par la netteté des explications, cette édition est véritablement excellente, et c'est seulement sur des points de détail que j'aurai quelques observations à faire. Je vais les présenter en suivant l'ordre des pages.

P. 50. M. Ch. signale comme familière à l'auteur la transition *à ce propos*. Ailleurs il signale d'autres formules qui reviennent plusieurs fois dans la *Deffence*. Mais il ne fait nulle part remarquer quel fastidieux abus Du Bellay a fait de la locution *veu que* : Voir p. 47, 56, 58 (deux fois dans la même phrase), 104, 111, 125, 156, 296, etc., etc. Noter aussi la fréquence de *quand à* : par exemple, page 84, deux exemples consécutifs.

P. 63. « Ces raysons me semblent suffisantes de... ». M. Ch. note que Du Bellay dit aussi *suffisant à*. Il y avait lieu de noter qu'il dit aussi *suffisant pour*. Voir p. 90 : « l'office et diligence des traducteurs... n'est suffisante pour donner à la nostre ceste perfection. »

P. 87. « Tout oraison et poëme. » Toutes les éditions postérieures à la *princeps*, sauf deux, corrigent *tout* en *toute* ; avec raison, je crois. *Tout* doit être une faute d'impression. Dans la syntaxe du XVIe siècle, l'adjectif ainsi placé devant deux substantifs prend le genre et le nombre du premier. Voir, p. 83 : « la disposition gist plus en *la* discrétion et bon jugement de l'orateur qu'en *certaines* reigles et préceptes. »

Voir p. 296 une phrase où l'adjectif démonstratif placé avant les deux substantifs est féminin, alors que l'adjectif qualificatif placé après est masculin : « icelle pronunciation et geste approprié. » Cf. p. 328 : « son siege et demeure certaine. »

P. 89, note 4. Aux traductions françaises de Pétrarque indiquées ici il y a lieu d'ajouter une traduction des *Triomphes* qui eut un grand succès. La Bibliothèque nationale en possède quatre éditions : Paris, 1514; Paris, 1520; Lyon, 1531; Paris, 1554 (Rés. Yd. 80, 82, 1153, 89). Il existe, en outre, de cette traduction plusieurs manuscrits à la Nationale, à l'Arsenal et à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Un manuscrit de l'Arsenal donne le nom du traducteur, qui est Georges de la Forge. Je prends ces renseignements dans l'opuscule de G. Bertoni, *Per la fortuna dei Trionfi del Petrarca in Francia ;* Modena, 1904, Vincenzi.

P. 103. « Et à toutes leurs plus grandes vertuz, comme à un certain but, dirrige la pointe de son style ». Note : « Au sens du latin *virtutes* = qualités ». — Il fallait citer Quintilien X, II, 1 : « tum ad exemplum virtutum omnium mens dirigenda ». On notera que l'idée chez Du Bellay prend une forme plus concrète. — M. Ch. traduit un *certain but* par *un but certain*. Il renvoie à divers passages où *certain*, quoique placé avant le substantif, a, en effet, le sens de *exactement déterminé*. Je ne pense pas toutefois que ce soit ici le sens; dans cette phrase toute latine *certain* doit être l'équivalent de *quidam* ; *comme à un certain but = ut ad quemdam finem*. Comparer ce passage, où *certain* ne peut pas être traduit autrement que par *quidam*, p. 61 : « A quoy a bien aydé l'envie des Romains, qui comme par une certaine conjuration conspirant contre nous... »

P. 104. « Tout ainsi que ce feut le plus louable aux anciens de bien inventer, aussi est ce *le plus utile* de bien immiter ». Note : « Toute cette phrase est traduite mot à mot de Quintilien : « Nam, ut invenire primum fuit estque praecipuum, sic ea, quae bene inventa sunt, *utile* sequi ». — *Mot à mot* n'est pas exact : car en substituant le superlatif que j'ai souligné au positif *utile*, Du Bellay modifie la pensée de Quintilien et attache beaucoup plus d'importance que lui à l'imitation.

P. 108. La correction *auroint* pour *auront* est excellente.

P. 112. « Monstres étranges *de la* grecque et *de la* latine ». La préposition et l'article sont répétés. Un peu plus haut, au contraire, p. 109 : « cete elegance et copie qui est *en la* grecque et romaine ». Comparer ces deux passages à ces deux-ci du chapitre suivant, p. 124 : « comme *les* poëtes et *les* orateurs », p. 146 : « Je reviens *aux* poëtes et orateurs ». — M. Ch. ne signale nulle part cette diversité. Il me semble qu'en général Du Bellay ne répète pas l'article, et que là où

il le répète, c'est pour le rythme de la phrase. Cf. p. 193 : « *sans* élection et jugement »; six lignes plus bas : *sans* doctrine et *sans* erudition ».

P. 125. « J'en ay touché au commencement une partie de ce que m'en semble ». La ponctuation de l'édition *princeps* étant très souvent défectueuse, il n'y a pas lieu de se laisser influencer par la ponctuation que cette édition donne ici : « une partie, de ce, que m'en semble ». Je ne crois pas qu'on puisse admettre un autre sens que celui pour lequel penche M. Ch. : le premier *en* est pléonastique ; *de ce que m'en semble* est complément de *partie*.

P. 127. « S'efforceant donner ». Cette construction est fort bien expliquée dans la note ; mais il y avait lieu de faire observer que dix lignes plus haut Du Bellay avait dit : « les Latins ne se sont point eforcez *de* traduyre ». Cf. p. 283 : « tu t'eforces de rendre ».

P. 131. « Elle s'exerce son art » Le pronom *se* est tellement explétif que je le considère comme une simple faute d'impression.

P. 147 « Qu'il est impossible d'égaler les anciens en leurs langues. » M. Ch. cite sans observations la critique du Quintil : « Ce tiltre est tout contrariant à la position du precedent, maintenant faisant impossible ce que paravant tu esperois et souhaitois estre fait. » Ne fallait-il pas appeler l'attention sur la bévue du Quintil ? Du Bellay veut dire qu'il est impossible à un moderne d'écrire le latin aussi bien qu'un latin ; et le Quintil entend qu'il est impossible à un moderne écrivant en sa langue d'égaler les anciens.

P. 182. Pour Melin de Saint-Gelais il est de toute justice de renvoyer aux *Studi di storia letteraria italiana e straniera* de M. Francesco Flamini (Livorno, 1895, Giusti), qui n'a parlé de lui qu'incidemment sans doute, mais qui, le premier, a reconnu ses véritables maitres : Séraphin dell' Aquilla et les strambottistes.

P. 205, note. En constatant que l'épigramme est dans notre poésie une innovation de Clément Marot et de son école, M. Ch. aurait pu signaler le problème des rapports de l'épigramme française des Marotiques et du *strambotto* italien. Je me permets de renvoyer à mon article sur *L'influence italienne chez les Précurseurs de la Pléiade* (*Bulletin italien*, t. III, n° 2), et à ma note sur Marcello Philoxeno et Melin de Sainct-Gelays (*Ibid.*, t. IV, n° 3).

P. 228. A propos de Sannazar, il est à noter que l'églogue de Marot pour la mort de Louise de Savoie est imitée du chant d'Ergaste dans l'*Arcadie* : c'est ce qu'a montré M. Torraca, *Gli imitatori stranieri di Jacopo Sannazaro*, Roma, 1882, Loescher, p. 66.

P. 236. « Je veux bien. » M. Ch. traduit avec raison par « je tiens à ». Mais ne fallait-il pas noter que l'expression a aussi parfois dans la *Deffence* le sens actuel ? Par exemple, cinq lignes plus haut : « Comme luy (Arioste) donq', qui a bien voulu... »

P. 295. « Ce lieu ne me semble mal à propos dire un mot de la pronunciation. » Texte étrange. M. Ch. incline à croire avec M. Laumonier qu'il faut interpréter *ce lieu* comme un adverbe : « en ce lieu » ; il cite les locutions de temps *ce jour, cette nuit, cet été.* L'interprétation est très intéressante : mais il faudrait pouvoir citer un autre exemple d'une locution semblable avec un mot marquant le lieu. Je préférerais donc supposer la chute de *pour* devant l'infinitif : le mot a pu échapper à l'imprimeur ou tomber d'autant plus aisément qu'il était sans doute écrit en abrégé. — Peut-être le vrai texte était-il : « ce lieu ne me semble mal propre à dire ; » *à* se serait placé fautivement avant *propre*, qu'on aurait corrigé ensuite en *propos*.

P. 322. « Et de quele excellence en quel meprix de tout le monde, *par ses forces mesmes* elle a été *precipitée.* » M. Chamard cite seulement Salluste, *Catil*, V, 9 : « Ut paulatim inmutata ex pulcherruma atque optuma pessuma ac flagitiosissuma facta sit. » Salluste a été combiné avec Horace, *Épodes*, XVI, 2 : « *Suis* et ipsa Roma *viribus ruit.* »

Joseph VIANEY.

Théodore Joran. — *Choses d'Allemagne* (*Notes sur l'Allemagne contemporaine*). Paris, 1904, de Rudeval, in-16, 4 fr.

Deux des études que comprend le volume de M. Joran sont consacrées à *Schiller historien* et au *Voyage de Gœthe en Italie.* Elles sont intéressantes, la seconde surtout, où est combattue la théorie qui fait du génie de Gœthe « l'union de l'esprit antique et de l'esprit moderne ». Mais elles ne nous apprennent rien sur l'époque *contemporaine.*

Faire le procès à *la « méthode directe » dans le nouveau régime scolaire* ou au *rôle des domestiques étrangers dans l'enseignement d'une langue vivante*, c'est, au contraire, traiter deux questions tout actuelles ; mais ce n'est pas nous parler de *choses d'Allemagne.*

Les vraies *notes sur l'Allemagne contemporaine* sont donc représentées par un article sur deux romans féministes, et surtout par deux relations de voyage étendues : *Au fil du Rhin* et *la Petite ville d'eaux allemande.* Encore les rapprochements entre l'Allemagne et la France sont-ils si fréquents dans ces deux morceaux et la préoccupation des choses de France y est-elle si vive, qu'ils seraient plus justement intitulés *Choses d'Allemagne et de France*, ou même *Choses de France étudiées en Allemagne.* C'est un peu là le défaut, et c'est aussi un peu là le charme de ces 160 pages.

Ni le titre ni le sous-titre ne donnent donc une idée parfaitement exacte de ce que contient le livre de M. Joran ; mais, après tout, il n'importe ; et les réflexions de ce professeur expérimenté, aussi bien que les observations de ce touriste avisé et spirituel n'en sont pas moins dignes d'attention ou de discussion.

Seulement, je n'aurai garde de les discuter moi-même : la compétence me manquerait trop. Père de famille, je vois tout ce que la « méthode directe » peut donner de résultats aux mains d'un professeur instruit, convaincu, plein d'ardeur.. et de santé; je sens tout ce qu'elle peut trouver d'obstacles dans l'incompétence ou la fatigue du professeur, la légèreté des élèves, la mauvaise organisation des classes ; mais je ne me charge pas de conclure, et peut-être le temps seul le pourra-t-il faire avec autorité. Cependant, je hasarderai une remarque. M. Joran se plaint qu'on ne fait pas profiter l'étude des langues vivantes de ce que les élèves apprennent de latin ou de grec : « Loin d'obstruer la voie qui mène à la connaissance de l'allemand, par exemple, l'étude des langues anciennes peut, avec de bons guides, aplanir le terrain » (p. 228). Cela est juste [1] ; mais cela semble indiquer que l'on combat surtout la « méthode directe » pour ceux des élèves qui s'adonnent encore à l'étude des langues anciennes. Or, un élément grave de la question me paraît négligé ici, comme dans la plupart des discussions instituées sur le même sujet. Il faut que, dans toutes les sections de l'enseignement secondaire, les élèves manient au moins une langue dont ses difficultés et son peu de ressemblance avec la langue nationale fassent un fortifiant instrument de gymnastique intellectuelle ; il faut qu'ils pratiquent au moins une langue qui ait pour eux une valeur éducatrice. Les élèves qui étudient le grec et le latin, voire le latin seul, peuvent sans trop de dommage apprendre l'allemand d'après une méthode purement pratique ; mais en est-il de même pour ceux qui, en dehors des langues étrangères vivantes, n'ont à leur programme littéraire d'autre langue inscrite que le français?

Pour la critique impartiale des mœurs allemandes, pour la peinture piquante des types allemands, pour maints récits alertes, je renvoie le lecteur au livre de M. Joran. Il m'a instruit et amusé. J'ajoute aussi qu'il m'a ému, parce qu'il est dédié à la mémoire d'un poète délicat et d'un ami très cher, le regretté professeur Emile Trolliet.

Eugène Rigal

[1] Mais il n'aurait pas fallu écrire (p. 229) : « Cette sève qui circule dans le rameau germanique est la même qui coule dans le rameau français ; un même tronc en est la source, ce tronc robuste du chêne romain, amendé par la culture hellénique ». Il est vrai que cette phrase malencontreuse est corrigée par celle-ci, de la p. 230 : « Puisons dans le fond commun indo-européen, où les racines des mots plongent et se rejoignent... ». — P. 33, il faut sans doute lire : « Je ne balance pas à reconnaître nettement la supériorité des jeunes Allemands (et non : des jeunes Français) pour ce qui est des langues vivantes ». — Quelques négligences de style pourraient aussi être signalées çà et là.

C. Carrol Marden. — Poema de Fernan Gonçalez. Texte critique, avec une introduction, des notes et un glossaire, Baltimore, 1904.

Le poëme de Fernán González est, après le poëme du Cid, un des monuments les plus importants de cette primitive poésie épique espagnole dont il nous reste si peu de traces. M. R. Menéndez Pidal et M. Menéndez Pelayo en ont étudié avec la plus ingénieuse érudition les origines et les caractères historiques et littéraires. M. Marden nous en donne pour la première fois un texte critique sérieusement établi et accompagné de notes judicieuses écrites en espagnol. On trouvera également dans son édition les « coplas » citées par Gonzalo de Arredondo dans sa chronique de Fernán González et la partie de la Chronique générale d'Alphonse X qui est consacrée au fameux comte de Castille. Voilà un livre utile et qui fait grand honneur au professeur de philologie espagnole de l'Université de Johns Hopkins.

Ernest MARTINENCHE.

P. Savj-Lopez und M. Bartoli. — Altitalienische Chrestomathie, *Strasbourg*, 1903

Dans sa Chrestomathie M. Savj-Lopez a fait un choix fort judicieux de morceaux empruntés aux principales œuvres écrites avant Dante dans les dialectes italiens primitifs. Ces textes sont accompagnés parfois d'un appareil critique qui peut servir de modèle aux débutants. M. Matteo Bartoli ajoute à cette Chrestomathie un aperçu grammatical sur les dialectes italiens et un glossaire qui éclairent à peu près toutes les difficultés. L'ouvrage répond parfaitement aux intentions didactiques de ses deux auteurs, et il rendra les plus grands services à nos étudiants.

Ernest MARTINENCHE.

R. Menéndez Pidal. — Manual elemental de gramática histórica española. — *Madrid*, 1904.

Ce livre manquait depuis longtemps, et nul n'était mieux qualifié que M. R. Menéndez Pidal pour l'écrire. Ce manuel n'est pas du tout élémentaire, comme l'intitule modestement son auteur ; il est seulement incomplet, et il ne laisse guère place qu'au désir de le voir continuer. Il se divise en huit chapitres dont voici l'énumération : « I. Idée des éléments qui forment la langue espagnole. — II. Les voyelles. — III. Les consonnes. — IV. Phénomènes spéciaux qui influent sur l'évolution phonétique. — V. Le nom. — VI. Le pronom. — VII. Le Verbe. — VIII. Les particules ». En d'autres termes, après un coup d'œil rapide

sur la place du castillan parmi les autres langues romanes, M. Menéndez Pidal en étudie la phonétique et la morphologie. Il ne se pique nullement d'être original, mais précis. Il nous indique dans sa Bibliographie (p. 215 à 218) les sources auxqelles il a puisé. Il a mis à profit, et plus d'une fois fort heureusement complété les travaux des Diez et des Meyer-Lübke. Et c'est véritablement un charme de voir, en [un pays où l'on a tant abusé de l'à peu près et de la fantaisie, appliquer avec rigueur une méthode scientifique. Il semble même que M. Menéndez Pidal mette une sorte de coquetterie à rechercher la plus austère concision. Il dédaigne de rappeler l'ordre de ses chapitres dans une table des matières à laquelle il substitue un index étymologique. Ses explications, toujours sûres, sont d'une sobriété assurément élégante, mais qui ne laissera pas parfois d'inquiéter nos étudiants. Il est probable qu'il a dû les accompagner de plus d'un commentaire dans son enseignement à l'Université de Madrid. Son Manuel, où c'est à peine si l'on peut relever quelques fautes d'impression et quelques légères inadvertances, laisse volontairement de côté la syntaxe historique du castillan et ne s'occupe qu'incidemment des formes dialectales. Je crois savoir que l'enseignement de M. Menéndez Pidal l'aménera à combler peu à peu ces deux lacunes. Et je suis certain qu'à mesure que son Manuel se complètera il deviendra une excellente grammaire historique espagnole. Il est dès maintenant indispensable aux débutants, et je m'incline devant la science de ceux auxquels il n'apprendrait rien.

E. Martinenche.

OUVRAGES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

J. Leite de Vasconcellos. — I. Vozes Gallegas, *Porto*, 1902. — II. Silva Mirandesa, *Porto*, 1903. — III. Uma chronica de 1404, *Lisboa*, 1903.

Les deux premières brochures sont des tirages à part d'études qui ont paru dans la *Revista Lusitana* (vol. VII). Dans la première, le savant conservateur de la Bibliothèque de Lisbonne publie, en l'accompagnant de quelques notes précises, un manuscrit postérieur à 1843, une sorte de petit dictionnaire galicien-castillan, qu'il a trouvé à la Bibliothèque nationale de Madrid et qui renferme des mots non encore catalogués. Comme le portugais et le galicien ne sont à l'origine qu'une seule et même langue, M. Leite de Vasconcellos ne pouvait mieux inaugurer ces Études de philologie galicienne qui doivent nécessairement précéder cette Histoire de la langue portugaise qui sera la grande œuvre de sa vie. — Sous le titre de *Silva*

Mirandesa sont réunies une série d'observations curieuses sur la lexicographie, la grammaire et la littérature du pays de Miranda. M. Leite de Vasconcellos complète ainsi les deux volumes d'études de *Philologie Mirandesa* qu'il avait publiées en 1900-1901. — Enfin, dans l'opuscule intitulé *Uma chronica de 1404*, M. L. de V. s'efforce de prouver (et je crois bien qu'il y réussit) que dans une chronique générale d'Espagne étudiée par M. Menéndez Pidal (*Revista de archivos*, juillet 1903), la partie qui va de Ramiro I jusqu'à San Fernando n'a pas été écrite par un Portugais, mais par un Galicien. E. MARTINENCHE.

Ch. P. Wagner. — The Sources of *El cavallero Cifar*. (Extrait de la *Revue hispanique*, t. X), Paris, 1903.

L'*Historia del cavallero Cifar* n'a pas été étudiée en raison de son importance parce qu'on n'y avait d'abord vu qu'une médiocre imitation de l'Amadis. Les deux manuscrits de Paris et de Madrid qui présentent de notables différences avec la rarissime édition de Séville (1512) permettent de la regarder comme un des premiers romans en prose castillane. En attendant la publication de l'édition critique qui nous manque et qu'il nous doit, M. Wagner présente une série de notes fort intéressantes sur les diverses sources des trois parties de ce roman de Cifar qui se rattache assez directement à notre « matière de Bretagne ». E. M.

W. von Wurzbach. — Die Werke Maistre François Villons. *Erlangen* 1903.

Le très savoureux et très poète Villon n'avait pas encore été édité en Allemagne. M. W. de Wurzbach a fort heureusement comblé cette lacune. Mettant à profit à peu près tous les travaux modernes qui ont éclairé la vie et l'œuvre de l'auteur du *Grant Testament*, il a accompagné le texte qu'il publiait de notes substantielles qui en rendront la lecture facile et agréable à ses compatriotes. E. M.

Andreen: Studies in the Idyl in german literature, Rock Island, Ill., 1902.

Cette étude est la troisième des publications de la « Augustana Library ». Après un coup d'œil sur le roman dans la littérature classique, M. Andreen distingue quatre périodes principales dans l'histoire de la littérature romanesque en Allemagne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. La première s'étend sur tout le moyen âge ; la seconde va d'Opitz à Gessner ; la troisième nous montre le triomphe de la pastorale, et la quatrième, qui s'arrête à la *Luise* de Voss (1795), nous

fait assister à l'invasion du réalisme dans un genre qu'à vrai dire il n'abandonnera plus. Ce n'est pas en 72 pages que M. Andreen pouvait épuiser une pareille matière. Son étude n'est qu'un résumé, mais souvent assez juste et parfois intéressant. On consultera surtout avec fruit les tables bibliographiques qui la terminent, et, en particulier, la seconde qui nous donne la liste des œuvres romanesques publiées en Allemagne de 1500 à 1795. E. M.

A. Joannidès. — *La Comédie-Française*, 1903, Paris, Plon, 1904, in 8°, 7 fr 50.

Le luxueux répertoire de M. Joannidès vient de s'enrichir d'un nouveau fascicule, consacré à la vie de la Comédie-Française pendant l'année 1903. Deux innovations se remarquent en ce volume. D'abord, le chapitre « Faits et événements importants » contient un certain nombre d'extraits des critiques qui ont eu à juger les pièces ou les acteurs de la Maison de Molière : j'avais moi-même demandé à M. Joannidès si cette petite réforme lui paraissait possible et, plus que jamais, je crois que des extraits, choisis avec goût et avec impartialité, rendront plus tard service aux érudits qui consulteront *le Joannidès*. En second lieu, le plan primitif de la collection voulait que la liste des rôles interprétés par chaque acteur fût donnée seulement quand cet acteur mourait ou quittait la Comédie-Française, et le volume de 1903 n'avait ainsi à nous énumérer que les rôles de M. Delaunay et de Mlle Brandès. Mais M. Joannidès a pensé avec raison qu'on désirait être renseigné dès maintenant sur la carrière des artistes en pleine activité. Il a cette fois donné la liste des rôles joués par les sociétaires hommes ; les dames seront l'an prochain l'objet d'un travail semblable.

A la conscience, à l'exactitude, à l'impartialité de M. Joannidès nous aurions à rendre le même hommage que dans nos précédents articles. Contentons-nous de nous associer au vœu de M. Leloir, le *préfacier* de 1903, et de prier M. Joannidès d'écrire une histoire suivie de la Comédie-Française. E. R.

Les cahiers d'un bibliophile. p Edmond Girard, 3 fr. le fascicule.

La jolie et utile édition de Tristan l'Hermite que publie *la Maison des Poètes* va se complétant peu à peu. Nous avons rendu compte des trois premières pièces : *le Parasite, Mariane, la mort de Sénèque*. *La Folie du sage* et *Panthée* ont suivi, ainsi que le premier acte de *la Mort de Chrispe*. Neuf fascicules ont paru, et il en reste cinq à paraître. E. R.

Le gérant responsable : P. HAMELIN.

LA CHRONIQUE FRANÇAISE
DE MAITRE GUILLAUME CRETIN

C'est pour obéir à un ordre du roi François Ier que Guillaume Cretin a entrepris de rimer une *Chronique française*. Lorsqu'il commença (1515) la rédaction de cette œuvre, il était déjà fort vieux, et il se rendait bien compte qu'il ne vivrait pas assez pour mener à son terme une tâche d'aussi longue haleine. De fait, il ne put guère y travailler que dix ans [1]. Cela compte, il est vrai, dans une existence humaine, et semble une période étendue, *grande mortalis ævi spatium*, mais il aurait fallu une vie entière pour mettre en vers « les gestes de tous les roys passez » Le bon Guillaume avait donc moins de jours devant lui que de besogne, et il n'y a pas lieu de s'étonner si le poème qu'il aurait désiré conduire depuis Pharamon jusqu'à Louis XII, atteignit à peine Hugues Capet.

J'ai parlé d'un *ordre* de François Ier... On ne doit pas croire que Cretin ait reçu cet ordre avec tristesse, et il me paraît même probable que l'idée de tourner en rimes les annales françaises n'appartenait pas en propre au roi. L'écrivain, je pense, la lui suggéra, et, par une finesse de courtisan, il se fit commander l'œuvre qu'il avait envie d'accomplir. Il s'y prenait — dira-t-on — bien tard. C'est que, sous le règne précédent, il eût en vain proposé au prince de s'intéresser à un dessein de cette nature. Louis XII aimait peu les beaux-arts, il les payait mal; François Ier se montrait à la fois dilettante et magnifique. Son avénement fut jugé, par quiconque maniait ou le pinceau ou la plume, un retour à l'âge d'or, entendez au

[1] On trouvera dans la *Revue d'Hist. Litt. de la France* (oct.-déc. 1903, pp. 553 et suiv.) quelques renseignements sur la biographie de Cretin.

temps d'Auguste. Chacun se hâtait de produire, espérant profit et gloire. Cretin fit comme les autres. J'imagine cependant qu'il ne conçut pas soudain, et pour la circonstance, le projet d'embrasser dans un seul récit la diversité de nos chroniques. Ses études antérieures ne furent vraisemblablement pas étrangères à sa détermination, et j'admettrais volontiers qu'il s'était, de longue date, appliqué à réunir des matériaux pour l'œuvre qu'il avait en vue. La conjecture est plausible, d'abord parce qu'il a passé pour très docte, même avant d'avoir écrit le livre où son érudition s'étale [1], ensuite parce que les rhétoriqueurs eurent presque tous l'illusion d'être historiens, et qu'il n'a pas dû — lui, leur maître, — consacrer seulement sa vieillesse à la science qu'ils préféraient.

La *Chronique française* n'a jamais été imprimée. Cretin a eu l'adresse ou la chance de devenir illustre sans mettre sous la presse aucune de ses productions, et lorsque, après sa mort, son disciple François Charbonnier voulut publier une partie de ses vers, ce ne fut pas la *Chronique* qu'il jugea bon d'éditer, mais un recueil de pièces détachées comprenant, entre autres choses, un *débat*, trois *complaintes*, des chants royaux, des épîtres. Les motifs qui décidèrent François Charbonnier à donner au public ces bagatelles, et non la vaste compilation rimée, se laissent pénétrer facilement. L'œuvre était inachevée et, je le répète, vaste déjà. C'était trop peu et trop. Trop peu, car les lecteurs ne s'attachent guère à une moitié de livre ; trop, parce qu'il aurait fallu, pour produire à la lumière ce monument même tronqué, beaucoup de loisir, beaucoup d'argent. Ajoutez ceci : à en juger par la préface fleurie, ambitieuse et saugrenue qu'il a placée en tête de son édition, Charbonnier regardait les petites poésies de son maître comme de pures merveilles, et il se figurait, je suppose, que la *Chronique* ne méritait guère de leur être comparée.

Si telle fut son opinion, il se trompait lourdement. La *Chronique* vaut ce qu'elle vaut, mais elle vaut mieux, cela est sûr, que les épîtres, les chants royaux et les autres niaiseries du

[1] Les autres poèmes que nous avons de lui ne justifient en rien l'éloge de Cl. Marot : *Cretin qui tant sçavoit*... (Edit. Jannet, II, 229.)

même auteur. D'abord, elle a un sens, et quoique ce soit là un pauvre éloge, on ne pourrait pas le décerner à toutes les pièces du recueil imprimé. De plus, elle ne développe point, comme celles-ci, de pitoyables lieux communs. Bien ou mal, elle dit quelque chose, et elle relate des faits qui ont — faux ou véritables — l'avantage d'être précis. Enfin, elle n'offre pas, du moins en longues files, de rimes équivoquées ; elle ne s'attache point aux jeux métriques ; elle va bonnement son chemin, et l'on suit, sans fatigue comme sans plaisir, ces vers très plats, mais clairs, qui trottent par milliers deux à deux.

Cette simplicité a dû paraître désastreuse aux rhétoriqueurs qui ont survécu à Cretin, aux derniers représentants de son école, et qui sait s'ils n'auraient pas cru nuire à la mémoire de leur grand homme, en publiant de lui un ouvrage qui n'avait pas les grâces d'un rébus? Après eux, personne n'a songé, et pour cause, à éditer la *Chronique*. Je ne proteste nullement contre cette indifférence, et je déclare avec ingénuité que ce volumineux poème ne me semble pas digne d'être imprimé *en entier*. Qui intéresserait-il aujourd'hui? Un peu les grammairiens ; moins encore les amis des lettres ; en aucune façon, le gros du public. Donc, pour qu'il fût légitime d'exhumer tant et tant de pages, il faudrait qu'elles eussent une valeur historique. Eh bien, il n'en va pas ainsi. Le sens critique manque à Cretin ; il recueille et accepte tout ; les fables ne le trouvent jamais sceptique, et il les préfère même à la réalité nue, comme plus favorables à la poésie. Il veut que l'histoire soit ornée. Aussi que de beaux miracles ! Que de songes où le futur se révèle ! Partout le doigt de Dieu... Le ciel veille sur le royaume des fleurs de lis, et il arrange les affaires des princes très chrétiens de telle manière que les hérétiques finissent invariablement par être déconfits et camus. *Et nunc erudimini*... Du reste, nulle proportion dans la peinture des événements. Telle circonstance capitale sera étranglée en quelques vers, tandis que le récit d'un prodige remplira un long chapitre. Les harangues ne sont pas rares ; elles se développent pesamment, en plusieurs points. Le rhétoriqueur a lu, comme de juste, Tite-Live, et n'ignore pas que les *concions* donnent à l'histoire

une tournure à la fois vivante et solennelle. Cette éloquence dépaysée augmente l'étrangeté du livre, et c'est une plaisante chose que l'érudition d'un prêtre aveugle, lorsqu'elle emprunte, pour se produire, un cadre à l'antiquité.

J'y reviens donc : la *Chronique* ne mérite pas d'être publiée *in extenso*. Mais, plate et morne dans l'ensemble, elle nous offre de loin en loin l'occasion de glaner. On peut, de ce poème soporifique, tirer quelques passages qui se laissent lire. Je l'ai cru, du moins, et le présent travail est né de cette opinion. Qu'on me permette de la défendre en peu de mots et d'expliquer pourquoi les fragments que j'ai détachés de cette œuvre morte m'ont semblé avoir un certain prix

Beaucoup sont curieux à cause de leur faiblesse même : ils prouvent tant de naïveté, ils forment un tel mélange d'onction et de bonhomie, ils affectent hors de propos une dignité si puérile, et ils se fondent sur une science à ce point fausse qu'ils finissent par devenir véritablement comiques. De la sorte, on s'y attache... Bien plus, on les estime instructifs, car ils nous enseignent ce que furent, à une époque déterminée, la poésie, le style et l'histoire. Après avoir constaté en souriant les bévues dogmatiques de l'écrivain et sa gravité falote, on songe qu'il passa pour la lumière de son temps, et voilà qui ouvre, à toute intelligence réfléchie, le champ de la méditation.

En second lieu, rappelons-nous qu'il n'y a point de livre si mauvais qu'il ne se relève par quelque endroit. L'auteur de la *Chronique* a eu des moments heureux, et l'on aperçoit des clartés dans sa nuit. Il a joui du privilège commun, et possédé, du moins, les qualités de ses défauts. Il est, plus d'une fois, bien servi par sa candeur, car elle convient aux sujets familiers, à la peinture de la vie privée. Cretin, qui s'essouffle lorsqu'il retrace les délibérations des rois, le conflit des armées, le drame des ambitions hautes, réussit d'ordinaire les tableaux moins compliqués. Soit qu'il mette en scène le menu peuple, soit qu'il nous montre, chez de grands personnages, le jeu des passions vulgaires, il s'exprime avec une sorte de grâce bourgeoise, et ses vers ont, par moments, l'allure d'une causerie d'aïeul. Ils ne répondent nullement à notre conception actuelle de la poésie, mais si on les compare

aux productions du moyen âge finissant, ils gagneront, à ce rapprochement, quelque lustre, et on ne leur refusera pas cette demi-approbation qui consiste, en dépit de Boileau, à distinguer du pire le médiocre. Ou je me trompe fort, ou parmi les plus acceptables choses que les rhétoriqueurs ont écrites, certaines se trouvent ensevelies dans la *Chronique française*[1].

Enfin, elle appelle l'attention, parce qu'elle fournit, touchant les mœurs de nos pères, des renseignements assez nombreux. Alors même que Cretin eût soupçonné l'importance de la couleur locale, il eût été hors d'état de laisser à chaque époque sa physionomie. Mais il n'y a point songé, et il prête à tous les siècles dont il parle les goûts et les coutumes de son temps. En un sens, cette erreur est utile. Il est vrai que l'auteur nous représente très mal la vie mérovingienne ou la civilisation sous le règne du grand Charles, mais il suffit de transposer, et les indications qu'il nous donne deviendront aussi profitables aux historiens de Louis XII et de François Ier qu'elles étaient vaines pour ceux qui étudient nos origines nationales. De plus, le bon Guillaume considère l'histoire comme une servante de la morale, et il s'applique à tirer des événements une leçon. Il ne cesse pas, en conséquence, d'établir un parallèle entre le présent et le passé, et il déplore volontiers la perpétuité des vices, le prompt étiolement de la vertu. C'est assez dire que son livre est, en partie, satirique. Et cette censure n'épargne personne. Non seulement elle s'attaque à la société en général (ce qui est la forme la moins courageuse de la critique), mais elle gourmande l'aristocratie, morigène les rois, blâme de préférence l'Église, ne lui mâche point la vérité. Les tirades de cette espèce sont ce que l'œuvre contient de meilleur, et il serait peut-être dommage qu'elles demeurassent oubliées.

Voilà terminée l'apologie que j'avais annoncée ci-dessus : je pensais la faire plus courte encore, mais j'ai senti qu'un

[1] Voyez, par exemple, (2.818, f°s 36 v° et suiv.) les amours de Mérovée et de Brunechilde. La peinture de cette idylle tragique a de l'agrément, de la finesse, et même dans la dernière partie du morceau, alors que Cretin développe une allégorie au fond grossière, le style reste plastique, ingénieux.

éditeur de Cretin ne saurait trop s'excuser, même s'il ne publiait que des fragments. Ces fragments, je les ai choisis en me réglant, autant que possible, sur les considérations qui précèdent, et cela revient à dire que j'ai tâché de prendre dans la *Chronique française* trois catégories de passages : ceux où se révèle naïvement la magistrale niaiserie du rhétoriqueur, — ceux où se manifestent le mieux les qualités qui lui étaient propres, — ceux enfin où les faits qu'il relate lui suggèrent des réflexions morales et satiriques. De plus, pour bien marquer la place que ces différents extraits occupent dans l'ensemble de l'ouvrage, j'ai donné une rapide analyse des parties que je n'ai pas citées.

Toulouse, 22 août 1904.

La *Chronique* de Guillaume Cretin nous a été conservée par un assez grand nombre de manuscrits [1]. Je ne me suis servi que d'un seul. Il se trouve au fonds français de la Bibliothèque Nationale, et se compose de six volumes (2817-2822). C'est un admirable exemplaire sur parchemin ; l'écriture est claire, haute, soignée ; les titres courants et les rubriques de chaque chapitre [2] sont tracés alternativement à l'encre rouge et à l'encre bleue. Le texte est illustré de maintes vignettes qui occupent la page entière : elles paraissent d'un rare mérite, et elles ont parfois un si riche coloris, une si subtile délicatesse, tant de clarté et de complication à la fois que leur grâce offusque le poème plutôt qu'elle ne le décore [3]. Il y a lieu de penser que ces livres magnifiques ont été offerts au

[1] *Notices et extraits des mss. de la B. N. et autres bibliothèques*, publiés par l'Institut National de Fr.; t. 33e, 2e partie: *Notices des mss. fr. et prov. de Rome antérieurs au XVIe s.*, par Ernest Langlois, p.68, le texte et la note 3.

[2] Elles sont en vers.

[3] Le peintre n'a pas terminé son travail. Dans le n° 2822, la place des vignettes est restée en blanc. Au f° 56 v° du tome qui précède, on voit un cadre préparé, mais vide.

roi par Cretin. Tant de luxe, un tel soin indiquent cette destination, et la conjecture est corroborée par ce fait que la première de toutes les vignettes représente l'auteur de la *Chronique* à genoux devant François Ier et lui tendant un volume [1]. J'ajoute qu'une autre miniature [2], dont la composition est symbolique, met sous nos yeux l'emblème du roi François, une salamandre au milieu d'un brasier, et la devise *Nutrisco et extinguo*.

Dans l'intention de l'auteur, la *Chronique* devait se diviser en douze chants, mais il ne dépassa point le cinquième [3]. Pour chacune de ces cinq parties, il a cru bon de rédiger un prologue [4].

Et maintenant que j'ai décrit l'exemplaire sur lequel j'ai travaillé, il ne me reste plus qu'un mot à dire, c'est que je ne me suis pas astreint à reproduire d'une façon servile la graphie de l'original, et que j'abandonne volontiers à d'autres le mérite d'une exactitude photographique. J'ai séparé du substantif qui le suit l'article dont l'*e* muet est élidé ; je n'ai pas soudé le mot « très » à l'adjectif ou à l'adverbe qu'il accompagne ; je me suis conformé, en ce qui concerne les lettres *u* et *v*, *i* et *j* à notre usage actuel, et j'ai même semé çà et là quelques accents. Le lecteur excusera, je l'espère, la liberté grande.

[1] Ce n'est sûrement pas un personnage de fantaisie que l'artiste nous a représenté. La figure n'est aucunement conventionnelle, et elle porte, au contraire, le cachet de la réalité. Nous avons donc là un portrait de Guillaume Cretin. Le reste de l'ouvrage en contient deux autres (frontispices du 2e et du 4e livres). Ces trois images, qui ont entre elles une parfaite conformité, nous montrent le prince des rhétoriqueurs vêtu d'une soutane noire. Le visage, où s'aperçoit l'empreinte de la vieillesse, est pourtant gras et fleuri, et il décèle plutôt le chanoine que le poète. L'ensemble des traits exprime une malice placide. Les cheveux, coupés sur le front, se divisent en petites franges très comiques. Le frontispice du tome I a été récemment reproduit. (Suchier et Birch-Hirschfeld, *Gesch. der fr. Lit.*; Leipzig-Vienne, 1900, p. 280.)

[2] Ms. 2819, feuillet 7 r°.

[3] Si le ms. se compose de six volumes, c'est que le cinquième chant en occupe deux (2821-2822).

[4] On en trouve même deux au début du Ier livre, l'un en prose, l'autre en vers. Celui-ci est, dans tout l'ouvrage, le seul qui soit paginé.

B. N. fr. 2817.

Prologue sur le recueil sommaire des cronicques françoyses, commencé en vers mesurez* par le commandement du très crestien, très heureux et très victorieux roy de France, Françoys premier de ce nom, l'an mil cinq cens et quinze, et le premier de son Regne.**

[Fos 1-7.] L'auteur célèbre les victoires de François Ier en Italie ; il le compare à Alexandre et à « sainct Charlemaigne ». — [8-9.] La récompense des conquérants, c'est que l'histoire transmet leurs noms à la postérité : ainsi s'explique le goût que les Grecs et les Romains ont eu pour cette science. — [10-11.] Mais elle ne fut guère en honneur chez nos aïeux. Lorsqu'ils rédigeaient des chroniques, ils ne prenaient pas la peine de les versifier. Pourquoi ? Ce n'était pas que le talent leur manquât, mais personne autrefois ne faisait cas de la poésie. Encore aujourd'hui les ignorants la croient « de petite et legiere extimation ». — [12.] Que ne lisent-ils Aristote, Horace, Pétrarque ! Ils verraient que les rimes « ont efficace et vertu pour entendre et retenir toute doctrine ». Tel est aussi l'avis du roi François.

Soubz ces considerations, Sire, non ayant la science odieuse, mais comme vray amateur d'icelle, vous a pleu commander, a moy vostre très humble et très obeissant et le moindre de voz serviteurs, faire ung recueil sommaire des principaulx et plus notables faictz contenuz es anciennes cronicques de France, et, de ce, en vers heroïcques et mesurez, composer livres contenant en brief les gestes de tous les roys passez, a commancer depuys Pharamon, premier roy des Françoys, jusques au trespas du roy Loys douziesme, dernier decedé.

* Si l'on désire des renseignements sur la métrique de Cretin, que l'on consulte le *Recueil d'arts de seconde rhétorique* publié par E. Langlois (P. LXXXII et suiv., 270 et *passim*.)

** Dans tout ce qui va suivre, les chiffres arabes indiquent les feuillets, et les chiffres romains, les chapitres.

[13.] Assurément, un travail de cette espèce mérite d'être fait, et bien fait... Oui, mais il faudrait du génie. Or, Guillaume Cretin se déclare *foible et debile d'esprit et sçavoir*. Il ne laissera cependant pas d'obéir à son bon maître, d'entreprendre l'ouvrage qu'il lui impose.

[14.] Lequel œuvre (Dieu aydant) se divisera en douze livres, dont le premier a vous presentement offert, commençant audit Pharamon, prend fin a Clotaire, filz du roy Clovys, premier roy crestien. A chacun des autres livres subsequens y aura quelque petit prologue desinant ce que le livre contiendra; par quoy ores n'en fais autre division. Vous plaise doncq, Sire, l'œuvre benignement recepvoir, ayant plus esgard a la volunté de l'escripvant qu'en la puissance du sçavoir, et du vostre très humble Cretin avoir memoire et souvenance. MIEVLX QVE PIS.

1 r°. SECOND PROLOGUE *.

Invocation à Clio. — 1 v°. Le poète voudrait avoir les lyres d'Orphée et d'Arion, ou, du moins, le talent de certains auteurs français dont il se regarde comme le disciple.

Que puys je escripre après mes directeurs,
Très eloquentz precepteurs et recteurs,
De Meun, Greban et Georges Chastellain,
Après le doulx stille de maistre Allain,
De Molinet l'invention subtille,
De Sainct Gelais la veine si gentille
Et de Castel la doulce resonance ?

Les vers de Cretin ne ressemblent pas plus à ceux de ses prédécesseurs que les chardons ne sont pareils aux roses.

3 r° **. 1. Guerre entre les Troyens et les Grecs.— 3 v°-4 r°. Destruction de la cité de Priam; fuite d'Hélénus et d'Enée, qui fonde un royaume en Italie. Il y meurt; Ascagne, qui lui succède, a un fils appelé

* Le début de ce prologue a été publié par A. Keller, *Romvart*, 136-7.

** Lorsque l'ordre des feuillets présente, dans mon texte, une lacune, elle correspond soit à une vignette de l'original, soit à une page qui contient seulement la rubrique d'un chapitre.

CHRONIQUE FRANÇAISE

[illegible] dernier s'empa[illegible] [illegible] II. Le Troy[illegible] [illegible] donne aux Français leur no[illegible] [illegible] à commander des [illegible] mains. — Il v[illegible] [illegible] Français. [illegible] ne pouvant lui [illegible] rendent [illegible] abandonne [illegible] indépendance.

[illegible] belliqueuse,
[illegible] courageuse
[illegible] est
[illegible] intérêt.
[illegible] acheter :
[illegible] accepter
[illegible] françoise.
[illegible] franc gise
[illegible]

[illegible] Allemagne, et fond[illegible] [illegible] une grosse armée qu[illegible] [illegible] Une parti[illegible] [illegible]

[illegible] compaignie
[illegible]
[illegible] trouverent
[illegible] trouverent
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] fertiles.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

16 r° Dicte *a luto*. Aussi celle part esse [est ce]
Fange en tout temps, si petit qu'il y pleuve.

Les Français commencent par instituer le consulat chez eux, mais le subtil Marcomyre * s'empare peu à peu de l'autorité, en sorte que (16 v°) son fils Pharamon est élu roi... Pharamon

17 r° Changea le nom de Lutesse fangeuse,
L'estimant estre ainsi dicte fascheuse,
Et non, pourtant, (bien dire cela j'ose)
Ce nom assez correspondre a la chose.
Mais de Paris, filz du bon roy Priam,
La denomma, pour le hault nom troyan
Faire florir en longue renommée.
.....
Ce Pharamon prudent et honnorable,
Tant qu'il vesquit, entretint le royaulme,
Honnesteté gardant que bon roy ayme.
.....
Il fut d'honneur et bonnes meurs tuteur
Et de la loy salicque instituteur.

17 v°-19 v°. VI. Clodion; ses guerres contre les Romains. — 20 r°-21 r°. Géographie de la Gaule. Cretin énumère les principales villes de chaque province, après quoi il conclut avec une plaisante désinvolture :

21 v° .....Se plus en a ou mains,
Comme innocent, j'en lave icy mes mains.

22 v°. VII **. Clodion meurt sans enfants, et Mérovée lui succède. — 23 r°. Invasion des Huns; ils dévastent cruellement le pays. — 23 v°-

* Je laisse le plus souvent aux noms propres l'orthographe que Cretin leur a donnée.

** Cretin ne s'était pas assujetti, dans les six premiers chapitres, à observer l'alternance des rimes masculines et féminines. Mais, à partir de cet endroit-ci, il l'a scrupuleusement respectée. Avant lui, personne, à ce qu'il semble, ne s'était imposé étroitement cette contrainte, et il est remarquable que ce soit à un écrivain, dont nul aujourd'hui ne lit les œuvres, que revienne l'honneur d'avoir inventé (ou, du moins, appliqué

24 r°. Orléans doit son salut à l'évêque Aignan. Les barbares sont taillés en pièces à Châlons.

25 r°. VIII. Heureux les princes qui savent dominer leurs passions! Tel ne fut pas Childérich :

25 v° Car, l'an premier qu'il fut roy couronné,
Causa motif d'excessif courroux né
Et, en suyvant les vifves estincelles
Du feu d'amours, femmes, filles pucelles
Des siens barons, grandz, moyens et petitz,
Voulut avoir selon ses appetitz ;
Et quand de l'une avoit eue ample aisance,
Il en cherchoit une autre a sa plaisance.
Si tost que l'œil avoit choysi, voulust
Pere ou mary, c'estoit force qu'il l'eust.

26 r°-30 r°. Soulèvement du peuple contre ce méchant roi; on le contraint à s'exiler, et l'on met à sa place le Romain Gillon [Ægidius]. Le baron Guynemault [Wiomad], qui seul est resté fidèle à Childérich, tâche de rendre odieux son successeur, auquel il donne l'astucieux conseil de se montrer sévère pour ses sujets.

30 v° Alors Gillon commect ses satellites,
Grandz garnementz et sattrappes d'eslites,
Pendre, piller, mectre maisons a sac,
Aucuns gecter en l'eau dedans ung sac,
Les autres fait (sans veoir nulles enquestes)
Prendre soudain et leur coupper les testes,
Sur eschaffaulx mande corps extoller,
Testes trencher, membres escarteller,
Et, par rigueur d'austere felonnie,
Fait exercer cruelle tyrannie.

31 r°-33 v°. IX. Les Français rappellent leur vrai roi, et l'armée, qui va à sa rencontre jusqu'à Bar-sur-Seine, l'accueille avec des transports de joie.

sans défaillance) cette règle que les poètes suivent encore, après quatre siècles. — Cf. Langlois, *ouvr. cité*, et Kastner, *A history of french versification* (1903), p. 63. M. Kastner estime que l'on doit faire remonter jusqu'à Octavien de Saint-Gelays l'innovation dont il s'agit.

34 r° Pour reciter la pleine jouyssance
Du doulx plaisir de leur esjouyssance,
Le bon propos, le gracieux accueil,
Les grandz salutz si très honnestes qu'œil
Sceut jamais veoir, les doulces embracées,
Feuz allumez, belles tables dressées,
Vins et viande offers a tous venans,
Petitz enfans joyeux chantz demenans,
Crians : « Noel ! » sans plus vouloir que rire, —
Qui ceste chose au long vouldroit descripre,
Il ne seroit a peine jamais jour.
Plus tost iroye en Inde la Majour
Qu'avoir conté la façon et maniere
De tel triomphe et feste si planiere.
34 v° Pource m'en tais. . . . . .

35 r°. Gillon prétend garder le trône, mais ses partisans succombent, et il s'enfuit à Soissons.

35 v°-36 r°. X. Pendant son exil, Childérich avait été l'hôte du roi de Thuringe, et il s'était fait aimer de Basine, femme de ce prince. Elle tombe dans la tristesse après le départ de son ami, et elle veut le rejoindre :

36 v° Car Cupido de son dard luy avoit
Ja presenté l'amoureuse escarmouche,
Et l'aguillon de la poignante mouche
Yo *, qu'avoit en son dangier Argus,
Poincte l'avoit si fort que, tous argus
Gectez au loing, elle n'eut point de honte
Le sien espoux laisser, sans autre conte
Faire de luy, pour ailleurs se donner
Et son honneur du tout habandonner.
C'est cas estrange ! Une femme obstinée
Legierement monstre sa destinée.
Remede quel ? Desir l'admonnestoit
Fort regreter qu'avec celluy n'estoit

* Peut-être faut-il voir, dans ce mot, un génitif. Le sens serait donc : *Basine avait été piquée par la mouche, qui, jadis, avait fait sentir à Io son aiguillon.*

Qui plaisamment l'avoit entretenue
Durant l'exil, et pour chere tenue.
Doulx souvenir a desloger l'induyt,
Disant qu'elle a bel et bon saufconduyt.
Ainsi s'en vient, de journée en journée,
Sans ce qu'en lieu ayt esté sejournée
Jusques au jour qu'elle a peu veoir le roy
En son pompeux et triumphant arroy.
A l'arriver lui faisant reverence,
Tout esbahy, bien cuyde resver en ce,
Et ne pensast que, par si long destour,
Femme jamais osast faire ung tel tour.
37 r° Après recueil, sans longue reposée,
L'enquiert a part comment s'est disposée
D'avoir ainsi pris goust et souvenir
Diligenter devers luy son venir.
Quoy plus ? Il prie et doulcement demande
Se son bon hoste a luy se recommande,
S'elle a ozé prendre le hardement
Se mectre aux champs sans son commandement.

Basine répond que si elle s'est décidée à venir vers Childérich, c'est en considération de ses très hautes vertus, et (37 v°) parce qu'elle le jugeait digne d'elle.

« O cher amy, ne t'esmerveille pas
Se devers toy advance ores mes pas,
Car, sans doubter, fatalle destinée
M'a de longtemps a toy predestinée,
Et si te dy qu'a tout bien esprouver
Ne t'en pourras jamais que bien trouver. »
Ceste harengue orendroit proposée,
Le roy sa dextre en la sienne a posée,
Et telle joye au sien parler comprend
Que pour espouse il la fiance et prend,
Comme payan qu'il estoit : car encores
N'y faisoit on sollempnitez tant qu'ores.

Le roi ne va pas tarder à constater à quel point est pénétrante l'intelligence de sa compagne.

r° . . . . Advint, la nuyt premiere,
Lors qu'il voulut s'esjouyr au delit
Du gracieux et doulx plaisir de lit,
Elle supplie a ce qu'ayt patience
Pour ceste nuyt, disant, par prescience,
Quelque heur futur vouloir incontinent
Luy reveler, s'il se tient continent
Jusques au jour, pourveu qu'aille a la porte
Du sien palays troys foys, et luy rapporte
Ce qu'aura veu. . . . . .

d'abord des lions, des licornes, des léopards, — puis es ours, des renards, des loups, — enfin « ung tas de chiens » échirent. Basine explique le sens de ces diverses apparitions.

« Certes, amy, il ne fault que doubtez
Touchant cecy. Telles doubtes ostez
De vostre cueur. Ces premieres figures
Portent si bons presaiges et augures
Qu'a l'advenir nous en esjouyrons,
Et vous promectz qu'ensemble jouyrons
D'enfans produictz de nostre geniture,
Qui retiendront ceste noble nature
r° De la licorne et du lyon aussi :
Si n'en vueillez avoir aucun soucy.
Assez sçavez qu'entre bestes de races
Ces deux tousjours ont les meilleures graces.
De moy aurez ung beau filz triumphant,
Noble et puissant comme ung droit elephant.
« Ce que contient la vision seconde,
C'est qu'après nous une ligne feconde
Pullullera, tenant, durans ses jours,
Conditions approuchantes des ours,
Loups ravissans et cautelles vulpines,
Et par cela usera de rapines.
« Quant a la tierce, ung peuple après sera
Qui, vers la fin du siecle, oppressera
L'ung l'autre, ainsi que chiens qui s'entremordent ;
Et comme on voit, quant fluves se desbordent,

Gaster pays par innundations,
Ce peuple lors fera commotions,
Et ne tiendra (pour le vray dire) conte
Du prince sien, soit il roy, duc ou comte. »
. . . . . .
39 v° Lors sur l'espoir d'icelle heureuse attente,
Et soubz couleur de nuptialle tente,
Tel exploict fist a l'heure, ainsi qu'on sceut,
Qu'au mesme jour la royne ung filz conceut.
Ce fut Clovys.....

Childérich paye le tribut à Nature, et va dormir « cum patribus ».
40 r°-41 v°. XI. Eloge de Clovis. Il s'empare de Soissons, et la ville est mise à sac.

Au dur conflict de ceste riblerie,
Ransonnerie et forte pillerie,
Par quelque faulx et oultraigeux sergent
Fut desrobée une esguiere d'argent,
D'assez bon poix et mesure tenante ;
Laquelle esguiere estoit appartenante
A sainct Remy, archevesque de Reins,
Qui vers le roy transmect fort bonne erre, ains
Que le butin departy on ait guyere,
Le suppliant que luy rende l'esguiere.

42 r° et v°. Le roi demande ce vase d'argent; tous les barons sont d'avis qu'on le lui cède, mais « ung paillard mutin » brise la précieuse chose. Clovis médite de se venger, et il attend, pour le faire, le jour où il doit passer la revue de ses *gentilshommes*. Cette revue est, chez Cretin, une sorte de pas d'armes. Les dames y assistent, et elles se communiquent leurs réflexions sur les gens de guerre qui paradent.

On dit que l'un est aux armes gentil,
43 r° L'autre est tenu nyès et peu subtil ;
L'un dit triumphe, et l'autre fait merveilles ;
L'un a beau nez, l'autre belles aureilles ;
L'un est vaillant et n'a pas deux tournoys,
L'autre a de quoy et ne vault en tournoys
Ne faict de guerre.....

Le roi avise le soldat dont il avait à se plaindre... Or, ce malen-
treux briseur d'aiguière

Estoit, ce jour, assez mal acoustré,
Qui ne fut pas pour amander la chose.
« Je m'esbahys comme un soudard lasche ose
Venir icy en si povre appareil !
Luy dist le roy. Huy ne vey le pareil
De toy, meschant. Entre tous mes gensdarmes,
N'ay ung seul veu portant si foybles armes.
Meschant es tu. »....
43 v° ... En ce disant luy planta son estoc
Dedans le sein, dont il passa au nombre
Des souldoyers du triste et mortel umbre.

44 r°-47 v°. XII. Éloge de Clotilde. L'auteur la compare aux trois dames « qu'en poesie on appelle Karites ». Elle a même, sur ces trois dames, l'avantage d'être chrétienne. Clovis lui fait secrètement demander si elle veut devenir sa femme. Elle y consent. Son oncle Gondebault l'envoie en France, mais en rechignant et sans lui donner un seul denier. A la cour de Clovis, on se prépare à recevoir dignement l'épousée.

Icy pourroye assez faire longs contes
Sur l'appareil des princes, ducz et comtes,
Et comme tous se firent acoustrer
Gaillardement pour la dame encontrer,
Aussi comment plusieurs des gentilz hommes
Sur les papiers chargerent grosses sommes *
Pour trencher soye et drap d'or chicqueter,
Affin de faire envieux caqueter.
Cuyder tenir le conte des apprestes,
Et comme tost les dames furent prestes
Mectre en avant touretz et cachenez,
Leurs gorgerins de carcans enchesnez,
Comme on les veit aussi deliberées
48 r° Et de nouveaulx paremens fallerées, —

* Ils empruntèrent de grosses sommes, et s'engagèrent par écrit à les rendre.

Le dire au long pourroit gentz exciter
A fascherie.....

48 v°. Célébration des noces. Cretin énumère les différentes réjouissances qui furent faites :

49 r° Jouxtes, tournoys, courses et beaulx combatz,
Sons d'instrumens, orgues, harpes, doulcines,
Flustes, haultzboys, trompettes, cors, bucines,
Psalterions, cymbales et tabours,
Les feuz de joye en la ville et faulxbourgz.
Mais, a parler de la doulce pucelle,
Jeune espousée, a l'heure ce fut celle
A qui l'habit royal si bien duysoit
Que par dessus mainte autre reluysoit :
Et tout ainsi que l'ordre coustumiere
Du cler Phebus, sur jour donnant lumiere,
Garde apparoir estelle au firmament,
Elle rendit (je le croy fermement)
Lustre aussi grand, sur toutes beaultez telles,
Comme Aurora devant autres estelles.
Durant huyt jours les plantureux conviz
A tous venans parfaictz et assouviz,
Chascun disoit qu'au pays ne fut faicte,
En jour de vie, une si belle feste,
Et furent tant grandz et petitz contentz
Que la memoyre en demoura longtemps.

49 v°. La reine essaie de convertir son mari. En vain.

50 r° et v°. XIII. Le premier enfant de Clotilde est baptisé, mais comme cela ne l'empêche pas de mourir, le roi impute ce malheur au sacrement. Un deuxième enfant, baptisé lui aussi, tombe malade et se trouve en grand péril. Le père, cette fois, est transporté de colère.

Il se tourmente et tempeste en vagant,
Crie a Jovis, Appolin, Tervagant,
51 r° Radamantus, Pluton et Proserpine,
Les suppliant que la secte vulpine
Des crestiens, leurs criminelz hayneux,
Veuillent confondre, et que tost croye en eulx

La sienne espouse, affin que reverée
En soit leur loy et tousjours honnorée.

Par ses prières, Clotilde obtient la guérison de son fils.
51 v°-52 v°. Les Allemands marchent contre les Français. Ceux-ci soutiennent mal le choc, et ils commencent à fuir, lorsque Clovis jure d'adorer le Dieu unique, s'il lui donne la victoire. Il triomphe. Saint Remy l'engage à tenir sa promesse. Panégyrique de cet évêque.

Ce bon pasteur est celluy que l'Eglise
Reveremment celebre et sollempnise,
C'est le loyal serviteur et amy
Du Redempteur, c'est le bon sainct Remy!
53 r° C'est cestuy la qui n'eut oncques envie
De nourrir chiens n'oyseaulx, estant en vie,
Chevaulx, mulletz et mulles falerées; —
Robes de soye haultement coulourées,
Maistres d'hostelz, escuyers, trains de gentz,
Tapisseries, amast de grandz argentz,
Riche tresor et autre grand demaine,
De tout cela, en ceste vie humaine,
N'usa il point, comme ung tas de prelatz
Qui monstrent bien estre de leur pré laz:
Laz, dis je, las! voyre pour bien y mectre,
Mais prendre assez, chascun en est le maistre.
Ce bon pasteur faisoit bien autrement,
Car oncques mais ne vendit sacrement;
Du pré ostoit les maulvaises espines,
Et ne tendoit avoir dons ne propines;
Officiaulx avoit et promoteurs,
Non pour faillir comme grandz promecteurs;
Il ne prenoit prouffit sur les offices,
Il ne vendoit le scel des benefices,
Il n'exigeoit sur peuple peu ne point,
Il ne tondoit brebiz que bien a point,
Il n'avoit pas abayes en commande
Pour tout riffler, ainsi qu'on le gourmande.
Ceulx de present seront intronisez
53 v° La sus au ciel, et tous canonisez,

S'ilz veullent vivre en chaste continence,
Tenans, en boyre et menger, l'abstinence
Qu'entretenoit ce bon pere en son temps.
Pasteur repaist quant ses ouailles sont ens. —
Icy endroit ouailles prens pour les ames.

54 r° et v°. Remy enseigne à Clovis la religion chrétienne.

55 r° et v°. XIV. Miracle de la Sainte-Ampoule ; discours du roi après son baptême ; tous les Français se convertissent (56 r°), et l'on édifie, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, une église qui coûte « maint escu ». — 56 v°-57 r°. Miracle des Fleurs de lis. On le voit, le cie comble de ses grâces nos rois ; entre autres privilèges, il leur accorde celui-ci :

C'est que le roy nommé très crestien
D'un seul toucher guarist (sans doubter croy le)
57 v° La malladie appellée escrouelle.
Miracle grand ! Est il place ou destour
Ou soit celluy qui puist faire ung tel tour ?
On dit assez : mais c'est le fort du faire.

Miracle de l'Oriflamme. — 58 r°. On l'a, pendant longtemps, conservée à Saint Denys, mais elle s'est *évanouie* de ce lieu, parce que certains princes ont usé d'elle contre la volonté divine *.

58 v°-61 v°. XV. Clotilde excite son mari à déclarer la guerre à Gondebault. On l'attaque, et on le met à rançon. Ses luttes avec son frère Gondesil [Godeghisel], qu'il assiège dans Vienne. La ville, livrée par un « faux paillard », est le théâtre d'une tuerie horrible. Cette victoire de Gondebault est un sujet de douleur pour Clovis.

62 r° et v°. XVI. On lui annonce que les Goths désolent la province d'Aquitaine, et il leur envoie sur l'heure un message menaçant. Alaire, roi de cette contrée, feint de ne souhaiter rien tant que l'amitié de Clovis, et il se déclare prêt (63 r°) à conclure une alliance avec lui, à la condition qu'ils auront une conférence ensemble, et que l'un et l'autre arriveront sans armes à l'entrevue. Certain qu'une pareille proposition ne peut être rejetée, Alaire chevauche derrière le héraut français qui doit la transmettre à Clovis. Mais ce courrier est, en

* Même au XVIe siècle, ces fables niaises ont été suspectes aux gens d'esprit. A Pasquier, par, exemple, (*Rech.*, II, 17; VIII, 21) et à La Boëtie (*Servit. vol.*, p. 612, à la suite des *Essais* de Mont. ; Didot, 1870).

route, travaillé d'un soupçon : il se demande si les gens qui forment l'escorte du roi goth s'avancent vraiment désarmés. Afin d'éclaircir la chose, il revient soudain sur ses pas, et (63 v°) constate que les compagnons d'Alaire portent une verge de fer, assez pesante pour assommer un bœuf. Aux reproches qui leur sont adressés (64 r°), ils répondent, ces félons, qu'ils ont cette verge de peur des chiens, et, tout en prodiguant de douces paroles au messager, ils complotent (64 v°) de se débarrasser de lui.

Or ces vilains, pour tousjours le cuyder
Rendre appaisé, le voulurent guyder
A son logis, faignans honneur luy faire,
Mais, las! c'estoit pour le perdre et deffaire :
Car, en la chambre ou il debvoit coucher,
Les faulx mutins rompirent ung plancher,
Et, pour cacher toute ceste ouverture,
Mirent tappiz dessus pour couverture,
Affin que, quant il seroit excité
Se relever pour sa necessité,
Non se doubtant d'une telle fallace,
Du hault en bas trebuchast en la place.
Ce qui advint : car le povre homme, estant
La nuyt couché, se trouva pressé tant
Qu'il fut contrainct d'aller purger son ventre.
Lors a l'endroit du plancher ouvert entre,
Et sur ung tas de grandz et gros plastratz
Alla tumber, dont se rompit ung braz,
Et fut si fort froissé en chascun membre
Que de riens, fors mourir, ne se remembre.
Mais Dieu, qui peult de tous maulx preserver
Ses bons amys, le voulut reserver,
Affin qu'au vray par lui feust averée
65 r° La faulseté, malice inveterée,
Malique erreur et fierté de ces Gotz,
Qui tant luy ont cher comptez ses escotz.

Invectives de Cretin contre les hommes déloyaux... Le héraut recouvre la santé ; il dévoile à son maître (65 v°) la fausseté d'Alaire; les Français se préparent à combattre. Les Goths (66 r°) s'équipent de leur côté.

66 v°. XVII. Avant d'entrer en campagne, Clovis envoie une offrande à la sépulture de saint Martin, à Tours, et il obtient aussitôt un présage de victoire.

Car quant ses gentz en l'eglise arriverent,
Prestres chantantz dedans le cueur trouverent,
Et, en offrant leurs dons au grand aultier,
Ce beau verset ouyrent du psaultier :
Precinxisti me, domine. La lectre
Dit en françoys, pour clerement le mectre :
« Sire, tu m'as tout armé revestu
67 r° Et seinct de grace en ta force et vertu ;
Mes ennemys, de fiere et rude taille,
As supplantez soubz mes piedz en bataille. »

Discours de Clovis : les Goths sont hérétiques, et il ne faut pas les épargner. — 67 v°-68 r°. Commencement des hostilités. On arrive devant un fleuve que les pluies ont fait sortir de son lit, mais le passage d'un cerf montre un gué fort à propos. — 68 v°-70 r°. XVIII. Voici les deux troupes en présence. Les ennemis se ruent « comme pourceaux pleins de raige ». Ils sont, néanmoins, occis en foule. Thierry, fils de Clovis, s'empare de la région « de Rodais, Languedoc, Narbonne, Auvergne ». Le roi lui-même pille Toulouse, et, revenu à Tours, il reçoit de l'empereur romain le titre de sénateur. Extrême fut alors sa joie.

Sans sejourner n'actendre autre loysir,
70 v° Voulut vestir l'habit, des ce jour propre,
De senateur, qui estoit de fin pourpre ;
Sur ung coursier monté, fut excité
En tel habit aller par la cité,
Et, cela sceu, peuple sortit en place
Vers certain lieu spacieux et ample a ce,
Tout droit devant l'eglise Sainct Martin,
L'actendant veoir passer des le matin.
La arrivé, voyant ce peuple en tourbe
Qui, pour le veoir, tant s'amuse et destourbe,
Bourse deslie et gecte parmy eulx
Or a planté : et lors, a qui mieulx mieulx,
Pour l'or cueillir chascun fist joye et feste,

Et vont crians a belle plaine teste :
« Vive le roy et senateur rommain,
Qui a son peuple ainsi extend la main !
Vive le roy Clovys très magnanime,
Qui a l'aimer son peuple ainsi anime ! »
Après cela, le roy, en regardant
Devers l'eglise, il s'alla recordant
Du sien cheval de monstre et belle taille,
Dont voluntiers il usoit en bataille,
Qu'avoit voué, promys et desdié
A sainct Martin : pour estre expedié
De ce veu fait, tout en l'heure presente,
71 r° Ledit cheval a sainct Martin presente,
Et, pretendant d'argent le racheter,
Au benoist sainct supplia d'accepter
L'oblation qu'il mist devant sa chasse ;
Mais, pour tirer, ne qu'on le pousse et chasse,
De la ne fut possible le mouvoir :
Adoncq, pour faire acquit d'ample debvoir,
Cent escuz d'or avec l'autre pecune
Fist adjouxter, et, sans contraincte aucune,
Fust ramené. Lors le roy, fort friant
De remon(s)ter sur luy, dist en riant
Ung mot que n'ay voulu icy obmectre,
Car c'est parolle assez digne de mectre :
« Martin est prompt au secours, mais de pris
Se monstre cher, comme j'ay ci appris. »
Pour ce n'a il la grace mesprisée ;
C'est seulement par forme de risée.

71 v°-74 v°. XIX. Les habitants de Cambrai viennent à la cour se plaindre de leur seigneur Richer. Attaqué par la gendarmerie française, que Clovis charge de le punir, il renonce vite à se défendre, attendu que ses sujets le trahissent presque tous. Ainsi Clovis a la victoire, mais il refuse de prendre à son service ceux qui, dans le péril, ont abandonné leur maître, et il les chasse honteusement. — 75 r° et v°. Sainte Geneviève; ses mérites. — 76 r°. Présages de la mort du roi.

En celluy temps advint une merveille,
Dedans Vienne, ainsi que nonpareille :

C'est assavoir que, des lors puys cent ans,
Ne feurent ceulx de la ville sentans
Une frayeur si grande et merveilleuse
A leur advis, ne si très perilleuse,
Qu'eurent le jour de Pasque en ung instant,
Leur bon pasteur Mamert illec estant
Et celebrant le divin sacrifice:
Car tremblement de terre, avant l'office
Estre acomply, fut tel que les aultiers,
Arbres, maisons, tours, clochiers et monstiers
En trebuchant tant de places couvrirent
Que plusieurs gens sans remede y perirent.
Le feu du ciel soudainement espars
Sur le palais tumba, et fut tout ars.
Quoy plus? Après ces cruelles tempestes,
Loups affamez, grandz ours et autres bestes
Femmes, enfans et hommes par les champs,
Comme enraigez, furent de près cherchans,
Les devorans, s'ilz ne feussent habilles
A eulx saulver dedans les bonnes villes.
Ce bon prelat, pour telle affliction,
De fervent zele et grande affection,
76 v° Peuples induyt a faire penitence,
Et de leurs maulx, par vraye repentence,
Confession faire ample, et proposer
Pour l'advenir bien vivre eulx disposer,
Enfans, nudz piedz, chantans la letanie,
Tout le clergié, peuple a grand compaignie
Faire ordonner trois jours processions ; —
Et fut celluy qui les Rogations
Institua, que mere saincte Eglise
Par chascun an celebre et sollempnise,
Trois jours prouchains avant l'Ascention. —
Ainsi cessa la persecution.

Clovis meurt. — 77 r°. Son tombeau.

78 r° et v°. XX. Partage du royaume entre les quatre fils du défunt. — Thierry envoie Théodebert contre les Danois : ils se vaincus. — Clotilde prie ses enfants de la venir trouver. — 79 r° et

Elle les conjure de venger ses parents, dont elle leur raconte l'histoire. — 80 r°. Les princes, pour obéir à leur mère, envahissent la Bourgogne. Gondebault n'était plus, mais il avait deux héritiers : Sigismonde et Gondimal [Godomar]. Sigismonde, à cause d'un crime horrible qu'il avait commis, et dont il avait fait (80 v°) dévotement pénitence au monastère de Saint-Maurice, ne demanda qu'une chose (81 r°), tandis que s'approchaient les ennemis, c'est qu'il pût expier sa faute plutôt en ce siècle qu'au delà. Il fut servi à souhait ! On massacra si férocement son peuple que le sang coulait comme l'eau d'un étang, quand on a enlevé la bonde ; ses soldats (81 v°) s'enfuirent en courant si vite que vous auriez cru voir des chats maigres « ou beaulx petitz poulletz devant escoufles » ; lui, on le jeta dans un puits, et (82 r°) il lui fallut attendre assez longtemps un tombeau.

82 v°-83 v°. XXI. Un an après le trépas de Sigismonde, Clodomire se jeta de nouveau sur la Bourgogne, méditant, cette fois, la ruine de Gondimal. Ce prince essaya de résister, mais ses soldats se découragèrent. « Force leur fut le derriere tourner. »

Lors Clodomire une bende pourchasse
Qu'il voit fouyr, et luy donne la chasse
Plus chauldement beaucoup qu'il ne debvoit,
Car quant et luy hommes des siens n'avoit.
Ainsi courant sans se donner de garde
Se suyte avoit, a l'environ regarde
Sans homme veoir sinon ses ennemys,
Et eulx, voyans luy seul entour eulx mys,
Incontinant de toute ceste bende
Environné, on luy darde et desbende
Dardz, javelotz et autres legiers traictz,
Voire de loing : car il estoit si très
Hideux a veoir, et tenoit ordonnance
De si horrible et fiere contenance,
Qu'homme n'estoit qui l'osast approcher.
Il se monstroit ferme comme un rocher :
Quant il advient que la mer fluctueuse
Gecte sur luy quelque unde impetueuse,
Il la repousse et scet bien maistrier ;
84 r° Ainsi estoit ferme sur son destrier.
Soy congnoissant enclos en ceste trouppe,
Ouvre les yeulx et aureilles destouppe :

Si n'ot ne voit homme des siens qui viengne ,
Dont fort perplex qu'il ne scet que deviengne,
(Ou si devers ses gentz se rengeroit,
Ou si au sang de ceulx se plongeroit
Que de sa mort scet avoir bonne envie,)
Et lors il mist tout l'espoir de sa vie
Au seul hazard de la sienne vertu,
Et n'extima la mort pas ung festu,
Car Honte vint, qui vaincquit toute crainete,
L'admonnestant ne doubter ceste estraincte.
Lors le cheval des esperons heurta
Et au plus dru d'ennemys se gecta,
Tant se moula aux armes * de cest erre
Qu'il en rua cinq ou six mortz par terre :
Mais entre tant ne peult ung seul durer ;
Il ne luy fut possible d'endurer
Les si grandz coups, qu'après telles vaillances
Ne feust occis entre picques et lances.

84 v°. Clotilde adopte les trois enfants de Clodomire. Afin de venger leur frère, et « pour achever de paindre toute Bourgongne », Clotaire et Childebert déclarent la guerre à Gondimal. Le malheureux improvise à la hâte une armée.

Si assembla ung grand tas de paillardz,
85 r° ....
Happeloppins, sacquementz, sacrileiges,
Genz hazardeux, s'ilz eussent trouvé pleiges,
Pour le tresor de Venise acheter,
Larrons, meurdriers, brigans, gens a gecter
En la galée. Il eut bendes pareilles
Dont la plus part ne portent point d'aureilles ;
Il eut des gens dont on ne voit qu'assez,
Vieilz franczarchiers et gensdarmes cassez ;
Gens d'une sorte et de semblables tailles
Pour mieulx hanter bouteilles que batailles ;
Il eut des gens dont cent, en quelque coing,

* Voyez le *Dictionnaire* de Godefroy, Moler, 1.

Ne vallent pas ensemble ung coup de poing.
Tel cariaige et notable assemblée
Facilement eust quelque place emblée
De bel assault, pourveu que de hasliers
Feussent les murs, buissons et groiseliers.
Se la Mesgnée Hanequin ne feust morte,
C'estoit de mesme, — ou la fiere cohorte
Qui Jesuscrist alla de nuyt saisir.
Mais qui emprunte il ne peult pas choysir;
Qui n'a ne peult, et qui ne peult n'a force :
Entre povoir et non y a grand torse.

85 v°. La bande bourguignonne est très aisément détruite.

86 r°- 87 r°. XXII. Amaury [Amalarik], fils d'Alaire, roi des Goths, tenait en son pouvoir une partie de l'Espagne. Il pria les princes français de lui donner à femme l'une de leurs sœurs : sa requête fut écoutée, et on lui envoya la pucelle avec quantité de cadeaux, une grosse escorte. Dès que ceux qui la composaient furent revenus chez eux, Amaury, qui s'était contenu en leur présence, commença à traiter sa femme d'une outrageante manière.

87 v°. La sienne espouse ainsi fort molestoit,
Pource qu'avoit mise en sa frenaisie
L'orde et puante arrienne heresie,
Et qu'il voyoit le sien desir fervent
A frequenter les eglises souvent
Des crestiens et devotz catholicques.
Par cruaultez et faictz diabolicques
Tant opprimoit la dame de valeur
Ce faulx tirant, que c'estoit grand douleur ;
Par excès pleins d'austeres felonnies
Tant luy disoit de hontes, vilenies,
Reprouches, maulx et injures que l'aer
Estoit infect de son vilain parler.
Souventesfoys comme, de bonne guyse,
Pour Dieu servir elle alloit a l'eglise,
Cestuy meschant, affin de redoubler
Dueil sur ennuy, et aussi la troubler
En sa devote oraison, fange et boue
A son visaige, en luy faisant la moue,

Il commandoit a gens malicieux
Gecter sur elle, et au travers des yeulx.
Tant lui faisoit injures et opprobres
Et griefz tourmens, que furent ses gens propre
Esmerveillez de la veoir tant durer.

88 r°. L'infortunée réclame le secours de ses frères, et voici l'é qu'elle leur écrit :

« Gectez vos yeulx sur le present escript,
Au nom du doulx Redempteur Jesuscrist,
Freres très chers ! Prestez veue a l'epistre
Faicte et bastie au douloureux pulpitre
D'exil loingtain, ou sont mes livres pleins
De durs regretz, souspirs, sangloutz et plaings,
Dont suys contraincte et forcée d'escripre
Le fier courroux, plain et comble d'aigre ire,
Qui me detient, tant en jours comme en nuitz,
Aux plus griefz maulx et despiteux ennuiz
Ou fut jamais povre femme estrangiere.
Or pleust a Dieu estre simple bergiere
Ou parc françoys pour, gardant les brebiz,
En paix menger mon pain, en l'ombre, bis !
Car icy suys pis qu'une esclave ou serfve,
Et me fait on, quoy que ne le desserve,
Maulx si divers qu'oncques fille de roy
Ne fut menée en si piteux charroy.
88 v° « Pensans bien faire icy m'avez posée
Pour estre au roy Amaulry espousée.
Que dis je roy ? Roy n'est il, mais tirant,
Qui son espouse ainsi va martirant.
Freres, helas ! il dit que ne suys digne
Mectre les mains a la table ou il disne ;
Il m'injurie, et reprouche que tiens,
Contre son vueil, la loy des crestiens :
Car luy, dampné et pervers heretieque,
Soustient l'erreur d'arrienne praticque.
« De la poyson vilaine envenimé
Comme son pere, il est très animé

Encontre moy, que toutes les injures,
Dont luy meschant, et ses lasches, perjures,
Infames Gotz, se sçavent aviser,
Pour les me dire ilz ne font fors viser
Qu'aille a l'eglise : et lors, en plaine rue,
Celluy n'y a qui fange ne me rue
Et ne s'embate a crier après moy,
Dont dueil, regret, soucy et aspre esmoy
Me tiennent lasse en rigueur langoureuse,
Gisante ou lict de langueur rigoureuse.
« Vela comment je, la vostre humble seur,
Honteusement, avecques ung blesseur
Et violeur pervers a foy promise,
89 r° Suys, cy endroit, a vile honte mise.
Secourez moy et de brief pourvoyez
A ma douleur telle que la voyez ;
Pourvoyez y sans plus longue demeure,
Se ne voulez qu'a faulte d'ayde meure ;
Pourvoyez y, freres, ne tardez plus,
Et ce porteur vueillez croyre au surplus. »

Au reçu de cette lettre, Childebert se met en chemin pour aller combattre les Goths. — 89 v°-90 v°. Il les rencontre, les disperse. Amaury, qui est blessé, veut s'enfuir ; on lui coupe la route, on le tue. Le vainqueur s'empare de « Tollette », délivre sa sœur, et fait un butin immense. Parmi les richesses qui tombent entre ses mains, se trouvent plusieurs joyaux qui ornaient autrefois le temple de Salomon. Mais, remarque notre chroniqueur, « il n'est pas dampné qui ne le croit ».

91 r°-93 v°. XXIII. Thierry, qui a conçu une vive haine contre Clotaire, l'invite à venir chez lui, et place, derrière une tenture, des assassins. Clotaire évente le piège. Désormais la guerre est inévitable entre les deux frères : elle éclate en effet, puis l'on conclut une trêve ; Thierry s'empresse de la rompre, et il fait mourir les otages qui lui ont été livrés. — Guillaume Cretin flétrit les princes que l'ambition et la convoitise rendent cruels.

94 r° et v°. XXIV. Childebert et Clotaire, qui veulent se débarrasser des trois enfants de Clodomire, mettent en avant le dessein de les instruire dans la science militaire, et les envoient demander, sous ce prétexte, à Clotilde, qui les leur confie sans hésiter.

Mais ces pervers meurdriers, quand ilz les veir
Autre homme exprès devers elle transmirent,
Sans differer jusques au lendemain,
Qui luy porta le glayve en une main
Et une force en l'autre. Helas, adoncques
La bonne dame eut de l'ennuy plus qu'oncques ;
Si demanda raison luy assigner
Que ce vouloit conclure et designer,
Et luy fut dit qu'il convenoit eslire
L'un de ces deux, et que bien povoit lire
95 r° En celluy glayve estre l'occision
Desditz enfans ; autre decision
Debvoit aussi entendre de la force,
Qui designoit le presaige par force
Les faire tondre, et en religion
Les rendre eulx troys.
Lors une legion
De divers maulx et angoisses dolentes
Son triste cueur d'esprainctes violentes
Saisirent tant qu'a grandz ruisseaulx de pleurs
Fist regretz plains d'agravantes douleurs,
Disant ces motz : « O mere malheureuse,
Lasse, dolente, afflicte et douloureuse !
Comment t'est il ainsi mesadvenu ?
T'est aujourd'huy si grand malheur venu,
Jusques a veoir qu'enfans tant se desvoyent
De meurdrir ceulx que preserver debvoient ?
Sont oncles plains de telle cruaulté ?
Ont ils en eulx telle desloyauté ?
Austerité de fiere felonnie
Mect elle gentz a telle tirannie
Qu'elle les face a la mort consentir
De leurs nepveuz, pour la fureur sentir
De si horrible et criminelle raige,
Leur propre sang espendre par oultraige ?
O mes enfans si tendrement nourriz,
95 v° En pleurs et plaings sont convertiz nos riz ;
En douleurs veoy mes joyes transportées ! ... u

La douleur de Clotilde s'exprime en un grand nombre d'autres vers où les plus jolies fleurs de la rhétorique sont semées. Enfin, après avoir épuisé les murmures imprécatoires et les plus pathétiques exclamations, Clotilde conclut (96 r°) qu'elle aime mieux voir les trois enfants morts que moines. Si elle parlait de la sorte, c'est qu'elle comptait bien que la pitié arrêterait le bras des assassins. Mais il en alla tout autrement.

96 v° Ce faux Clotaire, en rompant frein et resne
De foy, amour et naturelz accordz,
Tira l'espée et trespersa le corps
De Thidouault *, filz aisné. Luy par terre
Mort estendu, Gonthier, fuyant grand erre,
S'alla gecter aux braz de Childebert,
Luy suppliant, sur le peril appert,
L'ire appaiser de son oncle, et tant faire
Qu'il l'empeschast de l'occire et deffaire.
Adoncq, faignant avoir de luy pitié,
Pria Clotaire a ce que, d'amytié,
Le delaissast, disant assez souffire
L'exploit ja fait. Lors, ainsi qu'eschauffe ire
Ung cueur felon, luy dist : « Ha, meschant, si
Tu as esté inventif de cecy,
Veulx tu tenir maintenant de la lune
En variant ? Faiz de deux choses l'une,
Ou laisse aller celluy qu'en tes bras tiens,
Ou prens congé du monde et tous les tiens,
Car de ma main mourras ceste mesme heure. »
Ce mot ouy, Childebert sans demeure
L'enfant lascha, qui fut en pieces mys.

Quant au troisième enfant, il fut sauvé et devint prêtre. — 97 r° et v°. Funérailles des victimes ; douleur de Clotilde. — Mort de Thierry. — Réflexions morales sur les troubles que la discorde excite.

98 r°-100 r°. XXV. Démêlés entre Théodebert et Childebert, d'une part, et Clotaire, de l'autre. Voyage de Clotilde à Tours ; elle va supplier saint Martin d'incliner à la paix l'esprit des princes. Cette prière est exaucée. Un prodige décide les adversaires à se réconcilier.

* Théodowald.

100 v°. XXVI. Cretin déplore que, d'ordinaire, les grands personnages ne s'aiment point. — Il le prouve par l'exemple de Clotaire et de Childebert, qui se proposent de dépouiller Théodebert, leur neveu. Mais celui-ci (101 r°) parvient à conserver son héritage. Et comment? Par son langage courtois et fin.

Pource ne deusse un proverbe avoir teu
Que face d'homme, en tel cas, fait vertu.
De sa presence et parolle courtoise,
Tout aussi tost que va Seine et court Oyse,
Il appaisa ses oncles par liqueur
D'humble parler, qui leur creva le cueur.
Aussi voit on qu'a ordre de harengue
Le beau parler jamais n'escorche langue,
Et, au contraire, ung rapport rude et fier
Princes souvent fait entredeffier,
Et fort aigrir leurs rumeurs et querelles,
Et comme, après babil de maquerelles,
Injures font le poil entrepigner,
Visaiges, nez et yeulx esgratigner :
Aussi, après menaces oultraigeuses,
S'allument feuz de guerres dommaigeuses,
Et fault que soit a lance et picque ouvert
Ce que doulceur de langue eust recouvert.
Theodebert, voyant qu'ainsi l'on regne,
Par ce saulva son pays de Lorraine.

101 v°-103 r°. Mort de Clotilde ; ses obsèques ; douleur publique. — Mort de Théodebert. — 103 v°- 104 v°. Clotaire a gravement à se plaindre de son fils Cran [Chramn], qui lève en Aquitaine des impôts déraisonnables, et qui embrasse même le parti de Childebert. — Campagne de Clotaire contre les Saxons. — 105 r° et v°. Déroute des Français. — Aribert et Gontran se dirigent vers l'Aquitaine afin de mettre un terme à la mauvaise conduite de Cran. — Mort de Childebert en l'année 559. — 106 r°. On l'ensevelit dans un monastère qu'il avait fait construire.

Ce lieu fonda au nom du glorieux
Corps sainct Vincent, et fut moult curieux
D'y establir, dedans fermée enceinte,

Religieux d'honneste vie et saincte,
Religieux gardans religion,
Non comme ceulx de chaulde region
Qui d'oraisons n'ont soing, aulmosne et jeusne,
Comme on dit ceulx de sainct Benoist le jeune.
Il ne prist ceulx qui, comme damoyseaulx,
Tiennent chevaulx, mules, chiens et oyseaulx ;
Non apostatz, non pas proprietaires,
Qui en manoirs, granges et presbitaires,
Communement (dont le monde est troublé)
Ont plus putains que muyz d'avegne ou blé ;
Ceulx ne chercha, desreiglés et difformes,
Qui robes ont de soye en bien dix formes :
Mais ceulx choysit, sevrez de chair et d'os,
Portans tousjours la haire sur le doz,
Ayans leur vie en ce monde haye.
Ce lieu (notez) est la propre abbaye
106 v° De sainct Germain, dit des prez, lez Paris.
Avecq les sainctz bienheurez esperitz
Soit colloquée aux sainctz cieulx la sienne ame !
Or, par sa mort, escheut tout le royaulme
Au roy son frere, et ne fut point trouvé
Qu'il eust d'enfans.
Clotaire doncq prouvé
Seul succedant au royaulme de France,
Il est requis qu'on me donne souffrance.
Puis qu'orendroit couronne et sceptre tient
Et que de luy long propos s'entretient,
Je dy la plume avoir fait assez traicte
Pour reposer, — et afin qu'elle traicte
Et compte a part de ce roy et ses faictz,
Auquel son filz a beaucoup d'excès fai[t]z,
Jusques m'en tais que mieulx soye a delivre.
Suffise a tant. C'est fin du premier livre.

MIEVLX QVE PIS

(A suivre) Henry Guy.

CHANSONS DE PRINTEMPS

(Extrait du 2e volume du recueil des *Chants populaires du Languedoc*, en cours de publication).

I. — Lou Mai

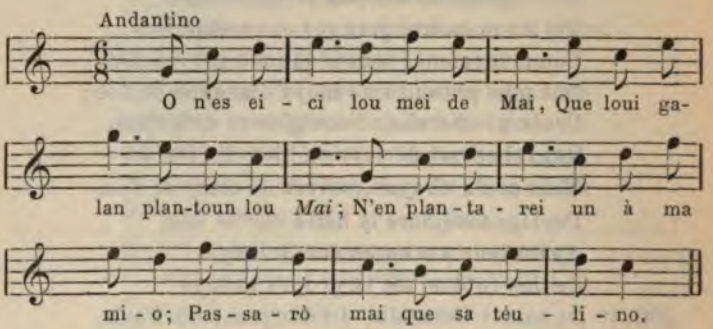

1. « O n'es eici lou mei de Mai,
Que loui galan plantoun lou *Mai* ;
N'en plantarei un à ma mio,
Passarò mai que sa téulino.

2. — « Quau li metren per lou gardà ?
— « Un soudar de chasque coustà. »
— « Quau li metren per sentinèlo ? »
— « Serò lou galan de la belo. »

3. Quan n'en venguè la mièio-nue,
Que lou galan s'endurmigué,
Si se durmiò, si sumiavo,
E lou bèu *Mai* se desplantavo.

4. « Iéu save bé de que farei :
A Marselho m'enanarei ,
E de Beucaire à Marselho
N'en pensarei pas plus end élo.

5 » Quan de Marselho iéu vendrei,
Davan sa pouorte passarei,

Demandarei à soi vesino :
Coumo se pouorto Catarino ? »

6. — Catarino se pouorto bien,
Es maridado i'a longtemps
Aubé 'n bourgès de la campagno,
Que li fai bien faire la damo.

7. » N'en pouorto loui chapèu mountà,
La mouostro d'or à soun coustà,
E la fai viéure sen rien faire,
Farias pas tu [1], mauvai cardaire ! »

M. le docteur Chaussinand, Caux (Ardèche).

Le Mai. — 1. « Ah ! voici le mois de Mai, — où les amoureux plantent le *Mai* ; — j'en planterai un à ma mie : — il sera plus haut que son toit.

2. « Qui mettrons-nous pour le garder ? » — « Un soldat de chaque côté. » — « Qui mettrons-nous pour sentinelle ? » — « Ce sera l'amoureux de la belle. »

3. Quand vint l'heure de minuit, — l'amoureux s'endormit ; — [pendant] qu'il dormait, qu'il sommeillait, — le beau *Mai* se déplantait.

4. « Je sais bien ce que je ferai : — à Marseille je m'en irai — et de Beaucaire à Marseille — je ne penserai plus à elle.

5. « Quand de Marseille je reviendrai, — je passerai devant sa porte, — je demanderai à ses voisines : — Comment se porte Catherine ? »

6. — « Catherine se porte bien, — elle est mariée depuis longtemps — avec un bourgeois de la campagne — qui lui fait bien faire la dame.

7. » Elle porte les chapeaux montés, — à son côté la montre en or, — il la fait vivre sans rien faire. — Tu ne ferais pas cela, mauvais cardeur ! »

[1] Var. Farias pa 'co, mauvai cardaire.
Tu ne ferais pas cela, mauvais cardeur (terme de mépris).

II

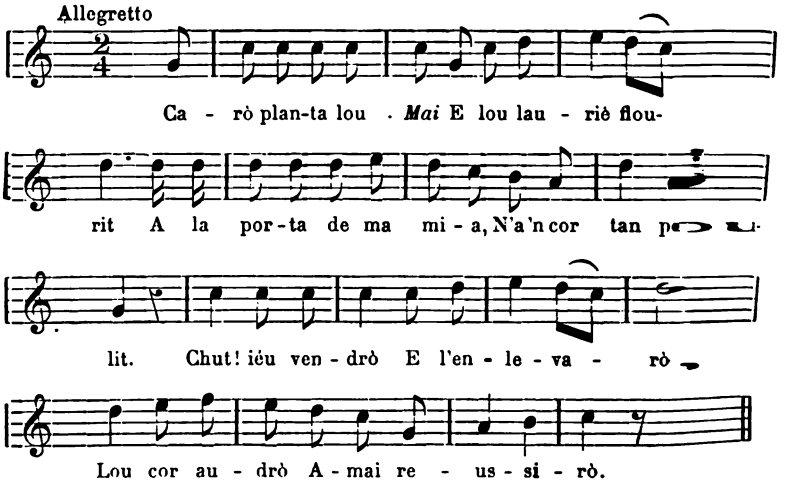

Caró planta lou *Mai*
E lou lauriè flourit
A la porto de ma mia,
N'a 'n cor tan poulit.
Chut! iéu vendró
E l'enlevaró,
Lou cor audrò,
Amai reussirò.

Saint-André-de-Sangonis (Hérault)

Il faut planter le Mai — et le laurier fleuri — à la porte de ma mie, — elle a un si bon cœur, — Chut ! je viendrai — et je l'enlèverai, — j'aurai son cœur et je réussirai.

III. — Lou Mai

1. Doumà lou prumier de Mai,
Miroufa miroulira !
cadun vai bere mlo.

2. Nou farei pas iou, paurot, que iou nou n'ai pas uno.

3. Avant que siogue tres jours, iou n'ourai bé fait uno.

4. Anirai al bosc poulit culi lou *Mai* per uno.

5. E, tout en i lou coupant, lou pifre ne jougavo.

6. E, tout en i lou pourtant, lou tambour ne picavo.

7. « Hè! mio, mio, durbès, per vous lou *Mai* se planto. »

8. — « Nou se planto pas per iéu, se planto per uno [autro. »

9. — « Hè ! mio, mio, durbès, vous enfounsi la porto !»

10. — « Ai moun fraire menusiè, me farò 'n autro porto.»

11. — « Gaitas, gaitas al boujolou, se i'ò cinq eous, pourta- [ne tres ;

12. Pourta-ne tres, daissa-ne dous; gaitas à la trabado,

13. A la trabado i'o de lard,
Miroufa miroulira
per faire la pascado. »

M. le vicomte de Gourgues (Périgord).

Le Mai. — 1. Demain est le premier jour de Mai — *miroufa miroulira*, — chacun va voir sa mie.

2. Je ne le pourrai pas, moi, pauvre garçon, car je n'en ai point.

3. Mais demain, avant qu'il soit jour, j'en aurai bien fait une.

4. J'irai au bois joli cueillir le *Mai* pour une.

5, Tout en le coupant, le fifre jouait.

6. Tout en le portant, le tambour battait.

7. « Hé! mie, mie, ouvrez, pour vous le *Mai* se plante. »

8. —« Il ne se plante pas pour moi, il se plante pour une autre. »

9. — « Hé! mie, mie ouvrez ou j'enfonce la porte! »

10. - « Mon frère est menuisier, il fera une autre porte. »

11. — « Regardez, regardez au nid des œufs: s'il y a cinq œufs, portez-en trois.

12. Portez-en trois, laissez-en deux, regardez à la travée ;

13. A la travée il y a du lard pour faire l'omelette. »

Il existe dans cette chanson un mélange de deux chansons différentes : les 10 premiers couplets sont afférents à la plantation du *Mai*, tandis que les 3 derniers se rapportent à une chanson de quête.

IV

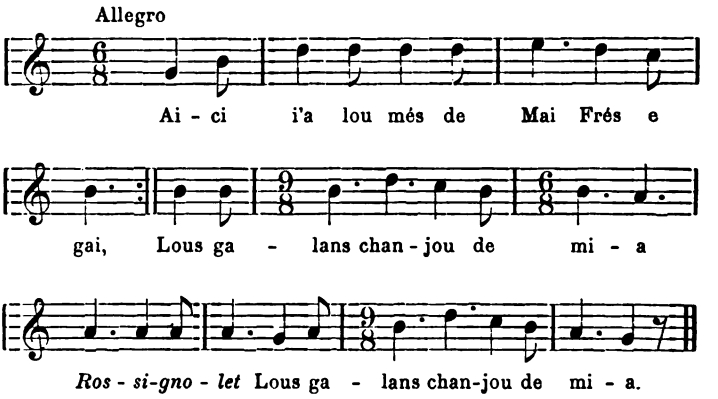

1. Aici i'a lou més de Mai
Frés, e gai
Lous galans chanjou de mia,
Rossignolet,
Lous galans chanjou de mia.

2. Pierrota chanjarà pas,
Crese pas,
Que sa mia es trop poulida,
Rossignolet
Que sa mia es trop poulida.

M. Marsal, Montpellier.

1. Voici le mois de Mai — frais et gai, — les galants changent d'amie, — *rossignolet.*

2. Pierre ne changera pas, — je ne le crois pas, — car son amie est trop jolie.

V. — La Maia

Le premier jour de Mai, les petites filles de chaque quartier choisissent celle qui sera *la Maia*, la reine des fleurs, la représentation vivante du printemps. Elles lui mettent une robe blanche et sur la tête une couronne de fleurs, avec un léger voile blanc, qui l'enveloppe presque en entier, l'assoient à un endroit passager et placent devant elle une corbeille remplie de fleurs ou de pétales de roses effeuillées; à tous les passants elles réclament en faveur de *la Maia* une légère contribution qui servira à acheter des gâteaux pour la petite compagnie. Quelquefois elles vont ensemble quêter de porte en porte

Coume dins lou bassin qu'es i pèd de la Maio,
Di flous emperairis e fiho dóu printems,
Chacun trais ço que pòu, un flourin o 'no maio,
Per avé dins sa vido un risèt dóu béu tems.

(Mistral, *Lis Isclo d'or*, p. 424)

Il a pu exister autrefois des chants relatifs à cet usage, mais je n'ai pu retrouver que le suivant, se rapportant à une quête faite par des petites filles.

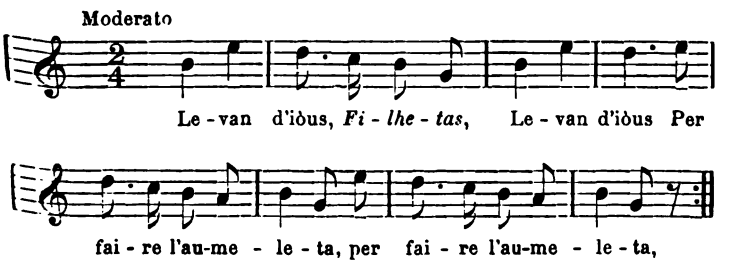

CHANSONS

Levan d'iòus,
Filhetas,
Levan d'iòus,
Per faire l'aumeleta. (*bis*)

P. R. Blavet, St-Andrè-de-Sangonis (Hérault).

Nous levons des œufs, — *fillettes*, — nous quêtons des œufs — pour faire l'omelette.

VI. — Lou Prumier Mai

(Chant de quête)

Dans la nuit qui précède le premier jour de mai, les jeunes garçons vont, de porte en porte, quêter du lard et des œufs, pour fêter ensemble, le dimanche suivant, l'arrivée de la belle saison. Ils font cette quête en chantant la chanson suivante, qu'ils ne disent pas toujours en entier; si on a été généreux à leur égard, ils chantent les cinq premiers couplets ; mais, dans le cas contraire, ils remplacent ce cinquième couplet par le sixième.

1. Boutà la mò i gni dou-j-èu,
E tsaque mo ddusé n'en dèu.

Oh ! chi vejà le mé de Mai
Que nous iveuilha,
Oh ! chi vejà le mé de Mai
Que nous igai.

2. Aven passè par vostous près,
Lous aven troubès bian fumès.

3. Aven passè par vostous blès,
Lous aven troubès bian granès.

4. Aven passè par vostous fau,
Nous chen bagnè dendzouqu'i trau.

5. Chi-z-aiè de filhas à maridè
Vous djudaiant à las bian placè.

6. Chi nous voulez rian dunè,
A vosta porta anen tchiè.

Oh ! chi vejà le mé de Mai
Que nous iveuilha,
Oh! chi vejà le mé de Mai
Que nous igai.

M. Mazat, Saint-Genieys (Hte-Loire).

1. Mettez la main au nid des œufs; — de chaque main prenez-en deux. — *Oh ! si vous voyiez le mois de Mai, — comme il nous réveille, — Oh ! si vous voyiez le mois de Mai, — comme il nous égaye.*

2. Nous avons passé parmi vos prés, — nous les avons trouvés bien fumés.

3. Nous avons passé parmi vos blés, — nous les avons trouvés bien grainés.

4. Nous avons passé parmi vos hêtres, — nous nous sommes mouillés jusqu'au c....

5. Si vous avez des filles à marier, — nous vous aiderons à les bien placer.

6. Si vous ne voulez rien [nous] donner, — à votre porte nous allons ch...

VII

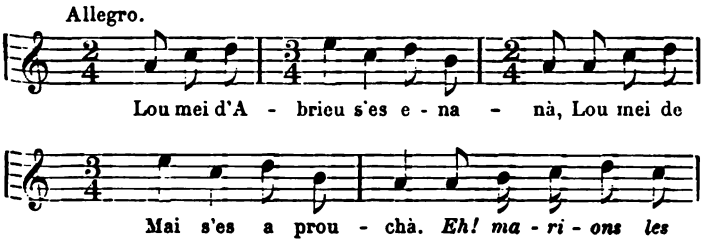

6. Fillettes qui êtes là-haut, descendez de vos chamb
Oh! venez vite écouter vos amants qui chantent.
Ce sont de jolis garçons,
Apportez leur collation.

7. Fillettes qui m'entendez, faites pas la sourde oreille,
Apportez dans vos tabliers pour remplir nos corbeill
Apportez dans vos tabliers
Pour remplir tous nos paniers.

8. Vos poules vous feront des œufs, c'est un bel avantage ;
Vos vaches auront du lait, vous ferez du fromage ;
Vos brebis feront des agneaux,
Ça augmentera le troupeau.

En chantant ce joli mois de Mai
Qui a de la rosée,
En chantant ce joli moi de Mai
Qui va, qui nous réveille.

Si les quêteurs sont bien accueillis, ils chantent:

Nous vous remercions bien d'avoir pris tant de peine.
Le mois de Mai dans ses faveurs
Vous comblera de bonheur.

Si, au contraire, on ne donne rien, ou si l'on tarde à donner :

Si vous ne voulez rien donner, dites-le, je vous prie,
Car nous n'avons pas le temps : voici le jour qui arrive.
La nuit s'en va, le jour s'en vient,
Les compagnons gagneront rien.

M. le docteur Chaussinand, Coux (Ardèche).

IX. — Lou Vouiage dau Roussignòu

1. « Digo mi, gai roussignòu,
Si vourriès mi faire un viage ?
Anà parlà à mas amours,
Anà lus jougà 'no aubado,
Lus souetà lou bonjour ? »

2. Lou roussignòu n'es anat,
N'es anat jougà l'aubado
A la tant rare beauté,
E i'ò ravit soun armo
Per aquel jouve cadé.

3. « Maire, aquel jouve cadé
Es d'afouns de bono mino,
Efan de richo maisoun ;
E li cau fà bono caro,
Li espargnà lous afrouns. »

4. Lou galan ni fo'n presen :
De souliés fas en ramage
E bourdas à las amours,
E lou noum de sa mestresso
N'es escrit tout à l'entour.

M. le pasteur Fesquet, Colognac (Gard).

1. « Dis-moi, gai rossignol, — voudrais-tu faire pour moi un voyage ? — Aller parler à mes amours, — aller lui jouer une aubade, — lui souhaiter le bonjour ? »

2. Le rossignol y est allé, — il est allé jouer l'aubade — à la tant rare beauté — et lui a ravi l'âme — en faveur de ce jeune cadet.

3. « Mère, ce jeune cadet — est tout à fait de bonne mine, — enfant de riche maison ; — il faut lui faire bon accueil, —lui épargner les affronts (la honte d'un refus) ».

4. L'amoureux lui fait un présent : — des souliers à ramages (?) — bordés à la manière des amours, — et le nom de sa maîtresse — est écrit tout autour.

X. — Le Rossignol Messager

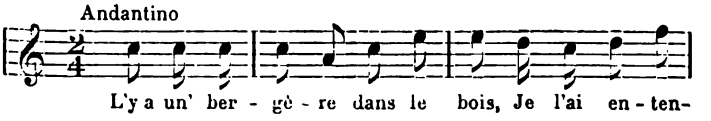

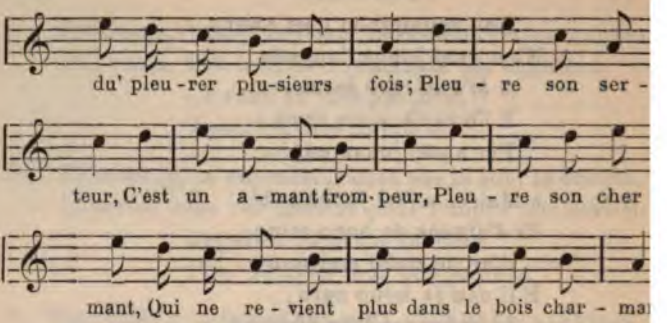

1. L'y a un' bergère dans le bois,
Je l'ai entendu' pleurer plusieurs fois ;
Pleure son serviteur,
C'est un amant trompeur ;
Pleure son cher amant
Qui ne revient plus dans le bois charmant.

2. « Rossignolet du bois charmant,
Que tu m'aimes tant, que l'amour est grand ;
Prends ce fuseau d'argent,
Porte le à mon amant,
Quand te verra venir
Te demandera : qui t'envoie ici ? »

3. Rossignolet prend le fuseau,
Prend son vol bien haut, y sera [1] bientôt ;
Passe la mer et l'eau,
Rivières et ruisseaux,
Montagnes et rochers,
Pour aller trouver son amant berger.

4. Quand le berger l'a vu venir,
Si d'abord lui dit : « Qui t'envoie ici ? »
« C'est ta rare beauté,
La plus douce à tes yeux,
Qui t'envoie ce fuseau
Pour te faire voir que l'amour est beau. »

[1] Var. : Disparaît.

5. « Rossignolet du bois charmant,
Viens, repose-t-en et retourne-t-en :
Dis-lui que ses faveurs
Sont toujours dans mon cœur,
Et que, dans peu de temps,
J'irai la trouver dans le bois charmant. »

6. Rossignolet prend le fuseau,
Prend son vol bien haut, y sera bientôt ;
Passe la mer et l'eau,
Rivières et ruisseaux,
Montagnes et rochers,
Pour aller trouver sa tant bien aimé'.

7. Quand la bergère l'a vu venir,
Lui a demandé ce qu'il avait dit :
« M'a dit que tes faveurs
Sont toujours dans son cœur,
Et que dans peu de temps
Viendrait te trouver dans le bois charmant. »

8. La bergère appelle son chien
Lui disant : « Perlot, [1] prends soin du troupeau ;
Prends bien soin du troupeau,
Je vais dessous l'ormeau,
Tu le verras venir,
Lui annonceras que je vais mourir. »

9. Mais, quand le chien l'a vu venir,
Lui courant après, lui disant : « Berger,
Va voir ta Lisabeau,
Elle est dessous l'ormeau,
Va voir ta bien aimé',
Que son tendre cœur s'en va trépasser. »

M. le docteur CHAUSSINAND, Coux (Ardèche).

[1] VAR. : Corbeau.

XI. — Lou Mei de Mai

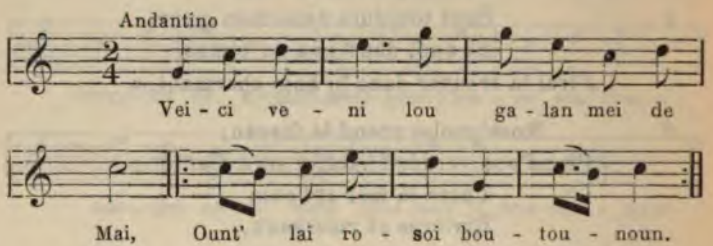

Veici veni lou galan mei de Mai,
Ount' lai rosoi boutounoun (*bis*).

M. le docteur Chaussinand, Coux (Ardèche).

Le Mois de mai. — Voici venir le joli mois de Mai, — où les roses sont en bouton.

XII

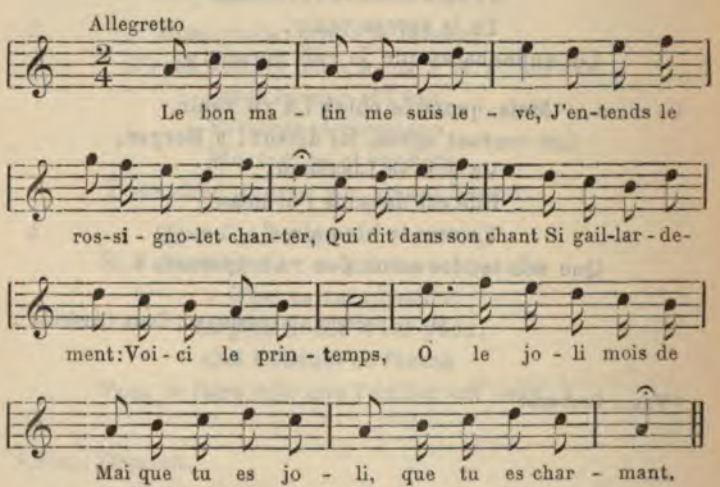

Le bon matin me suis levé,
J'entends le rossignolet chanter,
Qui dit dans son chant
Si gaillardement :
O le joli mois de Mai,
Que tu es joli, que tu es charmant !

M. le docteur CHAUSSINAND, Coux (Ardèche).

XIII

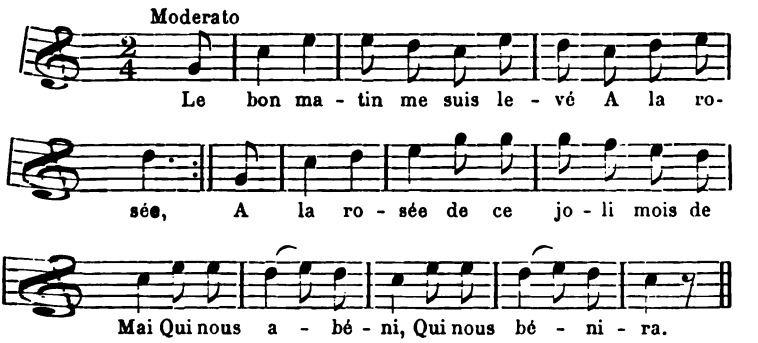

Le bon matin me suis levé,
A la rosée,
A la rosée de ce joli mois de Mai,
Qui nous a béni,
Qui nous bénira.

M. le docteur CHAUSSINAND, Coux (Ardèche).

XIV

1. Dans la cour du palais
Tout le long d'un gué,
Joli mois de Mai,
I'y a-t-une servante.

2. Sont trois jolis garçons, tous trois qui la fréquentent.
3. L'un qui est boulanger, l'autre est valet de chambre,
4. Et l'autre est cordonnier ; c'est lui qui la contente.
5. Lui fera des souliers en maroquin d'Hollande.
6. Son père le veut bien, sa mère en est consente.
7. N'y a que tous ses parents qui font l'indifférence.
8. « Malgré tous tes parents, nous coucherons ensemble
9. Au milieu d'un bon lit couvert de roses blanches ;
10. Aux quatre coins du lit quatre pommes d'orange,
11. Et au milieu du lit le rossignol y chante.
12. Oh ! chante, rossignol,

Tout le long d'un gué,
Joli mois de Mai,

t'auras la récompense.

M. le docteur CHAUSSINAND, Coux (Ardèche).

XV

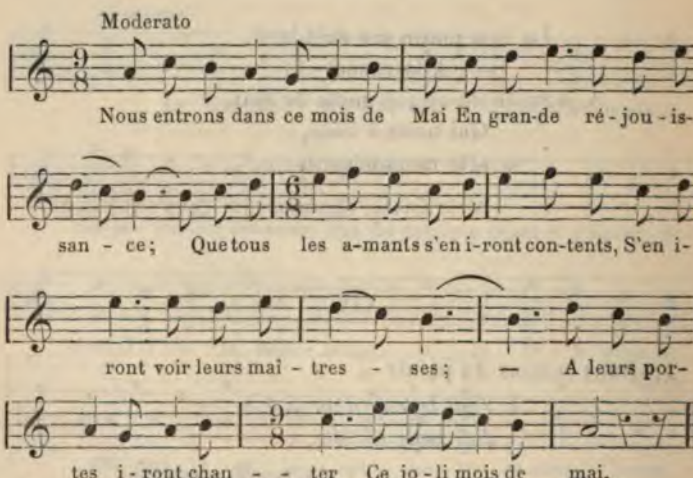

1. Nous entrons dans ce mois de Mai
En grande réjouissance ;
Que tous les amants
S'en iront contents,
S'en iront voir leurs maîtresses ;
A leurs portes iront chanter
Ce joli mois de mai [1].

2. Je suis entré dans mon jardin
Pour cueillir la rose blanche,
Je lui ai porté'
Dans son lit couché',
Et couverte de violettes,
En lui disant : « O ma beauté
Il faut se réveiller. »

3. Quand la belle s'est réveillé',
La belle s'est mise à rire ;
M'a dit : « Mon amant,
De quoi pensez-vous
De contenter mon envie ?
Oh ! venez, venez dans mon cœur
Soulager mes douleurs. »

4. — « O ma charmante Louison,
Que pour toi mon cœur soupire,
Allons promener
Là-bas, dans les prés,
Et là-bas dans la prairie,
Nous ferons un bouquet de fleurs
De toutes les couleurs. »

M. le docteur CHAUSSINAND, Coux (Ardèche).

XVI. — LOU RETOUR DAU ROUSSIGNÒU

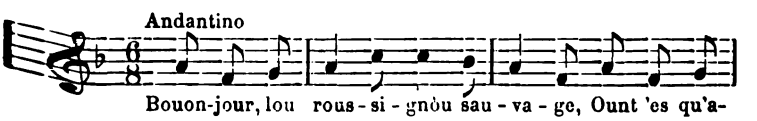

[1] VAR. : Ce joli réveillet.

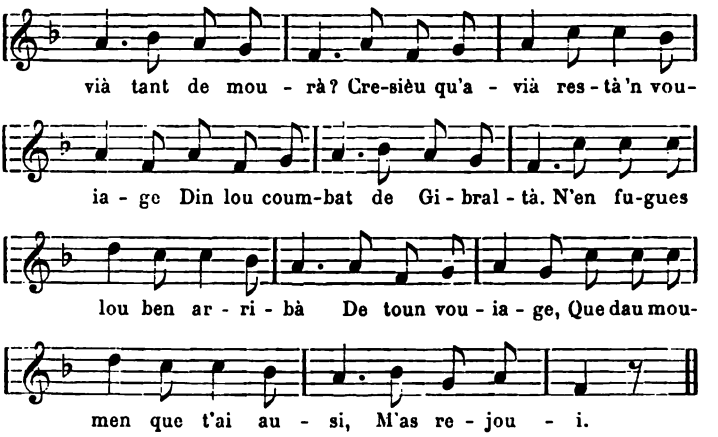

1. « Bouonjour, lou roussignòu sauvage,
Ount 'es qu'avià tan demourà?
Cresièu qu'avià restà 'n vouiage
Din lou coumbat de Gibraltà.
N'en fugues lou ben arribà
De toun vouiage,
Que dóu moumen que t'ai ausi,
M'as rejoui. »

2. — « Moussu, qu'avè de coumplasenso
De vous n'en souveni de iéu !
Mai iéu aurei la prevenenso
De veni eici passà l'estiéu ;
O, proumete qu'en voste hounour,
Din moun ramage
N'en chantarei la niue, lou jour,
Eici 'lentour. »

3. — « Iéu te douone la preferenso,
Si vos chantà din moun jardin ;
Au jardinié farei defenso
De te causà ges de chagrin ;
Si, per asar, li vos nisà,
Li a de fulhage,

Li mancarà pas de fricò
Per toui pichò. »

4. — « Moussu, couneisse à vosto mino
Qu'amà d'entendre lous aucèu,
N'en pregarei la cardelino
Que n'en chante quauque er nouvèu ;
L'alauveto qu'a bel accent
Chanto souleto,
Elo n'en chanto en plen champ,
Acò's charmant. »

5. — « Aro, jusqu'au més de setembre,
Moussu, serei voste vesin,
Auré lou plasi de m'entendre
Autan lou ser que lou matin.
Pièi, fau anà passà l'hiver
Din d'autros terros ;
Iéu e l'hiroundo autanbien
Parten ensem. »

5. — « Passas de vers la Martinico
Aro, per aquesto sazoun,
Que dóu coustat de l'Americo
Lai viroun lous cos de canoun. »
— « N'en prendren un autre chami,
Din nostro routo ;
Moussu, vous siéu ben óublijà,
Aro, adéussià ! »

M. le docteur Chaussinand, *Coux* (Ardèche)

Le Rossignol. — 1. « Bonjour, rossignol sauvage, — où as-tu si longtemps demeuré ? — Je croyais que tu étais resté en voyage[1] — dans le combat de Gibraltar. — Sois le bien arrivé — de ton voyage, — car, du moment où je t'ai entendu, — tu m'as réjoui. »

2. — « Monsieur, que vous avez de complaisance — de vous

[1] Locution populaire : rester en voyage = mourir.

souvenir de moi! — Mais moi j'aurais la prévenance — de venir ici passer l'été; — oui, je promets qu'en votre honneur, — dans mon ramage — je chanterai la nuit, le jour, — ici et aux alentours. »

3. — « Je te donne la préférence, — si tu veux chanter dans mon jardin — au jardinier je ferai défense — de te causer aucun chagrin ; — si, par hasard, tu veux y nicher, — il y a du feuillage, — il n'y manquera pas de nourriture (*Litt.*: de fricot) — pour tes petits. »

4. — « Monsieur, je connais à votre mine — que vous aimez d'entendre les oiseaux ; — je prierai le chardonneret — de chanter quelques airs nouveaux ; — l'alouette, qui a belle voix, — chante seulette, — elle chante en plein champ — cela est charmant. »

5. — « A présent, jusqu'au mois de septembre, — Monsieur, je serai votre voisin, — vous aurez le plaisir de m'entendre — autant le soir que le matin. — Puis il faudra aller passer l'hiver — dans d'autres contrées ; — moi et l'hirondelle également — partons ensemble. »

6. — « Passez par la Martinique — maintenant, pour cette saison, — car, du côté de l'Amérique — éclatent les coups de canon. » — « Nous prendrons un autre chemin — dans notre route ; — Monsieur, je vous suis bien obligé, — maintenant, adieu! »

Cette chanson printanière mérite d'attirer notre attention, car, en outre du charmant dialogue entre le rossignol et le maître du jardin, son rythme et sa mélodie furent choisis par le chantre de *Mirèio* pour rimer la délicieuse chanson de *Magali*, ce petit chef-d'œuvre de grâce et de tendresse, qui, tout en ne cessant d'être naïve et simple, se maintient dans les plus hautes régions de la poésie.

L'auteur en fait lui-même l'historique dans la lettre suivante, adressée à la revue marseillaise : *Lou Felibrige*.

Maillane (B.-du-R.), 7 décembre 1898.

Cher confrère,

Voici les renseignements que vous me demandez au sujet de l'air de ma chanson de *Magali* (poème de *Mirèio*).

A l'époque et au moment où je songeais à rimer une chanson d'allure populaire sur le thème provençal et rudimentaire de *Magali*, j'entendis un des laboureurs de mon père chanter une chanson provençale sur l'air en question que je ne connaissais pas encore et qui me parut fort

joli, et je rimai *Magali* sur le rythme et sur l'air de la chanson susdite qui commençait ainsi :

Bon-jour, gai roussignòu sóuvage,
N'en rugues lou bén-arribà ;
Cresiéu qu'aguèsses gras doumage
Dins lou coumbat de Gibarta.
Mai dou moumen que t'ai ausi,
Pèr toun ramage,
Mai dou moumen que t'ai ausi,
M'as rejoui.

Cette chanson, qui fait allusion à un combat de Gilbraltar, me paraît, par sa facture, contemporaine du premier Empire, et par son dialecte, originaire des bords du Rhône, entre Arles et Avignon. Chanson et air, je ne les entendais que dans la bouche du laboureur dont je vous ai parlé, et je suis convaincu que c'était le *dernier* détenteur du chant en question qui avait pour sujet l'arrivée du rossignol. Ce fut donc par un coup de cette Providence qui protège les poètes (*Deus, ecce Deus!*) que l'air et le rythme de *Magali* me furent révélés au moment psychologique.

Le chanteur de *Bon-jour, gai roussignòu sóuvage* était de Villeneuve-lès-Avignon, et il avait habité Beaucaire plusieurs années. On l'appelait Jean Roussière. La chanson pourrait être d'origine beaucairoise.

Recevez, cher confrère, l'assurance de mes sentiments cordiaux. — *F. Mistral.*

P. S. — C'est vers 1855 que j'entendis pour la première fois la chanson dont je vous parle — et le chanteur avait de quarante à quarante-cinq ans. — *F. M.*

Grâce aux patientes recherches de M. le docteur Chaussinand, la chanson entière n'a pas été perdue ; elle fut recueillie par lui à Coux, il y a près de trente ans. Est-elle originaire des montagnes de l'Ardèche ? Est-elle venue de la Provence ?..... C'est toujours l'insoluble question qui se pose pour découvrir l'origine d'un chant populaire. A-t-il descendu la rive du Rhône, ou l'a-t-il remontée ? ..... Suivant la région où un chant est recueilli, on le trouve toujours adapté au langage usuel de ce pays, ce qui rend souvent impossible la solution désirée [1].

[1] Si, d'une façon générale, les montagnes arrêtent et séparent, elles sont aussi un obstacle à la tradition, et c'est pour celle-ci, au contraire, un merveilleux véhicule que les fleuves et que la mer. On suit de l'œil les chansons côtoyant, au gré du cabotage, les côtes de la Manche et de l'Atlantique, passant du golfe de Gascogne aux ports de la Ligurie; on les voit descendre le Rhône et la Loire ou remonter le Rhin, la Seine ou la Garonne. (George Doncieux. — *Le romancéro populaire de la France.* Paris, 1904, p. XXXIV.)

SULLE REDAZIONI PROVENZALE E FRANCESE

DELLA « PRACTICA OCULORUM »

DI

BENVENUTO

In questi ultimi tempi gli studi sopra Benvenuto della scuola di Salerno e sull' opera sua oftalmojatrica ottennero un vigoroso impulso per opera di dotti scienziati, fra i quali uno, il prof. Giuseppe Albertotti, deve essere subito qui ricordato, come colui che non soltanto compose eruditissime monografie intorno all' arduo soggetto, ma diè anche opera alla pubblicazione integrale di parecchi codici contenenti la *Practica oculorum*.

Quest' opera, che costituì il codice dell' oculistica medievale, godè di una diffusione enorme in virtù della molta utilità pratica, che si rinviene nei suoi dettami e ci fu tramandata da gran numero di manoscritti. Due dei quali, uno della Biblioteca di Basilea, un altro della Nazionale di Parigi, ci hanno conservato l'interessante trattato rispettivamente in una versione provenzale e francese. La redazione provenzale, che si legge nel cod. di Basilea, è stata ora ripubblicata dal Teulié ; la redazione francese vede ora la luce in forma diplomatica per cura del prof. Albertotti e, con aggiunte e modificazioni di vario genere, per opera dei proff. Pansier e Laborde. Avremo occasione di citare più oltre queste ed altre pubblicazioni ; per ora rivolgiamo l'attenzione all' autore del trattato, a maestro Benvenuto.

Possiam dire che il tempo ci ha invidiato ogni notizia intorno a Benvenuto. Soltanto dallo studio e dall' esame della sua opera si può sperare di trar qualche lume intorno alla sua vita, alla sua professione e ai luoghi, ove il celebre medico esercitò la sua arte.

Malgaigne[1] ritenne di potere « fixer d'une manière assez certaine l'époque de l'auteur » osservando che Bernard Gordon, che scrisse nel 1305 a Montpellier il *Lilium Medicine*[2], non cita nella sua opera Benvenuto, mentre Guy de Chauliac, che scrisse nel 1363 la *Chirurgia Magna*, lo ricorda più d'una volta.[3] Egli sarebbe dunque vissuto tra il 1305 a il 1363.

I sigg. Pansier e Laborde hanno giustamente posto in evidenza il lato debole del ragionamento del Malgaigne :... « par un raisonnement analogue, de ce que Bienvenu ne cite ni Alkoatim (XIIe siècle), ni Canamosali (XIe siècle), ni Jésus Hali (Xe siècle), ne pourrait-on conclure qu'il a vécu avant eux ? »[4] Migliori di gran lunga sono gli argomenti, pei quali il Laborde ha conchiuso che Benvenuto deve essere fiorito nel XII o XIII secolo, esprimendosi su questo soggetto in modo conforme all' opinione generalmente seguita.

Il prof. Albertotti, d'altro canto, ha proposto alcune congetture molto sensate e fondate sopra ragionamenti tanto pensati, da potersi ritenere del tutto verosimili. Dal fatto — egli dice — che più volte troviam ripetuto nei testi *Benvenutus de Jerusalem* e che nella sua opera rinveniamo frequente ricordo di medicinali gerosolimitani, preceduti dal possessivo: *nostro*, può dedursi che Benvenuto venisse di Gerusalemme. Siccome poi in un testo dei più antichi è chiamato *de Salern* e in altri egli stesso fa menzione dei *magistri salernitani*, collocandosi, in una delle molte redazioni, fra essi, così noi possiamo supporre che, venuto in Italia, si sia aggregato alla scuola medica salernitana. Donde avrà allargata la sua sfera d'azione, sia perchè invaleva l'uso presso i medici d'allora di recarsi di paese in paese, sia infine perchè egli stesso, Benvenuto, discorre di molti luoghi da lui visitati.

[1] Nella prefazione all' edizione delle opere di *A. Paré*, Paris, 1840, pag. LXVIII.

[2] Si cfr. *Grundriss f. roman. Phil.*, II, Abt. II, pag. 259. B. Gordon morì nel 1317.

[3] I luoghi, in cui Guido di Chauliac cita Benvenuto, furono raccolti da G. Albertotti, *Memorie dell' Accademia di Modena*, S. II, vol. XII, pag. 77, *n.* 1

[4] Pansier-Laborde, pag. 10 dell' Op. cit. più innanzi nel presente lavoro.

Che Benvenuto fosse ebreo, come da alcuni si è pensato, non è disposto ad ammettere l'Albertotti, il quale ha posto in evidenza che non mancano nei varî testi invocazioni a S. Lucia, a Maria Vergine e a Gesù Cristo [1].

Comunque, venuto di Gerusalemme, egli potè aver portato con sè il nome ebraico di *rofè*, medico, che non compreso dagli amanuensi dovè poi essere stato registrato nei codd. in varî modi, sino a divenire : *Raffe*, *Chrapheo*, *Grafeo*, *Crassus*, *Grassus*, ecc., scambiato col cognome di Benvenuto.

La stessa oscillazione, che presentano i manoscritti è una prova della esoticità del vocabolo. Il solo codice provenzale lo chiama *Benvengut de Salern* ; tutti gli altri testi dànno a Benvenuto l'epiteto di Grapheo nelle varie lezioni qui sopra citate ; il manoscritto francese lo chiama : *Raffe*. Dispongo per ordine, secondo il criterio cronologico, i codici contenenti l'opera di Benvenuto [2].

A. Testo provenzale. Cod. del sec. XIII-XIV nella Bibl. di Basilea : D. II. 11. Publicato da Berger e Auracher, *Benvenutus Grapheus*, « *Practica oculorum* », München, 1886 insieme al cod. E, e riedito recentemente da H. Teulié, *Las curas de las enfermetatz dels uelhs faitas per Benvengut de Salern*, Paris, 1900.

B. Testo latino. Cod. del sec. XIII-XIV nella Bibl. di Erfurt : edito da Angelo A. Finzi, Memorie della Accad. di Scienze, Lettere ed Arti in Modena, s. III, vol. II (Sez. Lettere).

C. Testo latino. Cod. del sec. XIV nella Bibl. di Monaco : edito, fuso con D, da Berger e Auracher, *Beitrage zur Geschichte der Augenheilkunde*, München, 1884.

D. Testo latino. Cod. del sec. XIV nella Bibl. di Monaco ; edito da Berger e Auracher nel 1884.

[1] G. Albertotti, *Osservazioni intorno a Benvenuto ed alla sua opera oftalmojatrica*, estratto dagli *Annali di oftalmologia*, XXVII, fasc. 3°, pag. 10.

[2] Per la compilazione di questa lista, mi valgo delle varie publicazioni dell'Albertotti.

E. Testo latino. Cod. del sec. XV nella Bibl. Univers. di Breslavia : edito nel 1886 da BERGER e ACRACHER, insieme al cod. A.

F. Testo latino. Cod. del sec. XV nella Bibl. Riccardiana di Firenze. Edito da G. ALBERTOTTI, *I codd. riccardiano, parigino ed ashburnhamiano dell' opera oftalmojatrica di Benvenuto*, in *Memorie dell' Acc.* ecc. *di Modena*, Serie III, vol. I (Sez. Lettere).

G. Testo francese. Cod. del sec. XV nella Bibl. Nazionale di Parigi. Edito diplomaticamente da G. ALBERTOTTI, *Op. cit.*, e con modificazioni da PANSIER-LABORDE, *Le Compendil de Bienvenu de Jerusalem pour la douleur et maladie des yeulx*, Paris, 1901. La publicazione del Teulié del cod. A fa seguito all' edizione dei Sigg. Pansier-Laborde.

H. Testo latino. Cod. del sec. XV di proprietà del prof. Albertotti (già Boncompagni). Edito da G. ALBERTOTTI, *I codd. di Napoli e del Vaticano* ecc., estratto dalle *Memorie*, cit., s. III, vol, IV (sezione Lettere).

I. Testo latino. Cod. del sec. XV in possesso del Dr C. Piancastelli (già Boncompagni). Su questo ms. si cfr. la pag. IV di ALBERTOTTI, *Op. cit.*

K. Testo latino. Cod. del sec. XV nella Bibl. Bodleyana. Si. cfr. ALBERTOTTI, *Op. cit.*, pag. VIII.

L. Testo inglese. Cod. del sec. XV nella medesima Bodleyana di Oxford. Si cfr. ALBERTOTTI, pag. XI, n. 51 dell'op. citata.

M. Testo latino. Cod. del sec. XV nella Bibl. Nazionale di Napoli. Edito da G. ALBERTOTTI, *Op. cit.*

N. Testo latino. Cod. del sec. XV nella Bibl. Vaticana fondo lat. Edito da G. ALBERTOTTI, *Op. cit.*

O. Testo latino. Cod. del sec. XV nella Laurenziana (f Ashb.). Edito da G. ALBERTOTTI. *Op. cit.*

P. Testo latino. Cod. del sec. XVI nella Vaticana : f. Reg. Edito da G. ALBERTOTTI, *Op. cit.*

Q. Testo latino. Cod. del sec. XVI nella Bibl. di Monaco. Si. cfr. *Janus*, II (1897), 290.

R. Testo latino. Cod. del sec. XVI nella Bibl. di Metz. Edito da Ch. Laborde, *Bienvenu de Jérusalem et son œuvre*, Montpellier, 1901.

J. Testo latino. Incunabulo ferrarese dell' anno 1474. Edito da G. Albertotti in *Annali di Oftalmologia*, XXVI, fasc. I-II, Pavia, 1897 [1].

Dalle edizioni preparate dall' Albertotti, dal Finzi, dal Pansier, dal Laborde e dal Teulié, non che da quelle del Berger e Auracher, risulta chiaro che sempre abbiamo a fare con una stessa opera, che dovè subire numerosi rimaneggiamenti. La lettura di ciascun testo — scrive l'Albertotti — « produce la convinzione che si tratti sempre di uno stesso lavoro, ma che non sia alcuno dei testi la semplice copia di un altro dei testi sovraccennati. Si direbbe quasi che l'opera, considerata nel suo insieme, sia un centone di quanto si conosceva intorno alla pratica dell' oculistica nel Medio Evo: centone che fu inizialmente forse composto da una sola persona ma che, in seguito, nelle trascrizioni ha subito modificazioni consistenti in aggiunte mutilazioni o parafrasi, non sempre dovute ai soli amanuensi ».

Restringendo il nostro esame ai soli codici provenzale (A) e francese (G), dobbiam subito osservare ch'essi presentano tali divergenze da saltar senz'altro agli occhi di chiunque si faccia ad esaminarli.

Intanto il codice francese s'apre con una specie di introduzione, di cui non è traccia in nessun altro manoscritto, che conservi la *Practica oculorum*: « *Cy apres s'ensuit le* » *compendil qui a este ordonne par bienvenu raffe Maistre et* » *docteur en medecine qui a este compose et compille et ordonne a* » *Montpellier pour la douleur et maladie des yeulx sur cette forme.*

[1] Un nuovo testo del sec. XV è stato pubblicato di recente da A. Laurenz, *Bienvenu de Jérusalem*, Montpellier, 1903. Si tratta si un codice latino del principio del sec. XV segnato col num. 475 nella Biblioteca di Besançon.

» En considerant par nostre Redempteur et souuerain seigneur la petit fragillite des corps des creatures humaines qui seufferent pluseurs passions douleurs et angoisses et autres grandes maladies tant en tout le corps comme en pluseurs membres particuliers et chascun parsoit ou corps des creatures humaines et en toutes les parties dicelles qui leurs peullent [*sic*] suruenir en pluseurs et diuerses manieres, tant dedans le corps comme dehors, et en toutes les circonstances et deppendences, tant chauldes comme froides et selon les influances des quatre complections et les humeurs naturelles ainsi comme sont cestassauoir sanguin colorique fleumatique et aussi melencolique tant simples comme compostes »[1]....

Ho detto: non è traccia in nessun altro manoscritto; ma per essere più esatto debbo aggiungere che una specie di preambolo si legge nel cod. Boncompagni, ora Albertotti; ma si tratta di una prefazioncella che non ha a che fare col testo francese. Essa incomincia: « Visa oportunitate humanoque quam plurimum generi etiam conduceret cum maxime accomodaret, quod in admirabili deique gloriosissima corporis parte, oculo puta patimur, eiusque quam facile pericula incurrimus ego Benevinutus grapheus » ecc.

Il distacco tra le due redazioni francese e provenzale è tanto sensibile che non ci par possibile trattare insieme dell'una e dell'altra. Dovendosi per necessità dividere la nostra trattazione, preferiamo per ragioni di opportunità incominciare dal testo provenzale.

La prima osservazione, che noi dobbiam fare, in seguito alla considerazioni esposte, è che non tutti i testi si presentano con ugual numero di capitoli o di argomenti. Alcuni testi sono più lunghi, altri più corti: in taluni si verifica una certa prolissità, in tali altri tutto è trattato più aridamente. E devesi aggiungere che i testi più antichi sono per l'appunto quelli che si presentano in forma più abbreviata.

Il testo più breve è il provenzale, che è quello che risale ad una antichità maggiore; vengono subito dopo le redazioni Monacensi edite da Berger e Auracher. I testi più pro-

[1] Riproduzione diplomatica, secondo il testo di G. Albertotti, *Memorie*, cit. S. III, vol. I, p. 9.

lissi sono il Breslaviense e l'incunabulo, tutti e due del sec. XV. Noi ci troviamo qui in presenza di un fatto che non è certamente nuovo e che ricorda il procedimento per mezzo del quale a poco a poco assunsero una forma più prolissa o, per lo meno, men arida dell'originaria parecchie cronache medievali, quali ad es., il *Chronicon Altinate*, che dallo stato di spolpata compilazione pervenne, in virtù di nuove aggiunte, a quella redazione più ampia, che da noi è conosciuta.

Chi confronti il testo provenzale (A) colla pubblicazione Berger-Auracher dei monacensi non credo possa giungere alle conclusioni, alle quali pervennero i due sullodati autori, i quali nel loro studio : « *Beitrag zur Geschichte der Augenheilkunde* » per primi affrontarono la difficoltà di esaminare i rapporti fra i testi latini e il provenzale.

Essi incominciano a buon diritto dall' osservare che in tre punti particolarmente la redazione occitanica si stacca dalla latina monacense :

1° Nel principio, il testo monacense, d'accordo cogli altri testi, dopo aver dichiarato il nome dell' autore continua dicendo che Benvenuto viaggiò medicando « tam in frigidis quam in calidis regionibus » e sempre prese note e appunti dietro le sue osservazioni, ecc., ecc., e dà poscia la definizione dell' occhio; mentre mancano in A i passi corrispondenti.

2° Altrettanto avviene poco dopo dalle parole *retium tantum quando* alle altre : *arte oculorum*. Tutto il passo manca nella redazione provenzale.

3° Il testo provenzale ha fine prima della redazione monacense.

Anche dobbiamo avvertire col Berger e con l'Auracher che sul termine del ms. provenzale si verificano due spazi bianchi di cinque e quattro linee. Gli autori pensano che il testo latino monacense sia una traduzione del testo provenzale e opinano che i passi, che sono in più nella redazione di Monaco, debbano considerarsi come un'aggiunta posteriore. Confermano poi il pensiero con avvertire che a c. 105^{d} il testo monacense legge « in tribus *maneribus* », ove il provenzale ha : « en tres *maneyras* » e vedono nel vocabolo *maneribus*

(in luogo di *modus* o *species* adoperati altrove) una diretta influenza della parola occitanica. A quest' ultimo argomento ha già risposto vittoriosamente, a parer nostro, il prof. Albertotti, il quale ha fatto osservare che i codd. della Riccardiana, il Breslaviense e l'incunabulo ferrarese presentano nello stesso luogo la parola *maneribus* e non per questo può credersi ch'essi derivino dal testo provenzale. E del resto, il vocabolo *maneries* non è ignoto alla lingua latina del Medioevo.

Oltre a ciò dobbiamo osservare che il testo provenzale, in ogni caso, non dovrebbe porsi a base, così solo, della redazione Monacense, perchè i passi in più che si riscontrano nella presunta versione latina corrispondono ai luoghi medesimi degli altri manoscritti della *Practica oculorum*. Ancora un' osservazione. Il testo provenzale, quale ci è conservato, non deve rappresentarci che una copia di altro testo occitanico. Ce ne fa accorti il Teulié, che nella sua breve prefazione scrive : « Le texte provençal n'est pas la traduction originale d'un manuscrit soit latin, soit hébreu. C'est une copie directe ou indirecte de cette traduction. On rencontre en effet, pour un même mot des formes différentes, et cette différence provient de ce que les unes sont plus anciennes que les autres, ou de ce qu'elles n'appartiennent pas toutes au même dialecte. C'est sans doute un copiste ignorant et distrait qui, après avoir corrigé *heus*, écrivait *uous* ».

Risaliamo così ad un' antichità maggiore e sentiamo in noi farsi strada il concetto che la redazione provenzale sia, fra tutte, quella che rappresenti più da vicino l'originale della *Practica oculorum*. Ci conferma in questa supposizione il fatto che essa ha le maggiori attinenze colla redazione monacense, la quale rappresenterebbe un primo passo avanti sulla via di quei rimaneggiamenti, che subì col tempo il tratatto di Benvenuto.[1]

[1] Il prof. Albertotti ha pubblicato una utilissima tabella degli argomenti trattati nei diversi testi. Dall'esame di essa risulta che un nucleo di capitoletti è comune a tutti i codici, mentre altri argomenti sono propri soltanto di questo o di quel manoscritto. Si tratta di 70 argomenti, di cui i primi 27 si rinvengono in tutte le redazioni

Fu il testo latino, non già quello provenzale, che dovè prestarsi alle successive aggiunte e modificazioni sinoa giungere alla redazione latina, sulla quale fu condotta la versione francese della *Pratica*.

Pare infatti certo che la versione francese del sec. XV dipenda da un testo latino andato perduto dell 'opera di Benvenuto; e ciò per la seguenti due ragioni:

1° Le frasi latine intercalate (*auditores audiant; discoloratam quia non est color in ea*) e le ricette scritte in latino o in un latino infranciosato dimostrano che la compilazione fu condotta sopra un testo latino (si cfr. ALBERTOTTI, *Mem.* cit., S. II, vol. XII, p. 88).

2° La compilazione francese si chiude a un punto, col quale nessun altro codice di Benvenuto ha fine. Essa termina coll' argomento che riguarda l'*unguentum radicibus lilij*: e che qui pure terminasse il cod. latino, che serviva di base

ad eccezione di quella provenzale che manca del capitolo 2° e della amploniana di Erfurt, che manca dell' *Argumentum et propositum totius operis*. Il primo nucleo, del quale discorriamo, proprio ai codd. C D E F G H M N O PR J, finisce secondo la lezione del cod. Parigino: Et quant la purgacion sera faicte donne lui deuers le soir dyaolibani Issitario et dedans les yeulx vous mectres de pouldre de Alixandre. Jusques a ce qu'il soit plainement cure et queil se garde bien de viandes contraires. — A questo punto il cod. E intercala un paragrafetto sopro l'*ellectuarium* commune ad altri codd H M N P. Il secondo nucleo comprende gli argomenti 28-41. Di questi due nuclei risulta il ms. A, il quale dunque, eccezion fatta della mancanza del cap. 2°, si accorda colla prima parte dei mss. C D E G R J. Ma questi ultimi mss. non finiscono col capitoletto 41; ma presentano tutti delle aggiunte più o meno lunghe. — Il cod, più tardo, il testo Reg , oltre che essere il più prolisso, presenta una singolarità nel suo *explicit*, che suona: *Explicit Ars noua Beneuenuti de Jerusalem de aegritudinibus oculorum e lingua hebraea in latinam translata*. Pare adunque che non sia da mettersi in dubbio l'esistenza di una redazione ebraica del trattato di Benvenuto; ma non ci riesce di precisare a qual tempo si possa far risalire la sua composizione, sia perchè il cod. Regina è del sec. XVI e ci presenta in uno stato complesso di formazione il trattato della *Practica*, sie perchè la somiglianze del suo dettato cogli altri testi latini sono tali da credere ch'esso non dipenda direttamente da un testo ebraico. Non mi pare improbabile che l'*explicit* sia stato soltanto occasionato del fatto che si sapeva che Benvenuto veniva da Gerusalemme.

alla traduzione, par provato dal fatto che il testo francese non è monco, ma finisce così: « Or est-il temps de faire fin » de ce present traicte, pourquoy je prye a tous les lisants que » se ils tiennent aucune chose quil ne soit bonne quil me vueil- » lent corrigier... Explicit le petit voulum de maistre Bien » venu Raffe maistre en medecine. Deo gratias. »

Ora, nessun testo latino della *Practica* si trova in queste condizioni e il cod. lat. Monacense 331, al quale vorrebbe pensare l'Albertotti (pag. 88 dell' op. cit.) come all' originale di G, non risponde appieno alla seconda delle nostre osservazioni. Esso manca del preambolo, col quale si apre G e si chiude in modo diverso; ha in altra parole due argomenti di più, almeno per quanto si può giudicare dalla pubblicazione di Berger e Auracher.

Certamente però, fra tutti i testi latini, esso vanta i maggiori diritti a essere considerato come strettamente imparentato all' originale latino di G, anche perchè da una nota, che in esso si legge, è attestata la sua derivazione da Montpellier: *Iste liber constat in monte pessulano VI coranas.*

Per convincerci ognor più delle divergenze che si verificano tra il cod. Monacense e il parigino e che impediscono di pensare tra essi un rapporto di derivazione basterà confrontarne qualche brano.

BERGER-AURACHER:	COD. PARIGINO:
Auditores audiant et omnes circumstantes qui cupiunt audire novam scientiam et habere primam virtutem sive addiscere probatissimam artem oculorum a me magistro benuento chrafeo compositam secundum dicta antiquorum philosophorum et mea[m] experientia[m] per longum exercitium quod habui per diversas partes mundi.	Vous qui voulez escouter et aprendre et qui vous delictez de auoir scauoir et aprendre nouvelle science et de acquerir fame et renuomee en estudiant et en escoutant ceste tres prouue science et art des maladies et douleurs des yeulx que j'ay composee et ordonee selon le dit et ordonnance des anciens philosophes et aussi pour la grande exercice et expérience.

Poco dopo questo brano seguono alcune righe che non si » leggono nel cod. Monacense: « J'ay fait pluseurs conva-

» lessences et belles operacions et cures et choses touchant
» les douleur(e)s et maladies de[s] yeulx et de[s] leurs nais-
» sances. Mais tous et chacun..... »

Et più sotto, per limitarci a poche citazioni, il cod. di Monaco legge:

« Narravimus vobis de tunicis oculorum quæ sunt septem
» secundum Iohannicium et secundum me sunt duae et explevi-
» mus vobis quomodo color non est in oculis sed accidit propter
» situm humorum et quomodo variatur unus melius quam
» alter. Admodum procedamus de humoribus oculorum..... »

Il cod. parigino aggiunge alcune cose, che mancano nel monacense: « Nous vous auons narré de tuniques des yeulx
» selon Johannicius qui sont VII et selon moy ne sont que deux,
» et aussi vous auons declarer [*sic*] plainement de la diuersité
» et comment il n'y a point de couleur es yeux et comme la
» cause est pourquoy cest que une creature voit mains que
» l'autre et qui est cause et raison ne de quoi cest. Et de pre-
» sent en continuant a nostre euure et pratique nous voulons
» proceder sur les humeurs des yeulx et donnerons a entendre
» et declarerons les noms et surnoms de toutes les maladies
» et especes des yeulx selon quil apperra plusaplein en le nos
» propres « chappitres. »

Potremo noi conoscere l'autore della versione francese? Incomincio coll'osservare che dalla maggiore o minore lunghezza del trattato, o in altre parole dal numero maggiore o minore di aggiunte può forse desumersi, se noi ci siamo messi sulla buona strada, a un di presso l'età, a cui può risalire l'una o l'altra redazione. I due punti estremi possono essere segnati dalla versione provenzale, che può rappresentarci lo stato della *Practica oculorum* intorno alla metà del sec. XIII, e dall'incunabulo ferrarese o dal cod. Breslaviense, le quali due redazioni del sec. XV sono le più ricche di argomenti e perciò le più diffuse.

Il testo parigino dipende da una redazione latina meno arida di quella provenzale e meno prolissa dell'incunabulo ferrarese; non erreremo forse di troppo assegnando cotesta redazione perduta al sec. XIV e presumibilmente al principio del sec. XIV, poichè essa dovè presentarsi mancante

dei tre argomenti, che nella lista dell' Albertotti portano i numeri 68, 69, 70, e che dovettero costituire una delle prime aggiunte al trattato di Benvenuto.

Ne segue che la versione francese va ascritta al sec. XV, benchè conservataci in un cod. del sec. XV. E questa osservazione è per noi di grande momento, perchè il codice parigino conserva per l'appunto altre opere mediche in francese di Bernard Gordon, che fiorì sul finire del sec. XIII e sul principio del XIV. Egli morì nel 1317 e nulla impedisce di pensare ch'egli sia stato l'autore della versione francese della *Practica oculorum*. L'opinione gettata là dai sigg. Pansier e Laborde a pag. 24 : « Nous croyons non seulement que Bernard de Gordon connaissait Bienvenu, mais aussi qu'il fut » l'auteur de la traduction française de son traité » ci pare tutt' altro che priva di fondamento e non crediamo possa essere combattuta dal fatto che Bernard Gordon non cita nelle sue opere Benvenuto. Anzitutto non basta ciò per affermare che Bernard non lo conoscesse e in secondo luogo la traduzione potè essere fatta negli ultimi anni di vita del Gordon, dopo ch'egli era venuto a conoscenza del trattato del salernitano, se pure può chiamarsi in talmodo il nostro Benvenuto.

Se abbiam fatto buon viso e ci siamo studiati di venir confermando una supposizione dei proff. Pansier e Laborde, non possiamo d'altro lato approvare il metodo tenuto da essi nella pubblicazione del trattato francese. « Le manuscrit » français... — dicono gli autori — ne contient rien de ce qui » concerne le traumatisme, la fistule lacrymale, l'origine » des larmes. Aussi, désirant donner de l'œuvre de Bienvenu » une édition française complète, avons-nous ajouté au » manuscrit de Paris la traduction de toute cette dernière » partie ».

Così facendo, essi avranno reso senza dubbio un servigio alla scienza oculistica, ma non hanno certamente integrato la redazione della *Practica* di Bernard Gordon. L'opera loro può per questo rispetto paragonarsi a quella degli amanuensi dei nostri codici di Benvenuto del sec. XV ; essi hanno attinto a Bernard Gordon, all'incunabulo e per di più a Guy de Chauliac, « qui cite souvent le traité de Bienvenu ». Conce-

pito in questo modo il disegno della publicazione Pansier-Laborde, essa va considerata soltanto dal punto di vista medico ; e allora non manca di merito ; ma dovremo senza dubbio prescindere sempre da essa per istudiare i rapporti e la composizione dei codd. di Benvenuto. Per questo lato, una publicazione così fatta non potrebbe certamente fare del bene.

Molto meglio e con giusto criterio filologico ha condotto il Teulié la sua edizione del testo provenzale che si legge accodata alla stampa della versione francese. Ne furono anche fatti estratti forniti di riproduzioni in fototipia. Il Teulié ha potuto collazionare il cod. di Basilea e correggere in più punti l'edizione di Berger e Auracher. Io ho confrontato le due stampe provenzali per ciò che spetta ai primi quatro capitoli e non ho tardato a convincermi che la pubblicazione del Teulié si avvantaggia sulla precedente. Riferisco il risultato del mio confronto ponendo tra parentesi quadre la lezione Berger-Auracher : Cap II : [*prumeyre*] *prumeyra ;* [*peyorar*] *pejoyrar*. Cap. III: [*primeyra*] *prumeyra*, Cap. IV: [*vuelh*] *velh ;* [*engen*[*ra*]*das*] *enge*[*n*]*ridas* (?); [*poirisa*] *poryga;* [*deuant*] *denant* ; [*quan*] *quant* ; [*layces*] *layses ;* [*pane*] *pauc ;* [*ay dit*] Il Teulié stampa *y dit*, che evidentemente andrà corretto: [*a*]*y dit*.

In generale però il confronto di altri passi dimostra che l'edizione del Berger e dell' Auracher era stata condotta con una cura e uno zelo, che convien riconoscere agli autori.

Giulio Bertoni.

DOCUMENTS SUR LES RELATIONS

DE

L'EMPEREUR MAXIMILIEN ET DE LUDOVIC SFORZA

EN L'ANNÉE 1499

(*Suite*)

(Pfontz, 22 juin 1499)

... Apresso significai alla predicta Maestà quello se contene neli summari de Savoia, de M. Jo. Jacomo Trivultio e de Fiorenza.

Ad quelli de Savoia la Sua Maestà disse havere grandissimo piacere chel predicto signore duca restasse in bona dispositione verso Sua Maestà, sacro imperio e V. E.; ed esser vero che ancora a Sua Maestà haveva dato bone parole; ma che dubitava per li continui stimuli, insidie, promesse ed arti de Franzosi, per la vicinità ha con loro, fosse per fare qualche accordo, non havendo rispecto che al fine fusse a sua perpetua perditione. Era ben vero, quando el predicto signore duca con bona circumspectione examinasse el caso suo, mediante li boni consilii, non lo faria : anzi se teneria al imperio e a Sua Maestà, ch'è suo vero e drito protectore, quale mai non li mancharia, benche alla fiata il potria venire qualche disturbo per le occorentie sono oggidi, ma che havendo bona intelligentia ad sua Maestà e V. E., che era ancora ley membro del predicto imperio, che senza dubio l'uno per l'altro col aiuto de Sua Maestà se aiutariano e deffenderiano da ognuno li volesse nocire. Hebe ancora grandissimo piacere del signor bastardo, che simelmente sia affectionato a Sua Maestà; dicendo che era de li soi, e che li era stato bono e fidel servitore, e se in qualche cosa lo poteva reconoscere, lo fara molto volontiera; et essendo in questo parlamento, ricordandoli io a mandare lo ora-

tore suo apresso el predicto signore duca, e presto, peroche importava la celerità, la Sua Maestà commisse a M. Langh che facesse fare la expeditione per M. Joanne Reynier, preposito de Brixen, e spero che in tri zorni sara expedito e partira.

A li summari continenti la bona voluntà de M. Jo. Jacomo Trivultio S. M. disse che non potria intendere tanta iniquita de lui contra Sua Maestà et V. E., che ancora non credesse più ; e che qualche fiata ha voluto dimonstrare secretamente essere bon amico de V. E., ma che Sua Maestà sempre conosceva chel la agabava, anzi chel era [....] secreto e credeva firmamente che sel potesse o sapesse trovare modo de ruynare Sua Maestà e Vostra Excellentia, lo faria senza alcuno respecto, ma che Dio non li ha dato tanta gracia ; e quanto a le minatie, che l'E. V. attendesse a vivere alegramente senza alcuna dubitatione, e maxime del canto de li Grisani e Suiceri, tanto quanto la Sua Maestà li fusse, perche lei faria talmente che la assecuraria, e faria che non li poteriano nocire, o per guerra o per pace ; che l'E. V. attendesse pure a salvarsi de la, como la credeva dovesse fare finalmente, perche el Re de Franza non faria l'impresa, e, se pur la faria, non troppo caldamente ; ma sua ferma oppinione era che non la dovesse fare, ma aspectare che questa guerra de Suiceri se fornisse per vedere come andasse el fine, che forsi saria tale che haveria piacere de stare in pace.

De M. Roberto disse non esser vero che havesse scontrato ne morto alcune de sue gente, ma era ben vero che era intrato in Remmsi con 1600 cavalli e 1200 fanti a pede, ma che mai ne era usito, che molto li dispiaceva perche haveria voluto fusse uscito, affrontarsi perche trovaria bon scontro.

De la praticha de Grisani e li capituli de Pustlamin, per la prossima cavalchata li significaro el tutto, che hora non ho tempo per levarsi la Cesarea Maestà ed andare a Landech, lassando qua una parte del campo. — [....] .

Augustinus Somentius.

(Landech, 24 juin 1499)

La Cesarea Maestà m'ha fatto domandare in castello, essendo armata per montare a cavallo circa le 24 hore, per andare a suo castello chi se apella Rispergh, lontano de qua uno miglio tedescho ; suso el camin per passare la montagna de Santo Cristoforo, per andare verso Felchirch e per passar la montagna per andar verso Coyra. Giunto là, la sua Maestà volse vedere la lettera patente de V. E. per la promessa facta de darli li 33 milia fiorini, videlicet la

meta in otto zorni, et l'altra meta per tutto el mese de giulio chi vene. Quale vista, ha fatto fare lettere patente per la receptione de 16,500 fiorini dal magnifico messer Baldesaro di Pusterla, con obbligatione come si contene nel apunctamento o parlamento facto al magnifico messer Marchesino, cioè che intrando V. E. ne la liga de Suevia dicti 16,500 fiorini li sariano compensati in quella somma de denari li sera taxata per la sua portione. Et *casu quo* non intrasse in dicta liga, che la sua Maestà se obliga dare ad ogni richiesta de V. E. per li dicti 16,500 fiorini doemilia fanti, pagati a spese de sua Maestà per doi mesi; e dicta confessione e obligatione se manda in mano del predicto messer Baldesaro, alquale la predicta Maestà m'ha dicto voglia scrivere, adciò non facia difficolta che, mandando a torli come fa, gli siano dati non li sia fallo; altramente li saria grandissimo detrimento per haver facto soi dessigni, dove se habino a spendere per bisogno grandissimo de questa guerra, e cossi io scrivo al predicto Messer Baldesaro secondo che sua Maestà m'ha commisso.

Apresso la predicta Maestà me disse se io haveva significato a V. E quello me commisse in questa matina. Alla quale io rispose che si, ma el messo non erà ancora partito. Me disse apresso queste formale parole: « Noy partimo a questo hora e andiamo contra questi diaboli de nostri inimici, perche volemo più presto tirarseli alle spalle e contra noi che lassarli andare a danni del signor duca, come se dice voleno andare. » Io li respose che la sua Maestà faceva bene a piliare la deffensione di V. E. e stato suo, perche deffendeva le cose proprie de sua Maestà, e quando quello paese de Valtelina havesse danno de inimici, la sua Maestà e tutto lo suo exercito ne sentiriano e patiriano, perche se vedeva ogni zorno quanto subsidio ne veneva, e che V. E. haveva posto ogni sua speranza ne la sua Maestà con fede la dovesse deffendere ed aiutare. Laquale disse non era per manchare dogni suo potere. Et dite queste parole montò a cavallo e partite.

Io sono restato qua con M. Lang e la mazor parte de cortesani, perche dove va la predicta Maestà non gli è habitatione altro che lo castello; ma domane la seguiremo tutti.

Havendo io significato alla predicta Maestà quanto quello m'ha scritto circa li deportamenti facti per Prete Luca di Bormio a Venetia, M. Langh m'ha poi resposto la sua Maestà havere dato bon ordine che lo ..... mandara a casa, in modo non sera più adoperato in queste cose di corte. Altro non c'è de novo. Alla bona gratia de V. E. humilmente me raccomando.

Ex Landech, 24 junii 1499

Illustrissimae et Excellentissimae Dominationis Vestrae humilis servus

Paulus Aug. Somentius.

(Lindau, 5 juillet 1499)[1]

..... Apresso io significai alla predicta Maestà de la expeditione haveva inteso che faceva el Re di Franza al duca di Lorena, per mandarlo contra V. E., pregandola ad voler fare pensamento e preparatione de aiutarla, e de non lassare opprimere ne vexare quello stato quale era de Sua Maestà, come ogni zorno la ne vedeva l'effecto, e che se in li principii el Re de Franza vedera che la sua Maestà ne piglia qualche protectione, andara tanto più retenuto in fare l'impresa che per el contrario, quando vedesse che la sua Maestà non ne pigliasse l'impresa e se ne passasse cossi legiermente, pigliaria più animo e faria l'impresa più galiardamente. La sua Maestà respose, benche se facesse rumore assai de questa expeditione del duca de Lorena, tum al effecto sariamente stando suso el suo primo proposito, chel predicto Re non debia fare quella guerra contra V. Ex. finche non sia finita questa de Suyceri, e se più presto el duca sara expedicto per venire a dicta impresa, che non crede, se rendera certa havesse a durare poco, e poteva essere caro a V. Ex. chel predicto duca più presti venghi a dicta impresa che alcuno altro, perche la natura e cervello suo è tanto furioso e superbo che subito veniria in dissensione ne potrian havere durata inseme.

[.....] Circa la venuta de li oratori francesi, ne parlai alongho con la predicta Maestà, laquale disse sapeva volevano dare e praticare poco de bono per Sua Maestà e V. Ex. Io la pregai in tutte le actione ad havere per raccomandata V. Ex. Laquale disse che la faria per essa come per le cose sue proprie.

[.....] Io ho voluto intendere da M. Langh, quale è capitanio del impero, o el duca Alberto di Baviera, o questo marchese de Brandinborgho. Quale me ha dicto non essere ne l'uno ne l'altro; che prima fu ben fatto capitanio el predicto duca de Baviera, ma la predicta Maestà non ha poi voluto capitanei, per voler ley in persona essere alla guerra.

(avec Angelo de Fiorenza)

(14 juillet)[2]

Illustrissime princeps et excellentissime domine, domine noster observandissime,

Ritrovandosi essere andata la Cesarea Maestà ad uno castello qua sul lago da li cavaleri Alemani, dove dete audientia a li oratori

[1] Milan. *Ibid.* Original; fragments.
[2] Milan. *Ibid.* Original.

francesi, gli andassimo heri matina per tempo, credendo ritrovare la predicta Maestà et exeguire quanto se contene ne la commissione ed instructione de M. Angelo. Ma gionti al dicto loco, ritrovassemo quella essere partita la sera in barcha, senza cena ; ne alcuno de soy sapeva dove la fusse andata, lassato qua el lecto e tutte le altre cose sue: aspetassimo fin passato mezo zorno, ma non vene ; ne anche fu possibile intendere quello ne fusse, salvo se chella era andato a vedere alcune terre in passi de inimici ; e cossi ne ritornassemo. In questo matino gli siamo ritornati ; dove havemo trovato la sua Maestà a messa ; laquale fornita, Angelo me gli sono presentato, e facto la debita reverentia e recommandatione in nome de vostra Excellentia ; a laquale è stata molto grata et accepta ; e monstrò vedermi tanto volontiera quanto dir se possa per amor di V. E., dimandandomi molto intrinsecamente de la bona valitudine sua et altre occurentie.

Apresso me fece condure in camera sua per M. Lang, e proposto alcuna cosa a soi consilieri, vene in dicta camera, dove con gratissima audientia intese *de verbo ad verbum* quanto se contiene in la dicta instructione de me Angelo ; laquale intesa, disse essere parechiata da dire tutto quello gli era possibile a V. E. e che per effecto la serviria de tutto quello la rechiedeva ; ma se fece alquanto difficile de poterla servire de tanto numero de fanti alemani per la occurentia de questa guerra, ma disse troveria altro partito de servirla.

E primo, quanti a li fanti, disse gli pareva che la E. V. doverebbe tore doi milia fanti boemi a pede e mille fanti a cavallo ; e vederia del resto farli havere de Alemani boni e experti, e che similmente li provederia de li capitanei, homeni tractabili e da bene.

Fu dicto e rasonato de la sorte e condictione de Boemi e de Alemani, de la valitudine lora, de lo stipendio, et etiam del tempo che potevano essere in quelle parte.

La sua Maestà disse che, per durare gran faticha, fare e disfare repari et altre cose necessarie in campo, et intertenersi a deffendere una impresa d'una forteza o altro loco, Boemi valevano più de Todeschi, più obedienti, e se tenevano con manco victualia ; e quelli altri boemi a cavallo dismontavano quando se affrontavano con li inimici e sono de li megliori saldati del mondo : homeni da bene, de grande animo, experientia e ben armati : quali omnino consigliaria la E. V. a tore sopra de lei, perche la se ne troveria benissimo contenta. E per lo stipendio suo, dessi Boemi a pede sperava se haveriano per tre fiorini da Reno el mese, l'altri a cavallo bisognava darli fiorini sei. Replicando piu fiatte che omnio consigliava V. E. a fare la spesa de questi mille a cavallo per essere homini de gran factione.

Da li Todeschi disse ne faria havere, fin al supp. to de la rechiesta,

ma che essi erano mali homeni da governare e da contentare, ed in sue bataglie erano meliori che Boemi, ma in difesa de una forteza essi Boemi erano meliori.

De li capitanei disse daria de li meliori e più valenti chel havessi.

Circa li duecenti overo trecenti hominidarme Bergognoni, similmente disse che la li provideria et satisfaria secondo la sua rechiesta, e più, bisognando.

Prima, disse de dare M. Roberto de Melone con 200 lancie e lo resto de le gente d'arme sono in Anomia ; poi disse voler dare uno suo valente capitano ha in Bergogna, el quale havea una bela e bona compania de Bergognoni, bene in ordine e parechiati per cavalcare de subito, e che epso capitaneo era el più sviscerato inimico de Francesi che sia al mondo, e Francesi l'hanno tanto exposo che, se lo potesseno havere ne la mano, per alcuno modo subito lo fariano impiccare.

Noi respondessimo a Sua Maestà che questo capitaneo saria al proposito de la Excellentia Vostra. Essa disse lo daria molto volentiera e fu rasonato e discusso del camino potevano fare dicte gentedarme per venire de la, e fu concluso essere per el meglio passare per Savoia, perche fariano molti boni effecti ; primo dariano gran suspecto al Re de Francia et a Suiceri, ed al signor duca de Savoia dariano animo de stare constante per la Sua Maesta e Vostra Excellentia; anche se assecuraria de quella gente francese sono nel Delfinato, adcio che, quando accadesse la Sua Maestà havessi qualche conflicto con Suiceri, non parlassino contra essa.

Ma rasonato a longo suso questa particularita, la Sua Maesta stete alquanto pensiva, e poi disse dubitava li soi consilieri non voriano consentire che la desse a V. Ex. el predicto capitano e gente bergognone et maxime essendo le cose nel termine sono ; ma disse in fine del parlare chel vederia de poterlo dare, ma con questa conditione cha, accadendo la disgratia cha la perdesse qualche bataglia grossa con li Suiceri, pur che teneva esso capitaneo e gentedarme per suo soccorso in caso de bisogno : resolvendosi che omnino la voleva compiacere la E. V. Gli respondessimo che quando altro accadesse, che non solamente del dicto capitaneo e gentedarme, ma etiam de la persona e stato di V. E., la Maestà Sua se potria valere del tuto ; perche la V. E. ha deliberato havere sua commune fortuna con la Maestà Sua per sempre, ma che meglio li faria discussione da quale gente la gli potria dare senza carico suo, et che fosseno più al proposito de V. E. e cha dal tuto ne faria intendere la resolutione.

De li homeni per manezare le artigliarie, disse non poterla servire, perche lei medesima ne havea difficolta ne era fornita a sufficientia ; ma, pensato alquanto, disse havere trovato el modo de servirla : che

faria scrivere al ill. mo sig. archiduca, suo figliolo, che li mandasse li soi qua per essere facta la treuga de Geldria, monstrando de volersene servire in questa sua guerra, e che, gionti qua, geli mandera li a servire V. E., e che erano molto perfecti.

Similmente faria scrivere a Mgr. de Verghi, in quella meglior forma che nui volessimo, secundo che quella richieda.

La conclusione facessimo fu che la sua Maestà scriveria a li capi de quelli Boemi se metessino in ordine a fare le compagnie, adcio cha havuto l'aviso de V. E., siano pronti per venire. Laqual fece computo che potriano venire da casa loro in Trento in zorni quatordexe.

Da le gente d'arme sariano in ordine ad ogni rechiesta de V. E. ; laquale pensasse e deliberasse quello voleva, perche del tuto saria servita ; con molte offerte, bone et amorevole parole, de non esser per abandonarla in alcuno modo ; e fara cognoscere ad ognuno che la non è per mancarli, anzi per aiutarla ad ogni suo potere.

Essendo in rasonamento del transito de le gente d'arme per Savoia, fu dito da le particularita del predicto illustrissimo signor duca da tirarlo al stipendio de V. E., quando la potesse ; ed el parere de la predicta Maestà fu, che, volendo el predicto Signor duca stare forte in servirla con le gente e stato suo alla deffensione contra Francesi, che la E. V. gli prometta duecento milia ducati da pagarli in venti anni, cioè decimila ducati d'oro ogni anno, per extinguere la promessa li fa el Re de Franza de darli decimila ducati d'oro d'intrata ; e che li pare la E. V. non debia guardare a spese per condurlo, perche hora li pareva el tempo ; comettendone che in nome de Sua Maestà gli significassimo quanto era el suo pensiere. Circa la parte de li denari, non accade scrivere altro per che la sua Maestà resta benissimo contenta de satisfarla de quanto era facto.

De la praticha del Re de Inghilterra, la predicta Maestà se risolse netamente : non gli era fermeza alcuna, ne chel predicto Re più fiate gli haveva promesso e dato bone parole e tenuto in praticha ; ma may non ha voluto venire ad effecto alcuno, ma cerca de fare li fati suoi con Franza per questi mezi ; e pero era meglio lassarlo stare, ateso cha non se ne poteria cavare alcuno bon constructo.

La predicta Maestà se ritrova in continue agitationi col corpo e col animo per le occurrentie de questa guerra. Non possimo havere cossi la sua Maestà per cavare el constructo de quello sia el suo ultimo volere ; ma piglieremo la opportunità e faremo l'ultima conclusione e stabilimento. Quale facto e significato a E. V., io Angelo veniro da ley. Alla quale humilmente se raccomandiamo.

Ex Ueberlingh, 14 Julii 1499.

Illustrissime et Excellentissime Dominationis vestre servitores.

Angelus de Florentia et Augustinus Somentius.

(21 juillet) [1]

Illustrissimo et excellentissimo signor nostro observandissimo, In executione de commissione et instructione de vostra Excellentia, havemo significato alla Cesarea Maestà li progressi del Re de Franza, che sono omnino di volere passare contra V. E., ricercandola a volere soccorrere di gente e saltem de presente de cinque cento fanti; dando ordine adcio che similmente se ne possa havere de li altri fin al numero richiesto de cinque overe seimila a pede e circa trecento lance borgognone; al che Sua Maestà s'è risolta, come vedera qua apresso.

Che de presente la Sua Maestà dara 500 fanti de quelli de Fereto e Bergogna, quali sono pronti, e serano in Ivrea in vinti di, ed essa li fara venire fin la; ma gionti bisogna che l'E. V. gli facia fare la mostra e dare la pagha a computo de fiorini quattro el mese; del nome de lo capitaneo e dele paghe dopie la Sua Maestà li dara, ed io Augustino per la prima cavalcata li significaro a Vostra Excellentia.

Scrivera in Carintia e li fara havere mille fanti con doi boni capitanei quali fara ordinare ad Tregeste, e l'E. V. mandara a farli la monstra e darli une pagha e fiorini quattro per fante, quale facta e pagata venerano da Tregeste li in octo giorni e servirano sei settimane; quale passate li dara ancora un altra pagha e servirano altre sei settimane e poi successive de mese in mese haverano le sue paghe.

De Boemia li fara havere mille fanti, alli quali andara tempo uno mese a mettersi in ordine e venire fin li; alli quali similiter bisognara mandare una pagha fin in Patavia chi e sul Danubio e de questi se ne havera meliore conditione che de quatro florini al mese.

Dara ancora mille arceri de Picardia e mille fanti Allamani quali erano cum Sua Maestà alla guerra de Geldre et che de presente sono in camino per venire in qua; alli quali similiter bisognara mandare una pagha, cum io Augustino li significaro per la prima cavalcata.

Appresso dara ducenti homini darme, videlicet cento de Anoni a che averano cavalli quatro per ciascuno, e bisogna darli fioreni sei di Rheno al mese per cavallo e che venerano in Losana, ali quali sara capitaneo M. Roberto de Malone e mons de Vilerno.

De li homini per tirare l'artileria dara de quelli erano in Geldria, quali similiter sono in camino per venire in qua; ali quali taxara lo

[1] Copie et déchiffrement : *Extractus Zifre D*^ni *Angeli de Florentia et Augustini Somencie ad illustrissimo D*^num *Ducem Mediolani.*

sallario a uno capo o doi che li governara, como io Augustino similiter li significaro.

Io Angelo partiro in questa sera o domatina, per venire verso V. Ex. più presto potero. Del magco M. Vesconte non scrivemo altro perche da esso V. ra Ex. tia sara del tutto avisata.

Questa presente lettera s'è solo scripta per la celerità del partire del p.to M Vesconte, ma io Augustino li expediro una altra cavalcata dove li respondero a quanto V. Ex. mi ha scripto per la cavalcata de 8, recevuta a di 19 del presente.

Qua si ha granmo bisogno de cavallari e dinari. A V. Ex. humiliter ce racomandano. Ex Constantia 21 julii 1499.

(fin juillet 1499) [1]

Illustrissimo et excellentissimo signor mio unico.

Per altre mie l'Excellentia Vestra havera inteso de la partita de la Cesarea Maestà de Landerch; hora per questa mia intendera come La gionse heri qua a disnare, passato la montagna de Santo-Christoforo. In camino io me accostai a Sua Maestà in diverse fiate, e li parlai de alcune cose, come intendera qua apresso.

....

Io propose alla Maestà Cesarea che la principal cosa a voler provvedere ale cose de Italia, chel re di Franza non li havesse tanta speranza ne tanta inclinatione, era ad fare qualche provisione contra el papa; el quale, come la sapeva, non tendeva ne procurava altro che promovere el predicto Re alla guerra contra V. E., et mettere tutta Italia sottosopra; ma che, facendoli Sua Maestà qualche provisione come lo poteva et come già era dicto, porse chel se guardaria ben avanti et andaria alquanto più retenuto in queste sue pratiche chel non ha facto finora; e per comenzamento che, al manco al presente, volesse fare questo effecto de remandare indreto el legato con tali termini et etiam darli tale resposta chel predicto pontefice potesse conoscere la Sua Maestà havere cognitione de tutte le sue male operatione, et havere animo de farli qualche provisione e dirli che molto ben conosceva e sapeva che questa opera faceva sotto umbra de charità de voler tractare la concordia de questa presente guerra con Suyceri esser ad instantia del re di Franza, per condure poi li soi disegni a posto col mezo e aiuto delli Suyceri et la Maestà sua havere gia molti di havuto copia de le lettere li haveva scritto el predicto Re,

(1) Milan. *Ibid. Original. Non daté.*

acciò facesse questa opera che l'oratore fa per mezo depso legato; ma che lassando epso legato ad Inspruch dove l'haveva mandato, ogni zorni daria aviso de tutte le occorentie de qua e delle difficultà ha la Sua Maestà che sono più assai e lo pontefice non desisteria da le sue sollite pratiche. Alche la Sua Maestà me rispose dicendo che conosceva assai la male dispositioni e pessima operatione del predicto pontefice e che non voleva remandare indreto el predicto legato e che pensaria qualche bon modo e mezo per rimandarlo. Sopra questa expeditione parlai con M. Langh discorrendo molti partiti ; qual dopo parlò longamente con la predicta Maestà con laquale prese questa conclusione.

Che la predicta Maestà vole scrivere al predicto legato como, per risposta de le rechieste li ha facto et altre occorrentie, voleva mandare uno oratore al predicto pontefice, qual saria el Reverendo proposito de Brixino, informato e ben instructo in tutto del animo e volere de Sua Maestà, e per obviare chel predicto legato non trovasse qualche excusa, ordinaria che dicto proposito benissimo instructo se partiria et andaria insieme con lettere credentiale directive al predicto pontefice, e gionti a Verona dira con qualche excusatione al predicto legato havere havuto altra commissione dalla predicta Maestà de andare in altra parte e cosi lo lassara; e con la sua instructione et lettere necessarie, se ne andara alla sua legatione de Monferrato et Savoia dove Sua Maestà l'ha destinato, et lo predicto legato se ne andara dove li parira, senza altra resolutione ne exclusione ; e a questo modo el predicto pontefice potra conoscere che la Sua Maestà tene poco conto de lui. Io non mancaro de sollicitudine per fare che questa praticha se conduca a posto, cossi per fare partire el predicto legato come per fare andare el predicto preposito alla dicta legatione.

De li oratori del Re de Franza, el ce nove qua che sono gionti ad Argentina e se dovevano trovare a Philiborgo, venendo verso la Cesarea Maestà. Non mancaro de sollicitudine per intendere tutti li loro andamenti e pratiche e de quello accadera, subito la E. V. ne havera de me aviso. Ang. Somenzio.

(Pfontz, 5 août 1499) (1)

Illustrissimo ed excellentissimo signor mio unico,

Per le lettere del magnifico Monsignore Vesconte, la E. V. intendera de la resolutione fatta per la Cesarea Maestà in adiuto e deffesa sua contra el re de Franza e Veneziani, cossi de gente come de altre

(1) Milan. *Ibid.* Dépêche originale.

provisione, e maxime de la conclusione ultimamente fatta per li signori prencipi e consilieri del imperio se ritroviano apresso Sua Maestà, che furno il signor marchese de Brandinborgo, il marchese de Bada, l'oratore del archiepiscopo maguntino, lo episcopo de Worms, lo episcopo de Constantia, et altri consilieri de la predicta Maestà. Laquale conclusione fù che havendoli proposto la predicta Maestà le presente occorrentie circa la specialità de V. E., recercandoli a dirli el parere suo, essi constreteno chiaramente e [.....] tra loro, con longo discorso, la evidente ingiuria e lo eminente et grandissimo periculo incurreva el sacro imperio e tutta Germania, lassando prosperare e seguire l'impresa al re de Franza contra V. E., ch'era principe e membro del predicto imperio e che quando el predicto Re acquistasse quello stato, se poteva tenere per certo che la predicta Cesarea Maestà non conseguiria mai la corona del Imperio, neanche Alemania mai più teniria la sedia imperiale, ma per forza ritornaria in Franza, con molti altri boni discorsi; concludendo che *omnino* la predicta Maestà e sacro imperio dovessino aiutare V. E. e fare ogni opportuna provisione per fare retirare indreto el predicto Re, lassando più presto da canto questa guerra de Suyceri, et attendere alla difesa de quella, che assai più importava. E per procedere giuridicamente come se conviene al predicto sacro imperio, fu consultato chel se mandasse una honorevole ambassata al predicto Re, quale a nome desso imperio li dcmostrasse l'errore commisso in rumpere guerra a V. E. in quello stato, principe e membro desso imperio, senza farne alcuna querela; che pareva volesse usurpare le rasone del predicto imperio, de sua propria auctorità, et come superiore desso, facendoli instantia a retirarsi e levare tutte le offese ha posto contra V. E.; e sel se pretende havere alcuna rasone in dicto stato, produca giuridicamente le sue rasone davanti la predicta Cesarea Maestà e sacro imperio, perche non li saria manchato de justicia, e quando non lo facia e si pertinasse in proseguire la guerra, se gli facia le proteste a nome del predicto imperio de pigliare l'impresa galiardamente per la difesa di V. E. come se convene.

E per venire al effecto de questa conclusione, fù ordinato chel se significasse el tutto a li signori ellectori, adcio dessino el loro consenso e facessino le lettere opportune, deputando lo episcopo de Wormes per andare a dicta legatione in Franza.

Dopo fatta dicta conclusione, el predicto messer Vesconte et io parlassemo alla predicta Maestà per far fare la medesma provisione contra Venetiani, adcio andassino retenuti de non rumpere. Laquale fu contenta e disse che la faria ellectione d'una persona apta e sufficiente a dicta legatione.

El predicto Messer Vesconte partite heri matina per andare a Sia-

fusa per exeguire quanto gli è commisso circa el tracto de la pace con Suyceri, con ordine che de li expediria uno cavallaro a V. E., con significarli diffusamente quanto è agitato, ma per non mancare ancora io del debito mio, ho voluto brevemente farli questo poco discorso.

Heri in camino io significai alla predicta Maestà quanto l'E. V. me scrive per la cavalchata de 24 del passato, instandola a fare opportuna provisione adcioche venendo el Re de Franza in persona alla impresa come se scrive, che la gli posse obstare e deffendere V. E. avanti che le cosse vadino più avanti; laquale respose che la non era per mancare d'ogni suo potere, ordinò con M. Langh che de presente voglia expedire una lettera al predicto Re de Franza, quale vole se mandi subito per uno araldo, fin a tanto chel predicto episcopo de Wormes sara in ordine; che spera sara fra quindeci giorni, laquale lettera el predicto messer Galeazo ed io havemo visto avanti la sua partita.

Similmente ha commisso facia lettera simile a Venetiani con sua instructione a M. Georgio Ellacher, quale vole che subito vadi con dicte lettere e instructione a Venetia, con protestarli de la guerra a nome del sacro imperio, tuttavolta che rumpino guerra a V. E.; e cossi il predicto messer Langh fa dicta expeditiva e non se manchara de mandarla ad effecto fra dui zorni. De laquale mandaro copia del tutto, adcio possa intendere più chiaramente quanto sara agitato.

La predicta Maestà heri, havanti partesse da Celle, me fece grandissima instantia a voler rechatare cento fiorini de Reno per dare al suo capitaneo nominato Georgio Fogel, al quale essa haveva dato altri trecento fiorini per levare tre cento fanti, quali debeno venire fin a Tirano; e cossi io li tolse imprestito dal conte Filippo de Nanso. Li predicto capitano e fanti debeno venire fin a Tirano, dove gionti debeno fare la mostra a quello sara deputato per V. E.; quale fatta li debia dare una paga, mandandoli dove gli parira. El suo servitio incomenzara a quello zorno faranno la mostra, e secundo el computo e discorso fatto, debeno essere in Tirano in 16 overo 18 giorni.

Li dicti cento fiorini dati a predicto capitano, io li ho tolto imprestito dal conte de Nanso con promessa per uno scritto mio de renderli fra quindeci giorni, e io prego V. E. me li voglia subito mandare per questo presente cavallaro de la predicta Maestà, adcio li possa restituire al predicto conte e servare la fede per valersi in altri bisogni; altramente io saria in grandissima vergogna, ne saperia che fare; avisandola chel predicto conte, per mezzo del predicto messer Galeaz, è facto uno de li più galiardi e boni amici de V. E. che sia in questa corte con gran sollicitudine e dilligentia, come intendera dal predicto messer Galeazo; e pero sara ben fatto ascrivergli una bona

lettera, ed anche farli qualche provisione, perche po fare de boni officii, secondo che per avanti ne faceva de mali. Giuncta che sara la predicta Maestà qua apresso, dove fa congregatione de gente, mha detto fara expedire mille fanti, e le faria dare el modo che verriano fin li a Milano, e le faria passare per la via de Savoia, secundo ha dicto.

Per una altra mia, io ho significato a l'E. V. chel saria ben fatto che la mandasse qua uno con mille o doi milia fiorini per dare a qualche capitano, che potria andare alla giornata ad expedirsi, per darli uno fiorino per ciascuno fanto per venire fin li; de novo [.....] farli ricordo accio la manda, perche cossi è ancora el parere de M. Langh.

De la risolutione fatta per la Cesarea Maestà de fare contra Venetiani, verso le loro confine cossi de qua verso Trento come verso Croatia, l'E. V. intendera tutto dal predicto messer Vesconte; ..... io non mancharo de sollicitudine adcio se facia l'effecto.

De li fanti Boemi e de la partita proposta dal duca de Brunswich, l'E. V. voglia fare la resolutione, e avisarme de quello ho a fare perche io tengho le cose cossi in sospeso finche intenda il volere suo.

Similmente mandando la predicta Maestà gente de la, come le dice voler fare, si l'E. V. vole avere cavalli o quello se ha a fare con li capitanei pregola ad avisarmi.

De li duemilia fiorini, per resto de li 16,500 se dovevano mandare in Inspruch, la predicta Maestà ha havuto molesto che non siano mandati perche li haveva assignati ad alcuni fanti, di quali dice volerne mandare 500 a V. E., imponendomi Sua Maestà voglia con ogni instantia pregarla ad mandarli subito, adcio possa valerse come li ha dessignati.

Cerca la pratica de la liga de la Suevia fin qua non è fatta altra resolutione ma se fara in breve per quanto dice la predicta Maestà: quale fatto io significaro il tutto.

Io non mancaro de sollicitudine per fare expedire le lettere al Re di Franza et ad Venetiani, e fare l'altra provisione necessaria e del tutto ne avisaro l'E. V., per uno de li cavallari ..... e li mandaro le copie desse lettere e instructione insieme con la copia de li capituli ha ordinato la predicta Maestà per la liga de Suevia, quale hora non li posso mandare per la celere partita de questo presente cavallaro. Similmente li rispondero a tutte le parte m'ha scritto per dicte cavalchate. De novo qua altro non accade.

Domane la predicta Maestà se debe trovare insieme con la Maestà de la serenissima regina ad una terra chè lontana de qua tre leghe verso Friburgo e li debe andare con pocha gente. Io andaro con S. M. e non mancaro de fare che la serenissima regina facia li boni

officii necessarii con la predicta Maesta a beneficio de V. E., come son certo che la faria de bon core; a quella humilmente con devotione sempre raccomandandomi.

Ex Plungf, 5 augusti 1499.

Illustrissime et excellentissime Dominationis Vestræ servus.

Augustinus Somentius.

(Lettre de Giovanni Colla, 12 juin)

Già qualchi giorni non havemo qui nova alcuna: salvo hogi che cè aviso como le gente Cesaree erano intrate in Agnelina di sopra, sono ritornate per non havere havuto modo da vivere; e questi consilieri me affirmano che ne sono morti de fame XX homini, havendo pero brusato tuta Agnelina di sopra, et che se havessino havuto vitualie senza dubio pigliavano Coyra; et infine poy se trovato forse quaranta carri de pane guasto tuto, per negligentia de li officiali. La E. V. puo cognoscere che non è quello ordine che bisognaria. In bona gratia humilmente me ricomando.

Hispruch, XII junii 1499.

(*A suivre.*) L.-G. Pélissier.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

Annales du Midi, XVI, n° 63. — *A. Jeanroy* : Le soulèvement de 1242 dans la poésie des troubadours, p 311 ; — *Dr Dejeanne* : A propos d'une chanson de Peire d'Alvernhe, p. 341 ; — *A. Jeanroy et G. Bertoni* : A propos d'un chansonnier provençal, p. 347.

Revista de Archivos, bibliotecas y museos, terc. ép., VIII, 5 et 6. — *S. Sanpere y Miquel* : Los orígenes del condado de Pallás y su historiador Fray Francisco Llobet y Más, p. 373. — *E. Mele y A. Bonilla y San Martin* : Dos cancioneros españoles, p. 408 ; — *F. N. S.* : Una coleccion de refranes del siglo XV, p. 434.

Revue de philologie française et de littérature, XVIII, 2. — *J. Désormaux* : Chanson en patois savoyard sur les tournées des représentants du peuple (1793), p. 81 ; — *E. Casse et E. Chaminade* : Vieilles chansons patoises du Périgord (suite), p. 89 ; — *L. Clédat* : La protonique et la pénultième atones, p. 103 ; — *L.-G.P.* : « brioche », p. 118 ; — *L. C.* : « Je ne sache pas que » et « ne risquer rien de », p. 119.

Giornale storico della letteratura italiana, XLIV, 1-2. — *L. di Francia* : Alcune novelle del « Decameron » illustrate nelle fonti, p. 1 ; — *G. Lazzeri* : Sull' autenticità dello « Zibaldone » attribuito ad Ant. Pucci, p. 104 ; — *P. Toldo* : Note Poggiane, p. 117 ; — *M. Lupo Gentile* : Sulla paternità della vita di Niccolò Capponi, p. 126.

Romania, XXXIII, n° 131. — *G. Paris* : Le mode et les étapes de l'altération du *C* en gallo-roman, p. 321 ; — *J.-L. Weston* : Wau-

chier de Denain, as a continuator of « Perceval » and the prologue of the Mons ms., p. 333; — *A. Delboulle*: Mots obscurs et rares de l'ancienne langue française, p. 344; — *G. de Gregorio*: Notizia di un trattato di mascalcia in dialetto siciliano del s colo XIV, p. 368; — *A. Thomas*: Alain Chartier chanoine de Paris, d'après des documents inédits, p. 387; — *G. Huet*: La parabole des faux amis, p. 403; — *E. Langlois*: Anc. fr. « vizele », p. 405; — *A. Delboulle*: Anc. fr. « coupee », p. 408; — *G. Millardet*: Béarnais « talaraque », p. 408; — *A. Thomas*: Anc. fr. « entrecor », p. 413; — *A. Mussafia*: Per il « Tristano » di Thomas, éd. Bédier, p. 415.

Romanische forschungen, XV, 2. — *R. Kaltenbacher*: Der altfranzösische roman Paris et Vienne, p. 321.

Studi medievali, I, 1. — *C. de Lollis*: Dolce stil novo e « noel dig de nova maestria », p. 5; — *L. Torretta*: Il « Wälscher Gast » di Tommasino di Cerclaria e la poesia didattica del secolo XIII, p. 24; — *U. Cosmo*: Una nuova fonte dantesca? p. 77; — *B. Sanvisenti*: Su le fonti e la patria del « Curial y Guelfa », p. 94.

Mémoires de l'académie de Nimes, VIIe s., t. XXVI.— *E. de Balincourt*: Deux livres de raison du XVe siècle, p. 1; — *E. Bondurand*: Les suites d'un miracle à St-Gilles (1515-1516), p. 79.

Zeitschrift für romanische philologie, XXVIII, 4 et 5. — *C. Michaëlis de Vasconcellos*: Randglossen zum altportugiesischen liederbuch XIV, p. 385; — *H. Schuchardt*: Lat. *(h)epar* im romanischen, p. 435; — *A. Neumann*: Zur charakteristik des dialektes der Marche (*schluss*), p. 450; — *W. Förster*: Randglossen zur Cantefable, p. 492; — *A. Horning*: Fraise, framboise, p. 513; — *F. d'Ovidio*: « Impennarsi » ed altre voci affini, p. 535; — *R. Ortiz*: Il « Reggimento » del Barberino ne' suoi rapporti colla letteratura didattico-morale degli « ensenhamens », p. 550; — *H. Andreson*: Zu Jourdain de Blaivies, p. 571; — *H. Vaganay*: Le vocabulaire français du XVIe siècle, p. 579; — *W. Meyer-Lübke*: Port. «colaga», sard. « annangere », p. 602; — *G. Bertoni*: « Schinippo », p. 603; — *A. Horning*: « Morgue », p. 605; — *J. Ulrich*: rätor. « supchia, sochia », p. 611.

Bulletin du parler français au Canada, III, 1. — *A. Rivard*: Le genre des noms communs dans notre parler populaire, p. 7; — *A. L.*: Questions de grammaire, p. 15; — Lexique canadien-français (*suite*), p. 19.

La Tradition, août-sept. 1904. — *A. Perbosc*: Le langage des bêtes, mimologismes populaires d'occitanie (*suite*), p. 230.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES

George Doncieux. — Le Romancéro populaire de la France. *Choix de chansons populaires françaises*, Textes critiques, avec un avant-propos et un index musical par JULIEN TIERSOT. *Paris, Bouillon*, 1904, in-8° [XLIV et 522 p.], 15 fr.

Cet ouvrage, dont on avait apprécié divers fragments publiés dans la *Romania*, la *Revue des traditions populaires*, *Mélusine*, etc., aura une grande importance pour l'étude de la poésie populaire et plus spécialement, de la chanson.

L'auteur avait réuni tous les articles épars dans ces revues, en y joignant de nouvelles études sur d'autres chansons, pour en former un ouvrage complet. L'impression en était commencée, lorsque la mort vint prématurément interrompre cette œuvre si intéressante.

Par les soins d'un frère affectionné, auquel vinrent se joindre de fidèles amis, ce remarquable travail, l'un des plus importants que l'on ait entrepris pour porter la lumière dans la question, jusque là si obscure, de l'origine des chants populaires, n'aura pas été perdu.

Joignant à une grande érudition un sens critique des plus éclairés, l'auteur avait fait choix de 50 chansons françaises parmi les plus populaires recueillies en France ou à l'Etranger (on n'en a retrouvé, dans ses manuscrits, que 45 complètement rédigées), dont il a comparé entre elles toutes les versions connues; et relevé jusqu'aux plus minimes variantes. Par une étude approfondie, un jugement sain, une méthode sûre, après en avoir soigneusement expurgé les scories, altérations ou déformations qu'elles ont subies dans leurs pérégrinations, il a pu se rapprocher, aussi près que possible du texte original et le restituer dans sa forme primitive. Ce résultat, pour le plus grand nombre, nous semble avoir été atteint.

Il manquait à cet excellent ouvrage l'étude indispensable de l'union de la musique à la poésie. M. Julien Tiersot, avec la haute compétence qu'on lui connaît, s'est chargé de combler cette lacune. Il a pu, en sélectionnant les mélodies recueillies, établir le type mélodique de la plupart des 45 chansons, mais malgré son talent et sa parfaite connaissance du sujet, l'absence ou la défectuosité des documents mis à sa disposition, ne lui a pas permis d'obtenir pour toutes le même résultat. L. L.

C. Merlo. — I nomi romanzi delle stagioni e dei mesi studiati particolarmente nei dialetti ladini, italiani, franco-provenzali e provenzali, *Torino, Læscher*, 1904 [284 p.].

Au point où en est arrivée la linguistique romane, il est difficile aux jeunes de trouver autre chose que quelques glanures à recueillir à la suite de leurs anciens. Dans ces conditions il leur est malaisé de faire voir leurs connaissances et leurs aptitudes par un ouvrage étendu. C'est là une des raisons qui suscitent des livres dans le genre de celui-ci. On prend un certain nombre de mots ou d'idées réunies par un lien sémantique ou même purement artificiel, et l'on examine leur forme et leur istoire dans le plus grand nombre possible de langues et de patois. Il est rare qu'aucune des questions auxquelles on touche soit absolument neuve, mais on a quelque chance d'en renouveler certaines par le fait seul qu'on les groupe d'une façon particulière ou qu'on les envisage d'un point de vue spécial. Par exemple au lieu de partir de telle forme donnée et de voir ce qu'elle est devenue dans les divers idiomes, on part plus volontiers de telle idée pour rechercher par quels vocables ou quelles locutions elle a été rendue dans les différents parlers. On voit mieux ainsi quel est le domaine réel de chaque expression, où et pourquoi certaine qui était ancienne a été éliminée et remplacée par de nouvelles, et quelles sont les raisons istoriques, fonétiques ou sémantiques qui ont déterminé ces divers changements.

M. Merlo a étudié de cette manière les noms des saisons et des mois, avec leurs composés, dérivés, etc. dans le domaine roman, particulièrement, dit la couverture, dans les dialectes ladins, italiens, franco-provençaux et provençaux. Le livre nous donne plus que le titre ne promet : en somme aucune partie du domaine n'est totalement négligée ; mais nous voudrions davantage. Le romaniste qui ne veut pas se borner à être un filologue, c'est-à-dire à éditer plus ou moins mal des textes plus ou moins insignifiants appartenant à une région restreinte, doit absolument connaître et utiliser tout l'ensemble du domaine roman. Surtout lorsqu'il s'agit, comme ici, de questions qui ont déjà toutes été quelque peu traitées ou effleurées çà et là, il faudrait que celui qui les reprend d'ensemble les résolût définitivement, et n'i laissât plus ni obscurité ni lacune de quelque importance. Les domaines français proprement dit, espagnol et portugais auraient dû être fouillés davantage ; les livres utilisés auraient dû être dépouillés avec plus de soin. Souvent, il est vrai, le mot négligé de tel patois n'aurait rien ajouté au point de vue de la forme ; mais il aurait permis de déterminer l'aire de tel vocable ou

de telle locution. La délimitation des aires, dans la mesure où elle est possible, faisait à notre sens partie du sujet adopté par l'auteur.

On se demande aussi pourquoi dans une étude sur les noms des saisons et des mois ne figure pas le mot « saison » qui est fort intéressant, ni le mot « mois », — et même le mot « année » puisque l'année est l'ensemble des saisons et des mois.

Enfin on aurait voulu voir les questions de fonétique plus approfondies ; par exemple quel rapport exact i a-t-il entre *ianuariu* et **ienuariu* (p. 99 sqq.)? est-ce que les représentants de la première forme sont partout savants ou mi-savants? Quantité de problèmes de ce genre sont soulevés par la seule énumération des formes ; mais il est rare que M. Merlo cherche à les résoudre. D'autre part il cite en très grand nombre des cas d'aférèse, de protèse, d'épitèse, d'épentèse, de métatèse ; mais il est exceptionnel qu'il essaie de déterminer la cause ou l'origine de ces fénomènes ; ce n'est pourtant qu'à cette condition qu'ils peuvent être intéressants.

Si l'on ajoute qu'il i a çà et là dans l'ouvrage quelques erreurs de fonétique, on aura adressé à l'auteur à peu près toutes les critiques qu'appelle son travail. Il faudra d'ailleurs s'empresser de dire que de pareilles erreurs, en général fort menues, sont à peu près inévitables dans une étude où apparaissent tant de patois divers, dont les trois quarts ne sont connus que par des publications tellement mauvaises qu'il est presque impossible de les utiliser ; et, malgré les restrictions que nous avons faites et les désidérata que nous avons exprimés, on devra conclure que cette étude, qui dénote un bon ouvrier et bien outillé, fait onneur à M. Merlo et en même temps à son maître, M. C. Salvioni.

Maurice GRAMMONT.

M. Niedermann. — Spécimen d'un précis de phonétique historique du latin, à l'usage des gymnases, lycées et athénées, avec un avant-propos par A. Meillet, *La Chaux-de-Fonds*, 1904, in-4° de VIII-40 p.

Les romanistes, à qui la connaissance de l'évolution istorique du latin est si nécessaire, ne savent généralement pas où s'adresser pour l'acquérir. Les grammaires ordinaires, celles des filologues, ne leur fournissent que des amas de faits sans lien ou réunis par des idées aujourdui reconnues fausses et contraires du reste à tout ce qu'ils savent par ailleurs ; celles des linguistes, peu nombreuses et peu répandues, font appel à des connaissances très multiples et très diverses, qui rendent l'exposition fort compliquée et souvent difficile à suivre pour tous autres que les spécialistes, et que ces derniers seuls peuvent vérifier. Ici ils trouveront un livre tout différent.

Renonçant délibérément à l'enseignement grammatical suranné qui est en usage encore presque partout, mais n'est pas moins fastidieux que stérile, M. Max Niedermann s'est proposé de nous donner une fonétique istorique du latin qui fût rigoureusement au niveau de la science moderne, mais n'exigât du lecteur la connaissance d'aucune langue autre que le latin. Ce traité devait s'adresser en effet uniquement à des latinistes qui ne sont que latinistes, à des maîtres qui ne savent que le latin, à des élèves qui n'apprennent que le latin. L'entreprise était difficile et ardie : exposer l'istoire du latin en ne s'appuyant que sur les données de la linguistique, puisque tout le reste est désormais périmé, et d'autre part utiliser tous les résultats de la grammaire comparée, c'est-à-dire en somme faire une grammaire comparée du latin, sans recourir jamais à l'intervention d'une langue étrangère, sans rapprocher jamais d'un mot latin la forme de celui qui lui correspond dans une autre langue, voilà un problème qui peut paraître chimérique et insoluble. Atons-nous de dire que l'auteur l'a admirablement résolu : bien qu'il se borne à comparer entre elles des formes latines de date ou de constitution différente, il ne règne nulle part la moindre obscurité ; aucun développement oiseux ; partout une exposition nette, précise, exacte et suffisamment complète.

La brochure que nous avons sous les ieux n'est qu'un spécimen : elle ne comprend que l'istoire du vocalisme ; celle du consonantisme, ou plutôt l'ouvrage complet doit être publié prochainement. Nous ne doutons pas que la partie qui n'a pas encore vu le jour ne soit digne de celle qui vient de paraître, et nous souaitons que ce livre suscite des imitateurs ; qu'on en fasse de pareils pour toutes les langues généralement étudiées, où chaque langue soit examinée isolément mais scientifiquement. Enfin nous faisons des vœux pour que ce manuel pénètre rapidement dans les licées et établissements similaires pour lesquels il a été spécialement écrit, et qu'il i obtienne tout le succès qu'il mérite ; mais une inquiétude vient traverser notre satisfaction : s'il a fallu trois siècles et davantage pour obtenir un bon livre, combien faudra-t-il d'années pour qu'on l'introduise dans l'enseignement ? Maurice GRAMMONT.

OUVRAGES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

J. Vendryès. — Traité d'accentuation grecque, *Paris, Klincksieck*, 1904 [XVIII-276 p.], 3 fr. 50.

Nous n'avions jusqu'à présent sur l'accentuation grecque que des manuels faits par des filologues, c'est-à-dire ne contenant pas autre

chose que des séries de faits placés arbitrairement à la suite les uns des autres, sans lien, sans ordre, sans explication, si bien que leur étude ne pouvait que rester stérile, et n'était en somme qu'un casse-tête de plus, une chinoiserie vaine à l'usage de ceux qui ont le privilège de faire des tèmes grecs. A côté de cela et en fait d'ouvrages scientifiques on ne possédait guère que des articles sur telle ou telle question particulière, épars, isolés, parus presque tous à l'étranger, et par suite à peu près inaccessibles à tous ceux qui ne sont pas spécialistes.

La lacune vient d'être comblée de la façon la plus eureuse par l'apparition d'un traité court, commode, scientifique et complet. Le livre de M. Vendryès repose sur une érudition minutieuse et profonde; mais si les références et les citations permettent partout au lecteur de se rendre compte, nulle part elles ne l'embarrassent. C'est que tout est magistralement coordonné et que tout ce qui est explicable est expliqué. Il n'i a rien de neuf à proprement parler, mais tout est rigoureusement au courant; même les derniers travaux publiés sur tel ou tel point spécial (et dont quelques-uns sont dus à l'auteur même du présent traité) ont été mis à profit. Pas de développement oiseux, mais partout la netteté, la précision, la clarté qui mettent un livre scientifique à la portée de tout le monde.

Aussi ce petit manuel sera-t-il désormais indispensable à tous ceux qui s'occupent de grec ou même d'une langue indo-européenne quelconque. Sans doute il ne pourra guère intéresser les romanistes, c'est-à-dire les principaux lecteurs de notre *Revue*; pourtant ceux d'entre eux qui sont romanistes au sens large du mot et pour qui le romanisme consiste avant tout à approfondir l'istoire et l'évolution d'un groupe de langues ne sauraient être indifférents à un livre de cette qualité où est exposée et expliquée l'accentuation grecque dont l'étude a joué et joue encore un rôle si important dans la linguistique indo-européenne. M. G.

C. Salvioni – A proposito di due voci piemontesi (Estratto dai *Rendic. d. R. Ist. Lomb. di sc. e lett.*, ser. II, vol. XXXVII, p. 522-534), *Milano*, 1904.

M. Salvioni étudie les deux formes piémontaises *dêna* et *firéisa*, et, à l'occasion de la modification de *ai* en *éi* qu'il suppose dans cette dernière, il nous donne de nombreux exemples du changement en *éi* des diftongues *ai, aé, eé, aü, aö*, etc. Les autres produits de ces groupes sont pour la plupart indiqués aussi, en sorte que leur évolution ressort assez clairement de cette simple réunion d'exemples.
M. G.

Johns Hopkins University Circulars. — Vol. XXII, n° 1663 *Baltimore* 1903. — Prix 10 cents.

Cette brochure contient un résumé des communications faites à Baltimore, en avril 1903, au Congrès de la « American Oriental society ». On y trouvera, en particulier, sous la signature de MM. Paul Haupt, Frank R. Blake, W. C. Seiple et C. Oussani des observations intéressantes sur des questions diverses d'archéologie et de linguistique hébraïques égyptiennes et syriaques. A la fin de l'ouvrage est imprimé le programme pour l'année 1904 du « Séminaire oriental », dirigé par le savant professeur Paul Haupt. E. M.

Moss. Antoni M° Alcover. — Questions de llengua y literatura catalana. — *Palma de Mallorca*, 1903.

Ce livre a été écrit à propos de l'article de M. R. Menéndez Pidal, publié par *El Imparcial* du 15 décembre 1902, sous le titre : *Cataluña Bilingüe*. M. Alcover y proteste, avec de nombreux et solides arguments, contre la prétendue influence du castillan sur le catalan des XIIIe et XIVe siècles.

La question est intéressante, et je me propose de l'étudier dans le détail. Mais, dès aujourd'hui, je signale ce volume comme le résumé le meilleur et le plus sérieusement informé des revendications littéraires catalanes.

E. M.

Edmond Lefèvre. — L'année félibréenne. Première année, 1903. Premier supplément du Catalogue félibréen et de sa Bibliographie mistralienne. Une brochure in-8°, Marseille, Ruat, 1904.

Si M. Lefèvre ne se décourage pas, la collection des années félibréennes sera un très utile instrument de travail et lui permettra de donner dans quelque temps cette bibliographie générale du félibrige, critique et élaguée, dont ses précédents travaux sont plutôt la promesse et l'esquisse que la réalisation. Ce premier supplément constitue une réelle amélioration sur le *Catalogue* dont j'ai jadis rendu compte ici-même. Il comprend un annuaire de l'histoire du mouvement félibréen, la bibliographie des nouveaux majoraux et félibres et la bibliographie des années 1901 à 1903 divisée en œuvres en langue d'oc et œuvres en français et étrangères. Viennent ensuite un petit supplément et une liste de rectifications à la Bibliographie mistralienne.

Il me semble que les additions à la liste des Dictionnaires et Glossaires, etc. (pp. 46-47) ne devraient pas figurer sous le § VII de la bibliographie mistralienne et auraient dû avec le § VIII constituer un chapitre spécial. Prière aussi à M. Lefèvre d'indiquer si les articles qu'il cite sont des articles originaux ou des comptes-rendus plus ou moins critiques ou sommaires (v. par ex. p. 36, sous le nom Jeanroy) et de donner des indications aussi claires que possible (que veut dire p. 33 l'article au nom de Davenay ?).— L'œuvre de patience entreprise par M. Lefèvre n'en reste pas moins fort méritoire et digne de grands encouragements.

L.-G. P.

F.-N. Nicollet. — Les derniers membres de la famille d'Orange-Montpellier et leurs possessions dans le Gapençais, *Gap, Louis Jean et Peyrot*, 1903 (58 p.).

Aux pièces justificatives figure le testament de Raimbaud IV d'Orange (Montpellier, 1218), avec quelques variantes fournies par un ms. de la Méjanes, p. ex. gén. *Aransice* (ou *Arausice* ?) contre *Aurasice* dans l'original conservé aux archives des Bouches-du-Rhône.

R.

Andriu del Sourelh. — Quand l'amour vol...., *Toulouso*, à la *Terro d'Oc*, 1904, (78 p.).

Un acte en alexandrins blancs et en parler d'Agen (avec traduction française) sur un thème d'amour chevaleresque au moyen âge.

R.

A. Benazet. — Lou Brabe juge ou lou Coucudage de Gradal, *Bilofranco del Rouergue, véuso Salingardes*, 1904 (16 p.).

Procès carnavalesque en prose, parler rouergat de Villefranche.

R.

A. Jeanroy. — Les origines de la poésie lyrique en France au Moyen-Age. Etudes de littérature française et comparée suivies de textes inédits. *Deuxième édition avec additions et un appendice bibliographique. Paris, Champion,* 1904, in-8° [536 p.].

Notre intention n'est pas de faire un compte-rendu critique du livre que nous annonçons. Les romanistes les plus éminents ont dit il y a quinze ans le bien qu'ils pensaient de ce beau livre, si riche en

faits, si fécond en hypothèses ingénieuses, modèle de méthode et d'érudition. Le compte-rendu de Gaston Paris en particulier dépasse de beaucoup les bornes et la valeur d'un compte-rendu ordinaire et M. Jeanroy a raison de se féliciter d'avoir provoqué ce complément de son travail. D'ailleurs cette deuxième édition n'est qu'une réimpression à laquelle a été ajoutée une série de notes bibliographiques. M. Jeanroy explique dans son *avertissement* pourquoi il s'est résolu à une réimpression : on ne peut retoucher facilement un livre comme le sien, où tous les chapitres sont unis par un lien étroit et rigoureux. On pourrait sans doute développer quelques-uns d'entr'eux, comme le chapitre sur *la poésie française en Portugal*, mais cela n'aurait rien changé ni au fond de l'ouvrage, ni à ses conclusions. M. Jeanroy nous promet d'ailleurs de refaire ses *Origines* et de les faire entrer dans cette « histoire générale de notre poésie lyrique au moyen-âge, au Midi aussi bien qu'au Nord », qu'il s'est proposé d'écrire depuis longtemps. Lui seul peut l'entreprendre : il a esquissé dans ses grandes lignes l'histoire d'une de ses parties et non des moins difficiles; les conclusions resteront à peu près les mêmes, même s'il faut préciser quelques hypothèses et atténuer quelques affirmations (p. XXX) : notre vœu le plus sincère est que ce projet devienne le plus tôt possible une réalité.

Voici quelques critiques de détail:

P. 30, n. Je supprimerais le point d'interrogation aprés P. de Marseille ; je crois que la pastourelle est de lui ; c'est du moins ce que j'essayerai de démontrer dans mon étude sur Guiraut Riquier.

P. 32, n. Lire : *Gr.* 242, *44.*

P. 128, n. 1. M. Pillet a démontré (*Studien z. Past.* p. 107) que cette affirmation etait peu exacte.

Les additions et l'appendice bibliographique contiennent des rapprochements intéressants. P. 516, l. 3 *ähnlichen* est à peine reconnaissable sous la forme *œnhlichen.*

P. 519 : il faut signaler un autre essai de l'interprétation de l'aube bilingue : E. Gorra, *L'alba bilingue*.. .. dans les mélanges linguistiques en l'honneur d'Ascoli, p. 489-521. M. Gorra veut voir dans le refrain un texte populaire clair et facile, ce qui n'est guère vraisemblable.

P. 524 : dans la bibliographie du ch. V de Lollis, *Cantigas de amor*..... devrait être mis chronologiquement avant C. Michaelis de Vasconcellos et Lang.

P. 527 : On trouve une autre mention de *dansas* dans Riquier ; ce sont des *dansas doblas* éd. Pfaff, p. 190, v. 358.

J. Anglade.

Fünftes Iahrbuch der Kœlner Blumenspiele, 1903. — *Cologne*, 1904, Verlag der J. G. Schmitz'schen Buch-und Kunsthandlung.

Le cinquième compte-rendu des *Jeux Floraux de Cologne* débute par la relation de cette fête poétique, qui s'est déroulée conformément aux précédents déjà établis. La reine de la fête était la baronne Gertrude d'Althaus dont le gracieux portrait orne la première page du livre. Le jury avait à juger environ 2000 envois : ces 2000 concurrents avaient à se partager une quinzaine de prix. A noter dans le discours du président, le Dr Jean Fastenrath, fondateur des Jeux Floraux, une affirmation intéressante (p. 8) : les juges du concours sont à la recherche non pas de *l'aurea mediocritas* (goldene Mässigkeit), mais de l'originalité.

Les pages 1-147 contiennent les pièces couronnées au concours; les pages 147-160 les pièces dédiées aux Jeux Floraux. Les deux cents dernières pages du volume renferment télégrammes, adresses, extraits de journaux et revues ayant trait aux Jeux Floraux. Le volume est comme toujours imprimé avec luxe. Parmi les poètes couronnés se trouve le chevalier d'Ompteda, bien connu comme romancier. Notre compatriote J. Ronjat a traduit en collaboration avec M. A. Bertuch une poésie assez simplette d'Albert Vergne [1].

J. ANGLADE.

Emile Faguet, de l'Académie Française — *En lisant Nietzsche.* Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1904, in-16, 3 fr. 50

« Comme je ne sais quel croyant a dit : « Il faut qu'il y ait des hérésies », je dirais assez volontiers : il faut qu'il y ait des sophistes. Cela

[1] La traduction a été faite pour les Jeux Floraux (für die Kölner Blumenspiele ins Deutsche übersetzt). M. J. Ronjat a adressé dernièrement une rectification à la *Revue* à propos de sa traduction de l'*Amiradou*. Il est toujours bon de réclamer — même quand on a raison, comme c'était le cas ici — et je remercie M. J. Ronjat de l'avoir fait en termes si courtois. Mais j'adresserai un léger reproche à la rédaction du *Iahrbuch* : Ne pourrait-on pas distinguer dans le corps du volume les pièces présentées au concours et couronnées des pièces simplement dédiées aux Jeux Floraux ou écrites à leur occasion ? La mention ; *Den Kölner Blumenspielen..... gewidmete Dichtungen* qui se trouve à la table des matières gagnerait à être aussi mise en tête de la partie du volume qui contient ces poésies; je sais bien que cette mention, est faite, avec une formule d'ailleurs variable, à propos de chacune de ces poésies : mais il me semble qu'elles gagneraient à former une partie distincte, une sorte de chapitre à part.

réveille, cela fait sortir de la langueur, cela fouette comme une aigre bise, cela met du mouvement et « du vent âpre et joyeux » dans la vie intellectuelle. Cela donne du ton. Il faut qu'il y ait des sophistes ; ils finissent, par réaction, par restaurer les lieux communs et par leur communiquer un nouveau lustre et une nouvelle fraîcheur. Je suis plus moraliste depuis que j'ai lu l'immoraliste Nietzsche... »

« Le fond de Nietzsche, c'est que l'homme a le devoir de se faire des idées personnelles, parce que seules les idées personnelles ont la consistance qu'il faut pour nous soutenir, et parce qu'on ne s'appuie fortement et solidement que sur soi-même. En cela il a raison et sa leçon est bonne et bon même son exemple. C'est pour cela que — outre le plaisir exquis souvent, pervers quelquefois, qu'on prend à le lire, on tire encore un singulier profit d'avoir lié commerce pour quelque temps avec ce « don Juan de la connaissance » et cet aventurier de l'esprit ».

Ces lignes, par lesquelles se termine *En lisant Nietzsche* font bien sentir toute l'utilité de cet ouvrage. Il nous fait assister à l'éclosion et à la succession des théories d'un audacieux penseur; il nous montre les réflexions, les réserves, les objections que ces théories suscitent dans l'esprit libre et pénétrant d'un intelligent critique ; il nous invite à contrôler nos propres idées en les comparant à celles de Nietzsche et de M. Faguet.

Il est fâcheux que M. Faguet ne renvoie jamais aux textes d'où sont tirées ses citations.

Eugène Rigal.

CHRONIQUE

Notre confrère M. Grammont vient de réunir en un volume ses Etudes sur le Vers français, sous le titre *Le Vers Français, ses moyens d'expression, son armonie* (Paris, Picard, 1904, in-8° de 454 pages, 7 fr. 50). Cet ouvrage se termine par 30 pages de tables et index, qui en facilitent le maniement.

La Société des Langues romanes rappelle que le dernier délai pour l'envoi des ouvrages devant prendre part au concours pour le prix Boucherie, a été fixé au 1er décembre 1904.

Le Gérant responsable : P. Hamelin.

LE PARLER
DE BAGNÈRES-DE-LUCHON
ET DE SA VALLÉE

(Suite)

D) Actions a distance et Métathèses

Il y a des modifications consonnantiques qui ne rentrent pas dans les classes que nous avons étudiées jusqu'ici, c'est-à-dire dont la cause se trouve essentiellement, non dans la situation générale des consonnes à l'égard des voyelles, ni dans les groupes spéciaux formés par les consonnes, ni enfin dans l'influence de certaines voyelles spéciales, mais dans des *actions à distance*, telles que notamment celles qui amènent les Assimilations et les Dissimilations ; — comme aussi les Métathèses : mais nous consacrons à ces dernières, à cause de leur importance en luchonnais, une subdivision spéciale.

1) *Actions à distance* (autres que les Métathèses).

Nous groupons sous ce titre les *Dissimilations* (qui parfois ont même amené des chutes de consonnes), les *Assimilations* et les *Superpositions*, et enfin les *Additions insolites*.

a) *Dissimilations*.

Nous avons déjà indiqué, chemin faisant, de nombreux exemples de Dissimilations ; nous en reprendrons ici quelques-uns, en les classant sommairement[1] d'après la position relative

[1] On connaît le savant ouvrage de M. Grammont sur *La Dissimilation*. Nous y renvoyons plusieurs fois.

de la consonne dissimilante et de la consonne dissimilée, et les résultats obtenus.

1°) Dissimilations *où la dissimilation suit.*

1. Il y a eu des dissimilations fort anciennes dans :

clavic(u)la, d'où *cavigla (chute de la 1re l), auj. *kawilho* « cheville » ;

*capriróla, d'où *capirola (chute de la 1re r), auj. *Kabixôlo* (n. de vache, anc. « biche »); cf. *kabixáy* « chevron de capucine » ;

2. Il y a eu réduction du groupe r + muette + r par chute de la 1re r dans :

Bertrandu, *Betrán* « Bertrand » ;

*die-mercurii + s, **dimêrkres*, puis *dimêkres* « mercredi ».

3. Il y a dissimilation de *k* en *t* par un *k* suivant, dans les mots, usités surtout dans le patois du village de Montauban, et dont le second est même propre à ce patois :

butikwó « prêle », prob. pour **bukikwó*, litt. « queue de bouc » (cf. le latin equisetum, et voy. dans la Lexicologie les Composés) ;

sutêk « traîneau de bois », prob. pour **sukêk*, formé de *súk* « roule, tronc d'arbre, souche », et du sufffixe *-êk* (Voy. la Lexicologie).

4. Il y a dissimilation de l en *d* par l dans :

idulá « hurler », p. **ŭdulár*, de ululáre ;

dissimilation, s. d., de *r* en *l* par *r* dans :

kulidôr « corridor », à côté de *kurridôr* (montalb. *kurredú*) ;

et dissimilation de *b* en *m* par *b* dans :

Malibyêrno (n. de vallée), pour *Balibyêrno*, plus correct.

Cf. *minunê*, ci-après, dans les Assimilations.

5. Remarquons que dans *mêsplo* « nèfle » il n'y a pas eu de dissimilation ; et mettons tout à fait à part le mot *burméto*

« gourmette », à côté de *gôrmo* « gourme » : ces mots se rattachent aux mots latins vomere et morbum, et ont pu subir des influences étrangères, françaises ou espagnoles (Voy. Grammont, p. 42).

2°) Dissimilations *où la dissimilante précède.*

1. *bidawgêro* « clématite », est s. d. pour **bidawbêro*, de vite -albella ; il a pu en outre y avoir sur ce mot influence des mots *hugêro* « fougère », *arrumiŋgêro* « ronce », etc.

2. Le groupe initial et tonique pr a amené la réduction d'un groupe semblable suivant à *p*, dans

prôpi « propre » de propriu, fém. *prôpyo* ; d'où *prupyetát* « propriété » ;

(du reste on dit plutôt aujourd'hui *prôpre, prôpro*, du français).

3. Il y a eu dissimilation ancienne de l en r par l précédente dans

lírí « lis », de *liriu p. liliu ; d'où *lirica, *lhérgo* « colchique » ;

et dissimilation inverse de r en l par r précédente dans

Margalído « Marguerite », de Margarita (Grammont, p. 117) ;

cette dernière s'est peut-être produite d'abord, mais s'est ensuite combinée avec une influence assimilatrice (facilitée si l'on considère *n* comme une *l* nasale) de *ŋ* finale, dans *arrumaníŋ* « romarin » ; peut-être par **arrumalíŋ* ; il est vrai qu'il peut y avoir eu aussi influence de † *Arrumáŋ* « Romain ».

4. Il y a eu passage de la nasale *n* à la muette *d* sous l'influence de *m* initiale dans

madát « poignée » (toulousain *manát*) de *máŋ* « main » ; et passage inverse de la muette *b* à la nasale *m* sous l'influence de *k* initial dans :

kamüchetch « gros peloton de laine », prob. pour **kabüchétch*, dérivé de *káp* « tête » (cf. *kabôso, katsevi*) (ailleurs *kabüchét*).

5. Il y a eu réduction de *lh* finale à *y* sous l'influence de *l* précédente dans

suléy « soleil », pour **sulélh* de * solĭculu.

(D'autres patois ont fait passer la première *l* à *r* : *surél, surélh*).

6. Dans *Gilhém* « Guillaume », de *Wilielmu il n'y a pas eu s. d. dissimilation (par passage de la 2e l à r comme en espagnol: Guillermo), mais simple vocalisation de la 2e l; puis chute du *w* obtenu.

Mettons tout à fait à part, pour terminer, *arregalísyo* « réglisse ». Γλυκυρριζα a dû donner d'abord * gliguritia, d'où * liguritia (r peut-être assez forte). Mais il ne doit pas y avoir eu dans ce dernier une pure métathèse; cette métathèse a dû être favorisée, pensons-nous, par l'article féminin (*la* ou *era*, selon les patois); c'est cela qui a amené (même quand on a eu *era*, car *r*, d'ailleurs assez récente, ressemble plus à *l* qu'à *r*) le passage de *r* à l'initiale [1].

b) *Assimilations, Superpositions, Additions insolites.*

b') *Assimilations.*

Nous les classons comme les Dissimilations.

1° Assimilations *où l'assimilante suit.*

1. Il y a des assimilations fort ancienaes de r à une l suivante dans :

* cilculu p. circulu, *sévokle* « cercle »;
* salculu p. sarculu, *sávokle* « sarcle ».

2. Il y a eu passage de *r* à *l* sous l'influence d'une *n* suivante dans : *Katalíno* « Catherine », p. * *Katarino*; cf. *Katinú* (Grammont, p. 117);
peut-être est-ce de même qu'il faut expliquer

klíy « crinière », espagnol clin, de crine amené à * cline.

[1] C'est peut-être d'une façon analogique que s'explique l'arrensois *lhúy* « genou » (Camelat, Glossaire, p. 132). Dans ce patois * genuculu a dû donner * *yúlh*; mais il a dû y avoir là aussi, non pure métathèse, mais dissimilation sous l'influence de l'ancien article * *elh* (auj. *et*, luch. *etch*). On a eu donc * *elhyúlh*, puis * *elhyúy*, auj. *et lhúy*. — Cf. le luch. *suléy* p. * *sulélh*.

3. Il y a eu perte de la mouillure par *j* (= *ž*), pour s'assimiler à un *z* suivant dans

Zŭzêp « Joseph », p. *Jŭzêp* qui se dit aussi ;

et perte de la nasalisation par *m* (= *b* nasal), sous l'influence d'un *k* suivant dans

sabŭkê « sureau », s. d. p. * *samŭkê*, de * sambucariu.

4. Il y a quelque obscurité dans *minunê* « saule pleureur », qui vient probablement de * *bimunê*. Il semble qu'il y ait eu là dissimilations et assimilations successives ; mais est-on passé d'abord par * *mimunê* ou par * *binunê* ?

5. Il y a eu peut-être des influences dissimilatrices et assimilatrices dans le mot *abatabrakánt*, tiré du fr. abracadabrant non compris ; mais il y a eu surtout l'influence sémantique des verbes *abáte* « abattre » et *abraká* « couper en deux ».

2°) Assimilations *où l'assimilante précède.*

1. Une influence assimilatrice doit avoir contribué à la réduction du suffixe *-ôyr, -wéyr*, puis -* *wé* (de -*ŏriu) et de ses composés -* *adwé*, -* *edwé*, etc., à *-é*, *-adé*, *-edé*. En effet, dans des mots comme

* *kudedwé*, auj. *kudedé* « lien »,
* *drabadwé*, auj. *drabadé* « serre-frein »,
* *kargadwé*, auj. *kargadé* « lieu où l'on charge », etc.,

la syllabe tonique a pu perdre son *w*, par influence sur le groupe *dw* de la simple muette de la syllabe précédente. Voy. la Lexicologie.

2. Est-ce une influence assimilatrice (du *d* précédent) qui fait dire à quelques-uns (notamment au village de Montauban) *bidŭrt* pour *bidŭrk* « sorbier » ? — Nous avons signalé ci-dessus *kárp* « chardon » pour * *kárt*, et nous l'avons expliqué par des influences analogiques (*sêrp*, *ôrp*, etc.), mais il y a peut-être là une assimilation : car la langue quitte moins la position qu'elle avait prise pour prononcer *ka*, quand il lui faut ensuite prononcer *rp*, que si elle doit prononcer *rt*.

Remarquons que les noms de plantes et les prénoms don-

nent des exemples assez nombreux d'assimilations et de dissimilations.

b″) *Superpositions.*

On peut rattacher aux Assimilations les réductions obtenues par suppression de l'une des deux syllabes semblables, et les altérations produites par la superposition de deux mots de sens analogues.

1°) Réduction de deux syllabes *semblables* à une seule.

C'est ce que l'on a par exemple dans les mots déjà cités *diménje* « dimanche », de *die-dominicu : réduction ancienne ; *kújo* « citrouille », de *cubia pour *cucurbia ;

dejwá « jeûner », *dejũy* « jeûne », *ezdejwá* « déjeuner » (se dit des animaux), *dinná* « dîner », qui tous supposent la réduction *jũnãre pour jejũnãre.

2°) Superpositions *proprement dites.*

echchisklét « éclat de rire », suppose un verbe simple †*siskla*, qui a dû exister autrefois (*siskla* se dit vers la Plaine) et qui résultait du mélange des deux formes sibilare (qui se retrouve dans *echchewlá* « siffler » et fist(u)láre qui aurait donné régulièrement **fiskla*. On a eu quelque chose comme *sist(u)láre.

fyewlá « siffler » (d'ailleurs emprunté ou mi-savant à cause de *f* : montalb. *fiwlá*), d'où *fyewlét* « sifflet », suppose le mélange des deux formes sibiláre et fist(u)láre encore, d'où quelque chose comme *fibiláre.

Si grave a donné, non °*gráw*, mais *grêw* « pénible », c'est qu'il a subi l'influence de lĕve, d'où *léw*, auj. « bientôt ».

gargúlho « grenouille » est tiré franchement de la racine garg- ; mais dans d'autres patois gascons il y a eu, comme en français, superposition du radical de rana (Ex. : *graúlho*).

Voy. ci-dessus *gôrmo* et *burméto* ; et ci-après la Lexicologie[1].

c) *Additions insolites.*

Remarquons enfin les additions insolites. Nous avons vu ci-dessus celles de *b*, de *d*, de *t* et de *g* dans certains groupes : on peut les considérer comme régulières. Mais c'est irrégulièrement (ord. à titre de soutien?) que se sont introduites :

[1] Voy. sur ces divers faits Grammont, *La Dissimilation*, vers le début ; et Suchier, *Le fr. et le prov.*, chap. VI.

y, dans : *arrumiygêro* « ronce » pour **arrumigêro*, de **rumicaria*.

l, dans : *aylũzyo* ou *eylũzyo* « enclume » pour **eykũdyo* (?), de **incudina*. Il est probable que ce mot a été emprunté à un patois voisin ; d'ailleurs s. d. influence de includere et même de clavu.

esplũmo « écume », de spūma (à côté de *eskũmo*, d'orig. germanique) : p.-ê. infl. de *plũmo* « plume ».

r, dans : *eskàcharlá* « enlever les grosses dents », à côté de *eskachalá*, de *kachâw* « grosse dent » ; et *kachôrlo* « dent mal venue » pour *kachôlo* ? Plutôt suffixe *-ôrlo* (Voy. la Lexicologie) ;

kacharnôlo « noix de galle », de **quercin-ŏla* ? alors rc a fait passer e à *a* et rci a donné *ch* ; il y a eu assimilation des protoniques ; enfin *r* est peut-être un souvenir de r de rci ; — mais peut-être est-ce **cassin-ŏla* ou même **cassanŏla*.

dezbrelhá « réveiller » ; *r* est ajoutée si *dezbrelhá* vient de dis-vigiliare ; mais il vient s. d. plutôt de dis-re-vigiliare, d'où ** dezarrebeylyár*, puis **dezr(e)belhá* ; — *beylá* « veiller » vient de vigilare.

bryewlét « violet » ; cf. en fr., de t(h)esauru, trésor, en luch. *trezôr*.

Ces dernières additions présentent de l'affinité avec les Métathèses.

2.) *Métathèses.*

Les métathèses sont très fréquentes en luchonnais. Elles se rencontrent presque toutes avec la lettre *r*. Cependant, il y en a où *r* ne joue pas de rôle efficace.

a) *Métathèses sans r efficace.* Ex :

1°) pĕctĭne, *pyénte* « peigne » p. **pèytne*, puis **pyéytne* ; d'où *pyentá* « peigner » [1] ;

2°) spīnŭla, *espliŋgo* « épingle » p. **espiyla*, puis **espiyglo* (montalb. *espillo*) ;

[1] A Mont. *péntse* « peigne » (espagnol peine), *pentsená* « peigner » ; *mezéygle* « mésange ». — Cf. pour *r* issue de n, le luch. *karkôlh* « limaçon, coquillage » de conchyliu (?). — Voy. Grammont, *La Dissimilation*, pp. 56 et 138.

Cf. *merleyginо* « mésange », pour **mezeygl ina*, **medeyglina*, puis **medleyginо*, et en partie sans doute par confusion avec *mêrli* « merle » ;

3° Y a-t-il une métathèse dans *lhêrmo* « larme », de lacrima? Peut-être a-t-on eu simplement **lhêyrma*.

4°) Pour *pewri* et *newri*, de *pŭtrīre et nŭtrīre, voy. les Voyelles, C, 2 (Modification des voyelles préexistantes).

5°) *taralánho* « toile d'araignée », est pour **talaránho*.

b) *Métathèses avec r efficace.*

Les métathèses avec *r* se produisent, en général, avec *r* en groupe avec une autre consonne [1], et se divisent à leur tour, au point de vue de leurs résultats, en deux catégories : celles qui aboutissent à former, avec *r première consonne*, des groupes disjoints à l'intérieur des mots, et celles qui donnent, au début des mots, des groupes combinés avec *r seconde consonne*.

1°) Métathèses donnant des groupes *disjoints* médiaux. Ex. :

Gabriël,	**Gabryêw*, puis *Garbyêw* « Gabriel » (mi-sav., sinon **Gawryéw*) ;
-cŭperare,	**kubrár*, puis *kŭrbá* « recueillir » ;
*operire,	**ubrí*, puis *urbí* « ouvrir », à côté de *awrí* (larb.) ou *dawrí* (orig. aranais) ;
* cooperire,	**kurbí* « couvrir (le blé semé) » ; sinon *kubrí* « couvrir en général ».

Pour « découvrir », on hésite, à cause du sens, entre *deskubrí* (moral et général) et *deskurbí* (physique) ;

*pratīna,	**pradyó*, puis *pardyó* « pré sur l'emplacement d'une ancienne écurie ».

De même *Karbyéwles* (n. de pic), rare et peu correct pour *Krabyéwles* (v. ci-après) ;

[1] Mettons donc un peu à part *Karrabúy* (n. de maison) pour † *Kabarrúy* (vieilli, mais certain), litt. « tête rouge », c.-à-d. « aux cheveux roux ». — Dans *kránto* « quarante » p. **karánto*, il n'y a pas métathèse, mais disparition du premier *a*. Cf. *Trézo* ou *Trézo* pour « Thérèse ».

(Cf. *burdakíŋ* « brodequin », *bixobarkíŋ* « vilebrequin », où *r* est placée autrement qu'en français) ;

Enfin plusieurs composés de per « par ou pour » ou præ «avant»: *præ-palu, larb. *prepáw*, luch. *perpáw* « levier de fer», litt. « avant-pieu » ; *per-akró* « pour cela », *per-akyéw* « par là », etc., donnent en larb. *prakró*, *prakyéw*, etc., en luch. *parkró*, *parkyéw*, etc.

Dans le larb. *prepáw*, si l'étym. est bien celle que nous donnons, il n'y a point de métathèse ; il n'y en a que dans le luch. *perpáw* ; — Dans *prakró* et *prakyéw* le larb. supprime plutôt l'*e* de *per* qu'il ne le met après sous forme d'*a* (cf. vindemia, **berémya*, *brénho*) ; le luch., au contraire, fait passer l'*a* de *prakró*, *prakyéw* à la place occupée d'abord par l'*e* de *per* : d'où *parkró*, *parkyéw* ; ici encore il est seul à faire une métathèse.

2°) Métathèses donnant des groupes *combinés initiaux*. Ce sont les plus nombreuses. Ex. :

1. Avec des labiales :

*persicu(ĭ),	**persék*, puis *presék* « pêche » ;
pâuperu,	**páwbro*, puis *práwbe* « pauvre » ;
Purgatóriu,	non ° *Pürgatôri*, mais *Esprekatôri*, ou mieux *Espregatôri* « Purgatoire », mot mi-savant[1] ;
Vésperas,	* *Bêspres*, puis *Brêspes* « Vêpres » ;
* vesperáculu,	**bespráłh*, puis *brespáłh* « goûter du soir » ;
memorare se,	**memrár-s*,* *membrá-s*, puis **bembrá-s*, auj. *brembá-s* « se souvenir » ;

fêbre (latin savant, lang., ou catalan), * *fêbre*, puis **fírêbe*, auj. *fierébe* « fièvre » ;

Herewê « Février », vient s. d. par * *Hrewê* de * Frebariu, osque, pour Febr(u)ariu ; celui-ci aurait donné ° *Hewrê*, qui se serait maintenu : auscitain *Hewrê*).

[1] Le luch. *Espregatôri* a subi l'influence de precare, *pregá* « prier » : lieu d'où l'on tire (*es-*) avec des prières.

2. Avec des gutturales :

capra,	**kábra*, puis *krábo* « chèvre » ;
* Capriŭlas (?)	**Kabríwles*, puis **Kabryéwles*, *auj. *Krabyéwles*, et même *Kazabyéwles* ou *Karbyéwles* « Crabioules » (n. de pic) [1] ;
cámera,	**kámra*, **kámbra*, puis *krámbo* « chambre » ;
* ex-combrare,	**eskumbrár*, puis *eskrumbá* « balayer » ;
* corvaciu,	**kurbás*, puis *krubás* « corbeau » ;
cf. gourmand (fr.),	*grumánt* (m. sens) ;
quiritare (ou germ.),	**kirdár*, puis *kridá* « crier » ;
au fr. corvée correspond	**kurbáda*, puis *krubádo* « corvée, prestation » ;

3. Avec des dentales :

dormire,	*durmír*, puis *drumí* « dormir » ; et ses dérivés ;
teneru,	*ténro*, *téndre*, puis *trénde* « tendre » ;
temperare,	**temprár*, puis *trempá* « tremper » ;
* torpa (germ.), bretelle (fr.),	**túrpa*, puis *trúpo* « troupe » ; *betrêlo* « bretelle » ; etc.
* turbulare,	**turblár*, puis **trubblá* « troubler » ;

Nous avons signalé ci-dessus les mots *trŭfá-s* « se moquer », et *trŭfo* « pomme de terre », d'ailleurs empruntés : l'aranais donne des formes plus correctes, *trŭñá-s* et *trŭña*. Le premier est obscur, le second ne vient pas de *tubera pour tubere, mais sans doute de l'osque * truf(r)i, signalé c. *Frebariu par M. Mohl, *ouv. cité*[2].

[1] De ces diverses formes, c'est *Krabyéwles* qui est la plus usitée. Ce mot nous paraît venir de capra (*krábo* « chèvre »), signifiant ici isard.

[2] Il n'y a pas trop lieu de s'étonner de trouver de l'osque dans le latin luchonnais. Osca, auj. Huesca, qui n'est pas loin de Luchon, avait été colonisée par les Osques. Voy. pour le Latin luchonnais la Lexicologie.

Dans *triwêr*, du fr. «tiroir», r a disparu après i, mais s'est rétablie après t : cf. le fr. trésor, avec r ajoutée à thesauru. Peut-être pourtant y a-t-il eu ici influence du vieux verbe *tráy* « tirer ».

Des trois subdivisions de ces métathèses, la troisième est connue du français; les deux autres lui sont étrangères; elles sont communes au montalbanais[1] et au luchonnais, mais plus fréquentes en luchonnais ; avec les gutturales notamment, la métathèse du 2e genre est en luchonnais de règle.

3°) *Rapports* de ces deux espèces de métathèses.

Remarquons qu'il y a *opposition* parfois entre les deux grandes espèces de métathèses avec r que nous verrons de distinguer. C'est ce qu'on voit bien par ex. dans *pardyó*, *fierzêbe*, *Krabyéwles*, *krubádo*, etc. A l'égard du luchonnais actuel, on peut dire qu'il n'aime guère les groupes combinés, avec *r seconde consonne*, dans *l'intérieur* des mots; et qu'au *début* des mots il recherche (ou admet) ces groupes, malgré quelques exceptions comme *kürbá*, *pardyó* et *Garbyêw*, où l'on aurait attendu °*krübá*, °*pradyó* et °*Grabyêw* : Ces exceptions[1] s'expliquant par l'admission des groupes disjoints, avec *r première consonne*, dans *l'intérieur* des mots[2].

[1] Ex.: avec métathèse: *preségo* « pêche à noyau adhérent » (sinon, *pabíyo*), *Brésp*ò*s* « Vêpres », *brespalhá* «goûter», *krâbo* « chèvre », *krâmbo* « chambre », *trempá* « tremper », *truplá* « troubler », *trûpo* « troupe », *se trüfá* « se moquer », et même *karmalhèr*ò*s* (luch. *krimálh* et *kremalhères*; mais, sans métathèse, *pâwre* « pauvre », *Esperkatóri* « Purgatoire », *fyébre* « fièvre », *Fevryé* « Février » (avec le *v* français), *gôrp* « corbeau », *gurmán* « gourmand », *kirdá* « crier », *kurbádo* « corvée », *téndre* « tendre ». Rappelons encore qu'à Luchon éclair se dit *lambrét*, mais ailleurs *lümbért*; et, en ce qui concerne les verbes «ouvrir» et « couvrir», donnons quelques formes de divers parlers: Ouvrir, infinitif: espagnol abrir, vénasquais *ubrí*, luch. *urbí* (1re pers. *órbi*), larb. *awzí*, aranais *dawzí* (qui se dit aussi à Luchon), Cazaubon (Gers) *awbrí*, montalb. *dyérbe*, Puydaniel (Haute-Garonne) *drübí*; — ouvrir, participe: esp. abierto, vénasquais *ubríw* (cf. le catalan), luch. *urbít* et *awbért*, larb. *awzít*, aran. *dawzít* (ces deux dern. probables), montalb. *dyerbüt* ou *dübért*, , Puydaniel *drübít* ou *dübért*. (Là où il y a deux participes, le 2e est plutôt adjectif) : — Couvrir, infinitif : luch. *kurbí* « couvrir le blé » et *kubrí* « couvrir », *deskurbí* « ôter ce qui couvre » et *deskubrí* « découvrir, trouver », p. passé *kubért*; montalb. *krübí* (d'où l'expression *pels*

E) Résumé

En résumé, on voit quels sont les caractères originaux du consonnantisme luchonnais.

A) *Consonnes isolées.*

1) Les initiales persistent en genéral, sauf h (tombée dès le latin); f passe régulièrement à *h*, — v, devenu v bilabial, à *b*, — j à *j*; — seulement *w* roman a donné *gw*, et *y* récent a persisté. — Remarquons r initiale donnant *arr-*, et *tch* initial (pas de *ch* initial vraîment luchonnais).

2) Les médiales restent ou deviennent douces et sonores, sauf h (tombée dès le latin); mais f passe régulièrement à *ĥ*, — v reste *w* et b devient *w*, — j devient *j*. — De plus, il y a des chutes fréquentes : *w* dans des réductions de diphtongues; r devant un i faisant diphtongue par dessus; g devant o et u et quand une diphtongue est possible; d, sauf devant a tonique; n, sauf après a, *aw*, dans des formes refaites, et dans certains groupes; — s passée à *z* donne un *d*, qui tombe aussi parfois.

3) Les finales latines tombent pour la plupart, sauf m maintenue dans quelques monosyllabes où elle donne *n*, l qui passe à *w*, comme probablement b, t qui donne *k* au parfait, et s maintenue par des raisons morphologiques. — Les consonnes devenues finales, qui étaient fortes et sourdes, mais s'étaient adoucies, le sont redevenues; rem. cep. la chute de *t* finale;

krŭbizùs « au temps des semailles »), Puydaniel *krŭbí* aussi; — bien qu'on dise, à Puydaniel, *drumí* « dormir » comme à Luchon; montalb. *durmí*.

[2] Depuis que ces lignes sont écrites, M. Grammont, dans des conférences au Collège de France en 1903 et un article des *Mémoires de la Société de Linguistique*, tome XIII, a repris d'une manière supérieure la question de *La Métathèse*, en prenant comme exemple le luchonnais, classant les faits avec précision et les ramenant à des lois que nous n'avions pu qu'entrevoir. L'idée maîtresse de son nouveau travail est celle même qui a présidé à son précédent ouvrage sur *La Dissimilation* : des phénomènes, en apparence irréguliers et fortuits, se produisent suivant des lois parfaitement déterminées. En phonétique comme dans les autres

— et celles qui étaient douces sont tombées (d, comme d médial), ont persisté (m, j = *y*, v = *w*), se sont vocalisées (g passe à *y*, devant e ou i ; b et l à *w*) ou enfin transformées (n passée à *y* et, rarement, à *m*).

B) *Groupes de consonnes.*

1) Les groupes combinés initiaux persistent en général; mais fl, fr passent à *ɦ*-voy.-*l*, *ɦ*-voy.-*ɾ* (quelquefois *ɦ* et la voyelle d'appui sont tombées ensuite); même phénomène, mais exceptionnellement, avec une muette (parfois adoucie) au lieu de f ; — sp, sc, st s'appuient d'un *e* initial. — Les gr. c. finaux s'affaiblissent (nt devient *n*, x devient *ch*, *s*). — Les gr. c. médiaux sont traités diversement : quand la seconde consonne est r, il y a divers cas à considérer; rappelons du moins que br donne rég. *wɾ;* que cr et gr, tr et dr donnent rég. *yɾ* réduit qqf. à *y*; que le traitement est différent avec des groupes appuyés, et dans les mots savants, où r persiste ; — quand la sec. consonne est l, bl donne *wl*; et cl et gl, ainsi que tl ramené à cl, donnent *lh;* mais dans les mots sav. on a *bbl*, *ggl*, et *ll* pour dl ou tl restés disjoints; — quand la sec. consonne est n, gn donne *nh*, mais dans les mots sav. *nn*.

2) Les groupes disjoints homogènes se réduisent à une seule consonne ; rr a persisté (sauf quand il est devenu final : là il s'est réduit à *r*) ; et ll a donné *ɾ* et, devenu final, *tch*.

sciences, point de hasard, rien sans raison. Seulement les choses sont plus complexes qu'on ne se le figure parfois, notamment quand on est un peu nouveau dans la matière; il y a souvent à considérer une foule de cas particuliers et de circonstances spéciales; il faut comprendre que les lois changent avec les parlers; et que d'ailleurs les véritables lois ne sont pas les généralisations, certes provisoirement utiles, mais un peu hâtives, auxquelles on arrive tout d'abord, mais des rapports plus individuels si l'on peut dire, et plus secrets, qui ne se découvrent qu'à une patiente et minutieuse analyse.

[3] M. Grammont a montré qu'il n'y a pas d'exceptions. Il n'y a d'exceptions qu'à des règles mal formulées. L'exception ne confirme pas la règle; elle montre qu'on ne tient pas la véritable règle, qu'on est arrivé à une expression applicable à beaucoup de cas peut-être, mais non à une véritable loi, qui est une raison d'être parfaitement universelle, telles conditions étant données.

Les gr. disjoints hétérogènes restés médiaux persistent ordinairement ; la seconde consonne est la plus solide et garde sa qualité de forte, ou de douce ou adoucie. Mais il y a des assimilations ; et aussi des accommodations nombreuses (réduction de groupes intolérables ; — la nasale est *m*, *n*, *ŋ*, suivant qu'elle est devant une labiale, une dentale ou une gutturale ; — x et s donnent *z* devant les douces, et *s* devant les fortes, sauf *ʃ* à laquelle elles s'assimilent ; — redoublement de *s* et de *n* devant *ñ* issue de f ; — redoublement de *ch* issu de xs ou même de x ; — passage de v à *b*, après l et r ; de l à *r*, exceptionnellement, en particulier devant les labiales *b*, *m*, *f* ; — passage, parfois, de b à *d*, de p à *t* ; — parfois adoucissement de la 2e consonne du gr. ; — consonnes d'appui : *b* dans m-r, m-l ; *g* dans *ŋ*-l ; *d* dans n-r ; *t* dans s-r).

Les groupes disjoints hétérogènes devenus finaux persistent, la seconde consonne restant ou devenant forte (ainsi b et même v donnent *p*, etc.) ; cependant, m et n persistent, et les groupes avec s finale ont éprouvé des réductions (adv. en *-méns* ; plur. des noms). — Dans le détail, b et l se vocalisent régulièrement en *w* ; d et t, devant r, en *y*, comme aussi c dans ct, cm et cr, *g* dans gd et gr, et s rarement ; — n tombe devant s ; et r très généralement ; — mais c'est la seconde consonne qui tombe dans les groupes mn, dn, xn ; et surtout dans les gr. mb et nd, même restés médiaux, passées à peu près par mm et nn ; — enfin, ont toujours fourni des chuintantes divers groupes : *j* est donné par c, dans n(i)c, d(i)c, t(i)c et par z non final ; *ch*, par x (= cs) restée médiale ou devenue finale.

C) *Influence de voyelles spéciales.*

Les voyelles ouvertes n'ont pas altéré les gutturales isolées ou en groupe. Mais les voyelles fermées e et i ont fait passer g initial à *j*, et c initial à *s* ; g médial resté médial à *j*, mais non resté médial ou devenu final, à *y* ; c médial à z (quelquefois passé à *d*), mais devenu final à *ts* dans -ce ; enfin *g* et c soutenus par une consonne précédente resp. à *j* et à *s* ; — et, à l'égard des groupes, sc (et, moins sûrement, -ci après r, quelquefois -si après n), à *ch* ; ng et lg à *nh* et *lh*.

Le *y* a influé: sur les labiales, donnant après elles dans les cas ordinaires un *j* ; — sur les gutturales, donnant avec c resté médial ou devenu final (-ciu) une *s*; et avec g un *j* (à la finale un *y* seulement); — sur les dentales, donnant avec t un *z*, passé ensuite à *d* (ou, si t-*y* était appuyé, une *s*), et avec d, un *j* (mais à la finale t-*y* donne *ts*; d-*y*, *y*; et appuyés ils donnent tous deux *s*). — D'autre part, les groupes ss-*y*, sc-*y*, ps-*y*, st-*y*, tt-*y* ont donné *ch* ; ct-*y* appuyé, *tch*; — enfin l-*y* et ll-*y*, *lh*; et m-*y*, n-*y* et nn-*y*, *nh*.

D) Il y a, en outre, des *Altérations à distance* assez curieuses: *Dissimilations*, *Assimilations*, *Superpositions*, *Introduction de consonnes d'appui* (notamment de *y*, *l*, *r*),-enfin *Métathèses*, fréquentes avec des groupes contenant *r*, et donnant soit des groupes disjoints médiaux, soit plus fréquemment des groupes combinés initiaux: métathèses de règle en luch., non seulement avec les dentales comme en fr., mais encore avec les labiales et les gutturales plus qu'en montalbanais.

— Rien à indiquer dans ce consonnantisme que d'insignifiant, comme différences entre le luchonnais et le larboustois (*b*, *g*, *d* doux plus sensibles en larb.; passage plus régulier de *z* intervocalique à *d*; très rarement *k* pour *t* ou *t* pour *k*; parfois un peu moins de contraction ; nous avons déjà vu à propos des voyelles le maintien de *ẅ* devant a).

3. Conclusion. Résultats des lois phonétiques luchonnaises.

Telles sont les principales lois qui ont gouverné la formation des sons du luchonnais, et qui, certaines du moins, agissent encore aujourd'hui et préparent des transformations futures (Voy. ci-après l'Appendice I). Sans doute, l'analogie, le sentiment, les exigences morphologiques ont souvent agi dans un sens opposé à ces lois; mais le triomphe est resté à ces tendances caractéristiques. En comparant le luchonnais d'aujourd'hui à ses origines, nous voyons combien il en diffère au point de vue à la fois et des sons et des mots.

1°) Au point de vue des Sons, nous pouvons dire que le luchonnais n'a perdu aucun des sons du latin luchonnais, et

qu'il en a acquis quelques autres, en germe déjà dans la prononciation du latin par nos montagnards.

1° Tels sont, dans les voyelles, le son pur *ü*, et les nasales gutturales, très nombreuses, *ay*, *òy*, *uy*, *èy*, *ey*, *iy* et *üy*. L'influence celtique est manifeste ici, et le luchonnais se rapproche ici du français. Ajoutons (et ceci caractérise spécialement le luch.) la généralisation, sous l'influence de diverses consonnes et des semi-voyelles, des diphtongues impropres (c'est-à-dire avec *w* et *y*), certaines tout à fait caractéristiques, comme *yew*, par leur nature, ou, comme *aw*, par leur fréqueuce.

2° Pour les consonnes également, nulle perte à vrai dire, pas même celle de f, réimportée, ni celle de h, revenue comme issue de f ; mais des acquisitions nouvelles : les sons adoucis (*bh*, *gh*, *dh*) ou explosifs des muettes ; la distinction de *r* et de *r* ; les mouillées *lh* et *nh* ; la gutturale *y* ; les chuintantes *j* et *ch* ; des groupes nouveaux, *dj*, *tch*, *ts*, *rtch*, *rts*, etc. La race non latine se manifeste ici par plusieurs particularités remarquables (passage de ll médial à *r* ; redoublement de r initiale ; peut-être aussi réduction de mb à *m*, de nd à *n* ; dissociation ou transformation des groupes avec r ; *tch* ibérien (?) initial ; vocalisations nombreuses).

Ainsi le luchonnais a obéi à cette loi générale qui veut que les langues modernes soient plus riches en sons que les langues anciennes ; mais il y a obéi à sa manière, développant les sons qu'il préférait, changeant les proportions et les associations des sons latins, et disposant à sa façon des sons nouvellement créés.

2°) Mais les sons n'existent point isolément, ils forment des ensembles ou Mots, plus ou moins longs, groupés autour de voyelles toniques, et plus ou moins indépendants les uns des autres. Or, si nous comparons le luchonnais au latin au point de vue des mots, nous remarquerons que, bien que le luchonnais ait parfois respecté les mots longs (urtica, *urtígo*) ou même en ait allongé (fraga, *fiarágo*), c'est là l'exception. En général, la vocalisation fréquente de diverses consonnes (v, b, l ; d devant r, etc.), la suppression de certaines autres

(g, d, n, *ñ* issue de f, etc.) entre deux voyelles, le passage en hiatus de e et de i à *y*, de o et de u à *w*, de *ü* à *ẅ*, et la chute des voyelles atones ont diminué le nombre des syllabes. Le luchonnais est notablement contracté ; il égale presque le français par la proportion chez lui des monosyllabes aux autres mots ; il surpasse en contraction, non seulement l'espagnol, mais encore le provençal, le languedocien, le quercynol et même bon nombre de parlers gascons. Et comme l'accent propre de chaque mot est plus sensible en luchonnais que dans ces divers parlers, que chaque mot (malgré les proclitiques et les enclitiques) est fortement ramassé autour de la syllabe dominante, il produit une impression de brièveté plus intense que le français même. Sans doute, la dérivation romane et l'influence savante ont rapporté des mots longs; mais le luchonnais reste essentiellement un parler bref et énergique.

APPENDICE I

Passage des mots étrangers en luchonnais, et réciproquement, au point de vue phonétique

Indiquons sommairement les lois phonétiques qui gouvernent le passage des mots étrangers en luchonnais, et réciproquement.

Les Luchonnais ont prononcé et prononcent à leur manière le latin savant, le languedocien, l'espagnol et le français, comme leurs pères le latin populaire.

1) La persistance du *latin savant* en fait comme une langue étrangère vivante : si bien que les sons que sa prononciation implique sont traités à chaque époque et dans chaque pays comme les sons correspondants du langage usuel. — En luchonnais, en laissant de côté les influences analogiques, les voyelles toniques du lat. sav. donnent: a *á*, e *ê*, i *í*, o *ô*, et u *ū*; les atones donnent: a *a*, e *e*, i *i*, o *u*, et u *ü* (même, anciennement, devant n + consonne, d'où *hündá*, de fündare). Les

consonnes donnent à peu près ce qu'elles donnent en français; c donne *s* devant e et i; t, *s* devant i en hiatus qui passe à *y*; g, *j* devant e et i; j donne *j*, et v *b*; r donne *r*, entre deux voyelles, *r*, en groupe, et *arr* au début des mots; s, *z* entre deux voyelles; f, *fi*, à un certain moment ou après avoir été empruntée sous la forme *f* (*fiùndá*); et x, partout *ts* (*Fêlits*, *Alêtsis*). Pour plus de détails, voy. dans tout ce qui précède le traitement savant des mots latins: si signu a donné pop. *sénh*, et sav. *sinne*, c'est que, à l'égard du reste de la langue, signum n'est plus, au Xe siècle p. ex., ce qu'était signu au Ier ou au IIe siècle. — Aujourd'hui, le latin se prononce à Luchon à peu près comme ailleurs en France, mais il y a toujours tendance à dire *b* pour *v*, *j* mouillé pour j, et *ts* pour x, et à ouvrir les voyelles accentuées *e* et *o*, quoiqu'on accentue comme en français, c'est-à-dire sur la dernière syllabe. — Voy. du reste la Lexicologie.

2) A l'égard des *langues romanes voisines*:

1° Des *autres dialectes de la langue d'oc*. — Le luchonnais conserve en général leurs voyelles, mais il change *-òs* atone en *-es*, remplace la dipht. *iw* par *yew*. Il vocalise *l* 1re cons. de gr. disjoint, garde *f*, dit *tch* pour *ts*, *dj* pour *dz* (sans compter le passage d'*a* larboustois à *o* luchonnais et inversement). Tout cela est frappant quand un Luchonnais s'efforce de répéter ce qu'a dit un Toulousain ou un Montalbanais (et inversement); celui qui répète ramène les mots entendus à la phonétique de son parler.

2° De l'*espagnol*. — Le luchonnais transforme a final espagnol en *o*; u en *ü* (*dũzu*, de duro « écu de 5 fr. »); o final atone en *u*; conserve ch (= *tch*), ll (= *lh*), et ñ (= *nh*). Ex.: *burrátchu*, *kabálhu*; fait du v *b*, de la jota *j*, de la zeta *s*, etc.

3° Du *français*. — a) Pour les voyelles, e muet masc. ou fém. donne *o* au singulier (châle, *chálo*; cependant pour le masc. il y a quelque hésitation, à cause de la tendance à former des masculins en *e*), mais *e* devant s ou nt; é devant e muet, ou final, donne *é* (idée, *idéo*; *Balèa*, mot aranais, de vallée; Honoré, *Anurè*, p. * *Awnurè*); a, i, u (= *ü*) persistent;

œ ou eu (= *ö*) donne *ü* (fameux, *famüs*; feu, anc. feü, *fü*). — Les diphtongues sont très altérées: oi (c.-à-d. *wa*, d'ailleurs avec *a* peu ouvert, jadis *wè*) donne *wè*, s. d. par tradition (mémoire, *memwéro*); cependant, dans certains mots, s. d. en vertu d'une prononciation française ancienne, elle donne *u* (*punhárt*, de « poignard » ; *putríno*, de « poitrine »; *frusá*, de « froisser »); eau (c.-à-d. *o*, jadis *eaw*) donne *èw*, s. d. aussi par tradition (plateau, *platêw*); au donne *o* dans l'intérieur des mots (chauffage, *chofádje*); o contre-tonique donne, du moins lorsque le mot est devenu assez courant, *aw* (officier, *awfisyé*, mieux que *ufisyê*); ui (= *ẅi*) se réduit souvent à *ü* (huissier, *üsyé*; cuirassier, *küxasyê*). — Les suffixes, quand ils sont reconnaissables, sont transformés par analogie (-age donne *ádje*; -on, *úy*; -tion, *syúy*; -aille, *álho*, etc.); cependant -eur donne *ür* et non *adú*; -eux, -*üs* et non -*ús*; -en donne -*ên* sans nasalisation (moyen, *muyên*); -if, -*íf* et non -*yéw* (actif, *aktíf*). — b) Pour les consonnes, le fr. a surtout amené *f* et *ch* initial; v initial ou médial donne *b* (voleur, *bulür*; active, *aktíbo*); l donne parfois *r* devant s, g, c ou m (calciner, *karsiná*; malgré, *margrê*; calcul, *karkül*; almanach, *armanák*); s devant i (sous l'infl. de *í* long ou de *íy*?) a donné *ch* (médecin, *medechíy*, etc.); ch médial ou appuyé a donné anciennement *tch* (perche, *pêrtcho*; poche, *pôtcho*); aujourd'hui il donne ch (machine, *machíno*), même comme appuyé (marcher, *marchá*; mais *mârtcho* ! de « marche! » plus ancien), sauf cependant par n (planche, *plántcho*); x passe à (*k*)*ts* ou (*g*)*dz* (exemple, *e*(*g*)*dzémple*; action, *a*(*k*)*tsyúy*. Voy. la Lexicologie pour la prononciation du français à Luchon et les mots empruntés.

Inversement, quand on transcrit le luchonnais en français. a) Pour les voyelles, *u* atone issu de o redevient o (*Purtètch*, Portet); *é* devient è (*Léjo*, Lège ; *Syérp*, Cierp), et *ê* final, é (*Muntarkê*, Montarqué ; *Bakê*, Baqué); *e* et *o* atones finaux passent à e muet (= *ö* ouvert bref); *a*, *e*, *í*, *ü* persistent; *aw* donne au (*Ustáw*, Oustau); *éw* final donne eu (= *ö* fermé): (*Sarryéw*, Sarrieu); il y a des diphtongues fort embarrassantes, rendues tant bien que mal (*Pubôw*, Poubeau ; *Bônew*, avec -*ew* atone, Bonneau). — b) Pour les consonnes, *nh* final est rendu, après a, par -ing (*Kastánh*, Castaing), après e, par

in (*Senténh*[1], Sentein) ; *ch* final, par -ix (*Düplêch*[1], Dupleix), et *ts* final, par x (*Kastêts*, Castex) ; *b* reste b ; *d* médial issu de *z* est rendu par z et *tch* final par t, *z* et *t* (mouillé) étant leurs anciennes prononciations (*Jüdêtch*, Juzet) ; *w* médial donne *v* (*Sarryewatêtch*, Sarrivatet). — Pour le dire en passant, la transcription officielle (administrative, cadastrale, judiciaire) des noms de lieu dans les pays de Gascogne est souvent inexacte et trop livrée à la fantaisie.

Quant aux tendances actuelles internes du luchonnais, on les détermine en somme quand on indique les modifications phonétiques les plus récentes (chute de *n* dans *rn* final ; *-ôw* ou *-ô* passé à *ó*, etc.),—et la manière dont les sons luchonnais se transforment dans leurs rencontres actuelles[2] : c'est ce qu'il nous reste à voir dans la 3e Partie de la Phonétique.

III

MODIFICATIONS ÉPROUVÉES PAR LES SONS LUCHONNAIS DANS LEURS RENCONTRES ACTUELLES.

Les mots luchonnais, tels qu'ils résultent des lois phonétiques proprement dites, éprouvent encore, abstraction faite des changements morphologiques, des modifications résultant de leurs rencontres actuelles : si bien que la même idée n'a pas toujours pour expression le même son.

Ce qui amène ces modifications, parfois profondes, c'est le plus souvent ce qu'on pourrait appeler *la fusion des mots*. Elles se manifestent surtout lorsque deux mots s'appuient tellement l'un sur l'autre qu'ils tendent à n'en faire qu'un au point de vue de la prononciation, l'un dominant l'autre qui devient à son égard proclitique ou enclitique. Cette fusion est plus ou moins ancienne suivant les locutions. Par exemple *yáwte* « un autre » (cf. l'aurois et le béarnais) suppose une fusion peu ancienne de *üy* « un » et de *áwte* « autre » ;

[1] Ces mots ne sont pas proprement luchonnais, mais la règle de transcription en question s'applique au gascon en général.

[2] On trouvera les APPENDICES II et III à la fin de la Phonétique.

—*kantá-m*, *kantá-t*, *kantá-w*, etc. « me chanter, te chanter, le chanter, etc. », une fusion ancienne de l'infin. prés. et du pron. pers. régime; —*pera*, *ena*, *dera*, *ava*, une fusion des prépositions *per*, *en*, *de*, *a* avec l'art. fém. *era*, peut-être assez récente pour *de* et *a*; — *-aétch*, *-aéro*, dans *adaétch*, *adaéro*, une fusion assez ancienne du pron. de la 3e pers. *étch*, *éro* avec la prép. *a*; — de même l'article masculin *etch* assimile sa finale à l'initiale du mot suivant (Ex.: *ep páy* « le père ») ; mais la fusion ne va pas à Luchon aussi loin que dans les vallées d'Aran, de Louron ou à Oloron, où l'art. masc. *et* a la forme *er* devant un nom à initiale voyelle (Ex.: aranais et louronnais *er-ús* « l'ours » ; oloronnais *er-awlhé* « le berger » : le groupe ll a été traité là, dès le latin, comme médial, non comme final ainsi qu'à Luchon[1]); — de même enfin, tandis qu'on dit à Saint-Mamet *Artigo-Teliy* (n. lieu d'un delà la vallée d'Aran), on dit dans la vallée d'Aran *Artigade-liy*, avec fusion. — Ces fusions nous paraissent caractériser le gascon, le séparer des parlers de la plaine languedocienne, où il n'y en a guère[2], et même de l'espagnol, qui connaît les enclitiques, mais ne les fond pas avec les mots sur lesquels ils s'appuient. Peut-être s'accentuent-elles, pour le gascon montagnard, à mesure qu'on va de l'est à l'ouest, de l'Ariège au Béarn. De là, en tout cas, les modifications que nous avons à étudier.

Nous étudierons successivement les modifications éprouvées par les voyelles et celles éprouvées par les consonnes.

1° Modifications éprouvées par les Voyelles

Elles se divisent en trois catégories: A) Déplacements de l'accent; B) Élisions, C) Aphérèses.

A) Déplacements de l'accent

L'accent d'intensité, nous l'avons déjà vu, ne peut demeu-

[1] Il se pourrait pourtant qu'à Luchon l'analogie eût fait tomber en désuétude la forme *er-*.

[2] Ainsi, dans le montalb. *sül* pour *sür lu*, *pel* pour *per lu*, il y a fusion de la préposition et de l'article, comme en italien; mais le gascon fond en outre plus ou moins l'article avec le nom, le pronom complément avec le verbe, etc.

tions comme *adàygwa 'p prát* « arroser le pré », *-gwa* est prononcé assez bref, mais sur un ton plus haut que le reste, *prát* au contraire long et avec plus d'intensité, et en laissant retomber la voix plus bas même que pour *aday-* ; on a donc à peu près : la la si soldièze-mi, les cordes vocales se détendant rapidement sur *prát*[1], c'est-à-dire *prát* donnant ce qu'on appelle en musique une note « portée ». De même, si l'on dit, p. ex., *àkedj ôme k'ey ün sawmét* « cet homme est un âne (c.-à-d. un têtu) » les accents d'*intensité* sont principaux sur *ô* et *é*, secondaires sur *a* et *ü*, ce dernier plus faible ; mais ceux de *hauteur* sont, l'aigu sur *ô* de *ôme* ; les graves sur *a*, *me k'ey* (presque à la hauteur de *ô*) et *aw* (un peu plus bas) ; enfin sont prononcés plus graves *kedj*, *ün* et *mét*. Il y a donc un certain désaccord entre les deux espèces d'accent. On voit notamment que, si *ô* porte accent principal d'intensité et accent aigu, dans *sawmét*, *aw* non intense approche de l'accent aigu, tandis que *mét*, très grave, porte un fort accent d'intensité. Voy. ci-dessus, dans la Revue des sons, ce qui concerne l'Accentuation.

2) *Influence des Enclitiques.*

Les enclitiques seuls entraînent de véritables déplacements de l'accent, hérités sans doute directement du latin, et étendus par analogie. Comme en luchonnais il ne peut y avoir de mots proparoxytons (ou, comme disent les Espagnols, esdrújulos), les enclitiques font avancer d'une syllabe vers la droite l'accent des mots paroxytons sur lesquels ils s'appuient. Cela se produit même quand l'enclitique est réduit à une consonne : c'est que dans ce dernier cas il a dû être enclitique, dès le latin populaire, avant d'être ainsi réduit ; et c'est même cela seul qui explique sa réduction, comme nous avons vu. Ainsi, tout mot sur lequel s'appuie un enclitique reste ou devient oxyton.

Par ex. : 1° Déplacement d'accent avec *béne* « vendre », qui donne : *bené-m*, *-t*, *-s*, *-w*, *-lo*, *-k*, *-mus*, *-bus*, *-les* (ces pronoms étant complément directs ou indirects), *-n*, *-y* (« me vendre, te vendre, etc. ») ;

[1] D'une manière analogue, en français, dans « as-tu fini ? », l'accent de hauteur, sur fi-, précède celui d'intensité, sur -ni (Voy. encore Suchier, *ibidem*).

2° Point de déplacement, mais des enclitiques encore avec *aymá* « aimer », *sabé* « savoir », *partí* « partir », qui donnent *aymá-m*, *-t*, *-s*, etc. ; *sabé-lo*, *sabé-k*, etc. ; *partí-n*, etc. ;

3° De même, avec *béy* « voir », *benét* « vendez », pas de déplacement d'accent ; mais plusieurs enclitiques changent de forme : *béy-me*, *-te*, *-se*, *-le*, *-lo*, *-òk*, *-mus*, *-bus*, *-les*, *-ne* ; *béy-i*, probable, mais inusité : on dit *béy-s'i* ; *beném-me*, (*bén-te*), *benél-le*, *benél-lo*, *benétt-òk*, *beném-mus*, *benéb-bus*, *benél-les*, *benén-ne*, *benétt-i* ; etc.

On le voit, le traitement, en luchonnais, des mots qui précèdent les enclitiques est le même que celui, en latin classique, des mots précédant que, ve, se, etc. On accentuait virum, mais virúmque, etc. Seulement, les Latins n'aimaient guère les enclitiques après les infinitifs ; et, d'autre part, les mots (il)lu, (il)la, me, te, se, inde, hic, etc., qui ont donné les enclitiques luchonnais, n'étaient pas, que nous sachions, enclitiques en latin classique. Reste cependant que c'est la règle classique, étendue par le latin luchonnais, que le luchonnais a conservée.

Deux enclitiques peuvent se suivre, quand l'un d'eux est réduit à une consonne. Ex. : *béy-s'i* « y voir » ; *didél-lò-m* « dites-la-moi » ; *fenéz-le-t*, litt. « finis-le-toi » ; *'náb-bu-n* « allez-vous-en ». Mais l'ensemble des enclitiques ne peut dépasser une syllabe, contrairement à l'espagnol : c'est que le luchonnais n'admet point de mots esdrújulos, ni à *fortiori* accentués encore plus en arrière ; on devra donc dire p. ex. *'náb-bu-n i*, litt. « allez-vous-en y, c.-à-d. là ».

Il n'y a que deux exceptions à la règle du déplacement de l'accent vers la droite sous l'influence des enclitiques :

1° après la 2e pers. du sing. de l'impératif présent de la première conjugaison, il ne se produit pas. Ex. : *áymò-ro* « aime-le », *lèchò-k* « laisse le (cela) », *pôrtò-n* « portes-en », *eskútò-m* « écoute-moi », *eskútò-t* « écoute-toi » (mais *àymo lá*, *eskùto más*, *pàrlo m'én*, etc., sans enclitiques). — *Béne* « viens », est traité de même : *béne-y* « viens-y » ;

2° après l'infinitif *êste* « être », il ne se produit pas non plus. Ex. : *êste-y* « y être », *êste-n* « en être », etc.

3) *Modifications internes résultant du déplacement de l'accent.*

Certains mots ont éprouvé ou éprouvent des modifications internes, par l'effet des enclitiques qui les suivent.

Ainsi, les verbes *krèy*, *káy* et *plôy* donnent p. ex. *kreè-w* « le croire », *kaé-n* « en tomber », *pluè-y* « y pleuvoir ». C'est que l'enclitique avait fait dire *credér(e), *cadér(e), *plöér(e) (ou *plövére?) pour créd(e)re, cád(e)re, *plóere. Mais *béy* « voir », comme on l'a vu, reste *béy*.

Souvent il se produit des changements de voyelle devant des enclitiques; ainsi *eskúto* donne *eskútò-w* « écoute-le », avec *ò* pour *o* ; de même dans *didél-lò-m* « dites-la moi », *lò* est pour *to*; enfin *pêrde* donne *perdè-s* « se perdre », avec *e* pour *è*, et *destôrse* donne *destursè-z ep pè* « se fouler le pied », avec *u* au lieu de *ò*. — Inversement, les mots devenus enclitiques s'altèrent (v. ci-dessus *díykyo*, *jámes*). D'autre part, devant le pronom *ôm*, certains verbes sont traités comme des proclitiques. Ex. : *ke sab-ôm* ? « que sait-on? » (*sab-* pour *sáp*); *ke s'i by-ôm* « on y voit » (*by-* pour *bé*); *ke pud-ôm* « on peut » (*pud-* pour *pôt*); ils sont par suite susceptibles, comme le montre surtout le dernier exemple, d'éprouver des changements de voyelle. Remarquons encore ce qui se passe pour le mot *sánt* « saint » qui comme proclitique devient (par **sáynt-*?) *sent-* ou *sen-* (Ex.: *Sent-Antôni*, *Sem-Mamét*, et même *ün sent ôme*); cf. en espagnol sant ou san pour santo ; — pour le mot *nôm* « nom », qui passe à *nun* devant *de* dans les jurons ; — et pour le mot *prêts* qui passe à *prets* dans *a prets-fièt* « à prix fait », comme *dêts* « dix » parfaitement proclitique à *dets*: Ex.: *dedz úres* « dix heures ».

Ces dernières modifications sont à rapprocher des apophonies internes des noms non seulement dérivés (*fiônt* « fontaine », donnant par ex. *fiunterèto* « petite fontaine »), mais même composés (*Hunt-Ampûres*, n. de lieu), des verbes à balancement (*destôrsi*, mais *destursèm*), etc. Elles s'expliquent de même, l'ensemble des mots groupés autour d'une seule syllabe accentuée ayant été traité, là comme ici, comme un mot unique. Aussi pourrait-on considérer les combinaisons des verbes avec les enclitiques comme de véritables formes verbales nouvelles (Cf. le basque, qui incorpore les pronoms

régimes aux verbes, ce qui le fait classer comme langue polysynthétique). — Quant à *ò* pour *o* dans *eskùtò w, didél-lò m*, etc., il s'explique par l'influence de la consonne finale qui a maintenu ouvert l'*ò* issu de l'a latin.

Remarquons enfin le passage fréquent des voyelles finales *u, i*, et quelquefois *e* aux semi-voyelles *w* et *y*, quand le mot suivant commence par une voyelle. Par ex., *nu ey paz étch* « ce n'est pas lui » donne *nw éy paz étch* (ou encore, mais c'est alors *ey* qui subit une apocope, *nú-'y paz étch* et même en parlant vite *nũ-'y paz étch*) ; *ke s'i be ôm* « on y voit » donne *ke s'i by-ôm*; on dit *eza ki páse* « celle qui passe », mais *éza ky éy em prát* « celle qui est au pré » ; de même, le pronom *i* donne *y* : *ke y-á?* « qu'y a-t-il? », *y anarè?* « irai-je (là)? », *dé 'ná-y* « d'y aller ». Voyez enfin *kyó* et *díykyo* dans les Élisions, ci-après.

B) Élisions

En luchonnais, les voyelles toniques ne s'élident point.

Quant aux voyelles atones qui terminent les mots, elles sont plus variées qu'en français, où il n'y a que l'*e* dit muet (*ö* ouvert très bref), et d'autre part elles sont moins assourdies. Ce sont l'*i*, l'*u*, l'*o* (en larb. *a*), l'*a* et l'*e*. (Nous ne comptons point l'*è* qui ne se trouve point atone final ; ni l'*ò* qui n'est jamais, comme atone, vraiment final : Ex. : *pòrtò w, didél-lò-m*). Elles ne s'élident point toutes avec la même facilité et aucune ne s'élide aussi aisément que l'e muet français.

1°) L'*i*, l'*o* (en larb. l'*a* : le larboustois élide moins encore que le luchonnais, car l'*a* s'élide moins que l'*o*) et l'*u* sont simplement prononcés d'une manière moins distincte, mais sans s'effacer entièrement. — Cependant l'*o* disparaît presque devant les voyelles, dans le langage courant, et pourrait s'élider sans difficulté en poésie (Cf. ce qui se passe en espagnol, où deux voyelles qui se suivent ne comptent que pour un pied en poésie, bien qu'il n'y ait pas élision à vrai dire). — L'*u* s'élide aussi exceptionnellement dans *nu*, négation. Ex. : *n'impôrte* « n'importe », peut-être expression prise toute faite au français ; *n'àwep pàz akabát* « vous n'avez pas fini », en

parlant vite. — Il s'élide encore dans *yu* (anc. et à Saint-Mamet) pour *yo* « une ».

2°) L'*a*, d'une manière générale, ne s'élide pas; p. ex. on dit *era êrbo* « le fourrage », avec hiatus, sans qu'il y ait *ñ* devant *êrbo*. — Il faut cependant faire exception : 1° pour l'*a* qui termine l'adverbe *ja* : Ex. : *j'êm ganháts* « nous sommes sauvés »; mais on dit *ja i báw* ou *ja-y báw* « j'y vais » ; — 2° pour le cas où l'*a* à élider se trouve en présence d'un autre *a* : Ex. : *ev'áygo* « l'eau », *era 'wét* « le sapin ». Dans ce dernier cas, il est d'ailleurs difficile de savoir si l'on a affaire à une élision ou à une apocope, précisément parce que la fusion des deux mots est aisée et parfaite. Peut-être y a-t-il plutôt élision de *a* final devant *a* tonique (*ev' áygo*) ou contretonique (*ev' àwedáw* « la sapinière »), mais plutôt apocope après *a* final de *a* atone initial (*era 'wét* plutôt que *ev' awét*).

Ces remarques sur l'élision de *o* et de *a* nous font comprendre que le luchonnais, qui dit *yo* pour « une », et qui dit déjà *yáwto* « une autre », puisse dire aisément *y' umbro* « une ombre », mais dise, avec apocope de *a*, *yo 'wét* (Saint-Mamet *yu 'wét*) « un sapin » ; et que le larboustois, au contraire, qui dit *ẅa* et *ẅáwta*, puisse dire *ẅa 'wét*, comme s'il y avait élision (*ẅ' awét*), mais doive dire *ẅa úmbra*.

3°) L'*e* seul s'élide complètement en luchonnais. Ex. : *díd' a túts* « dire à tous », *brab' óme* « brave homme », *brab' umenót* « brave petit homme », *brab' izárt* « brave isard ». Ici, comme pour *a* devant *a*, on peut se demander, quand *e* se trouve devant *e*, s'il y a apocope ou élision. Par exemple, dans *ke s'en túrne 'ykázo* « il s'en revient encore », a-t-on *túrn' eykázo* ou *túrne 'ykázo*? Il est probable que l'on a plutôt apocope, puisqu'on dit *ke m'en túrni 'ykázo* « je m'en reviens encore », avec apocope. Mais dans *k'ey d'ero* « c'est d'elle », *ſiwélho d'eskeyrét* « feuille de renoncule », il y a élision. Les choses se passent donc comme pour *a* (élision de *e* devant *é*, tonique ou contretonique, mais apocope de *e* après *e*).

En outre, même à l'élision de *e* il y a des exceptions ; il ne s'élide régulièrement que devant *a* et *e*; devant les autres voyelles, cela dépend des mots. Par ex. avec *de* « de » et *ke* « que », on dira *d'awé* « d'avoir », *d'enténe* « d'entendre », et

de même *k'awé*, *k'enténe* ; on dira *k'ey báro* « j'y vais » (*ey* forme initiale de *i*) ; mais on dira avec *idulá* « hurler », *üsklá* « passer à la flamme », *urbí* « ouvrir » : *de idulá*, *ke idòle*, *de üsk'á*, *ke üskle*, *de urbí*, *ke òrp* ; on peut pourtant dire *d'urbí*, en parlant vite ; et on dit *dúro* « de bonne heure » pour *de úro*, mais c'est une locution toute faite. Il en est de même avec *se* « si » ; mais les pronoms s'élident davantage. Ex. : *ke m'üzi*, *béy-s'i*, *ke m'úrli 'ra pétho*, etc.

L'interjection *kyó* (pour *ke ó*, à Saint-Béat *tyó*, à Auch *tchó*), la conjonction *díŋkyo* (pour *de líŋ ke a*, larb. *déntya*) à côté de *díŋko* nous montrent l'*e* de *ke* passant à *y* plutôt que de s'élider. L'élision, dans *díŋko*, est sans doute plus moderne.

C) Aphérèses

Si les élisions sont peu aisées en luchonnais, en revanche les aphérèses ou apocopes de la voyelle initiale[1] y sont fréquentes. Elles sont favorisées par la rapidité de la parole, et par suite se rencontrent surtout dans le parler de Saint-Mamet. Elles affectent, à l'inverse des élisions, la voyelle initiale d'un mot qui en suit un autre terminé soit par une voyelle atone, soit même par un *y* ou un *w*. Ex. : *adaygwá 'p prát* (pour *ep prát*) « arroser le pré » ; *bèro 'syêto* (pour *asyêto*) « belle assiette » ; *bèro 'tsyúŋ* (pour *a(k)tsyúŋ*) « belle action » ; *ke béy 'ra nhèw* (pour *era nhèw*) « je vois la neige » ; etc. — En s'affaiblissant, *fi* permet l'élision ou l'apocope. Ex. : *S'aún l'(fi)ên trebalhá, akedj òme !* « où on le fait travailler, cet homme ! » ; *era 'jíno* « la fouine », pour *era (fia)jíno*. C'est l'article qui présente les exemples les plus fréquents d'apocope.

1) *Règles de l' apocope.*

L'apocope est en somme de règle :

1°) Quand un mot commençant par *arr-* se trouve placé après une voyelle : l'*a* disparaît, mais le redoublement de *r*

[1] Moins fréquentes en languedocien ; inconnues en français, à moins qu'il n'y en ait une dans « irai-je ? » pour y (i)rai-je, et « j'irai », pour j'y (i)rai. Comparez encore « n'y » parfois pour ni y (Ex. : Martha, *De la Morale pratique dans les lettres de Sénèque*, p. 8 : « On n'en peut rien retrancher, n'y rien ajouter... ») ; mais il y a là peut-être élision, comme pour si devant il.

persiste. Ex. : *era 'rrôdo* « la roue » ; *yo 'rrôzo* ou *yu 'rrôzo* « une rose » ; *üm bukéd de 'rrôzes* « un bouquet de roses ». Mais pour ce dernier exemple il y a de l'hésitation : on dirait aussi *d'arrôzes*. C'est que deux règles entrent ici en conflit : celle qui veut que l'*e* atone s'élide, et celle qui appelle l'apocope de l'*a* de *arr*. En tout cas, l'apocope ne se fait pas, en général, avec les mots qu'elle rendrait monosyllabiques ; on dira p. ex. *plén d'arrôs* « plein de rosée », *plén d'arrûlh* « plein de rouille », etc. ; ce n'est que si un *a* précède qu'on la fera, p. ex. dans *nu y-a 'rrén* « il n'y a rien », bien qu'on dise cependant *nurrén* (pour *nu arrén*) « rien ». — Avec les mots de deux syllabes (*ar-* non comptée), ce qui est le cas le plus fréquent, l'apocope est de règle : ainsi avec *arrôdo*, *arrôzo*, *arrudá*, etc.) ; il n'y a d'hésitation qu'avec *de*, et quand l'*a* est dû au préfixe ad (Ex. : *d'arribá*, « d'arriver » ou *de arribá*, mais non *de 'rribá*) ; sans compter encore le cas où c'est un *a* qui précède : nous écrirons *ke l'á 'rrapát* « il l'a saisi », mais *ent' arribá* « pour arriver ». — Enfin, avec les mots commençant par *arr-* et ayant plus de deux syllabes sans compter *ar-*, l'apocope est plus libre : on peut dire p. ex. *de 'rrenêche* ou *d'arrenêche* « de renaître ».

2°) Quand un mot commence par une voyelle suivie de l'un des groupes *st*, *sk*, *sp*, *zd*, *zg*, *zb*, *zm*. Ex. : *era 'skáwto* « l'écheveau » pour *eskáwto* ; *yu 'stélo* « une étoile » pour *estélo* ; *yu bêro 'spádo* « une belle épée » pour *espádo* ; *enta 'zbaní-s* « pour s'évanouir », pour *ezbaní-s* ; *yu 'stêro* « un copeau » pour **astêro*, etc. Beaucoup de ces mots commençaient dès le latin par st, sc, sp, sm, et l'*e* initial est issu chez eux d'un ĭ prothétique ; on peut donc dire qu'il y a avec eux, comme avec ceux commençant en latin par r, plutôt absence de la voyelle prothétique, inutile après une voyelle précédente, qu'apocope proprement dite.

3°) Quand l'apocope peut amener en tête les groupes *mp*, *mb*, *nt*, *nd*, *nn*, *yk*, *yg*. Ex. : *era 'mpáro* « l'appui du timon » ; *era 'ntensyún* « l'intention » ; *buno 'nnádo* « bonne année » ; *eskúto 'ykáro* « écoute encore ». Cette apocope, du moins avec *yk* et *yg*, est un peu plus dure que les précédentes, et ne s'accomplit guère que dans la parole assez rapide.

Dans la parole rapide, toutes ces apocopes peuvent s'accomplir même après *y* et *w*. Ainsi on dira ordinairement *purtá-y era máy* « y porter la main » ; *kupá-w era máy* « lui couper la main » ; mais en parlant vite (notamment à Saint-Mamet) on pourra dire *purtá-y 'ra máy*, *kupá-w 'ra máy*.

2) *Modifications des mots, résultant des apocopes.*

Le phénomène de l'apocope nous permet d'expliquer l'altération et la forme actuelle de certains mots.

1°) C'est ainsi que nous trouvons, dans les *verbes*:

'ná « aller », pour *aná* : *k'ey bo 'ná* « il veut y aller » ; d'où *nu-y bó paz 'ná* « il ne veut pas y aller » ;
'magá « cacher », usuel pour *amagá* ;
'pártòt « recule-toi », pour *apártò-t* ;
'wê « tiens », *'wêro* « gare », prob. pour **awê*, * *awêro* ;
'wêyto « regarde », pour *awêyto*, etc.
(*gwá* « faire tremper », n'est pas pour °*agwá*, mais pour *guñá*, indic. prés. *ke gôñi*).

Le phénomène de l'apocope, combiné avec l'emploi de la préposition *a* devant l'infinitif régime (Voy. la Syntaxe), explique qu'on croie devoir restituer le préfixe *a* à certains verbes, et contribue à développer la composition avec ce préfixe.

2°) De même, dans les *noms*, l'apocope a souvent fait disparaître l'*a* initial, et même la consonne suivante. — (Parfois, l'*a* primitif est si bien oublié qu'il a été remplacé, devant les groupes *sp*, *st*, *sk*, *mp*, *mb*, *nt*, *nd*, *ŋk*, *ŋg*, par un *e*, sous l'influence analogique de l'*e* prothétique). Ainsi, l'on dit :

era 'chchôlo « la doloire », de asciola, rég. °*achôlo* ; d'où pl. *echchôles* ;
era 'gwáw « la rigole », de aquale, rég. **agwáw* ; d'où pl. *agwáws* ou *gwáws* ; cf. *gwák* « têtard » (infl. de *guñá?*) ;
era 'jino, pour *era ñajino* « la fouine », d'où plur. *ñajines* ou *'jines* ;
era 'stêro « le copeau », pour °*astêro*, de (h)astella, d'où pl. *estêres* ; cf. *estélho* « fibre », de (h)astĭcula, d'où *estelhũt* « fibreux » ;

era 'zlíso « le ravin forestier », pour *ezlíso*; d'où même *yu líso*;

era 'spárro « le barreau », pour *espárro*, d'où même *yu párro*;

eskèr « gauche »; *ep pè 'skér* « le pied gauche », d'où même *ep pè kèr, era mày kèrro.*

Dans ces trois derniers mots, on peut avoir pris la première syllabe *es* pour le préfixe *es* (de e x) souvent explétif.

On ne dit plus aujourd'hui que *láme* « flamme » pour **fialáme*; *lú* « fine fleur », pour **fiulú*, etc. Nous avons signalé ci dessus *melík*, *búm*, *glèyzo*, *Lüchúy*, *se*, *la*, etc., où l'apocope est bien plus ancienne, et est d'ailleurs celle de *u*, de *e* ou de *i*. Remarquons, en outre, les formes commençant par *s* du verbe *êste* « être »; mais ceci n'est pas spécial au luchonnais.

C'est peut-être par l'apocope qu'il faut expliquer la forme *fiurêst* « forêt », employée par certains à côté de la forme régulière *fiawrêst*, de fōreste. En effet, *era fiawrêst* donne par apocope *era 'wrêst*, qui à son tour peut par diérèse de *aw* donner **era-urêst*. — C'est enfin elle qui explique le mot composé *arráto-grilho* « rat des champs »; *grílho* de *(a)grīcula (montalb. *ra -gríwle*, supposant *agrīgulu).

De même avec des *noms propres*:

Giléto (nom de vache) vient probablement de *aquilítta, avec une apocope très ancienne: sinon la contre-tonique serait tombée; il est vrai que le mot pourrait avoir été emprunté, et que le béarnais donne pour « aigle » *agilo*, de aquīla, luch. *ágglo* de áquīla.

« Sainte-Agathe » (nom de lieu) se dit *Sénto-'gáto*, et même *Sénto-'rráto*, rat paraissant plus amical que chat;

éd de 'Spêtch, pour *Aspêtch*, « celui d'Aspet »;

ep pid de 'Ntenák ou *d'Entenák* « le pic d'Entenac »; — *Entenák* nous paraît être la bonne forme (Voy. la Lexicologie);

era bál de 'Stôs « la vallée d'Astos »; on dit aussi *d'Astôs*, et *Astôs* est évidemment la vraie forme (ASTO, datif, qui se trouve sur les inscriptions + le suff. *ôs*). Mais certains disent *Estôs*, remplaçant *A* par *E*;

Hilhùy (mot signalé par J. Sacaze); suppose sans doute * *Wilhùy*, issu de * *Awelyòn*; de Abelione ou Abellione. Dans ce mot l'apocope est ancienne, comme dans *melik* et *Giléto*, et pour la même raison. — On dit encore *ep pid de 'Nétu* « le pic de Néthou ». On a récemment soutenu que le véritable nom de ce pic est pic d'Anéto. Anéto est en effet le nom d'un village espagnol qui a donné son nom à ce pic. **Anétu*, et, par apocope, *'Nétu*, est simplement la transcription luchonnaise de ce mot espagnol. La dénomination « Néthou » n'est donc pas erronée; seulement c'est par l'intermédiaire du luchonnais que le français l'a prise à l'espagnol (Voy. la Lexicologie); en fr. pr. dit il faudrait dire Anet.

En résumé, le luchonnais élide peu; il y a des hiatus, assez doux d'ailleurs, qu'il n'évite pas; mais il aime les apocopes et connaît les enclitiques avec déplacements d'accent et apophonies.

2° Modifications éprouvées par les consonnes

Elles peuvent se diviser en trois catégories: A) Chute de consonnes; B) Adoucissements et C) renforcements; D) Assimilations.

A) Chute des consonnes finales ou initiales

Elle se produit, soit d'elle-même, soit par suite de rencontres avec des voyelles et d'autres consonnes.

1) *Chute des consonnes finales.*

a) *Chutes indépendantes des rencontres.*

Certaines consonnes finales sont d'elles-mêmes tombées depuis peu, ou tendent à tomber encore aujourd'hui. Nous avons indiqué ces faits dans la seconde partie; nous les rappelons ici, à cause de leur caractère récent ou actuel.

1°) Ainsi, c'est récemment que *s* est tombée après *m* et surtout après *t*, aux 1re et 2e personnes du pluriel des verbes (*kantám*, *kantát*). Nous en avons déjà parlé.

2°) La finale *r* persiste, sous une influence savante, dans *pũr* « pur », *eskũr* « obscur », *amár* « amer » ; elle est tombée régulièrement, dans *madũ* « mûr », *segũ* « sûr » ; *awtá* « autel », *kantá* « chanter », etc. Cette chute doit être assez récente du moins pour les noms ; cf. au pluriel *madũs*, *segũs*, tendant à remplacer *madũri* et *segũri*

3°) La chute de *n* finale après *r* n'est pas encore tout à fait achevée. Ceux qui disent *kár* « chair », *iwêr* « hiver », *fúr* « four », sont bien plus nombreux que ceux qui disent *kárn*, *iwèrn*, *fúrn* ; cependant ces dernières formes, surtout *kárn*, s'entendent encore ; — De même *yêrn* « enfer », pour **infièrn*, de infernu, se dit encore dans la location *aná ta yêrn* « aller en enfer », bien qu'on dise aussi *aná ta yêr*, et couramment, pour enfer, *infér*, pris au français. Dans *bêrn* « aulne », *lũdèrn* « lézard vert », mieux à l'abri d'influences, *n* se maintient.

4°) Les finales *y* et *w* sont aussi tombées parfois récemment. Il doit y avoir longtemps qu'on dit *perê* « poirier », pour **perêyr* (ou peut-être plutôt *perêr*), *kantê* « je chantai » pour **kantêy*, *kantarê* « je chanterai » pour **kantarêy* ; mais *fêy* « faire », quelle qu'en soit l'origine, a dû se dire naguère encore à côté de *fê* (si du moins nous n'avons pas confondu avec *fê-y* p. ex. dans *ké-y kaw fê-y*? « que faut-il y faire? », avec un *y* pléonastique. Voy. les Pronoms). — Le *w* est tombé tout récemment dans *Andrê* « André » ; *Andrêw* se disait encore il y a peu de temps, et c'est le français André qui a dû amener ici la chute du *w* ; mais on dit touj. *Andrewét* (dim.). — Le *w* est aussi tombé récemment, comme semble le démontrer la prononciation encore assez ouverte de la terminaison *ó*, au singulier et au pluriel des noms en -**ôw* venus de -ōlu. Ex. : *awryó* « loriot », presque *awryô*, pour **awryôw*, de aureōlu ; pl. *awryôs* pour **awryôws* ; il tombe de même dans *sôs*, pour *sôws*, pl. de *sôw* « sou » quand on compte une somme ; sinon, *sôws*.

b) *Chutes dues à diverses rencontres.*

1°) *Éy*, 3e pers. du sing. de l'indic. prés. du verbe *éste* « être », perd son *y* sous l'influence d'un autre mot contenant aussi un *y*, surtout dans la parole rapide ; et encore quand il

termine la phrase. Ainsi on dit *era ky-éy em prát* « celle qui est au pré », mais en parlant plus vite *era ky-e 'm prát*. On dira *ke s'en ey 'nát* « il s'en est allé », mais *ja y-e 'nát* « il y est allé » plutôt que *ja y-ey 'nát*; et de même *y-é?* « y est-il? », *nu y-é?* « n'y est-il pas? », *ke y-é* « il y est », etc., mieux que *y-éy*, *nu y-éy* ou *ke y-éy*. Le fait se produisant, dans ces derniers exemples, après *y*, on peut se demander si ce n'est pas une dissimilation.

2°) Dans les mots *mús* et *bús*, pron. personnels plur. compléments, proclitiques ou enclitiques, *s* tombe devant *-n*, *-m* ou *-y* pour *en* (« en » pronom). Ex. : *'Náb-bu-n* « allez-vous-en » ; *Kim bu-m bá?* « comment allez-vous? », litt. « comment vous en va? » ; — *Kwánti bu-y gwarát?* litt. « combien vous en gardez-vous? » ; — *Aném-mu-n*, *anému-n* ou même *'nému-n* « allons-nous-en », pour *aném-mus-n* ; dans ce dernier exemple il y a aussi chute de *m* dans *aném*. — Cf. pour la chute de *s* dans *mus* et *bus* l'espagnol amámonos pour amámos nos. En luchonnais elle doit remonter très loin, à cause de l'emploi de *-n* ici (au lieu de dire, * *aném-mouz né*) à moins qu'il n'y ait eu des influences analogiques (p. ex. de formes comme *bê-t'en* ou *te-n*, *tirá-lò-n*, etc.)

3°) En outre de ce cas spécial, la finale *s* tombe encore dans les groupes finaux *ns*, *ts*, *ps*, quand ceux-ci se trouvent devant un mot commençant par une consonne[1]. Ainsi on dit *et téns* « le temps », mais *et tem pasát* « le temps passé » ; *abáns* « avant », mais *abáŋ ke sye partít* « avant qu'il soit parti » ; *díts-òk* « dis-le », mais *díl-lo* « dis-la », *dím-me* « dis-moi » ; *düs kôps* « deux coups », mais *a kôd de 'gülhádes* « à coups d'aiguillon » ; *dêts* « dix », mais *dek kárs* « dix chars », etc. — Voy. plus loin les Assimilations actuelles.

4°) La finale *ch* tombe de même dans le groupe *tch*. Ainsi, dans *bitch* « précisément » ; on dit, devant une voyelle, *bidj* : Ex. : *bidj ázo* « à l'instant même », mais devant une consonne

[1] On dit de même *fiôr dera Gléyzo* « hors de l'Église », avec *fiôr* pour *fiôrs*. Mais cette expression est sans doute prise au français, car le mot vraiment luchonnais pour dire « hors » est *fióro*.

ch tombe : Ex. : *bid desũs* « juste au-dessus ». — Voy. plus loin les Assimilations actuelles.

5°) Les sourdes *p*, *k*, *t*, finales d'un groupe final (ordinairement *p* après *m*, *k* après *ŋ*, et *t* après *n*) tombent devant une consonne initiale du mot suivant. (On comprend aisément cette chute ; c'est que sans elle on aurait, chose pénible à prononcer, et même impossible à prononcer sans une pause intermédiaire, deux explosives à la suite ; c'est surtout sensible avec des muettes : *mp-b*, *ŋk-t*, *sk-d*, etc.). Ex. : Avec *kámp* « champ » : *ũŋ kam barrát* « un champ fermé », *un kan semyát* « un champ semé », etc. ; — avec *bô·k* « bois » : *eb Bòz náw* « le Bois-neuf » (n. de lieu) ; — avec *síŋk* « cinq » : *siŋ tsôs* « cinq sous », *siŋ tchibáws* « cinq chevaux » ; *siŋ djárres* « cinq jarres » (Voy. plus loin les Assimilations) — avec *láŋk* « long » : *k'eŋ awta láŋ kumo 'dj áwte* « il est aussi long que l'autre » ; — avec *gwéyt* « huit » : *gwey sôs* « huit sous » ; *gwey chibáws* « huit chevaux » ; — la chute de t est remarquable ici, car on aurait pu prononcer *gweyt chibáws* et *gweyt sôs* ; c'est sans doute par analogie avec des cas comme *gwey táwles* « huit tables », *gwey káps* « huit têtes » qu'on dit toujours *gwey* devant une consonne ; — avec *bínt* « vingt » et *sént* « cent » : *bin sôs* « vingt sous », *bin dits* « vingt doigts », *sen chibáws* « cent chevaux », *sen-dũs* « cent-deux », *sen-trés* « cent-trois », *sey kwáte* « cent-quatre », *sem-bint* « cent-vingt » ; — avec *sánt* « saint » : *Sem-Páw* « Saint-Paul », *Sem-Mamét* « Saint-Mamet ». — On peut rattacher à ceci la forme *kwánt* de la conjonction « quand ». Quando donne régulièrement *kwán* ; mais *kwán* devant une consonne a pu être pris pour une forme *kwánt* dont le *t* serait tombé ; sans compter l'existence de l'adverbe *kwánt* issu de quantu, qui donne en effet *kwan* devant une consonne : Ex. ; *kwán ne bôs?* « combien en veux-tu? » ; et peut être aussi l'appui offert par *t* à *n*, et l'influence de la prononciation française[1]. De là *kwánt* pour dire « quand »,

[1] En français, on prononce en effet quand tantôt *kaⁿ*, tantôt *kaⁿ t*. — Les phénomènes que nous analysons ci-dessus existent aussi en français ; seulement l'uniformité de l'orthographe les voile. C'est ainsi par exemple que dix se prononce *di* dans dix mois et *di z* dans dix hommes ; que cent se prononce *saⁿ* dans cent chevaux, et *saⁿ t* dans cent hommes ; etc.

devant une voyelle. Ex. : *kwant* (et même *kant*) *òm môr* «quand on meurt », plutôt même que *kwan òm môr*.

2) *Chute des consonnes initiales.*

Les consonnes initiales tombent rarement. Cependant :

1°) Il arrive souvent que *ĥ* disparaît, au point de permettre élisions, apocopes (v. ci-dessus) et adoucissements (v. ci-après Adoucissements et Renforcements). Sa chute est surtout fréquente avec des mots très usités, comme *ĥê* « faire », *ĥáy* « hêtre », etc. Il est plus correct de la maintenir. (Montauban de Luchon la maintient mieux que Bagnères et que Saint-Mamet).

2°) L'apocope de la voyelle initiale a parfois entraîné, comme nous l'avons vu, la chute de la consonne suivante : quand celle-ci était *s* ou *z* : *párro* pour *espárro*, *líso* pour *ezlíso*, *kêr* pour *eskér*, etc. Peut-être cette chute tient-elle, comme nous l'avons dit, à ce que l'on a pris cette *s* ou ce *z* pour finale du préfixe *es* ou *ez*, souvent explétif.

3°) Dans *etch ĥéms* « le fumier » (*ĥ* peu sensible), *ĥéms* est pour *ĥyéms*; le *y* est donc tombé là, tandis qu'on dit *plén de ĥyéms* « plein de fumier ». Cette disparition du *y* devenu comme initial s'explique par le son mouillé du *ch*, qui l'a noyé. Cf. *lichéw* « lessif » pour **léysyéw*, de lixīvu.— (La vallée d'Oueil dit *etch ĥyéns*).

B)-C) Adoucissements ou Renforcements des consonnes

B) Adoucissements

Ils se produisent. soit isolément, soit par suite d'une rencontre avec une voyelle ou une consonne douce, et affectent et les finales et les initiales.

1) *Adoucissements des consonnes finales.*

a) *Adoucissements indépendants des rencontres.*

Nous rappelons ici seulement ceux qui nous paraissent très récents. Ainsi on a *Lís* (n. de vallée) pour *Líts*, pluriel de *lít* « avalanche et couloir d'avalanche ». C'est sans doute plus récemment que *nts* est passé à *ns* dans le mot *lagéns* « là-dedans »,

(v. fr. ┼léans), de illac-intus; dans la locution *de buk'adéns* « face contre terre », litt. « de bouche à dents » (v. fr. ┼adenz), de ad dentes; dans tous les adverbes en *-méns*, comme *lawjèxoméns* « légèrement », pour *mént* (de mente) ┼ *s* adverbiale; d'ailleurs *ns* est tout près de *nts* en luchonnais.

b) *Adoucissements dûs à diverses rencontres*,

1°) Les muettes finales fortes (*p, k, t, f*) s'assimilent, comme on verra, aux consonnes initiales des mots suivants; mais elles ne s'adoucissent pas en général devant une voyelle. Cependant, elles paraissent s'adoucir quand le mot qu'elles terminent est une espèce de proclitique. C'est ainsi qu'on a: *ke pud-ôm?* « que peut-on? »; *pud* pour *pôt*; *ke sab-ôm?* « que sait-on? »; *sab* pour *sáp*; *so k'ed dig ázo* « ce que je te dis maintenant »: *dig* pour *dik*. Mais ces adoucissements pourraient être, dans une certaine mesure, hérités du latin (Voy. ci-dessus les Enclitiques) plutôt que fournis par des adaptations modernes; en tout cas, il y a eu là adoucissement comme dans les dérivés et composés les plus anciennement formés: p. ex. *kabélh* « épi » de *capiculu; *kabyôrt* « têtu », de *capi-forte; etc. — V. ci-après les Renforcements, pour *dabb, agg* et *ògg*.

2°) La vibrante *r* devient *z* (et initiale de syllabe par suite) entre deux voyelles: Ex.: *d'azüz è d'ôr* « d'azur et d'or ». Elle paraît rester plus dure dans les mots où elle est issue de rr, comme *kár* « char », *eskêr* « gauche ».

3°) La sifflante *s* et la chuintante *ch* s'adoucissent respectivement en *z* et *j* entre deux voyelles et devant une consonne douce[1]. Ainsi on dit: *ũm páz o dũs* « un pas ou deux »; *k'ey*

[1] C'est à cet adoucissement que correspond le passage, en montalbanais, de *s* finale, maintenue devant *p, k* et *t* (Ex.: *dwòs pùmòs, dus kudùns, dùs tapíses*), à *y* devant les autres consonnes (Ex.: *syéy bastúses, luy dêts, duy lensôls, dwòy reségòs, duy grils, lay fénnòs, may más*, etc.; et même devant *s* et *ts*: *muy sulyés, duy tsabâls*) et à *z* devant les voyelles (Ex.: *duz esklôts, muz amíts*, etc.). Le même fait se produit dans le parler de Fleurance (Gers. — Voy. *Ahéus e Flous*, Auch 1903, pp. 124-125), et en dauphinois aussi et même plus généralement Voy. Lamouche, dans le *Volume du Trentenaire de la Société des Langues Romanes*, p. 124, note).

báj eykáro « il est encore bas », et : *dïwez lits* « deux avalanches » ; *üm baj bláyk* « un bas blanc ». Cf., dans les composés, *ezdejwá*, *ezmitadá*, *ezlawá* ; mais *eskaná*, *espesí*, etc. — Devant *ĥ*, *s* et *ch* restent durs : Ex. : *düs ĥáys* « deux hêtres » ; *em madech ĥáy* « le même hêtre » (cf plus loin l'Assimilation des groupes) — sauf naturellement chez ceux qui ont laissé tomber *ĥ*, et qui disent *düz(ĥ)áys*, etc., prononciation qui tend de plus en plus à remplacer l'autre.

4°) Les groupes s'adoucissent aussi entre deux voyelles, quand ils sont terminés par *s* ou *ch*. Ainsi, *ns* devient *nz* : *a-düz-anz á* «il y a deux ans» (on dit cependant, avec *ns* plutôt dur, *ün tens o yáwte* « un temps ou un autre»); *ts* devient *dz* : *dedz ômes* « dix hommes» ; *tch* devient *dj* : *edj áwote* « l'autre », *bidj áro* « tout de suite ». Mais cela ne se produit guère qu'avec les proclitiques. On dira, sans adoucir, *ez lits è'z láws* « les avalanches et les lavanches de caillous » ; *üy anhêtch antyê* « un agneau entier ».

2) *Adoucissement des consonnes initiales.*

Les consonnes initiales *b*, *g*, *d*, s'adoucissent entre deux voyelles et deviennent des affriquées (*bh*, *gh*, *dh*). Ex. : *ke hê bhént* « il fait du vent ». Elles sont assez douces également après s passée devant elles à *z*. Ex. : *ez dáls* « les faux », *ez búts* « les outres » ; comme après *j* de *ch*, *r*, *l*, les nasales, *y* et *w*. — Au contraire, elles deviennent explosives après une muette assimilée. Ex. : *eb bút* « l'outre », *ed dálh* « la faux ». Voir la *Revue des sons luchonnais*.

C) Renforcements

1) *Redoublement des finales.*

1° Redoublement des muettes, nasales, et sifflantes.

Les renforcements ou plutôt redoublements des finales se produisent essentiellement, croyons-nous, devant des mots qui commencent ou commençaient par une *ĥ* aspirée ; ils ont été étendus par analogie. Ils affectent pour la plupart les consonnes *b*, *m*, *g*, *t*, *n* et *s*, finales de proclitiques ou de mots précé-

dant les enclitiques. Ex. : *emm fiès, ett fiès, ess fiè, ess fièn tizâno?* « Me fais-tu, te fais-tu, se fait-il, se font-ils de la tisane ? ; *k'agg fiàsi* ou *b'agg fiàsi* « je le fais » ; *t'agg ê jürát* « je te l'ai juré » ; *ágg i bùti?* « je le mets là? » ; — *bùto 'gg i* « mets-l'y » ; *bálho l'ògg i* « donne le-lui là » (p. ex. un coup) ; *didétt-òk* « dites-le », *kreétt òk* « croyez-le », *lichátt-òk* « laissez-le » ; *lichátt-ògg fiúne*, « laissez-le fondre » ; *dabb fiaryó* « avec de la farine » ; *dabb fièr* « avec du fer » ; et *dabb étch* « avec lui », *dabb éres* « avec elles » ; — *k'enn fiàsi dûs* « j'en fais deux » ; *kwánti 'nn fiyáles?* « combien en files-tu? » ; *k'enn fiyáli dûs* « j'en file deux », etc.

Mais on dira cependant sans redoubler le *t* de *lichát* : *lichát òk está* « laissez cela tranquille » ; dans ce cas *òk* est proclitique de *está*, ce qui le rend indépendant de *lichát*. De même si l'on dit *k'agg arréggi* « je l'arrange (cela) », on dira, avec *ak* et non *agg* : *bengèb-buz ak arreggá* « venez vous l'arranger » ; dans cet exemple *ak* est presque accentué. Certains disent *t'ak è jürát*. On dit sans redoubler *trôp fierét* « trop froid ». On ne redouble point *n* à la fin des verbes, car on dit *k'agg fien fiè* « ils le font faire », *k'ap pôden fiè* ils peuvent le faire », *k'ab bùlyen fiè* « ils voulaient le faire » ; ni à la fin des noms : *ün nin fierét* « un nid froid ». On ne la redouble point non plus dans l'adverbe *aún* « où » : *ez endréts aun fiúrez dad jú* « les endroits ou tu fus avec moi » ; ni dans la conjonction *kwân* « quand » : *kwan fiú partit* « quand je fus parti » ; ni dans le pronom ou adverbe *kin* « quel, comment » : *kin fiwék!* « quel feu ! », *kin fiaryés?* « comment ferais-tu? » ; ni dans la préposition *én* « en, dans » : *en fiwék* « dans le feu » ; *en fiyalá* « en filant ». Tels sont les faits.

Comments'expliquent cesrenforcements et ces exceptions? Remarquons, d'abord, que nous avons affaire ici à des proclitiques brefs (*em*, *et*, *es*, *en* de inde, *ak*, *òk*, *dap*) ou à des enclitiques (*òk*), c'est-à-dire à des mots fortement appuyés à d'autres, et comme unis avec eux. Dès lors, les consonnes finales des proclitiques sont devenues implosives de très bonne heure par leur rencontre avec la consonne initiale d'un mot suivant ; cela s'est produit aussi devant *f* initiale, et a persisté, malgré le passage de *f* à une *fi* de plus en plus

affaiblie. Mais l'affaiblissement de *ſi* a exigé, pour que la consonne finale du proclitique continuât à être implosive, qu'elle s'adjoignît une explosive semblable à elle : d'où le redoublement. — Cette explication se présente sans difficulté pour *em* de me et *en* de inde ; de même aussi pour *es* et *et*, car on comprend que *f* initiale ait maintenu forts *s* et *t* appuyés sur elle[1]. C'est de même, comme nous le savons, que dans les composés dont le second terme commençait primitivement par *f*, passée depuis à *ſi*, les préfixes *en* (de in), *des* (de dis), *es* (de ex) ont redoublé leur finale. Ex. : *ennurná* « enfourner », pour *enfiurná*, *desseredá* « refroidir », pour *desſieredá ; esswelhá* « effeuiller », pour *esſiwelhá*. Il faut y supprimer *ſi* issue de *f*, puisque c'est précisément à son affaiblissement qu'est dû le redoublement. (Les vieilles formes se disent d'ailleurs encore un peu).

Avec *ak*, *òk* procl. et *dap*, il y a lieu de remarquer que le redoublement demande d'abord le passage de la sourde à la sonore ; on a ainsi *agg*, *ògg et dabb*. C'est que le redoublement doit être ici d'origine analogique. Comme *ſi* s'était affaiblie après les redoublements *emm*, *ett*, *ess*, *enn*, ceux-ci ont paru se trouver devant des voyelles : ce sont donc les formes de *ak*, *òk* et *dap* devant des voyelles, c'est-à-dire **ag*, **òg* et* *dab* (v. ci-dessus) qui ont pris le redoublement. — De là aussi des hésitations, compréhensibles surtout quand *ak* et *òk* ne sont pas nettement proclitiques ; d'ailleurs on peut avoir *ak* et *òk* toniques, ce qui n'arrive pas pour *em*, *et*, *es*.

Les formes comme *lichátt-i*, *lichátt òk*, devant *i* et *òk* non plus proclitiques mais enclitiques, doivent aussi s'expliquer par l'analogie avec des formes comme *lichám-me* « laissez-moi », *lichám-mus* « laissez-nous », *licháb bus* « laissez-vous », *lichán ne* « laissez-en », *lichál-le* « laissez-le », *lichál-lo*

[1] Il y a lieu de remarquer que les formes *emm*, *ett* et *ess* du pronom réfléchi des trois personnes s'emploient même devant *urbí* « ouvrir » (Ex. : *k'ett ôrbes*) quoique *urbí* commence par une voyelle ; et que d'ailleurs, pour la troisième personne, la forme est aussi *ez* (Ex. : *k'ez ôrp*). Régulièrement on aurait dû avoir *ke t'ôrbes*, *ke s'ôrp*. Il a pu y avoir ici influence analogique d'un verbe inusité aujourd'hui, et commençant par une *ſi*, le verbe *ſiurbí* « fourbir. On dit même *kwan te ôrbi* à côté de *kwan ett ôrbi*.

« laissez-la », *lichál-les* « laissez-les » où *m*, *b*, *n*, *l* ne sont qu'un *t* implosif assimilé. (Y aurait-il eu aussi quelque influence de l'ancienne terminaison *ts* ? Dans **licháts*, puis **licháth*, d'où *lichát*, à Saint-Béat *lichátch*, le groupe *ts* devait donner devant une voyelle un *t* implosif : *lichát/s-òk*, **lichát/fiòk*. — Cependant, nous ne croyons pas qu'il y ait à recourir à cette explication).

Quant aux exceptions, elles tiennent avant tout à l'absence d'analogie ; puis au caractère plus indépendant des noms et des verbes à l'égard des mots qui les suivent ; enfin à des raisons phonétiques. *Kwân*, *aún*, *trôp* ne pouvaient être, comme *en* de inde, rapprochés des pronoms personnels. *Kin* aurait pu être rapproché de ces pronoms, et *en* préposition de *dap* ; mais le premier vient sans doute de *ke-ũŋ*, la seconde de in, qui prise toute seule aurait donné **e* ou au plus **eŋ* ; dès lors, devant *fi* et les voyelles, *kin* et *en* prép. n'ont pu avoir à redoubler une *n* qu'ils ne possédaient pas primitivement, mais qu'ils ont s. d. acquise là-même (Voy. ci-dessus). — Cf. le montalb. *en arribén* « en arrivant », *kũn ôme !* « quel homme ! », et même *ũn ôme* « un homme » ; tandis que le luchonnais dit *ũŋ ôme* « un homme », *ũŋ fiáy* « un hêtre ». etc. Comparez à ces redoublements luchonnais, le louronnais et aranais *ett fiilh* « le fils » (luch. *etch fiilh*).

2° Redoublement de *ch*, et autres.

On peut rapprocher des redoublements précédents, bien qu'il s'agisse désormais plutôt de redoublements internes :

1. Le redoublement de *ch* dans *ech* intervocalique. — Nous avons vu ci-dessus comment x + s intervocalique avait donné *ch* dans le corps des composés où entre le préfixe ex, comme ex-sucãre, *echchügá* « essuyer » ; ex-sibilare, *echchewlá* « siffler » ; ex-siccare, *echcheká* « sécher à fond » ; ex surdare, *echchurdá* « assourdir », etc. L'analogie morphologique et phonétique a amené *ch*, pris pour *ch* du préfixe *ech*, à se redoubler partout entre deux voyelles. C'est ainsi que s'expliquent *echcháskle* « éclat de bois », qui se rattache à *ásklo* de (h)ástula ; *echchiwarnádje* « hivernage », dérivé de *iwêrn*, de (h)ibernu ; *echcharramá* « émonder » ; *echchartilhá* « déchirer

intérieurement», *echcháme* « essaim », de *exámine, et même *echchôlo* «doloire», pour **achôlo* ou * *echôlo*, de *asciola*, *fūchchíno* «fuchsine », du fr., etc.

2, Le redoublement de *b* et de *g* dans les groupes *bbl* et *ggl*. Nous l'avons déjà signalé, ainsi que celui de *y* dans *oyyê l* interj., du fr. « oyez ! »; de *b* dans *ubbeí* «obéir», du fr.; cf. *yêggwa* «jument», en larb., du louronnais *yêkkwo ; ke sábbi,* en louronnais « que je sache ». Mais l'explication nous en échappe un peu, comme nous l'avons dit (Voyez M. Grammont, étude sur *la Métathèse*, p. 3).

2) *Redoublement des initiales.*

On surprend dans le luchonnais une légère tendance à redoubler, après une voyelle, les consonnes initiales, à dire un peu *ke bo k-kantá* pour *ke bo kantá* « il veut chanter » ; mais ce n'est là qu'une faible nuance. Y aurait-il là un souvenir de terminaisons tombées (p. ex. *bó* est pour **bôw* de * volet pour vult)? Il vaut mieux penser qu'il n'y a que l'exagération de ce fait que lorsqu'une occlusive sépare deux voyelles, la coupe des syllabes se trouve, non avant, mais dans l'occlusive elle-même (Voy. M. Grammont, *la Dissimilation*, p. 58).

En tout cas, les redoublements que nous venons de voir sont un des traits caractéristiques du luchonnais [1].

D). — Assimilations

Lorsque deux consonnes ou deux groupes de consonnes se rencontrent par suite de la rencontre de deux mots (Voy. ci-dessus, dans la Revue des sons, les consonnes qui peuvent être finales, et initiales), il se produit des assimilations diverses. C'est la consonne qui suit qui influe sur la

[1] Faut-il en rapprocher les redoublements facultatifs des inscriptions luchonnaises ? p. ex. ABELLIONNI à côté de ABELIONI, ALARDOSSI à côté de ANDOSI, etc. ? Ce ne sont peut-être que des graphies (Cf. l'inscription MONS CCAAVVSS). Voy. pourtant Luchaire, *Id. Pyr.*, p. 63-64.

consonne ou le groupe qui la précèdent[1]. Les semi-voyelles et *ñ* ne donnent point lieu à assimilation. Les finales les plus plastiques sont celles qui sont constituées par des groupes de muettes avec des sifflantes ou des chuintantes.

L'assimilation comporte plusieurs degrés ; on peut en distinguer trois principaux : 1° elle est maxima dans les composés (on sait qu'ils ont été refaits pour la plupart par le latin populaire) et dans les mots savants; 2° elle est moindre, mais encore très sensible, avec les enclitiques et les proclitiques ; 3° elle est plus ou moins indiquée avec les autres mots, et un léger intervalle dans la prononciation de deux mots consécutifs la supprime entièrement. — D'ailleurs, dans ces trois cas, elle obéit aux mêmes tendances.

Le luchonnais, plus rapide, assimile plus que le larboustois.

Examinons d'abord l'assimilation des finales, puis celle des initiales.

1) Assimilation des finales.

1°) Des consonnes finales *isolées.*

1. Vibrante, liquide et mouillées.

Les finales *l, r,* et *lh* et *nh* persistent sans s'assimiler. Ex.: *metál brilhánt* «métal brillant», *òr pũr* «or pur», *selh blánk* « névé blanc », *banh káwt* « bain chaud ».

Cependant on dit, par exception, *pet têrro* « par terre », pour *per têrro.* Nous savons que *l* (savante) passe à *r* dans certaines rencontres (*marmêk, margrê, karsiná*) mais *l* finale ne le fait pas. Ajoutons les pluriels en *ls* et *ns* des mots en

[1] Il y a pourtant des assimilations progressives. Ex.: *sullát* « soldat » (auvergnat *sullát,* béarnais *surdát,* auscitain *sunlàt*). C'est à une assimilation progressive qu'est due s. d. la forme enclitique *-mus* du pronom régime de la 1re pers. du pluriel. On a dit p. ex. *apresém-mus* « approchons-nous » pour **apresém-nus* : c'est la désinence verbale qui a triomphé, grâce à son emploi sans altération dans la plupart des cas. Puis, *-mus,* né ainsi après les désinences en *m,* est devenu la forme enclitique générale (*apresà-mus* « nous approcher », *apurtám-muz akró* « apportez-nous cela ») et même la forme proclitique (*muz-àymes?* « nous aimes-tu? »)— Il a pu y avoir aussi influence de *me, -m, m'*, formes de la 1re pers. du singulier.

lh et *nh*, pluriels s. d. de formation romane. Ex.: *estánh* « étang », pl. *estáns; júlh* « genou », pl. *júls.*

2. Sifflantes et chuintantes.

Nous avons déjà vu l'adoucissement, devant les consonnes douces, de *s* et de *ch*. Mais quand *s* se trouve devant *ch* ou *j*, elle passe à *ch* ou à *j* [1]. Ex.: *ech chibáws* « les chevaux »; *mèch charmánt* « plus charmant »; *düch chibáws* « deux chevaux » ; *trech chibáws* « trois chevaux »; *ej jwéni* « les jeunes »; *düj jwéni chibáws* « deux jeunes chevaux ». — Inversement, *ch* passe à *s* ou *z* devant une dentale (*t*, *d*, *n*, *s*, *l* même) à condition toutefois que le mot suivant soit un enclitique ou le précédent un proclitique. Ex.: *fenés-t'akró*, litt. « finis-toi cela », *fenéz-ne* « finis-en », *fenéz-lô-t* « finis-la toi », *em mades sé* « le même soir ». (C'est même là que nous trouverions l'explication de l'ancienne forme *jés* « sors », prob. de exi, par **yéys*, puis **yéch* et **jéch*, car elle n'est guère usitée que dans la locution *jéz d'akyéw!* « sors de là ! »; elle a même dû influer sur l'infinitif *jése*). Mais on dira, en adoucissant simplement, devant *m*: *fenéj-m'akró* « finis-moi cela »; — et, avec des mots non proclitiques ni suivis d'enclitiques, *etch liêch* (mieux que *liês*) *s'ey kruchit* « l'essieu s'est cassé », sans modification; et *ŭm báj lúnk* « un bas long », avec simple adoucissement.

Devant *f*, *s* s'assimile aussi et passe à *f*. Ex.: *ef fôrses* « les forces » ; *af fenít?* « as-tu fini ? » ; c'est de même qu'on est arrivé à dire, dans les composés : *effôrs* « effort », *meffidá s* « se méfier ». L'assimilation de *ch* à *f* est moins aisée ; on dira cependant, en parlant vite, *em madef frŭt* « le même fruit ».

3. Nasales.

Le plus souvent, *m*, *n* et *ŋ* persistent.

Cependant, devant *n*, *m* devient quelquefois *n*; ainsi on

[1] Voy. ci-dessus le redoublement de *ch* dans *echch* issu de ex-s (par **ys-s* : véritable assimilation progressive), et de ex. Dans *echchurryá* « épuiser en travaillant », le 2me *ch* a remplacé *tch*, si du moins *echchurryá* se rattache à *tchurriná* « susurrer » et non à *asurryá* « couvrir de. ., en répandant ».

dira : *ũm pudún nére* « un poison noir » (*pudún* pour *pudúm*, où d'ailleurs *m* vient de *n*) ; *didèn-ne* « disons-en », pour *didém-ne*, presque absolument comme *didén-ne* « dites-en », pour *didét-ne*.

A son tour, *n* devient quelquefois *m*, devant les labiales. Ex. : *ke sum bínt*[1] « ils sont vingt » ; *k'em mínji* « j'en mange », presque comme *k'em mínji*... « je mange pour moi... » ; *k'em bálhi* « j'en donne », presque comme *k'em bálhi* « je me donne » ; — et *ŋ*, devant les gutturales. Ex. : *ke suŋ gwéyt* « ils sont huit » ; *k'eŋ kúpi* « j'en coupe », *k'eŋ gwázi* « j'en garde ». — De même on dit, de inde levare, *elhlhewá* « enlever » : *n* s'est assimilée ici à *lh*, mais la première *lh* est un peu nasale. — La préposition *en* « en, dans » (Voy. ci-dessus, dans les Redoublements, ce que nous avons dit de son *n* finale) fournit aussi un bon exemple : *em prát* « au pré » ; *eŋ kámp* « au champ » ; remarquer aussi la locution *ellôk* ou *en-lôk*, « quelque part, nulle part », de in loco ; mais on dit plutôt sans assimilation *en láŋ* « en laine », *en lhét* « au lit », etc.

Dans les composés on dit nettement *empurtá*, *eŋkantá* ; et même *ellubartwá*, mais la 1re *l* est un peu nasale.

Enfin *ŋ* (conservée devant les gutturales) devient *m* devant les labiales et *n* devant les dentales ; mais la nasalisation persiste plus ou moins. C'est ainsi qu'on dit *ũm pás* « un pas », *ũn dít* « un doigt », *ũm môs* « un morceau », *ũn nín* « un nid » etc. ; *et sòm páy* « son père » ; et même *kàn nére* « chien noir », *kám mustíŋ* « chien de montagne », ou plutôt *kãn nére*, *kãm mustíŋ* (Voy. ci-dessus, dans la Revue des sons luchonnais, les voyelles nasales). Dans ces deux derniers exemples, la consonne occlusive *n* ou *m* s'entend moins qu'avec le proclitique *ũŋ* ; l'assimilation est moins complète, et, si la voix s'affaiblit, il reste simplement une voyelle nasale : *kãⁿ nére*, *kãⁿ mustíŋ*, c.-à-d. presque *kàŋ nére*, *kàŋ mustíŋ*. C'est de même qu'on dit plutôt *ũⁿ fôrt* que *ũⁿn fôrt*. Cependant, la bonne prononciation conserve à *n* et à *m* initiaux, dans ces rencontres, un caractère explosif plus marqué qu'après une voyelle.

[1] Mais il faut parler assez vite ; sinon on dira *ke sun bínt* ou au plus *ke sunᵐ bínt*.

C'est ici l'occasion d'indiquer qu'il y a quelquefois, après *ŋ*, une espèce d'*assimilation de l'initiale* du mot suivant, quand elle est *ch, s, j* ou *z :* elle devient respectivement *tch, ts, dj* ou *dz*. Dans *ün sôw* « un sou » la nasalisation est assez forte, assez post-palatale, malgré une tendance en avant, et en même temps le caractère dental assez marqué, pour qu'on puisse écrire *üŋ tsôw* avec plus d'exactitude que *ü^{n}sôw ;* de même, il est plus exact d'écrire *üŋ tchibáw* « un cheval » que *ü^{n}n chibáw*, *üŋ djôk* « un jeu » que *ü^{n}n jôk*, *üŋ dzefir* « un zéphyr » que *ü^{n}n zefir*.

De même, avec *siŋk* « cinq », où le *k*, quoique tombant, renforce la chose, on dit *siŋ tsôs , siŋ tchibáws, siŋ djôks*. Pourtant, l'analogie avec ce qui se passe pour *bínt* « vingt » et *sént* « cent » (Ex.: *bin sôs, sen chibáws*, presque sans nasalisation, mais avec un son dental sensible de *s* et *ch*) tend à faire dire *ün tsôw* ou *ün sôw*, *ün tchibáw* ou *ün chibáw*. On voit la difficulté qu'il y a à bien noter ces nuances; mais il est certain que l'initiale *ch, s, j* ou *z* éprouve là quelque altération.

Voici, au fond, ce qui se passe. L'initiale sifflante ou chuintante étant déjà dentale tend à faire passer devant elle *ŋ* (gutturale) à *n* (dentale); il se forme ainsi les groupes *n(t)s*, *n(d)z*, *n(t)ch*, *n(d)j*, où viennent naturellement un *t* ou un *d* d'appui, plus marqués que dans les groupes *ns*, *nz*, *nch*, *nj* de l'intérieur des mots; tout cela sans que *ŋ* cesse tout à fait d'être gutturale, ni *s, z, ch, j* d'être intenses à titre d'initiales.

4. Muettes.

Enfin, les muettes finales, c.-à-d. les sourdes *p, k* et *t*, s'assimilent à peu près aux consonnes qui les suivent, à l'exception des sifflantes et des chuintantes. A peu près seulement[1] : car d'abord, évidemment, *p, k* et *t* assimilés donnent des implosives devant des explosives ; en outre, la langue reste placée,

[1] Dans notre recueil de poésies luchonnaises « *Era Garlándo* » nous sommes allé parfois un peu loin en notant ces assimilations comme parfaitement accomplies. Il vaudrait peut-être mieux, non seulement pour la clarté du sens, mais encore au point de vue phonétique, se contenter de noter expressément les simples adoucissements et d'écrire en caractères plus petits les consonnes tombées, et se décider à affecter d'un

pour prononcer par exemple *t* assimilé à *k* (c.-à-d. devenu presque *k* implosif) un peu comme pour prononcer *t* implosif, quoiqu'il y ait préparation du *k* explosif suivant. On sent donc un peu *t* de *dít* « doigt », dans *dìk kupát* « doigt coupé »; et aussi *t* devenu doux, c.-à-d. *d*, dans *dig grôs* « gros doigt »; et de même un peu *p* de *trôp* « trop » dans *trôk kùrt* « trop court », et, comme *b*, dans *trôg grôs* « trop gros »; et le *k* ou le *g* implosifs ne sont pas là les mêmes que dans *sàk kupát* « sac coupé », *sag grôs* « gros sac », de *sák* « sac ». Seuls, les proclitiques *ak*, *dap*, *et*, etc., et les finales en *t* (principalement dans les verbes) assimilent presque complètement. Ainsi, on dit : Pour *p*, avec *dap* « avec » : *dal tôdo* « avec de l'ardoise », *dab bunûr* « avec bonheur », *dag gôy* « avec joie », *dad despît* « avec dépit », *dak kulèro* « avec colère », *dat tristéso* « avec tristesse », *daf fôrso* « avec force », *dam Mario* « avec Marie, *dan Néto* « avec Antoinette », etc. ;—Pour *k*, avec *ak* « cela » : *k'al lêche* « il le laisse »; *k'ab bûte* « il le met », *k'ag gwâste* « il le gâte », *k'ap pôrte* « il le porte », etc.; — Enfin, pour *t*, avec *et* « te » (forme initiale): *k'eb báthi* « je te donne », *k'ed dídi* « je te dis », *k'ek kánti* « je te chante »; ou avec les 2mes pers. du plur. des verbes: *purtâm-me* « portez moi »; *purtán-ne* « portez-en », *purták kwate gwèws* « portez quatre œufs », *purtap pâg* « portez du pain », *purtab biy* « portez du vin »; avec les participes passés : *k'è purtag gwèws* » j'ai porté des œufs »; et d'une manière généra'e avec les finales verbales en *t: ke pòd dide?* « Que peut-il dire? »; etc. — Mais une légère pause suffit souvent pour qu'il n'y ait pas assimilation. Ex. : *didét* | *ke nw-awép pas fièt akrotâwl* « Dites | que vous n'avez pas fait cela! » : *awét* avec *t* assimilé, *didét* sans assimilation[1].

signe spécial ou à écrire en caractères particuliers les consonnes assimilées et aussi les consonnes accommodées (tout cela aussi bien pour les groupes que pour les consonnes isolées), conservant ainsi aux mots une physionomie reconnaissable, et laissant au lecteur qui a l'habitude de la langue le soin de donner la véritable nuance. Voy. sur la difficulté qu'il y a à bien noter tout cela l'intéressant article de M. Clavelier, dans la *Revue des Pyrénées*, mai-juin 1901.

[1] Il suit de là qu'en poésie ce serait une licence que d'assimiler la consonne finale d'un mot terminant un vers masculin à la consonne

Quand *p*, *k*, *t*, rencontrent une sifflante ou une chuintante, il n'y a pas assimilation, mais simplement accommodation: *t* reste *t* devant *s* et *ch*, passe à *d* devant *z* et *j*; *p* et *k* prennent un caractère dental, ou même passent à *t* devant *s* et *ch*, à *d* devant *z* et *j*. Ex.: Pour *t*: *k'et sárri* «je te serre»; *petít chibáw* «petit cheval»; *k'ed jũri* «je te jure»; *bengéd jugá* «venez jouer»; Pour *p*: *dat sẅíto* «avec suite», *dad jú* «avec moi»; Pour *k*: *k'ad jũri* «je le jure»; *k'at sénti* «je le sens», etc.

2°) Des *groupes* finaux.

Il faut y distinguer ceux où la seconde consonne est une muette, et ceux où elle est une sifflante ou une chuintante.

1. Groupes finaux terminés *par une muette.*

Ils sont peu plastiques. Ce qui se produit avant tout chez eux, c'est la chute de la consonne finale; c'est *t* qui tombe le plus aisément, puis *s*. (Voy. ci-dessus les Chutes de consonnes.)

La consonne qui reste s'assimile plus ou moins. L'assimilation est surtout facile quand cette consonne est une nasale, comme dans les groupes *mp*, *nt*, *ns*, *ŋk*. Ex.: avec *kámp* «champ»: *ek kán de Jwán* «le champ de Jean; — avec *kánt* «côté», ou *bént* «vent»: *ek kán deza máŋ* «le côté de la main», *eb béŋ glasát* «le vent glacé», *eb bém biulént* «le vent violent»; — avec *méns* «moins»: *mem pũr* «moins pur»; *men límpyo*, presque *mel límpyo*, «moins limpide»; — avec *abáns* «avant»: *abáŋ ke béŋge* «avant qu'il vienne»; — avec *trúŋk* «tronc»: *ũn truŋ grán* «un grand tronc», *ũn trum petít* «un petit tronc»; etc. Cependant si l'on prononce assez nettement, la nasale se conserve ici, et on sent même la consonne suivante, du moins s'il s'agit de noms. — Dans *st* il y a plus de solidité: on dira bien *fiawrèz bérdo* «forêt verte»,

initiale du mot commençant le vers suivant. — De même, l'élision de la voyelle atone finale d'un mot terminant un vers féminin devant la voyelle, initiale du mot commençant le vers suivant, serait peu admissible; mais, dans ce dernier cas, l'apocope de la voyelle initiale du second vers pourrait être admise.

arrebaz môtch « regain humide », mais il faut qu'on parle vite ; sinon on dira *ſiawrêst*, *arrebást* ; le *t* de *st* final persiste surtout aisément devant *s* : Ex. : *arrebast sék* « regain sec » ; c'est que le luchonnais admet le groupe *sts* : Ex. : *ſiawrêsts* « forêts ». — Dans les groupes *rp*, *rk*, *rt*, il y a chute à peu près parfaite de la muette, même devant une consonne de même ordre ; *r* reste dure et la consonne du mot suivant devient explosive. Ex. : *ün túrb biulént* « un violent tourbillon de neige » (le *p* de *túrp* se sent un peu) ; *üm párg gran af fèt* « un parc tout-à-fait grand » (le *g* de *párg* pour *párk* se sent à peine) ; *eb bôr dek kamín* « le bord du chemin » le *t* de *bôrt* est tout-à-fait tombé, mais le *d* de *dek* est plus fort).

2. Groupes finaux terminés *par une sifflante ou une chuintante*.

Ce sont *tch* et *ts*. Ils sont plus plastiques. Pour *tch*, l'exemple principal est l'article masculin, dont la forme pure est *etch* (semblable, sauf qu'elle est proclitique, à celle du pronom personnel masc. de la 3me personne) ; pour le groupe *ts*, on peut prendre le mot *dêts* « dix ».

Entre deux voyelles, *tch* donne *dj* : *edj arryéw* « le ruisseau », et *ts*, *dz* : *dedz ômes* « dix hommes », comme nous l'avons déjà dit à propos des adoucissements.

Devant les consonnes, trois cas se présentent : 1° Devant *ſi* : *tch* et *ts* persistent : *etch ſilh*[1] « le fils » (louronnais et aranais *ett ſilh*), *dets ſiáys* « dix hêtres » ; *ſi* est d'ailleurs là un peu absorbée par *ch* et *s* ; — mais ceux qui suppriment *ſi* disent *edj (ſi)áy*, *dedz (ſi)áys* ; 2° Devant *r*, *l*[2], les muettes, les

[1] La conservation de *tch* devant *ſi*, peu comprise aujourd'hui qu'on tend à laisser tomber *ſi*, amène quelques-uns à former les barbarismes *tchêch* pour *ſiêch* (**êch*) « essieu », *tchâwze* pour *ſiâwze* « forgeron » (et nom de famille ; d'où *Tchawzét* pour *etch Hawzét*, surnom).

[2] Un mot vraiment luchonnais ne pouvant commencer par *r*, *etch* ne se rencontrerait jamais devant *r*, si quelques mots empruntés récemment n'hésitaient à prendre *ar* devant *r*. En conséquence, *etch* passe parfois à *er* devant ces mots. Ainsi on dit : *er râlle* plutôt que *edj arrâlle* (« le râle » oiseau) ; *er rôm* ou *edj arrôm* « le rhum » ; et encore *edj arréy* « le roi », mais aussi parfois *er réy* ; dans ce dernier exemple non que le mot ait été emprunté récemment, mais sous l'influence (par l'intermédiaire des Aranais et Vénasquais) de l'espagnol el rei.

nasales et les mouillées, assimilation complète : *ef fráy* « le frère », *el lít* « le canard », *ek kámp* « le champ », *eg gáy* « le geai », *ed dít* « le doigt », *ep páy* « le père », *eb bént* « le vent », *em mún* « le monde », *en nín* « le nid », *elh lhewáme* « le levain », *enh nhárru* « l'avorton » ; cf. *hũl-les* « fuis-les », *lél-les* « lis-les » ; *nullôk* « nulle part », qui suppose évidemment une forme † *nútch* de nullu ; — de même *dek kárs* « dix chars », *deg gwéws* « dix œufs » ; cf. *díl-lo* « dis-la » ; 3° Devant les chuintantes et les sifflantes, forme dentale accommodée à leur degré : *ed jás* « le gîte », *et chibáw* « le cheval », *ed zefír* « le zéphir », *et sánt* « le saint » ; — de même *dèt chibáws* « dix chevaux », etc. — Avec les mots terminés en *tch* ou *ts*, mais qui ne sont pas proclitiques, la règle est la même, quoique l'assimilation se fasse moins complètement. Ex. : avec *tch* : *yu bak káwdo* « une vallée chaude », *üŋ anhêg gimbáyre* « un agneau bondissant », *üm bedèd jwén* « un jeune veau », *üŋ kaspub bért* « une bogue verte », etc. ; avec *ts* : *yu pát sulído* « une paix solide », *eralũd det suléy* « la lumière du soleil », etc. — Lorsque *ts* est la marque du pluriel, il s'assimile moins. On dira cependant, avec *líts* « canards », *düz lin nézi* « deux canards noirs », etc. Ajoutons les pluriels en *ts* des mots en *tch*, pluriels de formation romane sans doute, c.-à-d. pour *tch-s* ou mieux *t* mouillé-*s*. Ex. : *anhêtch* « agneau », pl. *anhêts*.

2) *Assimilation des initiales.*

Les initiales *ch*, *s*, *j* et *z* prennent un *t* devant elles après *ŋ* finale. C'est là plutôt une accommodation qu'une assimilation. Nous en avons parlé ci-dessus à propos des nasales finales.

En résumé, le luchonnais, malgré quelque rudesse, a ses règles d'euphonie. Il y a des rencontres qui le choquent et qu'il évite, soit en laissant tomber des consonnes trop dures, soit en les adoucissant. Surtout il aime les redoublements et les assimilations[1]. Son énergie ne l'empêche pas d'établir

[1] Nous ne disons donc pas, avec M. Bourdon, qu'il y a dans les langues « une tendance manifeste à éviter les successions de sons semblables ou analogues » ; mais nous reconnaîtrons que les assimilations, que le luchonnais aime tant, ne sont pas des identifications : ne serait-ce que parce que la première consonne est implosive et la seconde explosive.

entre les articulations des transitions bien ménagées, de remplacer les heurts par la continuité. Si chez lui les angles ne sont pas toujours arrondis, du moins ils se font face.

Résultats généraux de la phonétique luchonnaise. Conclusion.

Les modifications éprouvées par les sons luchonnais dans leurs rencontres actuelles complètent l'œuvre des lois qui ont tiré le luchonnais du latin, et achèvent de le caractériser phonétiquement.

Le luchonnais ne possède, ni le coulant de quelques autres dialectes de la langue d'oc, ni les nuances infiniment délicates de la langue française ; la franchise et la force sont ses principaux caractères.

1) D'une manière plus précise, en ce qui concerne tout d'abord *le Rapport numérique des consonnes aux voyelles*, il nous a paru être égal à peu près à 1,57; et, si l'on ne compte point les semi-voyelles parmi les consonnes, à 1,35[1]. Il n'y a donc pas en luchonnais deux consonnes pour une voyelle. Le luchonnais n'est pas pour cela une langue molle, il serait plutôt un peu sec, car il y a chez lui bon nombre de consonnes fortes, de redoublements, etc.; mais c'est une langue possédant des qualités musicales remarquables, non seulement claire, mais sonore[2].

[1] Nous ne méconnaissons pas le caractère tout approximatif de semblables statistiques. (Si par exemple nous parlons d'un objet féminin, les *o* se multiplieront ; de plusieurs objets féminins, les *e* et les *s*: *es* term. du pluriel féminin, etc. Si on affirme, *k* et *e* augmenteront en nombre à cause de *ke*, conj. affirmative; si on nie, *n* et *u*: *nu* « non »; etc.). Pourtant elles ne sont pas tout à fait sans valeur, car elles énoncent des faits généraux (nous ne disons pas des lois) d'autant plus exacts que l'enquête a porté sur des documents plus étendus et plus nombreux. — Voy. Bourdon, *L'expression des émotions et des tendances dans le langage*, surtout p. 70 et suiv., 84-85, etc.

[2] Les Luchonnais sont d'excellents chanteurs. Leur voix est en général, à ce qu'il nous semble, moins grave, moins chaude, mais plus agréablement timbrée que celle des Toulousains.

2) *Pour les Voyelles*, nous avons trouvé que les *e* formaient plus du tiers, et les *a* presque le tiers ; le reste est formé des autres, *u* étant encore assez fréquente, mais *o* et *ü* les plus rares. — Mais pour bien comprendre l'impression produite par le luchonnais, il faut tenir compte non seulement du timbre des voyelles, mais encore de leur caractère tonique ou atone (c.-à-d., à peu près, long ou bref). Les rapports changent alors : les $^3/_7$ env. des voyelles sont toniques; or les *á* en forment le tiers, et les *é* viennent après, formant le second tiers avec les *é* et les *ó*. Les voyelles ouvertes *a*, *è*, *ò*, qui formaient les $^3/_7$ des voyelles en général, donnent donc les $^7/_{12}$ des toniques; tandis que la plupart des atones sont des *e*. Dans le larboustois, où presque tous les *o* passent à *a*, la proportion des *a*, et des *a* toniques, est encore plus considérable.

Si nous comparons le luchonnais et le larboustois au latin de Virgile et au grec de Théocrite, au point de vue de la fréquence des *a*, nous trouverons, comme d'ailleurs on le sent à la lecture, que le larboustois égale à cet égard le dorien, et que le luchonnais lui-même surpasse d'un tiers le latin, inférieur de moitié au dorien. Serait-il téméraire de rapporter quelque chose de ce caractère clair et ouvert du luchonnais à la vie simple, pastorale et montagnarde de ceux qui l'ont formé?

D'ailleurs, la fréquence des *e* (*é* toniques; terminaisons *-e*, *-es*, *-en*, etc.) donne au luchonnais quelque chose de tendre et d'harmonieux, que ne possèdent pas au même degré les dialectes gascons de la Rivière ou de la Plaine, bien que les derniers, au point de vue des consonnes, soient plus coulants que lui.

3) *Pour les Consonnes*, remarquons tout d'abord que le rapport des sourdes ou fortes aux sonores ou douces est assez grand : 6 contre 7 environ. Remarquons d'ailleurs qu'il se passe ici quelque chose d'analogue à ce que nous avons vu pour les voyelles, c'est-à-dire que les fortes sont plus en lumière que les douces, celles-ci étant souvent un peu noyées entre deux voyelles; et que de plus certaines douces (surtout *b*, *g* et *d*) peuvent être comptés pour des fortes, bien que sonores, quand elles sont redoublées.

L'ordre de fréquence des diverses consonnes est lui aussi intéressant ; les plus fréquentes sont les dentales, *s*, *t*, *d*, *n* ; puis *k* et *r*, ce qui caractérise le luchonnais ; puis les labiales, etc. ; les plus rares sont les chuintantes, les mouillées et *ẅ*. Quant à la proportion des diverses classes de consonnes elle permet de conclure que le luchonnais est moins dental que l'espagnol et même que le français, mais plus guttural que le français et même que l'espagnol. (Fréquence de *k*, *g*, *ŋ*.) [1]

En tout cas, la prédominance des consonnes fortes fait du luchonnais un langage qui donne une « sensation d'activité » et de mouvement. Des hommes d'un tempérament énergique et menant une vie rude et animée devaient avoir une langue comme celle-là [2].

(*A suivre*). B. SARRIEU.

[1] Néanmoins les dentales l'emportent : fait général, signalé et expliqué par M. Bourdon, *ouv. cité*.

[2] Pour le caractère expressif du luchonnais, voy. la Sémantique.

LES DÉLIBÉRATIONS

DU

CONSEIL COMMUNAL D'ALBI

DE 1372 A 1388

(Suite)

L'an MCCCLXXVII, a XXI jorn del mes de dezembre, G^m^ Engilbert, al[ias] Belluelh, R. Engildert, massoniers. e P. Rigaut, fustier, juratz de le ciutat d'Albi, feyro relacio que els ero anatz vezer I debat que es entre Azemar Blanquier e Pos Hugat e m^e^ Isarn de Rieus e Johan Belier, sobre una dobla que es entre los hostals dels sobredigs, que so a la carieira del Potz den Grezas[1] e de Candelh[2], laqual dobla recep las ayguas dels digs hostals, e dizo que I ayral que es de Johan Belier sobre dig, en que ha una pozaca en que dono e devo donar las aigas, segon que lor es vist, loqual airal es tras l'ostal del dig Johan Belier, deu recebre las aigas de la dicha dobla; e dissero may que los sobredigs Johan Belier, Pos Hugat, Azemar Blanquier e m^e^ Isarn de Rieus tenguo nede la dicha dobla, cascus davas si, aitant quant a luy se apertenra, en tal manieira que las aigas que cairan en la dicha dobla no puesco donar dampnatge a neguna de las partidas desus dichas. It.

[1] La rue du Puits d'en Grèzes n'existe plus; elle a été remplacée par une partie de la rue Mariés.

[2] La rue de Candeil n'a pas disparu; elle relie la rue de la Préfecture actuelle à la place Ste-Claire. C'est dans la *carieira de Candelh* que se trouvait le *Palays de Candelh* où l'on enfermait les contribuables récalcitrants. Cf. *Comptes consulaires d'Albi* (1359-60) p. 34 et 40. La rue de Candeil doit certainement son nom à la présence d'une maison qu'y possédaient les abbés de l'abbaye de Candeil.

dissero may que lo dig Pos Hugataja avostar et a far vostar la teula e la autra materia de I privada del dig Pos que es cazecha ins a la dobla, afi que las aigas de la dicha dobla pusco far los cors la on devo donar, e que neguna de las partidas desus dichas non suferto[1] dampnage.. It. dissero may que neguna de las partidas desus dichas no devo gitar ni d'aissi avan no gicto neguna aiga ni autre orezier en la dicha dobla, ni la dicha dobla non aja recebre neguna cauza seno aquela que venra del cel. It. dissero que se neguna de las partidas desus dichas aguesso o mostresso cartas ho instrumens per que els o alcus de lor aguesso en la dicha dobla neguna libertat o azempreso[2] otra las cauzas desus per los digs jurats ordenadas e conogudas, que per lor relacio non entendo a rompre las dichas libertat[z] contengudas en los digs instrumens.

L'an MCCCLXXVII, a XXVI de febrier.

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que moss. lo duc d'Anjo los [3] avia mandat per sas letras que am [4] anes a luy a Toloza on deviau esser los autres comus sobre la provezio que entendia a metre en lo pays per resestir als enemicxs del rey nostre senhor [5]. Per que demandero cosselh se hom la iria. It. dissero may que los marreliers de Sta Cezelia se entendiau ad exemir de pagar comu de lor testa e que alcus senhors no aviau preguat per els que hom los ne tengues quitis. Per que dissero que cascus dones cosselh que s'en devia far. It. dissero los senhors cossols que Pos Glieyas e Johan Talhafer, encantaires e servidors dels senhors cossols, se voliau et entendiau ademir de paguar comu de lors personas e de lors propris bes ; que cascu veja que s'en deu far. E que alcus aviau dig que hom lor mermes als digs encantaires lors gatge[s]. Per que dissero que cascus veja que s'en deu far.

[1] L'accord se fait avec le complément du partitif.

[2] Manus. : *Azempr.* avec un tilde sur pr.

[3] Corret : *lor.*

[4] Correc : *om.*

[5] Il s'agit de la réunion que les communes tinrent à Carcassonne, Béziers, Toulouse en mars et avril. Cf. *Inst. polit. et admi.* p. 613.

La délibération qui va suivre précise le nombre de francs octroyés et confirme ainsi les mémoires de Mascaro.

E sus aquo totz los cossols e singulars aponchero et acosselhero : premieiramen que al dig cosselh mandat per lo dig mossenher lo duc novelamen a Tholoza (que) hom la ane et segon las cauzas que lo senhor volra ni demandara que hom fassa al miels que poira.

It. sobre aquo dels marreliers totz tengro que paguo per lors personas e per lors bes coma autres talliables e que, per razo de lor(s) offici de la marrelaria, no sian pong exemitz.

It. sobre aquo de Pos Glieyas e de Johan Talhafer, encantaires desus digs, totz tengro que hom los tengua en lors gatges acostumatz e que els paguo e sian tengut[z] de paguar per lor pocessori en la forma que I sirven del rey o de mossenher d'Albi seria tengut de paguar, e non autramen.

L'an MCCCLXVIII, a XXX de jun.

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que coma mosenher lo duc agues darrieiramen empausat un subsidi a cert temps, en loqual temps ordenec paguar per cascun mes 1 franc per fuoc, e que deja son passatz dos mezes, que monta a la presen ciutat per cascun mes II[c]XLVII francs [1], e que neguna provesio no si es meza de que puesca hom setisfar, ni lo[s] recebedors deputatz per lo senhor non an levat neguna causa aisi quant lo senhor ha ordenat et es contengut en los articles autriatz per lo senhor als comus. Per que demandero cosselh que cascus vis qual provesio s'i pogra metre, que la vila non sufertes dampnatge ni despens. E sus aquo totz los sobrenompnatz cossols e singulars tengro que lo dig recebedor e leuradors helegitz per lo senhor levo las emposicios aissi quant son estadas antriadas per lo senhor als comus ; e que per lo temps passat e per lo temps avenidor que hom procure am lo senhor que el done licencia que hom puesco ordenar a levar en autra manieira de las gens, afi que las emposicios s'en relevo, especialmen quar als autres locxs s'en son remogudas ; e que, aguda la licencia, hom leve cascuna sempmana per cascun cap d'ostal I gr[o] o may o mens, segon que sera necessari, e per lo pocessori certa cauza, e que se communique en manieyra que lo paubre no sia greugat may que lo ric.

[1] Le nombre de feux est donc descendu à 247.

L'an LXXVIII, a II de julh.

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que coma mossenher lo duc agues darrieiramen empausat I subsidi per cert temps cascun mes I franc per fuoc, e per paguar lo dig franc agues ordenadas a levar certas emposicios de lasquals las gens se rancuravo, dizens que ero mal comunas. Per que cascus vis e dones cosselh cossi se pogra comunicar [1] que se pagues engalmen. E sus aquo totz tengro que aitant quant montara lo temps del dig subsidi, que tot cap d'ostal pague per lo pa e per lo vi que ha gastat ni gastara duran lo dig temps, so es asaber cada sempmana, per cada lbr. de pocessori I d. e per cada lbr. de moble I d. m^{a} e per la testa del hom cap d'ostal XV d. e se es fempna, VII d. m^{a}.

L'an MCCCLXXVIII, a V de julh, en la mayo cominal del cossolat del dig loc, en presencia dels senhors en P. Clergue, Enric de Verno, en P. del(s) Solier, en Dorde Romanhac, cossols d'Albi, e d'en Domenge de Monnac, d'en Felip Vaissieira, de Frances Picart, de Galhart del Faro, de R. Marti, de Miquel Hugat, de G^{m} Miquel, de Esteve Baile, de P. Soelh, de Me Johan Augier, de Sicart Lobat, de G^{m} Condat, de Frances Donat, de R. de Monthels, de Frances Be, de P. Motas, de Pos Glieyas e de Johan Talhafer, coma m^{e} R. Ortola, notari d'Albi, agues dig, segon que aissi recitat [es estat], en presencia del dig m^{e} R. que los senhors cossols que huey so ni so estatz XII ans ha, so estatz avols e falses prevaricurs; [2] e quant hom l'en reptava, el diss qui no los presava aquel de l'aze, e quar de proa sufficienmen; lo cosselh vol que, en presencia dels sobreescrigs, el diga que de las paraulas sobredichas el ha mentit malvadamen, e que el requier perdo e que te los cossols que son de presen ni son estatz saentras per bos e per lials, e so que an regit et aministrat an regit be e lialmen, e del despens vol estar a la ordenanssa dels senhors cossols. Et aqui meteiss lo sobredig m^{e} R. Ortola, estan baissat en terra de I ginolh, vostat lo capayro de son cap, disen en la forma sobredicha, querec perdo als sobredigs senhors cos-

[1] La vraie lecture est *coicar* avec un tilde sur tout le mot.

[2] La vraie lecture est *piurs* avec le tilde sur le *p*, qui se traduit par *pra*, *pre*, *pri*, *pro*, suivant le cas.

sols, e dels despens vol estar a la conoissenssa dels senhors cossols d'Albi. [1]

L'an LXXVIII, a XVIII de setembre....

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que coma non ha gayre hom agues comensat a far la reparacio dels fuoc[s] de la presen ciutat, et aras de novel fosson vengutz en esta vila, so es asaber lo procuraire del rey de Carcassona e moss. lo viguier d'Albi e I notari per claure la dicha reparacio, dissero que els non aviau I petit d. de [que] ho fezesso. Per que demandero cosselh los senhors cossols als singulars qual provesio s'i meira, ni de [que] paguero so que costaria de passar et autres despens. It. dissero may los senhors cossols que la vila era mot cargada de deutes, per losquals de tot jorn venia gran gast e gran despens, e que era perilh que se hom non hi provezis que las gens ni lo loc non ho pogues sufertar. Per que demandero als digs singulars cosselh qual provesio s'i meira. E sus aquo totz acosselhero e tengro que tot so que la vila deu e so que hom deu a la vila, exceptat las restas que de presen leva Johan del Pueg, lasquals demora [2] als senhors cossols per suplir a ganre d'autras bezonhas, que de tot jorn veno a la presen ciutat, se partisca per gachas e que cascuna gacha aja sa part.

L'an MCCCLXXVIII, a VI jorns del mes de mars...

Sobre aisso que dissero que alcunas gens se perforsavo, segon que a lor era estat reportat, de donar e procurar dampnatges a la universitat de la presen ciutat, tant per lo debatamen del barri del Cap del pon, quant per autras cauzas ; per que demandero cosselh cossi s'en regiriau. E sus aquo tot[z] tengro que, atendut que la dicha universitat ha ganre de bezonhas a passar en la cort de moss. lo duc, tant per la reparacio quant per lo barri e motas d'autres, e que tot jorn ne veno may ; acosselhero que, atendut que moss. lo jutge d'Albeges es senhor [3], que es be de la cort de moss. lo duc,

[1] Le 11 juillet 1392, un accord intervint entre les consuls et M[e] Raymond Ortola. Il versa 10 sous dans la caisse communale, sur l'instance de B. Clari, juge royal d'Albi.

[2] Correc : *demoro*.

[3] Pierre de Laflon.

et ha gran poder de far be o mal, que la vila lhi done cadans d'aissi avan aitant quant ad el plazeria de penre per manieira de do o per manieira de pencio, so es asaber detz francxs cadans. It. coma en Sicart Nicolau agues seguit mosenher lo duc per alcunas bezonhas de la presen ciutat et agues reportat, en presencia de totz los sobredigs cossols e singulars, que Me Johan de las Forestz avia grandamen trebalhat en las dichas bezonhas, acosselhero que la vila lhi done I bon porc salat.

L'an dessus, a XI de mars...

Sobre aisso que aqui fon dig que moss. Huc, avesque d'Albi, era mort, se hom faria honor a la soboutura, ni quala. E sus aquo totz tengro que los senhors cossols, e nom de la universitat, dono a la dicha soboutura I drap d'aure X entorcas o, se hom no podia aver, dos draps de competen razo, ho a loguier, ho autramen, am XII entorcas, que hom ho fassa. E sus aquo remeiro als senhors cossols que ne fezesso so que lor ne semblaria.

L'an MCCCLXXIX, a VI de julh...

Sobre aisso que dissero que B. Esteve, especier, aras habitan de Lautrec [1], volia tornar habitar en esta vila ; mas que hom lhi fassa gracia que lo tenga [2] quiti per cert temps. It. dissero que P. Huc de Cordoas volia venir habitar en esta vila, mas que hom lo tenga quiti de comu cert temps apres que auria ni penria molher. It. dissero que en G^m^ Colobres tenia, segon so que se ditz, ganre de bes mobles, e que lor semblava que hom lo degues aliurar coma I autre, afi que, se era tengut de pagar, (que) saubes hom de que paguaria, jasia aisso que el no vol far neguna relacio de sos bes mobles ni se vol aliurar. E sus aquo, quant a'n aco de B. Esteve, dissero totz que hom lo tengua quiti de sa testa e de sos bes mobles dos ans ses plus, am aital condicio que se el se mudava, cora que fos, en autre loc, que el fos tengut de paguar totz los comus que seriau empausatz dins lo temps que el aura habitat en esta vila, aitant quant montariau segon sa cota,

[1] Chef-lieu de cant. de l'arrond. de Castres.

[2] Corr : *tengo* ou bien *tenga hom*.

per sa personae per totz sos bes mobles e no mobles. Sus aquo de P. Huc tengro que, atendut que aras es clerc e que non es tengut de paguar negun comu, que hom lo tengua quiti I an(s) apres que auria preza molher, am aital condicio que el prometa que sia de gag e de garda totas vetz de la presen ciutat, e que se el s'en anava, cora que fos, que sia tengut de paguar a totz los comus que siau estat[z] fag[s] dins lo temps que auria habitat en esta vila. Sus aquo den G^m^ Colobres, totz tengro que hom lo aliure en la formaque hom aliura los autres, segon la valor de sos bes.

L'an MCCCLXXIX, a XXV de julh...

Sobre aisso que dissero e prepausero que els aviau entendut, per relacio d'alcus bos homes, que lo tractat comensat per las gens de la jutgaria am mossenher d'Armanhac sobre la finansa que las gens de Roergue et aquels de la jutgaria d'Albeges [entendo a far] a las gens d'armas dels Engles, volia deja afinat (*sic*) [1] It. que per alcus senhors era estat dig als senhors cossols d'esta vila, que expedien fo que hom segues la via que sego los comus d'Albeges, afi que per los Engles no fossem damnejatz ni corregutz. Per que demandero cosselh quen faria hom. Et aqui, dichas per los sobredigs cossols e singulars motas razos, so es asaber que convenria, se hom ho volia far seguramen, que hom ne agues licencia del senescalc de Carcassona o del cosselh e de mossenher lo duc ; e que al cosselh del rey de Carcassona era estat dig per mosenher lo viguier d'Albi, e non avia poguda aver licencia ; e que fora dupte, se aquo se fazia, que hom vengues en la endignacio del rey, tengro totz que hom non done denier ni mealha, mas so que metria hom a donar a'n aco, que hom meta en la reparacio de la clausura de la vila en que ha de grans fautas. E sus aquo fon aponchat que hom repare la muralha e la clausura e que aquo que costara que cascuna gacha pague per sol e per liura segon que pagua de I comu.

[1] Les trois Etats de Gévaudan, qui étaient assemblés au commencement de ce mois de Juillet, avaient envoyé des députés au comte d'Armagnac, qui résidait alors au château de Geyc, pour le prier de négocier avec les Anglais. Il avait accepté cette mission. Cf. *Hist. de Lang.* IX. p. 871.

L'an desus, a I d'aost...

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que motas vetz hom avia trebalhat, saentras, per la reparacio dels fuocxs darieiramen facha que agues fi, e que encaras non ho avia hom pogut afinar, e semblava lor que se hom se tires vas moshenher l'avesque d'Albi que es aras novelamen fag, [1] loqual es a Paris et es mot be de mosenher lo duc ; que se hom del mon [2] la nos fazia passar que el ho faria. Encaras may dissero que moss. Paul de Nogaret, [3] loqual es gran governador de moss. d'Albi, vol anar a Paris, loqual ha promes que, se hom ho sec, el hi fara tot lo be que poira ; per que demandero cosselh se hom ho segria o no e la manieira cossi, e, se hom ho sec, de que aura hom l'argen que costara de passar e de las despessas que s'en fariau. E sus aquo totz los sobredigs tengro que qualque bon home sufficien a'n aco, aquel que als senhors cossols sera vist, ho seguisca, e que de so que costara que se partisca per gachas, que cascuna gacha pague per sol e per lbr. segon son comu, e que per so que costara tant de passar en Fransa o la ont se apertenia de passar, quant per las despessas que costara de segre, que hom empauze III comus.

L'an dessus, a VIII de setembre.

Sobre aisso que alcus aviau reportat que lo gag era trop pauc, se fora vist que hom lo cresques. It. sobre aisso que dissero los senhors cossols que Azemar Blanquier, P. Olier et Esteve Baile foro mezes, saentras, auzidors dels comptes d'en Duran Daunis de la aministracio de totas las annadas passadas per el facha, de lasquals non avia redut compte ; losquals comtadors aviau auzit los digs comptes e facha relacio d'aquels, en losquals aviau fags motz de duptes desrazonables

[1] Dominique de Florence, qui occupa le siège jusqu'à 1381, le reprit en 1392 pour le conserver jusqu'en 1407, où il fut nommé à l'archevêché de Toulouse. Il mourut en 1412.

[2] C. à. d. que si homme du monde pouvait la faire passer, c'était lui.

[3] Ce Paul de Nogaret était-il de la même famille que le châtelain de Montreuil, que le duc d'Anjou envoya, en mai 1373, comme ambassadeur du roi auprès de l'Empereur de Constantinople ? (*Hist. de Lang.*, IX, p. 834). Ou bien appartenait-il à celle de Jacques de Nogaret, qui fut Viguier d'Albi de 1386 à 1405 ?

e non degutz ; losquals son estatz en apres declaratz, tant per moss. lo jutge de crims am ganre d'autres bos homes, quant per los senhors cossols d'Albi am d'autres bos homes ; totas vetz encaras non ha hom vist se deu o no deu. It. dissero may los senhors cossols que, quant los sobredigs auzidors vigro que hom no lor prendia los duptes que els aviau fags en los digs comptes, els aviau ufert a donar C franxs a la vila e que hom lor fezes cessio de tot so que pogro aver del dig Duran Daunis per causa dels digs comptes. Per que sus aquo dissero los senhors cossols als singulars que vejo se seria expedien que hom prengua los digs C franxs o no. E sus aquo totz tengro, quant a'n aco del gag, que los capitanis lo cresco o lo mermo aissi quant lor sera vist fazedor. Quant d'aco de penre los digs C franx que aviau ufert[z] los digs comtadors, per causa dels comptes del dig Duran Daunis, totz tengro que se els voliau donar M franxs que hom non prengua re, per razo quar notori es, segon fama, que els lhi porto mala voluntat e que lhi donariau tot lo dampnatge que poiriau en sa persona et en sos bes, fos dreg o tort ; mas totas (*sic*) tengro que hom veja be e justamen se lo dig Duran deura re per los digs comptes, e se deu que pague, e se re no deu que sia quiti. It. dissero may totz los cossols e singulars, atendut que apar que los digs Azemar Blanquier, P. Olier et Esteve Baile an fachas motas e diversas empugnacios non degudas e que no se deviau far, per lasquals au lonc temps may ponhat ad auzir los digs comptes ; que non agro e que au aguda de tot lo temps satisfaccio, que hom lor fassa redre so que n'an trop agut, e que non ajo mas so que justamen sera conogut que lor seria degut, segon lo temps dins loqual per gens sufficiens poirian los digs comptes justamen esser auzitz.

L'an dessus, a XIII de setembre, G^m^ Cabede e Peire Albert, juratz, feiro relacio que els ero anatz vezer una tala facha per bestial en una milhieira que es de Azemar Blanquier, que es en una terra del dig Azemar, asetia la el loc apelat al Gua de Lescura, ques cofronta am las terras d'en B. Gavauda et am lo fluvi de Tarn ; laquai tala extimera [1] a III cartas de milh e per lor salari II s.

[1] Correc : *extimero*.

L'an MCCCLXXIX, a XXIX de setembre.

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que m^e G^m Ros, procuray[re] de moss. lo comte de Lamarcha [1] e m^e B. de Bertols ero vengutz a lor e lor aviau dig(s) que, per la gran temor que las gens del comtat aviau de las gens d'armas dels Engles e dels Frances, losqual[s] hom dizia que devian venir desa lo Tarn, las dichas gens del comtat e lo cosselh del dig moss. lo comte de Lamarcha aviau trames a moss. lo comte de Foiss e lhi aviau dig e manifestat los grans perilhs que se podo ensegre per las dichas gens d'armas que entendo a passar desa Tarn; e non re mens lhi aviau dig que tot lo pays desa lo Tarn avia gran cofizansa en luy e que lhi fariau voluntiers son plazer se el los gardava que no fosso damnejatz per las dichas gens d'armas. It. diss lor may lo dig procuraire que ententa es de las gens del comptat que dono qualque finanssa a moss. de Foiss e que los tengua segurs, quar lo dig moss. de Foiss lor avia promes, se voliau far cauza, per que el faria de manieira que hom d'armas de Engles ni de Frances non auzariau tocar una galina otra lo voler de las gens que seriau en la dicha finansa o patu. It. dissero may que lo dig procurayre avia dig als senhors cossols se volriau esser participans ni volriau contribuir en lo dig patu ho en la dicha finansa, e que hom lhin respondes so que seria vist. Per que demandero cosselh los senhors cossols als singulars qual resposta faria hom al dig procuraire sus aisso, ni se volriau que hom contribuira en la dicha finansa. E sus aquo totz tengro que, atendut que hom no ha volgut contribuir en lo patu que au fag los comus de Roergue e d'Albeges am moss. d'Armanhac, (que) aitant pauc contribuisca hom en aquest que entendo far las gens del comptat am moss. de Foiss, per quar qui contribuga am la I l'autre n'auria despieg e may que ha hom n'i poiria aver I denier que hom hi dones.

It. dissero may los senhors cossols que sus la plaejaria que se mena entre els, e nom de la universitat, e'n G^m Colobres, sobre so que ditz que la dicha universitat lhi es tenguda de

[1] Bouchard VII, fils de Jean. Il mourut en 1400, sans enfants. A sa mort, les comtés de Castres et de Vendôme passèrent à la maison de Bourbon, à la suite du mariage de Catherine, sœur de Bouchard, avec Jean de Bourbon.

far aver los XII comus e mieg en la valor de l'aliuramen antic, so vengutz ad aital tractat que lo dig G^m^ ditz que se hom lhi pagua la pura sort els interesses que lhi costa, (que) el ho relaxara. Per que demandero cosselh als singulars cossi s'en regiriau. E sus aquo los digs singulars s'en remeiro als senhors cossols quen so que lor ne seria vist.

L'an MCCCLXXIX, a VII dias d'octombre...

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que els ho alcus de lor ero anatz a Rabastencxs [1] per tener la jornada que els, e nom de la universitat, aviau am moss. lo vescomte de Brunequel, davant lo jutge de Buou Vaiss, en loqual loc venc, per la partida del dig vescomte, son procuraire, que ha nom Me Johan Marti, alqual mostrero las bilhetas e demorero am luy que se mossenher lo vescomte se vol ajustar am los dig[s] senhors cossols en qualque loc comu, que els voluntiers hi venriau e lhi mostrariau ges las bilhetas ; e se el volria que anesso a Brunequel, que els hi anariau voluntiers, mas no la portariau ges las bilhetas, am una que partis de bona voluntat del dig vescomte. Per que dissero que lor desso cosselh sus aquo. It. dissero may que per alcus era estat dig que hom fezes capitani G^m^ del Monnar ; e sus aquo hom lhi deu far resposta ; totas vetz lo dig G^m^ volia que el non agues quant a'n aquel regimen sobre si, et entendia que hom l'on remuneres el ne gardes de dampnatge.

E sus las cauzas desus dichas totz los sobrenompnatz tengro, quant a'n aco del vescomte que ne fasso so que los senhors cossols veirau quen sera fazedor ; quant a'n aco de aver lo capitani desus dig ni autre cays semblan, dissero que no voliau que re no s'en fezes ni mezes hom senhor sobre si, mas aissi quant es acostumat.

L'an dessus, a XXVI d'octombre...

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que en Felip Vaissieira, recebedor del subsidi dels XII franxs per fuoc propda passat [2], lor avia dig que en Pabina [de Gontaut] los

[1] Chef-lieu de cant. de l'arrond. de Gaillac.

[2] L'histoire est muette sur ce subside de 12 francs par feu. Mascaro le mentionne dans ses *Memorias*, mais sans en indiquer la date d'octroi.

volia far compellir per paguar la resta que demorava a paguar del subsidi segon lo nombre dels fuocxs de la segonda reparacio, entro al dia de la data de la letra que hom ac de moss. d'Anjo, que mandava als recebedors que no compellissa [hom] de paguar lo loc d'Albi segon lo nombre de la darrieira reparacio, entro que autra cauza ne fos ordenada ; e que en cas que lo dig Pabina lhi trametes negun gast per aquo, que, per cert, el meyra lo dig gast sobre la vila. Dissero los senhors cossols que entre lor aviau consultat sus aquo, e semblava lor que, atendut que se lo dig Pabina trametia negun gast, (que) la vila ne sufertaria gran despens, que fora expedien que hom se tires vas en Pabina e que lhi expliques la paubrieira del loc e lo pregues que, per razo d'aquo, el no volgues trametre negun despens, e que, afi que non ho fezes, que hom lo servis. Per que demandero cosselh als singulars cossi s'en regiriau. E sus aquo totz tengro que hom la ane parlar am lo dig en Pabina e lo pregue que no vuelha trametre per aquo negun despens, tro que per moss. d'Anjo o per son cosselh ne sia autra cauza ordenada ; e se era vist als senhors cossols que hom lo servis, que hom lo servisca aissi quant als digs senhors cossols sera vist fazedor.

L'an desus, a XXX de novembre...

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que M^e^ Ar. Paya era estat helegit per anar en Franssa per segre la reparacio darieira, e que el no la vol ges anar seno que los senhors cossols, coma cossols et e nom de la universitat, lhi sian tengutz de tot dampnatge que lhi pogues venir en lo dig viatge. Per que sus aquo demandero cosselh als singulars se voliau que lo dig Ar. seguis lo dit viatge e que hom lhi fos tengut de tot dampnatge que en lo dig viatge lhi pogues venir. E sus aquo totz tengro que lo dig M^e^ Ar. seguis la dicha reparacio e lo viatge desus dig e que hom lhi sia tengut de tot dampnatge que, per cauza del dig viatge, suffertes.

It. dissero may (que) los digs senhors cossols que G^m^ Landas, majer de dias, barbier, avia dichas paraulas non degudas dels senhors cossols et dels capitanis d'Albi, de lasquals paraulas et enjurias los senhors cossols lon voliau far, am las cortz, aitan quant pogro, corregir. Et entendut aquo per

alcus grans senhors, era estat preguat als senhors cossols que els prezesso lo dig G^m^ a mersse, quar el de las dichas enjurias se desdissera e'n querigra perdo, estan davant lor e davant aquels que lor plazera, estan ses capairo e ses manto. E sus aquo totz tengro que se fassa, atendut que los digs senhors ne au preguat. E sus aquo, aqui meteiss, en presencia dels sobrenompnatz cossols e singulars, estan personalmen de I ginolh en terra, ses capairo e ses manto e ses opalanda, aqui meteiss recitadas per los senhors cossols las dichas enjurias per lo dig G^m^ Landas dichas, lo dig G^m^ cofessec que el las avia dichas sobre sa iniquitat e que el las avia dichas malvadamen e contra vertat e que el tenia los senhors cossols e capitanis per bos e per lials et el se tenia per messorguier de las paraulas et enjurias que contra lor avia dichas.

L'an MCCCLXXX, a XXIX de jun.

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que saentras d'autras vetz era estat dig per diverses singulars de la presen ciutat que, atendut que la vila es paubra, (que) en lo loc dels capitanis que so de la vila que prendo gatges, (que) hom n'i mezes de cada gacha II bos homes, losquals sirvisco II mezes e que no prengo ponh de gatge ; et aras los capitanis so a terme. Per que cascus vis que era fazedor. It. dissero que alcus comus ero anatz, non ha gaire de temps, en Franssa [1], et ero passatz en esta vila alcus, losquals non aviau re dig als senhors cossols d'esta vila ; et aras que ero vengutz, els voliau que la universitat d'esta vila contribusca a lor despens que au fag en esta vila. Per que dissero que sia vist se hom contribuyra al dig despens, ho hom s'en deffendra, se deffendre s'en poc. It. dissero may que la renda d'en Not Ebral es a terme a Marteror, e se passava lo dig terme, segon los covienhs que foro quant se vendec, huey may no la poiria hom traire ; per que sia vist qual provezio metra hom sus

[1] C'est à la suite du rappel du duc d'Anjou, à qui le roi avait enfin arraché le gouvernement du pays de Languedoc, que les délégués des communes se rendirent en France. Les *Mem. de J. Mascaro* nous apprennent que ceux de Béziers partirent le 10 janvier 1380 pour se plaindre au roi tant de l'énormité des subsides qu'on imposait au pays que *d'autras oppressios*.

traire la dicha renda. It. dissero may que els aviau empetradas letras del rey del quart de las emposicios e del seye del XIIIe del vi et aquelas fachas excequtar; et era estat assignat so que la vila ne devia aver sobre lo quarto de las emposicios, loqual se devia levar en la festa de S. Johan propda passat, e quar las dichas emposicios ne son vostadas hom no poc aver neguna setisfaccio, seno que hom vuelha cossentir que las emposicios se levo entro (*blanc*) propda passat, non obstant que fosso relevadas. It. dissero may que els aviau aguda la manda de paguar lo premier franc per fuoc dels III franxs darrieirament empausatz [1] e que els non aviau denier de que setisfasso a las cauzas desus dichas ni a negunas d'aquelas. E sus aquo totz tengro, quant als capitanis, que de cada gacha n'i meta hom II capitanis, losquals II servisco II mezes. It. quant a las despessas dels comus que son anatz en Franssa, tengro que a las despessas justas hom contribuisca, a las autras no, e se demandavo attes, que hom s'en deffenda. Quant a la renda d'en Not Ebral et a la provezio del premier franc per fuoc, ordenero que se levo XII comus, losqual[s] se levo [en tal manieira] que cascuna gacha se cargue de levar sa part e se pague, cada sepmana, I comu e que las que auriau pagat, que, se en après venia despens, (que) d'aquel despens sia quitia e que tombe sobre aquelas que non auriau pagat. Sobre aquo de las emposicios de que desus es facha mencio, totz tengro que no s'en leve re seno que per totz los autres locxs del avesquat se levesso. It. ordenero aqui meteiss capitanis : per la gacha de Verdussa, que regisco los premiers II mezes, so es assaber G[m] Condat e Ramon Conchart. It. de la gacha del Viga, als segons II mezes, Miquel Hugat,

[1] D'après M. Dognon, les communes réunies devant les réformateurs à Béziers, du 26 juin au 4 juillet, auraient accordé 3 francs par feu payables à partir de janvier 1381. C'est sur cette délibération qu'il s'appuie. Le premier franc venant à échéance au premier jour, il faut admettre qu'il s'agit ici d'une autre subside, d'autant mieux que la mande aurait eu de la peine à parvenir à Albi, à supposer même que l'octroi du subside ait été voté le premier jour de la réunion. Il est donc certain que les communes eurent une autre réunion avant le 26 juin. D'après dom Vaissete, elles s'étaient réunies quelque temps après Pâques.

Dorde Romanhac. It. de la gacha de Sta Marciana, als autres dos mezes, m^e^ Johan Bot, Johan Gaudetru. It. de la gacha de Sanh Africa, als autres II mezes, Domenge de Monnac, m^re^ G^m^ Chatbert. It. de la gacha de S. Stefe, als autres II mezes, P. Clergue, Esteve Baile. It. de las gachas de las Combas e de otral pon, als autras II mezes, Guiraut Marti, m^e^ P. Costa. It. ordenero levadors dels comus de la gacha de Verdussa m^e^ P. Rigaut e G^m^ Condat; it. del Viga, P. de Montelhs, Armengau Caussa; it. levador [de la gacha de Sta Marciana] G^m^ Ayquart, thezaurier Berthomieu Garrigas; it. de la gacha de S. Africa, levador m^e^ R. Ortola, thezaurier Ar. Chatbert; it. de la gacha de S. Estefe, levador Johan Clavairolas, Ar. Azemar, thesaurier Brenguier de Varelhas; it. de las Combas, levadors B. Auriac, Bernat Paraire, Domergue Ratier, Bertran de Lasala.

L'an LXXX, a XV d'aost.

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que en esta vila veniau e deviau venir moss. Johan de Montagut, governador en la Lenga d'oc per lo rey nostre SS., el seneschale de Querssi el senhor de Turssi e motz d'autres grans senhors e ganre de capitanis am gran nombre de gens d'armas, per far e penre lo pagamen e la mostra de las gens d'armas que so per lo rey nostre SS.; et era perilh que las gens d'armas se volguesso alotjar dins la presen ciutat; laqual cauza, se se fazia, poiria tornar e mot gran dampnatge, que seria perilh que hom no los ne gites quant hom se volria. E sus[aquo], dichas motas paraulas per los sobrenompnatz cossols e singulars, apunchero e demorero acordans e donero per cosselh que hom dones e servis los grans senhors que sa venriau, aquels que als senhors cossols sera vist fazedor, de vis e de sivadas e d'autras cauzas, aissi quant als digs senhors cossols semblara de far, afi que las gens d'armas no alotgesso dins la vila, e que no donesso lo dampnatge que donar poiriau. [1]

[1] Voir dans *Revue du Tarn*, Vol. XVII, p.p. 324-333, l'étude que nous avons consacrée à cette montre de troupes à Albi.

Il existe une lacune de près d'un an, du 15 août 1380 au 17 mai 1381, dans les délibérations. Le registre contient, au point où nous sommes

L'an MCCCLXXXI, a XVII de may.

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que, per pagar las provesios de I mes promezas a las gens d'armas estans al seti de Turia, alscus merchans d'esta vila aguesso prestat alcuna pecunia, et aras requereguesso los senhors cossols d'esta vila que hom lor setisfezes so que aviau prestat ; fo apunchat per totz los digs cossols e singulars que aitant quant monta la cota d'esta vila que hom setisfassa als digs merchans, en cas que la dicha cota no sia pagada, et autramen no. It. dissero may que en Domenge de Monnac e'n B. Esteve ero vengutz de moss. de Foiss am los autres comus, loquals ero anatz a Mazeras [1] per penre qualque bon acort am moss. de Foiss, afi que las gens d'armas no nos dampnegesso ; et au reportat que la era estat apunchat, am mossenher de Foyss, que tota la senescalcia de Carcassona lhi done per I mes, comensen a XIII dias d'aquest presen mes de may en avan, quatre milia franxs. Per que dissero qual provesio s'i meira ni de que pagaria hom la quota apertenen en esta vila. E sus aquo fo aponchat que, per pagar la dicha cota d'esta vila, hom empause I comu, en cas que mestiers hi fassa, o mens se per mens se poc pagar ; et aquo remeiro a la conoissensa dels senhors

arrivés, trois folios blancs destinés sans doute à la transcription des délibérations prises au cours de cette année et que le notaire du conseil rédigeait d'abord sur des feuilles volantes. Cette lacune est d'autant plus regrettable qu'au mois d'octobre 1380 se place l'événement qui provoqua le plus d'émotion dans l'Albigeois pendant cette période de la guerre de Cent ans, la prise de Thuriés par les Anglais commendés par le bâtard de Mauléon. On peut en lire le récit dans Froissart, et les Comptes consulaires de cette année, dont l'impression s'achève, contiennent, pour ainsi dire, le journal du siège de cette place que Turci tenta vainement de reprendre. Dans *Une excursion aux gorges du Viaur* (Rev. du T.) nous avons relevé les erreurs de Froissart ou plutôt les *gasconnades* de Mauléon au sujet de la prise de Thuriés, ce fort, dont les ruines existent encore, perché sur une arête des gorges du Viaur à Pampelonne.

[1] Compayré, dans ses *Etudes historiques sur l'Albigeois*, pp. 162-63, a publié la lettre de convocation adressée, le 6 avril, par le comte de Foix aux habitants d'Albi. Les communes étaient convoquées pour le 24 avril. Cf. sur cette première réunion des communes de Languedoc à Mazères, *Hist. de Lang.* IX. p. 894. note.

cossols am aital condicio que tot home sia tengut de pagar per so que aura.

L'an dessus, a II de Jun...

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que sobre la litigi que se era moguda, entre los senhors cossols de Carcassona els senhors cossols d'Albi, sobre so que demandavo los digs senhors cossols de Carcassona per las despessas que aviau fachas los comus quant ero anatz en Franssa [1], que diziau que los cossols e la universitat d'Albi hi devia contribuir e pagar la soma de (*blanc*) francxs ; e los senhors cossols d'esta vila diziau que non ero tengutz de pagar tant gran soma; e sus aquo se fos mogut plagz e questio, et esparava esser mager; del qual plag moss. lo senescalc de Carcassona se era entremes et avia acordat que lo loc d'esta vila ne pagues XL franxs, losquals avia mandat als senhors cossols d'esta vila que hom pagues e que non plaejes ponh. Per so demandero cosselh se hom los paguera ho no. Sus aquo totz tengro que hom pague los digs XL franxs, quar may costaria qui plaejava. It. sus aisso que dissero que Me Johan Prevenquier avia fagz alscus trebalhs per recobrar los bestials que foro prezes per las gens d'armas de moss. de Foyss, lo mars apres Pascas propda passadas ; dels quals trebalhs e despens que avia fagz demandava setisfaccio als senhors cossols ; demandero cosselh se los senhors cossols ho deviau pagar o no. Sus aquo totz tengro que ho pago aquels de qui era [2]los bestials per que trebalhec. It. sus aquo que dissen B. Esteve, pelicier, que el era anat a moss. de Foyss e lhi avia expliquatz los dampnatges que aviau donats las gens d'armas per la presa del bestial que aviau pres, lo mars apres Pascas, e lo dig moss. de Foiss avia escrig una letra a moss. G^m^ Arnaut de Bearn [3] que el lo enformes de la presa del dig bestial ni quant

[1] Voir note 1 de la délibération du 29 juin 1380.

[2] Correc : *ero*.

[3] Il faut lire : *A moss. Arnaut G^m^ et a moss. P. Arnaut de Bearn*. C'est à ces deux personnages en effet que, le 20 avril, les consuls envoient J. Prevenquier pour se plaindre de cette course. (Comptes consulaires de 1380-1381). Arnaut Guilhem et P. Arnaut de Béarn étaient des chevaliers au service du comte de Foix.

era so que era estat finat, quar el no volia que s'i perdes re ; laqual letra lo dig en B. Esteve avia encaras davas si. Fo aponchat que lo dig en Bernat Esteve, que avia seguit la causa, porte la letra al dig moss. G^m Ar. e que los despens que se faro ni s'en son fagz se pago de so que hom ne cobraria, se re s'en cobrava ; e se re no s'en cobrava, que aquels de qui era lo dig bestial pago lo dig despens. A laqual causa totz aquels que foro en lo presen cosselh, que aviau bestial en la dicha presa, cossentiro. It. sus aquo que aissi fon dig que Pos Renhas demandava que, coma el agues arendat, l'an propda passat, lo pon de Tarn, aissi quant era acostumat de arendar, aras lo dig Pos demandes e disses que en tot lo dig temps ero estadas guerras per lasquals se era perdut grandamen en lo dig arrendamen ; per so soplegava que hom lhi remezes una partida del dig arrendamen. Sus aquo totz tengro que, atendut que, per la guerra, el avia perdut grandamen en lo dig arrendamen, (que) lhi sia remes e quitat so que los senhors cossols conoisserau.

L'an desus, a IX de jun.

Sobre aisso que dissero que lo Pauco de Lantar [1] avia trames I escudier als senhors cossols d'esta vila am una letra de crezenssa, laqual crezenssa es que lo Pauco pregava que hom lo volgues provezir de qualsque viures, quar el era a Galhac am certa quantitat de gens d'armas per mossenher de Foys, losquals no podiau be aqui viure ses socors del pays. Fo aponchat que, atendut que hi a ganre d'autres capitanis e que covenia que totz n'aguesso, (que) no lhi done hom re, mas que se escuze per dilays o en autra manieira aitant quant poyra.

L'an MCCCLXXXI, à XXV de jun... [2]

Sus aisso que dissero que moss. de Berri [3], lo compte

[1] L'*Hist. de Lang.* mentionne à peine ce terrible chef de bandes à la solde du comte de Foix ; nous constaterons qu'il fut un vrai fléau pour la ville d'Albi et ses environs.

[2] Un commencement de délibération restée inachevée, du 24 juin, constate la présence, ce même jour, de gens d'armes logés aux faubourgs de la ville. Tout permet de supposer que c'était la troupe du Pauco de Lantar que nous trouverons bientôt à Rosiéres.

[3] Charles V, ému enfin par les doléances des habitants du Languedoc, avait rappelé le duc d'Anjou, (commencement de 1380) et nommé

d'Armanhac am d'autres grans maestres veniau en esta vila, se hom lor feira negun presen ni lor donera re. Totz tengro que hom done al duc de Berri, al comte d'Armanhac et als autres grans senhors que als senhors cossols d'Albi semblara, so que als senhors cossols sera vist.

L'an dessus, lo darrier dia de jun...

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que moss. lo duc de Berri lor via mandat que els fosso a Castras [1] on avia mandat los autres comus per tener cosselh sobre alcunas causas. Per que dissero los senhors cossols als singulars se lor semblava que hi degnesso anar ho trametre. Sus aquo totz tengro que hom la ane.

L'an LXXXI, a I de julh...

Tengro cosselh en la mayo cominal de metre capitanis, et ordenero e volgro totz que los senhors helegisco dos bos homes e que lor dono gatges razonables afi que siau miels curozes e diligens en lor offici et en la garda de la vila.

L'an desus, a VII de julh...

Sobre aisso que dissero que, coma moss. lo duc de Berri, loctenen de nostre senhor lo rey de Franssa, agues pres la moneda que era meza en deposit, laqual se devia passar a'n Ot Ebral per la reyre ven la de la renda que lo dig Ot avia sus la universitat d'Albi, quant lo dig Ot feira la reyre venda, e aco, per qualsque cauzas que lo dig Ot, segon que se dizia, avia comezas. E sus aquo lo dig moss. lo duc agues autriadas letras citatoiras contra lo dig Ot per far la dicha venda. Demandero cosselh se se enseguiro ni qui las seguira. It. sus

le comte de Foix gouverneur du pays. Malheureusement le roi mourut (16 sept. 1380) et Louis d'Anjou, devenu régent du royaume pendant la minorité de son neuveu Charles VI, fit donner le gouvernement de Languedoc à son frère, le duc de Berry. Ce fut une faute dont les conséquences se firent bientôt sentir. Le comte de Foix, qui avait les sympathies dn pays tout entier, disputa le gouvernement, les armes à la main, au duc de Berry. M. Ed. Cabié a mis en complète lumière cette question d'histoire très obscure avant lui. Cf. *L'Albig. pendant la querelle du comte de Foix et du duc de Berry de* 1381 *à* 1382. et *Hist. de Lang.* IX, 879 et suiv.

[1] Chef-lieu d'arrond. du départ. du Tarn.

aquo que aissi fon dig que la clausura era flaca et avia mestiers de gran reparacio, se hom la reparera ni de que. It. que lo jutge de moss. d'Albi avia(u) recuzat(z) a metre capitanis per la presentacio dels senhors cossols d'Albi que huey so, dizen(s) que els non ero cossols, jasia que moss. lo duc de Berri los agues cofermat[z], et aquo per la fauta de las gens de moss. d'Albi que los aviau volgutz cofermar etre cossols a la eleccio del comu. Per [que] demandero cosselh que s'en faria, se hom lo laissera passar per aital, atendut que lo cossolat es en possessio e saysina de presentar capitanis, e que l'avesque non hi poc ni deu metre mas aquels que los senhors cossols lor [1] presentarau, e se s'en apelara hom. It. que segon las costumas de la presen ciutat, lo poble avia elegits cossols los cossols de l'an propda passat, losquals las gens del cosselh de moss. d'Albi, que los deviau crear, no los volgro crear, mas que ne creero autres non helegitz per lo poble; e sus aquo lo poble se apelec. Per que demandero cosselh se hom seguira la apellacio o no. It. que los Engles de Turia aviau amenassat que els ardero los blatz et aprionero las gens els bestials e donero totz los dampnatges que poyriau, se no hom se apatue am lor. Per que demandero cosselh se hom feira patu am lor o no. It. que, coma sia demorat am G^m Colobres per tot so en que hom lhi poyria esser tengut per recobrar la renda que ha sus la presen ciutat, quant per los darairatges que lhi son degutz per la dicha renda, hom lhi deu donar XVII^c franxs, pagadors en tres termes, lo premier a Marteror, l'autre a Pascas, l'autre a S. Jolia adonc propda seguen. Per que dissero qual provesio s'i meira ni de que se paguera.

E sus aquo totz tengro : quant a la clausura, que se repare e que cascuna gacha fassa reparar sa cota. Quant a segre las letras del dig Hot Ebral e la appellacio del cossolat davant dicha, e de apelar de la recusacio dels capitanis davant dicha, dissero que se fassa e se seguisca aissi quant als senhors cossols sera vist fazedor ; e que so que sera mestiers a la clausura se devezisca per sol e per lbr. e que cada gacha porte son carc ; e que per las autras causas de las dichas appellacios

[1] Correc : *luy*.

e per las autras bezonhas que tot jorn veno a la vila se empauso dos comus, losquals de presen empausero. Quant al patu dels Engles, tengro que no fassa hom ponh de patu, mas que hom seguisca am moss. lo duc et am moss. d'Armanhac que nos hi meto provesio que no siam damnejatz per los digs Engles. Quant a'n aco d'en Colobres desus dig(s), tengro que, per pagar la paga premieira de Martero, (que) hom empause sieys comus, losquals se levo per gachas, e que los levadors respondo de tot quen levarau al dig G^m^ Colobres.

L'an desus, a XXI de julh...

Sobre aisso que, coma m^e^ G^m^ Bestor, cossol, loqual, lo dia presen, era vengut de Carcassona ont era mossenher d'Albi, en lo presen cosselh, agues reportat que, sobre lo debat que era am moss. d'Albi sus la creacio darrieiramen facha del cossolat, el avia parlat am lo dig moss. d'Albi, et era demorat am luy que tot quant era estat procezit en la dicha cauza, e la creacio, e las appellacios e totz autres debatz sus aquo procezitz se annulo, e que de novel la creacio se fassa be e justamen, aissi quant far se deura ni es acostumat de far. Totz tengro que sia fag e se fassa.

L'an MCCCLXXXI, a XXI d'aost...

Sobre aisso que motas vetz era estat dig que lo aliuramen dels mobles se fezes de novel, e que encaras non ho avia hom comensat. Per que aponchero et ordenero totz los sobrenompnatz cossols e singulars que lo dig aliuramen dels mobles se fassa e que dema se comensse, ses plus retardar, et que los senhors cossols, una essemps am los singulars que s'en sego, fasso lo dig aliuramen ; so es asaber : m^e^ P. Alric, al[ias] Riguaut, per la gacha de Verdussa ; Duran Daunis, per la gacha del Viga ; m^e^ Johan Bot, per la gacha de Sta Marciana ; Domenge de Monnac, per la gacha de S. Africa ; Me Johan Augier, per la gacha de Sanh Estefe ; B. Esteve, per la gacha de las Combas.

It. aqui meteiss dissero los senhors cossols que en Frances Donat se era complang a lor, dizen que el avia fags, per los senhors cossols e de lor voluntat e mandamen, motz de trebalhs tant per far lo comte als singulars de la vila de so que deviau ni podiau dever dels XX e dels XVI e dels VI e dels

XIX e dels IIII^xx^VI e d'autres talhs e comus; et en far I cazern en que ero totz los noms de las gens de la vila e las somas que deviau cascu de I comu ; et en escriure los nomps de las gens quant hom fe recurar los valatz e so que cascu ne devia far ; e far los trailatz que foro pausatz als digs valatz ; et en far I libre en que era tot lo aliuramen de la vila, loqual hom devia mostrar a'n Pabina de Gontaut que devia venir en esta vila per vezer de la reparacio dels focx se era facha justamen ; et en far I cazern de tot lo aliuramen de la vila que contava hom lo comu en aqui coma en lo dig cazern se conte ; et en XXI jorn[s] que avia vacat en far lo aliuramen avans que lo prezes a pretz fag; e per copiar lo leu que hom fe quant hom empausec I gros per testa e I d. per lbr. de possessori e III mealhas per lbr. de moble; e per copiar los libres dels XVI comus e mieg; en losquals trebalhs avia vacat grandamen e per lonc temps. Sus aquo demandero cosselh los senhors cossols als singulars quen deviau far e, se re lhin donavo, quant lhin donariau. Et, auzida relacio dels senhors cossols que dissero aqui meteiss que els ero enformatz que el avia grandamen vacat en los digs trebalhs, totz tengro que, per los digs trebalhs, fos donat al dig Frances quinze francxs.

L'an MCCCLXXXI, a VI de setembre...

Sus aisso que moss. de Berri avia mandat per sas letras que hom tramezes I franc per fuoc que aviau autriat los cossols de Carcassona per gitar los Bretos de la senescalcia, dissero que I bon home ane a moss. lo duc desus dig per explicar a luy los dampnatges que prendem per los Engles de Turia e de las Plancas [1], e soplegar que hi meta remedi ; et estiers no cossentis hom a pagar lo dig franc per fuoc.

L'an MCCCLXXXI, a XVII de setembre...

Sobre aisso que aissi fon dig(s) que mossenher d'Albi avia dig que hom mezes qualque provezio que hom pogues reculhir las vendemias segur, quar perilh era que los Engles nos done destorbi que hom no las pogues reculhir; e que en apres

[1] Comm. de Tanus, cant. de Pampelonne, arrond. d'Albi, au flanc des gorges du Viaur.

sus aquo era estat parlat am lo capitol de Ste Cezelia e de S. Salvi se hi voliau ajudar ni que acosselhavo quen fezes hom ; losquals ero de diversas opinios, dizens alcus que hom agues gens d'armas, d'autres que hom fezes qualque acort am los Engles que no nos dampnegesso e que nos laissesso reculhir las vendemias. Per que dissero aissi los senhors cossols e demandero cosselh als singulars qual provesio se meira sus aisso. A lasquals causas desus dichas totz tengro e dissero que, affi que no fossem dampnega'z per los Engles, (que) hom fassa tractar am aquels de Turia qual acort poiria hom penre am lor ; et issimen que tracte hom quals gens d'armas poiria hom aver en esta vila ni que costariau, ni cossi se pagaria ; e que encaras no hi clausa hom re am negus, mas que agarde hom lo cosselh que ha mandat lo comte de Foyss, a dimergue, a Maseras, qual aponchamen penra, quar per aventura, atendut que moss. lo duc de Berri el dig moss. de Foiss au agut essemps gran tractat e cosselh, au aponchat qualque causa que no qualria far acort am los Engles ni aver gens d'armas ; per que es expedien que hom demore que lo dig cosselh sia tengut.

L'an dessus, a XXII de setembre,

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que estat era tractat per la provesio que hom pogues reculhir las vendemias, que hom aja certas gens d'armas ho fassa acordi am las gens de Turia e de las Plancas, en tal manieira que hom puesca reculhir las vendemias segur, e que, per pagar aquo que costaria, (que) hom meta sus cada saumada de car X d. e de bona bestia VII d. m^{a} e de bestial sotial V d. ; e que los cars e las bestias que se logarau paguesso certa causa. It. que Isarn Ebral era vengut en esta vila et avia requeregutz los senhors cossols que els volguesso paguar la moneda de la renda a'n Ot Ebral, so fraire, quar en aquel cas el feira la venda de la renda, autramen el la vendera en autra part e la meira en tals mas qne hom no lan traissera ges quant se volgra. Sus aquo totz tengro que per aver las dichas gens d'armas o per far l'acordi am las dichas gens d'armas de Turia e de las Plancas, aquo que seria may aprofechable, hom meta sus las vendemias la emposicio desus dicha. Sus aquo d'en Not Ebral tengro que, atendut que la moneda fo meza en deposit, et en apres

moss. de Berri, per sa auctoritat, ha pres lo dig deposit, e per consequen lo(s) dig Ot es citat davan luy per far la venda a la vila de la dicha renda ; e que per fauta de la vila non esta ; e sus aquo se sian tengudas diversas jornadas en tan que no resta mas de donar sentencia se nos deu far la venda o no, que hom agarda la sentencia e que ho seguisca hom am lo dig moss. lo duc e la on deura, que la vila ne sia quitia ; sus la emposicio metedoira sus los cars e sus las bestias que se logariau, tengro la major partida que no lor fassa hom re pagar, quar perilh seria que no san venguesso degus, e, se sa veniau, fariau ho pagar a'n aquels que los logariau.

L'an dessus, a XXIIII de setembre...

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que els aviau agudas letras de moss. d'Armanhac que se endressavo a'n aquels de las Plancas e que los pregava que no nos volguesso donar dampnatge ; lasquals letras hom lor avia tramezas, et els aviau repost que els no podiau estar aqui ses avitalhar lor, e convenria que, se els estavo de far negun dampnatge, (que) hom lor dones qualque finanssa. Per so demandero cosselh los senhors cossols als singulars cossi s'en regiria hom. E sus aquo totz tengro que hom la tramezes I bon home que seguis lo tractat que volriau que hom lor dones, am una que no clauses res et entretan auria hom agut qualque sentida qual aponchamen se fora fag al cosselh de Mazeras ; e se s'i era fag tal aponchamen que no qualgue re pagar, que Dieu hi aja part! seno pueiss aura hom son cosselh cossi s'en regira [hom].

L'an desus, a XXI d'octombre...

Sobre aquo que aqui fo dig e reportat per en Frances Donat, loqual diss que el, una essemps am en Domenge de Monnac, era anat(z) a Maseras [1], al cosselh propda mandat per lo comte de Foiss. Diss may lo dig Frances que, entre las autras causas parladas en lo dig cosselh, era estat parlat sus lo debat de la demanda que fa moss. lo duc de Berri als comus per las despessas que ha fachas venen darrieiramen en lo pays de

[1] Les communes de Languedoc y étaient restées réunies du 29 septembre au 18 octobre. Nous verrons qu'il y eut une nouvelle réunion dans cette même ville du 26 octobre au 14 novembre.

Lengadoc, e per las gens d'armas que te, e que lo dig moss. de Berri avia mes lo dig debat en lo dig moss. lo comte de Foiss, en cas que los comus ho hi vuelho metre.

L'an dessus, a XXI d'octombre...

Sobre aisso que dissero que lo Pauco de Lantar avia escricha [1] als senhors cossols d'esta vila que el era, am sos companhos, a Rosieiras [2] per lo fag e per la honor del rey e del pays, e que lhi volguesso donar e trametre, per la provesio de si e de sas gens, en oli, sal, candelas e torchas, la somma de XXX franxs. Per que demandero cosselh los senhors cossols als singulars quen fariau. Sus aquo totz tengro que, atendut que el e sos companhos poiriau far e donar grans dampnatges en esta vila et a las gens d'esta vila, (que) hom lhi done e lhi trameta, en las dichas provesios, entro en la valor de la soma de XX franxs, afi que non ajo razo de far mal al loc ni a las gens d'esta vila.

L'an MCCCLXXXI, a XXVIII d'octombre, los senhors m^e^ B Lonc, m^e^ Helias de Vesplau, m^e^ G^m^ Chatbert, R. Vidal, P. Isarn, Johan del Pueg, Johan Raynaut, P. Soelh, cossols, loguero Pos Donarel per far bada al cloquier de S. Salvi per lo terme de l an propda venen, comensan lo jorn de la festa de Totz Sanhs propda venen, per pretz de XXIIII franxs, e promeiro lo tener quiti de totz talhs aitan quant estara bada en lo dig cloquier e per tot(z) lo temps que sa ha estat saentras, el e sa molher; e lo dig Pos promes que be e lialmen se aura en lo dig offici.

L'an dessus, a I de novembre...

Sobre aquo que aqui fon dig que, coma a requesta dels senhors cossols d'Albi, atendut los bes, profiegz et honors que m^e^ G^m^ Bestor avia fagz totz temps, aitant quant ha estat ad Albi, a la universitat del dig loc, moss. lo comte d'Armanhac agues far donar per moss. lo duc de Berri al dig m^e^ G^m^ Bestor lo offici de la jutjaria d'Albi; et aras de novel lo dig moss lo duc, a requesta d'alscus estigadors, avia ostada [3] lo dig

[1] Correc : *escrig*, ou bien sous-entendre : *una letra*.
[2] Cant. de Carmaux, arrond. d'Albi.
[3] Correc : *Ostat*.

offici al dig m^e^ G^m^ e lo avia donat a m^e^ Marti Champagna; e sus aquo lo dig m^e^ G^m^ era vengut als senhors cossols d'esta vela, explican lo fag e dizen que, per sostener lo dreg e la honor de la presen ciutat, alscus lhi aviau procurat que lo dig offici lhi fos ostat, e soplegan que los senhors cossols volguesso escriure al dig moss. de Berri que lo dig offici lhi volgues redre, et en autra manieira lhi donesso socors que el poguesso cobrar lo dig offici. E sus aquo dissero los senhors cossols als singulars quen deviau far. Sobre aquo totz dissero que vertat(z) era que lo dig m^e^ G^m^ Bestor avia fagz motz de bes a la vila, e per sostener lo dreg d'aquela el avia ganre de malvolens ; per que totz volgro e tengro que tot lo socors et ajuda que la vila d'Alby lhi poiria far en cobrar lo dig offici que ho fassa.

L'an desus, a III de novembre...

Sobre aisso que dissero que lo vescomte de Paulinh [1] avia trameza una letra de crezensa als senhors cossols que crezesso e desso fe a las paraulas que m^e^ Gorgori Corbieira lor diria de par de luy ; laqual crezensa era aital que lo dig vescomte pregava que hom lhi volgues socorre de totz los balesties que poiriau issir d'esta vila, e aquo per dampnejar las gens d'armas que teniau lo loc de Laroqua [2]. Per que demandero cosselh quen deviau far. Sus aquo totz tengro que, atendut que las dichas gens de Laroqua no nos au encaras donat negun dampnatge, e so en lo dig loc a requesta de moss. d'Armanhac, segon que se ditz, e que, se hom hi trametia gens, seria perilh que moss. d'Armanhac s'en corrosses contra la presen ciutat, tengro totz que hom non hi trameta negun home, ni balestier ni autre.

[1] Ce vicomte était Guillaume de Rabastens, fils de Pierre Raymond. Il avait pris parti pour le comte Foix dans sa querelle avec le duc de Berry et il avait reçu, dans le château de Paulin, le Pauco de Lantar et le bâtard de Ramefort. En 1390, il fut, pour ces faits, condamné à 500 livres d'amende. Nous mettons la dernière main à une histoire des *Vicomtes et Vicomté de Paulin* qui sera, sous peu, donnée à l'impression.

[2] Il existe une commune de ce nom dans le cant. de Castelnau-de-Montmiral ; mais il est probable qu'il s'agit ici de la place de Laroque, dépendant de la baronnie de Cestayrols qui devait appartenir plus tard à la famille de Rabastens.

L'an desus, a XI de novembre...

Sobre aisso que dissero que en Frances Donat, cossol, e'n Domenge de Monnac, que ero a Maseras, al cosselh mandat per lo comte de Foyss [1], aviau trameza una letra clausa en laqual escrivia que hom lhi tramezes la unio tractada al dig cosselh de Maseras, fazedoira entre los comus de Tholosa, de Carcassona e de Belcayre, en la manieira que el la trametia ordenada; en laqual fa mencio que totz los comus se adhunisco en totas despessas e dampnes fachas e fags e fazedoiras et a far. Per que demandero cosselh los senhors cossols se hom lhi trametia grossada la dicha unio en la manieira que la ha trameza ordenada. Sus aquo totz dissero e tengro que, atendut que en la dicha unio, en quant que lor semblava, fazia mencio que totz los comus contribuisco en totz los dampnatges fags e fazedors et emendas que per aquels se ensegriau; et atendut que alscus comus de las dichas senescalcias 'aviau, per aventura, delinquat contra lo senhor, de que poyriau issir grandas condampnacios e dampnatges de corsses e de bes; et atendut que aquels que auriau cossentit en la dicha unio e non auriau comeza neguna causa mal facha poiriau esser reprezes per lo senhor per los malefags que so estatz fags, aitant be coma aquels que auriau comezes los mals saentras fags; tengro totz que hom no lor trameta pong la dicha ratifficacio dels digs articles en la forma que en los dig[s] articles es contenguda, seno que en la dicha retifficacio fassa mencio que non es ententa que hom contribuis ni se adunis en las cau[sas] saentras fachas per qualques comus que siau. It. tengro may e dissero que, atendut que los digs Frances e Domenge aviau cossentit en alcunas causas en los digs articles contengudas, que son mot prejudiciablas e poiriau esser en la presen ciutat, (que) hom revoque so que au fag lo dig Francos el dig Domenge, ni cossentit sobre aisso que es contengut en los digs articles que hom contribuisca en los dampnes saentras fagz e emendas per aquels dampnatges fachas e fazedoiras; e

[1] Gaston Phébus avait convoqué les communes à Mazéres avec l'autorisation du duc de Berry. Au reste la paix entre les deux compétiteurs allait être signée au mois de décembre. Elle avait été ménagée par le pape Clément VII. *Hist. de Lang.* IX p. 904.

may, coma als senhors cossols non estia ferm que las cauzas desus dichas per las dichas comunitatz ordenadas e fachas, aissi quant es contengut en los articles per los digs comus ordenatz sian estadas fachas et ordenadas de voler ni de licencia del rey nostre senhor, ni de son loctenen ; que en aquel cas que non ho seriau, ni lo rey nostre senhor no los auria per agradablas, los senhors cossols e singulars no cossentiau en aquelas causas fachas o a far per las dichas comunitatz o per negunad'aquelas, seno en aitant quant al rey nostre senhor o a son loctenen plairia. E may protestero aqui meteiss los digs senhors cossols e singulars, per lor e per totz los autres comus de la vigaria d'Albi a lor, en aquesta cauza, adherens et adherar volens, que per las cauzas desus dichas, fachas o a far per las dichas comunitatz o per una d'aquelas, ni per negunas despessas, dampnatges, forfags, excesses o autras causas qualsque siau, fags, donats o perpetratz per calque manieira [que] sia, per las comunitatz desus dichas o neguna d'aquelas, non entendo a cossentir ni si obligar ad emenda d'aquelas, seno tant solamen a las cauzas que d'aissi avan se fariau ad honor del rey nostre senhor e de la causa publica, de voler e de plazer del rey nostre senhor o de son loctenen. De laqual revocacio requeregro totz los digs cossols e singulars esser fag publig insturmen per mi notari sotz escrig(s).

L'an desus, a XIII de novembre...

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que en Frances Donat e'n Domenge de Monnac, losquals ero 'a Maseras, al cosselh mandat per lo comte de Foiss, aviau trameza una letra clausa e may copia dels articles fags et ordenatz per los comus de las senescalcias de Carcassona, de Tholoza e de Belcayre, sus la unio fazedoira de las dichas senescalcias ; en lasquals letras clausas aviau escrig als senhors cassols que lor tramezesso la cofermacio dels digs articles per insturmen public. Dissero may los senhors cossols que els aviau tengut cosselh am alscus singulars se hom lor trameira la dicha cofermacio en la maneira que aviau mandat ; et entre las cauzas contengudas en lo dig cosselh, era estat aponchat que hom ne parles am moss. d'Albi et am las gens de son cosselh cossi s'en regiria hom ; laqual causa los digs senhors cossols aviau

facha una am d'autres singulars ; losquals senhors, so es asaber moss. d'Albi e las gens de son cosselh, aviau dig que hom fezes ordenar la carta de la retifficacio en certa forma, laqual lor aviau dicha ; laqual causa avia[u] facha, e pueyss la lor aviau mostrada et en apres recobrada. Per que dissero los senhors cossols e demandero cosselh als singulars se lor semblava que deguesso trametre la dicha ratifficacio per insturmen grossat en la manieiera que la aviau facha ordenar, laqual fo aqui legida e recitada. E sus aquo totz tengro que los senhors cossols retiffico los digs articles en la manieira contenguda en l'esturmen ordenat sur la dicha retifficacio. E sus aquo, los senhors cossols, de voluntat e de cossentimen dels autres singulars, feiro la retifficacio en la manieira contenguda en l'insturmen aqui meteiss per mi receubut, l'an el dia dessus.

L'an MCCCLXXXI, a XXI de novembre...

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que be avia dos jorns que los curials de moss. d'Albi aviau pres Johan Clari, al[ias] apelat lo Rey de Ladrecha, loquel, segon que aissi fon dig, es de la companhia del Pauco de Lantar. It. dissero que lo Pauco lor avía trameza una letra clausa en laqual escrivia que el se donava grandas meravilhas que hom lhi preses en esta vila sas gens, volens dire, segon que dissero, del sobredig Johan Clari. It. escrivia lor may en las dichas letras que el ne escrivia a moss. d'Albi e que lor plagues que, quant moss. d'Albi veyria sas letras, els hi volguesso esser e far en manieira que lo dig Johan Clari fos relaxat, autramen el fora enemic de la vila. It. mandava may als senhors cossols que lhi donesso dels vis e que lhi mandesso se lhi trametriau ni quant. Per que demandero cosselh sobre totas aquelas causas quen fariau. Sobre aquo totz tengro que hom diga e pregue [a] moss. d'Albi que relaxe lo dig Johan Clari per evitar mager escandol. It. que hom lhi done doas pipas de vi e que hom lhi mande que lhi plassa de trametre en esta vila dos cars, quar hom los lhi trametra cargatz [1].

[1] Une délibération du 23 novembre nous apprend que le Panco exigea que la ville lui fit porter les deux pipes de vin.

L'an desus, a XXVII de novembre...

Sobre aisso que dissero los senhors cossols que moss. d'Albi lor avia dig que la vila se gardava mal e se regia mal, per razo quar aquels que la regiau ero trop simplicis, segon que a luy semblava ; e que ad el semblava que se hi mezes qualque capitani rigoros e que hom lhi dones gatges, la vila s'en gardaria miels e se metria en melhor regla ; et issamen lor avia dig que la clausura els valatz de la vila se repares e se fezes e que hom fezes aver arnes a las gens que non au ; e que hom mudes lo bordel deforas la vila ; e que de tot aisso hom lhi respondes se hom ho faria. Per que demandero cosselh quelh respondra hom ni quen fara. Sobre aisso totz tengro que hom fassa cavar e recurar los valatz, e fassa adobar los amvans e las fautas de la clausura, e fassa hom aver arnes a'n aquels que non au e mude hom lo bordel deforas. Quant ad aver capitani estranh ni trop rigoros, tengro que non aja hom, mas coma es acostumat, mas que aquels quen so o seriau, aissi quant es acostumat, fasso far la razo a la garda a tot home.

(A suivre). Auguste VIDAL.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

Archiv für das studium der neueren sprachen und literaturen, CXIII, 1 u. 2. — *L. Jordan* : Quellen und Komposition von Eustache le Moine, p. 66 ; — *C. Haag* : Antoine de la Sale und die ihm zugeschriebenen Werke, p. 101 ; — *A. Tobler* : « Par exemple », p. 136.

Romanische forschungen, XV, 3. — *A. Stark* : Syntaktische untersuchungen im anschluss an die predigten und gedichte Olivier Maillards, p. 689 ; — *Th. Claussen* : Die griechischen wörter im Französischen, p. 774 ; — *H. Abert* : Die musikästhetik der Echecs amoureux, p. 884.

Annales du Midi, n° 64. — *V. de Bartholomaeis* : Un sirventés historique d'Elias Cairel, p. 468 ; — *A. Thomas* : Le nom de lieu « Tramesaigues », p. 509.

Zeitschrift für französische sprache und litteratur, XXVII, 5 et 7. — *G. Cohn* : Nachtrag zu « Textkritisches zum Cliges », p. 349.

La Tradition, oct. 1904. — *A. Perbosc* : Mimologismes populaires d'occitanie (suite), p. 272.

Revue hispanique, X, n°s 35 et 36. — *R. Foulché-Delbosc* : Deux chansonniers du XVe siècle, p. 321 ; — *A. Galante* : Quatorze romances judéo-espagnols, p. 594 ; — *R. Foulché-Delbosc* : Las coplas del tabefe, p. 607.

Bulletin du parler français au Canada, III, 2. — Lexique canadien-français (*suite*), p. 58.

COMPTES RENDUS

Henri Chardon. — Scarron inconnu et les types des personnages du Roman Comique. *Paris, Champion*, 1904, 2 vol. in-8°, 20 fr.

Peu de chercheurs ont été aussi heureux que M. Chardon ; et, par son travail infatigable, par sa méthode sûre, par son étonnante ingé-

niosité, cet ancien élève de l'École des Chartes a largement mérité es bonnes fortunes qui lui sont échues. Passons sous silence un grand nombre de monographies, consacrées surtout aux hommes et aux choses du Maine : en 1876, M. Chardon démontrait péremptoirement que Scarron, dans son *Roman Comique*, avait représenté, sous les noms de Destin et d'Angélique, non pas J. B. Poquelin et Madeleine Béjart (comme on l'avait trop souvent dit), mais J. B. de Monchaingre, dit Filandre, et Angélique Mounier, sa femme ; en 1884, il éclairait d'une vive lumière certaines parties de la vie de Rotrou, et montrait le rôle joué dans la querelle du *Cid* par le comte de Belin, Scarron et quelques autres personnages, plus ou moins connus ; en 1886, il revenait aux comédiens de campagne en publiant un gros volume plein de révélations sur Molière, M. de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart. Et maintenant c'est encore de Scarron, du *Roman Comique*, des comédiens de campagne, du Maine et des manceaux pendant le grand siècle que M. Chardon s'occupe dans les deux gros et beaux volumes, curieusement illustrés, qu'il vient de publier. Mais, s'il lui arrive çà et là, pour éclairer sa marche, de rappeler ses découvertes antérieures, ce n'est pas avec des redites que M. Chardon a rempli son œuvre ; ce n'est pas non plus avec les trouvailles des autres, agréablement présentées ; c'est avec les résultats de fouilles personnelles, et prodigieusement approfondies, faites dans les bibliothèques, dans les archives, dans les minutes des notaires et dans les papiers de maintes familles.

L'ouvrage se divise en trois parties.

La première : *Scarron inconnu* (un volume de 430 pages), passe rapidement sur les périodes de la vie de Scarron que les précédents historiens de l'illustre cul-de-jatte (et surtout M. de Boislile) ont mises en pleine lumière ; elle insiste sur les parties restées obscures jusqu'ici.

La deuxième : *les Types des personnages du Roman Comique* (t. II, p. 1-276) reprend l'enquête de 1876 sur *la Troupe du Roman Comique dévoilée* et cherche quels originaux Scarron a eus en vue quand il a peint les personnages non-comédiens de son amusante épopée.

La troisième (t. II, p. 277-370) étudie *un oublié de l'histoire littéraire au XVIIe siècle : le chanoine Jean Girault et la troisième partie du Roman Comique.*

Puis vient un appendice de douze numéros sur Scarron et sa famille, sur les portraits de Scarron et de sa femme, sur la bibliographie et l'iconographie, les suites et les imitations du *Roman Comique*, sur les bénéfices de Costar et de Pauquet, sur « le rôle des poulardes dans l'histoire du Maine au XVIIe siècle », etc.

Disons tout de suite quels défauts — à peu près inévitables — se remarquent dans ces deux volumes.

Ayant la main trop pleine de faits, l'auteur n'est pas fort à son aise pour régler la dose qu'il convient d'en répandre en chaque endroit. Il s'élève quelque part (t. II, p. 67) contre ceux qui « professent un vrai fétichisme à l'égard des documents inédits et manuscrits » ; il dit excellemment ailleurs (t. I, p. 351) qu' « il faut savoir se borner et laisser aux derniers venus quelques miettes à ramasser » ; mais on sent qu'en formulant ces déclarations M. Chardon se fait violence, et lui-même ne s'arrête parfois qu'après avoir déjà abusé des documents. Surtout il a une tendance à étendre ses investigations de proche en proche et à prodiguer les digressions érudites. « Ce serait faire déborder le tableau sur le cadre que de raconter ici toute la vie du chanoine de Lélée » : ainsi est-il dit sagement au t. I, p. 342 ; « je préfère, bien qu'à regret, renvoyer ailleurs le narré de la longue histoire de cette publication » : ainsi est-il dit au t. II, p. 324. Le seul fait que de telles formules reviennent à plusieurs reprises montre que l'auteur connaît son péché mignon et a beaucoup de peine à s'en défendre.

Il s'en défend mal surtout quand son cher pays du Maine est en jeu. Maire de Marolles-les-Braux, ancien conseiller général de la Sarthe, M. Chardon est un patriote qui connaît ou voudrait connaître l'histoire de toutes les familles, de toutes les institutions, de toutes les maisons de son pays. Qu'il pousse l'héroïsme jusqu'à garder par devers lui des masses considérables de notes, cela ne l'empêche point d'être quelquefois un peu trop manceau pour notre goût : « J'aurais pu fournir encore bien plus de renseignements sur les Denisot, mais je crains au contraire d'en avoir bien trop donné au gré des lecteurs qui ne sont pas du Maine » (t. II, p. 98, n.).

Ensuite, quand on poursuit des recherches où le flair, où la divination littéraire joue un si grand rôle, comment s'interdira complètement les rapprochements contestables et les arguments qui vous donnent trop vite raison ? En dépit de la prudence de M. Chardon, il y a des taches de ce genre dans son livre. Au tome I, chapitre 2, il prouve fort bien que la maladie de Scarron n'a pas eu pour cause la mascarade dont on a tant parlé depuis La Beaumelle ; mais, quand il ajoute : « Si une grotesque mascarade en avait été la cause, au lieu de la cacher si soigneusement, il l'eût proclamée bien haut, sans peur et sans reproche, comme un de ses beaux titres d'honneur, lui qui fut l'empereur du Burlesque avant et mieux que d'Assoucy », n'avance-t-il pas une preuve ruineuse ? et ne se met-il pas en contradiction avec une phrase de la p. 50 sur cette anecdote « qui, si elle avait été vraie, aurait été rapportée par des ennemis de Scarron, heu-

reux, je l'ai dit, de rire à ses dépens » ? — P. 140, n., M. Chardon cite ces vers de l'épître adressée en 1646 à Madame de Hautefort :

> Et lors notre pièce comique,
> Encore que je ne m'en pique,
> Mais qui pourtant, quand on la lit,
> Plaît assez, à ce qu'on m'a dit,
> Vous fera peut-être un peu rire ;

il remarque que le poète peut ici faire allusion, soit au *Roman Comique*, soit aux *Boutades du Capitan Matamore*, mais il préfère croire qu'il s'agit du *Roman Comique :* « Scarron, pour mettre en vedette son *Capitan Matamore*, aurait-il parlé de sa lecture au lieu de sa représentation ? De plus, les Comédies s'appelaient elles dès lors des pièces ? » Or, Vaugelas dit que tous les ouvrages de théâtre, jusqu'aux farces, portent le nom de pièces ; et les œuvres de théâtre étaient le plus souvent lues dans les sociétés avant d'être portées sur la scène.— Tome II, p. 74, ne fait-on pas trop grand état, pour identifier Ragotin avec Ambrois Denisot, de la présence, parmi les objets inventoriés au décès de ce dernier, de la Comédie pastorale *la Philis de Scire*? et de ce qu'un homme de 1647 possédait une traduction de l'œuvre de Bonarelli en quoi est-il légitime de conclure qu'il était un admirateur enthousiaste de Théophile [1] ? — Çà et là, enfin, quand il s'appuie sur de petits détails du *Roman Comique*, M. Chardon n'oublie-t-il pas trop que Scarron ne s'est pas interdit d'arranger à sa fantaisie les « très réelles et très véritables aventures » qu'il a contées ? Il est vrai qu'il ne l'oublie jamais longtemps et qu'on ne le prend pas souvent sans vert. Il dit (t. II, p. 223), après avoir passé en revue divers châteaux où Destin et sa troupe ont pu passer : « J'évite de citer aucun nom, de peur qu'il ne s'agisse dans le Roman d'un château *tra los montes*, en Espagne, c'est-à-dire dans le pays de la fiction et non pas dans le Bas-Maine.

Signalerons-nous encore des répétitions, des négligences de style et des fautes d'impression [2] ? Ce sont de bien menues taches, quand il s'agit d'un travail si considérable.

[1] Il est d'ailleurs inexact que Denisot, en 1648, ne pût connaître que *la Philis de Scire* de Simon du Cros, 1630. Celle de Pichou, que précédait la fameuse préface d'Isnard, avait paru un an seulement après, en 1631.

[2] Rectifions seulement quelques noms propres : Revillout, et non Reveillout, t. II, p. 365, n. 1; — Montoya, et non Montoy, p. 395 ; — Martinenche, *la Comedia espagnole...*, et non Martinendre, *les Comédies Espagnoles...*, p. 369, n. 1.

Et maintenant, il faudrait indiquer tout ce que contiennent de nouveau les volumes de M. Chardon ; mais l'énumération, même sommaire, serait longue.

C'est bien un « Scarron inconnu », qui nous est montré dans les chapitres du premier volume. Ses origines et sa famille ; sa venue au Mans, bien antérieure à la date généralement adoptée ; son canonicat et ses relations avec l'évêque Charles de Beaumanoir, avec Mme de Hautefort, avec le comte de Belin ; les causes de sa maladie et la nécessité de faire remonter avant 1642 les souvenirs d'où est sorti le *Roman Comique* ; sa vie littéraire et son habitation au Mans ; son installation à Paris et son court voyage dans le Maine en 1646 ; son rôle dans la Fronde et son influence sur les mazarinades mancelles ; les causes et les préliminaires de son mariage avec Françoise d'Aubigné ; le mariage même avec le projet de voyage en Amérique ; les dernières années de Scarron ; sa mort ; ses amis manceaux ; ses poésies posthumes publiées par Alexandre d'Elbène, lequel est nettement désigné ici pour la première fois : tels sont les principaux sujets traités et élucidés par M. Chardon. Ce n'est pas seulement Scarron qui sort du travail de M. Chardon mieux connu ; c'est encore sa femme, la future femme du grand Roi, et bien d'autres encore. Un index manque à ce gros ouvrage pour en faire ressortir toutes les richesses et surtout pour permettre de les utiliser commodément.

Le second volume, comme le premier, contient maints renseignements sur des personnages divers ; il ajoute de précieux détails à ceux que nous tenons de M. Chardon sur les comédiens de campagne ; mais surtout il est rempli par une série de démonstrations fortement conduites que j'aurais plaisir à résumer si la place ne me manquait pour cela. Après avoir discuté la clef du *Roman Comique* qu'a déjà donnée M. Victor Fournel et celle qui circulait dans le Maine au dix-huitième siècle, M. Chardon établit que Ragotin s'est appelé au temps de Scarron — qui l'a connu et qui a eu ses raisons pour le ridiculiser — Ambrois Denisot, avocat, secrétaire de l'évêché du Mans. — Il rend à M. de la Rappinière, au lieu du nom si expressif que Scarron lui a infligé, son nom authentique de François Nourry de Vauseillon, époux d'Élisabeth du Mans. — La « grosse sensuelle », Madame Bouvillon, redevient Marguerite Le Divin, dame Bautru, dont on nous présente le fils Jacques et la belle-fille Marie Marest. — M. de la Garouffière était bien conseiller au parlement de Bretagne, mais s'appelait Jacques Chouet de la Gandie. — Le marquis d'Orsé (M. Chardon nous l'avait déjà prouvé) était le Mécène manceau le Comte de Belin. — Le curé de Domfront, l'abbesse d'Étival, le tripot de la Biche trouvent en M. Chardon leur historien véridique. — Seuls, quelques comparses n'ont pas révélé leurs secrets, peut-être

parce qu'ils n'en ont point et que Scarron les a simplement tirés de son imagination. — « Je m'arrête », dit avec une légitime fierté M. Chardon, t. II, p. 226, « je crois avoir déjà fait assez, sinon trop, de révélations, pour ne pas avoir le droit de m'en tenir là et d'écrire à la fin de ces pages *Histoire du Roman Comique dévoilé*. Je n'avais fait naguère que soulever un coin du voile qui nous dérobait la troupe du *Roman* ; aujourd'hui je crois avoir fait complètement tomber celui qui cachait les véritables personnages provinciaux mis en œuvre par Scarron dans son immortel *Roman Comique* ».

M. Chardon a-t-il prouvé de même que la continuation du *Roman*, dite d'Offray, est l'œuvre de Jean Girault, l'ancien secrétaire de Ménage, l'ami de Costar et de Pauquet, le successeur de Scarron dans son canonicat du Mans ? je ne l'affirmerais pas aussi nettement que M. Chardon lui-même ; mais il a du moins rendu son hypothèse très probable et très séduisante ; et, en tous cas, il a prouvé que Girault est l'auteur de la *vie* anonyme *de Costar*, en même temps qu'il a donné sur ce personnage, autrefois connu de madame de Sévigné et de beaucoup d'autres d'illustres, maintenant rentré dans l'ombre, les détails les plus curieux et les plus sûrs.

L'ouvrage de M. Chardon est orné de portraits de Scarron, de Françoise d'Aubigné, de madame de Hautefort, etc... ; il contient des photographies de monuments ; et surtout il offre à notre curiosité (sous une forme malheureusement imparfaite, mais dont l'auteur n'est pas responsable) un album à peu près complet des scènes du *Roman Comique* peintes par l'artiste manceau Jean de Coulom et que possède le musée du Mans. Moins séduisante que celles de Pater et d'Oudry, cette « suite » est plus conforme à l'inspiration de Scarron et, à ce titre, plus instructive. Eugène Rigal.

G. Brandès. — *L'École romantique en France*, ouvrage traduit sur la 8e édition allemande par A. Topin, précédé d'une introduction par Victor Basch. *Berlin*, Barsdorf et *Paris*, Michalon 1902, in-8° [XXIV-394 p.] ; Prix 6 fr.

C'est surtout par *les Courants directeurs de la littérature au XIXe siècle*, on le sait, que M. Georg Brandès a conquis une notoriété européenne. Aussi serait-il désirable que ce grand ouvrage fût entièrement traduit en français, comme il l'est déjà en allemand. Un des volumes dont il se compose vient du moins de l'être. C'est peut-être le plus brillant de la série. C'est certainement le plus susceptible d'être goûté chez nous : *l'École romantique en France*. Souhaitons que cette traduction ait assez de succès pour que le traducteur soit encouragé à continuer son œuvre.

Le lecteur qui ne connaîtrait pas encore l'ouvrage de M. Brandès devra, pour le juger équitablement, ne pas oublier les circonstances dans lesquelles il a été composé.

Cet ouvrage a d'abord été un cours, et un cours professé à Copenhague devant un public qui connaissait mal la littérature française. Ainsi s'expliquent quelques jugements superficiels qui sentent l'improvisation. Ainsi s'expliquent certaines anecdotes plus piquantes qu'instructives, les conférenciers ayant besoin parfois, en tout pays, de relever par des digressions amusantes l'attention qui chancelle. Ainsi s'explique que des œuvres très connues nous paraissent parfois trop longuement analysées et qu'il soit donné tant de détails sur la vie des auteurs.

Le livre est déjà vieux de trente ans, et depuis trente ans l'importance de certaines œuvres, longtemps trop négligées, a été beaucoup mieux comprise. S'il refaisait son livre aujourd'hui, M. Brandès se bornerait-il à consacrer deux maigres pages aux *Poésies* d'Alfred de Vigny? Je ne le pense pas. Je doute aussi qu'il conservât sans les modifier ses pages sur les *Comédies* d'Alfred de Musset. Aujourd'hui tout le monde, en France au moins, s'accorde à reconnaître que si le théâtre romantique a produit quelque chose de pénétrant et de dramatique, ce sont quelques unes de ces comédies; que les plus profondes de toutes sont: *On ne badine pas avec l'amour*, *les Caprices de Marianne*, *Il ne faut jurer de rien*, *le Chandelier*, *Fortunio*; que dans ces petits chefs d'œuvre, ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont les rôles de femmes: Marianne, Jacqueline, Camille, Cécile, Rosette même. Aussi est-on étonné que M. Brandès n'étudie aucune de ces héroïnes; qu'il ne nomme même pas *On ne badine pas avec l'amour*; qu'en revanche il analyse assez longuement *Carmosine*, œuvre aimable, mais bien inférieure; enfin, qu'il considère *le Caprice* comme « le plus achevé et le plus spirituel de ces drames », comme la pièce de Musset, où « la peinture de l'être physique et moral est la plus parfaite ». *Le Caprice* nous semble aujourd'hui passablement démodé. Mais, il y a trente ou quarante ans, quand le génie dramatique de Musset était encore mal compris, plus d'un lecteur à *On ne badine pas avec l'amour* préférait *le Caprice*, quand ce n'était pas *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*.

Enfin, le livre de M. Brandès, on ne doit pas non plus l'oublier, a été écrit en pleine bataille politique et par un homme qui prenait à la lutte un intérêt ardent. C'est ce qui explique sans doute que l'attitude politique des écrivains dont il s'occupe soit toujours étudiée avec des développements un peu excessifs. C'est ce qui explique probablement aussi certaines hypothèses et certaines épigrammes. M. Brandès, par exemple, qui ne peut souffrir Louis-Philippe, suppose

parce qu'ils n'en ont
son imagination.
M. Chardon, t.
de révélati
à la fin de
fait naguère
du *Roma*
lui qui
par Scar
M. Ch
dite d'O
nage, l'
son ca
M. Ch
prob
est
do
et
l

set ne se serait
r ; il affirme bien
nt confondu un soir
des forêts royales à
France sous son gouver-
ème nom que cet inspec-

ans l'œuvre de M. Brandès la
constances dans lesquelles elle
bien comprendre et à la bien
ques surprises. Il s'expliquera mal
aient leur place dans un volume sur
ne à comprendre qu'un chapitre deux,
pour étudier George Sand, quatre aient
même six, si l'on ajoute les deux chapi-
aré à d'autres écrivains : n'y a-t-il pas l'une
ible de l'étonner ? Il acceptera difficilement
et certains jugements. Par exemple, je ne
e avec M. Brandès une influence si prépon-
Chénier. Peut être un étranger voit-il mieux que
s qui naissent entre eux tous les écrivains fran
renté de Chénier et d'Hugo nous échappe-t-elle en
tefois qu'on puisse aller jusqu'à dire : « tout ce que
iré dans Chénier, tout cela nous le retrouvons au fond
le École romantique »
endant, seront les cas où le lecteur français sera en
ve M. Brandès. Le plus souvent, s'il a un étonnement, ce
à voir les écrivains de notre pays si bien sentis et jugés
de sympathie par un étranger.
grand nombre de pages nous ont tout à fait charmé. Citons,
autres : tout le chapitre II, excellent portrait de la génération
30), admirable de vérité et de verve ; au chapitre III, la disserta-
où il est montré combien *Hernani* répondait aux goûts de la
nesse qui l'applaudit ; au chapitre XI, la page sur le style de
George Sand (p. 135) ; toute l'étude sur Beyle, toute l'étude sur
Sainte-Beuve.

Ce n'est pas à tort que M. Brandès passe pour être un des principaux représentants de la littérature comparée. Il aime, en effet, à comparer et il y excelle. Le parallèle est son instrument de prédilection. Chacun des écrivains dont il aborde l'étude est longuement comparé à celui qu'il quitte : ainsi Musset est comparé à Hugo, puis étudié à part, puis comparé à G. Sand ; ce dernier parallèle ayant servi d'introduction à l'étude sur G. Sand, un parallèle entre Sand et Balzac servira

à cette étude de conclusion ; Balzac est plus loin comparé à Beyle, Beyle à Mérimée. Au cours de chaque chapitre il y a, en outre, d'autres parallèles de tout genre. Et, soit qu'il s'agisse de génies qui se ressemblent, comme Beyle et Mérimée, soit qu'il s'agisse de génies qui se ressemblent peu comme Musset et Sand, le parallèle est toujours d'une remarquable finesse. Le chapitre intitulé Musset et G. Sand est, en particulier, à signaler. Notons aussi une brillante page (p. 192) où Hugo et Beyle sont comparés à Michel-Ange et à Léonard de Vinci.

M. Brandès a à la fois le sentiment très vif de la parenté des génies nés à une même époque et le sentiment très vif de l'originalité de ces génies. Il sent aussi très vivement à la fois l'indissolubilité de la littérature européenne et l'originalité des races qui composent l'Europe. C'est ce qui explique l'abondance et l'intérêt de ses parallèles.

Ce critique pénétrant est un écrivain de race dont les grandes qualités se reconnaissent à travers la traduction. Il a de l'esprit et de l'imagination. Il rencontre parfois d'heureuses formules, comme celle-ci : « La critique, c'est-à-dire le don de substituer la sympathie universelle à l'étroitesse universelle du Moi (p. 321). » Il a de brillantes ou d'ingénieuses images : « Tous deux [Hugo et Gautier] visaient à l'effet par l'architecture des mots. Leur génie les y autorisait, mais les tentatives de leurs successeurs ressemblent un peu trop à ces magnifiques aqueducs romains qui ont exigé un travail si gigantesque parce qu'on ne savait pas encore au temps où ils ont été construits, que l'eau s'élève d'elle-même sur les hauteurs..... Sans révéler une originalité particulière, la figure de Mérimée tranche suffisamment sur toute la génération géniale de 1830. Tandis que les autres s'élançaient à l'assaut avec leurs cuirasses étincelantes, leurs casques dorés et les enseignes déployées, il est, lui, le Chevalier Noir du grand tournoi romantique. » Il a surtout de la verve, une verve parfois un peu trépidante ; mais par cela même ne convient-elle pas au sujet ?

Le volume est précédé d'une excellente préface où M. Basch explique quelle place cette étude sur le romantisme français occupe dans l'ouvrage dont elle est une partie, la 5e partie. Il explique aussi quelle place ce grand ouvrage occupe lui-même dans l'ensemble des œuvres de l'auteur. M. Brandès ne pouvait trouver, pour être présenté au public français, un introducteur qui le comprît mieux.

Joseph VIANEY.

E. Faguet. — *Le libéralisme*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1902 ; Prix 3 fr. 50.

Nous sommes bien en retard pour signaler ce beau livre. Mais il n'est pas de ceux dont l'intérêt s'évanouit peu après leur apparition.

C'est un des plus pénétrants que M. Faguet ait écrits. Tous les problèmes politiques qui passionnent aujourd'hui l'opinion en France et, on peut le dire, dans le monde entier — droits de l'homme, droits de l'état, liberté de l'enseignement, liberté religieuse, liberté d'association, liberté judiciaire, etc. — y sont abordés avec la largeur d'esprit et avec la loyauté dont l'auteur est coutumier. Ceux qui ne partagent pas ses idées ne pourront du moins lui reprocher d'avoir affaibli les thèses de ses adversaires quand il les expose avant de les combattre.

Nous n'avons à nous prononcer, dans une revue comme celle-ci, ni pour ni contre la conception que M. Faguet se fait de l'état. La seule critique que nous croyons devoir lui adresser touche, ce nous semble, à sa méthode.

M. Faguet réduit les fonctions de l'état à la défense du territoire, à la police, à la justice. Cette conception est aujourd'hui, en France du moins, aussi peu en honneur que possible. Si éloignée qu'elle soit de celle qui tend de plus en plus à devenir dominante, elle peut, cependant, reprendre faveur. M. Faguet n'en désespère pas et il n'est pas seul, quoi qu'il en dise, à espérer que les Français se convertiront au libéralisme. Mais comment peut se faire la transition des institutions que nous avons à celles que M. Faguet souhaite que nous ayons? Voilà la question que ses lecteurs se posent à chaque instant, sans qu'il satisfasse jamais bien leur curiosité.

Il nous objectera, sans doute, que son livre est un livre de théorie, que son objet est d'exposer en quoi consiste le libéralisme et non pas par quelles voies, par quelles mesures de transition les Français pourront être amenés au libéralisme. Ce livre est, en effet, un livre théorique. Mais il y est fait aux choses de France des allusions si fréquentes et de telle nature que si nous oublions la théorie pour songer à l'avenir de la France, c'est bien l'auteur qui l'a voulu ; et nous avons dès lors un peu le droit de nous plaindre qu'il n'essaye pas assez de nous expliquer comment le libéralisme peut, d'après lui, devenir praticable en France.

Nous n'avons pas besoin de dire, en terminant, qu'il y a dans ce livre autant d'humour que de pénétration et nous nous réjouissons que l'auteur dans sa dernière ligne nous « menace » d'en écrire d'autres.

Joseph VIANEY.

Le Gérant responsable : P. HAMELIN.

TABLE DES MATIÈRES

TOME XLVII

ARTICLES DE FOND

Pages.

BERTONI. — Noterelle provenzali 154
— Sulle redazioni provenzale e francese della « Practica oculorum » di Benvenuto 442
GRAMMONT. — Etudes sur le vers français 29,193
KASTNER. — Histoire des termes techniques de la versification française 5
— L'alternance des rimes depuis Octavien de Saint-Gelais jusqu'à Ronsard 336
LAMBERT. — Chansons de printemps 418
PLANCHON. — Le poète nimois Bigot et ses poésies languedociennes 305
SARRIEU. — Le parler de Bagnères-de-Luchon et de sa vallée. 97,481

TEXTES ET DOCUMENTS

GUY. — La chronique française de maître Guillaume Cretin ... 385
PÉLISSIER — Documents sur les relations de l'empereur Maximilien et de Ludovic Sforza en l'année 1489 455
VIDAL. — Les délibérations du Conseil municipal d'Albi, de 1372 à 1388 75,348,535

BIBLIOGRAPHIE

1° *Revue des revues* 91,159,294,374,469,565

2° *Comptes rendus critiques :*

AFFRE. — Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue (PÉLISSIER) 173
BARTHE. — Morceaux choisis des principaux écrivains espagnols (JEANROY) 297
BERNARDIN. — Contes et causeries (RIGAL) 301
BESSOU. — Countes de la tata Mannou, — Bagateletos (A. G.) 178
BOSELLI. — Una cronaca semidialettale del secolo XVII (PÉLISSIER) 172
BRANDÈS. — L'école romantique en France (VIANEY) 570
CARROL MARDEN. — Poema de Fernan Gonçalez (MARTINENCHE). 381
CHAMARD. — Joachim du Bellay, la deffence e illustration de la langue françoyse (VIANEY) 375